



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) 14 –18 octobre 2017

Table des matières

	<u>Page(s)</u>
Introduction	4
Ouverture de la 137^{ème} Assemblée	
• Discours de S.E. Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie	5
• Discours de M. Saber Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire	5
• Discours de Mme Valentina Matvienko, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de Russie	6
• Discours de M. Vyacheslav Volodin, Président de la Douma d'Etat	6
• Discours de M. Yuri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies à Vienne	7
Organisation des travaux de l'Assemblée	
• Election du Président et des Vice-Présidents de la 137 ^{ème} Assemblée et ouverture du débat général	8
• Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	27
• Ordre du jour définitif	31
Débat général sur le thème <i>Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique</i>	8
• Allocutions liminaires de Mme N. Al Kharoosi, Deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, représentant la Présidente du Bureau, et Mme M. Osoru (Ouganda), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires	8,9
• Intervention spéciale de Mme R. Izsák-Ndiaye, ancienne Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités et membre élu du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale	9
• Intervention spéciale de Sa Sainteté le patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie, Président interreligieux de la Communauté des Etats indépendants	35
• Intervention spéciale de M. A. Othman Altwaijri, Directeur générale de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture	61
• Réunion de haut niveau dans le cadre du débat général	10
• Reprise du débat général	16

Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé <i>Mettre un terme à la grave crise humaine, aux actes de persécution et aux attaques violentes contre les Rohingyas, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et garantir le retour sûr et sans condition des rohingyas sur leurs terres d'origine au Myanmar</i>	32
Adoption de la résolution sur le point d'urgence	60
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	
• Adoption de l'ordre du jour	75
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 136 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Dhaka (avril 2017)	75
• Elections au Bureau	75,85
• <i>Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie</i>	75
a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif par les co-rapporteurs	76
b) Débat sur le projet de résolution	76
c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière	85
d) Désignation d'un rapporteur à la 137 ^{ème} Assemblée de l'UIP	85
• Préparation des Assemblées suivantes	
a) Thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission	85
b) Ordre du jour de la Commission à la 138 ^{ème} Assemblée de l'UIP	86
• Divers	87
Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	
• Adoption de l'ordre du jour	89
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 136 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Dhaka (avril 2017)	89
• Elections au Bureau	89
• Réunion-débat sur <i>Le rôle du parlement dans le suivi de l'action des forces armées nationales participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU</i>	89
• Réunion-débat sur la mise en œuvre d'une résolution précédente sur la cyber-guerre (Hanoï, 2015)	95
• Audition d'experts sur le thème <i>La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable</i>	103
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	
• Adoption de l'ordre du jour	109
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 136 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Dhaka (avril 2017)	109
• Elections au Bureau	109
• Contribution parlementaire à la Conférence 2017 des Nations Unies sur les changements climatiques 2017	109
• Débat sur le thème <i>Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables</i>	114
• Réunion-débat sur le thème <i>Atteindre les plus hautes normes réalisables en matière de santé pour tous au moyen de la science et de la recherche</i>	120
Commission permanente des Affaires des Nations Unies	
• Adoption de l'ordre du jour	127
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 136 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Dhaka (avril 2017)	127
• Réunion-débat sur <i>La dimension parlementaire des Nations Unies : en cours de réalisation depuis 20 ans</i>	127
• Réunion-débat sur <i>Le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies dans la gouvernance internationale : la voie à suivre</i>	133

	<u>Pages</u>
Forum des jeunes parlementaires	
• Adoption de l'ordre du jour	138
• Election d'un membre du Conseil du Forum	138
• Rapports des pays sur la participation des jeunes	138
• Contribution aux travaux de la 137 ^{ème} Assemblée	142
a) <i>Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle de la démocratie</i> (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)	
b) <i>Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique</i> (thème du débat général)	
• Audition avec les candidates à la présidence de l'UIP	143
• Créer un lien avec Sotchi !	145
• Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2017-2018)	145
• Questions-réponses	145
• Préparatifs de la 138 ^{ème} Assemblée (mars 2018)	147
Débat paritaire sur le thème <i>Tenir les cordons de la bourse : exercer un contrôle dans l'intérêt général</i>	148
Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	155
Adoption des résolutions, documents finaux et rapports	
• Débat général	162
• Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	163
• Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	164
• Commission permanente des Affaires des Nations Unies	164
• Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	162,165
• Approbation du thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 139 ^{ème} Assemblée, et désignation des rapporteurs	166
Clôture de l'Assemblée	168
Annexes	
I. Déclaration de Saint-Petersbourg sur le thème <i>Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique</i> (Point 3)	171
II. <i>Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie</i> (Point 4) Texte de la résolution	174
III-A – III-C Rapports des Commissions permanentes	177
IV-A – IV-C Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	
V. <i>Mettre un terme à la grave crise humaine, aux actes de persécution et aux attaques violentes contre les Rohingyas, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et garantir le retour sûr et sans condition des rohingyas sur leurs terres d'origine au Myanmar</i> Texte de la résolution	190
VI. Déclaration du Président sur l'état de la démocratie dans le monde	193
VII. Résumé du rapport sur l'empreinte carbone de l'Assemblée de l'Union interparlementaire 2017	195
VIII. Liste des participants	199

Introduction

Des délégations des 155 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

En outre, les Parlements des Iles Marshall, de Sainte-Lucie et de Vanuatu ont été affiliés en tant que nouveaux Membres à l'occasion de la 137^{ème} Assemblée. Leurs droits de Membre prendront effet le 1^{er} janvier 2018.

Les six Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants (AIP CEI), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, Parlement andin, Parlement arabe, Parlement européen et Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO),

Les observateurs comprenaient des représentants : i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), ii) Banque mondiale, Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), iii) Ligue des Etats arabes, iv) Assemblée interparlementaire de l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire de la Francophonie, Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Association des Sénats, Shoora et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (ASSECAA), Conseil consultatif maghrébin (CCM), Forum des Parlements de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), ParlAmericas, Parlement panafricain, Parlementaires pour la Non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Union interparlementaire arabe, Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI) ; v) Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU), Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; vi) Internationale Libérale (IL), Internationale socialiste ; vii) Centre pour le contrôle démocratique des forces armées Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA).

Sur les 1 885 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 833 étaient parlementaires. Parmi eux, 87 étaient Président(e)s de parlement, 66 Vice-Président(e)s et 249 étaient des femmes (30 %).

Ouverture de la 137^{ème} Assemblée

SEANCE DU SAMEDI 14 OCTOBRE 2017

La cérémonie inaugurale se déroule à l'ExpoForum, à Saint-Pétersbourg, le samedi 14 octobre 2017 à 19 h 30, en présence de S.E. Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie.

S.E. V. POUTINE, Président de la Fédération de Russie, dit que c'est un grand honneur pour son pays d'accueillir la 137^{ème} Assemblée de l'UIP, qui est celle ayant réuni le plus de participants de toute l'histoire de l'Organisation, longue de 128 ans. Il souligne l'importance d'organiser une Assemblée à Saint-Pétersbourg, la ville qui a vu naître le premier Parlement russe – la Douma d'Etat – et dans laquelle les pratiques législatives ainsi que la culture et les traditions parlementaires russes ont été forgées. Cet héritage d'édification législative et politique offre un contexte idéal pour les travaux de l'Assemblée et pour la recherche de solutions communes et efficaces aux menaces et obstacles auxquels la démocratie est actuellement confrontée.

Il est primordial que les parlementaires s'attaquent aux difficultés auxquelles le monde fait face aujourd'hui. Les tentatives de limiter le contact et la communication directe entre les législateurs par l'imposition de sanctions discriminatoires se sont faites de plus en plus nombreuses, et cela représente une attaque contre le droit souverain qu'à chaque Etat d'exprimer son point de vue. L'UIP doit prendre des mesures afin d'éviter l'érosion du système du droit international et de renforcer la culture du dialogue interétatique.

Il n'y a pas un seul et unique modèle de développement dans le monde : chaque Etat a le droit inaliénable de forger sa propre destinée, comme le proclame la Charte des Nations Unies. Les tentatives d'ingérence dans les affaires d'Etats souverains dans le mépris de leurs spécificités nationales et culturelles ont engendré la déstabilisation de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et l'aggravation de la menace terroriste. A maintes reprises, la Fédération de Russie a appelé les autres Etats à combattre le terrorisme sans différence de traitement et de manière transparente. Une large coalition doit être mise en place au niveau international en vue d'établir un véritable partenariat visant à lutter contre la radicalisation et l'extrémisme. Aussi, les parlementaires ont un intérêt commun à promouvoir la paix et la coopération en vue d'atténuer les conflits, d'éviter l'émergence de divisions au sein des groupes ethniques et religieux et de rendre le cadre régissant les relations internationales plus solide et plus inclusif.

M. Poutine déclare la 137^{ème} Assemblée de l'UIP ouverte.

M. S. CHOWDHURY, Président de l'Union interparlementaire, souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie toutes les personnes ayant contribué à l'organisation et au bon déroulement de cette Assemblée. La 137^{ème} Assemblée sera la plus importante de l'histoire de l'UIP en termes de fréquentation : elle réunira un nombre sans précédent de participants, ce qui atteste de l'importance accrue de l'action de l'Organisation. La Fédération de Russie a émis des visas à toutes les personnes souhaitant participer à l'événement, sans aucune restriction, ce qui constitue une réelle victoire pour la diplomatie parlementaire ainsi qu'un bel exemple pour les hôtes potentiels des futures Assemblées de l'UIP.

Même si la mondialisation a eu de nombreux effets positifs, elle a aussi creusé les inégalités. La démocratie est attaquée de toutes parts. Le monde est aux prises avec plusieurs défis de taille, notamment la menace grandissante du terrorisme, l'émergence de nouveaux théâtres de conflits et l'accélération des changements climatiques. La tragédie humaine qui s'est récemment déroulée au Myanmar – lors de laquelle, en l'espace de quelques semaines, plus d'un demi-million de Rohingyas victimes de persécution, de discrimination et de répression violente ont quitté le pays et rejoint le Bangladesh – représente la situation d'urgence humanitaire qui s'est détériorée le plus rapidement dans le monde et qui risque ainsi de mettre en péril la stabilité de la région.

Il convient donc d'adopter une approche proactive pour éviter de nouveaux conflits et catastrophes. De grandes avancées vers la paix et la stabilité pourraient être réalisées en prévoyant des mesures de prévention dans les programmes de développement et de promotion des droits de l'homme. Les sociétés dans lesquelles les droits fondamentaux et l'état de droit sont respectés ont peu de risques de voir un conflit éclater en leur sein.

L'avenir s'annonce difficile pour les parlements et pour la démocratie. Il n'est pas simple d'atteindre la cohésion sociale dans un monde où les sociétés sont fragmentées et où le discours politique est toujours plus polarisé. Le leadership et la diplomatie parlementaires doivent se montrer à la hauteur de ce défi. Les Parlements membres doivent défendre et protéger leurs institutions respectives et œuvrer en faveur du dialogue interreligieux et interethnique pour promouvoir le pluralisme culturel. L'UIP doit poursuivre son action et continuer de mettre en œuvre ce qu'elle prône. En tant qu'organisation, elle peut être à l'origine de progrès illimités dans la mesure où ses Parlements membres œuvrent de concert vers la réalisation d'une vision commune.

Terminant sur une note personnelle, M. S. Chowdhury annonce que la 137^{ème} Assemblée marquera la fin de son mandat de trois ans à la présidence de l'Organisation. Il s'est entièrement dévoué à la croissance et au dynamisme de l'UIP et il espère que la personne qui lui succédera continuera de déployer des efforts intenses en faveur de la promotion de la paix entre les peuples et du renforcement de la démocratie parlementaire.

Mme V. MATVIENKO, Présidente du Conseil de la Fédération, Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et remercie toutes celles qui ont contribué à l'organisation de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP. Elle rappelle que la Fédération de Russie est restée fidèle à sa conviction selon laquelle l'imposition de sanctions, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre des parlementaires est inadmissible, et qu'elle a donc veillé à ce que les parlementaires souhaitant participer à l'Assemblée puissent tous, sans exception, entrer sans difficulté dans le pays.

Dans des périodes aussi complexes que celle que nous traversons, il importe que les parlementaires œuvrent au maintien de la paix et à la recherche de consensus, en particulier lorsque les mécanismes diplomatiques traditionnels n'y parviennent pas et que la menace de conflits se fait pressante. Les mots doivent être plus forts que les armes. Aussi, les parlementaires doivent s'atteler avant tout à rechercher des consensus et à donner une assise solide à la démocratie partout dans le monde. La mise en commun des principes démocratiques universels et des traditions propres à chaque pays jettera les bases d'une coopération internationale concrète et productive.

Récemment, des désaccords entre certains Etats se sont exacerbés et ont engendré des violations des principes fondamentaux du droit international ainsi que des ingérences dans les affaires des Etats souverains. Les intérêts politiques et économiques l'ont emporté sur les valeurs humaines communes. Dans ce contexte, l'intervenante considère comme particulièrement pertinente la décision de discuter, à l'occasion de cette 137^{ème} Assemblée, des moyens que l'Organisation pourrait mettre en œuvre pour promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique ; ce débat servira à renforcer la démocratie parlementaire. Le respect de la diversité des traditions, des langues et des croyances religieuses a non seulement été à la base de l'histoire russe, mais il constitue également le seul pilier sur lequel la création d'une communauté mondiale unie pourra reposer.

Elle se félicite de l'action du Forum des femmes parlementaires et de son programme de travail à la 137^{ème} Assemblée. Les membres de ce Forum ont un rôle prépondérant à jouer dans la promotion pacifique de la démocratie. L'égalité des sexes constituera une composante clé de l'action visant à bâtir des démocraties fortes. Avec la participation égale des femmes à la société, aux processus politiques et à l'économie, la démocratie sera plus inclusive, plus représentative et plus efficace.

M. V. VOLODIN, Président de la Douma d'Etat, dit que son pays se réjouit d'accueillir la 137^{ème} Assemblée de l'UIP. La Fédération de Russie offrira en effet un cadre idéal pour le rassemblement de parlementaires représentant une myriade d'institutions et de traditions démocratiques et poursuivant l'objectif de trouver ensemble des solutions aux nombreuses difficultés auxquelles le monde d'aujourd'hui est confronté.

Malgré l'apparition de nombreux nouveaux moyens de communication en ligne, rien ne pourra remplacer des réunions en personne entre des représentants du parlement. La mise en place d'un dialogue constructif respectant les spécificités nationales et culturelles est essentielle si l'on veut bâtir des démocraties plus fortes et si l'on veut prévenir les conflits. L'intervenant se réjouit donc de la décision de l'Assemblée d'axer ses travaux sur la promotion du pluralisme culturel à travers le dialogue interreligieux et interethnique, et il encourage vivement les parlementaires à faire entendre leur voix.

Des efforts concertés doivent être déployés à tous les niveaux afin d'éviter que des sanctions et des mesures punitives ne soient imposées. Il faudra s'employer à adopter des conceptions fondées sur le respect mutuel et ouvertes des relations internationales, lesquelles

célèbrent les principes démocratiques et protègent les droits de l'homme. En encourageant le dialogue et en concentrant leurs efforts sur les questions de sécurité, les Parlements membres pourront remédier aux problèmes spécifiques de leurs populations respectives et progresser concrètement dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

La participation des jeunes sera primordiale pour bâtir des sociétés plus justes, plus inclusives et plus pacifiques. La Fédération de Russie organisera le 19^{ème} Festival mondial de la jeunesse et des étudiants, qui aura lieu à Sotchi du 14 au 22 octobre 2017. L'intervenant invite tous les jeunes parlementaires présents à l'Assemblée à prolonger leur séjour afin de participer à cet événement.

M. Y. FEDOTOV, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, donne lecture du message suivant, au nom de M. A. Guterres, Secrétaire général de l'ONU :

"J'adresse mes salutations aux participants à la 137^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire. J'applaudis votre décision d'axer vos travaux sur la promotion du pluralisme culturel et de la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique. Je remercie également le peuple et le Gouvernement de la Fédération de Russie pour l'organisation de cet important événement.

En tant qu'ancien parlementaire, je comprends les défis auxquels vous êtes confrontés ainsi que les énormes responsabilités qui vous ont été confiées. Et en tant que Secrétaire général de l'ONU, j'applique désormais ce que mon expérience m'a appris, à savoir de me soucier avant tout des gens, de dépasser les clivages et de produire des résultats. Les défis actuels exigent ces trois actions, et davantage encore.

Comme je l'ai dit lors de mon discours d'ouverture de la 72^{ème} session de l'Assemblée générale le mois dernier, notre monde va mal. Les gens souffrent et sont en colère. Ils constatent que l'insécurité augmente, que les inégalités se creusent, que les conflits se propagent et que le climat change. L'économie mondiale est toujours plus globalisée, mais notre sens de la communauté mondiale semble s'étioler. Les sociétés sont divisées. Le discours politique est polarisé. La confiance au sein des pays et entre les pays est mise à mal par ceux qui dénigrent et divisent la société. Nous pourrions surmonter ces obstacles uniquement si nous veillons ensemble à donner une voix à des acteurs de différents horizons et issus de différents groupes sociaux. Nous devons faire une place au dialogue interculturel et interreligieux et le considérer comme indispensable à la promotion d'une culture de paix et de tolérance.

La voix et le leadership des dirigeants politiques, religieux et communautaires sont décisifs. La promotion du pluralisme culturel et de la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique ne constitue pas seulement un thème adéquat pour cette Assemblée ; il s'agit également d'un appel à l'action, qui s'adresse à vous. Vous pouvez, par l'intermédiaire de vos parlements, soutenir les efforts déployés pour établir un dialogue inclusif, chez vous et dans le monde entier. Vous pouvez chercher à nouer des alliances avec des gouvernements nationaux et locaux, des groupes religieux et des organisations locales, et à profiter de leur soutien.

Je vous encourage à poursuivre votre étroite collaboration avec l'ONU afin de faire progresser la compréhension et le dialogue interreligieux et interculturels, notamment par l'intermédiaire de notre campagne "Ensemble" qui vise à promouvoir le respect, la sécurité et la dignité pour tous. D'une manière plus générale, je suis convaincu que vos parlements nationaux ainsi que les organisations parlementaires telles que l'UIP resteront de fidèles alliés de l'ONU et de l'ensemble de son action, des droits de l'homme à la paix et à la sécurité en passant par le développement durable. La promotion de la diversité, de la compréhension mutuelle et du dialogue n'a jamais été aussi importante. Sur ces mots, je vous souhaite une Assemblée très fructueuse."

Les allocutions sont suivies d'un spectacle de musiques et de danses traditionnelles russes et d'un dîner officiel.

Séance du dimanche 15 octobre (Matin)

La séance s'ouvre à 11 h 20 sous la conduite de M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président de l'Union interparlementaire (UIP).

Point 1 de l'ordre du jour

Election du Président et des Vice-Présidents de la 137^{ème} Assemblée

Comme le recommande le Conseil directeur, Mme V. Matvienko, Présidente du Conseil de la Fédération de Russie, prend la présidence après avoir été élue par acclamation.

La PRESIDENTE remercie les participants de leur confiance, puis exprime sa volonté de répondre à leurs attentes et de diriger les travaux de l'Assemblée dans un esprit de compréhension réciproque.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*

Ouvrant le débat général sur le thème *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*, la PRESIDENTE explique que les plus beaux chefs-d'œuvre de la littérature et de l'art puisent leurs racines dans différentes cultures. Bien que ces chefs-d'œuvre appartiennent au patrimoine de l'humanité, de nombreuses pièces ont été sauvagement détruites dans diverses parties du monde. Il est donc essentiel de protéger ce pluralisme culturel contre les actes d'extrémistes et d'autres adeptes du sectarisme culturel, ethnique ou religieux.

La Fédération de Russie est une mosaïque de groupes ethniques, de langues nationales et de religions pour lesquelles aucun conflit n'a jamais éclaté grâce au dialogue et à la coopération entre les représentants de ces religions. Dans beaucoup de pays, les droits des minorités sont bafoués, entre autres en raison des discriminations religieuses et de l'interdiction d'enseigner les langues minoritaires. Pour promouvoir sa propre approche du pluralisme culturel, selon laquelle chaque appartenance ethnique et chaque religion représente une partie essentielle d'un tout, la Fédération de Russie a créé diverses entités traitant des questions ethniques et religieuses, en coopération avec la société civile, notamment avec des membres des groupes minoritaires. Régulièrement, le Parlement invite des représentants des minorités afin de nourrir sa réflexion. Il est donc à même de faire part de son expérience et de ses meilleures pratiques dans le domaine du pluralisme culturel. La Présidente propose qu'une conférence sur le dialogue interreligieux et interethnique soit organisée, sous les auspices des Nations Unies, afin d'aller plus loin dans ce domaine, conférence pour laquelle l'UIP pourrait préparer un rapport allant dans le sens d'un dialogue renforcé. Prévoyant des discussions fructueuses et stimulantes entre les participants, la Présidente invite les représentants des femmes et des jeunes à enrichir le débat en le plaçant dans la perspective du genre et de la jeunesse.

Mme N. ALKHAROOSI (Oman), *deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires*, déclare que le dialogue représente la quintessence de la démocratie et ouvre une voie vers la paix. Un vrai dialogue prend en compte toutes les différences, c'est un moyen de trouver un terrain d'entente qui doit inclure l'autre moitié de l'humanité, c'est-à-dire les femmes. Toute paix durable n'est possible que si les femmes sont parties prenantes à chaque étape du processus, comme cela est prévu par la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, laquelle est particulièrement pertinente dans le cadre des travaux parlementaires. Les femmes, fortes de leur autonomie, ont un rôle clé à jouer en matière de consolidation de la paix, de compréhension mutuelle, de résilience, de rempart contre l'intolérance et l'extrémisme. Le dialogue interreligieux et interethnique doit donc faire prévaloir les principes non négociables d'égalité des sexes et de droits des femmes, sur lesquels repose la diversité nécessaire à l'obtention de la cohésion sociale et de la paix. En outre, le pluralisme culturel

présuppose le respect de la personne et de la diversité chez les femmes, ce concept devant être pris en compte par la société. Souvent victimes de haine et de stigmatisation, les femmes minoritaires doivent avoir leur mot à dire dans ce dialogue, faire valoir leurs droits et apporter leur perspective unique pour parvenir à la paix et à la compréhension mutuelle. En bref, la spécificité et la diversité des cultures doivent être protégées et les femmes représentent un atout pour le pluralisme culturel et la paix.

Mme M. OSORU (Ouganda), *Présidente du Forum des jeunes parlementaires*, constate que l'harmonie interreligieuse et interethnique est absolument nécessaire dans un monde où l'intolérance, les discriminations et les inégalités nourrissent bien souvent les incompréhensions, les conflits et l'extrémisme. Premier outil pour promouvoir cette harmonie : un dialogue ouvert, inclusif, transparent, impartial et authentique, ne laissant personne à l'écart. Le deuxième est la tolérance, qui doit être enseignée, vécue et mise en œuvre dans tous les contextes comme base de compréhension et d'acceptation de la diversité. Le troisième est l'empathie pour les souffrances des autres, le quatrième est la connaissance qu'apportent l'éducation et l'accès à l'information. Cinquième outil : l'égalité pour tous, qui permet d'en finir avec la marginalisation, l'aliénation, la radicalisation et de garantir un développement durable juste, plaçant l'humain au centre des préoccupations. Il convient également de s'intéresser tout particulièrement aux risques encourus par les jeunes qui, par le biais de plates-formes en ligne, sont exposés à la propagande extrémiste. Quels que soient leur condition et leur milieu, les jeunes doivent pouvoir s'exprimer et participer à la vie politique. L'implication des jeunes dans les prises de décision pourrait, par exemple, favoriser la cohésion sociale dans les pays instables ou subissant des conflits. Les jeunes parlementaires agissent de plus en plus en médiateurs, notamment dans les conflits interreligieux et interethniques, et ils sont prêts à travailler avec leurs collègues parlementaires à la paix et à l'harmonie.

Après avoir remercié les deux oratrices, la PRESIDENTE souhaite chaleureusement la bienvenue à l'oratrice invitée, Mme Rita Izsák-Ndiaye, membre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. Elle explique que Mme Izsák-Ndiaye a également été Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités et que, en tant que membre de la minorité rom en Europe, elle a personnellement dû faire face aux préjugés, aux discriminations et à l'exclusion.

Mme R. IZSÁK-NDIAYE, membre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale, *oratrice invitée*, s'exprimant devant l'Assemblée, fait valoir que la question de l'identité est sans cesse plus complexe, plus imbriquée et mouvante dans un monde de plus en plus connecté et mondialisé, où diverses nationalités, religions, croyances, traditions et cultures sont souvent présentes dans de multiples communautés parlant de nombreuses langues. Avec Internet, les habitudes alimentaires et les préférences musicales se transmettent dans le monde entier, comme les modes de vie et les mentalités. En outre, il existe de plus en plus d'occasions et de lieux pour que des gens de milieux différents se rencontrent, échangent, collaborent, se lient d'amitié ou tombent amoureux. Des aptitudes, des connaissances, un certain niveau de compréhension et une certaine mentalité sont donc indispensables pour vivre ensemble et promouvoir le pluralisme culturel, l'harmonie et la paix dans cette nouvelle ère de coexistence rapprochée.

Dans ce but, on peut appliquer aux relations interculturelles, dans toute la société, les principes identifiés comme conditions essentielles à la réussite des relations interpersonnelles, tout en les conditionnant aux accords, normes, droits et devoirs établis et enseignements de l'histoire. Conformément au premier de ces principes, "Ne pas essayer de changer l'autre", les communautés ne doivent pas être forcées d'abandonner leurs traditions, leur langue, religion, culture ou identité. Toutes les minorités ont clairement droit à ce que leur identité soit protégée et valorisée par l'Etat, et la bonne gouvernance nécessite des dispositions légales, administratives et territoriales permettant, aux divers groupes, des conditions de vie pacifiques et constructives, basées sur l'égalité de tous en droit comme en dignité. En ce qui concerne le deuxième principe "Repenser le passé", tous les pays ont connu des formes de tensions et conflits ethniques ou interreligieux, déchirant le tissu social, générant des souffrances et entravant le dialogue. Souvent, la culture, l'histoire et les traditions minoritaires ont également été l'objet de représentations déformées, rabaissant l'estime de soi et entraînant des stéréotypes négatifs. Il est donc essentiel de reconnaître les apports historiques de chaque communauté au patrimoine commun et d'identifier les engagements et valeurs partagés.

Eu égard au troisième principe, “Toujours s’écouter et prendre les décisions ensemble”, l’opinion des minorités doit s’exprimer et être entendue par le biais de leur participation aux processus décisionnels, surtout ceux relatifs aux décisions qui les concernent, afin de promouvoir la confiance et dans l’intérêt de toute la société. Le quatrième principe, “Si les problèmes persistent, les aborder différemment”, suppose que des solutions créatives encouragent et stimulent le dialogue, par le biais d’innombrables outils permettant de lutter contre les préjugés, le sectarisme, la haine, les contre-vérités, et de renforcer le respect mutuel comme la tolérance. Les jeunes, en particulier, doivent être encouragés à trouver des méthodes innovantes, notamment grâce à l’art et aux réseaux sociaux, pour susciter et promouvoir la compréhension mutuelle, mettre en valeur la diversité et conforter la paix.

En ce qui concerne le cinquième principe, “Une crise, à elle seule, ne signifie pas la fin d’un mariage”, les Etats peuvent, même en cas de tensions politiques, passer des accords avec les communautés concernées, sur la base d’instruments régionaux et universels, accords portant sur l’égalité, la non-discrimination et les droits des minorités, en incluant des dispositions de règlement des différends relatifs à la mise en œuvre de ces instruments. Les processus de justice transitionnelle, la recherche de la vérité, les réparations et les réformes peuvent également permettre de poser des bases nouvelles et solides pour des sociétés plus inclusives et capables d’adaptation. Enfin, le sixième principe “Aimer c’est agir, pas ressentir”, exprime le fait que la paresse et la passivité ne doivent pas régner en temps de paix et d’harmonie, car il convient de faire constamment en sorte que tous les membres de la société se sentent entendus, intégrés, aimés et respectés et que tous les engagements soient également respectés dans les périodes difficiles.

Pour relever les défis que représente la réalisation de véritables sociétés inclusives et du pluralisme culturel, il faut poser les bases constitutionnelles et juridiques des droits de l’homme et des libertés fondamentales en réprimant et punissant les discriminations, les incitations à la haine, les crimes haineux et les atrocités de masse. Des mécanismes permettant de faire en sorte que les responsables aient à répondre de tels crimes doivent être créés, ainsi que des entités inclusives chargées du dialogue interculturel et de la protection des minorités, disposant d’un financement adéquat pour développer l’intégration et des programmes et mesures volontaristes. La participation des minorités aux organes décisionnels doit inclure une représentation dans les parlements. En outre, les cursus éducatifs inclusifs doivent souligner les valeurs, les cultures et les apports des différentes communautés au patrimoine national et à la société, ainsi que l’éducation aux droits de l’homme et le développement de la pensée critique. Des politiques d’immigration plus judicieuses sont également nécessaires. Quant aux personnalités et leaders d’opinion, ils doivent montrer l’exemple et rejeter l’intolérance dès qu’elle se manifeste.

Ces défis ne sont ni juridiques, ni intellectuels mais plutôt personnels et politiques. Il convient donc de montrer que les peurs, les suspensions et le ressenti d’insécurité vis-à-vis des autres n’ont pas lieu d’être, et de dépolitiser les questions de tolérance et d’inclusion de sorte que l’égalité, la dignité et le droit de s’identifier ne soient jamais remis en question. En travaillant à la mise en œuvre de la Déclaration de Québec intitulée Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l’ère de la mondialisation, adoptée lors de la 127^{ème} Assemblée de l’UIP, les parlementaires pourraient, par exemple, lancer un débat social par le biais de discussions et de décisions parlementaires, travailler avec des leaders religieux locaux à lutter contre le fondamentalisme et assurer un contrôle budgétaire pour éviter le financement de projets et d’organisations prônant la haine et l’intolérance. Actuellement, le 25^{ème} anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les minorités représente une excellente opportunité pour prendre acte de ce qui a été réalisé et renforcer encore les normes internationales sur la protection des droits des minorités, ce qui fait partie intégrante du développement social et contribue à la stabilité, l’amitié et la coopération. Priant instamment les participants d’examiner attentivement l’article premier de la Déclaration universelle des droits de l’homme comme socle du vivre ensemble, l’oratrice déclare qu’elle espère une Assemblée aux débats fructueux, permettant de façonner l’avenir par la raison et la prise de conscience, dans un esprit fraternel.

La PRESIDENTE remercie Mme Izsák-Ndiaye d’avoir ainsi enrichi le débat.

Réunion de haut niveau dans le cadre du débat général

M. S. Al-GBURI (Iraq), ouvrant les débats, déclare que la menace imposée aux diverses régions, à la paix, à la sécurité internationale et au développement, par les événements se produisant dans certains points chauds du monde, exige une action parlementaire concertée afin

de répondre aux défis associés et réduire les violences. Pour ce faire, le dialogue entre toutes les parties et acteurs concernés représente la seule voie viable et, en outre, le respect du droit international est essentiel. Rappelant que l'une des toutes premières lois, le Code de Hammurabi, a été édictée par la civilisation babylonienne, qui se trouvait alors dans ce qu'on appelle l'Iraq, l'orateur explique que, plus récemment, ce pays et son peuple ont enduré les souffrances indescriptibles infligées en particulier par le fléau du terrorisme. La montée de l'ultranationalisme et de l'extrémisme représente actuellement une tendance inquiétante qui doit être éradiquée du pays par tous les moyens, sous peine de ne pouvoir instaurer la démocratie. La libération de Mossoul est certainement un pas important dans ce sens.

Le terrorisme n'est toutefois pas lié à une région ou à une religion particulière. Il ressemble plutôt à un virus qui ne connaît pas de frontières et peut se propager dans toutes les parties du monde. On ne le vaincra pas par l'action militaire mais par un effort international, coordonné par les Nations Unies et ses agences spécialisées, afin de traiter ses causes profondes et de contrer les idéologies extrémistes. Pour partie, cet effort doit inclure la reconstruction de l'Iraq, pays qui reste uni malgré ses difficultés. Une telle reconstruction enverrait un signal fort à tous les groupes terroristes.

M. D. SYLLOURIS (Chypre) fait valoir que le pluralisme culturel doit créer de nouvelles perspectives servant à enrichir les sociétés et non à remettre en cause les racines nationales et le sentiment d'appartenance. Sans approche constructive, le dialogue interreligieux et interethnique risque de se révéler peu concluant et de mener à des conflits et à la radicalisation, comme en témoigne la montée alarmante du discours politique nationaliste extrémiste et xénophobe, souvent lié à la violence et au terrorisme idéologique. Des conversations raisonnées, exemptes de suspicions et de défiance, sont essentielles à la construction de sociétés multiculturelles fortes et d'un avenir pacifique, dans un monde pluraliste prospère respectant les différences. Il s'agit là d'une aspiration pour laquelle un changement radical de l'action politique, entre autres, s'impose. Les législateurs doivent œuvrer pour des lois et des politiques ouvrant la voie à la tolérance, à la compréhension mutuelle et à la préparation d'un dialogue interreligieux et interethnique constructif pour le développement, le pluralisme, des démocraties plus fortes et le respect de l'état de droit. Des objectifs et stratégies doivent également être redéfinis pour élargir et promouvoir tous les facteurs reflétant le rôle important du pluralisme culturel et ainsi garantir que les nombreux défis actuels en matière d'économie, de démographie, de flux migratoires et de culture n'entravent pas la création de sociétés interculturelles saines et l'instauration de la paix dans le monde.

A Chypre, le respect des différences est globalement resté le même malgré l'impact important sur la cohésion sociale qu'a suscitée l'invasion turque et l'occupation d'une partie du pays depuis 1974. Chypre est une mosaïque de cultures et de religions, cette diversité étant sa grande force. Comme en témoigne l'attribution des sièges parlementaires prévue par la Constitution, la religion n'a jamais représenté un problème pour les deux communautés chypriotes, la véritable difficulté étant l'ingérence étrangère. En conclusion, l'orateur déclare que les parlementaires doivent agir en légiférant contre le racisme et la xénophobie, en faveur du pluralisme culturel et d'une culture mondiale de la paix.

M. D. DRAMANI (Togo) rappelle que son pays est laïc, résolu à promouvoir le dialogue et la compréhension mutuelle entre les différentes religions et les divers groupes ethniques. Outre ses lois s'opposant au radicalisme, au terrorisme et aux actes antisociaux, le Togo a également créé une organisation chargée de promouvoir la diversité culturelle par le biais de l'art. Le thème débattu est particulièrement pertinent pour le continent africain, en proie à des conflits interethniques alimentés par l'intolérance et la haine. Il est toutefois actuellement essentiel d'éviter de tels conflits et de s'appuyer sur les gros progrès déjà réalisés vers le développement durable, la démocratisation et la coexistence pacifique. Les différences culturelles doivent être sources d'enrichissement mutuel et d'intégration, le dialogue politique et culturel servant de catalyseur pour la paix et le développement.

Certains pays africains, notamment le Togo, sont en crise. Les partis politiques savent que le suffrage universel est la seule voie pour donner une légitimité à un gouvernement et que remettre en cause l'ordre constitutionnel, autrement que par le vote, n'est pas démocratique. Tant que continuera la soif de pouvoir, ainsi que l'intolérance et l'exclusion sur la base du groupe ethnique, les sociétés africaines resteront vulnérables à la régression. Au Togo, les réformes institutionnelles et constitutionnelles ont provoqué des troubles, notamment des manifestations qui ont fait des morts, des blessés et ont entraîné d'importantes destructions de biens. Le pays espère sortir de cette crise rapidement et pacifiquement grâce au dialogue constructif en cours entre les acteurs politiques, dans l'intérêt du peuple togolais.

M. A. BABLOYAN (Arménie) explique que l'Arménie, premier pays chrétien au carrefour de différentes cultures et religions, a pu, depuis des siècles, communiquer et interagir avec de nombreuses civilisations profondément respectées par son peuple. Plus récemment, une nouvelle loi électorale a beaucoup accru la représentation des minorités nationales dans les processus parlementaires et politiques du pays. Toutefois, les deux tiers du peuple arménien sont disséminés dans le monde suite à la diaspora entraînée par le génocide perpétré contre lui pendant l'Empire ottoman. Dans leurs nouveaux lieux de résidence, les Arméniens vivent néanmoins au sein de communautés parfaitement intégrées et contribuent à la société tout en protégeant leur identité nationale.

Au Moyen-Orient, tous les efforts réalisés pour protéger et réinsérer les communautés touchées par la crise, notamment les Arméniens et d'autres minorités, doivent être soutenus. La diversité et la solidarité sont interdépendantes et peuvent se renforcer l'une l'autre. Il est clair que les violences ayant éradiqué des civilisations et détruit des cultures n'ont été possibles qu'à cause de la propagation, dans des contextes xénophobes, de l'intolérance et de la haine de la diversité. Avec ce type d'état d'esprit, non seulement les fondamentalistes poursuivent leurs destructions de monuments religieux mais toute issue pacifique aux interminables conflits en cours est impossible. S'appuyant sur l'expérience arménienne dans ce domaine, et eu égard au conflit dans le Haut-Karabakh, l'orateur déplore que, au lieu de travailler à un règlement pacifique et d'appliquer des mesures propres à générer la confiance, l'Azerbaïdjan opte pour une rhétorique xénophobe et militariste dans le but de conférer un caractère interreligieux et interethnique à un conflit qui découle principalement de l'aspiration d'un peuple à l'autodétermination. Comme Gandhi l'a déclaré, l'intolérance est une forme de violence qui fait obstacle à l'épanouissement de la démocratie.

M. I. KAHRAMAN (Turquie) affirme que nul n'a le droit de critiquer, humilier, exclure, défavoriser des personnes, ou encore faire preuve de violence à leur égard, en raison de leurs différences. La tolérance, le vivre ensemble et le pluralisme représentent des valeurs fondamentales qu'il convient de toujours protéger. La Constitution turque garantit l'égalité des citoyens devant la loi, quelles que soient leur religion, leur couleur de peau, leur race, leur langue, etc. Ils sont libres de vivre conformément à leur identité et à leur culture.

L'extrémisme, le racisme et l'intolérance, sans oublier les discriminations et l'islamophobie, sont responsables de la plupart des problèmes actuels menaçant la stabilité internationale et rendent la vie difficile, surtout lorsque les partis politiques de premier plan les adoptent. La Turquie s'efforce de répondre à des vulnérabilités régionales grâce à sa politique d'ouverture envers ceux qui fuient les guerres, la violence et la misère, soit des millions de personnes trouvant refuge sur son sol, sans discrimination, et ce pour un coût non négligeable. Elle est également très préoccupée par la violence exercée contre les musulmans rohingyas au Myanmar et par le nombre de ceux qui ont cherché refuge au Bangladesh. Les religions et les groupes ethniques représentent la richesse culturelle et spirituelle de l'humanité. Chacun doit être traité sur la base de son apport à la société et de ses vraies valeurs morales, et non selon ses croyances et son groupe ethnique.

En ce qui concerne les remarques des orateurs précédents, il déclare vouloir rétablir les faits : à Chypre, la Turquie n'est ni un envahisseur, ni une force d'occupation. Elle s'y trouve en tant que puissance garante, après avoir fait valoir ses droits à ce titre, suite au coup d'Etat chypriote de 1974. La qualification de génocide, pour décrire les événements survenus en Arménie, est également fautive et non reconnue par les historiens.

M. A. ABDEL AAL (Egypte) remarque que son pays, en paix depuis si longtemps, doit être considéré comme pionnier en matière de coexistence interreligieuse et interethnique, son peuple étant profondément attaché à une culture de tolérance. Globalement, la coopération entre les peuples est essentielle pour éradiquer le terrorisme, celui-ci n'ayant strictement rien à voir avec la religion musulmane, qui prône la paix, sans oublier que ses victimes sont majoritairement musulmanes. L'Egypte rejette le terrorisme, la violence et l'extrémisme ainsi que les divisions sociales pour des motifs religieux ou doctrinaux, comme en témoigne la présence de lieux de culte chrétiens et juifs dans tout le pays, qu'ils soient modernes ou anciens.

Il devient sans cesse plus important de rassembler les défenseurs du dialogue et de la coexistence entre les cultures, les religions et les groupes ethniques pour définir des bases solides de coexistence reposant sur le respect de la diversité. L'ouverture n'implique toutefois pas que les traditions sociales soient abandonnées, surtout étant donné leur rôle de défense contre les effets indésirables de la mondialisation. Les sociétés civilisées acceptent la diversité, le pluralisme et l'ouverture aux autres cultures, tout en rejetant les idées en conflit avec leurs préceptes sociétaux et religieux.

Pour sa part, le Parlement égyptien s'efforce de coopérer avec les autres parlements prônant le dialogue et il se bat contre le racisme et la haine. Rappelant en conclusion la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, l'orateur explique que cette dernière permet d'élargir les choix disponibles en matière de développement et de croissance économique, tout en offrant une satisfaction intellectuelle, morale et spirituelle.

Mme V.M. DHLOVO (Mozambique) constate que, pour des conditions de vie saines, il faut un dialogue interreligieux et interethnique responsable, visant à surmonter les différences et à promouvoir l'unité, car ce n'est que par la discussion qu'on parvient à une compréhension mutuelle. Comme l'a réaffirmé la Déclaration de Québec, des gens de cultures et de civilisations diverses peuvent coexister dans la mesure où s'exprime une conscience solidaire et si un dialogue sérieux et responsable entre ces gens est encouragé. L'harmonie du monde est basée sur l'acceptation mutuelle de l'égalité entre toutes les personnes et du fait que leurs différences représentent la richesse et le patrimoine de l'humanité, ainsi qu'une source de progrès social et de bien-être.

Au Mozambique, la recherche d'une coexistence harmonieuse est constante dans le but de renforcer la paix, la démocratie et le bien-être social. L'objectif est d'aller vers plus d'unité, quelles que soient les différences ethniques, culturelles et religieuses, pour plus de prospérité. Protégeant et valorisant les activités des institutions religieuses et leur contribution à cette fin, la Constitution du pays défend le principe d'universalité et d'égalité de tous les citoyens devant la loi, quelle que soit leur origine ou leur condition. Quant aux parlements, leur rôle est de continuer à promouvoir un dialogue interreligieux et interethnique sain et responsable en contribuant à la réconciliation et à la coexistence pacifique, sans discrimination, en protégeant les droits fondamentaux, en garantissant l'accès universel à une éducation de qualité et en luttant contre les discours de haine. Ils doivent dégager des consensus et défendre la tolérance, l'harmonie, la solidarité et élaborer des cadres juridiques favorisant la coexistence pacifique et s'opposant à l'extrémisme, à la violence et au radicalisme. Enfin, ils doivent se montrer plus énergiques pour légiférer, évaluer et contrôler les actions permettant de garantir le respect des droits universels, de la coexistence pacifique et de l'harmonie pour tous.

M. K. AL-MAAWALI (Oman) déclare que la tolérance représente la valeur fondamentale de toutes les religions et qu'elle est l'expression de la relation entre toutes les civilisations, les sociétés et les groupes ethniques. La tolérance et l'ouverture d'esprit sont vraiment des valeurs humaines fondamentales pour l'Islam, qui a toujours prôné la coexistence pacifique dans ses enseignements. Promouvoir le pluralisme culturel par le biais du dialogue interreligieux et interethnique ouvre la voie à une résolution pacifique des conflits. Dans le monde actuel, il est plus que jamais nécessaire de défendre la tolérance et rejeter l'intolérance, qui nourrit la haine et les conflits, ceux-ci pouvant conduire à la destruction de la planète.

Le pays de l'orateur coopère avec les autres pays du monde sur la base de la compréhension mutuelle et de l'intérêt commun, son rôle étant essentiel pour promouvoir le pluralisme culturel et la paix. Son pays a permis, par exemple, de créer de nombreux centres d'enseignement de l'arabe comme langue étrangère dans le but de favoriser la communication avec les pays non arabophones. Dans cette même optique, il finance une chaire permanente d'arabe moderne et une bourse de recherche dans les études orientales à l'université de Cambridge. Sa volonté d'encourager la compréhension interreligieuse et de mettre en œuvre des politiques de paix et de réconciliation entre le monde islamique et les autres nations est également illustrée par la création d'un fonds destiné à une chaire, dans cette même université, pour enseigner les religions abrahamiques et leurs valeurs communes. Son pays organise également un tour du monde pour une exposition destinée à promouvoir la tolérance religieuse, la compréhension mutuelle et la coexistence pacifique, outre d'autres activités centrées sur le dialogue entre les civilisations par la science et la culture. En février de chaque année, il participe à la Semaine mondiale d'harmonie interreligieuse (World Interfaith Harmony Week).

Le PRESIDENT DE L'UIP rend hommage à M. N. Lammert, éminent Président du Bundestag allemand, et explique, avant qu'il prenne la parole, que celui-ci participe à sa dernière Assemblée après 15 années d'un travail particulièrement précieux. L'UIP lui doit beaucoup et lui témoigne sa reconnaissance pour son soutien sans failles pendant toutes ces années.

M. N. LAMMERT (Allemagne), s'appuyant sur son expérience à l'UIP, constate que les conditions de travail des parlementaires sont très diverses. Certains pays, par exemple, bénéficient d'élections libres, d'une émulation saine entre divers partis et candidats, d'un accès ouvert à la fonction publique et aux mandats parlementaires, de tribunaux indépendants et d'un parlement qui

contrôle l'action du gouvernement. Ce n'est pas le cas pour d'autres. Il incombe aux parlementaires eux-mêmes d'évaluer dans quelle mesure ils agissent en faveur d'une vraie démocratie parlementaire. Il est également indéniable qu'un nombre important de Membres de l'UIP a fait machine arrière sur des principes fondamentaux au cours de la dernière décennie.

Quant au pluralisme culturel, il faut savoir balayer devant sa porte. On ne peut pas sérieusement s'en féliciter tout en faisant en sorte que des artistes, des intellectuels et des journalistes ne puissent pas profiter du pluralisme, comme cela se passe dans beaucoup de pays du monde, notamment chez certains Membres de l'UIP, et parmi ceux-ci, malheureusement, la Fédération de Russie. A cet égard, l'orateur déclare que M. Kirill Serebrennikov, célèbre metteur en scène de théâtre et de spectacle lyrique, est incarcéré depuis plusieurs semaines, sur la base d'accusations surprenantes faites à son encontre. Autre exemple de premier plan : M. Oleg Sentzov, cinéaste réputé, qui est condamné à 20 ans d'emprisonnement et dont le cas est en cours d'examen par le Comité des droits de l'homme des parlementaires. Exprimant sa solidarité envers ces deux personnes et toutes celles partout ailleurs subissant des pressions similaires de la part des autorités politiques, l'orateur demande à ces dernières de cesser de persécuter ceux qui expriment leur pluralisme culturel. L'UIP prône la démocratie pour tous, ce qui la distingue des Nations Unies dont l'objet est la coopération entre les Etats de toutes tendances politiques. Le pluralisme est vital à la démocratie. La promesse et l'obligation commune est donc de garantir qu'une démocratie pluraliste puisse bénéficier à tous.

M. N. NIGMATULIN (Kazakhstan) explique que, son pays étant multiculturel et pluriethnique, le renforcement du dialogue interreligieux et interethnique représente la clef de voûte de la politique intérieure. Le Kazakhstan développe son propre modèle de dialogue sur la base de plusieurs principes, dont le premier consiste à apporter le soutien juridique et constitutionnel nécessaire. Les citoyens jouissent donc d'opportunités égales pour vivre selon leur foi et toute tentative de compromettre l'harmonie interreligieuse et interethnique est considérée comme contraire à la loi. Il ne faut, en effet, pas perdre de vue que les conflits religieux et ethniques nourrissent le terrorisme, ce qui représente une menace mondiale. Dans cette optique, et pour mieux lutter contre ce fléau, l'orateur invite les Membres de l'UIP à soutenir l'initiative kazakhe visant à définir un code de conduite pour créer un monde exempt de terrorisme.

Le deuxième principe porte sur la protection et le développement des diverses cultures et langues ethniques par le biais de l'éducation, des médias et des théâtres nationaux ; quant au troisième principe, il concerne la mise en place d'institutions efficaces pour l'harmonie interethnique, dont l'Assemblée des peuples du Kazakhstan représente un exemple unique. De par la Constitution, cette Assemblée a un droit de représentation au Parlement kazakhe et les résultats qu'elle obtient pourraient vraiment intéresser la communauté internationale et, peut-être, servir de modèle pour un dialogue interethnique institutionnalisé dans les sociétés multiculturelles. Le quatrième principe concerne la promotion d'un dialogue et d'interactions pacifiques entre les nombreuses organisations religieuses qui représentent les diverses confessions pratiquées au Kazakhstan. Les conditions propres à un tel dialogue ont également été encouragées en organisant des congrès auxquels ont participé des leaders de religions du monde ou de cultes traditionnels. En somme, le Kazakhstan fait beaucoup pour préserver et développer les interactions entre ses cultures nationales.

M. A. FARRUGIA (Malte) déclare que toutes les religions du monde doivent rechercher la paix. Bien que majoritairement catholique, Malte est une nation tolérante, où ceux dont la foi est différente ou qui sont athées coexistent pacifiquement et respectent la diversité culturelle et religieuse. L'ouverture de la société maltaise, malgré sa relative homogénéité, permet d'accueillir un flux important de migrants de diverses ethnies et d'œuvrer en faveur de leur intégration. On ne naît pas intolérant et plein de préjugés. La haine est quelque chose que l'on apprend. Hommes et femmes politiques doivent donc faire tout leur possible pour proscrire les discriminations et le sectarisme tout en favorisant une culture embrassant le dialogue interreligieux et interculturel. Pour un vrai changement, ils doivent également mieux faire connaître les droits, devoirs et avantages relatifs à la diversité.

Toutes les religions sont porteuses de valeurs centrales, assimilables à des valeurs morales et considérées comme universellement bonnes. Une société multiculturelle, respectant les droits de tous, est un gage d'harmonie et de bien-être. En donnant l'exemple, les hommes et femmes politiques doivent sensibiliser le public sur ces questions. Le terrorisme n'ayant pas de religion, il ne faut pas considérer la religion comme une cause de conflit et de guerre et il suffit de prendre l'exemple des couples interconfessionnels pour montrer que le dialogue et l'amour sont possibles entre différentes religions. Les écoles doivent être encouragées à enseigner la compréhension

interreligieuse et l'instruction religieuse afin de promouvoir le passage de la tolérance au respect. Les religions sont diverses et évolutives mais leur base spirituelle reste constante et universelle. Même si le dialogue interreligieux peut parfois s'avérer difficile, en s'engageant sur cette voie, on partage des enseignements issus des traditions et centrés sur le respect inconditionnel des autres, ce qui est essentiel pour s'attaquer à des tabous religieux incompatibles avec ces enseignements de base. Les religions sont fondées sur des valeurs universelles qui ne prônent pas la division mais au contraire l'union.

M. S.K. CHUNG (République de Corée) explique que le peuple coréen a un sens profond de son identité, façonnée par des racines et une culture millénaires. Ceci étant, le pays évolue rapidement vers une société multiculturelle et pluriethnique étant donné l'arrivée continue de travailleurs migrants et le nombre croissant d'étudiants étrangers et de mariages mixtes. Diverses croyances et valeurs culturelles doivent donc être de plus en plus prises en compte et des solutions doivent être trouvées aux difficultés engendrées par les différences culturelles. A cet égard, la Déclaration de Québec est riche d'enseignements et ceux-ci ont été repris par le Parlement coréen qui a promulgué une loi sur la diversité culturelle afin de garantir notamment la mise à disposition immédiate d'une aide publique et d'une formation dans ce domaine.

Autre initiative coréenne, le projet Rainbow Bridge a été lancé en 2012 pour trouver des solutions en cas de conflits ou malentendus interculturels. Financé par l'Etat, l'un de ses principaux objectifs est de créer des opportunités permettant aux migrants de contribuer au développement de la communauté. Au niveau international, il est essentiel d'aller au-delà des discours et des mesures législatives afin de créer un contexte dans lequel l'acceptation des différences, et leur respect, vont de soi. Ce n'est qu'à ce stade qu'il sera possible de protéger et promouvoir la diversité culturelle et de parvenir à la paix. En conclusion, l'orateur réitère son appel, lancé à la précédente Assemblée, en vue d'obtenir un soutien et une coopération étant donné les efforts consentis par son pays pour résoudre les problèmes touchant la péninsule coréenne, notamment en convainquant la République populaire démocratique de Corée de cesser ses essais nucléaires et ses tirs de missiles et de revenir, dès que possible, à la table des négociations.

M. I. UMAKHANOV (Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse, déclare que, dans son pays, toutes les personnes sont égales devant la loi. Une instruction préjuridictionnelle est en cours pour M. Serebrennikov, qui est accusé de détournement de fonds publics, infraction passible de sanctions dans tout pays civilisé, y compris l'Allemagne. L'orateur ajoute que des slogans pseudo-démocratiques ne doivent pas servir à se mêler, de manière biaisée, aux affaires internes des Etats souverains.

M. D. SYLLOURIS (Chypre), exerçant également son droit de réponse, rappelle que des milliers de soldats turcs ont clairement envahi Chypre le 20 juillet 1974, et que ce fait ne peut être justifié par quelque motif que ce soit. De plus, des questions comme les violations des droits de l'homme, les destructions de monuments historiques et les tentatives de changement de la structure démographique d'un pays sont mentionnées dans les résolutions du Conseil de sécurité qui ont été adoptées relativement à Chypre.

ETABLISSEMENT DU QUORUM

La PRESIDENTE annonce que, conformément à l'Article 33.2 du Règlement de l'Assemblée, le quorum de la présente Assemblée est fixé à 75 sur la base d'un nombre de 148 délégations participant à la première séance plénière.

La séance est levée à 13 h 40.

Séance du dimanche 15 octobre

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de Mme M. Gojkovic (Serbie), Vice-Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*

Reprise du débat

M. C.K. KONDIANO (Guinée) dit qu'un peuple privé de sa culture est privé de son identité, de sa raison d'être et, par conséquent, de son lien avec les terres, ce qui est souvent à l'origine de conflits. Les parlementaires doivent tenir compte de la nécessité de tenir un dialogue interreligieux et interethnique dans l'intérêt de la paix et de la compréhension interculturelle. Il faut commencer par reconnaître les cultures des peuples et les manières dont ceux-ci s'expriment. La diversité culturelle est une source de richesse et ne pose aucun obstacle au développement. Des cultures différentes peuvent coexister pacifiquement dans la même zone géographique et s'enrichir mutuellement sans fragiliser leurs identités.

Les parlements doivent promouvoir la paix en tant que condition préalable au développement social, économique et culturel. Cependant, la paix est réellement menacée : le monde est en proie à des conflits qui se déclenchent notamment lorsque l'on nie l'identité culturelle d'un groupe ethnique, refuse de reconnaître les libertés religieuses, restreint l'accès à l'éducation, aux infrastructures de base et aux services pour des motifs culturels, et subordonne une culture ou un groupe ethnique à une autre culture ou à un autre groupe ethnique par l'usage de la force. En s'attaquant à ces causes profondes, les parlementaires peuvent ouvrir la voie au pluralisme culturel et à la paix. La Guinée n'a jamais connu de conflit interreligieux. Cela étant, elle doit encourager les relations interethniques et intertribales pour assurer une coexistence harmonieuse entre ses différents groupes ethniques et différentes langues. L'orateur dit que sa délégation voit la diversité ethnique et religieuse de la ville de Saint-Pétersbourg comme une source d'inspiration.

M. F. PINEDO (Argentine) dit que le dialogue interreligieux a aidé son pays à sortir d'une crise profonde quelques années auparavant. La crise elle-même n'avait rien à voir avec la religion. Cependant, le dialogue interreligieux a jeté les bases qui ont permis de sortir d'une situation difficile. A l'époque, le chef de l'Eglise catholique de Buenos Aires a été le moteur de ce dialogue. Aujourd'hui, devenu le pape François, il continue de promouvoir la paix et le dialogue interreligieux, y compris en rencontrant les dirigeants palestiniens et israéliens et en priant avec eux. Son exemple offre un certain nombre de leçons importantes pour les parlementaires. Premièrement, ils doivent établir un équilibre entre le pouvoir politique et la nécessité de trouver un terrain d'entente. Deuxièmement, le dialogue n'est pas simplement une conversation. Selon son étymologie grecque, le dialogue implique un raisonnement collectif, qui consiste notamment à écouter et à respecter les opinions des autres. Troisièmement, les parlementaires doivent choisir constamment et délibérément entre conflit et coopération. En tant que parlementaires, ils peuvent utiliser leur énergie pour provoquer des conflits et la destruction ou pour privilégier la coopération et le développement. Quatrièmement, le progrès et la prospérité dépendent de la qualité de l'éducation et des enseignants, de la création de possibilités permettant aux citoyens d'innover, du renforcement de l'état de droit grâce à des règles claires, et de l'augmentation des échanges avec les personnes qui ont ressenti, pensé et vu le monde différemment. Les parlementaires doivent mettre en place des mécanismes de renforcement de la confiance pour réduire les risques et accroître le bien-être et la prospérité du monde.

Mme A. ALQUBAISI (Emirats arabes unis), rendant hommage à Saber Chowdhury, le Président sortant de l'UIP, dit que la coexistence pacifique est impossible sans la tolérance, le respect mutuel, la coopération et le dialogue, qui sont des préceptes fondamentaux. Les Emirats arabes unis sont guidés par le principe consistant à promouvoir la tolérance et la coexistence pacifique en faisant preuve de respect pour la diversité culturelle et le pluralisme. Le pays est déterminé à lutter contre le terrorisme que certains pays soutiennent pour servir leurs propres fins, sans égard pour les personnes éprises de paix. En collaboration avec des partenaires régionaux, le pays a pris des mesures pour promouvoir la paix et la sécurité, purger les rangs du terrorisme et combattre les idéologies extrémistes. Dans le même temps, les Emirats arabes unis n'ont pas

perdu leurs principes humanitaires : ils fournissent secours et assistance à des personnes du monde entier, sans discrimination. Dans ce contexte, l'oratrice condamne le blocus humanitaire au Yémen et les violations des droits de l'homme commises contre la minorité ethnique rohingya au Myanmar.

Il est du devoir des parlementaires de s'attaquer aux violations des droits de l'homme, de promouvoir le droit international et de respecter les résolutions des Nations Unies. Les parlements doivent combattre le terrorisme et l'extrémisme violent tout en respectant la souveraineté, en encourageant les relations de bon voisinage et en suivant le principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'un Etat. A cet égard, l'oratrice appelle à un arbitrage international destiné à traiter la question de l'occupation par l'Iran des trois îles des Emirats arabes unis dans le golfe Persique. Elle déplore la situation du peuple yéménite et le fait que des milices soutenues par des pays étrangers compromettent la stabilité au Yémen et dans les pays voisins. La communauté internationale a laissé tomber les forces de la coalition au Yémen. Les allégations selon lesquelles les hôpitaux ont été pris pour cibles sont fausses et regrettables. La principale source d'instabilité au Moyen-Orient reste l'occupation du territoire palestinien. L'oratrice salue les efforts déployés par l'Egypte en faveur de la réconciliation nationale en Palestine. A la lumière de diverses autres menaces à la paix et à la sécurité internationales, telles que le programme d'armement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, elle demande aux parlementaires d'unir leurs forces pour créer un avenir meilleur.

M. A. ALTARAWNEH (Jordanie) dit que son pays a toujours appelé à la paix au Moyen-Orient et à la fin de l'extrémisme qui déstabilise la région. La Jordanie œuvre depuis longtemps à la promotion du pluralisme culturel et de la paix par le dialogue interreligieux dans une région divisée par le mal et le terrorisme, où la vie des femmes, des personnes âgées et des enfants est quotidiennement menacée. L'avenir même de la région est en jeu. Compte tenu de la situation injuste en Palestine et de la sauvagerie persistante de l'occupation israélienne, la paix et la tolérance sont condamnées à rester une chimère pour le Moyen-Orient. Les injustices subies par le peuple palestinien attisent la guerre que mènent les terroristes contre l'humanité. Au lieu de servir de phare pour le progrès, la mondialisation a été corrompue par l'extrémisme et le radicalisme, qui s'opposent à la diversité, au pluralisme et aux relations de voisinage. La région a subi une grande injustice quand Israël a été autorisé à confisquer les droits du peuple palestinien. Les crises en République arabe syrienne et en Iraq sont enracinées dans la situation que connaît la Palestine depuis des décennies.

La Jordanie est confrontée à de nombreux défis, notamment à une récession économique, à la progression de la pauvreté et au chômage croissant, causés par l'insécurité régnant dans la région, l'afflux de réfugiés et la propagation d'idéologies radicales et extrémistes. Des groupes terroristes infiltrent la société, menacent sa sécurité et commettent des crimes en invoquant la religion. Pourtant, l'islam n'a rien à voir avec de tels actes immoraux. Dans la lutte contre le terrorisme régional et international, la Jordanie souhaite avoir davantage de soutien de la part des organisations internationales et d'autres parlements. Le pays souffre de l'instabilité, endosse le fardeau que représente l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés et sécurise ses frontières avec la Syrie et l'Iraq, à un coût considérable. L'orateur demande aux parlementaires du monde entier de contribuer à la lutte contre l'injustice et de créer un environnement sûr et favorable dans lequel pourront s'épanouir le pluralisme culturel et la paix.

M. S. KINGA (Bhoutan) dit que le pluralisme culturel et la tolérance spirituelle sont des caractéristiques bien établies de la société bhoutanaise. Durant des siècles, son pays a vécu en tant que société souveraine, pacifique, progressiste et tolérante. Le roi du Bhoutan a réuni le pays, assuré l'harmonie entre ses divers groupes ethnolinguistiques, protégé la diversité religieuse et assuré la promotion de la démocratie. Malgré sa faible population, le pays se distingue par ses 24 groupes ethnolinguistiques différents. Bien que le bouddhisme prédomine, le pays compte un nombre important d'hindous. En 2008, le Bhoutan est devenu une démocratie parlementaire, ouvrant la voie à une représentation égale des groupes ethnolinguistiques. La démocratie parlementaire a renforcé les possibilités politiques existantes pour le dialogue interreligieux et interethnique, qui ont été utilisées à bon escient pour régler les différends et trouver un terrain d'entente. Une tendance nouvelle suscite toutefois des inquiétudes. Des entités étrangères exploitent les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société, en les forçant à se convertir au moyen d'incitations en espèces. Bien que la liberté religieuse soit un droit constitutionnel, la loi doit protéger les personnes vulnérables contre les conversions forcées. Une absence de mesures à cet égard peut faire germer un conflit interreligieux et interethnique et saper la paix et la stabilité du pays.

Mme R. ALITWALA KADAGA (Ouganda) dit qu'au cours des dernières décennies, les guerres ethniques et religieuses ont ravagé les continents. Le conflit est inévitable lorsque des personnes sont privées de leurs besoins humains fondamentaux et de leurs droits en matière d'identité, d'égalité, de dignité, de participation et d'autonomie. Un tel génocide engendre notamment des flux de réfugiés et la violence sexiste, qui ont de graves conséquences sur les femmes et les enfants. Ces conséquences conduisent également à l'effondrement des institutions et au renforcement de la traite des êtres humains et de l'esclavage. Par le passé, l'Ouganda a été témoin de conflits religieux, car les Français, les Britanniques et les Arabes se sont battus pour l'influence et ont tenté de convertir les Ougandais au christianisme, au catholicisme et à l'islam. Bien que l'Ouganda soit aujourd'hui un Etat laïc sans religion officielle, un conseil interreligieux a été créé pour promouvoir le dialogue interreligieux et évaluer les activités publiques dans ce domaine. Des efforts ont également été faits pour intégrer le genre et l'égalité dans toutes les politiques et tous les budgets de manière à favoriser l'inclusion.

Les parlementaires doivent veiller à ce que les conventions internationales concernant la diversité culturelle soient incorporées dans la législation interne et mises en œuvre. Ils doivent également reconnaître les groupes minoritaires, garantir leur accès à l'éducation, à la santé, à la justice et à l'emploi, préserver leurs cultures et leurs langues, notamment en documentant leur histoire et en créant des musées pour la postérité, et faire en sorte qu'ils soient représentés en politique. Par exemple, l'Ouganda s'est doté d'une circonscription parlementaire pour permettre à la petite tribu Ik de bénéficier d'une représentation politique. Il incombe aux parlementaires d'identifier les groupes minoritaires, de veiller à leurs intérêts et de les défendre quand ils sont incapables de le faire eux-mêmes.

M. S. Ó FEARGHAIL (Irlande) dit qu'en tant que pays au passé difficile en termes d'expression religieuse et à l'histoire relativement monoculturelle, l'Irlande est aujourd'hui un pays post-catholique, peut-être presque post-chrétien. Elle a accueilli de nombreuses personnes non irlandaises, créant à la fois des défis et des opportunités. L'intégration tout en douceur de tant de nationalités dans les populations urbaines et rurales a non seulement alimenté l'économie du pays, mais l'a également poussé à repenser la notion d'identité irlandaise dans une société multiculturelle et multiconfessionnelle. Sur le plan international, l'Irlande a grandement contribué à la promotion des droits de l'homme. Elle a notamment appelé au respect des droits des minorités religieuses, exprimé sa préoccupation au sujet de la persécution des minorités religieuses, plaidé en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'homme, et, plus récemment, fourni une assistance navale pour aider ceux qui faisaient le périlleux voyage à travers la Méditerranée.

L'éducation des enfants est essentielle pour promouvoir la paix. Les enfants ne naissent pas avec des intolérances religieuses, raciales ou culturelles : ces attitudes néfastes se développent pendant leur enfance et au début de leur vie d'adulte. Les parlementaires doivent lutter activement contre la haine et l'ignorance par le dialogue. Cependant, dans un monde marqué par l'essor des médias sociaux, ils sont coupables d'une chose : ils entendent plutôt qu'ils n'écoutent, regardent plutôt qu'ils ne voient. Bien que les médias sociaux soient un outil formidable, les parlementaires doivent tenir compte de leurs limites et être conscients qu'ils peuvent être utilisés pour répandre l'intolérance. Un dialogue constructif doit chercher à rendre compte de la richesse des expériences, des préoccupations et des défis qui sont portés à la connaissance collective. Les parlementaires ont la responsabilité de garantir un dialogue libre, ouvert et honnête, de mettre ceux qui cherchent à le limiter face à leurs responsabilités et de favoriser la tolérance, la compréhension mutuelle et le respect de la dignité humaine.

M. A. ARDESHIR LARIJANI (République islamique d'Iran) dit que le débat est tout à fait opportun, compte tenu des remarques décevantes formulées par le Président des Etats-Unis, qui ont des précédents douteux au Moyen-Orient. En effet, ils ont lancé un coup d'Etat en Iran en 1953, installé un gouvernement fantoche pour 25 ans, jusqu'à ce que celui-ci perde son influence en 1979, fomenté une guerre de huit ans contre l'Iran, faisant vivre le martyre à des milliers d'Iraniens et leur causant des blessures, et abattu un avion de ligne iranien, tuant tous les passagers. Aujourd'hui, le président d'un pays qui a un tel passé tourmenté accuse les forces iraniennes d'être des terroristes, alors qu'ils combattent l'Etat islamique en Iraq et au Levant (Daech) - une menace créée par les Etats-Unis - à l'invitation des gouvernements de la République arabe syrienne et de l'Iraq. Le Président Trump a qualifié le Hamas et le Hezbollah d'organisations terroristes, mais ces groupes combattent le régime israélien, qui a commis un génocide contre le peuple palestinien, occupé les terres de celui-ci et attaqué le Liban.

Le Président Trump a accusé l'Iran de ne pas avoir honoré l'accord nucléaire conclu avec son pays, mais a totalement ignoré les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui s'est à maintes reprises portée garante de la bonne volonté iranienne. Il semble que c'est M. Trump qui n'est pas digne de confiance lorsqu'il s'agit de s'acquitter des obligations internationales. Un jour, il se retire de l'Accord de Paris sur les changements climatiques (Accord de Paris) et de l'UNESCO. Le lendemain, il construit un mur entre son pays et le Mexique. Quant aux armes nucléaires, alors que l'Iran a ouvertement rejeté leur utilisation comme moyen de défense, M. Trump parle en toute franchise de la destruction de la République populaire démocratique de Corée. S'il s'oppose aux armes nucléaires, pourquoi soutient-il Israël ? Il semble simplement vouloir revenir sur les acquis de son prédécesseur et satisfaire les rivalités internes qui existent aux Etats-Unis, quel qu'en soit le coût. Tout en faisant semblant de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, son pays s'est allié à des Etats qui n'ont jamais organisé d'élections démocratiques. Dans ce contexte, les mesures prises par l'Iran, la Fédération de Russie et la Turquie pour mettre fin à la situation en République arabe syrienne doivent être saluées.

M. A. ALALSHEIKH (Arabie saoudite), félicitant l'UIP des efforts considérables qu'elle a déployés pour promouvoir la paix et la sécurité, dit que son pays s'efforce d'encourager une culture de dialogue, d'amitié et de paix, notamment grâce au Centre du Roi Abdul Aziz pour le dialogue national, mis en place en coopération avec l'Autriche, l'Espagne, le Saint-Siège et le Centre du Roi Salman pour la paix internationale en Malaisie. L'Arabie saoudite ne ménage aucun effort pour faire face à l'épidémie de terrorisme qui menace la paix mondiale et le développement durable. Elle est active sur le plan régional et international. Plus particulièrement, elle a fondé une coalition pour restaurer la stabilité et la souveraineté du Gouvernement yéménite, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. L'Arabie saoudite a même essayé d'empêcher le déclenchement de la guerre au Yémen et, au cours des dernières années, elle a fourni des milliards de dollars en guise de financement ainsi qu'une aide et des mesures de secours à l'échelle internationale. L'orateur demande à l'UIP de s'exprimer au sujet de la situation des Rohingyas au Myanmar, qui sont confrontés à des atrocités équivalant à un génocide. L'orateur dit que son pays fournit une assistance humanitaire aux réfugiés rohingyas qui fuient vers le Bangladesh et se tient aux côtés du peuple syrien, apportant une aide aux réfugiés et contribuant à la recherche d'une solution politique.

Mme S. MAHAJAN (Inde) dit que le monde est un bouquet de fleurs offert par Dieu, riche d'une multitude de religions, de croyances, d'ethnies et de traditions culturelles, et lié par les valeurs éternelles que sont l'amour, la compassion, la justice et l'égalité. Le monde d'aujourd'hui est cependant confronté à des conflits menés au nom de la religion, de la foi ou de l'appartenance ethnique. Sa diversité devrait être considérée comme un trésor enrichissant et non comme un prétexte à la guerre. La tolérance mutuelle et le respect entre les religions et les ethnies sont essentiels pour la paix et l'harmonie. Le pluralisme n'implique pas simplement l'existence de la diversité mais une interaction énergique avec cette diversité. Le langage du pluralisme est le dialogue et le débat. Il s'agit de donner et de recevoir, de parler et d'écouter. Le dialogue favorise la compréhension mutuelle, la dignité et la patience, et encourage la coexistence pacifique.

L'Inde est l'une des sociétés les plus grandes et les plus pluralistes au monde. Selon un dicton indien, l'humanité doit être traitée comme une famille unique. La société indienne est basée sur le spiritisme et l'humanisme. En tant que pays démocratique sur le plan social, politique, culturel, religieux et spirituel, l'Inde a vu émerger et se développer un certain nombre de religions, de langues et de formes d'art. La culture indienne n'opprime pas - elle éduque et élève. L'oratrice dit que son pays est un exemple de la façon dont différentes religions, langues, pratiques et croyances peuvent coexister et prospérer. En Inde, on apprend aux enfants à célébrer la diversité et la pluralité dès le plus jeune âge. Les parlementaires ont un rôle à jouer dans la promotion du dialogue interreligieux et interethnique. A cet égard, le Parlement de l'Inde a mis en place les garanties nécessaires et créé un environnement propice à la promotion de la coexistence pacifique entre les religions et différents groupes.

Mme T. MODISE (Afrique du Sud) dit que les différents défis et conflits mondiaux d'aujourd'hui sont l'héritage de mauvaises politiques et de la poursuite effrénée d'intérêts étroitement définis. L'incapacité de s'unir pour sortir des impasses politiques ébranle les fondements de la stabilité mondiale et fait du monde un endroit où il est dangereux de vivre. Des atrocités et des actes de persécution sont commis. Des millions de personnes sont déplacées de force. Les femmes et les personnes handicapées sont particulièrement désavantagées et

subissent davantage de contraintes. Il n'est pas trop tard pour inverser la tendance et construire un monde exempt de racisme, de discrimination, de xénophobie et d'intolérance. Il faut redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Document final de la Conférence d'examen de Durban et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. A cet égard, l'Afrique du Sud a salué l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui vise à accroître la sensibilisation à la culture et à l'histoire africaines.

Avant 1994, l'Afrique du Sud était un pays dévasté par la guerre et l'apartheid. Depuis, elle s'est engagée à défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales et a inscrit dans la loi les principes juridiques de la tolérance et du multiculturalisme. Un véritable dialogue interreligieux doit commencer par l'acceptation des autres. Il ne peut y avoir de paix sans dialogue, compréhension mutuelle et coopération entre différentes religions. Après 23 ans de démocratie, un nouveau monstre est né : l'intolérance. Bien qu'il s'agisse d'un défi considérable, l'Afrique du Sud le surmontera grâce à la valeur qu'elle accorde à l'unité et à la diversité. L'harmonie sociale et l'intégration qui existent dans le pays ne sont pas un heureux hasard : elles ont été réalisées suite à des actions et à des choix délibérés, à des politiques gouvernementales et à une volonté collective. Une commission pour la vérité et la réconciliation a été créée pour tourner la page sur le douloureux passé du pays. Des mesures concrètes visant à éradiquer le racisme, la discrimination et l'inégalité ont été prises. Les parlementaires doivent mettre en pratique ce qu'ils ont prêché. Ils doivent venir en aide et enseigner.

M. B.A. SARAKI (Nigéria), rendant hommage à la ville historique de Saint-Pétersbourg, dit que le thème du débat général est opportun et que le défi auquel les parlementaires sont confrontés est urgent. Les divisions ethniques et l'antagonisme religieux ont engendré de nouveaux conflits et exacerbé les conflits existants, provoquant des crises humanitaires d'une ampleur sans précédent. Selon l'ONU, 20 millions de personnes sont menacées de famine, tandis que 140 millions de personnes dans 37 pays ont besoin d'aide. Lors de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP au Bangladesh, les parlementaires ont attiré l'attention sur l'insécurité alimentaire au Yémen, en Afghanistan et dans certaines régions d'Afrique et ont constaté qu'une ère de famine allait arriver. En Afrique, l'augmentation des discours de haine, des affrontements interethniques et des accusations interreligieuses et interethniques menacent de déclencher de nouveaux conflits sanglants. Le Nigéria, qui a déjà été poussé à la guerre civile, connaît une recrudescence des discours de haine et une série de conflits ethniques qui menacent l'unité du pays.

L'année 2017 est caractérisée par une détresse incessante, qui touche toutes les régions du monde. Les conflits sont enracinés dans l'incapacité apparente de parvenir à une coexistence pacifique pour le bien de l'humanité. Les conséquences des lacunes en matière de compréhension mutuelle sont visibles partout : les suprématistes blancs mènent des batailles contre des manifestants antifascistes et le mouvement Black Lives Matter aux Etats-Unis, la violence xénophobe émerge sporadiquement en Afrique du Sud, et des troubles d'ordre ethnique éclatent au Kenya. Des tensions entre la majorité bouddhiste et les musulmans rohingyas au Myanmar ont envoyé une vague de misère humaine à la frontière du Bangladesh, déplaçant un demi-million de Rohingyas en quelques semaines. Cependant, il est important de ne pas pérenniser la hiérarchie perçue de la souffrance. Alors que la crise des migrants en Europe a attiré l'attention internationale, la situation au Soudan du Sud, où la guerre civile a provoqué la plus grande crise de réfugiés qu'a connue l'Afrique, a été pratiquement ignorée. Les parlementaires doivent briser le silence autour de ce conflit qui a déplacé deux millions de personnes dans l'Ouganda voisin.

Le Nigéria est une mosaïque de l'humanité, comptant 170 millions de personnes, 250 groupes ethniques et 500 langues différentes. Sa diversité est une bénédiction qui a transformé le Nigéria en un acteur puissant sur la scène africaine. Cependant, il existe des obstacles à la paix et au développement durable du pays, notamment les conflits ethniques et la brutalité de Boko Haram, qui ont été à l'origine du déplacement de millions de Nigériens. Dans ce contexte, l'orateur demande à nouveau que soit organisée une conférence internationale sur la menace que représente Boko Haram dans le nord-est du Nigéria.

Mme K.N. NGUYEN THI (Viet Nam) dit que le monde d'aujourd'hui compte beaucoup de défis et d'opportunités. D'une part, les progrès spectaculaires de la science et de la technologie ont conduit à un rapprochement croissant entre différents régimes politiques, économies, sociétés et cultures. D'autre part, le monde est confronté à une myriade de défis complexes, notamment les changements climatiques, la pauvreté, l'intolérance, le terrorisme, le nationalisme et l'extrémisme. Il pleut toujours des balles et des bombes. On détruit le patrimoine culturel, porte atteinte aux croyances religieuses et menace la paix et la sécurité internationales. L'Histoire a montré que les conflits ne peuvent être résolus que par la tolérance, le dialogue et le respect mutuel.

Au Viet Nam, différentes ethnies et religions coexistent harmonieusement, profitant d'un enrichissement mutuel tout en conservant leurs cultures, leurs langues et leurs croyances uniques. L'égalité de leurs droits a été consacrée dans la Constitution : toutes les formes de discrimination et de division ethniques sont interdites. Les minorités ethniques bénéficient de conditions favorables leur permettant de prospérer. Toutes les religions sont égales devant la loi et toutes les croyances sont respectées. Pour promouvoir le pluralisme culturel, l'UIP doit : encourager les Parlements membres à promulguer des lois, à abroger les lois discriminatoires et à améliorer les cadres juridiques pour favoriser l'unité nationale et garantir à chacun un traitement juste et équitable ; élaborer des critères pour évaluer l'impact des politiques et de la législation sur les minorités ethniques et religieuses ; promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale sur les questions culturelles, religieuses et ethniques ; faire connaître l'importance de la solidarité et du dialogue interreligieux et interethnique; et renforcer la coopération avec l'ONU, d'autres organisations internationales et les parlements pour soutenir les initiatives en faveur de la paix.

M. A. HOUNGBEDJI (Bénin) dit que le monde est en proie à d'innombrables maux, souvent liés à des idéologies mensongères qui menacent la paix et la stabilité mondiales. Parmi les guerres et les conflits les plus graves et les plus fratricides, un grand nombre a été déclenché au nom de la religion et menace le dialogue interreligieux et interculturel. Les membres de toute société doivent donc s'unir pour promouvoir la tolérance culturelle et la compréhension mutuelle afin de maintenir la paix. Au Bénin, le dialogue et la tolérance sont les fondements qui permettent de bâtir la stabilité politique et la coexistence dans un espace pluraliste partagé. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de religion et d'expression, ont été consacrés dans la Constitution de 1990 et un cadre national pour la coordination entre les différentes religions a été créé.

En vue de partager et de promouvoir la culture de la paix par le dialogue interculturel et interreligieux et la tolérance, le Gouvernement béninois a collaboré notamment avec l'ONU, l'UNESCO et l'Union africaine pour lancer en 2015 l'Initiative africaine d'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel. Plus de 400 délégués du monde entier ont adopté à l'unanimité le Manifeste pour l'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel. L'orateur invite les délégués présents à la 137^{ème} Assemblée ainsi que l'UIP elle-même à soutenir cette initiative. La promotion du dialogue culturel et de la paix exige la participation de chaque individu, qui doit accepter et reconnaître l'humanité des autres et les principes et valeurs de la diversité et de la complémentarité entre les peuples. Enfin, l'orateur demande à l'UIP d'encourager les Parlements membres à renforcer l'éducation dans les écoles et les institutions religieuses afin de favoriser le dialogue interculturel et interethnique.

M. E. CORDERO ARROYO (Mexique), exprimant sa gratitude pour la solidarité internationale manifestée à la suite des tremblements de terre dévastateurs qui ont frappé son pays, dit qu'il a une tendance à représenter les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles comme l'âge du chauvinisme. Beaucoup supposent que la mondialisation politique et économique a permis au monde de surmonter le nationalisme et d'atteindre un stade de civilisation plus éclairé. Peut-être est-ce la raison pour laquelle les idéologies nationalistes semblent avoir pris le monde au dépourvu. En réalité, les tendances nationalistes et les politiques identitaires n'avaient jamais disparu. En fait, la mondialisation, avec ses progrès technologiques et ses flux migratoires, n'a fait qu'exacerber les différences et alimenter le tribalisme. Dans cette optique, il est nécessaire de parvenir à un équilibre entre la diversité culturelle et un consensus juridique et politique.

La diversité ne s'arrête pas aux frontières modernes des Etats-nations ou des doctrines religieuses qui prédominent dans le monde. Quinze pour cent de la population mondiale appartient à des communautés autochtones, qui parlent plus de 17 000 langues différentes, constituent 5 000 groupements culturels distincts et conservent leur propre vision du monde. Le défi consiste donc à créer des cadres juridiques et institutionnels qui tiennent compte des différentes visions du monde. La solution nécessite une double approche : le développement et le dialogue interculturel. Les différences culturelles sont souvent marquées par des disparités en matière de

développement : la pauvreté et l'inégalité sont particulièrement prononcées parmi les populations autochtones. Dans ce contexte, les parlementaires doivent veiller à ce que le développement soit inclusif et que les opportunités et les services soient accessibles à tous, quelle que soit leur identité culturelle, ethnique ou religieuse. Heureusement, une feuille de route claire et détaillée est déjà disponible : la diversité culturelle, sociale et religieuse a été incorporée dans les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'éducation, la lutte contre les inégalités et la construction de sociétés justes et pacifiques sont des exemples d'approches transversales recommandées par ce programme de développement ambitieux. En ce qui concerne le dialogue interculturel, divers instruments et lignes directrices, dont la Déclaration de Québec, visent à promouvoir et à défendre le patrimoine culturel et à favoriser le respect comme condition préalable au dialogue entre les cultures et les civilisations.

M. A. ALMULLA (Bahreïn) dit que les parlementaires doivent renforcer la démocratie et protéger les droits individuels, promouvoir le pluralisme culturel et faciliter le dialogue interreligieux pour favoriser la stabilité nationale, parvenir à la justice sociale et soutenir le développement socio-économique. Justement, l'Assemblée coïncide avec l'inauguration du Centre mondial du Roi Hamad pour le dialogue interreligieux et la coexistence pacifique aux Etats-Unis, qui prouve que le pays est un modèle de coexistence et de tolérance. Le dialogue interculturel est la clé de la prévention des conflits, de la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme et de la promotion du développement mondial durable.

Le Bahreïn encourage activement le dialogue interethnique et interreligieux depuis des décennies. En outre, il a accueilli plusieurs conférences visant à favoriser le dialogue entre l'islam et le christianisme, entre les différents courants de l'islam et entre différentes civilisations. Cependant, les principes de la Déclaration universelle sur la démocratie seront toujours sapés tant qu'il n'y aura pas de paix, de sécurité et de justice en Palestine et que certains pays soutiendront les terroristes. La coopération internationale visant à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie, le pluralisme et le dialogue est le meilleur outil pour lutter contre le terrorisme. Cependant, l'un des principaux obstacles à une démocratie plus forte dans les pays est la politisation des droits de l'homme. Certaines entités appliquent un système de deux poids, deux mesures et interviennent dans les affaires intérieures souveraines des pays pour satisfaire leurs propres fins. L'orateur dit que son pays réaffirme son attachement à la Déclaration universelle sur la démocratie et aux principes du pluralisme culturel et de la paix, et demande à l'UIP de redoubler d'efforts pour promouvoir et défendre la démocratie dans le monde.

M. A. Houngbédji (Bénin), Vice-Président de l'Assemblée prend la conduite de la séance.

M. P. MATIBINI (Zambie) dit que les sociétés pluralistes et diversifiées se caractérisent par la tolérance à l'égard des croyances des autres, même si elles diffèrent des leurs. La Zambie compte trois types principaux de pluralisme culturel basés sur la diversité linguistique, ethnique et religieuse. Le pluralisme culturel appelle à la compréhension mutuelle et à la coopération entre différentes ethnies, idéologies politiques et groupes au statut économique différent. La diversité linguistique et le multilinguisme sont également des éléments clés du pluralisme culturel, ce qui est une position entérinée par la Charte de la renaissance culturelle africaine et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Les langues d'une nation sont une richesse comparable aux ressources naturelles que sont le cuivre, le café, l'or ou le pétrole. La langue est un héritage historique, un droit humain inaliénable et un dépositaire de l'histoire humaine. De plus, la langue est intimement liée à l'identité personnelle. Ainsi, la perte de la langue équivaut à une perte d'identité. Cependant, si elles ne sont pas soutenues par un sentiment d'identité nationale, les identités ethnolinguistiques peuvent devenir des armes à utiliser pour affaiblir l'Etat-nation, donnant lieu à des dissensions, à des tensions et à des conflits. En vérité, les conflits ethnolinguistiques ont peu à voir avec la langue ou l'ethnicité. La plupart du temps, ils sont enracinés dans l'inégalité sociale, économique et politique. Le dialogue interreligieux est un outil important pour préserver la paix, car il peut favoriser la compréhension entre les différentes religions et favoriser l'acceptation des autres. La compréhension mutuelle pourra ainsi être réalisée, les stéréotypes éliminés et les problèmes communs résolus. Il faut donc viser à utiliser la foi et la tradition religieuses pour créer des opportunités de coexistence pacifique.

M. P. PILLAY (Seychelles), félicitant Saber Chowdhury, le Président sortant de l'UIP, et Martin Chungong, le Secrétaire général actuel, de leurs contributions à l'UIP, dit qu'en comprenant, en acceptant et en respectant la diversité culturelle, l'Organisation sera renforcée et mieux à même

de réaliser ses aspirations. Les belles îles des Seychelles connaissent une situation parlementaire inhabituelle : le Gouvernement est minoritaire et la majorité d'opposition est au Parlement. En conséquence, l'exécutif et le Parlement font preuve de tolérance et œuvrent ensemble pour le bien du pays. De plus, les membres du public peuvent interagir avec leurs représentants élus par l'intermédiaire des médias sociaux, enrichissant ainsi le débat national.

Tout en reconnaissant l'importance de la participation de tous les parlements nationaux, l'orateur remercie l'Organisation d'avoir donné aux petits Etats insulaires en développement la possibilité de se réunir pour la première fois. Alors qu'ils menacent le monde entier, des problèmes tels que les changements climatiques peuvent être catastrophiques pour les petits pays. Compte tenu des vulnérabilités des petits Etats insulaires en développement, il est primordial de maintenir leur existence et de préserver leur diversité. Il faut donc déployer des efforts supplémentaires pour concrétiser les mesures qui doivent être prises à l'échelle mondiale et renforcer les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. L'orateur demande à l'UIP de poursuivre ses activités de sensibilisation en faveur de la participation inclusive et d'envisager de maintenir un forum qui permettrait aux petits Etats insulaires en développement de se faire entendre.

M. A. BENSALAH (Algérie) dit que le monde vit des temps difficiles. La montée de l'extrémisme, du racisme et de l'intolérance est liée au rejet de l'Autre et au recours à la religion et à l'ethnicité pour attiser les hostilités. L'insécurité et les conflits sont en augmentation, en particulier au Moyen-Orient et dans certaines régions d'Afrique, exacerbés par des facteurs internes et externes qui entravent le développement et la démocratie. L'orateur dit que son pays a œuvré à la consolidation de la paix, à la réduction des conflits dans la région et à la promotion de la coopération pour favoriser le développement économique. L'Algérie a inscrit le principe de tolérance dans sa Charte pour la paix et la réconciliation nationale, tandis que sa Constitution a consacré le principe de l'égalité des sexes et a donné à la langue berbère le statut de langue officielle protégée.

Aucun débat sur la paix et le pluralisme culturel ne peut exclure les concepts de développement et de démocratie, dont fait partie la nécessité de s'attaquer à l'insécurité alimentaire et de combler la fracture numérique Nord-Sud qui entrave les mesures en faveur de la tolérance et de la solidarité. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour éradiquer le terrorisme, un fléau mondial qui ne reconnaît ni frontières ni cultures. L'Algérie insiste constamment sur le fait qu'il est nécessaire de trouver des solutions politiques aux crises. Elle plaide en faveur d'un règlement politique des conflits en Libye, au Mali, en République arabe syrienne et au Yémen. Toute solution à la situation au Sahara occidental doit permettre au peuple d'exercer son droit à l'autodétermination. L'orateur réaffirme le soutien de son pays aux droits du peuple palestinien et à la création d'un Etat palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale. Enfin, il appelle à une action urgente pour mettre fin à la tragédie que vit la minorité rohingya et souligne qu'il est nécessaire de mettre en place un dialogue interreligieux et interethnique pour promouvoir le développement et éliminer toutes les formes d'intolérance, d'extrémisme et de violence.

Mme S.B. HANOOMANJEE (Maurice), félicitant Saber Chowdhury, le Président sortant, des victoires qu'il a fait connaître à l'UIP, dit que son pays incarne les concepts que sont la coexistence pacifique, l'unité dans la richesse et la splendeur de la diversité et le respect mutuel. Maurice est une mosaïque d'ethnies et de cultures différentes qui a réussi à parvenir à une harmonie interconfessionnelle et interethnique. La diversité multilingue, multiculturelle et multiconfessionnelle du pays a contribué à son développement pacifique et durable et à la protection des droits des minorités. Le Parlement mauricien prend des mesures actives pour préserver les langues ancestrales du pays et donc l'identité culturelle de la société. Des subventions gouvernementales sont accordées aux organisations culturelles et sociales pour soutenir leur action, et l'éducation est dispensée gratuitement pour préparer les étudiants à la vie, sur la base du principe de l'égalité des chances pour tous. Le pays étant un fervent défenseur de la démocratie parlementaire, des représentants de différentes confessions et ethnies figurent parmi les parlementaires élus. Afin de garantir une représentation politique juste et adéquate, huit sièges supplémentaires sont réservés aux minorités religieuses. Des efforts sont également déployés pour assurer un dialogue permanent avec le Gouvernement et le public afin de faciliter la coexistence pacifique. En conséquence, Maurice peut faire part de ses expériences dans le cadre de l'action entreprise pour tenter de résoudre les conflits mondiaux.

M. O. ASADOV (Azerbaïdjan) dit que la diversité culturelle représente la richesse historique de l'humanité. Il est largement convenu que chaque personne appartient à l'humanité et non uniquement à une seule nation. Face aux problèmes mondiaux tels que le terrorisme international et le séparatisme, aucun Etat ne peut assurer sa sécurité en se coupant des autres. Un ordre mondial plus juste fondé sur un nouveau modèle éthique des relations internationales est nécessaire. La diplomatie parlementaire peut compléter la diplomatie traditionnelle pour renforcer les relations interétatiques.

Au carrefour entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, l'Azerbaïdjan est diversifié sur les plans culturel, ethnique et religieux, et incarne les valeurs islamiques et européennes. L'Etat prend continuellement des mesures pour renforcer la tolérance religieuse, encourager le dialogue interreligieux et promouvoir la liberté religieuse. En conséquence, l'Azerbaïdjan se situe parmi les pays les plus tolérants au monde. Cependant, l'Arménie a occupé une partie du territoire azerbaïdjanais, soit la région du Haut-Karabakh, et a commis des actes de nettoyage ethnique et de génocide, tout en présentant sa politique hostile de séparatisme ethnique comme un conflit interconfessionnel entre musulmans et chrétiens. Vingt pour cent du territoire azerbaïdjanais sont occupés depuis 25 ans. Un million d'Azerbaïdjanais ont été déplacés ou ont fui en tant que réfugiés. Vingt mille Azerbaïdjanais ont été assassinés et autant d'autres ont été blessés. Le Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres organisations internationales ont adopté des résolutions exigeant le retrait immédiat et inconditionnel des forces arméniennes. Cependant, l'Arménie a simplement ignoré leurs décisions et continue de violer le droit international. N'existe-t-il pas de mécanisme pour forcer un agresseur à respecter les résolutions internationales ? En fermant les yeux sur le séparatisme ethnique, le nationalisme agressif et l'occupation territoriale, on constitue une menace à la paix et à la sécurité mondiales. La communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour résoudre tous les conflits, y compris celui du Haut-Karabakh, afin de faire respecter le droit international et le principe de l'intégrité territoriale.

M. P. ZHANG (Chine) dit que la diversité culturelle est le résultat naturel de milliers d'années d'évolution. Dans l'ère de la mondialisation en mutation rapide, la diversité culturelle et le pluralisme offrent non seulement des opportunités pour la paix et le développement, mais aussi des défis qui prennent la forme de conflits, du terrorisme et de discrimination raciale. Les Chinois considèrent que les différences sont naturelles : chaque pays a une histoire, une culture, des traditions, une trajectoire de développement et des systèmes sociaux qui lui sont propres. Le dialogue interreligieux et interethnique est le moyen logique de promouvoir la confiance, la compréhension mutuelle, la paix et le développement. Chaque pays doit respecter les traditions, les systèmes sociaux et le droit des autres pays de choisir leur propre voie de développement. De tels facteurs ne doivent jamais devenir des obstacles aux relations interétatiques. Si les pays s'engagent en faveur du respect mutuel et de l'égalité, ils pourront trouver un terrain d'entente et renforcer la confiance. Ils doivent opter pour le dialogue plutôt que pour la confrontation et promouvoir l'échange et l'apprentissage interculturels. La société humaine est riche et diversifiée : en entamant un dialogue sur un pied d'égalité avec des pays d'origines et de systèmes sociaux différents, il est possible de partager des connaissances et des expériences, de désamorcer les tensions et de renforcer les relations amicales.

De nombreuses guerres sont enracinées dans un manque de communication et de compréhension culturelle. La meilleure façon de combler les fossés et de résoudre les malentendus est de coopérer, ce qui est crucial pour la paix et le développement. Les événements passés et actuels démontrent la nécessité de respecter les différences religieuses et culturelles pour résoudre les désaccords et parvenir à la prospérité commune. L'UIP doit encourager ses Parlements membres à rejeter toutes les formes de terrorisme, de séparatisme et d'extrémisme, et à promouvoir la coopération et la coexistence pacifique. Les différentes cultures et groupes ethniques sont uniques mais aucun n'est supérieur aux autres. Le Président de la Chine a une ambition qui se traduit par l'initiative "une Ceinture et une Route" concernant un avenir partagé dans lequel l'humanité pourra poursuivre des objectifs et un développement communs, vivre dans la prospérité et parvenir à une paix durable. Favoriser l'échange interculturel et partager les opportunités de développement sont des éléments cruciaux de ce projet et peuvent promouvoir des relations amicales et favoriser le progrès. La Chine souhaite se joindre à d'autres pays pour poursuivre un développement humain ouvert et plus inclusif dans un monde diversifié sur le plan culturel. Le pluralisme culturel doit être considéré comme une source éternelle de progrès.

M. I. SIDIBE (Mali), citant la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, dit que le thème du débat général est opportun puisque les conflits ethniques et religieux continuent de s'épanouir dans le terreau fertile de l'intolérance et de la haine. Les 40 groupes

ethniques différents du Mali vivent en harmonie depuis des centaines d'années. En effet, la richesse culturelle du pays, les différences religieuses et la diversité linguistique ont créé un lien familial entre les groupes ethniques, permettant ainsi de surmonter tout conflit. Accepter la culture de l'Autre est le seul moyen de bannir la méfiance et de promouvoir l'harmonie pour construire une paix durable. La plupart des conflits religieux s'alimentent à une source identique : l'enferment identitaire sur une religion ou sur une tradition spirituelle, à l'exclusion de toute autre. Des efforts importants dans les domaines de l'éducation, de la science et de la communication sont nécessaires pour promouvoir le dialogue interreligieux et interethnique dans le cadre de la vie quotidienne. La mondialisation ne doit pas être considérée comme une menace pour l'identité nationale, ethnique ou religieuse, mais comme une source d'enrichissement mutuel et de progrès mondial. Les aspects positifs du mélange des populations mondiales doivent être mis en avant.

Le processus de dialogue interreligieux et interethnique n'est pas sans défis. Il est possible de surmonter ceux-ci en réconciliant les différences, en favorisant l'ouverture à l'Autre et en préservant la dignité humaine et les droits des minorités. Les chefs religieux et les communautés confessionnelles doivent servir d'exemples de la manière de cultiver la tolérance mutuelle et la coexistence pacifique. Ils ont le devoir d'étouffer tout conflit ayant des connotations religieuses. Les parlementaires doivent veiller à ce que la législation tienne compte du pluralisme culturel, sensibilise à la liberté religieuse et à la laïcité et punisse toute violation de ces principes. L'UIP a également un rôle à jouer dans la promotion de valeurs, d'attitudes et de comportements qui favorisent la compréhension culturelle, ainsi que dans la prévention de la moindre dérive vers l'extrémisme ou le fanatisme.

Mme M. GOJKOVIC (Serbie) dit que le pluralisme culturel doit être célébré par le dialogue interethnique et interreligieux. Il faut promouvoir les avantages que les différentes cultures et religions offrent à la société. Les parlementaires, en tant que représentants du peuple, doivent encourager le dialogue et permettre au public et à la société de s'engager largement à cet égard. Ils doivent transmettre l'esprit de respect mutuel et de tolérance à leurs sociétés et servir d'exemple pour la coopération entre différents pays. Chérir et promouvoir le dialogue, la paix, la stabilité et le respect mutuel sont des valeurs clés de l'Organisation.

La Serbie compte un grand nombre de peuples, de religions, de langues et de cultures différents. De ce point de vue, elle est parmi les pays les plus riches d'Europe. Le pluralisme est soigneusement favorisé par un cadre juridique qui protège les droits individuels et collectifs, ainsi que les libertés des minorités nationales et des communautés religieuses. A cet égard, la Serbie sert d'exemple aux niveaux régional, européen et même mondial. L'Assemblée nationale reflète la nature multi-ethnique et multiconfessionnelle de la société. Les minorités nationales élisent également des représentants à 21 conseils nationaux de minorités nationales, dans le cadre de leur droit à l'autonomie en termes de culture, d'éducation et de langue. Le dialogue au sein de la société et entre les pays est crucial, étant donné que les défis mondiaux liés aux conflits, au terrorisme et à la migration ne respectent pas les frontières nationales. Ensemble, les parlementaires doivent résoudre ces problèmes et combattre l'extrémisme et l'intégrisme, en instaurant la confiance, en se montrant solidaires et en s'engageant dans le dialogue. En tant que représentants du peuple, ils doivent protéger les valeurs universelles de paix, de stabilité et de prospérité, tout particulièrement lorsqu'ils accomplissent leurs tâches quotidiennes, adoptent des lois et supervisent leur application.

Mme T. EFUA ASANGONO (Guinée équatoriale) dit que la diversité culturelle résultant des migrations et d'autres facteurs de mondialisation a introduit de nouvelles religions dans la Guinée équatoriale, qui est majoritairement catholique. Les sphères religieuses et politiques doivent cependant être séparées. La laïcité garantit la neutralité religieuse et assure le respect de la liberté religieuse et de l'égalité. Les religions doivent s'adapter aux règles de l'Etat et éliminer toute exclusion ou discrimination fondée sur la foi. Il est nécessaire de tenir débat raisonnable sur l'utilisation des symboles religieux dans l'espace public. De tels symboles ne doivent pas être arborés à l'école, mais il faut accepter le droit de les porter en privé. La dignité, l'égalité et la justice dans toutes les traditions religieuses doivent être encouragées, puisque les femmes sont souvent victimes de certaines pratiques religieuses. Le dialogue interculturel et interreligieux prend plusieurs formes en Guinée équatoriale. Par exemple, la Première Dame, une fervente catholique, a financé la construction d'une mosquée pour la communauté musulmane du pays et le premier dimanche d'avril est un jour de prière pour toutes les religions. L'éducation religieuse, civique, aux droits de l'homme et interculturelle est enseignée dans les écoles dès les plus jeunes classes pour favoriser la cohésion sociale, la compréhension mutuelle, le respect, la tolérance et le dialogue.

Il est important de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir l'extrémisme, la radicalisation et la haine. Des provocations extérieures sont à l'origine de nombreuses guerres en Afrique. La communauté internationale doit s'engager en faveur d'un dialogue renforcé et de la réduction des guerres. Les conflits en Afrique provoquent la misère, déplacent les habitants et entravent la croissance et le développement. L'oratrice dénonce le harcèlement et les simulacres de poursuites, orchestrés par la France, que subit le Vice-Président de son pays. On se demande si de telles attaques visent à limiter la progression de la démocratie et du développement en Afrique. L'intolérance ethnique est parfois provoquée par des forces extérieures, qui fournissent des armes sophistiquées et des moyens de communication pour alimenter les conflits dans les pays dont les habitants souffrent de faim. Au lieu de se préparer aux guerres, les pays doivent s'efforcer de servir le développement et de désamorcer les crises.

M. M. ALSULAMI (Parlement arabe), rendant hommage à Saber Chowdhury, le Président sortant de l'UIP, dit que le monde est face à une myriade de défis complexes. La souffrance du monde arabe met en exergue la nécessité de déployer davantage d'efforts en faveur du dialogue interculturel. Les nations arabes sont des sociétés pluralistes dans lesquelles différentes religions et ethnies vivent en harmonie et dans la compréhension mutuelle, conformément aux principes de l'islam, qui enseigne la tolérance, l'amour et la paix. Une action et une coopération sont rapidement nécessaires pour combattre les groupes extrémistes qui sévissent dans la région. Les nations occidentales doivent s'abstenir d'associer l'islam à la violence. Le Parlement arabe prend des mesures pour réprover la discrimination à l'égard des musulmans et la confusion de l'islam avec le terrorisme, et pour faire en sorte que le monde arabe, qui a largement condamné les groupes extrémistes et préconisé la tolérance inhérente à l'islam, soit entendu. L'orateur salue les efforts faits par le Centre du Roi Abdulaziz pour le dialogue national en vue de trouver un terrain d'entente entre les différentes cultures et religions. Cela dit, la paix ne s'installera pas au Moyen-Orient tant que la question palestinienne n'aura pas été résolue grâce à la création d'un Etat palestinien indépendant sur la base des frontières de 1967. Enfin, l'orateur exige une action urgente pour arrêter le massacre des Rohingyas et demande que les coupables soient jugés par la Cour pénale internationale.

M. A. ARDESHIR LARIJANI (République islamique d'Iran), s'exprimant dans l'exercice du droit de réponse, dit que la représentante des Emirats arabes unis a formulé des allégations sans fondement concernant l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran, allant clairement à l'encontre des principes du droit international. La République islamique d'Iran réaffirme sa souveraineté sur ses îles dans le golfe Persique et réitère son engagement à œuvrer en faveur de la sécurité, de la stabilité et d'une paix durable grâce à des mesures de confiance avec les Etats de la région. L'orateur répète que son pays souhaite nouer un dialogue avec les Emirats arabes unis pour dissiper tout malentendu et rétablir des relations amicales. L'intégrité territoriale et la souveraineté de la République islamique d'Iran ne sont toutefois pas négociables. Leurs deux nations doivent s'unir pour défendre le peuple rohingya et le peuple palestinien. Il n'y a rien à gagner en faisant des récriminations.

M. H. SABBAGH (République arabe syrienne), s'exprimant dans l'exercice du droit de réponse, fait part de ses doutes quant au nombre de réfugiés syriens hébergés par la Turquie et dit avoir des appréhensions concernant le rôle joué par la Turquie dans le conflit qui se déroule dans son pays. Le Gouvernement turc a porté atteinte à la souveraineté et à l'intégrité de la République arabe syrienne en lançant des incursions dans des zones qui ne sont pas couvertes par l'accord conclu à Astana, au Kazakhstan. Le Parlement syrien condamne l'agression turque dans la province syrienne d'Idlib et considère ces attaques comme une incursion flagrante, une menace pour la sécurité de ses citoyens et une violation des normes internationales. Ces actes ont levé le voile sur les relations entre la Turquie et les groupes terroristes qui détruisent la République arabe syrienne et y font couler le sang. Le Parlement syrien demande le retrait immédiat et inconditionnel des forces turques du territoire syrien.

La séance est levée à 17 h 50.

Point 2 à l'ordre du jour**Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée**
(A/137/2-P.1 à P.18, Inf.1.rev.1 et Inf.2)

La séance est ouverte à 17 h 50 sous la conduite de Mme V. Matvienko (Fédération de Russie), Présidente de l'Assemblée.

La PRESIDENTE dit que 18 demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée ont été présentées. Certaines d'entre elles ont été fusionnées dans la mesure où elles portaient sur des sujets similaires. Il reste au final huit propositions, lesquelles sont exposées dans le document A/137/2-Inf.1.rev.1.

Le SECRETAIRE GENERAL rappelle les articles 11.1 et 11.2 du Règlement de l'Assemblée concernant l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée, et dit que la proposition retenue sera choisie dans le cadre d'un vote par appel nominal.

La PRESIDENTE invite les auteurs à présenter leurs demandes respectives en vue du vote par appel nominal.

M. H. MOHAMED ALI (Djibouti) présente la proposition soumise par sa délégation sous le titre *L'implication et l'engagement actif des parlements dans le maintien de la sécurité et de la paix internationales par l'appui d'une solution politique* (A/137/2-P.1). Il souligne l'importance de la diplomatie parlementaire dans les efforts visant à faire respecter les droits inaliénables reconnus par le droit international tels que ceux qui sont remis en question dans le cadre du conflit frontalier opposant depuis des années son pays à l'Erythrée.

Après avoir rappelé les conséquences dramatiques du refus de l'Erythrée de s'attacher à résoudre le problème par des voies pacifiques conformément aux résolutions correspondantes du Conseil de sécurité, il appelle l'UIP à soutenir les efforts déployés par son pays pour empêcher une nouvelle escalade de la crise et à mener à cet effet une mission d'enquête en vue de garantir la paix et la démocratie dans la région. Reconnaisant l'urgence de la situation des Rohingyas et par solidarité avec ce peuple, sa délégation a toutefois décidé de retirer sa proposition et de la présenter pour examen à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale lors de sa prochaine session.

Mme D. SOLÓRZANO (République bolivarienne du Venezuela) présente la proposition soumise par sa délégation sous le titre *Le rôle de l'Union interparlementaire face à la rupture de l'ordre constitutionnel et au non-respect de l'Assemblée nationale au Venezuela* (A/137/2-P.2), et déclare que son pays connaît une crise humanitaire marquée par une grave pénurie alimentaire et de médicaments touchant un très grand nombre d'habitants. Le Venezuela est aussi en proie à une profonde crise politique depuis les récentes élections organisées de manière irrégulière et la création de l'Assemblée constituante qui en a résulté. Sa délégation remercie l'UIP pour son soutien et sa volonté de contribuer à dénouer la situation. Elle ajoute que le Président de l'Assemblée nationale n'a pas été autorisé à se rendre à l'Assemblée de l'UIP et qu'elle-même a été menacée de se voir confisquer son passeport à son retour au Venezuela. Sa délégation prévoit toutefois de retirer sa proposition de point d'urgence.

Mme E. FERNANDEZ MENDOZA (Etat plurinational de Bolivie) présente à son tour la proposition soumise par sa délégation sous le titre *Promouvoir les espaces de dialogue pour l'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* (A/137/2-P.8). Elle estime que les crises humanitaires sont déclenchées par des inégalités sociales flagrantes qui se manifestent notamment par l'impossibilité, pour certaines personnes, d'accéder à des biens et services élémentaires. Il convient donc d'unir nos efforts afin de bâtir un monde véritablement égal pour tous, notamment en s'attaquant aux causes de la vague sans précédent de déplacements forcés et de migrations. Reposant sur les conclusions d'une conférence organisée récemment par son pays sur la promotion de la citoyenneté universelle dans un monde décroissant, la proposition de sa délégation vise à faire tomber les barrières et à encourager l'interaction afin de contribuer à l'élaboration du Pacte mondial auquel elle se réfère. Sa délégation a toutefois décidé de retirer sa proposition et de la présenter pour examen à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme lors de sa prochaine session.

M. H.B. KAMBHAMPATI (Inde) présente la proposition soumise par sa délégation sous le titre *Contre la menace croissante du terrorisme : le rôle des parlements (A/137/2-P.13)*. Il dit que le terrorisme constitue l'une des plus grandes menaces auxquelles le monde est confronté et que la communauté internationale se doit de concentrer son attention sur la lutte contre ce phénomène. Tuant au hasard et prenant pour cible des innocents, le terrorisme n'entraîne pas seulement des violations des droits de l'homme, il constitue en soi un crime contre l'humanité qui ne connaît plus de limites. Une riposte internationale coordonnée doit être organisée sans plus attendre car elle constituera le seul moyen efficace de vaincre ce fléau et notamment de mettre un terme à la distinction abusive – dont on se sert parfois pour le justifier – entre "bon" et "mauvais" terrorisme. Malgré la nécessité impérieuse et la pertinence, dans le monde actuel, de lutter contre le terrorisme, sa délégation a décidé de retirer sa proposition de point d'urgence, ce thème ayant déjà été discuté dans l'enceinte de l'UIP.

M. S. SONODA (Japon) présente, également au nom de la délégation du Mexique, une proposition fusionnée intitulée *Menaces contre la paix et la sécurité internationale découlant des essais nucléaires de la République populaire démocratique de Corée (A/137/2/P.14)*. Il déclare que les actes récemment perpétrés par ce pays – notamment la réalisation de son sixième et plus important essai nucléaire ainsi que ses tirs répétés de missiles balistiques – représentent une menace sérieuse, imminente et sans précédent contre le Japon, mais aussi contre toute la région et incontestablement contre la paix et la sécurité internationales. L'UIP doit condamner fermement ces actes irréfléchis et appeler les autorités de ce pays à abandonner leur programme nucléaire et de missiles et à se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Une incapacité de la communauté internationale à faire preuve de solidarité et à s'engager immédiatement pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires entraînera rapidement des conséquences dramatiques. L'intervenant espère donc que la demande fusionnée sera soutenue par les Membres de l'UIP.

Un délégué de la REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE dit qu'il est injustifié de mettre en cause les essais nucléaires réalisés par son pays en niant le droit légitime à l'auto-défense qui appartient à un Etat souverain et en allant à l'encontre de la mission de l'UIP qui consiste à promouvoir la paix et la sécurité internationales. La question nucléaire dans la péninsule coréenne doit sa seule existence à des politiques et un chantage nucléaire exercés depuis des décennies par les Etats-Unis contre son pays, qui a fait maintes tentatives, à tous les niveaux, pour pacifier la situation avec pour seul résultat d'être ouvertement menacé de destruction par le Président des Etats-Unis. Il espère donc que toutes les délégations comprendront que son pays n'exerce son pouvoir nucléaire que dans un but de dissuasion et qu'elles prendront position de manière juste et impartiale sur cette question.

Mme A. ALQUBAISI (Emirats arabes unis) présente la proposition fusionnée soumise par sa délégation et celles du Bangladesh, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Koweït, du Maroc, du Soudan et de la Turquie sous le titre *Mettre un terme aux actes de persécution, de violence et de discrimination à l'égard de la minorité rohingya au Myanmar qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales et garantir leur retour immédiat et sans condition au Myanmar (A/137/2-P.15)*. Elle dit que la persécution et les graves violations des droits de l'homme dont le peuple rohingya est victime, au mépris du droit international, illustrent clairement l'importance de promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique. Dans le cadre des efforts déployés pour éliminer la discrimination raciale et instaurer une culture basée sur le respect des droits de l'homme et sur la tolérance, les parlementaires ont l'obligation morale de se mobiliser pour que la violence faite aux Rohingyas prenne fin. Des mesures doivent être prises sans attendre pour protéger et aider le peuple rohingya et pour lutter contre les causes profondes de la situation, qui a été décrite par le Secrétaire général de l'ONU comme la crise migratoire s'étant intensifiée le plus rapidement dans le monde et comme un cauchemar humanitaire et pour les droits de l'homme.

M. F. RABBI (Bangladesh), poursuivant la présentation de la demande fusionnée au nom des délégations qui en sont les auteurs, ajoute que cette proposition représente une voix pour l'humanité et pour les personnes privées des droits de l'homme fondamentaux. Le Bangladesh accueille des millions de Rohingyas et leur fournit de la nourriture, des abris et des services d'urgence, et ce malgré le manque d'espace et de ressources que le pays connaît indépendamment de cette crise. Les Rohingyas sont victimes de discriminations et de persécutions depuis des décennies. Ils se sont vu retirer le statut de citoyen, ce qui les a rendus apatrides. Les

attaques brutales qui ont été organisées et coordonnées par les autorités du Myanmar avaient manifestement pour but de chasser le peuple rohingya de l'Etat Rakhine et d'empêcher leur retour sur ce territoire. Mais ils doivent être installés de manière pacifique et sans conditions sur leurs terres d'origine et bénéficier de la pleine jouissance du statut de citoyen et des droits de l'homme. L'intervenant exhorte les Membres à soutenir la proposition fusionnée.

M. R. LEÓN RÁMIREZ (Chili) présente la proposition soumise par sa délégation sous le titre *Soutien de l'Union interparlementaire au Parlement de la République bolivarienne du Venezuela, dont les fonctions, les attributions et l'existence même sont menacées (A/137/2-P.16)*. Il estime que, même si la situation actuelle au Venezuela est sans conteste moins grave que la crise des Rohingyas, elle mérite qu'on s'y attarde. Les Chiliens qui ont lutté contre la dictature militaire dans leur pays mesurent amplement les difficultés auxquelles le peuple vénézuélien est confronté et soutiennent tout naturellement leur cause. Sa délégation reconnaît néanmoins l'extrême urgence de la crise touchant les Rohingyas et a donc décidé de retirer sa proposition. Elle appelle toutefois l'UIP à continuer d'exhorter le Gouvernement du Venezuela à respecter les droits de parlementaires élus légitimement dans le pays.

M. T. KHUN MYATT (Myanmar) présente la proposition soumise par sa délégation sous le titre *Situation humanitaire dans l'Etat Rakhine (A/137/2-P.17)*. Il reconnaît que la situation dans l'Etat Rakhine est particulièrement complexe et délicate et qu'il n'existe pas de solution rapide facilement applicable. Depuis des décennies, la peur et la méfiance se sont installées entre les communautés musulmane et rakhine, exacerbées par un sous-développement et une pauvreté chroniques. Cette situation a encore été envenimée par la récente escalade de violence déclenchée dans la région par les nouvelles attaques coordonnées lancées contre des postes de police aux frontières, malgré la réponse humanitaire rapide amenée par le Gouvernement. Le projet de résolution soumis par sa délégation sur le sujet reconnaît les différentes appartenances ethniques et religions et rappelle les principaux défis devant être relevés, à savoir : le rapatriement ; la réinstallation et la réintégration ; et l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables. Sa délégation appelle l'ensemble des parties prenantes à venir en aide à toutes les victimes, sans discrimination aucune, et espère que son projet de résolution ainsi que les initiatives que le Gouvernement du Myanmar prendra à cet égard seront pleinement soutenus.

M. N. EVANS (Royaume-Uni) considère la proposition du Myanmar comme totalement inutile et dit que le massacre et l'expulsion de milliers de personnes de leurs terres d'origine ne constituent rien de moins qu'un nettoyage ethnique de la pire espèce, que la communauté internationale doit combattre et dénoncer sans détour. Il appelle la délégation du Myanmar à faire preuve de décence et à retirer sa proposition.

Le SECRETAIRE GENERAL explique la procédure à suivre pour la tenue du vote par appel nominal sur les trois propositions restant en lice (les cinq autres ayant été retirées) et attire l'attention sur l'attribution des voix expliquée dans le document A/137/Inf.2.

Le Président de l'UIP prend la conduite de la séance.

Un vote par appel nominal est organisé.

Avec 47 voix pour, 627 voix contre et 593 abstentions, la demande présentée par la délégation du Myanmar n'obtient pas en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés. Elle est donc rejetée.

Avec 478 voix pour, 208 voix contre et 581 abstentions, la demande fusionnée présentée par les délégations du Japon et du Mexique obtient en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.

Avec 1 027 voix pour, 35 voix contre et 205 abstentions, la demande fusionnée présentée par les délégations du Bangladesh, des Emirats arabes unis, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Koweït, du Maroc, du Soudan et de la Turquie obtient en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.

Ayant obtenu en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés ainsi que le plus grand nombre de voix pour, la demande fusionnée présentée par les délégations du Bangladesh, des Emirats arabes unis, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Koweït, du Maroc, du Soudan et de la Turquie est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée sous le point 7.

Le SECRETAIRE GENERAL demande aux groupes géopolitiques de soumettre rapidement leurs candidatures au comité de rédaction qui sera chargé de finaliser un projet de résolution sur le point d'urgence retenu.

La séance est levée à 19 h 50.

Ordre du jour définitif

-
1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 137^{ème} Assemblée
 2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
 3. Débat général sur le thème *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*
 4. *Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie*
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
 5. Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale ; du développement durable, du financement et du commerce ; et des Affaires des Nations Unies
 6. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 138^{ème} Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
 7. *Mettre un terme à la grave crise humaine, aux actes de persécution et aux attaques violentes contre les rohingyas, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et garantir le retour sûr et sans condition des rohingyas sur leurs terres d'origine au Myanmar*
-

Séance du lundi 16 octobre

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 10 sous la conduite de Mme M. Lohela (Finlande), Vice-Présidente de l'Assemblée.

Point 7 de l'ordre du jour

Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé

Mettre un terme à la grave crise humaine, aux actes de persécution et aux attaques violentes contre les Rohingyas, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et garantir le retour sûr et sans condition des Rohingyas sur leurs terres d'origine au Myanmar
(A/137/2-P.15)

M. F. RABBI (Bangladesh) dit qu'il souhaite remercier les délégués d'avoir voté pour la proposition fusionnée sur la situation du peuple Rohingya. Au nom du Parlement bangladais, lui et le Président de l'UIP, Saber Chowdhury, ont visité un camp de réfugiés au Bangladesh et se sont entretenus avec des réfugiés qui leur ont donné leur version des événements. Des maris avaient été exécutés en présence de leurs femmes, des femmes avaient été violées sous les yeux de leurs maris et de leurs familles, et des parents avaient été assassinés sous les yeux de leurs enfants. Un grand nombre de personnes avaient été jetées à la rue et contraintes de faire à pied un voyage de 15 jours jusqu'à la frontière du Bangladesh. Depuis le 25 août 2017, près de la moitié de la population rohingya, qui compte 1,2 million de personnes, s'est rendue au Bangladesh, fuyant les atrocités commises par les forces de sécurité du Myanmar et les milices extrémistes civiles. Des dizaines de milliers de femmes et d'enfants ont été déplacés à l'intérieur du Myanmar, sans accès à une aide humanitaire vitale. Les souffrances, en particulier celles des femmes et des enfants, sont d'une ampleur sans précédent. Alors que le Bangladesh est un petit pays qui a souvent du mal à nourrir ses propres habitants, il accueille les réfugiés et leur donne de la nourriture et un abri. Le Bangladesh est reconnaissant aux organisations internationales et aux Etats qui fournissent de la nourriture, une aide humanitaire et un soutien médical. La communauté internationale doit maintenant exhorter le Parlement du Myanmar à permettre aux réfugiés rohingyas de retourner sur leurs terres sans condition et à leur accorder la pleine citoyenneté. L'orateur dit espérer que, grâce à l'adoption de la résolution sur le point d'urgence, l'attention internationale se focalisera sur cette question et que le Parlement du Myanmar sera obligé de prendre des mesures.

M. T. MULCAIR (Canada) dit qu'il s'agit d'une triste réflexion sur l'état du monde : alors que le débat général est consacré au thème de la promotion du pluralisme culturel et de la paix par le dialogue interreligieux et interethnique, les Rohingyas, une minorité religieuse, sont persécutés, chassés de leurs maisons, maltraités et tués en raison de leur identité. La communauté internationale doit dénoncer le racisme soutenu par l'Etat et la discrimination éhontée que connaît le Myanmar. Le Parlement canadien a tenu deux débats d'urgence consacrés à cette tragédie ainsi que des consultations approfondies sur la montée honteuse de l'islamophobie. Les parlementaires ont le devoir d'agir : ils doivent dénoncer fermement les violences commises par le Gouvernement du Myanmar contre la minorité rohingya. Ayant désormais l'appui de l'UIP, ils doivent demander à leurs gouvernements respectifs de faire tout leur possible pour mettre fin aux violations flagrantes des droits de l'homme que subit le peuple rohingya. L'orateur rappelle qu'après l'Holocauste, le monde avait proclamé "plus jamais ça". Ce serment ne doit jamais être oublié.

M. M. KAVAKEBIAN (République islamique d'Iran), remerciant les délégués d'avoir soutenu la proposition fusionnée, dit espérer que l'adoption de la résolution sur le point d'urgence sera un message de soutien pour le peuple rohingya opprimé et incitera le Myanmar à arrêter de traiter celui-ci de manière inhumaine. Les droits des Rohingyas à leur patrie, aux services de base, à la participation politique, à la liberté culturelle et religieuse et à la citoyenneté doivent être respectés. L'orateur ajoute que la communauté internationale doit agir résolument pour soulager les souffrances qu'endurent des peuples innocents et opprimés partout dans le monde, y compris au Yémen où des personnes vivent sous les bombes. En tant qu'êtres humains, les parlementaires ne doivent pas rester silencieux face à une telle brutalité.

Mme M. MOHD YAZID (Malaisie) dit que le Parlement malaisien est gravement préoccupé par la violence persistante et flagrante dans l'Etat Rakhine au Myanmar, qui a provoqué une flambée des migrations irrégulières et déclenché une crise humanitaire. Des centaines de milliers de civils ont fui vers le Bangladesh voisin. Des flux migratoires aussi importants et irréguliers menacent la paix et la stabilité de toute la région. De plus, les Rohingyas pourraient devenir vulnérables face aux extrémistes. Nonobstant le principe de non-ingérence, la communauté internationale a l'obligation de faire respecter les principes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le Gouvernement du Myanmar doit appliquer sans tarder les recommandations de la Commission consultative sur l'Etat Rakhine, fournir un accès immédiat et sans entrave aux organisations d'aide humanitaire, prendre des mesures concrètes pour prévenir une nouvelle détérioration de la crise humanitaire et assurer le retour durable, sûr et digne des réfugiés rohingyas sur leurs terres, où ils doivent pouvoir vivre sans craindre d'être persécutés en raison de leur religion ou de leur appartenance ethnique. Les mesures militaires ne sont pas une solution : il n'est possible de parvenir à la stabilité qu'en mettant fin à la violence, aux déplacements et à la misère.

M. F. ZON (Indonésie) dit que la discrimination profondément inquiétante qui règne depuis des décennies dans l'Etat Rakhine conduit à la violence, forçant des centaines de milliers de membres du groupe ethnique rohingya à fuir leurs foyers. Il met en doute les affirmations de la délégation du Myanmar selon lesquelles des progrès ont été accomplis dans la résolution de la crise. Le Myanmar a rejeté une résolution des Nations Unies demandant que la citoyenneté soit octroyée aux Rohingyas, interdit aux Rohingyas de voter aux élections générales, les privant de représentation politique, et restreint l'enregistrement des naissances de milliers d'enfants rohingya, limitant ainsi leur accès aux services de base. Tandis que des réfugiés rohingyas affluent dans les pays voisins, l'UIP doit veiller à ce que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits. Dans le même temps, elle doit défendre le développement durable et inclusif de toutes les communautés du Myanmar, y compris des Rohingyas. Au nom du peuple indonésien, l'orateur exhorte le Myanmar à accorder la citoyenneté et d'autres droits légaux aux Rohingyas et à garantir un accès sans restriction aux organisations d'aide humanitaire et aux enquêteurs internationaux. Il demande en outre au Gouvernement du Myanmar de respecter pleinement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment en ce qui concerne le droit des femmes et des enfants à la nationalité.

Mme A. CLWYD (Royaume-Uni) dit qu'ayant fait campagne sans relâche en faveur d'Aung San Suu Kyi et d'autres parlementaires emprisonnés depuis des années en Birmanie, elle est amèrement déçue par le fait que l'intéressée n'ait pas pris la défense des Rohingyas. Ceux-ci sont traités de façon honteuse : toute personne ayant ne serait-ce qu'un soupçon d'humanité doit se soucier de leur sort. Des villages ont été incendiés et des gens ont été jetés dans les brasiers. Des actes d'une telle brutalité sont véritablement abominables. Un demi-million de réfugiés rohingyas sont désormais au Bangladesh, qui se démène pour faire face à l'étendue du problème. Les médecins présents dans les camps sont débordés par le nombre de malades et l'ampleur de la souffrance. Les Rohingyas ont échappé au carnage dans leur propre pays et périssent désormais dans les camps. L'oratrice demande au Gouvernement du Myanmar d'agir avec humanité envers son propre peuple. L'émotion suscitée à l'UIP étant si forte, elle dit espérer qu'elle débouchera sur une action rapide non seulement de la part de l'ONU et de la communauté internationale, mais aussi du peuple du Myanmar, y compris Aung San Suu Kyi.

M. N. SINGH (Inde) dit que les récentes violences dans l'Etat Rakhine sont profondément préoccupantes. Il en a résulté de larges déplacements de personnes, dont un grand nombre ont cherché refuge dans le Bangladesh voisin. La violence doit cesser et le calme doit être restauré grâce à une solution fondée sur le respect de la paix, de l'harmonie, de la justice, de la dignité et des valeurs démocratiques, et tenant compte du bien-être de la population civile. La communauté internationale doit reconnaître les efforts louables déployés par le Bangladesh et apporter un soutien indispensable. L'Inde a réagi face à la crise en fournissant une assistance destinée à répondre aux besoins fondamentaux de 72 000 familles dans les camps de secours.

Si l'on veut parvenir à une solution durable, il faut mettre l'accent sur le développement socio-économique et infrastructurel. Les questions sous-jacentes relatives à la citoyenneté et à la résidence doivent également être traitées, conformément aux recommandations de la Commission consultative sur l'Etat Rakhine. L'orateur se félicite de l'engagement pris par le Gouvernement du Myanmar de mettre en œuvre ces recommandations et d'autoriser le retour des personnes qui

avaient fui, conformément aux termes de l'accord de rapatriement de 1993 entre le Bangladesh et le Myanmar. Dans ce contexte, l'Inde a déjà offert son assistance en vue de la réalisation de projets d'infrastructure et se tient prête à fournir un soutien supplémentaire aux deux pays. Cependant, le problème ne doit pas être considéré uniquement à travers le prisme de l'ethnicité ou de la religion : toutes les personnes déplacées doivent pouvoir retourner sur leurs terres d'origine.

La PRESIDENTE interrompt la discussion pour examiner la question concernant le comité de rédaction et indique que des candidatures ont été reçues en vue de la sélection de ses membres, qui seront chargés de finaliser le projet de résolution sur la proposition de point d'urgence fusionnée soumise par les délégations du Maroc, de l'Indonésie, des Emirats arabes unis, du Bangladesh, du Koweït, de l'Iran (République islamique d'), du Soudan et de la Turquie. Elle rappelle que la composition du comité de rédaction doit tenir compte d'une répartition géographique équitable et respecter un équilibre entre les forces politiques et entre les sexes. Des candidatures de plusieurs groupes géopolitiques ont été reçues et les candidatures des autres groupes géopolitiques doivent être soumises dès que possible.

M. A.L.S. SSEBAGALA (Ouganda) dit que la situation des Rohingyas concerne les trois piliers principaux de l'UIP : la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Aucun être humain ne peut rester de marbre face aux événements se déroulant au Myanmar. On voit des images déchirantes : des enfants, des femmes et des personnes âgées sont assassinés et des personnes sont jetées dans des fossés, puis abattues et incendiées. Il est donc décevant que la délégation du Myanmar ait présenté sa propre proposition de point d'urgence. Les parlementaires doivent condamner sans aucune ambiguïté les crimes contre l'humanité commis par les dirigeants du Myanmar. Le Parlement ougandais appuie fermement les recommandations de la Commission consultative sur l'Etat Rakhine, dirigée par Kofi Annan, et félicite le Gouvernement du Bangladesh des efforts qu'il déploie pour aider les Rohingyas. Les parlementaires doivent faire connaître la situation des Rohingyas, sinon, ce qui se passe au Myanmar pourrait aussi se produire ailleurs.

M. A. OMARI (Maroc), s'exprimant en qualité de membre de l'une des délégations ayant participé à la proposition fusionnée, dit qu'il ressort clairement des résultats du vote que les événements survenant au Myanmar sont largement condamnés. Les images diffusées à la télévision révèlent la vérité choquante des viols, des meurtres et de la brutalité. Il faut féliciter le Gouvernement du Bangladesh d'ouvrir ses portes aux réfugiés et de leur fournir une aide humanitaire. Cependant, la communauté internationale doit apporter une aide plus importante, puisque les nécessités de base manquent désespérément. Les membres de l'UIP doivent parler d'une seule voix et condamner le nettoyage ethnique et le traitement inhumain des Rohingyas. L'orateur dit espérer qu'une résolution ferme exercera suffisamment de pression sur le Gouvernement du Myanmar pour l'obliger à agir.

M. A. SAIDOV (Ouzbékistan) dit que la paix interethnique et interreligieuse est une priorité majeure en Ouzbékistan. Dans un pays comptant plus de 130 groupes ethniques et 16 confessions religieuses, il est important que toutes les décisions soient prises sur la base du dialogue. C'est pourquoi le Gouvernement a adopté une stratégie de développement couvrant cinq domaines principaux liés au développement et disposant que le Gouvernement est au service du peuple, et non l'inverse. Diverses mesures ont été prises : un comité de réconciliation a été mis en place, des mosquées ont été reconstruites et un jardin de l'amitié a été ouvert. Tous les groupes ethniques et toutes les minorités ont des droits égaux. L'Ouzbékistan est laïque et a donc une attitude négative vis-à-vis du prosélytisme. La foi ne doit pas être imposée. Elle doit plutôt relever d'un choix individuel. A la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de l'Ouzbékistan a proposé d'adopter une résolution spéciale sur la tolérance religieuse. Enfin, l'orateur exprime son soutien à une proposition faite par la Fédération de Russie concernant l'organisation d'une conférence internationale visant à promouvoir le dialogue interethnique et interreligieux. L'événement pourra peut-être être lié aux commémorations du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 2018.

M. E. GIZLIGIDER (Turquie) dit que ce qui arrive à la communauté musulmane rohingya dans l'Etat Rakhine au Myanmar équivaut à un nettoyage ethnique. Vivant dans l'extrême pauvreté et privés de leurs droits de citoyenneté, des centaines de milliers de Rohingyas voient leurs villages incendiés et sont contraints de fuir leur pays natal. Les camps de réfugiés au Bangladesh ne peuvent même pas satisfaire les besoins humains fondamentaux. La communauté

internationale a de nouveau échoué, tout comme en République arabe syrienne. A moins que la tragédie qui se déroule au Myanmar ne soit stoppée, un nouvel épisode sombre s'ajoutera à l'histoire de l'humanité.

Des mesures doivent être prises pour que les Rohingyas puissent vivre de manière sûre, pacifique et prospère sur les terres qu'ils occupaient depuis des siècles. La Turquie tente activement de résoudre la crise : l'Agence turque de coopération et de coordination est la seule organisation d'aide qui fonctionne encore au Myanmar, les ONG turques apportent une aide humanitaire aux réfugiés rohingyas et une délégation turque a visité les camps de réfugiés au Bangladesh. L'orateur dit avoir été témoin de la situation des femmes et des enfants dans les camps de réfugiés. Des mines antipersonnel ont été plantées le long de la frontière, empêchant leur retour à la maison. Certaines personnes prient même de mourir en marchant sur elles. L'orateur ajoute qu'il n'a pas vu de personnes âgées dans le camp visité : elles n'ont pas survécu au voyage. Il se demande si elles ont reçu une sépulture convenable. Le Bangladesh, seul pays où les Rohingyas peuvent trouver refuge, connaît lui-même des problèmes économiques. L'orateur exhorte les organisations internationales, y compris l'ONU, à faire tout leur possible pour venir en aide.

M. M. ELAMIN KHALIFA (Soudan) dit que la campagne militaire, les attaques sauvages et les crimes odieux perpétrés au Myanmar sont véritablement choquants. Les crimes contre l'humanité et les violations des droits de l'homme ne doivent pas être tolérés. Son pays a envoyé une délégation parlementaire ainsi que de la nourriture, une assistance médicale et d'autres formes d'aide humanitaire pour soulager les souffrances de leurs cousins rohingyas, car tous les humains font partie de la même famille. Il est temps de joindre l'acte à la parole. La discrimination fondée sur l'appartenance ethnique ou la religion doit être éliminée, car elle constitue une menace pour la paix et la stabilité internationales. Il relève du devoir des parlementaires de faire connaître les actes de persécution, de violence et de discrimination subis par la minorité rohingya. La situation de celle-ci fait honte à l'humanité : malgré toutes les conventions internationales en vigueur, la violence fait rage et la minorité rohingya continue de souffrir. L'orateur demande à la communauté internationale de prendre des mesures urgentes pour mettre fin à ces tourments. Les Rohingyas doivent être renvoyés sur leurs terres et recevoir une aide humanitaire sans plus tarder. Un comité placé sous les auspices de l'UIP doit être envoyé pour enquêter sur les crimes commis au Myanmar.

Mme V. Matvienko (Fédération de Russie), Présidente de l'Assemblée, prend la conduite de la séance.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*

Reprise du débat

La PRESIDENTE présente l'orateur invité, sa Sainteté le patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie, Président du Conseil interreligieux de la Communauté des États indépendants, et l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Sa Sainteté le patriarche CYRILLE de Moscou et de toute la Russie, *orateur invité*, dit que dans le monde complexe, instable et imprévisible d'aujourd'hui, trouver un consensus moral sur lequel bâtir la justice est le seul moyen de parvenir à une coexistence pacifique entre les différents peuples et cultures. Au début des années 1990, après un conflit de plusieurs décennies entre deux systèmes idéologiques, un nouveau monde stable, prospère et sûr devait voir le jour, fondé sur la victoire de valeurs apparemment universelles. Selon Francis Fukuyama, l'évolution socioculturelle de l'humanité s'était achevée et les idéaux du libéralisme politique et économique avaient triomphé. Ces soi-disant valeurs fondamentales n'ont toutefois pas résisté à l'épreuve du temps. Hélas, le monde d'aujourd'hui n'est ni plus sûr ni plus stable que par le passé. Cependant, dans la quête permanente de stabilité, les religions traditionnelles jouent un rôle croissant car, de par leur nature même, elles cherchent à préserver le fondement moral de la société.

Tout au long de l'Histoire, les lois ont été liées aux principes moraux de l'humanité qui ont été donnés par Dieu et pourtant, le monde moderne néglige de plus en plus ce lien. Le rôle des parlementaires consiste à coordonner des opinions différentes, souvent divergentes, et à faire régner la justice par voie législative. Cependant, le mot "justice" ne s'est pas toujours nécessairement réduit à l'administration de normes et de règles standard. Dans la Grèce antique, ce concept symbolisait à la fois la justice et la droiture, tandis que l'étymologie du mot russe fait référence à la notion de vérité divine. Si la justice et la société ne sont plus ancrées dans des fondements éthiques profonds et séculaires, alors les préceptes moraux et les normes de la nature humaine cesseront d'être des garde-fous efficaces. La paix et le bonheur ne peuvent être atteints sans des valeurs morales partagées auxquelles adhère la société tout entière. Cependant, les valeurs s'appuient de plus en plus sur la politique et la philosophie, en rupture avec les contextes nationaux, culturels et historiques. Certaines sociétés estiment encore que leurs valeurs politiques sont idéales et universelles, clamant que leur objectif est de les répandre dans le monde entier, sans tenir compte de l'unicité historique et culturelle des autres pays. En tant que tels, les parlements nationaux manquent de plus en plus de liberté pour définir leurs propres valeurs sans subir de pression extérieure ou d'ingérence de la part des systèmes politiques se réclamant des plus hautes autorités.

Malgré les différences entre les cultures, les peuples et les institutions, les humains possèdent un sentiment moral et une conscience innés. La diversité n'est qu'une superstructure et le sentiment moral est le trait universel avec lequel naissent les humains. Il ne s'agit pas de l'œuvre de ceux qui ont inventé leurs propres prétendues valeurs universelles. Il est impossible de modifier cet état de fait ou de soi-disant l'améliorer pour le faire convenir à des intérêts politiques, idéologiques ou financiers. Les religions du monde diffèrent dans leurs préceptes et leurs dogmes, et pourtant, quand il s'agit de la moralité et des conditions de base de la coexistence pacifique, elles font appel à la conscience humaine et révèlent un consensus moral. En effet, la règle d'or de la moralité, qui est le principe consistant à traiter les autres comme on veut être traité, est la base d'un tel consensus moral. Tout comme dans la culture visuelle populaire, il relève de la nature humaine d'imiter les protagonistes positifs. Les forces du bien sont toujours victorieuses. Les malfaiteurs ne peuvent pas être des modèles. C'est précisément cette moralité humaine partagée qui doit être protégée par la religion, l'éducation et la loi.

Les impératifs moraux non seulement guident les individus dans leur vie privée, mais influencent aussi les Etats et les relations internationales. Pour cette raison, la véritable valeur de la loi n'est révélée que lorsqu'elle s'appuie sur la moralité humaine. Les lois qui ne sont pas enracinées dans la nature morale humaine ne trouvent pas écho dans le cœur. De telles lois sont inutiles, sinon pernicieuses, pour la société : elles peuvent protéger le vice et provoquer l'effondrement moral de la société. Au cours du vingtième siècle, on a tenté de créer l'homme à nouveau en remplaçant des normes ethniques par l'opportunisme idéologique consacré par la loi. La rupture du lien entre la loi et la morale a créé une situation sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Des valeurs considérées auparavant comme des violations des principes moraux ont été inscrites dans la loi. Des principes idéologiques, plutôt que l'essence du fondement moral, ont été reconnus comme des valeurs universelles. Un consensus moral ne peut être établi que grâce à des valeurs partagées qui sont enracinées dans la conscience humaine. Le dialogue interreligieux fondé sur la valeur morale universelle peut aider les représentants de différentes traditions à surmonter la méfiance, à combattre le radicalisme et à défendre des questions ayant une dimension morale.

L'orateur dit que sa rencontre avec le pape François en février 2016 a été l'occasion de se retrouver sur un terrain d'entente commun, par exemple la famille sous sa forme traditionnelle ou la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme pseudo-religieux. Aujourd'hui, il existe un besoin et une opportunité de parvenir à un consensus moral. Dans cette optique, l'Eglise orthodoxe russe maintient le contact avec les dénominations protestantes et le Conseil œcuménique des églises, tout en poursuivant le dialogue avec les communautés musulmanes en vue de renforcer les valeurs morales, la confiance et l'amitié mutuelles. L'orateur dit que la situation humanitaire en République arabe syrienne a suscité de vives inquiétudes parmi ses paroissiens, qui ont organisé la collecte d'une aide et sa distribution aux personnes dans le besoin. L'impératif moral guide son Eglise dans les efforts qu'elle déploie pour faire dialoguer les dirigeants chrétiens arméniens et les dirigeants musulmans azerbaïdjanais dans le but de résoudre le conflit dans le Haut-Karabakh, attestant ainsi du potentiel qu'a la religion en ce qui concerne le maintien de la paix. De même, l'Eglise orthodoxe russe a adopté une approche basée sur le maintien de la paix dans le conflit civil en Ukraine, prônant la réconciliation nationale et condamnant le conflit et la violence. Malgré les tentatives de la faire participer au conflit ou de l'obliger à prendre parti, l'Eglise incite toujours à

mettre fin à la confrontation. Cependant, seule l'Eglise orthodoxe ukrainienne canonique peut être à l'origine de la fin du conflit. Nonobstant, les forces de la société ukrainienne cherchent à la mettre à l'écart pour aucune autre raison que son lien de longue date avec le Patriarcat de Moscou. Des radicaux ont rédigé des projets de loi pour autoriser une ingérence dans les affaires internes des paroisses et des diocèses, creusant plus profondément le fossé religieux en Ukraine. De telles tentatives législatives de transformer cette Eglise et ses membres en un instrument de conflit politique interne sont déplorables.

Le Conseil interreligieux de Russie, qui rassemble des représentants d'un certain nombre de dénominations religieuses, notamment des dirigeants chrétiens, musulmans, bouddhistes et juifs, exprime régulièrement des positions morales communes sur des questions relatives au développement de l'Etat et de la société. Ensemble, ils parviennent à un consensus moral sur des questions sociales ayant une dimension morale et transmettent leurs points de vue au Parlement russe. Par exemple, ils ont fait adopter une loi sur les jeux de hasard dans le but de limiter leurs effets négatifs sur la société. Depuis plusieurs années, l'Eglise orthodoxe russe tient des réunions annuelles à l'occasion de la fête de Noël avec des parlementaires russes pour discuter de questions importantes. C'est devenu plus qu'une simple tradition : les réunions donnent l'élan nécessaire en vue de rechercher le consensus moral qui sous-tend l'élaboration des lois. Dans ce contexte, l'orateur demande aux parlementaires de poursuivre leurs fonctions législatives tout en gardant à l'esprit que le but ultime est de faire triompher les idéaux du bien, de la justice et de l'amour dans la société. Ils ont une grande responsabilité en ce qui concerne le destin non seulement de leurs propres peuples mais aussi de l'humanité dans son ensemble.

La PRESIDENTE remercie sa Sainteté pour son discours et invite les participants à reprendre le débat général.

M. W. SIMINA (Etats fédérés de Micronésie), reprenant le débat, dit qu'à la fin de la guerre froide, il y a 25 ans seulement, le monde avait poussé un soupir de soulagement : le spectre de l'anéantissement nucléaire s'était évanoui. Il semblait que le monde entrait dans une nouvelle ère de paix, de coopération, de compréhension et de prospérité. Les Etats fédérés de Micronésie, qui venaient alors d'acquiescer l'indépendance, ont fait leurs premiers pas sur la scène internationale pendant cette période d'optimisme qui fut de courte durée. Les attentats du 11 septembre 2001 ont cependant marqué le début d'une nouvelle ère caractérisée par des mouvements massifs de population et une violence ethnique d'une ampleur inimaginable. Pire encore, le spectre de l'anéantissement nucléaire a fait sa réapparition dans toute son horreur. Bien qu'ils ne soient pas impliqués dans ce différend, les Etats fédérés de Micronésie sont dans la ligne de mire nucléaire puisqu'ils se répartissent autour de l'île de Guam. Il est donc vital que la question des essais nucléaires et le risque qu'elle représente pour la paix et la sécurité internationales, restent à l'ordre du jour mondial. L'orateur ajoute que l'UIP doit être félicitée de prendre des mesures concernant la situation des Rohingyas, qui sont persécutés en raison de leur appartenance ethnique et de leur religion. La manière horrible dont ils sont traités est inacceptable dans un monde prétendument moderne et civilisé.

Cela étant, les changements climatiques, tels l'épée de Damoclès, sont une menace omniprésente. Les ouragans ont dévasté de nombreux pays, y compris des Etats insulaires des Caraïbes. Des tremblements de terre ont frappé le monde et des incendies ont fait rage. C'est comme si Mère Nature était en colère contre ce que les humains ont fait à la planète. Alors qu'il y en a qui nient encore leur existence, les changements climatiques nécessitent une action collective. L'orateur dit que son pays, bien que pauvre, tend une main solidaire à travers les océans. Il a fourni des fonds pour aider au relèvement après les catastrophes survenues à Cuba, au Mexique, à Antigua-et-Barbuda et même aux Etats-Unis. L'orateur dit espérer que ces fonds atteindront Porto Rico et les Iles Vierges américaines. Compte tenu de l'état actuel du monde, les Parlements membres de l'UIP doivent réaffirmer leur attachement aux principes fondateurs de l'Organisation : la promotion de la démocratie et le règlement pacifique. Tous les conflits peuvent être résolus : il suffit de faire preuve de volonté pour engager le dialogue, sans recourir aux insultes, aux injures ou à la simplification excessive sur Twitter ou sur d'autres médias sociaux.

Mme M. LOHELA (Finlande) dit que la diversité culturelle des personnes, des biens et des idées, qui transcende de plus en plus les frontières nationales, offre une grande richesse et beaucoup d'opportunités. La coopération internationale est cruciale face aux nouveaux défis mondiaux : les changements climatiques, les flux migratoires et la croissance démographique ne peuvent pas être contenus par des frontières physiques. Il est important que des personnes issues

de toutes les cultures s'unissent dans l'harmonie et le respect mutuel. Alors que leurs valeurs et leurs idéaux sont différents, elles appartiennent toutes à la race humaine. Néanmoins, les difficultés liées au dialogue interculturel sont malheureusement apparues de manière claire : plusieurs attaques violentes ont montré comment la religion et la culture sont détournées aux fins d'incitation à la radicalisation, à l'extrémisme et à la terreur. Les parlementaires doivent préserver le respect des droits de l'homme universels, la primauté du droit, la démocratie, la liberté d'expression et l'égalité des chances. Ils ne doivent pas laisser les extrémistes violents prendre leur mode de vie en otage.

La médiation est primordiale pour assurer la paix et la stabilité à long terme. La Finlande encourage activement le dialogue interreligieux, qui sert d'outil à la médiation et à la compréhension mutuelle. La religion doit être utilisée pour construire des liens, et non les détruire. Cependant, le dialogue interreligieux ne peut être réalisé que par l'inclusion, qui est un pilier fondamental de la démocratie, les droits de l'homme, le pluralisme, la tolérance et la primauté du droit. Les femmes ont un rôle crucial à jouer à cet égard, tout comme les jeunes et les personnes âgées. En effet, nul ne doit être privé du droit de prendre part aux décisions qui le concernent. L'éducation est cruciale, car elle permet de développer la pensée critique et l'innovation. Elle accroît également les opportunités et les progrès, à la fois pour les individus et pour la société en général. Offrir une éducation à tous, sans discrimination, permet de rendre les citoyens plus actifs et plus qualifiés, prêts à contribuer à la société. Les parlementaires ont la responsabilité de faciliter l'échange respectueux de points de vue différents. A cet égard, au sein du Parlement finlandais, des partis représentant tout l'éventail politique unissent leurs forces pour condamner les discours de haine et le racisme. Dans le monde d'aujourd'hui, la forme démocratique et pluraliste de la gouvernance est confrontée à de formidables défis. L'oratrice ajoute, en citant le poète Alberto Moravia, que les parlementaires peuvent se contenter du possible et, grâce à la compréhension mutuelle et au dialogue, y trouver la perfection.

M. Y. RETA (Ethiopie) dit que le monde d'aujourd'hui est interconnecté au moyen d'une myriade de cultures et de religions. Correctement gérée, la diversité culturelle peut mener à la paix, à la sécurité et à la prospérité. Cependant, il peut se produire le contraire si la diversité n'est pas pleinement appréciée ou utilisée pour le bien-être de la société. Le débat actuel représente une tentative consciente de consolider la compréhension, le respect, l'harmonie et l'amitié entre les communautés religieuses et les ethnies. Le dialogue interreligieux doit se concentrer sur ce qui unit – plutôt que sur ce qui divise – les personnes de différentes confessions et ethnies afin de surmonter les stéréotypes et les griefs historiques. Pour parvenir à la paix dans le monde, il faut d'abord parvenir à la paix entre les religions et les ethnies, ce qui nécessite un dialogue.

L'Ethiopie est une mosaïque de nationalités, dont chacune a sa propre culture et sa propre religion. La tolérance et le respect envers différentes cultures, ethnies et croyances sont cruciaux pour la survie et l'unité du pays. Ses différents groupes ethniques ont forgé des liens forts qui leur permettent de coexister pacifiquement et de défendre leur pays. Entretenir la compréhension mutuelle et le respect envers des personnes de cultures et de croyances différentes est une tradition de longue date. En fait, il est courant que des chrétiens construisent des mosquées et que des musulmans construisent des églises. Le dialogue interreligieux et interethnique est essentiel pour garantir le respect de la diversité et favoriser une paix durable. Dans cet esprit, le Parlement éthiopien organise des forums interreligieux et interethniques pour le dialogue et l'échange culturel. L'éducation est fondamentale si l'on veut renforcer des relations ethniques et religieuses pacifiques, et c'est pourquoi l'éducation civique et éthique est obligatoire dans les écoles. Enfin, des forums de dialogue interculturel et interreligieux sont organisés pour favoriser l'harmonie entre les minorités ethniques et religieuses et donc lutter contre l'extrémisme et le terrorisme.

M. M. ALGHANIM (Koweït) dit qu'en dépit de tous les progrès, les instincts les plus bas et les plus violents de l'humanité sont pleinement visibles dans certaines parties du monde. L'ONU et la communauté internationale restent sans rien faire alors que les Rohingyas sont massacrés simplement en raison de leur altérité, de leur religion et de leur culture. Il y a des similitudes avec la situation en Palestine : terre d'occupation, terre des assassins et des assassinés, blessure ouverte à la surface de la Terre. L'Autre a été occupé, son existence niée, anéantie et déracinée. Une telle discrimination raciale flagrante doit être arrêtée. En tant que gardiens de la paix et de la sécurité, les parlementaires ne doivent pas rester silencieux face à de tels crimes.

Des mesures doivent être prises contre tout Parlement membre qui ne respecterait pas les principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et les valeurs de l'Organisation. Il ne faut pas rester les bras ballants pendant que des personnes sont violées, que leurs droits de l'homme

sont bafoués et leurs terres sont occupées. Dans le monde technologique d'aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes construisent des murs de béton pour séparer deux peuples. En violation d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée l'année précédente, la Knesset israélienne a promulgué une loi autorisant la construction de 16 colonies supplémentaires. Les parlementaires doivent inciter le Parlement membre concerné à respecter les principes de protection et de respect des droits de l'homme et de la dignité. Autrement, la réputation de l'Organisation sera ternie.

M. B.A. Saraki (Nigéria), Vice-Président de l'Assemblée, prend la conduite des débats.

M. P.H. KATJAVIVI (Namibie) dit que le thème du débat général doit être entendu dans le contexte mondial actuel, qui est marqué par l'intolérance et les conflits. Dans cette optique, les parlements nationaux doivent prendre activement des mesures pour garantir le respect mutuel du pluralisme culturel. La Constitution de la Namibie vise à éliminer la discrimination, qui a été utilisée par les oppresseurs coloniaux pour réprimer son peuple. Après avoir émergé de la domination coloniale et de l'apartheid racial et ethnique, son pays a mis l'accent sur la protection des libertés et des droits de l'homme fondamentaux, en forgeant l'unité dans la diversité et en acceptant la diversité en tant que force. La quête de l'autodétermination a été fondée sur les principes de justice, de dignité et de liberté. Après l'indépendance, ces idéaux ont été cultivés grâce à un engagement fort en faveur de la démocratie.

La Namibie compte 12 communautés distinctes dont les langues sont enseignées dans les écoles, parallèlement à l'anglais, qui est la langue officielle. Les coutumes et le patrimoine traditionnel des différents groupes ethniques sont préservés et valorisés. Les autorités traditionnelles et le Parlement collaborent pour faire en sorte que les lois coutumières soient alignées sur la Constitution et encouragent l'inclusion. Les dénominations religieuses unissent souvent leurs forces pour promouvoir l'harmonie et la réconciliation nationale. Les parlementaires ont le pouvoir de concevoir des institutions et des politiques inclusives et de faire en sorte que la démocratie – aussi bien dans leur pays qu'à l'étranger – ait des racines solides. Dans ce contexte, la Namibie est attachée à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et soutient l'autodétermination des pays encore occupés, tels que le Sahara occidental. La souffrance du peuple palestinien ne doit pas être oubliée non plus.

M. M.R. RABBANI (Pakistan) dit que les religions du monde enseignent et prêchent la coexistence pacifique. Cependant, il estime que le pluralisme culturel et la paix ne sont pas nécessairement liés au dialogue interreligieux et interethnique. La doctrine de l'islam est basée sur l'amour, la fraternité, la compassion, la tolérance et la coexistence pacifique, et pourtant, l'islam est dans l'œil du cyclone à l'heure actuelle. Il suffit de se tourner vers l'histoire pour constater que les musulmans protègent les minorités et sont magnanimes aussi bien dans la victoire et que dans la défaite. Contrairement à l'opinion occidentale, ils ne sont pas des barbares : ils ont un passé impressionnant, au cours duquel ils ont fait preuve de vertu et de bonté morale et contribué grandement à la culture et à la civilisation. La diffusion de l'islam a bouleversé le statu quo en Europe et en Asie. Avant la révolution industrielle, l'islam avait défié les puissances impériales de l'Est et de l'Ouest. Il avait inspiré les mêmes réactions hystériques en Occident au XVI^{ème} siècle que le communisme au XX^{ème}.

Les conflits d'aujourd'hui sont motivés par des intérêts, des sphères d'influence et le contrôle des ressources naturelles. La vague du colonialisme a fragmenté les cultures et rompu les traditions. Une question s'impose : quelle est la religion ou l'ethnie qui a provoqué la crise dans le désert du Sinaï, conquis le Plateau du Golan, créé le problème palestinien et maintenu le Cachemire comme élément d'un programme séparatiste inachevé ? L'impérialisme occidental a cherché à s'imposer au monde en développement et à créer des conflits pour alimenter des sphères d'influence. Les conflits qu'il a créés ont privé des enfants de leur avenir. On a parlé de culture, d'ethnicité et de dialogue : la culture de ces enfants est désormais celle des camps de réfugiés, leur appartenance ethnique est le nomadisme et leur seule langue est le combat quotidien pour la survie. Dans les camps de réfugiés palestiniens, les enfants rêvent de leurs pères ou de leurs frères, qui sont détenus par les forces israéliennes. Au Cachemire, des enfants ont été rendus aveugles par des fusils à plombs. Alors que ses résolutions sur la Palestine et le Cachemire sont ignorées, l'ONU prend des sanctions contre l'Iraq et d'autres pays arabes. Sur quelle base pourrait-il y avoir un dialogue ?

M. B. SCOTLAND (Guyana) dit qu'en tant que représentant d'un nouveau Parlement membre de l'UIP, il souhaite présenter son pays à l'Assemblée. Le Guyana a pour voisins le Suriname à l'est, le Venezuela à l'ouest et le Brésil au sud, tandis que l'océan Atlantique borde ses frontières septentrionales. Le pays, qui compte 770 000 habitants, est connu comme le "pays des six peuples", bien qu'au fil des ans, un septième groupe soit apparu. Le thème du débat est donc pertinent, puisque la présence de diverses ethnies est synonyme à la fois de défis et d'opportunités de créer des structures qui contribuent à promouvoir des relations harmonieuses et une coexistence pacifique.

Mme A. BROEKERS-KNOL (Pays-Bas) dit qu'il semble approprié de tenir un tel débat dans la ville fondée par Pierre le Grand, un homme qui s'est beaucoup intéressé aux cultures et aux pays étrangers. Dans le cadre de sa mission consistant à moderniser l'Empire russe, il avait voyagé à l'étranger pour se renseigner sur les évolutions se produisant dans d'autres pays, y compris, en 1697, dans ce qui était alors les Provinces-Unies. Il avait été fasciné par la ville créative, innovante, riche et paisible qu'était Amsterdam. Aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, à l'époque des conflits religieux et de la haine, les Provinces-Unies étaient devenues un lieu de refuge pour les personnes de confessions et de milieux différents. On peut dire que la tolérance et le dialogue interreligieux ont permis à la République de prospérer en paix.

Lorsque différentes cultures et religions se rencontrent et interagissent sur la base du respect et de la compréhension mutuels, de nouveaux horizons peuvent s'ouvrir, des progrès peuvent être faits et la paix peut être réalisée. La technologie et les réseaux sociaux ont rendu le monde plus petit, mais vont de pair avec des inconvénients. Bien qu'ils constituent un moyen de communication, les médias sociaux peuvent entraver le dialogue véritable, qui est essentiel à la compréhension mutuelle. Le dialogue implique un échange d'opinions, mais la désinformation et le manque de communication directe peuvent rendre les problèmes et les différences incontrôlables. Les parlementaires ont la responsabilité de promouvoir le dialogue et d'encourager les contacts personnels pour instaurer la confiance, qui est un aspect clé du pluralisme culturel et de la paix. La confiance est également essentielle à la jouissance des droits de l'homme et des principes démocratiques, tels que la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté d'exprimer des opinions opposées sans craindre une arrestation. Dans cet esprit, l'oratrice dit approuver le projet de résolution sur la diversité, élaboré par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, et espérer qu'il contribuera à la pleine reconnaissance des libertés religieuses, de la diversité culturelle et de l'identité ethnique, tout en défendant la démocratie et les droits de l'homme.

M. H. SABBAGH (République arabe syrienne) dit qu'au fil de l'histoire, son pays a été un modèle de coexistence, de tolérance et d'ouverture. Les problèmes et les dangers qui menacent la diversité culturelle sont liés à l'extrémisme et au terrorisme, qui font rage dans la région et le monde. La République arabe syrienne et l'Iraq sont menacés par le terrorisme takfiriste, qui est fondé sur une idéologie extrémiste prônant la mort et la destruction et financé par d'autres pays. Il s'agit d'une épreuve décisive pour la communauté internationale. Les résolutions pertinentes de l'ONU doivent être appliquées, en particulier les résolutions du Conseil de sécurité 2253 (2015) sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida et 2254 (2015) sur la feuille de route pour la paix en République arabe syrienne. Les parlementaires doivent faire face aux défis qui mettent leur peuple en danger. Ils doivent combattre les causes, non les conséquences. Ensemble, ils doivent répandre l'amour, la tolérance et la paix pour assurer le bien-être et la prospérité de leurs pays respectifs.

L'orateur dit que les priorités de son pays comprennent la protection de la diversité culturelle et la promotion de la citoyenneté et de l'égalité. Le monde doit lutter contre les menaces qui pèsent sur la diversité et s'opposer aux Etats qui financent des idéologies extrémistes et fournissent des armes à des assassins terroristes qui tuent selon des critères religieux et ethniques. Le patrimoine culturel de son pays n'a pas échappé à la brutalité : des sites religieux et archéologiques ont été détruits et pillés. En pleine guerre, une nouvelle Constitution a été approuvée par référendum et des élections parlementaires et présidentielle ont été organisées et observées de manière indépendante. Grâce à son leadership et à la coopération de ses amis et alliés, notamment la Fédération de Russie et la République islamique d'Iran, son pays s'est attaqué aux organisations dangereuses qui tentent de saper l'Etat, ses institutions et sa société. Il est maintenant en bonne voie pour vaincre le terrorisme et proclamer la victoire du monde civilisé. Le sang syrien a été versé pour défendre non seulement la République arabe syrienne, mais aussi les pays et les peuples du monde.

M. R. MSOWOYA (Malawi) dit que les différences sociales, politiques et économiques existeront toujours en raison de la diversité culturelle et religieuse. Le dialogue entre les différentes religions et cultures est la seule voie vers la coexistence pacifique. Les intellectuels africains défendent depuis longtemps un sens de l'identité qui englobe différentes cultures et encourage le dialogue interethnique et interculturel. Les communautés africaines ont appris à coexister pacifiquement, au nom de toutes leurs cultures, religions et groupes ethniques différents. Bien que leur pays héberge au moins 10 groupes ethniques différents et quatre religions différentes, les Malawiens ont adopté le dialogue interne et externe, ce qui leur permet de vivre dans une coexistence pacifique depuis l'indépendance du pays. Au Malawi, le dialogue interreligieux et interculturel est un moyen d'éliminer l'injustice, de réduire la déchéance morale et de promouvoir les valeurs sociétales. Un tel dialogue a également aidé le pays à passer d'un système de parti unique à l'actuel système multipartite de gouvernement sans heurts graves.

Certains des conflits d'aujourd'hui sont enracinés dans des malentendus culturels et religieux ou des mensonges qui permettent à des personnes, à des organisations et même à des nations d'exploiter et de manipuler l'opinion pour servir leurs propres fins égoïstes. Les parlementaires ont le devoir de sensibiliser leurs électeurs aux dangers qui émergent lorsque l'on ignore les autres cultures et religions. L'orateur demande à l'Assemblée de réaffirmer son engagement en faveur de la paix en renforçant le dialogue interreligieux et interculturel pour établir la paix dans le monde et parvenir au développement socio-économique. Il propose que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale rédige des stratégies visant à renforcer le dialogue interreligieux et interethnique en vue de la 138^{ème} Assemblée de l'UIP.

M. A. PIMENTEL III (Philippines) dit que son pays est confronté à des problèmes liés à la diversité ethnique, qui l'empêchent de parvenir à la paix et au développement. Les Philippines comptent plus de 7 000 îles, 100 langues et 100 affiliations ethniques et tribales différentes. Une telle diversité peut être source à la fois de force et de division. Dans certaines parties du pays, des groupes ethniques se caractérisent non seulement par des langues différentes, mais aussi par leurs coutumes et traditions religieuses. Certains Philippins se sentent marginalisés ou exploités, ce qui conduit à de violents soulèvements. Le Gouvernement a eu recours à la force pour réprimer la violence avec succès. Cependant, la force ne peut calmer que le corps, pas l'esprit ou l'âme. S'il peut faire respecter la loi et l'ordre, l'usage de la force ne peut pas instaurer la paix et l'harmonie nécessaires au progrès et au développement.

Récemment, un soulèvement de groupes armés désireux de s'affilier à Daech a été écrasé par le Gouvernement. Cependant, comme c'est le cas lors de toute guerre ou de tout incident violent, il y a eu des victimes. Des centaines de personnes ont perdu la vie, des centaines de milliers ont été arrachés à leur foyer. La ville historique de Marawi est maintenant en ruines. Le Gouvernement philippin ne laissera pas le cycle de violence continuer. Il est déterminé à s'attaquer aux causes profondes des conflits, des griefs et des injustices dans la société philippine. La majorité chrétienne "hispanisée" doit réaliser qu'un dialogue interreligieux et interethnique efficace avec les groupes minoritaires et autochtones ouvrira la voie vers une société pacifique, harmonieuse et progressiste. L'UIP doit prendre l'initiative des efforts visant à faire respecter la diversité culturelle et religieuse. Les parlementaires doivent : s'accepter mutuellement en tant que frères et sœurs, peu importe leur diversité et leurs différences, se mettre d'accord sur les valeurs fondamentales de paix, d'égalité et de solidarité, et reconnaître que les parlements peuvent réduire les clivages religieux et ethniques en trouvant un terrain d'entente.

M. L. KENGO WA DONDO (République démocratique du Congo) dit que son pays compte 400 groupes ethniques, autant de cultures et de langues, et se fait le théâtre d'un brassage de populations. Dans ce contexte, la République démocratique du Congo a ratifié la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les langues et les cultures que le pays partage avec ses voisins le long de ses neuf frontières servent de base à la coopération politique, économique, sociale et culturelle. La République démocratique du Congo est un Etat laïc et n'a jamais connu la guerre religieuse. Toutes les confessions religieuses coexistent et parfois même prient ensemble. Cette unité renforce le patriotisme parmi les Congolais et accroît leur résistance à la balkanisation. Pour renforcer davantage la cohésion nationale, la loi électorale du pays a été fondée sur la représentation proportionnelle. Tous les mandats parlementaires ont maintenant expiré. Conformément à l'Accord global et inclusif du 31 décembre 2016, de nouvelles élections doivent avoir lieu sous l'égide de la Commission électorale nationale indépendante, du Gouvernement et du Parlement. L'utilisation du dialogue pour résoudre les conflits reste le meilleur moyen de pérenniser la paix.

Mme E. MADZONGWE (Zimbabwe) dit que, plus que jamais auparavant, le monde est divisé en blocs compartimentés par religion, ethnie et race qui servent d'outils à la promotion de projets malveillants mettant en péril le développement mondial, la paix et la sécurité. A une époque sensée être celle des systèmes démocratiques de gouvernance améliorés, de la tolérance culturelle et religieuse et du respect des droits des minorités, on commet des crimes contre l'humanité et fait régner une violence systématique. La diversité est aussi vieille que l'humanité elle-même. La diversité culturelle est l'expression d'un changement évolutif qui s'opère au fil du temps. Les groupes minoritaires comptent sur la tolérance et le respect des libertés fondamentales et méritent une protection juridique. La promotion du pluralisme culturel et du dialogue interreligieux et interethnique dans les communautés est d'une importance primordiale. En effet, le pluralisme et le dialogue multiculturel doivent être amorcés au niveau local en renforçant la sensibilisation des communautés et en créant des partenariats de développement transcendant l'identité socioculturelle. Bâtir le pouvoir politique sur des enclaves électorales fondées sur des critères tribaux, ethniques ou religieux compromet les efforts visant à promouvoir le dialogue culturel, interreligieux et interethnique.

Les parlementaires doivent garantir à tous les groupes de la société un accès aux services de base. Les budgets et les finances publiques doivent être contrôlés pour veiller à ce que les ressources soient réparties équitablement et que les groupes minoritaires puissent participer à la vie économique et publique. Les parlements doivent suivre et contrôler les actions de l'exécutif à l'égard des groupes minoritaires, religieux et ethniques et veiller à ce que les pouvoirs exécutifs et les mesures de sécurité ne soient pas utilisés de manière abusive. Au Zimbabwe, les communautés chrétiennes, musulmanes et traditionnelles maintiennent un dialogue continu pour promouvoir la coexistence et la tolérance religieuses. A la tête d'une jeune démocratie, émergeant encore de la domination coloniale, le Gouvernement zimbabwéen met en place les institutions nécessaires à une société stable. Une commission nationale pour la paix et la réconciliation a également été créée, ouvrant la voie à la paix et au développement socio-économique.

M. P. NYABENDA (Burundi), donnant un aperçu des principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme consacrés dans la Constitution de son pays, dit que, conformément à la Déclaration de Québec sur la citoyenneté, l'identité et la diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation, adoptée par l'Assemblée de l'UIP en 2012, le Burundi défend ceux-ci de même que la diversité ethnique, raciale et religieuse. Presque tous les Burundais parlent la même langue, le Kirundi, et partagent la même culture, ce qui contribue à promouvoir la paix au sein de la société. Dans une telle harmonie, il y a une diversité : trois groupes ethniques - les Hutus, les Tutsis et les Twas - coexistent pacifiquement et sont reconnus par la Constitution, tout comme les minorités religieuses. Les Burundais soutiennent l'humanisme tout en prônant le respect mutuel, l'entraide et la solidarité sur la base de l'honneur, de la dignité et de la parole solennelle. Bien que ces valeurs aient été durement mises à l'épreuve par le passé et récemment, elles sont instillées chez les enfants burundais dès leur plus jeune âge. Avant l'arrivée des colons et des missionnaires, les Burundais croyaient en un seul Dieu. Désormais, ils accueillent toutes les confessions religieuses et prêchent la coexistence pacifique, la fraternité et l'unité nationale. Le Burundi n'a jamais eu à subir de conflit religieux ou de radicalisation. Un conseil interreligieux encourage la coopération entre les dirigeants catholiques, islamiques et protestants, qui se rencontrent pour discuter des moyens d'inciter leurs fidèles à la tolérance et au respect mutuel.

Après des décennies de conflits violents et d'effusions de sang, l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi a été négocié et a reconnu la nature fondamentalement politique et les dimensions ethniques du conflit. Ces dimensions ethniques ont été traitées dans la Constitution, qui a établi des quotas politiques pour les ethnies et les sexes. Les parlementaires doivent abroger les lois discriminatoires, adopter des lois interdisant le discours de haine et favoriser le dialogue interreligieux et interethnique. S'exprimant au nom du Parlement burundais, l'orateur remercie le Groupe africain du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et les représentants de certains pays sud-américains et asiatiques d'avoir soutenu une résolution appelant à fournir une assistance technique internationale au Burundi.

Mme J. LUVENI (Fidji) dit que son Parlement s'est engagé : à promouvoir des cadres juridiques, réglementaires et politiques inclusifs, à veiller à ce que tous les citoyens, indépendamment de leur origine ethnique, de leur culture ou de leur religion, jouissent de droits égaux et d'un accès égal aux services de base, et à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité politique passée, en ciblant particulièrement les discours pouvant déclencher des conflits. Les Fidji sont une nation multiculturelle et multiconfessionnelle. Le dialogue et la compréhension

interethniques commencent à un âge précoce avec l'enseignement obligatoire des langues autochtones et hindi dans les écoles primaires. Les danses traditionnelles contemporaines incarnent les efforts visant à promouvoir la coexistence interculturelle par la fusion de la culture et du costume tout en protégeant et en préservant les traditions et la diversité culturelle.

La religion et le pluralisme culturel sont reconnus comme des éléments importants de la paix et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans cet esprit, une organisation de groupes religieux se réunit pour nouer des liens, favoriser la compréhension religieuse et promouvoir le dialogue. Un sommet interreligieux a été organisé pour examiner la manière dont les communautés et les chefs religieux peuvent collaborer en vue de la réalisation des ODD et une initiative de la société civile a réuni des personnes de tous horizons ethniques, sociaux et politiques pour discuter des questions relatives au développement national. Un outil de dialogue traditionnel, connu sous le nom de *talanoa*, est utilisé par les chefs traditionnels et les dirigeants politiques pour consulter le public sur des questions culturellement sensibles. *Talanoa* consiste à créer un processus inclusif et transparent pour faciliter les discussions informelles et le partage d'informations en vue d'accélérer le processus décisionnel. Créée par les ancêtres du pays pour régler les disputes et comprendre des points de vue différents, cette approche doit être utilisée à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 23), qui sera présidée par le Gouvernement fidjien, en novembre 2017 à Bonn.

M. J. NDUGAI (République-Unie de Tanzanie), citant l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, dit que même si les religions, les langues et les couleurs de peau sont différentes, tout le monde appartient à la race humaine. La République-Unie de Tanzanie est un pays multi-ethnique et multiconfessionnel qui compte plus de 120 tribus ethniques unies par une langue commune. Malgré sa diversité culturelle, elle vit dans la paix et la tranquillité depuis son indépendance, acquise en 1961. Heureusement, grâce à une atmosphère générale de tolérance et de compréhension religieuses, le pays a été épargné par la vague de tensions et de conflits religieux qui ont ravagé d'autres Etats. Des plates-formes de dialogue ont été mises en place pour résoudre tout problème ou malentendu. La promotion du pluralisme culturel et de la paix par le dialogue interreligieux et interethnique exige une volonté politique et des politiques concrètes soutenues par une législation et des institutions solides. Dans le même temps, les parlementaires doivent rester attentifs aux besoins des groupes les plus défavorisés et vulnérables de la société en encourageant une croissance économique inclusive.

M. C. CASSAMA (Guinée-Bissau) dit que les parlementaires doivent relever ensemble le défi qui consiste à construire un nouvel ordre mondial fondé sur le pluralisme culturel, ethnique et religieux au moyen d'un dialogue véritable. Ils doivent se débarrasser des vestiges d'un passé idéologique qui a tenté subtilement d'éliminer les cultures traditionnelles et s'élever au-dessus des manœuvres entreprises à l'heure actuelle pour saper la paix et la stabilité mondiales. Les parlements doivent proposer des solutions et des mécanismes législatifs pour lutter contre les fléaux passés et présents qui visent à faire du monde un lieu de violence, de division, de ségrégation, d'exclusion et de haine.

La Guinée-Bissau est une mosaïque socioculturelle et ethno-religieuse composée de différents peuples, ethnies, cultures et religions. Le dialogue interculturel et interreligieux a conduit à l'existence même du pays, ses différents peuples et groupes ethniques ayant mis en commun leurs ressources pour garantir l'émancipation de celui-ci. Malgré les difficultés actuelles, cet esprit reste bel et bien vivant. Grâce au dialogue interreligieux et interethnique, les parlementaires peuvent promouvoir la liberté religieuse et la tolérance, ouvrir la voie à une paix durable et contribuer à des sociétés plus justes et plus équitables. Ils ont la responsabilité individuelle et collective d'établir un débat permanent visant à prévenir et à éliminer toutes les formes de discrimination et d'intolérance ethno-religieuses. Les nouveaux paradigmes du dialogue et de la coopération entre les Etats peuvent non seulement résoudre les conflits, mais aussi renforcer les nations et leurs peuples. L'orateur dit être convaincu que grâce au dialogue et à la coopération entre les Etats, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 1862 (2009) sur le différend frontalier entre l'Erythrée et Djibouti et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Erythrée pourraient être mises en œuvre rapidement.

M. M.A. OQUAYE (Ghana) dit que l'Afrique avait réagi suite à l'appel à l'auto-émancipation et à l'indépendance politique, mais le combat n'est pas encore terminé. Cela se ressent notamment dans les efforts faits pour obtenir le droit d'améliorer les systèmes électoraux, de faire avancer la situation des jeunes et de permettre aux femmes de participer à la vie politique et publique.

Certains éléments de bonne gouvernance restent à être acquis, notamment le pluralisme politique et le respect des limitations de la durée des mandats. Il est honteux que certains présidents amendent la Constitution pour rester au pouvoir. Cependant, la réalisation des droits économiques, qui sous-tendent tous les autres droits en Afrique, échappe au contrôle des Africains. La pauvreté, la misère et les maladies continuent de gêner la vie des Africains et minent leurs droits de l'homme fondamentaux et leurs droits politiques. L'Afrique est entravée par les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui régissent l'ordre économique et favorisent les pays développés. En conséquence, les nations africaines sont limitées à la production de matières premières, tandis que les pays plus développés fabriquent les produits finis, ce qui ralentit le développement économique de l'Afrique et limite la jouissance des droits humains. Aucune industrie dans le monde développé n'a connu d'expansion sans mécanismes de protection. L'orateur appelle à un nouvel ordre économique qui corrigera les déséquilibres inhérents aux accords actuels de l'OMC, qui sont grossièrement injustes : ils ont tué l'industrie africaine, conduit à la pauvreté qui, à son tour, compromet l'exercice de tous les autres droits, et mis en péril le développement démocratique. C'est un cercle vicieux dont les conséquences ne feront que s'aggraver à moins que des mesures ne soient prises.

M. I. AHMED OMER (Soudan) dit que le pluralisme culturel a apporté une contribution positive et importante à la société. En respectant et en reconnaissant le pluralisme religieux, ethnique et culturel, la diversité sous toutes ses formes peut devenir une source de force, ouvrant la voie à la coexistence pacifique. Le dialogue interreligieux et interethnique consiste à trouver un terrain d'entente, à comprendre les différences des autres et à surmonter les conflits par le dialogue, l'humilité, la logique raisonnée et les connaissances. Si l'on n'agit pas maintenant, les générations futures connaîtront un cycle continu de conflits et un accroissement des différences ethniques et religieuses. La diffusion de fausses informations et la désinformation conduiront à la destruction mutuelle.

Les questions culturelles, ethniques et religieuses incarnent la nécessité de réconcilier deux forces apparemment opposées : la continuité et le changement. Alors que l'essence de la culture, de l'ethnicité et de la religion est inaltérable, d'autres aspects évoluent constamment. Les parlementaires ont le devoir moral et l'obligation de garantir la paix mondiale et la stabilité nationale, raison pour laquelle le dialogue est si vital. Au Soudan, un processus de dialogue national de deux ans a été mis en place, des solutions pour la consolidation de la stabilité et de la paix ont été trouvées et un document de dialogue national a été élaboré. Les anciens combattants armés sont désormais intégrés dans un gouvernement d'union nationale, ce qui est un exploit réalisé grâce au dialogue.

M. N. TEP (Cambodge), réaffirmant l'attachement de son pays aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, dit que l'extrémisme et la discrimination fondée sur la religion, l'ethnicité, la culture, la langue et la race sont à l'origine de nombre de tensions, de conflits et de guerres civiles dans le monde. Les tendances en matière de mondialisation et les progrès scientifiques et technologiques ont devancé les progrès de l'humanité, qui vit encore dans la violence alimentée par l'extrémisme, la radicalisation, la haine, la xénophobie et l'exclusion. Dans une nation qui a été décimée par le génocide et la guerre civile, le Parlement cambodgien soutient les mesures gouvernementales qui favorisent le respect du pluralisme et encouragent l'inclusion sociale, ouvrant la voie à la stabilité sociale, à l'égalité, à la paix et à la réconciliation nationale.

Les priorités du Parlement cambodgien sont notamment la promotion des droits politiques, économiques et socioculturels, le développement d'une culture de dialogue, d'échange et de participation, le renforcement de la coopération mutuelle, de l'unité et de la solidarité, et la prévention des discours politiques incitant à la discrimination, à la xénophobie et à l'extrémisme. Des mesures sont également prises pour empêcher toute ingérence dans les affaires intérieures du pays. Des personnes hostiles utilisent les médias, les réseaux sociaux ou les forums pour introduire des idéologies préjudiciables, y compris des révolutions de couleurs, qui donnent une image faussée de la véritable situation au Cambodge. Leur but est d'affaiblir le pays et d'entraver ses progrès en créant des conflits politiques internes et en incitant les citoyens et les différents groupes ethniques à se méfier les uns des autres.

M. M. CHARIF (Comores) dit que les manifestations d'intolérance culturelle et religieuse entachent aujourd'hui presque tous les continents. Le terrorisme inspiré par les djihadistes islamiques détruit la paix et la stabilité dans de nombreux endroits du monde. Les flux migratoires de l'hémisphère sud vers l'hémisphère nord provoquent l'intolérance dans des régions auparavant connues pour leurs valeurs démocratiques et laïques. Le conflit israélo-palestinien a pris un tournant inquiétant qui menace la paix. Les parlementaires ont le devoir de promouvoir le pluralisme culturel et religieux et la coopération entre les peuples.

Aux Comores, bien que l'islam soit la religion prédominante, les institutions étatiques sont régies par la Constitution, qui prône la laïcité. Le Gouvernement s'attache à respecter les principes universels de la démocratie et de la paix, tels qu'ils sont consacrés dans les conventions internationales et régionales, et a ratifié la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Chacun est libre de pratiquer d'autres religions ou de suivre d'autres écoles de pensée islamiques, car cela ne menace pas la cohésion nationale. En effet, le Parlement s'engage à promouvoir une paix et une stabilité durables.

La séance est levée à 13 h 10.

Séance du lundi 16 octobre

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme J. Luveni (Fidji), Vice-Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*

Reprise du débat

Mme S. ERRANTE (France) exprime son soutien au peuple somalien, suite à l'attentat perpétré à Mogadiscio le jour précédent, et déclare que la lutte contre le terrorisme fait l'objet d'efforts permanents. Bien qu'il faille se féliciter de la forte proportion de femmes à l'Assemblée nationale française, la participation électorale, lors de récentes élections, a été si faible que des groupes de travail parlementaires ont été créés pour donner du sens à la politique et impliquer les citoyens dans le processus législatif. Autre priorité : l'éducation, qui doit donner des outils pour comprendre, dès le plus jeune âge, la justice, la tolérance, l'état de droit et le respect des valeurs afin de faciliter le processus de construction de la nation, d'encourager la coexistence pacifique et de contrer les nombreuses fausses informations présentes sur les réseaux sociaux. Les gens ne savent plus démêler le vrai du faux entre les multiples définitions de la démocratie et de la paix. Il est donc essentiel qu'ils développent leur sens critique, leur curiosité et leur confiance par le biais d'une meilleure connaissance des autres et de leurs différences.

La lutte contre le terrorisme est peut-être le défi à relever le plus crucial de tous. Il faut quotidiennement s'opposer à la terreur, qui cherche à diviser et affaiblir la démocratie. Bien que les principes de droits de l'homme, de liberté de conscience et de séparation de l'église et de l'Etat soient en vigueur depuis longtemps en France, la laïcité est menacée, surtout en raison de l'ignorance. Selon la législation française, tous les citoyens sont égaux, quelle que soit leur croyance ou leur foi, et la laïcité est un principe commun permettant à chacun d'évoluer comme il l'entend, tout en respectant les autres. Pour lutter contre le terrorisme, il faut mettre un terme à tous les conflits ethniques et religieux, et un avenir commun doit être tracé par la démocratie parlementaire. La difficulté de cette tâche mettra d'autant plus en valeur sa réussite.

M. R. MARTINEZ HUELMO (Uruguay) déclare que le pluralisme culturel est à la base de la paix sociale, objectif que l'UIP et ses Membres doivent constamment s'efforcer de promouvoir. Avec la séparation de l'église et de l'Etat, la liberté de culte est inscrite dans la Constitution. C'est un droit que tous les pays doivent chercher à protéger. L'Uruguay a édicté une loi pour lutter contre le racisme, la xénophobie et les discriminations, qui sont des infractions pénales et des fléaux à éliminer dans l'intérêt national. Cette loi fait écho au ressenti et aux convictions du peuple uruguayen et elle découle de la ratification par le pays des conventions et traités internationaux portant sur ces sujets. Conformément à cette loi, une commission contre le racisme a été créée pour mener une évaluation nationale et, en fonction des résultats obtenus, proposer des amendements juridiques ou de nouvelles dispositions.

Dans sa volonté de protéger les droits de l'homme, le Parlement uruguayen a également renforcé le système éducatif afin qu'il mette l'accent sur le pluralisme, le dialogue, la tolérance et le respect des autres cultes, groupes ethniques et cultures. Ces principes sont également mis en œuvre par le biais de campagnes visant à sensibiliser les gens à la diversité religieuse, culturelle et sociale. En ne perdant pas de vue l'importance de ces questions, les parlementaires peuvent contribuer à préserver la paix et gagner la confiance dans leur volonté de lutte pour la justice et l'égalité. L'UIP fait preuve d'un respect exemplaire des différences, ses Membres sont à l'image de la diversité de l'humanité, avec toutes ses forces et ses faiblesses, et ils aspirent à un avenir de paix et de tolérance.

M. S. SONODA (Japon) explique que les parlementaires doivent œuvrer en faveur d'un climat propice à un dialogue constructif car celui-ci est essentiel pour éviter les conflits et leur trouver des solutions, développer la confiance mutuelle, bâtir la paix et la sécurité. En Asie du Nord-Est, on peut malheureusement déplorer divers obstacles, en particulier la menace contre la

paix et la sécurité régionale, et surtout internationale, que représentent les programmes de missiles balistiques et nucléaires de la République populaire démocratique de Corée. En dépit des appels de la communauté internationale au respect des résolutions du Conseil de sécurité, ce pays n'abandonne pas ces programmes et poursuit ses tirs de missiles balistiques et ses essais nucléaires.

Pour le Japon, seul pays à avoir subi des bombardements atomiques, cette situation est intolérable, d'autant plus que toutes les tentatives de dialogue ont été exploitées par la République populaire démocratique de Corée pour gagner du temps et développer ses programmes. De plus, les autorités de ce pays ont toujours donné de fausses informations quant aux enlèvements de citoyens japonais, ce qui remet en cause la souveraineté du Japon et la sécurité de ses citoyens. Cela implique également des violations des droits de l'homme et relève de la communauté internationale, à laquelle le Japon a donc fait appel pour appuyer ses demandes de retour des personnes enlevées toujours en vie. L'orateur exhorte également les parlementaires à faire pression sur leur gouvernement afin que celui-ci se montre solidaire du Japon en condamnant les provocations de la République populaire démocratique de Corée et en exigeant la mise en œuvre complète des résolutions correspondantes du Conseil de sécurité dans le but de créer un dialogue constructif et de trouver une issue dans le calme et la sérénité.

M. S. POPOV (Président de l'Assemblée générale, Assemblée interparlementaire de l'orthodoxie) déclare qu'il espère voir le débat actuel servir la cause de la paix en ces temps troublés d'instabilité, d'inégalité économique, de terrorisme et d'expansion. Devant bientôt fêter son 25^{ème} anniversaire, l'Assemblée interparlementaire de l'orthodoxie (AIO), forte de ses 27 membres, a beaucoup appris de l'UIP en matière de résolution concertée des problèmes et de prise en compte des diverses opinions et positions. Au Moyen-Orient, de nombreux Chrétiens ont été tués, beaucoup ont cherché refuge ailleurs, un grand nombre de sanctuaires religieux a été détruit et de nombreuses personnes, dont des prêtres, ont été enlevées. La force militaire n'est pas en mesure de résoudre le conflit. Quand on cherche des solutions à des problèmes, le dialogue et la coopération sont incontournables. L'orateur invite l'UIP à participer à une conférence internationale sur la coopération entre Musulmans et Chrétiens, devant se tenir au Liban en 2018, et il attire l'attention sur la Journée internationale de la tolérance en novembre 2017. En premier lieu, c'est dans son propre pays que les principes de tolérance doivent s'appliquer et, pour cela, il faut s'informer sur les problèmes des minorités et trouver des solutions aux conflits par le biais du dialogue et de négociations.

Mme D. PASCAL ALLENDE (Chili) constate que les Assemblées de l'UIP représentent des opportunités idéales pour promouvoir le dialogue et rechercher une compréhension mutuelle par le biais d'un processus démocratique. Le renforcement de la confiance, l'inclusion sociale et le respect de la diversité et des différences conditionnent le progrès, la prospérité et la jouissance des droits de l'homme. Avec la mondialisation, il est d'autant plus essentiel de défendre les droits de l'homme et de condamner toutes les discriminations. La Déclaration de Québec intitulée *Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation*, adoptée lors de l'Assemblée de l'UIP en 2012, reste certes valable en 2017 comme feuille de route vers l'harmonie sociale et la coexistence pacifique par le respect des différences et l'échange constructif de bonnes pratiques. Le dialogue interreligieux et interethnique renforce la confiance dans la diversité et garantit la paix au sein de chaque pays, et entre ceux-ci. Quant au respect des autres, il doit guider les travaux des parlementaires étudiant les contextes religieux, culturels et autres pouvant être porteurs des germes des conflits.

Les persécutions ethniques et la xénophobie sont des problèmes chroniques pouvant être surmontés en s'appuyant sur les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'encouragement du dialogue. Le dialogue interreligieux au Chili a aidé les parlementaires à développer une législation et combler les lacunes existantes dans le cadre des efforts de lutte contre les discriminations et de construction d'une coexistence pacifique. C'est en identifiant les bonnes pratiques, au sein de forums de discussion comme l'UIP, qu'une culture du dialogue positif sera développée pour promouvoir la diversité et donc enrichir le patrimoine de l'humanité.

M. M. SARAVANAN (Malaisie) explique que la Malaisie est une société multiculturelle et multilingue dans laquelle les groupes ethniques vivent en paix, dans un climat de tolérance, de compromis et de respect mutuel constituant la base de l'intégration nationale. Les principes d'égalité et de non-discrimination posés par la Constitution s'appliquent à tous les Malaisiens, quelle que soit leur race ou leur religion, et ils favorisent cette intégration. D'autres mesures ont été prises pour créer une identité malaisienne entre les diverses communautés ethniques, par exemple la création de diverses agences et institutions chargées de préserver et renforcer l'unité et de

promouvoir l'harmonie interreligieuse. Il est clair que c'est grâce à ses plans nationaux économiques, éducatifs et de transformation que la Malaisie est une nation stable, prospère et paisible, qui joue également son rôle dans le concert des nations.

L'action essentielle des parlementaires dans la promotion du pluralisme culturel et de la paix, par le biais du dialogue interreligieux et interethnique, requiert une collaboration et un engagement systématiques de tous les secteurs de la société afin de répondre au racisme et à la xénophobie. Il est ainsi possible d'identifier plus aisément des solutions pratiques permettant de lutter contre la propagation d'idéologies de haine et de violence. Les parlementaires doivent œuvrer en faveur de la paix, de l'harmonie, de l'intégrité et d'une croissance économique durable, en développant des valeurs universelles basées sur le partage des responsabilités. Ils doivent également encourager les efforts visant à développer les connaissances culturelles et religieuses. La Malaisie est consciente de l'apport des Membres de l'UIP en matière de promotion de la diversité culturelle. Pour résumer, les différences doivent être prises en compte et respectées en appliquant le concept d'unité dans la diversité.

M. H. WENINGER (Autriche) explique que, outre les manifestations extérieures des différences culturelles dans le monde, il faut ajouter des variations importantes dans l'organisation sociale, les concepts de moralité et les interactions avec l'environnement. Le pluralisme culturel et la diversité permettent à chacun d'apprendre des autres, de partager des perspectives différentes et de coexister dans la compréhension mutuelle et le respect. L'intégration, la tolérance et le courage moral sont des valeurs fondamentales pour une société pluraliste. Les politiques d'intégration autrichiennes, pour les migrants et les demandeurs d'asile, sont donc centrées sur l'acquisition de la langue, l'emploi ainsi que la compréhension de l'état de droit et des valeurs nationales. Comme la tolérance et le respect envers les groupes ethniques, linguistiques et religieux constituent un aspect important de la coexistence pacifique, les minorités nationales sont à l'abri des discriminations et bénéficient de droits spéciaux dans le cadre de la Constitution autrichienne et d'autres lois. L'utilisation de termes respectueux est un facteur de désescalade dans certaines situations et d'évitement des conflits. Quant au courage moral, il est essentiel pour s'exprimer contre toutes les discriminations et l'intolérance, surtout étant donné la diffusion de la haine et de l'extrémisme par le biais des outils modernes de communication.

Pour lutter contre ces tendances, les parlementaires doivent montrer l'exemple en utilisant des termes respectueux et en prenant position contre l'intolérance et la haine lors de communications dans les débats parlementaires, lors d'événements publics ou d'interactions avec les citoyens. Pour sa part, le Parlement autrichien s'inspire de la campagne Le mouvement contre le discours de haine, du Conseil de l'Europe, afin que son Atelier sur la démocratie, à l'attention des jeunes, traite de la lutte contre les discours de haine sur Internet. Tous les parlementaires doivent résolument œuvrer en faveur de la solidarité et s'efforcer de trouver un terrain d'entente pour chacune de leurs actions, afin de ramener la confiance dans la vie politique.

M. P. VAN DEN DRIESSCHE (Belgique) déplore l'ironie d'une situation dans laquelle un Membre de l'UIP, à savoir l'Ukraine, trouve inconcevable de participer à l'actuelle Assemblée du fait de la deuxième annexion de la Crimée. Il est certes regrettable que la déclaration du Groupe des Douze Plus, exprimant avec force sa condamnation de la situation en Ukraine lors de la 132^{ème} Assemblée en 2015, reste toujours d'actualité, la perspective d'un règlement pacifique dans un cadre international reconnu étant peut-être encore plus lointaine. Le Président russe ayant plaidé, lors de son discours à la cérémonie inaugurale, pour un plus grand respect mutuel et la non-ingérence dans les affaires des Etats, il est clair que même les meilleurs ne mettent pas toujours en pratique ce qu'ils préconisent.

Les plus ardents défenseurs du pluralisme sont souvent moins enclins à l'accepter et à tolérer la pensée critique dans leurs propres systèmes. Les convictions religieuses ou idéologiques, les valeurs culturelles et les traditions ne constituent en rien une excuse pour violer des droits de l'homme élémentaires et universellement reconnus ou pour interpréter ces droits de manière spécifique. L'orateur espère donc que la proposition de sa délégation sera acceptée afin que la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme organise une réunion-débat, lors de sa prochaine session à Genève, sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), qui sont des êtres humains et ne doivent jamais subir de discriminations. Enfin, la religion ne doit pas servir d'excuse à l'obscurantisme pour remettre en cause des connaissances scientifiques bien établies, sur la base de croyances religieuses ou autres existant bien avant ces connaissances et n'y ayant pas contribué. L'orateur respecte toutes les religions mais il insiste également sur le respect de la séparation entre l'église et l'Etat.

Mme J.-D'A. GAKUBA (Rwanda) constate que le Rwanda n'a pas toujours été une nation divisée. La notion de différence ethnique est étrangère à la culture mais elle a servi à créer des divisions pour asseoir un pouvoir plus fort. Les discriminations ethniques ont ainsi été institutionnalisées et l'extermination des Tutsis est devenue l'objectif du génocide de 1994, après quoi les nouveaux dirigeants ont opté pour une démocratie adaptée à l'histoire socio-politique du pays. Outre le fait qu'ils ont refaçonné l'identité nationale rwandaise et ont renforcé le pluralisme démocratique, la recherche du consensus et l'intégration, les vifs échanges entre les acteurs politiques et les autres parties prenantes ont servi à guider la conduite politique du pays. La Constitution rwandaise interdit toute discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la tribu, du clan ou de la couleur de peau, et tous les citoyens sont encouragés à adopter une identité ethnique unifiée.

Les enseignements tirés de la sombre histoire du pays ont renforcé l'idéologie inclusive des nouveaux dirigeants, ce qui a conduit à un système de partis servant l'intégration et à l'engagement de toutes les forces socio-politiques en faveur du changement par le biais d'un Parlement multiforme et d'un gouvernement d'unité nationale. La démocratie rwandaise est donc orientée vers la conciliation, tournant le dos à un passé d'exclusion ethnique et de discrimination. Pour soigner les blessures et construire l'unité et l'identité nationales, le Rwanda a opté pour une organisation consociative basée sur une représentation proportionnelle et sur le principe du partage du pouvoir. Des mécanismes légaux et institutionnels incitant tous les segments de la société à s'engager dans la vie politique par le dialogue et le consensus assurent également le renforcement de l'identité et de la réconciliation nationales. Le pluralisme politique offre donc un cadre cohérent de participation et d'intégration de tous les Rwandais, ce qui permet au Rwanda de concentrer toutes ses énergies pour atteindre la position socio-économique qu'il mérite parmi les pays à revenu intermédiaire.

M. D. MCGUINTY (Canada) constate qu'en 2017 le mélange des cultures représente la norme et que les sociétés sont sans cesse plus diverses, que ce soit aux plans ethniques, linguistiques ou religieux. Au Canada, des centaines de nationalités et d'appartenances religieuses se sont ajoutées à la mosaïque existante, générant une diversité que l'on retrouve dans les lois et les institutions politiques, la Constitution garantissant l'égalité aux membres de toutes les communautés. Les électeurs de l'orateur ont des origines ethniques très diverses, parlent de nombreuses langues et appartiennent à différentes religions, alors que des lieux consacrés à divers cultes existent côte à côte, dans le respect mutuel. Une multitude de conseils interreligieux œuvre à encourager la compréhension mutuelle, briser les barrières et surmonter les peurs et le sectarisme, lesquels sont basés sur l'ignorance et les malentendus.

Entérinant le fait que la diversité est la plus grande force d'une société, la Constitution canadienne définit les droits et libertés permettant de préserver et valoriser le patrimoine multiculturel. En plus d'accueillir les personnes déplacées et persécutées en quête de protection et de sécurité, le Canada est conscient que l'immigration est vitale pour le pays et son économie. Il n'est toutefois pas exempt de racisme, de discriminations et d'intolérance religieuse. A cet égard, il incombe à ses parlementaires de travailler à une vraie réconciliation avec les peuples autochtones du pays, qui ont dû faire face aux abus, à l'exclusion et la ségrégation pendant des siècles. Au plan mondial, le fléau des discriminations basées sur l'orientation sexuelle et le sexe, ou la façon de l'exprimer, est une question devant attirer toute notre attention et le Canada n'a aucun scrupule à défendre résolument les droits des personnes LGBTI. Les parlementaires doivent dénoncer les injustices et les discriminations, au nom de leur électorat et de ceux qui ne peuvent se faire entendre, car tous ces gens leur font confiance pour que personne ne reste à l'écart dans la lutte incessante vers l'égalité.

M. B.A. SAKANDE (Burkina Faso) déclare que la tolérance universelle, le sens de la communauté et la fin de l'isolement culturel et religieux sont des besoins urgents nécessitant des solutions communes, en particulier eu égard aux menaces pesant sur la paix et la sécurité dans le monde. Toutes les religions partagent les notions de paix et de tolérance. Avec les langues et les cultures, elles distinguent les gens de manière positive, donnent la possibilité de repenser des attitudes et des comportements et tissent des liens de compréhension mutuelle et d'acceptation. Il est évident que l'approche inclusive est la seule voie pour renforcer et pérenniser définitivement la paix.

Bien que la diversité culturelle et l'inclusion constituent des remparts à la violence, la tendance actuelle vers l'isolement est alarmante. Il en existe de nombreux exemples, parmi lesquels on peut citer : les efforts intéressés visant à décourager les mesures contre les changements climatiques, la faible réaction suite à l'appel du G5 des pays du Sahel en faveur du

soutien au maintien de la paix, l'échec du traitement des causes profondes des flux migratoires internationaux, les plaidoyers restés sans réponse pour une solution à deux Etats au conflit israélo-palestinien et le silence assourdissant faisant suite à l'appel de levée de l'embargo à l'encontre de Cuba. Une tolérance et une acceptation mutuelles, ainsi qu'une véritable volonté des Etats, pourraient aller loin sur le chemin d'une solution à ces questions. En tant que représentants de cultures et de peuples divers, et eu égard à leur proximité par rapport aux communautés, les parlementaires sont bien placés pour stimuler le dialogue et la tolérance, notamment en incitant et sensibilisant les gouvernements ou les leaders d'opinion. Au Burkina Faso, les résultats de diverses initiatives ont montré l'impact important et durable que peuvent avoir les leaders religieux quand ils rapprochent les communautés et encouragent la paix. Il est du devoir des parlementaires dans le monde de stimuler, faciliter et soutenir ce processus.

M. B. BOUTTANAVONG (République démocratique populaire lao) constate que tous les groupes ethniques et toutes les races sont fiers de leur culture, de leurs traditions et de leurs croyances, lesquelles sont préservées et développées depuis des siècles pour enrichir le patrimoine mondial. Les malentendus entre les races et les religions entraînent toutefois des chocs culturels et des conflits armés pouvant provoquer des déplacements et des crises humanitaires affectant le développement social et le bien-être. La population peu nombreuse de son pays comprend une multitude d'ethnies qui vivent en paix et en harmonie, aucune n'ayant une position dominante. Une grande importance est accordée à la promotion, à la préservation et au développement du patrimoine culturel de ces personnes afin qu'elles soient fières de leur identité culturelle et de leur spécificité. Tous les citoyens jouissent des mêmes droits, sans exception, et toute action susceptible de provoquer un malentendu ou d'être un facteur de division sociale est interdite. Le terme "minorité ethnique" n'est pas utilisé, car tous les groupes sont considérés égaux et parties intégrantes d'une nation unie.

Le Parlement actuel comprend des femmes et des membres des divers groupes ethniques. Quant aux assemblées locales, elles facilitent la participation du public à la vie politique et socio-économique. Suite aux orientations politiques, le peuple, dans toutes ses composantes ethniques, jouit de la stabilité politique, de la sécurité sociale, de l'unité et de la solidarité. Une croissance économique régulière se poursuit également et les conditions de vie s'améliorent petit à petit. Le pays s'efforce de pratiquer l'intégration aux niveaux régional et mondial et de promouvoir la paix et le développement, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD). L'orateur demande à tous les parlements d'œuvrer en faveur de la diversité ethnique, religieuse et culturelle afin d'encourager la connaissance des autres et le partage comme facteurs de coopération pour le développement, au profit de tous.

M. TONG CHUN AN (République populaire démocratique de Corée) déplore l'importance accrue des discriminations et des conflits découlant des différences culturelles, religieuses et autres, comme en témoigne ce qu'il décrit comme la menace irréfléchie du Président des Etats-Unis de détruire un Etat souverain. Face à cette menace, le leader du pays de l'orateur exprime le courroux d'un peuple épris de paix qui ne transigera jamais avec l'injustice, un peuple qui luttera jusqu'au dernier contre ceux qui osent attenter à la dignité de son leader et fomenter des projets d'holocauste nucléaire à son encontre. Bien que la République populaire démocratique de Corée soit le pays le plus stable au monde, il a toujours été traité par les Nations Unies comme un ennemi à éliminer car, pour façonner un avenir meilleur, il applique son propre système idéologique.

Les Etats-Unis effectuent quotidiennement des exercices militaires dans la péninsule coréenne, et autour de celle-ci, en vue d'un "changement de régime" et ils imposent un blocus économique extrêmement brutal à l'encontre du pays, qualifiant de manière insultante ses mesures d'autodéfense de "provocation" et de "menace mondiale". Ces actions n'ont fait que renforcer la volonté du pays d'accélérer son programme nucléaire, ce dernier n'ayant d'autre raison d'être que la menace américaine à son encontre. En ce qui concerne les commentaires du délégué japonais, ceux-ci correspondent à cette habitude persistante qu'a le Japon de calomnier d'autres pays afin de servir son propre intérêt. Le Japon devrait plutôt s'excuser d'avoir enlevé des coréennes par le passé. Son pays va redoubler d'efforts pour protéger sa souveraineté, sa dignité et son droit à l'existence et va s'efforcer de préserver la paix et la sécurité dans la région en recherchant une situation d'équilibre avec les Etats-Unis. A cette fin, l'orateur demande aux parlements d'être solidaires de son peuple et de le soutenir.

M. S. RYBAKOV (Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants) estime que les efforts de stabilité doivent être renforcés étant donné la montée du terrorisme et des conflits interethniques dans le monde. Seul le dialogue peut promouvoir la paix et l'amitié entre les peuples. A cet égard, le rôle des plates-formes interparlementaires prend de l'importance, comme en témoignent les activités de l'UIP et de sa propre organisation, qui comprend neuf Parlements membres. Etant donné sa vocation de développement du dialogue interparlementaire, l'Assemblée de l'orateur a acquis une grande expérience en matière de diplomatie parlementaire, notamment en ce qui concerne la résolution des conflits et les situations d'après conflit. Elle a d'autre part proposé une initiative visant à créer une Journée internationale du parlementarisme, le 30 juin de chaque année, en l'honneur de la première Assemblée de l'UIP qui s'est tenue à Paris en 1889. L'orateur demande instamment le soutien de cette initiative.

M. N. SHAI (Israël), soulignant l'égalité des droits et des libertés garantie à tous les citoyens israéliens, déclare que la définition d'Israël, comme patrie et Etat des Juifs, donne une fausse idée de son incroyable diversité due à l'arrivée de millions d'immigrants juifs provenant de nombreux pays dans le monde. Israël accueille également de nombreuses populations chrétiennes, musulmanes et druzes, qui font partie intégrante de sa mosaïque sociale, et possède la seule population chrétienne de la région qui soit en augmentation. Il est clair que le pays bénéficie de cette diversité, que l'on retrouve également dans son Parlement, et il s'engage résolument en faveur de l'égalité de tous dans sa démocratie florissante. Tous les groupes religieux jouissent de leur autonomie et sont en charge de leurs propres lieux de culte, alors que les citoyens des groupes minoritaires servent au gouvernement et dans les forces armées, en plus de représenter Israël dans les domaines de la diplomatie et du sport.

Créer une société de partage avec tant de groupes exige un travail et un dialogue constants et, à cet égard, Israël a connu une certaine réussite, bien que la paix globale que le pays recherche reste insaisissable. En s'attaquant aux questions d'identité, de pluralisme et de paix, Israël a accompli des progrès substantiels vers le pluralisme culturel pensé par ses pères fondateurs. L'acceptation des différences n'est toutefois pas toujours appréciée ou autorisée dans les périodes difficiles ou en cas de menace. Les parlementaires doivent s'exprimer contre l'intolérance, rechercher une communauté d'idées et de cultures afin de créer une société qui s'épanouit par sa diversité, et non malgré celle-ci. Les lois pertinentes doivent être appliquées et toutes les failles doivent être comblées par de nouvelles lois afin de chercher véritablement à transformer les différences en source de fierté nationale. Les efforts ne doivent toutefois pas s'arrêter aux frontières du pays : la route vers la paix est plus courte quand on la parcourt ensemble.

M. G. DAUDZE (Lettonie) explique que la Lettonie, située à un carrefour géographique et culturel, accueille depuis longtemps de nombreux groupes ethniques. Elle a donc appris la tolérance envers différents modes de vie et diverses cultures et croyances, tout en préservant et façonnant sa propre identité. Les Lettons représentent moins des deux tiers d'une population dans laquelle le dialogue interculturel est favorisé grâce à une forte tradition d'enseignement des langues étrangères dans les écoles, ce qui est un moyen idéal pour stimuler les interactions entre les gens, promouvoir la tolérance et assurer une meilleure compréhension des autres cultures et groupes ethniques. Les centres culturels jouent également un rôle en proposant des études de langues et de cultures. Préserver et développer la langue locale, comme cela est fait en Lettonie, est une démarche essentielle pour maintenir l'unité et l'intégrité de la société, et éviter tout obstacle au dialogue interethnique. De manière plus large, et conformément au slogan de l'Union européenne "Unie dans la diversité", les Européens sont unis pour la paix et la prospérité tout en bénéficiant de l'apport des différentes cultures, traditions et langues.

En Lettonie, l'église et l'Etat sont séparés selon la Constitution et il existe de fortes traditions catholiques, luthériennes et orthodoxes russes qui ont développé un dialogue œcuménique. En outre, les Lettons sont restés tolérants envers les autres religions. L'égalité des droits de tous les habitants de la Lettonie, quel que soit leur groupe ethnique ou leur religion, est le pilier de la Constitution et c'est un point fermement défendu par le Parlement. Etant donné les conflits ethniques et religieux survenant dans le monde, il est essentiel de promouvoir le respect des valeurs universelles de l'humanité, de la dignité humaine et de l'égalité. Il incombe donc aux parlementaires de tirer le meilleur profit de l'UIP car c'est une plate-forme unique permettant un dialogue large et la mise en œuvre de la diplomatie parlementaire.

M. B. Scotland (Guyana), Vice-Président de l'Assemblée, prend la présidence.

M. D. PAPADIMOULIS (Vice-Président, Parlement européen) déclare que la diversité et la pluralité représentent des atouts que les parlementaires doivent protéger en encourageant le dialogue et en défendant l'état de droit, aux plans national comme mondial, dans l'intérêt de la stabilité. Des défis sans précédent remettent en question des valeurs centrales, alors que des guerres sans cesse plus dévastatrices mènent à la déstabilisation, à la redéfinition des frontières et à des déplacements de masse. La xénophobie et les appels aux discriminations raciales et religieuses sont devenus courants, notamment dans des lieux de culte et des parlements, où des prophètes autoproclamés et des hommes ou femmes politiques irresponsables et populistes nourrissent le nationalisme et l'extrémisme de leurs discours agressifs.

Une approche des religions et des groupes ethniques centrée sur les droits de l'homme constitue la seule manière de responsabiliser les personnes d'origines diverses, le dialogue constituant un outil essentiel pour lutter contre les stéréotypes et promouvoir la tolérance. Le dialogue doit certes être intensifié dans le but de dégager une communauté de vues, et il en est de même pour la coopération et l'inclusion afin de créer les synergies et la collaboration nécessaires permettant de faire la synthèse entre différentes cultures, sociétés et religions. Parmi les étapes concrètes vers la paix et la compréhension mutuelle, on peut citer la protection des droits de l'homme et l'enseignement aux jeunes des valeurs de coexistence pacifique et de dialogue. Après certaines pressions de la part du Parlement européen, l'Union européenne a récemment nommé un Envoyé spécial chargé de la promotion de la liberté de religion ou de croyance, ce qui souligne le rôle du dialogue interreligieux et interethnique dans la promotion de la solidarité et de la tolérance. Etant donné l'importance de la coopération parlementaire à cet égard, le Parlement européen œuvre activement en faveur notamment de la prévention des conflits et de la facilitation du dialogue. L'orateur demande davantage d'efforts pour créer les conditions d'une réconciliation et inciter les jeunes à participer au processus démocratique, citant, en conclusion, l'engagement sur les droits de l'homme pris par ceux qui ont rejoint la campagne *#standupforhumanrights*.

M. N. EVANS (Royaume-Uni) explique qu'il apprécie beaucoup les Assemblées de l'UIP car c'est l'occasion de débattre avec d'autres parlementaires qui partagent tous beaucoup de points communs. La délégation de 10 membres du Royaume-Uni présente une grande diversité, qu'il s'agisse de genre, d'appartenance à un parti, d'origine, d'orientation sexuelle et, à n'en pas douter, de religion. La diversité est importante. Né dans une ville où la plupart des gens sont sympathisants du Parti travailliste, il a révélé son homosexualité avant de dévoiler son soutien au Parti conservateur. Le Royaume-Uni a fait du chemin mais il reste encore à faire en matière de droits des homosexuels. Le discours sur la diversité, la tolérance et la compréhension mutuelle reste toutefois vain tant que des personnes continuent d'être emprisonnées, de subir des violences physiques ou autres du simple fait de leur homosexualité. Bien que le Royaume-Uni n'ait pas la solution à tout, il est fier d'appartenir à un Parlement ayant le nombre le plus important de parlementaires LGBTI dans le monde. Il se félicite également d'avoir récemment participé, à Downing Street, à une réception en faveur de la communauté LGBTI, réception pendant laquelle la Première ministre du Royaume-Uni s'est exprimée sur la contribution essentielle de cette communauté pour le pays.

Quant au Brexit, le Royaume-Uni quitte l'Union européenne mais pas l'Europe, dont chaque pays met en œuvre la diversité. La différence doit être célébrée et tous ceux qui aident à l'épanouissement d'un pays sont les bienvenus. L'orateur espère que les personnes issues de l'Union européenne qui se sont installées au Royaume-Uni seront invitées à rester après le Brexit, et vice versa. Il remercie les immigrés qui ont si bien servi le Royaume-Uni depuis des générations.

M. I. SANI (Niger) explique que chaque civilisation s'exprime au travers de ses groupes ethniques, de ses cultures et de ses religions, et que les peuples cherchent toujours à exporter leur culture, voire à l'imposer aux autres. Reconnaître la nécessité de la coexistence pacifique entraîne un certain niveau de tolérance permettant l'acceptation des différences culturelles, religieuses et ethniques. Même si l'on met à part la mondialisation et ses conséquences, il est essentiel de favoriser et protéger la diversité raciale, ethnique, linguistique, culturelle et religieuse de manière à rassembler les communautés, améliorer les relations entre les Etats et les peuples, et trouver le terrain d'entente nécessaire pour promouvoir la tolérance et le dialogue aux plans national, régional et international.

Le Niger est fier de sa diversité raciale, ethnique, linguistique, culturelle et religieuse. Sa Constitution garantit à chaque communauté la liberté de parler sa propre langue et la loi permet la représentation de toutes les minorités ethniques lors des élections législatives nationales. Le gouvernement comprend également des représentants de toutes les communautés nationales, lesquelles entretiennent des rapports détendus qui soulagent assurément les tensions. Quant au

Parlement, il travaille sans relâche à lutter contre la violence et l'extrémisme de Boko Haram et des groupes djihadistes, notamment grâce à la sensibilisation et à d'autres activités visant à promouvoir l'unité nationale et la tolérance. Les parlementaires nigériens représentent la nation, et non leur communauté, et les corps socio-politiques et institutionnels du pays garantissent la réalité du dialogue interreligieux et interethnique. Les institutions du pays se tiennent donc prêtes à promouvoir et développer un tel dialogue aux plans sous-régional et international.

Mme B. SAMPATISIRI (Thaïlande), remarquant que la diversité est un atout fondamental pour l'éradication du racisme et de la xénophobie, constate que le monde devient plus petit du fait de la technologie et des voyages. L'appartenance ethnique, la culture et la religion continuent toutefois de séparer les gens et de récents événements dans le monde rappellent brutalement que beaucoup reste à faire avant de pouvoir vraiment célébrer la diversité. Son pays est fier de ses réussites, depuis des siècles, en matière d'intégration ethnique, sociale et culturelle, réussites rendues possibles par l'obtention d'un équilibre adéquat entre sa tradition d'acceptation, de compromis et de tolérance. Toutes les cultures et les religions sont libres de s'exprimer et des personnes de toutes les races vivent et prospèrent ensemble, en harmonie et dans le respect mutuel, ce qui permet d'enrichir le mode de vie thaïlandais d'une manière sans équivalence ailleurs. Parmi ces personnes, se trouvent des apatrides auxquels on a accordé la nationalité thaïlandaise, des personnes déplacées issues de pays voisins et des travailleurs étrangers.

La Constitution thaïlandaise est l'expression de cet engagement envers la diversité sociale et elle stipule l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction, et la liberté d'expression culturelle. Pour sa part, le gouvernement continue d'appliquer une politique multiculturelle et d'assurer la mise en œuvre des dispositifs internationaux correspondants. Le peuple thaïlandais est naturellement ouvert au dialogue social et culturel. Bien que le dialogue soit difficile avec ceux qui cherchent à imposer l'extrémisme, la violence et la division en vue d'établir leur propre Etat indépendant, la diversité inclusive et le pluralisme continueront de servir la société thaïlandaise pendant des années comme force permettant de surmonter l'intolérance, la radicalisation et la haine.

Mme H. MARTINS (Portugal) s'exprime sur la rhétorique populiste et nationaliste qui engendre le conflit sous prétexte de défendre l'identité culturelle et religieuse, expliquant qu'il s'agit là d'une tendance inquiétante dont le but est d'enfermer les gens dans des catégories et de promouvoir la division plutôt que la diversité. Les parlementaires doivent donc répondre aux dangers du populisme xénophobe en réfléchissant à ses causes et en trouvant comment encourager l'ouverture et le dialogue culturel. Le respect d'une société pluraliste est essentiel pour la paix, un dialogue interreligieux et interethnique n'ayant jamais été aussi nécessaire dans un monde en proie à des tensions souvent associées à la religion. Comme l'a dit le théologien Hans Küng, il ne peut y avoir de paix entre les nations sans paix entre les religions, et donc sans dialogue entre ces dernières.

En Europe, l'afflux massif de réfugiés fuyant les zones de conflit ou cherchant de meilleures conditions de vie génère des tensions sociales et politiques. A cet égard, les politiques de migration du pays de l'oratrice sont un exemple de bonnes pratiques car elles garantissent la solidarité envers ceux qui souffrent et font prévaloir leurs droits civils par le biais de mesures concrètes d'intégration dans la société portugaise. Les populistes cherchent à inverser la mondialisation alors qu'elle a rapproché les peuples et les cultures et peut encore contribuer au bien-être de tous, dans la mesure où la diversité est considérée comme une richesse et non comme une menace. La solution c'est d'investir dans la cohésion sociale afin d'encourager le respect de l'identité. Pour sa part, l'UIP doit continuer d'encourager le dialogue, la médiation et la diplomatie pour renforcer la diversité culturelle, résoudre les conflits et défendre les droits de l'homme, de manière à tisser des liens de compréhension en faveur du bien-être et de la paix dans le monde.

M. J.I. ECHANIZ (Espagne), citant également le théologien Hans Küng, fait valoir que la communauté internationale a affirmé son respect des convictions et des symboles religieux, reconnaissant que toute discrimination fondée sur la religion va à l'encontre de la dignité humaine et de la coexistence pacifique. Avec la plus grande visibilité des diverses religions du monde, des différences doivent être acceptées pour surmonter les attitudes défensives suscitées par la peur. A cette fin, des cadres nationaux et internationaux de renforcement de la confiance et de la compréhension mutuelle doivent être définis, des efforts de collaboration doivent être entrepris pour trouver des solutions innovantes en faveur de la paix et du développement durable, et un espace doit être créé pour l'exploration des racines spirituelles.

Le dialogue a toujours conditionné la réalisation de la paix, qui est sacrée, et c'est aux gens, pas aux Etats, de promouvoir le dialogue interreligieux et de prendre acte des différentes traditions religieuses. Etant donné la montée de l'intolérance, de l'extrémisme et de la xénophobie, ce dialogue n'a jamais été aussi important. Le défi à relever consiste à prendre en compte les idées des autres car personne ne peut se prétendre supérieur. La diversité religieuse et la liberté de pensée et de conscience doivent également être respectées à un niveau plus local. Sur ces points, l'UIP est bien placée pour servir de modèle et donc donner le ton.

Mme M. BONELL (Andorre) explique que le pluralisme culturel fait partie de la richesse sociale dans un monde interconnecté où la diversité est un fait établi mais où la montée de l'extrémisme et du terrorisme crée la confusion et la méfiance vis-à-vis des différences. Dans le micro-Etat andorran, de nombreuses religions et nationalités existent mais la paix sociale règne grâce à la politique d'intégration. L'éducation étant essentielle pour promouvoir le respect du pluralisme culturel et religieux, il incombe aux hommes et femmes politiques de garantir l'accès de tous à un système éducatif public de qualité, enseignant des valeurs de cohésion sociale dans la diversité. Le modèle éducatif de son pays comprend les systèmes andorran, français et espagnol, et le catalan ainsi que d'autres matières sont enseignés dans le but de renforcer l'inclusion en même temps que l'identité nationale, quelle que soit l'origine ou la religion. La diversité linguistique du pays représente en fait l'un de ses plus précieux atouts.

Ces modèles permettent de parvenir à une véritable égalité des chances et des droits, ce qui est à la base de la coexistence pacifique et du dialogue. L'égalité devant la loi, sans aucune discrimination, est également un principe inscrit dans la Constitution andorrane. Un livre blanc portant sur les inégalités a néanmoins identifié des situations de discrimination de genre, ethnique et religieuse exigeant d'être corrigées. Toutefois, à l'ère de la mondialisation, les efforts de promotion du pluralisme culturel et de la paix doivent être élargis au plan international, notamment en profitant de forums comme l'UIP pour renforcer l'engagement envers la coopération et le dialogue dans la lutte contre la haine. A cette fin, le dialogue entre les pays tient une place de plus en plus centrale et il implique non seulement l'expression de soi mais aussi une capacité d'écoute.

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) déclare que toutes les formes de discrimination et d'intolérance doivent être éliminées, comme doivent être rejetées les doctrines basées sur la supériorité raciale ou culturelle, et il en est de même des délits de faciès, des injures visant les religions et de toutes les actions similaires allant à l'encontre de la dignité humaine, de l'égalité et de la justice. La diversité religieuse et culturelle doit être respectée, dans l'intérêt de la paix et d'un contexte favorable à l'autodétermination. Source d'identité et d'innovation, la culture représente un facteur clé de promotion des droits de l'homme, de développement et de croissance économique. L'implication des citoyens dans ce processus est toutefois menacée par l'expansion des entreprises multinationales, qui déforment les modèles culturels en raison de leur domination sur la production et de leur volonté d'encourager une consommation irraisonnée.

A Cuba, la relance du contexte multiculturel est soutenue par un cadre constitutionnel et juridique. Depuis longtemps, le pays s'est fixé pour objectif d'éradiquer les préjugés raciaux, et des réussites ont été enregistrées en la matière, par exemple en ce qui concerne la composition du Parlement. Pourtant, certains préjugés subsistent et sont exploités par les Etats-Unis dans un but de division sociale. Le pluralisme culturel et religieux est néanmoins clairement en marche grâce à l'approche harmonieuse adoptée pour encourager l'unité et des idéaux communs. Cuba est un pays aux multiples confessions religieuses, chacune avec ses propres institutions et lieux de culte, bien que certaines luttent pour leur survie économique en raison du blocus américain. Cuba œuvre activement et efficacement en faveur du dialogue interreligieux, comme en témoigne l'organisation d'une rencontre historique entre les leaders des églises catholique et orthodoxe russe, lesquels ont montré l'exemple en appelant à la fin du terrorisme et de la persécution religieuse.

Mme D. SOLÍZ (Equateur) explique que l'Equateur est un pays multiculturel, ayant des représentants démocratiques, mais elle déplore l'insuffisance des déclarations de principe sur la diversité culturelle : en effet, une telle diversité, dans toutes ses formes et manifestations, doit être pleinement comprise et appréciée pour créer les cadres légaux nécessaires à sa protection. A cette fin, des dialogues horizontaux entre toutes les communautés sont essentiels. Dans bien des parties de l'Amérique latine, l'optimisme qui règne envers le multiculturalisme a été relancé suite à des mesures constitutionnelles et autres destinées à promouvoir l'unité et la diversité. La nécessité de respecter les droits linguistiques et autres droits des minorités autochtones a donc été de nouveau reconnue, les parlements inscrivant dans la loi, sur cette base, les principes d'inclusion et de diversité. La réalité de la diversité culturelle en Amérique latine est donc visible dans ses élites comme au sein de ses parlements.

Cette réalité ne se retrouve toutefois pas dans la distribution des richesses sur le continent car les femmes, les peuples autochtones et les personnes d'origine africaine sont plus touchés par la pauvreté. L'inclusion de ces groupes doit donc faire partie de l'effort en faveur de la paix et de la justice sociale, étant entendu que la démocratie implique le respect des autres. L'oratrice se félicite de tous les efforts nationaux visant le règlement pacifique des conflits dans sa région et rejette fermement les menaces externes et l'ingérence dans les affaires de son pays. Elle condamne ainsi le blocus américain de Cuba. Elle propose la liberté de mouvement des gens comme sujet de débat dans le cadre de l'UIP et demande d'opter pour une citoyenneté responsable afin de parvenir au pluralisme culturel total.

M. A. TAVARES CORREIA (Cabo Verde) estime que la croissance et le développement n'ont d'intérêt que si l'intention sous-jacente est de promouvoir une coexistence saine. Peu a été toutefois réalisé à cet égard, malgré les efforts récurrents nationaux et internationaux en matière de promotion et de protection de valeurs comme l'harmonie, la paix, la non-discrimination et le respect des différences. La jeunesse mondiale constate donc malheureusement que les objectifs visés restent hors de portée, ce qui met en cause les approches cosmétiques, et souvent hypocrites, appliquées. Il est temps de procéder à un réexamen et de mettre au point des stratégies plus efficaces, en commençant par l'action concrète pour promouvoir le pluralisme culturel par le biais du dialogue interreligieux et interethnique.

Les parlementaires doivent piloter ce type d'action par le développement et la mise en œuvre de dispositifs juridiques robustes permettant d'encourager le pluralisme culturel et d'accorder des droits aux citoyens dans ce domaine. Bien que les ressources naturelles soient importantes pour le développement national, l'atout principal d'un pays est toujours son peuple. Avec une meilleure éducation et formation, les opportunités de participer économiquement et politiquement se trouvent accrues. Les citoyens se sentent davantage respectés et ils ont un sentiment d'appartenance supérieur à leur communauté, ce qui les incite à s'engager proactivement pour construire une nation juste, développée et inclusive, offrant la perspective de la paix et des opportunités pour tous. Fêtant actuellement 25 années de démocratie, les habitants de son pays, un petit pays laïc, coexistent en harmonie dans le respect d'une Constitution qui garantit et protège les droits de l'homme et les libertés fondamentales, quelle que soit la race, la couleur de peau ou la religion. En conclusion, l'orateur souligne l'impératif international de promouvoir le pluralisme culturel par le dialogue interreligieux et interethnique, renforcé par d'autres mécanismes efficaces.

M. R. MUNAWAR (Indonésie) estime que la religion et l'appartenance ethnique représentent des facteurs clé d'identité pour beaucoup de gens et que la mission commune de promouvoir le pluralisme et la paix dans le monde implique la responsabilité d'établir des relations étroites et respectueuses avec d'autres personnes de croyances et de groupes ethniques différents. L'Indonésie, une des nations les plus diversifiées au monde du point de vue ethnique, a le multiculturalisme et le pluralisme dans le sang. Depuis son indépendance, le peuple a passionnément vécu selon le slogan d'unité dans la diversité, qui est à la base de la paix, de la justice, du développement durable et de la survie même du pays. En 2012, l'événement parlementaire qui a été organisé sur le dialogue interreligieux a montré l'engagement et la volonté des gens de différents cultes, croyances et groupes ethniques à ouvrir un dialogue constructif et à encourager l'esprit de confiance réciproque, le respect, la compréhension mutuelle et la tolérance.

Bien que la nécessité d'un dialogue intensifié entre les communautés ait été soulignée en Indonésie comme moyen de prévention des conflits, des défis restent à relever, par exemple les discriminations ethniques et les opinions religieuses exacerbées par le manque d'éducation et la représentation superficielle des valeurs religieuses et des normes culturelles. On ne peut que regretter que l'acquisition de ces opinions par la jeune génération accroisse le risque futur de violence. Parmi les actions permettant de créer la stabilité et la paix dans le monde par le dialogue interreligieux, interethnique et interculturel, on peut citer : prier instamment les leaders religieux d'encourager le pluralisme, la tolérance et la coexistence pacifique, promouvoir une éducation inclusive à tous les niveaux, travailler en permanence à réduire la pauvreté en garantissant l'égalité des droits et des opportunités économiques pour les minorités, inciter les gens au dialogue avec les leaders culturels et religieux, identifier la cause profonde de l'extrémisme religieux et renforcer le rôle des médias pour éliminer les préjugés, le sexisme, le chauvinisme, le sectarisme et toutes les autres formes d'intolérance et de discrimination.

M. F. RABBI (Bangladesh) fait valoir que, outre la tolérance, le dialogue et la coopération dans une atmosphère de compréhension et de confiance mutuelle, le respect de la diversité culturelle représente une garantie de paix et de sécurité internationale. Dans l'Etat Rakhine au Myanmar, l'extrême violence et les persécutions infligées à la minorité rohingya ont été décrites comme l'exemple type du nettoyage ethnique. Ces actions ont entraîné un exode massif des Rohingyas vers le Bangladesh, qui en accueille déjà des centaines de milliers ayant fui précédemment. L'orateur exprime sa gratitude face à l'assistance qui a permis de sauver des vies et aux moyens de secours envoyés de partout pour soulager les souffrances des Rohingyas déplacés. Pour sa part, le gouvernement du Bangladesh s'est chargé de la nourriture, des abris et des soins médicaux pour les réfugiés.

Le Bangladesh est un pays qui, conformément à l'ODD 16, œuvre en faveur d'une société inclusive et pacifique et du développement durable. Différents sites du patrimoine culturel et religieux existent dans tout le pays et la Constitution interdit toute discrimination, pour quelque motif que ce soit, tout en garantissant le droit de professer, pratiquer et diffuser une religion, ainsi que le droit de toutes les communautés religieuses d'établir leurs propres institutions. En fait, le pays se développe au plan national et s'engage dans les affaires du monde sur la base de la coexistence pacifique, de la justice sociale et de l'abolition de la pauvreté, de la faim, de l'exploitation et de l'agression. Bien que les gens aient différentes religions, langues et couleurs de peau, ils font tous partie de la race humaine.

M. L.F. DUQUE GARCÍA (Colombie), délégué du Parlement andin, estime que, selon le processus de paix de son pays, le dialogue constructif se révèle fondamental pour réaliser l'accord historique sur la justice transitionnelle qui a mis un terme à 50 ans d'un conflit destructeur ayant fait des milliers de morts et entraîné des déplacements internes massifs. Selon les termes de cet accord unique, les membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie ont été désarmés, démobilisés et réintégrés dans la société. Il est également prévu qu'ils créent un parti politique ayant pour vocation de participer aux élections du pays. La communauté internationale, qui a suivi et soutenu le processus de paix, a contribué à sa réussite.

Le fait qu'un si grand nombre de conflits mondiaux soit déclenché par des différences ethniques et religieuses souligne l'importance du dialogue interreligieux et interethnique. La diversité culturelle ne doit pas être une cause d'exclusion. Il doit y avoir un respect mutuel et une acceptation au sein des communautés, et entre celles-ci, aucune culture ne dominant les autres et aucune discrimination n'existant sur des bases religieuses, ethniques, linguistiques ou autres. Pour leur part, les gouvernements doivent reconnaître les spécificités culturelles de leur peuple et œuvrer pour faire évoluer les attitudes de sorte que chaque personne puisse trouver sa place dans la société.

Mme Z. GRECEANII (République de Moldova) constate que, partout dans le monde, d'anciens conflits sont relancés et évoluent en nouveaux conflits ethniques et religieux, notamment dans les pays voisins de la République de Moldova, elle-même affaiblie par les intrigues politiques et l'instabilité. Des facteurs internes et externes expliquent les difficultés de son pays, notamment ceux découlant des obligations stipulées par des accords menaçant ses valeurs traditionnelles, culturelles et chrétiennes, accords qui ont été conclus de manière non démocratique. La position centrale de la République de Moldova, située entre différentes civilisations, a contribué à définir ses traditions de multiculturalisme et de tolérance interethnique. Pourtant, des temps troublés ont entraîné un conflit, après des décennies de coexistence pacifique et harmonieuse entre ses nombreux peuples. Toutefois, grâce aux efforts concertés nationaux et internationaux, une solution pacifique au long conflit de Transnistrie est enfin en vue.

A l'inverse, un conflit interethnique émergeant, dans le Sud de la République de Moldova, a été évité de manière exemplaire grâce à des actions intelligentes des deux côtés, associées à l'assistance apportée par des acteurs externes. L'église orthodoxe a également travaillé à harmoniser les relations interethniques en République de Moldova, laquelle doit parallèlement protéger ses valeurs ethniques maintenant que plus de la moitié de sa main-d'œuvre active vit ailleurs. En outre, des tentatives d'affaiblissement de la langue moldave, langue parlée par presque les trois-quarts de la population, sont en cours dans le but de porter atteinte au sentiment d'appartenance nationale. L'histoire récente montre clairement que le développement dépend de la compréhension interreligieuse et interethnique. Les gens ont besoin les uns des autres et il faut donc unir les efforts pour surmonter les différences et assurer la compréhension mutuelle, la paix et la prospérité.

Mme M. KIENER NELLEN (Suisse) explique que la Suisse, pays ayant quatre langues nationales, applique le principe de la diversité culturelle. Bien qu'il n'y ait pas de minorité à proprement parler, chaque citoyen peut se considérer comme tel car chacun est différent. Conformément à leur Constitution, les Suisses doivent vivre ensemble dans leur diversité, se respecter les uns les autres, faire preuve de solidarité et d'une ouverture au monde.

En ce qui concerne le dialogue interreligieux, elle explique que son expérience au premier Congrès des dirigeants des religions mondiales et traditionnelles, au Kazakhstan, lui a fait forte impression, et il en est de même d'un ouvrage récemment publié, intitulé *Christian engagement with Islam: Ecumenical journeys since 1910*. On ne peut que regretter que les autorités aient récemment été contraintes de fermer un lieu de culte en Suisse servant à susciter la haine et le conflit au nom de la religion. Quant au dialogue interethnique, un orateur précédent a déclaré que les hommes et femmes politiques devaient montrer l'exemple lors de leurs interventions dans les débats parlementaires. Pourtant, le comportement de certains délégués, au cours de l'actuelle Assemblée, est parfois loin d'être exemplaire. Les participants doivent écouter plus attentivement les opinions exprimées par les autres. L'oratrice conseille la visite de l'exposition concernant la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, qui présente le rôle central des femmes dans les efforts de paix et elle conclut par un proverbe indien : ceux qui parlent beaucoup ont moins de temps pour réfléchir.

M. I.R. AL-KUWARI (Qatar) déclare que les événements et transformations se produisant dans le monde, notamment au Moyen-Orient, montrent qu'il est absolument essentiel de promouvoir le pluralisme culturel par le dialogue interreligieux et interethnique. En dépit de l'existence de conventions et de traités internationaux garantissant les droits des peuples à l'autodétermination, certains continuent de subir l'oppression des dictatures. Il en résulte une instabilité qui nourrit l'extrémisme et suscite l'émergence de groupes terroristes menaçant la paix et la sécurité internationale. Il ne peut toutefois pas y avoir de dialogue sans démocratie et respect des lois internationales sur les droits de l'homme et de la souveraineté des peuples et des États.

Le Qatar œuvre en faveur de la paix, de la stabilité, de l'état de droit et de la non-ingérence dans les affaires internes des États. Il est convaincu que le processus de construction d'une nation passe par la coopération, le respect mutuel et la coexistence, quelle que soit la religion, la culture et l'appartenance ethnique. Outre le fait qu'il organise régulièrement des conférences internationales en faveur du dialogue entre les religions, le Qatar a également créé le Centre international de Doha pour le dialogue interreligieux afin de promouvoir une culture du dialogue, de l'acceptation et de la coexistence pacifique entre les religions. Il a aussi créé le Centre de Doha pour la liberté des médias afin de renforcer la liberté de l'information en tant que droit de l'homme. L'intervenant appelle les Membres à se joindre à lui pour condamner tous les actes de terrorisme, notamment les lâches atrocités récemment commises à Mogadiscio, qui ont gravement endommagé l'ambassade de son pays et ont tué son chargé d'affaires. De tels actes vont continuer tant que leurs auteurs et leurs soutiens échapperont à la justice et pourront se réfugier dans des États qui encouragent le terrorisme. Ceux-ci doivent avoir à répondre de tels agissements.

M. O. HAV (Danemark) estime que, dans un monde en plein bouleversement, il est crucial d'établir un dialogue constructif et de faire preuve de respect envers les autres peuples et sociétés. Ce dialogue est toutefois entravé si certains profèrent des mensonges, répandent de fausses informations ou envoient des Tweets d'une ligne sur des questions complexes ou sur certaines personnes. Des solutions sont possibles si les pays encouragent le dialogue et tendent la main aux autres. Le commerce entre les pays doit être équitable et prendre en compte les différences de développement et de technologie. De profondes inégalités dans la répartition des richesses et des ressources compromettent le potentiel de développement dans l'intérêt public.

Chaque citoyen doit encourager l'intégration par le respect de tous, notamment en parlant à ses semblables, ou à propos de ceux-ci, et la coopération internationale doit aider les nations à lutter contre la traite des personnes et l'exploitation cynique des souffrances. Bien entendu, les nations doivent également aider ceux dont les vies sont menacées, sans les encourager à abandonner leur culture, leur langue et leur pays, et faire en sorte qu'il y ait davantage d'opportunités pour que les gens puissent subvenir aux besoins de leur famille. Dans le monde occidental, le développement a surtout été engendré par une volonté déclarée de liberté, d'égalité et de solidarité, forces destinées à créer des opportunités et du respect. Le respect de toutes les minorités représente une partie essentielle de ce processus de développement et de

démocratisation. Il est clair que le traitement des minorités constitue l'épreuve de vérité de toutes les sociétés. Si les minorités sont exclues et si on leur manque de respect, elles ne se sentent pas concernées par ce qui les entoure et ne contribuent pas à la société dans son ensemble.

M. M. TASNER VATOVEC (Slovénie) constate que la Déclaration de Québec a réaffirmé les convictions de l'UIP selon lesquelles la compréhension mutuelle et l'acceptation constituent, dans un monde étroitement connecté, des garanties de progrès et de bien-être pour l'humanité. Le nombre croissant de crises et de conflits dans le monde montre toutefois clairement que le statu quo des relations internationales et des intérêts géopolitiques n'est plus viable. Pour que les gens soient vraiment libres et égaux en droits, il faut accentuer la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les discriminations de genre, de race, de couleur de peau ou d'orientation sexuelle. Biens comme richesses doivent également être équitablement et également répartis. Ce n'est qu'en se mobilisant pour ces droits de base que l'aspiration à une société inclusive et tolérante se réalisera.

Conformément à la Constitution slovène, la religion et l'Etat sont séparés et le droit d'exprimer librement ses croyances religieuses ou autres est garanti à tous les citoyens. En ce qui concerne la préservation, la vitalité et le développement des cultures minoritaires, l'accent doit être mis sur la réponse aux besoins spécifiques des groupes concernés et sur la meilleure acceptation des nouveaux groupes. L'ouverture et l'altruisme sont certes des qualités particulièrement importantes dans cette période d'importants flux migratoires suscités par des conflits et d'autres facteurs. Par-dessus tout, les divisions entre les gens doivent cesser pour être remplacées par la compréhension mutuelle et l'acceptation. En tant que représentants du peuple, les parlementaires doivent montrer l'exemple par leurs actions et notamment défendre les libertés et l'égalité des droits pour tous, promouvoir le dialogue et une coopération plus étroite afin de surmonter les conflits. Ils doivent également inciter les citoyens à participer aux processus démocratiques et œuvrer en faveur de l'égalité universelle et de l'élimination des divisions culturelles, ce qui n'est, en fin de compte, qu'une démarche psychologique.

M. M. TOMASSONI (Saint-Marin) estime que les parlementaires doivent réfléchir aux défis actuels et s'interroger sur leur capacité à prédire et traiter les transformations socioculturelles et politiques en cours. La mondialisation crée des déséquilibres économiques qui sont précaires du point de vue politique et inacceptables du point de vue éthique. Sans une nouvelle culture capable de réduire les disparités et l'oppression, nous allons vers une véritable catastrophe, qui mettra à mal la nature et suscitera le terrorisme. Une sérieuse remise en cause est donc nécessaire afin de prendre en compte les cultures, les identités et les besoins du développement durable. L'impact des nouvelles technologies exige de nouvelles formes de gouvernement et une législation issue du dialogue entre des gens d'identités et de cultures différentes. En outre, pour répondre aux défis des flux migratoires caractérisant de plus en plus les sociétés, les hommes et femmes politiques doivent équilibrer la relation entre la diversité culturelle et l'identité individuelle, tout en identifiant une stratégie d'intégration permettant la coexistence pacifique entre des gens issus de contextes culturels différents.

En cherchant l'uniformisation, la mondialisation impose un modèle culturel sur tous les autres. Il est donc essentiel de protéger le multiculturalisme, conformément aux principes de démocratie et de droits de l'homme et aux règles de respect, de non-discrimination, de paix et de justice. Pourtant, nombreux sont ceux à défendre les droits de l'homme tout en participant à une dynamique inverse. Pour défendre efficacement ces principes et règles, il convient de respecter le droit international et promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux, sous forme de feuille de route vers un processus d'intégration protégeant l'identité culturelle tout en évitant les conflits provoqués par la pluralité des identités. Les parlementaires doivent donc notamment encourager le respect des droits fondamentaux et de la démocratie, investir dans la coopération internationale et la diplomatie culturelle et œuvrer, par tous les moyens, en faveur de l'inclusion et de tout ce qu'implique ce concept.

M. J. CHAGNON (Assemblée parlementaire de la Francophonie) fait valoir que son organisation est particulièrement active en matière de promotion de la diversité culturelle et que plusieurs milliers de langues sont parlées dans le monde, outre des milliers de dialectes. La diversité est certes un trait inhérent de l'humanité et un patrimoine commun à célébrer et préserver, surtout à l'époque du numérique, où la plus grande connectivité met encore plus en évidence les différences. Le nouveau monde virtuel peut néanmoins faciliter la compréhension mutuelle et, à cette fin, son organisation travaille à coordonner une législation pertinente, notamment pour que les industries de la culture puissent profiter de l'essor du numérique autant que les entreprises multinationales.

Les emplois bien rémunérés du secteur des technologies numériques peuvent également contribuer à réduire les inégalités, dans la mesure où les jeunes, surtout les filles, sont formés aux compétences numériques dans le cadre de leur éducation et sont encouragés à entrer dans ce secteur. Des fonds doivent également être consacrés à la construction de l'infrastructure nécessaire pour permettre à tous un accès abordable à Internet, surtout que chaque emploi créé dans l'innovation peut en générer quatre fois plus dans les autres secteurs. De telles mesures peuvent conforter la stabilité économique et contribuer à une répartition équitable des richesses, ce qui représente des facteurs de coexistence pacifique. Dans un monde où les libertés civiles et politiques continuent de décliner et où s'érode la confiance dans les élus, les parlements doivent sensibiliser davantage le public grâce à des initiatives du type consultations ou pétitions en ligne. Des innovations numériques de cette nature permettent la transparence et le dialogue, ce qui ouvre la voie à la stabilité nécessaire à la paix. Des efforts doivent donc être faits pour maîtriser la révolution numérique afin de promouvoir le pluralisme culturel et la paix dans le monde.

La séance est levée à 18 h 40.

Séance du mardi 17 octobre

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de Mme V. Matvienko, Présidente de l'Assemblée.

Point 7 de l'ordre du jour

Mettre un terme à la grave crise humaine, aux actes de persécution et aux attaques violentes contre les Rohingyas, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et garantir le retour sûr et sans condition des Rohingyas sur leurs terres d'origine au Myanmar
(A/137/7-DR)

La PRESIDENTE appelle l'attention sur le projet de résolution relatif au point (A/137/7-DR).

Mme S.F. HOSSEINI (République islamique d'Iran), *Rapporteuse du comité de rédaction*, présentant le projet de résolution, dit que le débat plénier sur le point d'urgence a été l'occasion de partager notre préoccupation face au sort des Rohingyas et de mettre en lumière la nécessité d'une action urgente pour leur venir en aide. Condamnant fermement la violence, les participants appellent le Gouvernement du Myanmar à autoriser un accès humanitaire immédiat aux zones touchées et demandent instamment à la communauté internationale d'intervenir rapidement pour alléger les souffrances des Rohingyas et faciliter le retour sûr des réfugiés dans leurs foyers.

Composé de membres des délégations de l'Australie, du Bangladesh, du Bénin, du Canada, du Mexique, du Maroc, de la République islamique d'Iran, de la Slovénie et du Soudan, le comité de rédaction a rédigé un projet de résolution important, qui rend compte du souci sincère des parlementaires du monde entier de contribuer à mettre fin aux souffrances des Rohingyas. Il espère que, une fois adoptée, la résolution préparera le terrain à une coopération étroite entre l'UIP et le Parlement du Myanmar en vue de répondre aux problèmes humanitaires et en matière des droits de l'homme qui sont évoqués dans le projet. L'intervenante recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution.

La PRESIDENTE dit qu'elle croit comprendre que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

Un délégué du MYANMAR dit que les termes forts utilisés dans la résolution et les demandes qui y sont formulées sont provocateurs, contre-productifs et ne décrivent pas correctement la réalité sur le terrain. La tâche herculéenne qu'exige la situation requiert davantage de temps et d'espace, ainsi que la compréhension et l'assistance de la communauté internationale. La délégation du Myanmar se dissocie par conséquent tant de l'esprit que de la lettre de la résolution.

Un délégué de la CHINE, condamnant la violence dont sont victimes les Rohingyas, dit espérer une normalisation rapide de la situation, dont la complexité tient à des composantes ethniques et religieuses existant de longue date. La communauté internationale doit jouer son rôle et encourager les parties à poursuivre le dialogue en vue de résoudre la crise et le problème des réfugiés rohingyas. Cela étant, la délégation chinoise exprime des réserves concernant certains aspects de la résolution.

La PRESIDENTE dit qu'il sera pris bonne note des réserves exprimées mais que la résolution a été adoptée par consensus.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général intitulé *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*

Reprise du débat

La PRESIDENTE prie l'orateur invité spécial, M. A.O. Altwajri, Directeur général de l'Organisation islamique internationale pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), de prendre la parole devant l'Assemblée.

M. A. OTHMAN ALTWAIJRI (Directeur général de l'Organisation islamique internationale pour l'éducation, les sciences et la culture - ISESCO), *orateur invité*, dit que le pluralisme culturel est une constante des sociétés humaines, qui se composent d'individus d'origines, d'orientations, de croyances, de races et de langues différentes, diversité dont naissent les particularités culturelles, spirituelles et autres donnant aux communautés leur identité unique. Comme le proclame la Déclaration universelle sur la diversité culturelle que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adoptée en 2001, la culture a pris au fil du temps et de l'espace des formes diverses, qui témoignent du caractère à la fois unique et pluriel de l'identité des groupes et des sociétés dont est faite l'humanité.

La séculaire culture musulmane dispose d'un riche héritage de diversité fondé sur le dialogue, le rapprochement et la coexistence entre fidèles de diverses religions et entre différents groupes confessionnels et raciaux. La notion de différence, y compris sur le plan de la religion, de la morale et de la conduite, est en fait mentionnée dans le Coran. Fruit de la sagesse divine, la différence est une bénédiction dont beaucoup n'ont pas conscience. Comme l'expérience nous l'a enseigné, le dialogue est le choix de la sagesse, la voie à emprunter pour réaliser les nobles objectifs qui permettent à l'humanité de s'élever, de marcher vers le progrès et de construire un avenir stable. Un dialogue sérieux et constructif entre les cultures, les civilisations et les adeptes des différentes religions contribue aussi grandement à la promotion de la paix mondiale et des valeurs de la coexistence pacifique. Le dialogue interrégional et interethnique est un des éléments les plus importants de cette coexistence fondée sur les principes de la démocratie et de la citoyenneté, indispensable prélude à l'édification d'un monde nouveau, libéré de la guerre et des crises et voué au bien suprême de tous les peuples.

Le dialogue est plus important que jamais dans le contexte mondial actuel, fait de guerres civiles et de crises, sans parler des tueries et des déplacements de population à motivation raciale ou religieuse, causés par un fanatisme aveugle et une haine meurtrière. De catastrophes aussi consternantes ne se produiraient pas si la volonté d'un dialogue constructif avait prévalu et si le pluralisme culturel et religieux avait effectivement été mis au service du dialogue interrégional et interethnique entre les gouvernements et les peuples. Plus important encore, si les gouvernements s'étaient engagés dans un dialogue positif, sincère et concluant, le Conseil de sécurité de l'ONU n'aurait pas failli à sa mission, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il faut espérer que le bien l'emportera sur le mal et que nous pourrons édifier un monde plus juste, plus sûr et plus pacifique, où tous les peuples pourront vivre dans la dignité et à l'abri de l'oppression, dans une communauté mondiale empreinte de respect mutuel.

La PRESIDENTE remercie M. Othman Altwajri de son exposé lumineux et invite les délégués à faire leurs déclarations sur le thème du débat général.

M. L. KÖVÉR (Hongrie) dit que l'identité culturelle est un atout indissociable de l'identité humaine. Les êtres humains ont toujours cherché à se constituer en communautés intégrées leur offrant protection et sécurité. La préservation de la diversité culturelle implique nécessairement le droit fondamental de protéger son identité, laquelle plonge ses racines dans une culture partagée, dont la religion est un des aspects. S'ils n'ont pas une conscience aiguë des valeurs véhiculées par leur culture, les individus sont incapables de reconnaître, de promouvoir et de défendre leurs intérêts. Les communautés minoritaires sont menacées, parfois par leurs propres réflexes d'auto-défense mais aussi par les tentatives de les priver de leur culture et de leur identité afin d'en faire de simples unités économiques. Dans le même temps, les conflits culturels, religieux et ethniques sont de plus en plus souvent utilisés pour remettre en cause la légitimité des nations, des religions et des cultures, et porter ainsi atteinte à la souveraineté des Etats.

Dans ces circonstances, le dialogue est indispensable pour combattre les menaces provenant du réseau mondial de puissances occultes et privées qui n'ont aucun mandat représentatif et utilisent leurs ressources financières pour perturber l'équilibre des pouvoirs sur lequel reposent les gouvernements démocratiquement élus. Ces forces ne pourront toutefois l'emporter sur la légitimité démocratique car les êtres humains aspirent naturellement à être maîtres de leur propre destin. Dans cette même guerre livrée contre la diversité, les migrants et les pays hôtes sont victimes de manipulation, les uns et les autres risquant en fin de compte de perdre leurs racines. Les parlementaires doivent assumer la responsabilité première quand les conflits éclatent et aussi quand il s'agit de les régler. La véritable bataille oppose ceux qui défendent les traditions, les croyances et les valeurs et les nihilistes qui les rejettent en bloc. La diversité naturelle n'est pas un obstacle à la prospérité mais un atout. Pour l'avenir des jeunes générations et dans leur intérêt, c'est la justice qu'il faut viser et non l'exclusivité.

M. T. XHAFERI (Ex-République yougoslave de Macédoine) dit que la diversité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse est aussi importante que la biodiversité pour la survie de notre planète. En fait, les civilisations n'ont pu se développer que grâce à cette diversité, et la mondialisation a mis en évidence l'interconnexion et l'interdépendance des cultures, des groupes ethniques et des religions. Pourtant, alors que la diversité, la différence et l'inclusivité favorisent le développement et le bien-être social, l'intolérance, la xénophobie et l'extrémisme sont une menace pour la paix. Le choc des civilisations est davantage imputable à l'absence de dialogue qu'aux différences culturelles et autres, celles-ci devant être respectées conformément aux principes fondamentaux consacrés par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Compte tenu de leurs fonctions législative, représentative et de contrôle, les parlements sont le cadre idéal d'un tel dialogue.

L'ex-République yougoslave de Macédoine s'emploie à instaurer une société foncièrement multiculturelle, multi-ethnique et multiconfessionnelle, dont le caractère inclusif puisse contribuer au développement de tous à tous les niveaux. Grâce au dialogue et avec le soutien de ses amis internationaux, elle a su par le passé éviter une guerre civile meurtrière entre ses principales communautés ethniques, mais elle demeure vigilante, car elle est consciente que des blessures encore douloureuses persistent dans la région, séquelles du conflit ethnique et religieux qui a éclaté à la suite de la dissolution de l'ex-Yougoslavie. Elle a donc organisé plusieurs conférences internationales sur le dialogue entre les religions et les civilisations, contribuant ainsi à stabiliser les pays de la région et au-delà. Le dialogue et la coopération sont en effet plus nécessaires que jamais pour résoudre les problèmes actuels, notamment la crise des migrants, qui alimente l'intolérance et la xénophobie. Ce qu'il ne faut pas oublier c'est que nous appartenons tous au genre humain, quelles que soient nos différences.

Mme F. BUSTREO (Sous-Directrice générale à l'Organisation mondiale de la Santé - OMS) salue la collaboration de longue date entre l'OMS et l'UIP, qui prouve que le dialogue constructif est le meilleur garant du lien étroit entre science et politique. Le rôle des parlementaires dans l'amélioration de la santé, en particulier des femmes, des enfants et des adolescents, y compris en situation d'urgence, est indiscutable. L'égalité des sexes demeure un objectif mondial. Les femmes et les enfants vivant en situation d'urgence sont particulièrement vulnérables, mais ailleurs, ce sont les adolescents qui sont le plus menacés, comme il ressort des statistiques sur la mortalité imputable à des causes évitables ou à des maladies guérissables. Ainsi, les adolescentes et les jeunes femmes sont particulièrement touchées par le VIH, les complications dont elles sont victimes pendant la grossesse et l'accouchement sont la deuxième cause de mortalité des jeunes filles et plusieurs millions d'autres adolescentes subissent chaque année des avortements non médicalisés. Des millions de très jeunes filles sont mariées et ont des enfants, parfois sous la contrainte sociale, tandis que d'autres sont enceintes sans être mariées. L'incidence de la violence sexiste et des pratiques traditionnelles nuisibles, comme les mutilations génitales féminines, est très élevée parmi les millions de femmes et de filles en âge d'avoir des enfants qui vivent dans des situations d'urgence.

Des efforts soutenus s'imposent pour apporter une réponse à tous ces problèmes et, pour qu'ils aboutissent, il est crucial d'agir auprès des communautés et de leurs dirigeants. Nous avons besoin des parlementaires pour promouvoir un tel dialogue et élaborer des lois et des politiques qui vont dans ce sens, notamment afin que la santé des adolescents devienne un élément central de l'ordre du jour national et mondial. Grâce à leurs fonctions essentielles, les parlementaires sont à même d'améliorer la vie et l'avenir des femmes et des adolescentes qui vivent en situation d'urgence en faisant en sorte que leurs besoins en matière de santé soient entendus et que l'on trouve les moyens d'y répondre.

Mme E. MENDOZA FERNANDEZ (Etat plurinational de Bolivie) dit que l'invasion coloniale de l'Amérique latine, au cours de laquelle des peuples entiers ont été exterminés et leurs terres pillées, a eu lieu y a plus de 500 ans, injustice historique que leurs descendants ne doivent jamais oublier. Chaque année, les envahisseurs commémorent l'invasion comme une conquête, tandis que la Bolivie célèbre ce jour-là la décolonisation, grâce à l'initiative du premier Président autochtone du pays. Il convient de souligner qu'elle veut ainsi marquer la victoire remportée par les habitants autochtones du pays contre la discrimination, l'oppression et la pauvreté auxquelles ils ont été assujettis.

La Bolivie a incontestablement accompli de grands progrès dans l'instauration d'une société où le pluralisme culturel est la norme. Pour la première fois, les communautés autochtones ont été associées à l'élaboration de la nouvelle Constitution bolivienne, qui donne à la majorité autochtone la maîtrise de son destin et la garantie que ses droits seront respectés. Ainsi, la loi autorise à présent les groupes autochtones à avoir leur propre système de justice et ces communautés jouent un rôle actif dans la vie politique et économique du pays. Celles-ci sont source d'un dynamisme culturel dont témoignent leurs tenues et leurs tissages aux couleurs variées. Les peuples autochtones ont des représentants au Parlement, où un nombre important de sièges sont occupés par des femmes et des jeunes. Le Parlement a en outre adopté une loi phare autorisant ceux qui le souhaitent à changer le sexe inscrit sur leurs documents d'identité, avant même l'aval des tribunaux. En bref, le pays tire parti de sa diversité culturelle, qui s'inscrit dans le patrimoine mondial, et s'en sert pour abattre les barrières.

M. F.M. AMORUSO (Président honoraire de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée - APM) dit que la région méditerranéenne traverse un moment crucial de son histoire, les préoccupations communes allant des conflits au terrorisme et aux migrations de masse. La montée de la xénophobie et de la violence liée à l'intolérance religieuse et au refus d'intégrer certaines populations bat en brèche la longue tradition méditerranéenne d'ouverture et de pluralisme ethnique, religieux et culturel. C'est pourquoi l'APM a organisé une conférence sur le dialogue entre cultures et religions et sur le rôle de l'éducation dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Les participants ont échangé leurs bonnes pratiques en la matière et discuté de la liberté de culte et de la coexistence religieuse dans la région, l'accent étant mis sur la formation des imams.

Le dialogue interreligieux et interculturel est le meilleur instrument dont nous disposons pour faire face à la violence et à l'extrémisme, mais il ne pourra jouer son rôle que si les libertés fondamentales et les droits de l'homme sont protégés et garantis. Les parlementaires ont donc la responsabilité et le devoir d'adopter les lois requises pour combattre la haine, la discrimination et l'intolérance, conformément aux engagements pris sur les plans national et international en matière d'asile et de droits de l'homme. L'APM organise régulièrement des séminaires à l'intention de ses membres afin d'améliorer leur capacité d'agir. Elle accorde aussi la plus haute importance à l'éducation, sur laquelle il faut miser pour que les jeunes aient des perspectives socio-économiques et qu'ils soient mieux équipés pour relever des défis qui pourraient sinon les pousser à se radicaliser. Il ne saurait y avoir de paix sans tolérance, ni de tolérance sans dialogue et respect mutuel.

M. I. UMAKHANOV (Fédération de Russie) dit que, pour son pays, modèle de diversité culturelle et religieuse, la réconciliation interreligieuse et interethnique est une condition préalable au développement national, à la consolidation de la paix et à la prospérité. Des mécanismes ont donc été mis en place pour promouvoir le dialogue interconfessionnel et interethnique, le respect mutuel et la coexistence pacifique. Toutes les religions sont librement pratiquées dans le pays et les droits des différentes cultures et groupes ethniques sont garantis. Des mesures de discrimination positive ont été mises en œuvre pour promouvoir la représentation des groupes ethniques dans les parlements régionaux. Au lieu de croire que leurs différences religieuses et ethniques les divisent et les affaiblissent, les peuples devraient s'unir et trouver des terrains d'entente, ce qui ne pourrait que les renforcer. Il est un dicton selon lequel seuls les sots apprennent de leurs propres erreurs, les sages apprenant de celles des autres. Il est vrai toutefois que certains, influencés par de puissants intérêts, font subir des discriminations aux minorités, portant ainsi atteinte aux valeurs mondiales de diversité et de tolérance consacrées dans les instruments internationaux.

En tant que pionnière en matière de migration et d'adoption, la Fédération de Russie considère qu'il est vital de maintenir des relations stables et pacifiques avec des dirigeants de différentes religions. Pour s'améliorer, le capital social a besoin de temps et il ne devrait pas être sacrifié sur l'autel de l'ambition politique. Comme l'a dit Einstein, les lois seules ne suffisent pas à

assurer la liberté d'expression, il faut aussi qu'un esprit de tolérance anime l'ensemble de la population pour que chacun puisse faire entendre sa voix. Il est à espérer que les efforts concertés des Membres de l'UIP permettront de renforcer cet esprit, de même que la coopération et le dialogue interparlementaires.

M. S. YADAMSUREN (Mongolie) dit que les conflits qui se produisent tant entre les Etats qu'à l'intérieur de leurs frontières trouvent généralement leur origine dans les différences interreligieuses et interethniques. Il faut donc que les parlementaires réfléchissent mûrement à la manière dont le dialogue interreligieux et interethnique pourrait servir le pluralisme culturel et la paix. En Mongolie, la protection des droits fondamentaux des groupes minoritaires et le respect des traditions religieuses et culturelles sont des éléments essentiels de la politique nationale. C'est pourquoi elle soutient toutes les initiatives visant à promouvoir le dialogue interreligieux et interethnique.

Les différences de religion et de culture sont souvent à l'origine des migrations, qui ont récemment donné lieu à des crises humanitaires et à des tragédies humaines d'une ampleur sans précédent. Il est indispensable de bien informer le public des difficultés rencontrées par les migrants, d'accorder protection aux migrants provenant de zones touchées par le conflit et de les aider ensuite à rentrer volontairement dans leur pays d'origine. Pour renforcer la solidarité contre les agressions commises au nom de la religion et promouvoir la diversité culturelle et religieuse, il faut ouvrir un dialogue fondé sur la coopération et la compréhension mutuelle. Dans ce contexte, la Mongolie condamne la destruction d'éléments du patrimoine religieux et culturel et continuera de soutenir les mesures visant à préserver les trésors culturels.

M. A. Omari (Maroc), Vice-Président de l'Assemblée, préside la séance.

M. R. GONZÁLEZ ULLOA (Secrétaire général du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes - PARLATINO) dit que l'objectif des 23 Membres du PARLATINO est d'instaurer la paix et la démocratie dans la région de l'Amérique latine, véritable creuset de cultures, de groupes ethniques, de religions et d'idées. Les nombreux migrants venus d'autres continents que la région a accueillis ont été source de richesse mais aussi de difficultés nouvelles. Pour le PARLATINO, le dialogue est une pratique coutumière, habituelle et normale. Dans le propre pays de l'intervenant, le Costa Rica, pays sans armée fermement opposé aux armes nucléaires et au trafic d'armes, la paix est une façon d'être. L'UIP montre l'exemple en étant un forum de dialogue entre les cultures et les nations. C'est pourquoi les Membres de l'UIP se doivent d'être solidaires dans les efforts qu'ils déploient en faveur de la paix.

Mme P.E. LOCATELLI (Italie) dit que la Journée internationale de la fille, qui vient d'être célébrée, nous rappelle à quel point il est difficile de défendre la cause des filles, dont les droits humains continuent d'être bafoués sur toute la planète. Des pratiques telles que les mutilations génitales féminines et les mariages précoces forcés sont en hausse dans certains pays, tandis qu'elles s'implantent dans d'autres, où des populations migrantes emmènent des coutumes auxquelles elles se raccrochent afin de préserver leur identité culturelle. Les conséquences de telles pratiques préjudiciables marquent à jamais les adolescentes qui en sont victimes. La tolérance zéro face à de telles pratiques est donc de mise dans tous les efforts menés en faveur de l'ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Une autre question liée au genre a trait aux droits de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI). En Italie, une commission parlementaire chargée des droits de l'homme a récemment entendu le témoignage d'un représentant des personnes LGBTI russes au sujet de la discrimination et des persécutions dont ces personnes sont victimes. La violente répression qui s'abat sur les membres de cette communauté peut avoir des conséquences désastreuses et extrêmes, voire mortelles ; c'est le cas en Tchétchénie, où de nombreuses personnes présumées homosexuelles auraient été détenues et torturées dans des centres de détention illégaux. Les appels à purger le pays de la minorité sexuelle qui ont retenti en Tchétchénie sont un signal d'alarme fort et soulignent la nécessité absolue de passer des déclarations de principe aux actes, pour défendre la communauté LGBTI russe. Le Centre du sida de Saint-Pétersbourg montre l'exemple en offrant ses services à tous, sans opérer de discrimination à l'égard de ceux qui pourraient être identifiés comme homosexuels.

M. T. M'BAIKOUA (République centrafricaine) dit que la montée de l'extrémisme, de la xénophobie, du racisme et du tribalisme conduit à l'exclusion et fait le lit de la violence interethnique et interreligieuse, ainsi que des conflits nés de l'incompréhension et l'intolérance,

avec les conséquences tragiques que l'on sait. La République centrafricaine est toujours le théâtre d'une guerre civile entre musulmans et chrétiens, qui menace son unité et son intégrité. Le conflit entre ces deux communautés n'a éclaté qu'après l'émergence de la coalition rebelle Seleka qui, considérant que la population musulmane du pays est marginalisée, s'en prend sans relâche aux populations et aux institutions non musulmanes. De tels agissements ont suscité une réponse extrêmement violente de la part des milices anti-Balaka, essentiellement composées d'animistes et non, contrairement à ce que beaucoup pensent, de chrétiens. Malgré la transition engagée dans le pays, la haine et les tensions interreligieuses créées par ces événements persistent, de même que la violence.

Au plus fort de la crise, une plateforme de paix interconfessionnelle a été créée afin de promouvoir le dialogue et la compréhension mutuelle entre musulmans et chrétiens, prônant la réconciliation, l'unité nationale et la cohésion sociale. Inspirée par ces principes, la nouvelle constitution reconnaît la diversité culturelle du peuple centrafricain en tant que source d'enrichissement. On s'est attelé à la tâche d'éduquer la population dans ce sens grâce notamment à des activités de sensibilisation destinées à promouvoir la tolérance et l'acceptation des autres pour combattre les préjugés et le fanatisme. En fait, dispenser aux enfants une instruction citoyenne dès leur plus jeune âge est le meilleur moyen de renforcer les valeurs de tolérance, de dignité, de respect, de solidarité et de justice, à la faveur d'un processus continu visant à enraceriner la paix, dont le dialogue interreligieux et interethnique est un élément incontournable.

Mme S.H. SOEHARTO (Indonésie) dit que les mesures anticorruption peuvent servir à améliorer la compréhension entre divers groupes ethniques et religieux en assurant à tous le plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, valeurs inhérentes à toute démocratie bien établie. Une fois qu'un certain seuil de corruption a été atteint dans un pays donné, une augmentation même marginale de la corruption suffit pour compromettre la paix, tandis que, dans les pays qui n'en sont pas gangrenés, une hausse de la corruption a moins d'incidence négative.

Il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et inversement, ce qui implique la nécessité d'œuvrer en faveur de l'ODD 16, à savoir promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes. En collaboration avec d'autres, l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, dont l'intervenante est membre, travaille à l'élaboration d'un manuel parlementaire sur les ODD, dans lequel figureront des exemples de bonnes pratiques et d'initiatives visant à renforcer le rôle des parlementaires dans la réalisation des ODD. Les parlementaires doivent faire en sorte, notamment, que ceux qui sont au pouvoir ne puissent pas se laisser corrompre ni cacher leurs méfaits. L'impact négatif de la corruption pourrait aussi être évité en inscrivant les discussions sur les moyens de la combattre dans le contexte du dialogue interreligieux et interethnique et en engageant tous les dirigeants religieux et autres à montrer l'exemple dans la lutte contre la corruption.

Mme D. SOLÓRZANO (République bolivarienne du Venezuela) dit que la richesse culturelle est le fruit de la diversité et de la différence, leçon que tous doivent apprendre pour pouvoir respecter les autres et vivre en paix. Or, bon nombre de gouvernements se contentent de promouvoir le pluralisme culturel en paroles, oubliant que la tolérance ne signifie pas simplement que les différences religieuses et ethniques doivent être reconnues mais qu'elles doivent aussi être comprises et que nul ne doit être rejeté au motif de sa différence. C'est pourquoi les parlementaires doivent s'employer à renforcer la tolérance et le respect sur toute la planète.

Au Venezuela, plusieurs centaines d'hommes et de femmes politiques sont détenus au seul motif qu'ils ne pensent pas comme ceux qui sont au pouvoir, lesquels tirent parti du contrôle total qu'ils exercent sur la distribution de vivres pour punir ceux qui n'ont pas la carte du parti. Cela n'est pas sans rappeler les dictatures, car ces agissements visent à susciter la peur et à empêcher les gens de voter librement. Dans ces circonstances, la seule manière de sauver la démocratie est d'agir au niveau du parlement, ce qui explique pourquoi le Gouvernement vénézuélien veut détruire cette institution. Sans parlement et sans parlementaires, il n'y a pas de démocratie. L'intervenante remercie tous ceux qui ont exprimé leur soutien au peuple vénézuélien dans l'épreuve qu'il traverse, notamment l'UIP, qui s'emploie sans relâche à protéger les parlements et la démocratie.

M. I. MACDONALD (Australie) dit que la nation australienne se compose de peuples d'origines, de provenances et de religions diverses, puisqu'un quart de la population du pays est né à l'étranger et qu'un autre quart est issu de parents nés à l'étranger. Les Australiens d'aujourd'hui sont originaires de centaines de pays, parlent des centaines de langues et pratiquent

une multitude de religions. En proportion de sa population, l'Australie est l'un des pays au monde qui accueille le plus grand nombre de réfugiés. Les Australiens sont fiers de leur société multiculturelle et reconnaissent la diversité culturelle comme l'un de leurs plus grands atouts dans leur projet d'instaurer un avenir où chacun aura sa place. L'Australie est aussi la terre des Aborigènes, peuples autochtones australiens, dont la culture est l'une des plus anciennes de la planète. Ces caractéristiques enrichissent l'Australie et la rendent unique, tout comme le fait qu'elle n'a jamais connu de guerre ni d'insurrection majeure sur son territoire.

Les parlementaires pourraient grandement contribuer à l'avènement de sociétés inclusives et solidaires en encourageant chez leurs concitoyens des attitudes et des façons de penser ouvertes à d'autres cultures et confessions et en rendant compte au parlement des succès remportés par les communautés qu'ils représentent. En Australie, le racisme, le dénigrement et toute forme de discrimination sont interdites par la loi et l'incitation à la haine raciale a été érigée en infraction pénale. Le Parlement actuel comprend une grande diversité de membres, dont beaucoup ont fait l'expérience directe de l'immigration ou sont les enfants d'immigrants. Ils ne sont donc pas étrangers à la marginalisation, aux préjugés et à la discrimination mais savent aussi qu'il est bon de pouvoir laisser derrière soi la peur et l'incertitude pour rejoindre un pays qui chérit la liberté individuelle et les institutions démocratiques, où leurs enfants pourront grandir librement sans se heurter à des barrières. Dans leurs paroles et dans leurs actes, les parlementaires australiens défendent le pluralisme culturel et la paix.

M. L. NABLI (Tunisie) dit que les efforts déployés par l'UIP pour maintenir la paix dans un monde où coexistent des cultures et des religions différentes méritent sans conteste d'être salués. Il importe que les parlementaires jouent leur rôle en élaborant des lois fondées sur des valeurs citoyennes respectueuses de toutes les composantes de l'identité nationale et en veillant à leur mise en œuvre. En effet, les parlementaires sont les meilleurs garants de la confiance, de la compréhension et de la paix sociale propres à favoriser l'acceptation des autres et l'élimination de la discrimination et de la violence, qui font le lit de l'extrémisme et de l'intolérance. Le dialogue interreligieux et interethnique doit s'enraciner et devenir une véritable façon de vivre si l'on veut combattre l'exclusion et la marginalisation, venir à bout des conflits et mettre en place des canaux de communication efficaces de nature à favoriser le respect des conventions internationales pertinentes, à rapprocher les peuples et à leur permettre d'enrichir leur identité d'autres dimensions sans risquer de perdre leurs valeurs.

L'Histoire montre que le métissage culturel est un atout pour l'humanité, tandis que le rejet de l'altérité a mené des civilisations à leur perte. A mesure que les frontières traditionnelles perdent de leur sens dans le monde interconnecté qui est le nôtre, il est essentiel de mettre en place un système de valeurs mondiales qui reflète la diversité culturelle, d'apprendre aux citoyens à respecter les autres et de promouvoir la tolérance, la coexistence et la solidarité. Pour ce faire, la communauté internationale doit s'employer, à régler pacifiquement les conflits, à remédier à des problèmes connexes comme la répartition inégale des richesses et à améliorer les perspectives économiques des jeunes. Les solutions aux problèmes liés à la migration et à l'intégration des réfugiés doivent aussi être fondées sur la compréhension des différences culturelles et tenir compte des intérêts de toutes les parties prenantes. Les parlementaires se doivent de prendre l'initiative dans tous ces domaines pour promouvoir les valeurs de tolérance et d'ouverture et de rejeter l'extrémisme, la violence, les stéréotypes et les préjugés sous toutes leurs formes.

M. B. PIRSHTUK (Biélorus) dit que la coopération entre les nations et les cultures revêt une importance critique dans le monde contemporain, où la violence et l'affrontement n'ont pas leur place. Sans coopération et sans un dialogue interreligieux et interethnique, la réalisation des ODD sera impossible. Pour le Biélorus, le maintien d'un tel dialogue est prioritaire afin de garantir des relations stables entre ses nombreuses composantes ethniques et religieuses, entre lesquelles il n'existe pas de tension susceptible de déclencher un conflit. De nombreuses ONG s'occupent activement de promouvoir le patrimoine culturel et les traditions du pays et de renforcer l'amitié entre les différents groupes de population. Des mesures ont été prises pour combattre toute forme de racisme, de discrimination, de xénophobie et d'intolérance, tandis que les droits et libertés des minorités nationales, notamment leurs droits culturels, sont consacrés par la loi.

Le Biélorus est une société multiconfessionnelle où les adeptes des différentes religions coexistent en paix. Plusieurs centaines d'organisations religieuses y exercent librement leurs activités et toutes les religions sont égales devant la loi. La liberté de pratiquer la religion de son choix est garantie par la loi, les citoyens étant aussi libres d'en changer ou de n'en avoir aucune. Le pays a nommé un commissaire chargé des affaires religieuses et ethniques, qui a des bureaux de représentation dans tout le pays, et des conseils consultatifs ont été mis en place pour faciliter

l'élaboration de politiques en la matière. En bref, les habitants du Bélarus vivent ensemble dans l'harmonie et le respect mutuel, quelle que soit leur origine ethnique ou leur confession, ce qui est un atout précieux pour le pays.

M. M.T KHUN (Myanmar), rappelant qu'aucune religion ne devrait tolérer la violence, dit que la cohésion et la stabilité sociale sont possibles grâce au dialogue interreligieux et interethnique engagé dans son pays. Composé de nombreux groupes ethniques, ayant chacun une culture distincte et pratiquant diverses religions, le Myanmar est l'un des pays au monde ayant la plus riche diversité ethnique. Ces groupes ont toujours vécu en harmonie, ce qui montre bien que la situation actuelle dans l'Etat Rakhine n'est pas due à un conflit religieux ou ethnique, mais qu'elle a été déclenchée par un groupe terroriste ayant des visées territoriales. Les autorités du Myanmar sont très sensibles aux souffrances et à la détresse des communautés touchées et sont irrévocablement résolues à restaurer la paix, la stabilité et l'état de droit. Elles ne cautionnent en aucune façon la violence ou les atteintes aux droits de l'homme.

Les agissements de ce groupe terroriste entravent les efforts déployés par le Gouvernement pour trouver une solution à l'amiable, durable et pacifique à une situation complexe, provoquant l'exode massif d'habitants qui ne souhaitent que la paix et fuient la terreur. Le Gouvernement, qui fournit une assistance humanitaire sans discrimination à tous ceux qui cherchent à se mettre en sécurité, s'est engagé à suivre les recommandations de la Commission consultative sur l'Etat Rakhine. Le jeune Parlement du pays s'est rallié avec enthousiasme à ces efforts de paix, demandant au Gouvernement de prendre des mesures urgentes, dans le respect de la loi sur le terrorisme, afin de faciliter un retour à la normale dans la zone concernée et permettre à ceux qui ont fui de rentrer chez eux. Organe législatif représentatif de tous les peuples du Myanmar, le Parlement n'épargnera aucun effort pour s'acquitter des fonctions qui sont les siennes en débattant de manière approfondie des politiques à élaborer, en adoptant la législation requise et en demandant des comptes au Gouvernement.

M. D. OPREA (Roumanie) dit que, dans un monde où la haine religieuse et ethnique fait rage, il est primordial que les parlements discutent des moyens de favoriser le dialogue et la tolérance et de réduire les fractures sociales au niveau national ainsi qu'entre les cultures et entre les pays. Bien que la Roumanie soit un pays orthodoxe, des dirigeants non orthodoxes ont été élus au Parlement lors des dernières élections. La langue officielle est le roumain, mais les minorités nationales ont le droit d'instruire leurs enfants dans leur propre langue, à tous les niveaux d'enseignement. Les droits de ces minorités sont en outre garantis par un cadre institutionnel comprenant des organes chargés des relations interethniques, de la discrimination et d'autres questions connexes. Le droit des minorités nationales à la représentation parlementaire est également garanti par la Constitution. Toutes ces mesures sont de nature à promouvoir la paix sociale et la stabilité interne.

Assemblée laïque, dont les membres pratiquent différentes religions, le Parlement roumain fait toutefois partie de l'Assemblée interparlementaire orthodoxe. La Roumanie ne connaît pas de désordres sociaux à motivation religieuse ou ethnique et il n'y a pas non plus de groupes extrémistes opérant sur son territoire, ce qui prouve à l'envi la qualité du dialogue qu'elle a su instaurer au niveau national, ainsi qu'avec des organisations internationales et régionales s'occupant de droits de l'homme et des minorités.

Mme F. Benbadis (Algérie), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend la présidence.

M. M.R. MAJIDI (Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire asiatique - APA) dit que les représentants des parlements asiatiques se sont récemment réunis au Bhoutan pour échanger des vues sur la nécessité d'assurer et de respecter la diversité culturelle, d'encourager le dialogue interreligieux et de promouvoir la paix sur leur continent. Les membres de cette assemblée entendaient ainsi unir leurs forces et édifier un avenir meilleur pour les peuples asiatiques et le reste du monde. La prospérité et le succès de toutes les nations reposent sur une communauté d'intérêts, de défis et de valeurs, qui doit orienter la gestion démocratique des sociétés. La Décennie internationale du rapprochement des cultures, qui est actuellement en cours, est pour les parlements une occasion unique de mettre en œuvre le plan d'action qui l'accompagne et de s'employer à promouvoir la diversité culturelle tout en s'efforçant de combler les fossés culturels entre les nations.

Forte de 42 membres, l'Assemblée parlementaire asiatique ne cesse de promouvoir le rôle des parlements dans le développement, à tous les niveaux, comme en témoignent les résolutions qu'elle a adoptées sur un large éventail de questions. Elle attache aussi une importance

particulière à la paix et à la stabilité, à la bonne gouvernance, à la démocratisation de la justice et aux meilleures pratiques parlementaires. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour assurer un avenir fait d'égalité, de justice, de paix et de développement durable, domaines dans lesquels l'Assemblée parlementaire asiatique est désireuse de collaborer avec d'autres organisations parlementaires. Elle tient donc à bénéficier plus encore de la riche expérience de l'UIP et de l'interaction avec ses Membres, qui sont invités à participer à ses réunions pour discuter de questions d'intérêt commun.

M. L. BARRÍA (Panama) dit que le monde d'aujourd'hui est plus interconnecté mais aussi plus menacé que jamais. Si la diversité religieuse n'a rien de nouveau, les religions restaient auparavant cantonnées dans leur propre zone géographique et culturelle. Au Panama, de nombreuses confessions chrétiennes ainsi qu'un nombre croissant d'autres religions coexistent harmonieusement, la liberté de culte étant consacrée par la Constitution. Le respect de la diversité et l'inclusion renforcent les nations et favorisent la cohésion sociale, mais ils supposent l'absence de quelque forme de discrimination que ce soit. Comme le dit un vieux proverbe arabe, mieux vaut allumer une bougie que maudire les ténèbres. Les parlementaires peuvent allumer une bougie en encourageant le dialogue interreligieux et interethnique, élément clé du respect des autres et de la promotion d'une paix durable. Ils devraient aussi s'employer à éliminer les causes potentielles de conflit en adoptant des lois visant à favoriser la coexistence harmonieuse et à jeter des ponts entre les communautés, les religions et les pays.

Le plus difficile est de résoudre le paradoxe entre tradition et modernité, surtout à l'heure où la science et la technologie sont utilisées comme des instruments de pouvoir et de transformation inégalitaire, alors qu'ils pourraient être mis au service de la démocratie, de l'éducation et de la justice. Grâce au dialogue, on apprend à mieux se connaître et à se débarrasser de toutes sortes de préjugés ; de là, l'importance de l'éducation, qui permet de surmonter les divisions culturelles et religieuses. Ayant vocation à être un pont entre les nations, en raison de son emplacement géographique et du canal, le Panama cultive le pluralisme religieux et ethnique. L'intervenant est sûr qu'il tirera des enseignements précieux du débat en cours, que lui et d'autres parlementaires pourront appliquer chez eux afin de promouvoir et de favoriser la diversité dans leur propre pays.

M. A. ALAHMAD (Palestine) dit que le succès le plus éclatant remporté par le valeureux peuple palestinien dans sa longue lutte de libération est la reconnaissance de l'Etat de Palestine par l'Organisation des Nations Unies en 2012. Le peuple palestinien ne renoncera jamais à son droit de mettre fin à l'occupation israélienne de ses territoires. A la suite de l'évolution politique récente et des mesures prises pour rétablir l'état de droit dans ces territoires, le prétexte utilisé par l'occupant israélien pour se soustraire au processus de paix et à la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'ONU ne tient plus. Le peuple palestinien demeure résolu à faire respecter ces résolutions, qui appellent, notamment, à la mise en œuvre de la solution à deux Etats, à la poursuite de l'Initiative de paix arabe et au respect des droits de l'homme fondamentaux des prisonniers palestiniens.

La Palestine s'enorgueillit du fait que ni le terrorisme organisé ni le terrorisme d'Etat n'est parvenu à prendre pied sur son territoire, malgré les nombreuses menées de forces extérieures, et qu'elle a échappé à tout conflit sectaire ou religieux. Le peuple palestinien a toujours été un, indépendamment de la religion de ceux qui le composent, et reste désireux de mettre en place une démocratie pluraliste. La Palestine ne prétend pas être une démocratie, contrairement à la puissance occupante qui, dans le même temps, opprime les autres et leur fait subir l'injustice tout en parrainant des organisations terroristes qui s'attaquent aux civils et à leurs biens. Elle refuse également de céder aux tentatives de groupes israéliens extrémistes de faire de son combat un conflit religieux en prenant pour cible des lieux saints sur tout le territoire, surtout à Jérusalem, où les forces occupantes ferment les yeux sur de tels agissements. L'intervenant appelle tous les parlements à soutenir le droit des peuples à l'autodétermination, ainsi que l'application des résolutions de l'ONU sur la question, et à se joindre à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes.

M. K. ÖRNFJÄDER (Suède) dit que les tensions ethniques montrent bien l'importance de parvenir à la compréhension et à l'acceptation mutuelle à tous les niveaux, ce qui commence par l'inclusion sociale, l'égalité des chances et l'égalité devant la loi. La science et l'éducation sont des outils essentiels pour atteindre cet objectif, et au lieu de considérer la mondialisation comme une menace, il faudrait y voir l'occasion d'apprendre les uns des autres. Des politiques favorisant l'inclusion et la participation citoyenne devraient orienter la recherche des meilleures pratiques

dans un monde en pleine évolution, où les défis à relever encourageraient une plus grande solidarité et une action politique plus énergique. Le débat d'aujourd'hui, qui vise à faire émerger des idées nouvelles, en est un bon exemple. Rappelant que depuis des siècles les migrations jettent des ponts entre les sociétés, il tient à saluer les communautés qui tentent de venir en aide aux réfugiés et offrent l'asile à ceux qui en ont besoin.

La pluralité religieuse et la liberté de pratiquer une religion de son choix est consacrée par la Constitution de la Suède, qui interdit également toute discrimination fondée sur la religion ou la confession. Pourtant, la Suède est un pays plutôt laïque et une part importante de la population est athée, même si le paysage religieux évolue et se complexifie rapidement avec l'arrivée des migrants. La Suède accueille plus de réfugiés par habitant que tous les autres pays d'Europe, situation qui n'est pas sans créer quelques difficultés. Dans le contexte plus large du soutien que de la Suède apporte aux efforts diplomatiques menés pour préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et mettre fin au conflit qui y sévit, la délégation suédoise espère que son séjour à Saint-Pétersbourg lui donnera l'occasion d'avoir une discussion franche et directe sur la question dans un esprit de coopération et de bon voisinage.

M. A.Q. ARYUBI ZAZAI (Afghanistan) dit que la capacité et la volonté de maintenir le dialogue par-delà les frontières sont indispensables si l'on veut favoriser la paix, la stabilité et le développement durable. Il ne fait pas de doute que la paix est un objectif prioritaire pour toutes les nations, y compris l'Afghanistan, qui endure beaucoup de souffrances et de pertes en vies humaines dans la lutte sans merci qu'il livre contre le terrorisme et l'extrémisme international, mais qui n'a cessé d'appeler au dialogue. Les conditions préalables d'une paix authentique et durable sont la justice, l'égalité des sexes et la reconnaissance des droits des minorités. Les parlementaires doivent jouer le rôle qui leur revient en pilotant des actions concrètes visant à promouvoir la compréhension et la tolérance mutuelles, à instaurer la coexistence harmonieuse dans un monde de diversité et à renforcer l'égalité des droits. Surmonter les clivages religieux et sociaux est aussi un objectif à poursuivre au niveau mondial, notamment par la célébration de manifestations telles que la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle, qui se tient en février de chaque année.

L'intervenant appelle les Membres de l'UIP à unir leurs efforts face aux groupes terroristes radicaux, qui perpètrent des actes inhumains au nom de la religion. Il plaide aussi en faveur de la création d'une commission qui serait chargée d'examiner d'épineuses questions frontalières et de les régler par le dialogue et la négociation avec les autorités des pays concernés. Les parlementaires doivent s'engager à agir énergiquement pour ramener à la raison les gouvernements qui contribuent au financement du terrorisme et acceptent l'entraînement de terroristes sur leur territoire. Il faudrait en outre rappeler à ces gouvernements que ceux qu'ils aident finiront par se retourner contre eux dans la poursuite de leur objectif principal, qui est de tuer des innocents et de détruire les institutions publiques.

Mme M. TRIANTAFYLLOU (Grèce) dit que, loin d'être pour les peuples l'occasion de se rapprocher et de communiquer, les différences culturelles et religieuses sont au contraire exploitées pour alimenter les conflits, le fanatisme, le crime et l'intolérance, dont des citoyens sans défense ou culturellement différents sont les premières victimes. Déstabilisation sociale, flux de réfugiés et fondamentalisme religieux sont certes liés, mais les interventions impérialistes, les ventes d'armes, l'indifférence face aux souffrances civiles et la gestion désastreuse de la question des réfugiés sont aussi une sombre réalité. Plus d'une fois, il est arrivé que le monde occidental soutienne la prise de pouvoir de certains dirigeants, avant de les détruire quelques dizaines d'années plus tard. Il conviendrait d'en tirer les enseignements qui s'imposent. Un dialogue international honnête doit s'ouvrir pour examiner les moyens pratiques de promouvoir la paix, d'éliminer les stéréotypes et d'atténuer les différences et les disparités qui font se dresser les uns contre les autres les riches et les pauvres, les autochtones et les étrangers, les croyants et les non-croyants, pour ne citer que ces exemples.

La Grèce a pris des initiatives axées sur la paix, l'amitié et la coopération entre les peuples, comme le prescrit le droit international. Malgré la grave crise financière qu'elle traverse, elle accueille les réfugiés tandis que d'autres pays ne leur opposent que la xénophobie. Elle a aussi organisé une Conférence internationale sur le thème *"Pluralisme religieux et culturel et coexistence pacifique au Moyen-Orient"*, ainsi qu'un Forum des civilisations anciennes, misant sur l'héritage culturel commun pour promouvoir l'amitié entre les peuples, la coopération internationale, la stabilité et la prospérité. La Grèce fait donc œuvre de pionnière et elle mérite qu'on suive son exemple dans sa défense des valeurs de paix et de multiculturalisme. De leur côté, les

parlementaires doivent s'employer à raffermir la démocratie, à associer les citoyens à la prise de décision, à éliminer les disparités sociales, à promouvoir la paix et le désarmement nucléaire, en renforçant le respect et la tolérance à l'égard de la diversité.

M. A. OMARI (Maroc) dit que le dialogue entre les diverses composantes ethniques et religieuses de la société doit être ouvert, transparent et fondé sur la tolérance. On a beaucoup écrit sur le sujet et les difficultés qu'il comporte et on en a assez discuté pour que les fondements méthodologiques soient en place. S'il ne fait aucun doute que les peuples ont des expériences culturelles différentes, celles-ci ont aussi des caractères communs. Le plus important est de rester ouvert au dialogue et de préserver la diversité jusque dans les gestes de la vie quotidienne, comme la cuisine ou d'autres formes d'expression.

Au Maroc, la diversité est un principe fondamental sur lequel repose l'identité nationale, véritable creuset mêlant différentes cultures, ce qui témoigne de l'ouverture et du dialogue qui prévalent dans la société marocaine. Cette forte identité est précieuse pour lutter contre l'extrémisme et la terreur. La démocratie et le pluralisme politique ont bien pris racine dans le pays, en dépit des tentatives visant à faire dérailler le processus de démocratisation. L'intervenant exprime sa solidarité avec la lutte du peuple palestinien et fait observer que le plan d'autonomie proposé par le Maroc pour ses provinces méridionales a été bien accueilli. Au Maroc, les différentes cultures, communautés ethniques et langues ne sont pas dans l'affrontement, tous les Marocains partageant une vision commune qui s'accommode de leur diversité.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) engage instamment les Membres à soutenir le Comité de l'UIP des droits de l'homme des parlementaires, car c'est grâce à son travail remarquable que les parlementaires ne sont pas plus nombreux à être chassés, emprisonnés ou victimes de disparitions forcées. Bon nombre de démocraties, anciennes ou nouvelles, traversent une grave crise à laquelle aucune solution n'est en vue. Les problèmes actuels ne sauraient être résolus en appliquant mécaniquement des formules dépassées. Des voix toujours plus nombreuses se font entendre pour réclamer une participation accrue des femmes et des jeunes à la vie politique, pourtant la parité des sexes au parlement n'est toujours pas une réalité et les jeunes des démocraties développées ne s'intéressent plus au processus électoral. Il est triste de constater que, lors des intéressants et importants débats qui se tiennent dans d'augustes institutions comme l'UIP, rares sont les participants qui écoutent vraiment les intervenants, la plupart préférant discuter entre eux. Un tel comportement dénote un manque de courtoisie, en particulier envers des parlementaires qui ont fait un long voyage pour venir à la tribune. Ce n'est pas ainsi que l'on gagnera le respect dont nous avons besoin pour défendre la démocratie, qui est clairement en péril.

Quelques-unes des meilleures innovations démocratiques et des lois les plus originales et les plus novatrices sur la liberté de la presse sont le fait de jeunes démocraties. Les démocraties anciennes feraient bien de s'en inspirer pour s'attaquer à des problèmes qui sont le lot commun de tous les pays de la planète. La compétition au nom des enjeux géopolitiques doit cesser. L'intervenante annonce qu'après huit ans de mandat parlementaire, elle est sur le point de laisser derrière elle les exigences de la vie de parlementaire pour reprendre son métier de poétesse et ses activités de militante. Elle remercie tous les Membres de l'UIP de l'aide qu'ils lui ont apportée au cours de ces années et leur assure qu'elle continuera de soutenir leur quête de solutions collectives. Tous les êtres humains appartiennent à la même planète ; sans elle, ils ne sont rien.

Mme M. del S. ESPINALES (Nicaragua) dit que la Constitution du Nicaragua reconnaît la liberté, la justice, le respect de la dignité humaine, le pluralisme politique, social et ethnique, les différentes formes de propriété, la coopération internationale sans entraves et le respect pour l'autodétermination des peuples comme étant les principes sur lesquels est fondée la nation nicaraguayenne. Le modèle politique du pays s'inspire aussi des valeurs chrétiennes, des idéaux du socialisme et de la pratique de la solidarité, ainsi que des valeurs et des idéaux propres à la culture et à l'identité nicaraguayennes. Grâce à une politique d'interculturalisme, le pays a su préserver son caractère multi-ethnique qu'il a renforcé en établissant des lignes directrices, en encourageant l'intégration et en favorisant le plein exercice des droits individuels et collectifs, selon un modèle d'inclusion et de participation active sur un pied d'égalité de tous les citoyens à la prise de décision. Les droits des peuples autochtones sont expressément reconnus dans les documents fondamentaux de la plupart des pays d'Amérique latine. Comme l'a dit le Vice-Président du Nicaragua, il faut impérativement laisser derrière soi la haine et le ressentiment qui sont si préjudiciables aux sociétés et aux familles et ouvrir son cœur à l'amour de Dieu, sans lequel aucun changement n'est possible.

M. J. VIANA (Brésil) dit que le dialogue et la coordination entre les parlements du monde entier permettent de résoudre les problèmes planétaires. La diversité est une source vitale d'inspiration, qui nourrit la créativité et favorise la diffusion du savoir. Les déplacements des populations défavorisées partant à la recherche de conditions de vie meilleures conjugués aux besoins de main-d'œuvre dans les pays développés expliquent la forte augmentation des migrations. La présence d'étrangers dans des communautés auparavant fermées est un élément d'enrichissement culturel et favorise la prospérité, mais elle est aussi source de difficultés et peut faire naître une intolérance menant au nationalisme et aux réactions xénophobes. Le déclin des sociétés se traduit par de nouveaux besoins et de nouvelles réalités dont il faut tenir compte et c'est aux législateurs, garants d'une coexistence pacifique et fructueuse, qu'il incombe de changer les lois en conséquence. Ils ont aussi le devoir de promouvoir l'acceptation de la différence et de l'altérité.

Le Brésil est une nation multiculturelle, dont les habitants pratiquent différentes religions et ont des croyances variées, beaucoup ayant une origine africaine. C'est un véritable creuset de cultures qui coexistent pacifiquement dans la diversité et les Brésiliens sont exceptionnellement tolérants. Grâce à la richesse de leur diversité culturelle et ethnique, ils sont une force créative et novatrice habitée par un fort sentiment d'identité. La difficulté pour le Brésil est de garantir l'instruction et l'égalité des chances pour tous afin d'édifier une société plus équitable et de garantir une existence plus digne à ses citoyens. Sur ce plan, de grands progrès sont en cours et les Brésiliens sont beaucoup plus nombreux à s'inscrire dans l'économie formelle. Pour conclure, il invite les délégations membres au Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Brasilia en mars 2018, soulignant qu'il s'agira de la plus grande manifestation internationale consacrée à ce sujet, en marge de laquelle une réunion parlementaire sera organisée.

M. M. BOUVA (Suriname) dit que le Suriname a une des diversités les plus riches de la planète, comprenant une multitude de groupes ethniques, comme en témoignent les nombreuses langues, cuisines, religions, activités et pratiques culturelles de ses habitants. Selon la définition de l'UNESCO, la culture est un ensemble de traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances, qui sont autant de facteurs favorisant le développement social et économique. Il est aussi important de préserver la culture que de la développer, c'est pourquoi une solide politique culturelle est nécessaire pour construire une société pacifique. L'atténuation de la pauvreté et le développement communautaire sont parmi les préalables de la formation des nations et d'un développement inclusif, juste et axé sur l'être humain, mais l'intégration dans d'autres domaines est tout aussi indispensable.

La Constitution du Suriname prévoit que le développement économique, social et culturel de la nation doit être librement choisi et que tous les citoyens doivent y être associés. Le plan de développement actuel du pays porte sur des questions relatives à la politique culturelle, notamment la modification de lois obsolètes, les échanges culturels, la recherche, la promotion de différentes expressions culturelles et le tourisme. Le Parlement a en outre approuvé l'adhésion du pays à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Les différentes populations du Suriname vivent ensemble dans l'harmonie et le respect mutuel, sans lesquels il ne saurait y avoir de paix ni de prospérité. L'intervenant espère que l'exemple du Suriname sera suivi et que les parlementaires, fidèles à leur rôle de dirigeants, sauront eux aussi montrer l'exemple et agir.

Un délégué de la SOMALIE dit que les parlementaires se doivent de résister à la tentation de céder à l'intolérance, au racisme, à la xénophobie et à la discrimination sous toutes ses formes. Il en va du bien-être de tous. Un des géants littéraires du continent africain, Wole Soyinka, a défini la culture comme une matrice de possibilités et de choix infinis, expliquant que l'on pouvait extraire de la même matrice culturelle des arguments et des stratégies visant à dégrader le genre humain ou au contraire à l'ennoblir, à le réduire en esclavage ou à le libérer et à réprimer ou à favoriser son potentiel productif. Il faut donc opérer le bon choix si l'on veut relever avec succès les défis pressants d'aujourd'hui, notamment le terrorisme, l'islamophobie et l'inégalité. Ces problèmes peuvent être résolus par le dialogue, la compréhension et la réconciliation, qui sont des méthodes éprouvées de règlement des conflits et sur lesquelles nous devons porter notre attention pour instaurer la paix et le pluralisme. La violence et l'intolérance ne sont en aucun cas le moyen de régler les différends.

Récemment, la Somalie a commencé à se relever après des années de conflit et de stagnation, mais elle est toujours aux prises avec un terrorisme des plus virulents. Il y a quelques jours, elle a été la cible d'un des attentats terroristes les plus cruels de l'histoire récente, qui a semé la mort et la destruction, faisant des centaines de morts et de blessés. La communauté internationale doit s'unir contre le terrorisme, qui détruit tant de vies innocentes sur la planète. Les terroristes n'ont ni religion ni humanité et ils utilisent la religion pour justifier leurs sombres méfaits ; des efforts concertés sont donc indispensables pour venir à bout de ce fléau. L'intervenant exprime sa gratitude à tous les pays qui ont porté secours à la Somalie, une mention spéciale allant à Djibouti et à la Turquie pour leur réaction rapide.

M. B. CHARLIER (Conseiller juridique du Comité international de la Croix-Rouge - CICR) exprime ses condoléances au peuple somalien à la suite de la tragédie récente qui l'a frappé. L'année en cours marque le quarantième anniversaire de l'adoption des Protocoles additionnels I et II aux quatre Conventions de Genève de 1949. Pris ensemble, ces deux traités phares sont la pierre angulaire du droit de la guerre, garantissant la protection et le respect de la dignité humaine dans les conflits armés contemporains. Ils sont parmi les instruments les plus largement ratifiés dans le monde, renforçant la protection des victimes des conflits internationaux et non internationaux, en ce qu'ils posent des bornes strictes à la manière de faire la guerre. Le Protocole additionnel II a aussi été le premier instrument international exclusivement consacré aux conflits armés non internationaux, type de conflit qui reste aujourd'hui le plus répandu.

L'anniversaire de ces deux instruments a été une occasion importante de réfléchir à l'utilité concrète du droit des conflits armés et, plus important encore, à la manière d'en renforcer le respect sur le terrain. A cet égard, l'intervenant remercie le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire d'avoir organisé une réunion-débat sur ce sujet. Le droit humanitaire est un instrument primordial pour protéger la vie et la dignité humaines en cas de conflit et des mesures doivent être prises pour que la loi soit mieux respectée, domaine dans lequel les parlementaires jouent un rôle essentiel. En effet, ils sont idéalement placés pour influencer la manière dont le droit international humanitaire est promu, renforcé et appliqué par les Etats. L'intervenant appelle l'attention sur le guide de l'UIP intitulé "Droit international humanitaire", qui est destiné à les aider dans cette tâche, et engage les Membres à l'utiliser et à demander au besoin l'aide du Comité international de la Croix-Rouge.

M. M. NAGAMOOTOO (Guyana) dit que son pays est un "saladier" d'ethnies, de cultures et de traditions mêlées, typique de la région, qui est encore aux prises avec les séquelles de son passé colonial que sont la mésentente et les dissensions interethniques. La paix précaire qui s'est instaurée est menacée depuis l'extérieur, par son voisin vénézuélien, qui a rejeté un traité portant sur un différend frontalier entre les deux pays. Cette situation compromet le développement du Guyana et met en péril la stabilité de la région, "zone de paix" déclarée. Il importe donc que les deux peuples épris de paix instaurent des liens étroits.

Tous les membres du Parlement guyanien s'accordent sur la nécessité de promouvoir le pluralisme culturel au travers du dialogue interreligieux et interethnique, fidèles au mot d'ordre national : "un peuple, une nation, une destinée", sans oublier l'objectif d'une démocratie inclusive fixé par la Constitution. Tous les droits de l'homme fondamentaux, notamment la protection contre la discrimination fondée sur l'origine ethnique, le genre, la religion ou la culture, sont consacrés dans la Constitution. L'élection récente d'une vaste coalition multi-ethnique est le symbole d'un nouveau départ, qui fait naître l'espoir d'une gouvernance fondée sur une base sociale plus large. Les partenaires sociaux, qui appartiennent à divers groupes ethniques et confessionnels, ajoutent aussi une dimension utile à la promotion du pluralisme culturel et à l'harmonie sociale par le dialogue. Parmi les valeurs positives qu'ils défendent tous, il y a l'amour et le respect des autres, le désir de paix et de coopération, ainsi que la soif de vérité, de justice et d'équité.

M. C. KETTER (Australie) dit que, dans sa nouvelle déclaration en faveur du multiculturalisme, *Multicultural Australia: united, strong, successful* (Une Australie multiculturelle : unie, forte et performante), l'Australie réaffirme sa volonté d'être une société culturellement diverse, tolérante et harmonieuse, ainsi que les valeurs de respect, d'égalité et de liberté que tous les Australiens ont en partage. Cette déclaration est le fruit de consultations entre les principaux organes et groupes communautaires, y compris les organisations interreligieuses. Les autorités australiennes savent que les organisations communautaires ethniques ont besoin d'une aide concrète et financière pour prospérer. La planète offre un riche tableau d'expression religieuse. Il est intéressant de constater que, dans la tradition chrétienne, l'Eglise catholique russe se situe au confluent de l'Eglise catholique et de l'Eglise orthodoxe russe. Chaque tradition religieuse doit

pouvoir compter sur l'appui constant de l'Etat. L'Australie a tiré parti de maintes manières de sa diversité culturelle et religieuse, qui a donné naissance aux compétences et aux idées qui en ont fait une nation tournée vers l'extérieur et dynamique, capable d'instaurer des liens avec le reste du monde. Grâce à une structure politique et institutionnelle sans préjugés ni discrimination, les Australiens pourront continuer d'édifier un avenir commun, tolérant et prospère.

Mme C. SCHMIDT LIERMANN (Argentine) dit que le peuple argentin est uni dans sa diversité concernant la question des Malouines, à savoir que le dialogue avec le Royaume-Uni est la voie à suivre pour parvenir à une solution. Pour résoudre les crises qui chaque jour éclatent dans le monde, le dialogue est le meilleur instrument. Il exige de la tolérance, du respect pour les autres et une véritable écoute qui contribue à renforcer la confiance. Forte de cette conviction, l'Argentine élabore actuellement une nouvelle loi visant à promouvoir la liberté de culte consacrée par la Constitution. Au besoin, il faudra changer des accords en vigueur. Dans le courant des prochaines années, l'Argentine accueillera diverses réunions et manifestations internationales. En ce qui concerne le sport, les femmes devraient être mieux représentées dans les instances dirigeantes afin d'encourager la participation des femmes aux activités sportives, en particulier au football.

M. Y. JABOUR (République bolivarienne du Venezuela) dit que, ces dernières années, certaines grandes puissances mondiales ont tenté à plusieurs reprises de modifier ou de faire dérailler le processus lancé par le peuple vénézuélien. Pour ce faire, elles ont utilisé des moyens politiques et idéologiques, les médias et même la menace militaire. Face à ces tentatives, le peuple vénézuélien ne s'est pas départi de sa dignité, résolu à rester sur la voie de la démocratie et à bannir l'impérialisme qui a triomphé pendant si longtemps. L'intervenant remercie ceux qui ont témoigné leur solidarité et leur soutien au peuple vénézuélien dans la lutte qu'il mène pour la liberté et l'autodétermination, et qu'il poursuivra jusqu'à la victoire.

Mme J. MBAMBU MUGHOLE (République démocratique du Congo) dit que la guerre sévit depuis plusieurs décennies dans son vaste pays, si riche en ressources. Le pluralisme culturel est certes un bon sujet de discussion, mais c'est un sujet difficile pour un pays qui a vu affluer sur son territoire des personnes fuyant le génocide rwandais, qui sont venues avec leurs armes et ont imposé une culture de violence. Depuis leur arrivée, les massacres se répètent dans les provinces orientales du pays, faisant des millions morts. La communauté internationale doit pouvoir entendre que les sociétés transnationales encouragent les tueries et tirent parti des conflits internes pour vendre des armes. Il n'y a en effet pas la moindre fabrique d'armes en République démocratique du Congo. L'intervenante appelle tous les parlementaires à faire le nécessaire pour que cessent les atrocités dont sont victimes ses concitoyens, car l'absence de réaction internationale est douloureuse. Dans la situation actuelle, la perspective de vivre en harmonie avec ceux qui sont responsables des souffrances infligées au peuple de la République démocratique du Congo n'est guère envisageable.

Mme M. MULARONI (Saint-Marin) dit que les dirigeants politiques ont la responsabilité de promouvoir une meilleure connaissance des autres cultures afin de donner une chance à l'amour, à la justice et au pardon, et qu'ils ne doivent pas avoir peur du dialogue. C'est du dialogue interreligieux que pourra naître la volonté de régler les différends et d'instaurer une paix durable entre les Etats et les peuples, même dans les régions qui ont une histoire de guerres et de conflits. L'avenir nous impose de vivre ensemble et il faut pour cela ouvrir le dialogue avec ceux qui sont différents de nous, afin de comprendre qu'ils ne sont pas une menace pour notre identité mais une source précieuse d'enrichissement. Un véritable dialogue interreligieux ne met pas en péril les valeurs fondamentales des religions ; au contraire, il est l'occasion de redécouvrir et d'encourager ce qu'elles ont en commun tout en préservant leur diversité et leurs particularités. En misant sur l'éducation, Saint-Marin continuera d'accepter les différences culturelles, de prôner le respect mutuel et de proposer aux jeunes générations des stratégies visant à créer des sociétés inclusives dans lesquelles les autres seront un moyen de grandir.

Un délégué de la REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, s'exprimant dans l'exercice de son droit de réponse, dit que les diatribes les plus virulentes contre le terrorisme ont parfois été prononcées par ceux qui fournissent des armes, des fonds et un soutien militaire au terrorisme et prodiguent des soins médicaux aux terroristes blessés ayant sur les mains du sang syrien. L'intervenant condamne les attaques de missiles menées la veille contre le territoire syrien par l'entité sioniste, qui témoignent non seulement de la crainte que lui inspirent les victoires

remportées par l'Armée arabe syrienne contre différents groupes terroristes armés, mais aussi du lien organique qu'elle entretient avec ces groupes. Les diversions désespérées auxquelles se livre l'entité terroriste pour cacher la défaite des terroristes sur le territoire syrien doivent cesser. L'intervenant appelle ses collègues de l'UIP à condamner cette agression inqualifiable, qui menace la paix et la sécurité de la région.

Un membre de la délégation de l'INDE, exerçant également son droit de réponse, déclare que la délégation du Pakistan a utilisé à mauvais escient la plateforme offerte par l'UIP à des fins politiques en formulant des commentaires injustifiés et inacceptables sur l'Etat du Jammu-et-Cachemire, qui fait partie intégrante de l'Inde. L'hypocrisie d'arguments fondés sur la foi ne saurait masquer une volonté de violence et de terrorisme. Le Pakistan devrait plutôt balayer devant sa porte et s'intéresser aux habitants du Cachemire occupé par le Pakistan, qui luttent chaque jour avec bravoure contre les exactions et la torture. Les minorités religieuses et les sectes continuent à faire l'objet de discrimination, de persécution et d'attaques ciblées. Les lieux de culte des minorités sont régulièrement vandalisés ou détruits. Des lois draconiennes sur le blasphème sont utilisées contre les minorités en toute impunité. Le Pakistan ferait donc mieux de remettre de l'ordre dans sa propre maison et de cesser d'inciter à la violence et au terrorisme en Inde et ailleurs, de les financer et de les soutenir. L'auguste assemblée de l'UIP n'a pas de leçons d'éthique ou de foi à recevoir d'un pays qui est un haut lieu mondial du terrorisme.

Un délégué de la FEDERATION DE RUSSIE, exerçant également son droit de réponse, dit que la déléguée italienne a esquivé le thème du débat, préférant se concentrer sur les droits des personnes LGBTI en Fédération de Russie. Si elle avait voulu aborder le sujet de manière non politisée, elle se serait rendue compte que la Fédération de Russie ne figure pas parmi les six pays du monde qui imposent la peine de mort aux personnes LGBTI, ni parmi les 70 autres pays où les relations LGBTI sont un crime. En Fédération de Russie, la communauté LGBTI n'est pas visée par la loi ni par des mesures répressives. Les restrictions, si restrictions il y a, s'expliquent par la nécessité de protéger les droits de l'homme, en particulier des enfants et des adolescents, et par celle de bannir toute propagande encourageant la déviance sexuelle. Contrairement à l'image véhiculée dans les médias italiens, la Fédération de Russie est un pays où il fait bon vivre.

La séance est levée à 18 h 30.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie

SEANCE DU DIMANCHE 15 OCTOBRE

(Matin)

*La séance est ouverte à 9 h 35 sous la conduite de Mme B. Tshireletso (Botswana),
Présidente de la Commission permanente.*

Adoption de l'ordre du jour (C-III/137/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP à Dhaka (avril 2017)

Le compte rendu est approuvé.

Elections au Bureau

La PRESIDENTE annonce que les élections devant avoir lieu pour le renouvellement du Bureau de la Commission permanente se sont déroulées lors de la session précédente et que la session actuelle ne procédera donc pas à de nouvelles élections. Il est rappelé aux membres du Bureau qu'ils peuvent recommander des points à examiner à la prochaine séance de la Commission et que, le cas échéant, ils doivent le faire avant la fin de la journée. En outre, tout Membre de l'Union interparlementaire (UIP) peut proposer à la Commission des questions à examiner.

Information par la Présidente de la Commission

La PRESIDENTE dit que la résolution de 2012 de l'UIP sur l'accès à la santé, en particulier pour les femmes et les enfants, a eu des retombées positives. Elle constitue le fondement d'un partenariat en pleine expansion entre l'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Différents événements ont eu lieu depuis 2012, dont le plus marquant est l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) en 2015. Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé a donc présenté un addendum à la résolution afin de l'actualiser. Le Bureau étudiera l'addendum le lendemain, avant d'émettre une recommandation sur son approbation par la Commission.

Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie

La PRESIDENTE dit que 2017 marque le cinquième anniversaire du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* et le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie. Afin de souligner cette date importante, l'UIP lance une campagne mondiale pour des démocraties fortes. Celle-ci comprend une pétition en ligne (disponible à l'adresse <https://campaign.ipu.org>), que les délégués sont encouragés à signer et à diffuser au sein de leurs réseaux.

Une vidéo sur le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie est présentée.

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif par les co-rapporteurs (C-III/137/DR, C-III/137/DR-am et C-III/137/M)

Mme S. DEV (Inde), *co-rapporteuse*, dit que la nomination de trois co-rapporteurs – au lieu de deux, comme c'est le cas habituellement – a prouvé son efficacité. Ensemble, ils ont pu parvenir plus rapidement à un consensus et préparer une résolution plus générale et englobante. Le projet a suscité de nombreuses réactions, dont quelque 90 amendements, qui ont été proposés par plus de 15 délégations nationales. Il ressort qu'un large consensus se dégage autour des valeurs démocratiques fondamentales, telles que des élections libres et régulières, l'égalité des sexes, la participation des jeunes, les droits des minorités et les droits de l'homme.

La démocratie est la forme de gouvernement privilégiée à l'échelle mondiale. En tant que système, elle est plébiscitée, car elle permet aux personnes de vivre dans la dignité et de voir leurs droits et libertés fondamentaux respectés et promus. L'UIP plaide pour la transparence et encourage la démocratie et la bonne gouvernance. La gouvernance démocratique donne naissance à des politiques socio-économiques qui élargissent le spectre des choix de vie, contribuent à éradiquer la pauvreté et répondent aux besoins et aux aspirations des générations actuelles et futures.

M. I. UMAKHANOV (Fédération de Russie), *co-rapporteur*, citant la résolution 62/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la démocratie, dit que si les démocraties ont des caractéristiques communes, il n'existe pas de modèle unique de démocratie, et que ce système n'est pas l'apanage d'un pays ou d'une région. En reconnaissance de ce fait, la résolution a été rédigée dans un esprit de consensus et de compromis, en tenant compte des vues des délégations nationales et en reflétant la diversité des expériences culturelles, ethniques et religieuses des co-rapporteurs, qui viennent de régions et de milieux différents. Le projet de résolution offre une occasion unique d'attirer l'attention sur des questions de démocratie et de faire connaître la Journée internationale de la démocratie, qui a lieu le 15 septembre.

M. N. SCHRIJVER (Pays-Bas), *co-rapporteur*, dit que le projet de résolution a émergé d'un véritable esprit de coopération internationale. Les trois co-rapporteurs viennent de régions différentes et connaissent des modèles de démocratie différents, mais ils partagent des valeurs démocratiques communes. Avec la dignité humaine, la démocratie est l'une des valeurs universelles les plus importantes. En outre, elle est au cœur même des préoccupations humaines, telles que la paix et la sécurité, le développement durable, et la protection des droits de l'homme et des droits des peuples et des minorités.

La démocratie doit être considérée comme un processus dynamique. Elle nécessite en permanence des ajustements, de la vigilance et une ouverture au changement, mais, à terme, elle peut conduire à des sociétés plus participatives au détriment des régimes autoritaires. Elle signifie plus qu'un pouvoir politique et des institutions et implique la participation des citoyens, la transparence, l'accès à l'information, l'accès à la justice et le respect des droits de l'homme. La démocratie et l'état de droit sont absolument indissociables. Ils favorisent la transparence et permettent l'existence d'un parlement élu et d'un pouvoir judiciaire indépendant. L'absence de démocratie tend à créer des conditions préjudiciables à la paix, à la justice, au développement et à la liberté. Les Etats non démocratiques se caractérisent souvent par un régime militaire, des classes moyennes et inférieures faibles, une corruption institutionnalisée et des restrictions à la liberté de culte et autres libertés. La démocratie est également attachée au Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Objectif 16, consacré à la paix, à la justice et aux institutions efficaces, a notamment pour cibles de mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes et de faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

b) Débat sur le projet de résolution

Mme L. GUMEROVA (Fédération de Russie), membre du Bureau des femmes parlementaires, dit qu'il est impossible d'instaurer une véritable démocratie sans la participation active des femmes à la vie économique, politique et sociale. Les femmes parlementaires ont accueilli avec satisfaction et appuyé sans réserve le projet de résolution, qui défend les principes essentiels de la Déclaration universelle sur la démocratie, notamment la participation égale des hommes et des femmes à la vie publique et politique, sans laquelle il ne saurait y avoir de véritable démocratie. L'unité est présente dans la diversité. Les principes de la démocratie ne peuvent être pleinement appliqués que si les droits et les libertés de chacun sont reconnus et que la diversité des cultures, des langues et des sociétés est acceptée.

M. P. ARAMWATTNANONT (Thaïlande) dit qu'à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie, son Parlement tient à réaffirmer sa détermination à promouvoir le véritable esprit de la démocratie, qui repose sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la transparence. Depuis son établissement en 2014, l'Assemblée législative nationale de Thaïlande a adopté une abondante législation, en particulier dans le domaine des droits de l'homme. Par exemple, elle a promulgué des lois en faveur de l'égalité des sexes, de la suppression de la traite des personnes et de l'élimination du travail des enfants. Les membres du Parlement collaborent étroitement avec les citoyens en organisant régulièrement des réunions, des débats et des séminaires avec les représentants des communautés locales. Des activités ont été menées pour promouvoir la démocratie dans le pays. Le Parlement de la Thaïlande place l'inclusion au cœur du développement centré sur les personnes, et il œuvre pour l'avènement d'une démocratie durable, de l'harmonie sociale et de la stabilité à long terme. A la suite d'un référendum populaire organisé en août 2016, une nouvelle Constitution a été adoptée, ouvrant la voie à la tenue des prochaines élections générales. Des efforts sont déployés pour encourager les citoyens, les médias et la société civile à exprimer leur opinion dans le cadre de forums établis dans tout le pays. La Thaïlande est prête à travailler en étroite collaboration avec l'UIP pour promouvoir la compréhension mutuelle entre les parlements et favoriser la paix, la démocratie et les droits de l'homme dans le monde entier.

M. M. TAŠNER VATOVEC (Slovénie), citant la résolution 62/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui consacre la démocratie comme une valeur universelle qui suppose que les peuples choisissent leur propre système politique, économique, social et culturel, dit qu'il ne peut y avoir de démocratie sans un système efficace de promotion et de protection des droits de l'homme. La Slovénie est un pays jeune, fondé sur les principes de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et elle est déterminée à diffuser les valeurs de la démocratie.

Il est important d'intégrer le principe d'égalité des sexes dans toutes les politiques, à tous les niveaux. Les femmes sont de puissants agents du développement. Des mesures visant l'autonomisation des femmes et l'élimination des pratiques discriminatoires renforcent les capacités des communautés à faire face aux difficultés du monde contemporain. En vertu du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit, ainsi que des conditions favorables, aux niveaux national et international, sont autant de conditions nécessaires pour réaliser le développement durable et éliminer la pauvreté. En fait, la démocratie est l'une des armes les plus puissantes pour lutter contre la pauvreté. Bien que l'UIP contribue à favoriser et à renforcer la démocratie dans le monde, c'est aux parlementaires d'introduire les mesures nationales nécessaires et de contrôler leur mise en œuvre. La démocratie est une chose fragile et intangible, qui doit être préservée et protégée. Puisqu'elle est fondée sur la volonté librement exprimée du peuple, celui-ci devrait être davantage associé à la prise de décisions.

M. A.Y. DESAI (Inde) dit que la démocratie est la pierre angulaire de la justice, de la paix et de la stabilité, un facteur clé de préservation de la diversité, et un moyen de concilier des intérêts divergents. Elle a permis à des peuples de se libérer et de parvenir à une autonomie de gouvernance fondée sur leurs propres cultures et traditions. La démocratie est un projet certes collectif, mais également hétérogène et pluriel, puisqu'il a évolué au gré des besoins et des traditions autochtones. Chaque société libre possède son propre modèle démocratique, mais toutes ont des éléments en commun. La démocratie se caractérise par les divergences, elle se nourrit de la diversité et elle est renforcée par le pluralisme. Dans un monde de plus en plus intégré, la démocratie doit être appréhendée dans le contexte de l'interdépendance, et elle doit être adaptée aux évolutions planétaires. La migration des jeunes est en hausse, ce qui laisse entrevoir un monde nouveau : une société multiculturelle, multi-ethnique et multilingue.

L'Inde, où des personnes de religions, de cultures et de traditions différentes vivent côte à côte en harmonie, possède une longue tradition en matière de diversité. La Constitution reconnaît le principe de diversité culturelle et religieuse, et la force du pays réside dans sa culture composite. L'Inde considère les instances telles que l'UIP comme des moyens de partager des expériences et de relever des défis communs. Ses membres sont les parlements de nations les plus diverses – de la plus grande à la plus petite, de la plus riche à la plus pauvre. Ces nations – même si elles se trouvent à des stades de développement économique différents – se soutiennent mutuellement en poursuivant leurs objectifs communs de démocratie et de développement. Certains pays sont confrontés aux mêmes difficultés, dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, l'éducation et l'accès aux soins de santé. Des initiatives collectives permettront d'accélérer les progrès dans ces domaines et dans d'autres.

M. A. KONUROV (Kazakhstan) dit que le Kazakhstan fait des progrès vers une transparence, un engagement des citoyens et une participation publique accrue. Les réformes constitutionnelles menées en mars 2017 ont été un pas de plus vers l'amélioration de la démocratie. Certains pouvoirs présidentiels ont été transférés au gouvernement, et le rôle du Parlement a été renforcé.

Plus de 130 nations vivent aujourd'hui dans la paix et la fraternité, ce qui témoigne du bien-fondé du dialogue et de la compréhension mutuelle. Le Kazakhstan est devenu un membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies le 1^{er} janvier 2017. Le pays prend des mesures concernant des questions telles que la lutte contre le terrorisme et les besoins élémentaires en matière de sécurité. Dans cet esprit, le pays a récemment accueilli le sixième cycle de négociation sur le règlement de la crise en République arabe syrienne. Le projet de résolution constituera donc un outil utile pour promouvoir la démocratie et l'état de droit dans le monde entier.

Mme M. GREEN (Suède) dit que depuis l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie il y a 20 ans, le monde semble plus polarisé que jamais. Des tensions existent non seulement entre des pays, mais aussi entre différents groupes au sein des sociétés. Il est important de préserver le terrain d'entente qui a été trouvé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et de bâtir un système international sur des règles et des valeurs communes. Sa délégation présentera des amendements, notamment à l'alinéa 6 du préambule du projet de résolution, lors de la rédaction en séance plénière.

M. M. KAVAKEBIAN (République islamique d'Iran) dit que la Déclaration universelle sur la démocratie a été adoptée il y a 20 ans au motif que la démocratie était un objectif commun à tous, indépendamment des différences de contextes culturels, historiques, politiques, sociaux et économiques. Pourtant, il existe toujours des pays non démocratiques. Dans ces systèmes, le droit du peuple à déterminer son propre avenir est sapé – les dirigeants préférant renforcer leur pouvoir par l'établissement d'institutions largement cérémonielles. Depuis la révolution islamique en République islamique d'Iran, la population a été appelée à voter, sans discrimination, à plus de 40 élections différentes, notamment aux élections présidentielles.

On observe une approche de deux poids et deux mesures dans la sphère politique actuelle. Aux Etats-Unis d'Amérique, le Président Trump a adopté une attitude discutable en soutenant des pays qui ne respectent en rien les droits de l'homme, tout en mettant sous pression la République islamique d'Iran, qui possède le meilleur système démocratique de la région. Les Etats-Unis se présentent comme une démocratie, tout en portant atteinte à cette notion ailleurs dans le monde.

M. S. RYBAKOV (Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants) dit que l'ONU compte plus de 100 journées internationales à son calendrier, notamment la Journée internationale de la paix et la Journée mondiale des oiseaux migrateurs. Or il n'existe pas de journée internationale du parlementarisme. Au vu des tensions qui règnent actuellement sur la scène internationale, l'AIP CEI a proposé de fixer la journée internationale du parlementarisme au 30 juin – jour de création de l'UIP en 1889. Une telle journée constituerait un moyen d'informer les gens sur les activités des parlementaires et des parlements dans le monde entier. En outre, elle permettrait de mieux faire connaître l'UIP et contribuerait à renforcer l'interparlementarisme.

M. K. DARWISH (Egypte) dit que le fait que la Déclaration universelle sur la démocratie ait été adoptée, il y a 20 ans, au Caire est une fierté pour l'Egypte. Son pays réaffirme son engagement en faveur de la démocratie et des droits de l'homme et sa détermination à protéger les citoyens pacifiques dans leur quête d'une existence stable et prospère. L'Egypte est également résolue à promouvoir le rôle des femmes et à renforcer leur représentation dans la vie publique et politique. D'ailleurs, la proportion de femmes parlementaires a atteint 15 pour cent pour la première fois dans l'histoire du pays. Il est à espérer que davantage de progrès seront prochainement accomplis. Les jeunes et les personnes handicapées sont également représentés au Parlement.

La discrimination raciale et religieuse qui pèse actuellement sur le monde peut être utilisée pour cultiver les désaccords. La diversité, quant à elle, peut permettre de trouver des terrains d'entente et de partager des connaissances théoriques et pratiques en vue de propager la démocratie, de promouvoir l'état de droit et de préserver les droits de l'homme.

Lord DHOLAKIA (Royaume-Uni) se félicite des questions que le projet de résolution et le présent débat mettent en lumière. Si la démocratie est la forme de gouvernement privilégiée à l'échelle mondiale, il est important de définir les valeurs démocratiques. Un Etat ne doit pas

imposer ses valeurs démocratiques à un autre. Au contraire, les pays développés doivent venir en aide aux pays en développement en respectant leurs différences. Les droits et les libertés des millions de personnes qui vivent hors de leur territoire d'origine doivent être pris en considération. La citoyenneté va au-delà du droit de demeurer dans un pays. Elle confère les droits inscrits dans les instruments internationaux, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, entre autres, qui garantissent le droit à la vie, le droit à un environnement sain et le droit à la démocratie. La démocratie et l'état de droit vont de pair ; ils ne sauraient exister l'un sans l'autre. L'impact de la révolution numérique et ses répercussions sur la démocratie doivent également être évalués.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit que la Déclaration Balfour, émise par le Royaume-Uni en 1917, est à l'origine de tous les maux qui ont frappé la Palestine par la suite. Cette déclaration a contribué à pousser les Palestiniens hors de leur terre natale, contraignant ainsi plus de la moitié de la population à vivre dans des camps de réfugiés ou de déplacés. Au lieu de formuler des excuses, le Royaume-Uni a commémoré le 100^{ème} anniversaire de ce document. Si la Palestine était une nation européenne, il n'aurait certainement pas été toléré qu'elle soit occupée pendant 50 ans. La démocratie est impossible en période d'occupation, puisque les forces d'occupation ne sauraient être démocratiques. Dans cette optique, l'UIP devrait suivre la position adoptée par l'ONU, qui a appelé à la création d'un Etat palestinien indépendant dans le cadre de la solution à deux Etats.

M. O. ALTABTABAE (Koweït) dit que Dieu a créé les hommes égaux. La diversité des cultures et des civilisations est source de richesse et découle de la sagesse divine. Les parlementaires ont la responsabilité d'encourager la diversité dans leur société et de soutenir les politiques visant à renforcer la société civile et à promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Au Koweït, le respect de la diversité, de la pluralité et des droits de l'homme est un principe fondamental depuis 50 ans. Le Koweït a beau être un pays émergent, il possède une longue expérience en matière de démocratie au Moyen-Orient. Il s'est engagé à renforcer la démocratie et le respect des droits de l'homme. L'Assemblée de l'UIP est une instance utile pour échanger des connaissances et des expériences en la matière.

M. P. CHAKONA (Zimbabwe) dit que les éléments essentiels d'une bonne démocratie sont la tolérance, l'inclusion, la responsabilité et la transparence. Les parlements sont les institutions nationales les plus à même de protéger et promouvoir la démocratie et de prévenir les violations des droits de l'homme. Leur fonction législative leur permet d'adopter des lois relatives aux droits de l'homme en vue de promouvoir les droits des minorités, de favoriser l'égalité des sexes et de garantir une utilisation transparente des ressources naturelles. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont consacrés dans plusieurs conventions des Nations Unies, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, et ils sont le fondement d'une véritable démocratie. Les parlementaires ont la responsabilité de renforcer la démocratie à l'échelle nationale et de veiller à ce que leur gouvernement respecte les droits fondamentaux des citoyens en général, et ceux des minorités, des personnes handicapées, des orphelins et des personnes âgées, en particulier.

Les parlements nationaux et les instances régionales doivent promulguer des lois visant à reconnaître les minorités et à garantir leurs droits, à promouvoir une éducation multiculturelle et interculturelle, et à intégrer les minorités dans le développement international ; en outre, ils doivent assurer un suivi de la mise en œuvre de ces lois. De même, les parlements doivent modifier ou abroger les lois, les politiques et les pratiques qui sont discriminatoires l'égard des femmes et des filles et qui empêchent la pleine réalisation de leurs droits et de leurs libertés. Il convient de prendre des mesures temporaires spéciales, telles que les quotas et la discrimination positive, pour accroître la participation des femmes à la vie politique et économique. Des fonds spéciaux devraient être débloqués pour former les femmes aux hautes fonctions politiques et pour assurer le respect des quotas hommes/femmes. Au lendemain d'un conflit, il faut bâtir une nouvelle société reposant sur la démocratie et l'inclusion des femmes, en veillant à ce que les processus de confiance et de consolidation de la paix soient sensibles au genre. La voix des femmes doit être entendue – et prise en compte – dans les négociations, et une démarche soucieuse d'équité entre les sexes doit être adoptée dans tous les efforts de consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les femmes, la paix et la sécurité.

Mme A. ANGGRAINI (Indonésie), citant l'article 7 de la Déclaration universelle sur la démocratie, dit que la démocratie est fondée sur la primauté du droit et l'exercice des droits de l'homme. L'Indonésie a adopté ce principe à travers des réformes constitutionnelles visant à renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cela étant dit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne sont pas absolus. Les droits des autres personnes autour de nous doivent être respectés, ce qui explique pourquoi la Déclaration universelle des droits de l'homme prévoit certaines exceptions.

Il n'existe pas de modèle unique en matière de démocratie. Celle-ci doit s'inspirer des réalités locales. Mais dans tout système démocratique, les gens doivent respecter l'état de droit, afin de protéger les droits de l'homme et les droits individuels, indépendamment du sexe, de l'âge, de l'appartenance ethnique ou de la religion. Les instances politiques, militaires ou économiques ne doivent pas être utilisées pour opprimer, persécuter ou éliminer des groupes ethniques ou religieux.

Mme F. DIB (République arabe syrienne) dit que la démocratie ne peut être instaurée sans des infrastructures adéquates et des citoyens informés. Il est important d'éduquer les personnes et de développer leurs capacités dès le plus jeune âge. Un cadre législatif sur les droits fondamentaux, l'accès à la justice, la non-discrimination et l'acceptation des différences culturelles est aussi nécessaire. Le rôle des parlementaires ne se limite pas à adopter des projets de loi ; il consiste aussi à faire des propositions législatives et à contrôler la mise en œuvre des lois.

La situation qui règne actuellement dans son pays est la preuve que la démocratie va de pair avec la paix, la sécurité et la stabilité, et qu'elle est incompatible avec la guerre et les destructions. La République arabe syrienne fut un pays dans lequel la diversité culturelle, économique, religieuse et sociale était respectée. Les femmes jouissaient des mêmes droits que les hommes et pouvaient prendre pleinement part à la vie publique et politique. Aujourd'hui, le pays assiste à des interventions visant à le diviser sur des critères raciaux et religieux, à affaiblir ses ressources et ses capacités, et à détruire ses villes. A ces souffrances s'ajoutent les embargos économique et sanitaire, et, parallèlement, le fait que les groupes armés reçoivent un soutien pour atteindre leur objectif de détruire le pays. La démocratie ne doit pas être l'apanage de quelques privilégiés : la justice doit s'appliquer à tous les pays, sans discrimination.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre) dit que la démocratie est un système politique ancestral qui a perduré grâce à ses valeurs essentielles : les droits fondamentaux de l'homme, la participation des citoyens, la transparence, la responsabilité et la justice. La mondialisation et les progrès techniques ont rapproché les différentes parties du monde et permettent la circulation des idées. Les croyances et les valeurs peuvent désormais être diffusées à l'échelle planétaire.

Ces 20 dernières années, de grands progrès ont été accomplis dans des endroits où les valeurs démocratiques fondamentales et les principes fondamentaux des droits de l'homme étaient inexistants. Toutefois, les énormes efforts déployés pour promouvoir la démocratie en vue d'améliorer l'existence des citoyens ne débouchent pas toujours sur des sociétés garantissant la liberté de parole et la tenue d'élections régulières et de procès équitables. D'autres Etats ont tiré prétexte des déficits démocratiques pour justifier leur intervention, leur invasion, leur conquête ou leur contrôle, ou pour exploiter les ressources naturelles d'un pays qu'ils avaient conquis, réduisant ainsi sa population à la famine et à l'extrême pauvreté. Ces Etats sont responsables de la mort de milliers de réfugiés dans des champs de mines, en mer ou dans le désert. Un jour, ils défendent les droits des réfugiés et un autre, ils érigent des murs à leurs frontières. Ils tolèrent des organisations d'extrême droite, qui maltraitent voire massacrent des réfugiés en quête de sécurité.

Un consensus se dégage pour justifier le sacrifice des droits et des libertés sur l'autel de la sécurité. Protéger les informations à caractère personnel contre les collectes massives de données et respecter la vie privée et le secret des communications sont des éléments indispensables à la démocratie et à la dignité humaine. A l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie, les parlementaires doivent se faire les chantres de la démocratie au sens propre. Ils doivent diffuser les valeurs et les principes démocratiques en se montrant ouverts à la diversité et au changement, en faisant place au multiculturalisme et en rejetant l'isolement.

M. A. NIYONGABO (Burundi) est d'accord avec le fait qu'en matière de démocratie, les spécificités et les caractéristiques nationales doivent être prises en compte. Au Burundi, qui a connu des conflits ethniques, l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha (2000) a pris en compte les questions d'appartenance ethnique et de genre. Le Burundi compte trois groupes ethniques. Des quotas pour leur représentation dans la vie politique et publique, notamment au Parlement et dans la police, sont inscrits dans la Constitution. De même, le seuil minimal pour la représentation

des femmes dans les institutions parlementaires est de 30 pour cent. En 2015, le pays a connu une tentative de coup d'Etat. La démocratie a cependant été sauvée et rétablie. Les institutions gouvernementales ont déployé de nouveaux efforts pour combattre la pauvreté et promouvoir le développement économique du pays, avec l'appui de la communauté internationale.

M. S. MAHMOOD (Pakistan) dit que les droits de l'homme sont universels, inaliénables, indivisibles, interdépendants et intimement liés. La Constitution du Pakistan garantit les droits fondamentaux de toutes les personnes, sans discrimination, et met l'accent sur l'établissement d'une société inclusive. Le Pakistan a réalisé d'énormes progrès dans le domaine des droits de l'homme. Il est doté, par exemple, d'une institution nationale de défense des droits de l'homme très efficace, ainsi que de commissions nationales pour les minorités et les femmes. Un pouvoir judiciaire indépendant, une presse libre et une société civile dynamique offrent des garanties supplémentaires pour la protection des droits de l'homme.

Les droits de l'homme sont actuellement en proie à de multiples et complexes difficultés à travers le monde. Bon nombre de ces difficultés peuvent être surmontées grâce aux principes d'universalité, de transparence et de non-discrimination. Les parlementaires doivent éviter la politique du deux poids deux mesures. Ils ont la responsabilité de s'exprimer quand des Etats, y compris le leur, ne respectent pas les principes de la démocratie et des droits de l'homme. Lorsque les droits de l'homme d'un peuple sont limités par l'Etat, comme au Myanmar, en Palestine et au Cachemire, les parlementaires ont le devoir de s'emparer de la question et de prendre la défense du peuple. Ils ne peuvent pas rester passifs en exprimant un attachement purement théorique à ces principes.

M. M.D. SOW (Guinée) dit qu'il est important d'assurer la tenue d'élections libres, régulières et transparentes. Il n'est guère utile de parler de la paix ou des Objectifs de développement durable si la population d'un pays ne se reconnaît pas dans ses dirigeants politiques. Puisqu'il vaut mieux prévenir que guérir, l'UIP doit jouer un rôle plus visible dans les pays où les droits de l'homme sont bafoués.

Les observateurs internationaux jouent un rôle important dans les élections, car leurs rapports peuvent avoir une influence sur la future démocratie d'un pays. L'absence d'élections libres et régulières débouche sur des conflits et des déplacements massifs de population. En revanche, la tenue d'élections régulières, inclusives et équitables est un gage de progrès dans d'autres domaines.

M. R.S. KARPAL SINGH (Malaisie), condamnant la situation tragique des Rohingyas au Myanmar, dit que dans toute démocratie, les principes d'un pouvoir judiciaire indépendant, d'élections libres et régulières et de l'état de droit doivent être respectés. En Malaisie, les valeurs démocratiques essentielles sont affaiblies, comme en atteste le recours à des lois draconiennes pour réprimer la contestation, faire taire les opposants au gouvernement et limiter d'autres libertés. Des parlementaires ont été arrêtés pour avoir participé à des manifestations en faveur d'élections libres et régulières. Un membre du Parlement invité à assister à l'Assemblée de l'UIP a lui-même été inculpé. L'indépendance du pouvoir judiciaire a également été mise en doute à la suite d'une série d'arrestations à caractère politique. Il est à espérer que l'UIP condamnera ces actes.

L'intolérance raciale a montré son immonde visage à la Malaisie multiculturelle. Une poignée d'extrémistes religieux ont été réprimandés par la monarchie, mais pas par les autorités de l'Etat. Il faut remédier au manque de volonté politique de mettre fin à l'intolérance. La modération, la transparence, la tolérance et la liberté de pensée et d'expression devraient faire partie de toute démocratie, et aucun gouvernement ne devrait les compromettre. Les Parlements membres de l'UIP doivent fermement défendre ces valeurs universelles.

Mme A. GERKENS (Pays-Bas) dit que les Pays-Bas reconnaissent la nature diverse de la démocratie. S'il ne faut pas imposer de modèles de démocratie, il convient en revanche de renforcer les principes de construction d'un Etat démocratique. Le fait que des parlementaires du monde entier puissent se réunir pour finaliser un texte comme le projet de résolution sur le thème « Partager notre diversité » est la preuve de l'importance de la démocratie. En réaffirmant les principes contenus dans la Déclaration universelle sur la démocratie, ils ont la possibilité d'élaborer une définition mondiale des conditions à remplir pour bâtir un environnement démocratique durable. La résolution est un outil important sur lequel tous les Parlements membres – actuels et futurs – pourront s'appuyer dans leurs efforts visant à établir des sociétés démocratiques. Elle pourra être le point de départ de l'amélioration des démocraties partout dans le monde.

M. A. ATICI (Turquie) dit que partager la diversité consiste à accepter, et non à combattre, les caractéristiques qui ne relèvent pas des choix individuels. L'appartenance ethnique ou la religion, par exemple, viennent souvent des parents et sont difficiles voire impossibles à changer. La véritable démocratie consiste notamment à essayer de se comprendre mutuellement.

Ceux qui utilisent la démocratie à leurs propres fins sont une menace pour sa survie. Ils s'en servent comme d'un moyen pour se rendre à une destination précise puis l'abandonnent. Ceux qui tentent d'apporter la démocratie à un autre Etat peuvent n'en vouloir qu'à ses ressources naturelles. Lorsque la démocratie sera reconnue par tous, elle favorisera un mode de vie plus humanitaire. La fausse démocratie, en revanche, est une arme puissante capable de détruire l'humanité.

M. W. AYENEW (Ethiopie) dit que la promotion de la démocratie et de l'état de droit est essentielle pour améliorer la bonne gouvernance et le développement. L'Ethiopie est un Etat fédéral, démocratique et hétérogène. Il compte 76 groupes ethniques différents, qui sont représentés dans les Chambres haute et basse du Parlement. Les droits et les valeurs de ses groupes sont inscrits dans la Constitution et dans des lois, ce qui préserve la force et l'unité de la nation.

L'autonomisation des femmes et des jeunes est un moyen de rajeunir la démocratie. En Ethiopie, promouvoir la participation des femmes et des jeunes à la vie économique et politique est devenu prioritaire. La représentation des femmes au Parlement a atteint 38 pour cent, et des efforts continueront d'être déployés en vue d'atteindre la parité.

M. R. MARTÍNEZ HUELMO (Uruguay), réaffirmant l'engagement de son pays envers la Déclaration universelle sur la démocratie, à l'occasion de son vingtième anniversaire, dit que l'Uruguay possède une longue et enviable tradition de démocratie. Pourtant, il a connu un régime dictatorial civil et militaire entre 1973 et 1985. Avant le coup d'état de 1973, un débat avait eu lieu sur l'utilité du Parlement au sein d'une démocratie. D'aucuns avaient fait valoir que le Parlement était une caractéristique inhérente à la démocratie. Or, la première chose que la dictature a faite a été de le dissoudre.

Il est évident que la démocratie ne peut exister sans un parlement fort, élu dans le cadre d'élections libres et régulières, offrant des garanties à toutes les personnes, en particulier à celles qui appartiennent aux groupes minoritaires. En 1985, l'Uruguay a renoué avec ses traditions démocratiques et mis en œuvre une nouvelle génération de lois et de politiques en faveur de l'inclusion sociale et politique. Des efforts sont déployés pour instaurer la parité entre hommes et femmes au Parlement. Cet objectif mettra un certain temps à être atteint, mais les femmes jouent un rôle actif dans la société, et un large consensus se dégage au sein de l'ensemble de la classe politique.

M. Z. HEMSY (Jordanie), soulignant que les femmes occupent 20 pour cent de postes électifs supplémentaires depuis les élections tenues dans son pays en 2017, dit que la Jordanie souscrit avec conviction aux droits de l'homme et à la démocratie. Dans cet esprit, elle a été fière d'accueillir 1,2 million de réfugiés syriens et de leur donner accès à l'éducation et aux services essentiels pour vivre dans la dignité. Cela dit, l'absence de stabilité et de sûreté au Moyen-Orient a donné naissance à des groupes terroristes dans la région, tels que l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (Daech). En outre, tant que la question de la Palestine n'est pas résolue, le principe de pluralisme démocratique ne cessera d'être remis en question, et la stabilité et la sûreté continueront de faire défaut dans la région.

M. A. SAIDOV (Ouzbékistan) dit que le projet de résolution peut être considéré comme un plan d'action pour mettre en œuvre la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée il y a 20 ans. L'un des principaux axes de la résolution est que l'Etat doit servir le peuple et non l'inverse. Les trois piliers – paix et sécurité, développement durable et droits de l'homme – sont également abordés dans le texte.

Dans l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable, il est important de renforcer le dialogue interparlementaire et la culture de la démocratie. La démocratie est indissociable des principes des grandes conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Toutefois, la démocratie n'est pas née en Occident. Au contraire, c'est une valeur internationale qui garantit le droit souverain des Etats de choisir librement leur propre voie de développement en s'appuyant sur la volonté du peuple. Il est important d'établir des indicateurs de l'évolution de la démocratie, puisque chaque Etat est unique

et possède sa propre expérience en la matière. La démocratie doit être fondée sur les traditions culturelles, historiques et religieuses d'un pays. Il convient de trouver un équilibre entre les principes universels de la démocratie et les systèmes démocratiques propres à chaque Etat.

Mme J. ALSAMMAK (Bahreïn) dit que son pays a fait un nouveau pas vers un système englobant démocratie et respect des droits de l'homme. Le principe de démocratie a été inscrit dans la Constitution. Les traditions sont en train de changer au Bahreïn : les pratiques discriminatoires contre les femmes disparaissent progressivement et la gouvernance est renforcée. Il y a une séparation entre les branches législative, exécutive et judiciaire de l'Etat, ce qui garantit un pouvoir judiciaire indépendant et la protection des droits de l'homme. Les parlementaires exercent une fonction de contrôle des instances judiciaires et veillent à ce que la législation prenne en compte les droits de l'homme et la démocratie.

M. B.V. NEATOBEL (Tchad) dit que la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie devrait être l'occasion, pour les parlementaires, de rappeler le rôle qu'ils jouent dans le développement de la démocratie. La diversité est la composante essentielle des pays où les droits et les libertés individuels sont pleinement respectés. La diversité consiste en différentes manières de penser et d'agir, mais sans discrimination. Une démocratie inclusive doit permettre à tous les citoyens de vivre dans la dignité. Au Tchad, les gens ont besoin de sentir qu'ils sont libres et que leur diversité est prise en compte dans le développement social, économique, politique et culturel du pays.

M. A.A. OKOUNLOLA (Bénin), réaffirmant l'attachement de son pays au développement de la démocratie et au respect des droits de l'homme dans le monde, dit que le Bénin est l'un des premiers pays d'Afrique de l'Ouest à avoir introduit un système démocratique de gouvernance, suite à une conférence nationale tenue en 1990. Depuis, des élections libres et transparentes ont eu lieu, et les institutions démocratiques du pays sont bien établies. Aujourd'hui, des efforts concertés doivent être déployés pour atteindre l'égalité des sexes, puisque 10 pour cent seulement des parlementaires sont des femmes. A cette fin, une loi est en cours d'élaboration pour augmenter la représentation des femmes et la faire passer à 30 pour cent aux prochaines élections, qui se tiendront en 2019.

Mme S. RADRODRO (Fidji) dit que pour une petite démocratie en plein essor comme les Fidji, qui a été fortement marquée par des coups d'Etat militaires, il est essentiel que les piliers de la démocratie, tels qu'un pouvoir judiciaire indépendant, des élections libres et régulières, des médias libres, un parlement indépendant et la protection des droits de l'homme, soient respectés. En vue des prochaines élections en 2018, les Fidji se sont engagées à instaurer une véritable démocratie, notamment par la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 16, consacré à la paix, à la justice et aux institutions efficaces.

M. S. AL-GBURI (Iraq) dit que la diversité religieuse et l'équilibre des pouvoirs sont respectés dans son pays, qui abrite de nombreuses minorités. Des élections libres et régulières se sont tenues, et 25 pour cent des parlementaires élues étaient des femmes. Bien que la démocratie et les droits de l'homme soient des notions respectées, le pays a connu la guerre et les conflits aux mains de Daech, qui a occupé plus d'un tiers du territoire iraquien. Certes les terres ont été en grande partie récupérées, mais le patrimoine historique de Mossoul a été détruit et une multitude de crimes contre le peuple ont été commis par Daech. Ses agissements ont causé la mort de centaines de milliers d'Iraquiens, fait de nombreux orphelins et détruit beaucoup d'habitations. Les organisations internationales et le Conseil de sécurité des Nations Unies doivent adopter des résolutions condamnant ces actes. Pour renforcer la démocratie en Iraq et ailleurs, il faut que des mesures concertées soient véritablement prises et pas seulement discutées lors des conférences internationales.

M. A. ADLERCREUTZ (Finlande) dit que beaucoup a été dit au sujet de la relativité de la démocratie. S'il est vrai que la démocratie peut prendre de multiples formes, ses valeurs fondamentales ne peuvent pas être contestées. La démocratie doit se fonder sur l'égalité des chances, des droits et des responsabilités, indépendamment du sexe, de l'appartenance ethnique, de l'orientation sexuelle ou de la religion. Démocratie et stabilité vont de pair. Les récents reculs auxquels on a assisté dans ce domaine sont source de préoccupation. En Turquie, la liberté de la presse et, petit à petit, la démocratie sont contournées. Au Myanmar, les Rohingyas sont persécutés et au Venezuela, l'échec de la démocratie et l'autoritarisme croissant sont en train de mettre à mal les fondements mêmes d'une société prospère. Comme l'a déclaré la représentante de la République arabe syrienne, la guerre et la destruction n'amènent pas la démocratie. En

revanche, empêcher les peuples de faire entendre leur voix entraîne des troubles. La répression conduit à la guerre et à la destruction. La démocratie est la clé de la stabilité ; ses valeurs ne sont pas relatives mais absolues.

M. K.D. APEVON (Togo) dit que même s'il n'existe pas de modèle unique de démocratie, il est impératif qu'il y ait des règles et des principes démocratiques universellement reconnus, sans quoi les dirigeants de certains pays sapent la démocratie à leurs propres fins. En l'absence de système adapté, des élections mal organisées et frauduleuses ont lieu dans de nombreux pays, en particulier en Afrique. Dès lors, les détenteurs du pouvoir peuvent modifier les règles et les lois ou opprimer les groupes minoritaires, ce qui crée des situations potentiellement explosives. Bien que des mesures soient généralement prises pour rétablir l'harmonie, l'UIP, en tant qu'organisation internationale de premier plan, doit pouvoir anticiper de telles situations et empêcher qu'elles ne se produisent. La tenue d'élections démocratiques permettrait d'instaurer la paix en Afrique.

Mme S. KAMRAN (Pakistan) dit que le respect des droits de l'homme et la tenue d'élections régulières et honnêtes sont des éléments fondamentaux de la démocratie. La gouvernance démocratique et les droits de l'homme sont essentiels à un développement et une paix durables. L'absence d'institutions démocratiques efficaces est un facteur de corruption et d'affaiblissement de l'état de droit. Les mesures visant à renforcer la démocratie doivent inclure un volet sensibilisation aux valeurs démocratiques. C'est pourquoi le Pakistan a récemment adopté une résolution visant à intégrer l'éducation civique démocratique dans les programmes scolaires.

Le monde a bouclé une boucle depuis l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie il y a 20 ans. Autrefois, des appels à l'établissement de régimes démocratiques étaient lancés ; aujourd'hui, des institutions démocratiques sont condamnées pour violation des droits de l'homme. La situation tragique des 1,2 million de Rohingyas musulmans – la plus grande communauté apatride du monde – nous offre un exemple récent. Cette communauté est persécutée par le Gouvernement démocratique du Myanmar, dont fait partie la dirigeante Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la paix pour son combat en faveur de la démocratie et des droits de l'homme. En Palestine et au Cachemire, les principes démocratiques sont appliqués de façon inégale. Il convient de s'opposer aux interventions militaires justifiées par des motifs humanitaires, car elles sont source de troubles, de conflits et de guerres civiles, comme cela s'est vu en Libye. Les organisations humanitaires comme le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) doivent assumer un rôle accru pour renforcer la démocratie à travers le monde.

M. I. UMAKHANOV (Fédération de Russie), *co-rapporteur*, dit que la richesse du débat témoigne de la volonté des parlementaires de défendre les principes démocratiques et de renforcer les institutions démocratiques. Les co-rapporteurs étudieront attentivement toutes les propositions d'amendements et les déclarations faites au cours du débat. Tous les efforts seront entrepris pour intégrer, de manière objective et concertée, ces considérations dans le texte final.

La PRESIDENTE remercie les orateurs pour leurs précieuses contributions et dit que la Commission se réunira pour préparer la résolution en plénière l'après-midi.

La séance est levée à midi.

SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de Mme B. Tshireletso (Botswana), Présidente de la Commission.

Elections au Bureau

La PRESIDENTE rappelle qu'à la 136^{ème} Assemblée, au Bangladesh, le Groupe Eurasie a proposé que son siège à pourvoir au Bureau soit occupé par un délégué de l'Arménie. La Commission permanente est convenue du principe. La candidature de Mme S. Isayan (Arménie) a été confirmée par le Groupe Eurasie. La Présidente considère que la Commission est disposée à approuver cette nomination.

La nomination est approuvée.

Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière (C-III/137/DR et C-III/137/DR-cr)

La PRESIDENTE rappelle que la préparation en plénière s'est déroulée dans une atmosphère de collaboration. Bon nombre des amendements proposés ont été discutés et intégrés dans le texte de la résolution.

Mme S. DEV (Inde), *co-rapporteuse*, indique qu'elle a trouvé très enrichissante cette première expérience en tant que co-rapporteuse. Les débats comme l'exercice de rédaction en plénière ont montré que les parlementaires, indépendamment de leurs partis et de leurs appartenances politiques, s'accordent sur le fait que la démocratie est un idéal commun, même si sa forme varie d'un pays à l'autre. S'ils ne sont pas toujours d'accord sur le moyen de faire passer le message, ils n'ont pas de désaccord sur sa teneur. Alors que vingt ans ont passé depuis l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie, celle-ci est plus actuelle que jamais. En plus de l'intégration de nombreuses propositions d'amendement à la résolution, l'accent a été mis sur la prise en compte de nouvelles évolutions, en particulier l'émergence du numérique, ses qualités, ses dangers et son influence sur le partage des informations et des idées. Ainsi, la version finale de la résolution intègre à la fois les valeurs établies de la démocratie et les nouveaux défis auxquels elle se trouve confrontée.

M. N. SCHRIJVER (Pays-Bas), *co-rapporteur*, signale que les co-rapporteurs proposent d'apporter deux modifications mineures à la version finale de la résolution. Il s'agit de modifier légèrement la formulation du paragraphe 1 du dispositif pour l'aligner sur celle de la Résolution 62/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la promotion et à la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies. Il est également proposé de modifier le paragraphe 2 du dispositif pour harmoniser sa formulation avec la terminologie utilisée par l'ONU en relation avec les minorités. Ces modifications ne changent rien au contenu desdits paragraphes.

La Commission approuve les modifications au projet de résolution.

La PRESIDENTE invite la Commission à décider si elle souhaite adopter le projet de résolution intitulé *Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie* tel qu'amendé.

Le projet de résolution complet, dans sa forme amendée, est adopté par acclamation.

d) Désignation d'un rapporteur à la 137^{ème} Assemblée de l'UIP

La Commission décide de nommer rapporteur à la 137^{ème} Assemblée M. I. Umakhanov (Fédération de Russie), co-rapporteur de la résolution.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

La PRESIDENTE déclare que le Bureau a étudié trois propositions de thème pour la prochaine résolution, transmises par le Canada, la République arabe syrienne et le Maroc. A l'issue d'un échange franc et ouvert, le Bureau a décidé de soumettre deux propositions à la Commission, *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire*

dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, thème proposé par le Maroc, et *Le droit des citoyens à bénéficier de médicaments et de traitements, et les effets négatifs de leur absence*, thème proposé par la Syrie. La Présidente invite les délégués des pays en question à présenter leur proposition.

M. A. TOUIZI (Maroc) déclare que la migration est un défi pour les pays d'origine, de transit et de destination. En Europe, la xénophobie est exacerbée par les migrations tandis que les guerres en Syrie et en Iraq ne font qu'accroître les flux migratoires. Par ailleurs, il est clair que les changements climatiques, qui constituent un problème planétaire dont les pays en développement subissent d'ores et déjà les conséquences, vont devenir un important facteur de migration. Dans ces conditions, il incombe à l'UIP de prendre position et – en collaboration avec l'ONU et l'Organisation internationale pour les migrations – de donner à ce problème toute l'importance et la visibilité qui lui sont dues. Il faudrait, de plus, qu'une étude des tendances des flux migratoires soit menée en amont de la prochaine Assemblée.

Mme F. DIB (République arabe syrienne) dit que la maladie est cause de difficulté et de souffrance. Alors que la santé est une source de richesse, la maladie n'est pas toujours perçue comme une situation nécessitant une aide humanitaire. Pourtant, certains traitements sont si chers qu'ils dépassent les moyens des malades. Ainsi, des maladies que l'on sait parfaitement soigner conduisent de nombreuses personnes à la mort parce qu'elles ne sont pas capables d'acheter les médicaments dont elles ont besoin. Des monopoles se créent sur le marché du médicament. Certains médicaments sont abordables alors que d'autres ont un prix prohibitif. En cas d'épidémie, il peut donc arriver que les gouvernements n'aient pas les moyens de financer les traitements ou les vaccins nécessaires. Il incombe aux parlementaires de soutenir les lois qui protègent le droit des citoyens à bénéficier de médicaments, de traitements et de soins humanitaires en général.

La PRESIDENTE invite la Commission à voter pour décider du thème de la prochaine résolution.

Par 21 voix contre 16, la Commission décide d'accepter la proposition du Maroc : "Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières".

La PRESIDENTE annonce que, comme à l'accoutumée, la Commission débattera de ce thème à la 138^{ème} Assemblée, en mars 2018, et rédigera la résolution à la 139^{ème} Assemblée, en octobre 2018. L'un des rapporteurs sera un délégué du Maroc. Le second rapporteur sera déterminé par le Président de l'UIP, conformément au règlement des Commissions permanentes. Les noms des rapporteurs seront communiqués ultérieurement.

Il en est ainsi décidé.

b) Ordre du jour de la Commission à la 138^{ème} Assemblée de l'UIP

La PRESIDENTE indique que le Bureau a également étudié une proposition de la Belgique concernant la tenue d'une réunion-débat à la 138^{ème} Assemblée, sur le thème *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI*. Après une discussion franche et ouverte, le Bureau a décidé de recommander cette proposition à la Commission. S'il est clair que cette question soulève des opinions tranchées, tous les problèmes relatifs à la démocratie et aux droits de l'homme sont du ressort de la Commission. Aucun sujet ne doit être proscrit et toutes les opinions pourront s'exprimer. La réunion-débat ne donnera lieu ni à une résolution ni à un document final. Elle permettra néanmoins de mettre en lumière la situation générale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) et encouragera les délégués à s'interroger sur le traitement qui leur est réservé dans leur propre pays.

La représentante de la BELGIQUE expose la proposition et souligne que le paragraphe 4 de la Déclaration de Québec (2012) stipule que toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est inacceptable. L'orientation sexuelle et les identités de genre s'écartant de la norme hétérosexuelle sont jugées moralement répréhensibles par certains pays et certaines religions. L'orientation ou l'identité sexuelle ne doivent cependant pas être un motif de pénalisation ou de discrimination, en particulier dans des domaines qui n'ont rien à voir avec cette question comme le

logement, l'accès aux services de santé ou l'emploi. Le simple fait d'être gay ou transsexuel ne saurait justifier le harcèlement, la torture, ou pire encore. Les personnes LGBTI sont des êtres humains et ont à ce titre les mêmes droits fondamentaux que tout un chacun.

La représentante des PAYS-BAS appuie cette proposition et déclare qu'il est important de défendre le principe d'égalité de tous les êtres humains.

Le représentant du CANADA salue la proposition et dit que la communauté LGBTI est une minorité qui n'a pas voix au chapitre. Il incombe aux parlementaires de prendre sa défense. Il ajoute qu'il faudrait modifier le titre de la réunion-débat pour y intégrer les concepts d'identité de genre et d'expression.

Le représentant du ROYAUME-UNI déclare que cela fait 25 ans qu'il exerce un mandat de parlementaire sans faire mystère de son homosexualité. Tout en affirmant être conscient de la difficulté que poserait cette situation dans certains pays, il remarque qu'il n'existe aucun pays au monde dans lequel il n'y a pas d'homosexuels. Pourtant, dans certains lieux, non seulement ces personnes font l'objet de discriminations mais leur vie est menacée au seul motif de leur orientation ou identité sexuelle.

La représentante de l'ITALIE, exprimant son soutien à la modification proposée par la délégation canadienne, souligne que ces discriminations ont des conséquences concrètes immédiates. Le Groupe consultatif sur la santé a, par exemple, profité de son séjour à Saint-Pétersbourg pour visiter un excellent centre de lutte contre le VIH/sida. Il est toutefois apparu que certaines personnes n'osaient pas recourir aux services de ce centre par peur de voir leur homosexualité divulguée, compte tenu de la stigmatisation associée à cette orientation sexuelle.

La représentante de l'ALLEMAGNE déclare que sa délégation apporte un soutien complet au thème proposé car cet important sujet concerne des personnes dans le monde entier.

Le représentant de CUBA, apporte son soutien à la proposition et déclare que, si les parlementaires s'accordent sur le fait qu'il faut lutter contre la discrimination, il est logique qu'ils s'opposent à toutes ses manifestations.

La représentante de SAINT-MARIN dit que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est inacceptable en 2017. La tenue d'un débat sur ce sujet aidera à montrer que la démocratie doit évoluer en fonction des changements de la société.

Le représentant de la MALAISIE indique qu'il appuie la motion, car il existe encore des tabous dans certaines parties du monde où de tels forums ne sont pas organisés. Ce débat sera donc une étape vers la transformation des normes sociales et la lutte contre l'ignorance qui entoure cette question.

La représentante de la FEDERATION DE RUSSIE précise, en réponse à la représentante de l'Italie, que les services proposés dans son pays par les centres de lutte contre le VIH/sida et les autres centres de santé sont ouverts à tous, sans aucune discrimination.

La représentante de la SUEDE indique qu'il est important de montrer que les parlementaires, en leur qualité de représentants des peuples, sont capables de débattre de tous les types de discrimination que ceux-ci rencontrent.

La PRESIDENTE invite la Commission à approuver la proposition de réunion-débat dont le titre est modifié comme suit : *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI.*

Il en est ainsi décidé.

Divers

La PRESIDENTE invite M. H. Millat (Bangladesh), Président du Groupe consultatif sur la santé, à présenter l'addendum que le Groupe propose d'apporter à la résolution de l'UIP de 2012 intitulée *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?*

M. H. MILLAT (Bangladesh), Président du Groupe consultatif sur la santé, rappelle que la résolution de l'UIP de 2012 sur l'accès à la santé est un instrument important qui stipule que la santé est un droit fondamental et met l'accent sur les femmes et les enfants. Cette résolution est à l'origine de nombreuses mesures prises par les parlements dans ce domaine. Toutefois, depuis son adoption en 2012, des changements sont intervenus sur la scène internationale, notamment l'adoption des Objectifs de développement durables et de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030). La Stratégie 2017-2021 pour l'UIP comprend également des objectifs concernant la santé des femmes, des enfants et des adolescents. Afin de garder toute sa pertinence à la résolution de 2012, le Groupe consultatif sur la santé a pris l'initiative de rédiger, avec le concours de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), un addendum tenant compte des récentes évolutions à l'échelle mondiale.

La PRESIDENTE annonce que le Bureau est convenu de recommander à la Commission d'entériner l'addendum à la résolution.

Le représentant de CHYPRE salue l'idée de réviser les résolutions pour tenir compte de récentes évolutions. Le texte de l'addendum est en accord avec le but global de la résolution mais ne fait qu'une allusion générale au droit à bénéficier de services de santé génésique. Il est temps que l'UIP parle plus clairement de la question de l'avortement qui concerne les femmes du monde entier.

M. H. MILLAT (Bangladesh) précise que si l'avortement n'est pas explicitement mentionné dans l'addendum, il est clair que l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive est important et reste un sujet de discussion au sein du Groupe consultatif.

La Commission entérine l'addendum à la résolution de l'UIP de 2012.

Après l'échange habituel de remerciements, la Présidente clôt la séance à 15 h 35.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 20, sous la conduite de Mme L. Rojas Hernández (Mexique), Présidente de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-I/137/A.1.rev)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP à Dhaka (avril 2017)

Le compte rendu est approuvé.

Elections au Bureau

La PRESIDENTE dit que le Bureau a deux postes vacants. Le Groupe Asie-Pacifique souhaite nommer M. H.B. Kambhampati (Inde) pour terminer le mandat d'un délégué indien qui a été nommé ministre. Le Groupe des Douze Plus souhaite nommer Mme L.I. Ceritoglu Kurt (Turquie).

Il en est ainsi décidé.

La PRESIDENTE dit que le domaine de la paix et de la sécurité internationale a connu des évolutions majeures depuis la précédente session de la Commission, tenue au Bangladesh. Premièrement, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté le 7 juillet 2017 et ouvert à la signature le 20 septembre 2017. Cinquante pays doivent le ratifier pour qu'il entre en vigueur, mais seuls trois l'ont fait jusqu'à présent. Deuxièmement, des consultations ont été entamées sur les propositions de réformes de l'ONU formulées par son Secrétaire général. Les propositions prévoient des plans visant à placer la prévention des conflits au premier rang des priorités et reposant sur l'idée que le développement durable et inclusif est le meilleur moyen de prévenir les crises. Troisièmement, une réunion de haut niveau sur la pérennisation de la paix doit avoir lieu en avril 2018 au Siège de l'ONU, à New York. Il est à espérer que le projet de résolution de la Commission intitulé *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable*, censé être adopté en mars 2018, constituera une contribution officielle aux processus de paix de l'ONU. Enfin, en sa qualité de représentante de l'UIP, elle prévoit d'assister à la Semaine de la paix de Genève 2017, qui aura lieu en novembre. Parmi les sujets à l'ordre du jour, la prévention des conflits, la violence sexiste, la cohésion sociale et le renforcement des capacités.

Réunion-débat sur *Le rôle du parlement dans le suivi de l'action des forces armées nationales participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU*

La PRESIDENTE, présentant la réunion-débat, dit que l'ONU ne possède pas d'armée propre et qu'elle dépend donc des contributions de ses Etats membres. Les déploiements doivent se faire conformément aux règles et principes internationaux, notamment ceux qui figurent dans le guide pratique de l'UIP intitulé *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : Principes, mécanismes et pratiques* (2003). Pour qu'il y ait bonne gouvernance, les parlements devraient pouvoir se prononcer sur l'envoi de forces armées à l'étranger et évaluer leurs performances. Or, dans la pratique, ce n'est pas toujours le cas.

M. J. BORN (Directeur adjoint, Chef de la politique et de la recherche, Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées – DCAF), *intervenant*, dit que son organisation, qui compte 62 Etats membres, a pour mandat de promouvoir la bonne gouvernance du secteur de la sécurité – un secteur qui englobe à la fois les forces armées, la police, les services de sécurité, les sociétés de sécurité privées et les troupes de maintien de la paix. Le concept de maintien de la paix est en pleine évolution. Le déploiement des soldats de la paix se fait de plus en plus en amont, comme mesure préventive, plutôt qu'après que des dommages ont été commis. En conséquence, le maintien de la paix ne concerne pas que les troupes armées, il implique aussi les civils et la police, qui sont un élément important de la refondation d'une nation et du dialogue. Pourtant, il est arrivé que des soldats de la paix portent atteinte aux droits des personnes qu'ils étaient venus protéger – notamment par des actes d'exploitation et de violence sexuelles. Les parlements ont un rôle important à jouer pour lutter contre l'impunité et surveiller le comportement des troupes à l'étranger. Bon nombre des délégués présents viennent de pays dont les troupes participent de façon permanente à des missions intégrées des Nations Unies. Cependant, ce sont les gouvernements, et non les parlements, qui sont représentés à l'ONU et dans d'autres organisations internationales et régionales. En fait, il n'existe qu'un seul parlement au monde qui ait un véritable – quoique limité – pouvoir sur les déploiements de troupes : le Parlement européen. Cela dit, même si les déploiements de troupes entrent dans la catégorie des questions de sécurité nationale, et que, de ce fait, certaines informations sont classées secrètes, le suivi et le contrôle parlementaires sont indispensables.

Actuellement, 15 opérations de maintien de la paix de l'ONU impliquant des forces de police, du personnel civil et des militaires sont en cours. Les pays qui fournissent les plus gros contingents sont l'Ethiopie, le Bangladesh et l'Inde. Certains pays sont très actifs, d'autres moins. Les parlements peuvent jouer un rôle à cet égard, en demandant à leur gouvernement pourquoi il ne s'implique pas, et s'il pourrait, ou ne devrait pas, faire plus. Plusieurs missions de maintien de la paix civiles et militaires de l'Union européenne associant les troupes de ses Etats membres sont également en cours ; il en est de même pour l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Les travaux de recherche de son organisation ont fait ressortir que les parlements n'ont souvent pas l'autorité constitutionnelle nécessaire pour participer à des déploiements de troupes à l'étranger. Même lorsque de bons cadres constitutionnels existent, les parlements ne disposent pas toujours des ressources, des fonds ou de l'expertise nécessaires pour agir dans le cadre international, superviser les questions militaires et de sécurité, ou se rendre à l'étranger pour rencontrer les troupes. De par leur nature, les parlements ne disposent souvent pas des outils nécessaires pour prendre des décisions aussi rapidement que l'exigent ces situations urgentes, bien que certains parlements aient mis au point des solutions pour pallier ce problème. Les parlementaires remplissent des fonctions générales qui devraient les habiliter à donner leur avis sur les décisions relatives au déploiement de troupes. Par exemple, ils pourraient utiliser leurs fonctions législatives pour adopter une législation-cadre régissant le déploiement de troupes, ou adopter des lois définissant le mandat et la raison d'être de différentes missions. Le fait d'approuver et de contrôler le budget national donne également un certain poids au parlement, car des crédits budgétaires supplémentaires sont parfois nécessaires pour les opérations d'urgence. De fait, dans de nombreux Etats, le contrôle budgétaire offre un point d'entrée au Parlement pour se prononcer sur les déploiements. Dans certains pays, les parlementaires peuvent même approuver ou rejeter les missions de paix et organiser des auditions avec les commandants militaires de haut rang. Il convient toutefois de veiller à ce qu'il ne soit pas mis un terme à la participation du Parlement une fois l'opération de maintien de la paix approuvée – le contrôle et le suivi sont essentiels après que les troupes ont été déployées.

Pour ce qui est des décisions internationales, il existe différents cas de figure concernant la participation du Parlement aux discussions sur les opérations de maintien de la paix. Dans le premier cas, qui octroie le plus de pouvoir au parlement, celui-ci doit donner son approbation en amont de toute décision du Conseil de sécurité de l'ONU ou d'une autre organisation internationale. Dès lors, le gouvernement se retrouve engagé, donc aucune intervention ultérieure n'aura de véritable influence. Dans le deuxième cas, l'approbation du parlement concernant le déploiement des troupes intervient après une décision internationale, mais en amont d'une décision nationale. Dans le troisième cas de figure, le parlement assume un rôle purement consultatif. Il peut être informé avant ou après le déploiement, mais il ne pèse pas dans les décisions, son rôle étant limité au débat et au contrôle et au suivi de l'action des troupes. Dans le dernier cas, le parlement n'est aucunement associé au processus, toutes les décisions étant prises par l'exécutif.

Il existe de bonnes pratiques parlementaires en matière de déploiement de troupes. Par exemple, les parlements peuvent adopter une législation spéciale, soit une loi-cadre régissant le déploiement de troupes en général, soit une loi spécifique réglementant une mission précise de maintien de la paix. D'autres exemples de bonnes pratiques consistent à : reconnaître que seuls les déploiements en dessous d'un certain seuil sont exemptés de l'approbation du parlement ; veiller à ce que l'exécutif fasse régulièrement des comptes rendus de situation au parlement ou à un comité spécial, à huis clos ; et fixer une durée maximale pour les déploiements, ce qui signifie que, si les troupes doivent rester plus longtemps en mission, le gouvernement devra réengager le processus d'approbation.

M. B. PATIL (Inde), décrivant la contribution des forces indiennes de maintien de la paix aux missions de paix dans le monde, dit que l'Inde fait partie des principaux pays fournisseurs de contingents. La sécurité est en enjeu de taille, et la demande de maintien de la paix en pleine croissance. Il est de plus en plus fait appel aux soldats de la paix non seulement pour maintenir la paix, mais aussi pour relever une multitude d'autres défis complexes, comme faciliter les processus politiques, réformer les systèmes judiciaires, assurer la formation des agents de police, réinstaller des personnes déplacées, désarmer d'anciens combattants et les aider à se réinsérer. Dans cette optique, les méthodes et les ressources actuelles ne sont pas adaptées. Pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, les pays qui fournissent des contingents doivent être davantage associés à la prise de décision et participer à toutes les étapes du processus. Les missions doivent s'inscrire dans la réalité du terrain et être établies en fonction des ressources disponibles. Davantage de ressources financières et humaines doivent être accordées à la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit, afin de faciliter les accords de paix négociés. Puisque l'efficacité des opérations de maintien de la paix de l'ONU repose sur les forces armées de ses Etats membres, une réforme du Conseil de sécurité est indispensable.

Dans une démocratie forte comme l'Inde, le contrôle et le suivi sont indispensables pour exiger des forces armées nationales qu'elles rendent des comptes. Les mécanismes de suivi devraient permettre à l'armée de tirer des enseignements de l'expérience, de respecter des normes de conduite et d'harmoniser ses valeurs avec celles de l'ensemble de la société. Un contrôle efficace, assuré dans l'idéal par une autorité civile, favoriserait la transparence et protégerait les droits de l'homme des forces armées, tout en préservant l'efficacité et la discipline militaires. En Inde, le contrôle parlementaire des forces armées prend la forme de débats, de motions, de sessions de questions et de demande d'informations lorsque des crédits supplémentaires sont demandés. Des projets de loi sont également examinés par des comités parlementaires spéciaux.

M. O. ALROWAIE (Koweït) dit que, si le déploiement de forces de maintien de la paix conformément aux règles internationales est généralement une bonne chose, il ne faut cependant pas négliger ses répercussions négatives. Par exemple, concernant l'impunité des soldats de la paix, il se demande s'il existe des rapports, des règles ou des principes qui régissent la conduite des troupes dans les missions de paix. En outre, il souhaiterait savoir pourquoi aucune opération de maintien de la paix n'est menée dans certains contextes de conflit, comme celui qui prévaut actuellement en République arabe syrienne.

Le maintien de la paix est en train de s'orienter vers la prévention de conflits. Or, les politiques n'accordent pas toujours d'importance à la prévention. En matière de prise de décisions, le fait que certains pays agissent rapidement alors que d'autres prennent davantage leur temps ne permet pas de lancer les missions de maintien de la paix en temps voulu, ce qui affaiblit la capacité même de maintenir la paix. A cet égard, il se demande pourquoi l'Ethiopie, le Bangladesh et l'Inde sont les principaux pays fournisseurs de contingents, tandis que d'autres ne contribuent en rien aux opérations.

M. G.S. KHAN (Pakistan), donnant un aperçu des contributions de son pays aux missions de maintien de la paix dans le monde, dit que l'ONU a été créée pour protéger les générations futures contre le fléau de la guerre et garantir la paix et la sécurité internationales. Mais cette période de bouleversements appelle également un changement de l'ONU. Une action collective doit être entreprise à l'échelle mondiale contre le terrorisme – une menace qui n'est pas circonscrite à une région, une nation, une foi ou une croyance. Depuis les attentats du 11 septembre, pratiquement tous les pays, y compris les pays musulmans, ont subi des actes terroristes. Aucun pays n'en a autant fait les frais que le Pakistan et au cours des 20 dernières années, celui-ci a connu

d'énormes pertes en termes de ressources humaines, matérielles et économiques. Une telle brutalité n'a pourtant pas réussi à briser sa détermination à éliminer et à combattre toutes les formes de terrorisme.

Le Pakistan fait partie des pays qui fournissent les plus gros contingents à l'ONU. Toutefois, comme les soldats de la paix ne participent pas aux combats en tant que tels, la décision de déployer des troupes relève du gouvernement. Les parlementaires, en tant que représentants du peuple, doivent être davantage associés au processus. Le Parlement approuve le budget de la défense. Il devrait donc être consulté sur les opérations de maintien de la paix. Le Ministère de la défense devrait également rendre compte au Parlement à l'issue d'une mission. En cas d'abus, l'ONU n'a pas compétence pour poursuivre les soldats de la paix incriminés ; elle ne peut que les rapatrier. Les parlements sont donc les mieux placés pour assurer un contrôle et veiller à ce que justice soit rendue. Enfin, si le maintien de la paix doit demeurer un outil de défense de la paix et de la sécurité internationale, les Etats membres de l'ONU devront s'assurer que les missions ont un mandat clair et qu'elles disposent des moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en œuvre. En tant que parlementaires, il leur incombe d'aider l'ONU à s'acquitter de son mandat et de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans discrimination.

Mme J. MORAES (Brésil) dit qu'à une époque de grande instabilité géopolitique, les opérations de maintien de la paix de l'ONU revêtent une importance particulière. En tant que membre de la Commission des relations internationales de la Chambre des Députés du Brésil, elle a visité la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, sous commandement militaire brésilien de 2004 à 2017. L'expérience a permis de mettre en évidence le rôle important que les parlements ont à jouer dans ces missions. La nouvelle Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti vient d'être lancée. Elle vise à former la police, renforcer l'état de droit et promouvoir les droits de l'homme, ce qui explique pourquoi les seules troupes militaires ne suffisent pas à appuyer l'action des missions de maintien de la paix.

M. P. MNGUNI (Afrique du Sud) dit que son pays est un important contributeur de contingents en Afrique et au-delà. Le contrôle parlementaire doit être renforcé, afin de lutter contre les abus de pouvoir ou les actes d'exploitation sexuelle commis par le personnel de maintien de la paix. A cet égard, des tribunaux militaires mobiles ont été établis pour examiner des allégations d'abus qui auraient été commis par des soldats de la paix sud-africains. Un projet de loi sur la discipline militaire, qui régirait également la conduite des troupes de maintien de la paix, est également cours de préparation.

En Afrique du Sud, le Gouvernement est tenu d'indiquer au Parlement quand et pourquoi il déploie des troupes. Les commissions parlementaires sont habilitées, aux termes de la Constitution, à assurer le suivi des opérations de maintien de la paix – ce qu'elles font en se rendant dans les bases, en recevant des rapports trimestriels et annuels du Ministère de la défense, et en soulevant des questions parlementaires sur les missions de maintien de la paix.

M. HAI HA VU (Viet Nam) dit que les activités de maintien de la paix de l'ONU doivent respecter l'indépendance et la souveraineté nationale du pays concerné ainsi que le principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'un Etat. Les missions approuvées par le Conseil de sécurité de l'ONU doivent avoir un mandat clair et des objectifs concrets fondés sur des critères objectifs.

Depuis 2014, le Viet Nam a participé à plusieurs opérations de maintien de la paix dans le cadre de son engagement en faveur de son intégration mondiale et de sa participation à des missions communes de maintien de la paix et de la sécurité internationale. Le Parlement a approuvé une loi visant à faciliter la participation du Viet Nam aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il a utilisé ses pouvoirs législatifs et de contrôle pour s'assurer que le Viet Nam respectait les règlements de l'ONU. Le contrôle parlementaire devrait néanmoins être renforcé. De plus, tous les gouvernements devraient publier régulièrement des rapports sur le budget, les ressources et le statut des missions de maintien de la paix pour contribuer au renforcement des capacités et à la coopération internationale. Le Viet Nam accueillera favorablement tout appui de la communauté internationale en termes d'équipement, de formation aux langues étrangères et d'échange de connaissances, qui lui permettra de renforcer ses capacités et de maintenir sa participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

M. A. ABBASI (République islamique d'Iran), rendant hommage aux soldats de la paix en activité et à ceux qui ont perdu la vie pour la cause, dit que la nature des opérations de maintien de la paix a changé au fil des ans. La mission des soldats de la paix ne consiste pas uniquement à maintenir la paix, mais aussi à faciliter le dialogue politique, à réinsérer les anciens combattants, à promouvoir les droits de l'homme et à rétablir l'état de droit. Il est donc primordial qu'ils respectent les normes de conduite les plus élevées. Les abus commis par les soldats de la paix ternissent la réputation de l'ONU et compromettent les objectifs des missions de maintien de la paix. Le Secrétaire général de l'ONU doit poursuivre la mise en œuvre de sa politique de tolérance zéro et prendre des mesures décisives en cas de conduite répréhensible ou d'abus. Il convient de s'assurer que les allégations sont examinées avec soin, que les droits des victimes sont respectés et que les auteurs coopèrent aux enquêtes. Il faut éviter de dénoncer publiquement les pays dont les ressortissants ont commis des abus. Les parlements des pays fournisseurs de contingents devraient surveiller la conduite de leurs ressortissants afin d'aider l'ONU à lutter contre les abus. En outre, l'UIP joue un rôle important en encourageant et en aidant ses Parlements membres à lutter contre les conduites répréhensibles sur le terrain.

M. S. ISMAYILOV (Azerbaïdjan) dit que dans le cadre de ses efforts visant à contribuer aux opérations internationales de maintien de la paix, l'Azerbaïdjan a établi des unités et des bataillons de maintien de la paix spécialisés et bien entraînés. Sa participation au Partenariat pour la paix, lancé par l'OTAN, lui a également permis de renforcer ses capacités de maintien de la paix et de former ses troupes selon les normes de l'OTAN. Des troupes azerbaïdjanaises ont été déployées dans plusieurs missions de maintien de la paix, notamment au Kosovo et en Iraq, et dans le cadre d'une coalition antiterroriste en Afghanistan. Les troupes de maintien de la paix du pays ont été félicitées par leurs commandants opérationnels pour leur professionnalisme et leur discipline.

M. D. PACHECO (Portugal) dit que son pays a fourni des troupes de maintien de la paix à chaque fois que cela avait été nécessaire. Le Gouvernement bénéficie d'une large majorité parlementaire pour appuyer ses décisions. Bien que le Parlement soit associé à la prise de décision, il n'est pas toujours informé de l'issue des opérations de maintien de la paix. Les forces de maintien de la paix de l'ONU devraient être tenues d'envoyer régulièrement des rapports aux parlements et pas uniquement aux gouvernements.

Les visites sur le terrain – un aspect important du contrôle parlementaire – ne sont souvent pas autorisées pour des raisons de sécurité. Or, on ne sait pas avec certitude si ces raisons sont valables ou si elles servent de prétexte pour empêcher les parlementaires de se rendre sur le terrain. Certes, son Parlement appuie les décisions prises par l'ONU et les gouvernements en matière de maintien de la paix, mais les parlements devraient être davantage associés au processus.

M. M. ALJAWDER (Bahreïn) se demande si le terme "maintien de la paix" est adapté pour désigner le rôle des troupes, qui sont souvent déployées alors qu'un conflit est en cours. A cet égard, il souhaiterait savoir quel est le rôle des soldats de la paix dans les situations de conflit, sachant qu'ils ne peuvent pas intervenir entre les parties belligérantes.

Les opérations de maintien de la paix sont censées maintenir la paix, répandre la démocratie, renforcer l'état de droit et promouvoir les droits de l'homme. Or, il est arrivé que des troupes de maintien de la paix agressent et exploitent sexuellement des enfants et des civils. Il serait intéressant de savoir pourquoi l'ONU n'est pas doté d'un mécanisme spécifique pour traiter ces situations. Récemment, il a demandé quel pourrait être le rôle de l'UIP pour contraindre l'ONU à rendre des comptes.

M. R. OSSELE NDONG (Gabon) dit que, dans une démocratie parlementaire, le Parlement doit être associé au processus ex ante ou ex post, même si, dans la pratique, ce n'est pas toujours le cas. Dans les pays dotés d'un autre type de système politique, la responsabilité du déploiement des troupes de maintien de la paix incombe au président ou au chef des armées, selon les dispositions constitutionnelles. En tant que tel, le Parlement ne sera pas forcément disposé à intervenir, même s'il estime qu'il le devrait. La pression populaire et médiatique peut donner lieu à un débat parlementaire, mais le Gouvernement ne saurait être contraint de suivre la position du parlement. L'ONU et l'UIP devraient établir des règles régissant les missions de maintien de la paix, auxquelles tous les pays doivent se soumettre.

M. K. BAKKAR (Jordanie) dit que le rôle des soldats de la paix est de maintenir la paix et de respecter les principes de justice et d'égalité. Partant de ce constat, il se demande si ces soldats sont tenus d'avoir des compétences spécifiques ou de suivre une formation particulière avant de pouvoir participer à une mission. En Jordanie, par exemple, un institut a été créé pour développer les capacités des troupes de maintien de la paix.

La Jordanie a adopté une approche double en matière de maintien de la paix. D'un côté, elle participe aux opérations de maintien de la paix de l'ONU ; de l'autre, elle déploie des hôpitaux de campagne et du personnel médical pour fournir une assistance aux civils touchés. L'ONU semble fonctionner sur un modèle de deux poids deux mesures : certains de ses Etats membres se sont retrouvés livrés à eux-mêmes dans une situation d'oppression. Par exemple, des résolutions de l'ONU sur la situation d'Israël et de la Palestine datant de plusieurs décennies ne sont pas appliquées. Israël leur oppose tout simplement son mépris. La situation exige une approche plus contraignante pour mettre fin à l'oppression du peuple palestinien par les forces d'occupation israéliennes.

La Jordanie prend pleinement part à la guerre contre le terrorisme, conduit différents types d'actions humanitaires et, malgré de graves difficultés économiques et un grand déficit budgétaire, alloue d'importants crédits à ces efforts. La Jordanie est solidaire des pays en proie à la famine et aux déplacements. La communauté internationale devrait s'unir pour adopter des mesures préventives afin d'éviter d'autres catastrophes et d'instaurer la paix et la sécurité.

M. A. SINMALEZA (Equateur) dit que son pays a participé aux opérations de maintien de la paix et aux actions humanitaires en Haïti, en coopération avec le Chili. La mission étant terminée, les troupes de maintien de la paix se retirent progressivement. Il convient à présent de former des membres de la police nationale qui, à terme, seront chargés de faire régner l'ordre public et de protéger les civils. Cette approche devrait être reproduite dans d'autres missions de maintien de la paix de l'ONU.

Mme L. CAMERON (Royaume-Uni) dit qu'en œuvrant ensemble en faveur de la paix, ils peuvent parvenir au développement durable et bâtir des sociétés soucieuses des groupes les plus vulnérables, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. En tant que membre de la commission du développement international du Parlement britannique, elle s'est rendue dans des pays ravagés par les conflits. Les personnes les plus durement touchées sont les personnes dont l'opinion n'est pas prise en compte dans la société, qui n'ont pas une condition physique leur permettant de fuir, dont l'autonomie financière est limitée et qui se retrouvent marginalisées à cause de la guerre.

Les opérations de maintien de la paix devraient viser à prévenir ou à atténuer les conflits et tendre vers le développement durable, afin que les sociétés ravagées par la guerre puissent offrir à leur population des conditions d'existence pacifiques, des perspectives et de l'espoir. Les parlementaires doivent avoir accès à toutes les informations disponibles et assurer le contrôle et le suivi des troupes, notamment en se rendant sur le terrain et en consultant des témoignages d'experts. Le processus de maintien de la paix devrait engager les responsabilités et être inclusif, en prenant en compte les besoins des personnes les plus vulnérables, notamment des personnes handicapées. Les femmes et les personnes handicapées devraient jouer un rôle dans les négociations de paix et la consolidation de la paix.

M. W. MUTOMBA (Zimbabwe) dit que l'ONU a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard des abus de pouvoir commis par les troupes de maintien de la paix. Les pays fournisseurs de contingents doivent prendre des mesures pour surveiller la conduite de leurs forces de maintien de la paix respectives. Le Parlement joue, lui aussi, un rôle essentiel dans la décision et la surveillance.

Au Zimbabwe, ce sont les pouvoirs exécutif et législatif qui établissent la participation des forces zimbabwéennes aux opérations de maintien de la paix. L'exécutif est tenu d'informer le Parlement et de lui exposer les raisons pour lesquelles un déploiement de troupes est nécessaire. Le Parlement a compétence pour examiner la question et en débattre, et approuver ou refuser le déploiement. Le Parlement joue donc un rôle majeur dans la prise de décision et la surveillance des forces nationales de maintien de la paix. En tant que parlementaires, ils doivent aller à la rencontre des troupes à l'étranger et solliciter l'avis du personnel sur le terrain concernant ses expériences, les difficultés qu'il rencontre et ses conditions de travail.

M. A.L.S. SSEBAGALA (Ouganda), exprimant sa tristesse suite à l'attaque terroriste qui a fait des dizaines de morts en Somalie, dit que le débat gagnerait à être alimenté par des rapports de membres de la commission qui ont rencontré des troupes dans des missions de paix sur le terrain. Des informations sur les difficultés rencontrées lors des missions de maintien de la paix seraient également utiles.

Il se demande en quoi les opérations de rétablissement, de consolidation, d'imposition et de maintien de la paix diffèrent, si les forces de maintien de la paix pourraient également assumer chacune des autres fonctions, et comment elles font pour ne pas prendre part aux combats ou se retrouver mêlées aux situations politiques. Enfin, en tant que parlementaires, ils ne peuvent pas rester inactifs et laisser une poignée de pays fournir les contingents dont le besoin se fait cruellement sentir. Il se demande comment les informations sur les opérations de maintien de la paix et les demandes de troupes sont diffusées, et comment les parlementaires, les Parlements membres et l'UIP pourraient promouvoir le processus de fourniture de contingents.

Mme G. KATUTA (Zambie) dit que la Zambie a participé à plusieurs opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et de l'ONU, notamment au Mozambique, en Angola, au Soudan, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone. Le rôle général de la commission du Parlement zambien sur la sécurité nationale est de veiller à ce que le Gouvernement n'élabore pas de politiques qui puissent compromettre ses relations avec les pays voisins. Les parlementaires jouent donc un rôle important dans la promotion de la paix et de la sécurité et la résolution des conflits, notamment au niveau régional.

Les lois relatives au secret et à la confidentialité entravent la capacité des parlementaires à travailler en toute transparence. L'Assemblée de l'UIP offre l'occasion de nouer un dialogue avec des décideurs de l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales. En tant que représentants du peuple, les parlementaires doivent demander des comptes aux gouvernements et surveiller la conduite des forces armées nationales dans les opérations de maintien de la paix. Il est temps que les dirigeants du monde associent activement les parlements à la gestion et à la prévention des conflits à un niveau beaucoup plus élevé. Les parlements doivent aussi s'assurer qu'ils possèdent les ressources nécessaires pour contribuer efficacement à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité internationale.

M. M. ELAMIN KHALIFA (Soudan) se demande – puisque l'objectif principal des opérations de maintien de la paix est de protéger les civils contre les agresseurs – si des actions préliminaires pourraient être engagées pour préparer le terrain aux opérations et garantir leur succès. Par exemple, il serait intéressant de savoir quelles mesures pourraient être prises concernant la situation des Rohingyas musulmans au Myanmar.

M. J. BORN (Directeur adjoint, Chef de la Division des politiques et de la recherche – DCAF), *intervenant*, dit que quatre grands sujets sont revenus à plusieurs reprises tout au long de cette discussion intéressante et enrichissante. Premièrement, il convient de souligner que l'UIP n'a aucun rôle officiel à jouer dans les opérations de maintien de la paix. Les membres de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale peuvent toutefois établir des sous-groupes de pays fournisseurs de contingents ou des missions spécifiques en vue de créer un cadre de discussion. Deuxièmement, l'impunité et les abus de pouvoir sont des questions graves qui méritent une attention accrue et, peut-être, une réunion-débat à part entière. Troisièmement, plusieurs missions de l'ONU sont actuellement en cours et couvrent un large éventail de programmes sur la paix, notamment concernant le rétablissement, la consolidation et l'imposition de la paix. Un soldat engagé dans une mission d'un certain type a peu de chances de pouvoir exercer des fonctions dans une autre mission. L'avenir du maintien de la paix et les modifications qui doivent lui être apportées afin qu'il réponde aux exigences du XXI^{ème} siècle doivent faire l'objet de discussions plus approfondies. Enfin, les parlementaires doivent se sentir légitimes pour remettre en question le fait que certains pays fournissent d'importants contingents et d'autres pas.

Réunion-débat sur la mise en œuvre d'une résolution précédente sur la cyberguerre (Hanoï, 2015)

La PRESIDENTE présente les intervenants : M. D. Stauffacher, Président de la Fondation ICT4Peace et M. K. Geier, Directeur du personnel de coordination des cyberpolitiques, Ministère fédéral des affaires étrangères, Allemagne.

M. D. STAUFFACHER (Président de la Fondation ICT4Peace), *intervenant*, dit que l'une des principales missions de son organisation, ICT4Peace, est de plaider en faveur de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des nouveaux médias à des fins pacifiques, et de promouvoir la cybersécurité et un cyberspace pacifique, ouvert et libre. La situation a considérablement changé depuis la création de son organisation au début des années 2000. Internet compte aujourd'hui des milliards d'utilisateurs, ce qui présente à la fois des avantages et des inconvénients. La technologie a permis d'établir une connectivité mondiale, d'accélérer la circulation de l'information, de développer des outils peu coûteux et d'élaborer de nouveaux moyens d'interaction, notamment entre la population et les gouvernements. Le cyberspace ne saurait cependant être considéré comme un espace définitivement sûr : il est non seulement menacé par des criminels, des pirates et des terroristes, mais également utilisé à des fins stratégiques. Dans ce contexte, son organisation collabore avec de grandes sociétés de réseaux sociaux pour traiter le problème des contenus terroristes. ICT4Peace a aidé l'ONU et ses parties prenantes à établir un système unifié de gestion de l'information fondé sur la nécessité de collecter, d'analyser et de partager des données devant permettre de prendre des décisions dans les situations de catastrophe d'origine naturelle ou humaine, tout en protégeant ces données. Les parties concernées, notamment les victimes et les ONG, participent également à la production de données – un volet essentiel des opérations de maintien de la paix. Il en découle toute une série de nouveaux défis, parmi lesquels distinguer les informations exactes des informations mensongères (*fake news*), protéger les sources et utiliser les réseaux sociaux. La technologie évolue rapidement : tous les six mois apparaissent de nouveaux outils, dont beaucoup sont libres et élaborés par des volontaires. Les procédures spéciales de l'ONU utilisent même ce type d'outils pour surveiller l'influence des propos haineux, qui constitue un indicateur précoce d'autres crimes. Des formations sur l'utilisation de ces nouveaux outils sont donc dispensées au personnel des opérations humanitaires et de maintien de la paix.

Le défi de la cybersécurité a conduit de nombreux gouvernements à commencer à s'armer à des fins offensives et défensives. Il y a eu une érosion de la confiance entre les gouvernements, entre les gouvernements et les citoyens, et entre les entreprises et les individus. En tant que parlementaires, ils devraient exhorter leur gouvernement national à élaborer des stratégies nationales de cybersécurité, à suivre leur mise en œuvre et à plaider pour l'établissement de programmes de renforcement des capacités destinés aux gouvernements, aux parlements et à l'ensemble de la population. Il est également nécessaire d'élaborer de nouvelles lois et d'actualiser les lois en vigueur pour y intégrer les nouvelles infractions relevant de la cybercriminalité. De nombreux pays ont aussi investi dans des équipes nationales d'intervention informatique d'urgence. Il est en outre important de développer les partenariats public-privé, car bon nombre des outils les plus récents sont entre les mains du secteur privé.

Au niveau international, des chantiers ont été lancés, mais il reste beaucoup à faire. Les progrès sont nombreux dans le domaine des normes relatives au comportement responsable des Etats dans le cyberspace. Des progrès de taille sont également accomplis dans l'utilisation des mesures de confiance, qui sont actuellement examinées notamment par l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Il est regrettable que le Sommet mondial sur la société de l'information +10 (SMSI +10) et les Objectifs de développement durable (ODD) ne mettent pas davantage l'accent sur la cybersécurité et le renforcement des capacités, car il s'agit pourtant de questions de développement. Les pays en développement doivent pouvoir acquérir les capacités et les outils nécessaires pour prendre pleinement part aux discussions internationales.

La nécessité de prévenir et de combattre l'utilisation des TIC à des fins terroristes est un nouveau domaine de développement qui soulève des inquiétudes. A l'invitation du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies, son organisation a analysé certaines menaces et évalué les mesures prises par les entreprises pour supprimer les contenus terroristes. Il est nécessaire d'associer l'ensemble de la communauté aux efforts déployés dans ce domaine et d'établir un lien entre ce qui se passe concrètement dans le monde réel et ce que l'on observe en ligne. Il est souvent question des grands réseaux sociaux dans les médias, mais ce sont les petites et moyennes entreprises, et en particulier les start-ups, qui suscitent le plus de préoccupations. Elles sont de plus en plus utilisées par des groupes terroristes, mais elles n'ont pas les moyens ou la motivation de s'attaquer au problème. Des travaux sont en cours pour élaborer des modalités de service ou des lignes directrices qui permettront aux entreprises de supprimer les contenus terroristes. Au vu de l'ampleur du problème, des algorithmes sont également à l'étude pour permettre d'identifier ces contenus. Il faut donc prendre des mesures pour intégrer les contenus terroristes et les informations mensongères – un nouveau défi de taille – au programme d'action de

la communauté internationale en matière de sécurité, aux côtés de la cybercriminalité. A cet effet, ICT4Peace établit une plate-forme de partage de connaissances, afin d'aider les entreprises à lutter contre le problème. Sur la durée, les contenus terroristes nuisent à leurs activités et au bien-être de leur personnel. C'est pourquoi un effort collectif et concerté doit être déployé pour enrayer le phénomène.

M. K. GEIER (Directeur du personnel de coordination des cyberpolitiques, Ministère fédéral des affaires étrangères, Allemagne), *intervenant*, dit que les TIC laissent entrevoir de formidables possibilités, notamment pour les sciences et la recherche, la communication à l'échelle mondiale, la croissance économique et le développement. Parallèlement, les TIC renforcent la dépendance et l'interdépendance des pays, ce qui accroît les facteurs de vulnérabilité et les risques d'attaque. Cette année, dans le monde, des centaines de milliers d'ordinateurs et d'infrastructures importantes ont essuyé des attaques commises par des logiciels malveillants. En outre, les TIC sont de plus en plus utilisées pour interférer dans les affaires intérieures des Etats, comme on l'a observé, par exemple, lors des élections présidentielles américaines. Les TIC peuvent donc être employées pour frapper le cœur politique même des Etats modernes.

D'après une enquête réalisée en 2013 par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, sur les 114 pays disposant d'un programme national de cybersécurité, 47 ont donné un rôle à leurs forces armées dans le domaine de la cybersécurité – une évolution qui constitue une menace pour la sécurité internationale. En quatre ans, ce nombre a augmenté. Le potentiel dévastateur des TIC est semblable à celui de l'arme nucléaire. Or, les TIC sont employées fréquemment dans les conflits internationaux, tandis que l'arme nucléaire n'a servi qu'à deux reprises – lorsqu'on ne mesurait pas encore véritablement ses conséquences. Les risques que posent les TIC en matière de sécurité pourraient être atténués par une approche de renforcement mutuel, consistant notamment à : établir des règles internationales régissant leur utilisation ; mettre en œuvre des mesures de confiance pour susciter une confiance mutuelle afin que les Etats respectent ces règles ; et renforcer les capacités afin que tous les Etats puissent respecter ces règles et ces mesures de confiance.

L'ONU œuvre à élaborer des règles et des normes internationales en matière de cybercomportement depuis 1998, à l'instigation d'une initiative russe à l'Assemblée générale. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur cette question a été établi en 2005 et s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter des évolutions de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. En 2013, le Groupe a produit un rapport historique établissant que le droit international en général et la Charte des Nations Unies en particulier s'appliquent au cyberspace et qu'ils sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationale. Les réunions qui s'en sont suivies ont montré comment le droit international pouvait s'appliquer et ont permis de faire connaître des normes volontaires relatives au comportement des Etats.

Lors de la dernière réunion du Groupe, tenue en 2016, les experts ont précisé les contours de la menace et énuméré les nouvelles menaces, telles que l'utilisation des TIC par des intermédiaires ou des acteurs non étatiques. En outre, le Groupe a évalué la propagation des activités malveillantes liées aux TIC, qui perturbent ou altèrent les fonctionnalités d'Internet, compromettent la sécurité, l'authenticité, la disponibilité et l'intégrité des données, ou interfèrent dans les affaires intérieures d'autres Etats. Il a également étudié des normes non contraignantes et des principes relatifs au comportement responsable des Etats dans le cyberspace et proposé plusieurs mécanismes visant à traiter les cyberincidents. Par exemple, il a suggéré que des systèmes d'évaluation des TIC, des formulaires relatifs à la gravité des incidents et des procédures de notification officielle soient utilisés pour permettre aux Etats de s'informer mutuellement des problèmes liés aux TIC et de demander ou de fournir de l'aide. Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de la confiance avec, notamment, des propositions de mesures, telles que l'établissement de répertoires de mesures de confiance et de mesures transrégionales et la fourniture de conseils sur les points de contact, les modèles et les procédures. Des opinions sur le renforcement des capacités ont également été présentées, notamment sur l'importance de la sensibilisation, de la promotion de l'éducation et de la formation professionnelle, du partage d'informations et de l'association d'un large éventail d'intervenants aux mesures de renforcement des capacités.

Toutefois, en raison de profondes divergences de vues sur la manière dont le droit international s'applique à l'utilisation des TIC par les Etats, le Groupe n'a finalement pas réussi à s'entendre sur un rapport final de consensus ou à formuler des recommandations pour de futurs travaux. En conséquence, le processus lancé par l'initiative russe en 1998 a sans doute fait son

temps. Bien que des progrès considérables aient été réalisés durant cette période, il ne faut pas interrompre la dynamique visant à susciter une entente mondiale sur les règles applicables au cyberspace. On ne saurait se contenter de nouer un dialogue avec des pays aux vues similaires, puisque cela ne peut que donner lieu à des approches divergentes et morcelées. Il est dans l'intérêt de tous d'assurer un cadre des TIC qui soit ouvert, sécurisé, stable, accessible et pacifique, sans quoi les pays moins intégrés seront laissés pour compte.

Les règles ne sont cependant pas tout. Des garanties selon lesquelles les Etats pourront et voudront adhérer aux règles sont nécessaires, sous la forme de mesures de confiance et de renforcement des capacités. Les organisations régionales sont les mieux placées pour appliquer les mesures de confiance, puisque les conflits éclatent généralement entre Etats voisins plutôt qu'entre Etats éloignés géographiquement. En Europe, l'OSCE a pris des mesures de confiance et de transparence en 2013 et en 2016. Des mesures similaires sont prises par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Organisation des Etats américains (OEA) et l'Union africaine. Cependant, au vu de la nature délicate de la question, le meilleur moyen de renforcer les capacités en matière de cybersécurité est d'établir des partenariats bilatéraux étroits. Exiger d'un Etat qu'il renforce ses capacités implique qu'il doit dévoiler les domaines dans lesquels il est vulnérable.

En conclusion, les TIC présentent d'immenses possibilités, mais elles augmentent également les risques d'attaque. Toutefois, comme la menace touche l'ensemble des Etats, ils pourront, en unissant leurs forces, renforcer la confiance et améliorer la sécurité.

M. A. KLIMOV (Fédération de Russie) dit qu'il est naturel que toute invention humaine ait des répercussions positives et négatives. La Fédération de Russie a subi des centaines de cyberattaques très graves. Trente pour cent d'entre elles venaient des Etats-Unis, alors que seules 2 pour cent des attaques essayées par les Etats-Unis émanaient de la Fédération de Russie. La proposition de son pays de créer une commission ad hoc dans l'intérêt commun n'a suscité aucune réaction de la part des Etats-Unis. Néanmoins, la Fédération de Russie est disposée à établir la commission en tant que mesure de confiance.

Les cyberattaques se classent en deux grandes catégories : d'un côté, la criminalité commerciale et la concurrence déloyale. De l'autre, la guerre politique, où les TIC sont au service d'interventions dans les affaires intérieures d'un Etat. Conformément à la résolution de l'UIP intitulée *Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats*, adoptée à la 136^{ème} Assemblée, tenue au Bangladesh, le Conseil de la Fédération de Russie a établi une commission pour protéger la souveraineté du pays et empêcher toute intervention dans ses affaires intérieures. La commission suit activement les évolutions des technologies et échange des informations avec la communauté internationale. La Fédération de Russie ne participe pas à l'exportation d'idéologies et n'a aucun intérêt à monter l'Orient contre l'Occident. Cependant, alors que son pays est à la recherche d'alliés - et non pas d'ennemis -, elle n'envisage pas de négocier sa souveraineté.

La Fédération de Russie approuve la démocratie, par laquelle les individus ont le droit de prendre leurs propres décisions. Toutefois, elle est contre la démocratie exportée, dans laquelle les objectifs sont définis par des acteurs extérieurs et non pas par la population du pays concerné. Aucun pays ne peut combattre et pallier à lui seul les utilisations et les effets néfastes des TIC. La solution réside dans la coopération internationale. A cette fin, la Fédération de Russie souhaite créer un climat de confiance, ouvrant la voie à une évaluation politique des répercussions négatives des TIC et à la mise en place de solutions adaptées. Son pays est prêt à agir au niveau national et en coopération avec d'autres pays et organisations internationales, de façon à garantir le respect de l'article 2 de la Charte des Nations Unies, qui interdit toute intervention dans les affaires intérieures des Etats.

M. YINGDA NI (Chine) dit que la cybersécurité est un enjeu de sécurité, de souveraineté et de développement dans tous les pays. Au lieu d'être un champ de bataille, le cyberspace devrait être utilisé comme un outil pour promouvoir les progrès économiques et sociaux et renforcer la paix, la stabilité et le bien-être des sociétés. Trois conditions essentielles doivent être réunies pour instaurer la cybersécurité. Premièrement, le concept de cybersécurité doit être bien compris. Un pays exerce sa souveraineté non seulement sur ses espaces terrestres, aériens et marins, mais aussi sur son cyberspace. Bien qu'Internet soit un outil mondial, aucun pays ne devrait voir la souveraineté de son cyberspace violée. Il convient de respecter le droit de choisir en toute indépendance une voie de développement de son cyberspace et d'appliquer des politiques individuelles de gestion d'Internet. Tous les pays devraient jouir du droit de participer à part égale à la gouvernance du cyberspace. Aucun pays ne devrait chercher à exercer une hégémonie sur le

cyberespace, à s'introduire dans les affaires intérieures d'un autre pays, ou à mener ou soutenir des cyberactivités qui compromettent la sécurité nationale d'un autre pays. Deuxièmement, des mesures collectives doivent être prises pour éviter une cyberguerre. Aucun pays ne peut à lui seul instaurer la sécurité ; renforcer les armes dans le cyberespace n'aura pas pour effet d'améliorer la sécurité mais de déclencher une course aux armements qui débouchera sur un conflit. La communauté internationale doit se détourner du schéma classique consistant à fabriquer des armes puis à se désarmer après coup. Le cyberespace ne doit pas devenir une nouvelle zone de guerre. Troisièmement, un système de gouvernance démocratique et structuré doit être établi et un code de conduite pour le cyberespace international élaboré sous les auspices de l'ONU. Les Etats doivent respecter le droit international et leur souveraineté respective, ne pas intervenir dans les affaires intérieures les uns des autres, ni compromettre leurs intérêts au moyen d'Internet. Les parlementaires jouent un rôle en encourageant leur gouvernement à établir des politiques en faveur d'une coopération pacifique, sécurisée et ouverte, dans le cyberespace, et à nouer un dialogue fondé sur le respect mutuel afin d'ouvrir la voie à un système international, multilatéral et transparent. Cette situation touche le monde entier ; il est donc vital que chacun puisse jouir d'un cyberespace sécurisé, stable et prospère.

M. JONG SUP CHONG (République de Corée) dit que le monde subit des attaques terroristes perpétrées par des extrémistes violents et que des tendances semblables sont observées dans le cyberespace. La République de Corée, où le taux de pénétration d'Internet est élevé, se trouve dans une situation unique due aux affrontements militaires entre les deux Corées. L'Assemblée nationale de la République de Corée fait tout ce qui est en son pouvoir pour respecter la résolution adoptée par l'UIP en 2015 sur la cyberguerre et prendre des mesures pour y donner suite. Il est toutefois nécessaire de définir des normes et des principes internationaux pour régir le cyberespace, afin de garantir son utilisation à des fins pacifiques. Si des tentatives d'élaborer des règlements universels ont été faites par le passé, les discussions internationales, elles, ont peu avancé. L'UIP devrait servir de cadre de discussion sur cette question, notamment sur des sujets tels que l'invocation du droit à se défendre contre les cyberattaques, l'application du droit de la guerre aux cyberopérations et la lutte contre les violations du droit international dans le cyberespace.

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) dit qu'en Thaïlande, les secteurs public et privé sont tous les deux victimes de cybermenaces. Quelque 3 800 attaques consistant majoritairement en des fraudes, des intrusions ou des infections par code malveillant ont été signalées ces dernières années. La vigilance est de mise pour prévenir les attaques susceptibles de compromettre la sécurité nationale et la stabilité économique. Son pays a pris des mesures pour répondre à l'émergence de nouvelles menaces : mise en place d'une commission de cybersécurité, élaboration d'une nouvelle politique nationale de cybersécurité, et modification de la Loi sur la criminalité informatique (*Computer Crime Act*) en vue de mieux protéger les infrastructures importantes. Plusieurs autres projets de lois sont en voie d'élaboration, notamment sur la protection des données. La législation a été établie en tenant compte des principes internationaux, des droits et des libertés des citoyens – en ligne et hors ligne – et de la nécessité de fournir une protection contre les cybermenaces. Conformément à la résolution adoptée par l'UIP en 2015 sur la cyberguerre, différents intervenants ont participé à l'élaboration des nouvelles lois, et des réunions publiques se sont tenues pour promouvoir le dialogue avec les secteurs public et privé.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) se demande si la résolution adoptée par l'UIP en 2015 sur la cyberguerre a incité l'ONU à prendre des mesures similaires. Depuis 2006, le Parlement bahreïni est conscient de la nécessité impérieuse d'élaborer une législation et des systèmes de sécurité actualisés visant à prévenir la cyberguerre et à protéger les citoyens contre les attaques terroristes au moyen d'une technologie de pointe. Plusieurs textes de lois pertinents ont été adoptés, notamment, en 2014, une loi sur les cyberattaques et les cybermenaces, qui vise à établir un équilibre entre les droits et les obligations des citoyens et les actes pouvant compromettre la paix par une cyberguerre. Une approche préventive de la cybercriminalité a également été adoptée.

Les abus sexuels d'enfants en ligne sont une grave menace pour la sécurité et la stabilité des familles et des communautés. A cet égard, le Bahreïn a adopté une loi sur la protection de l'enfant en 2014, destinée à combattre la violence sexuelle en ligne, un problème qu'il traite en collaboration avec le Royaume-Uni et d'autres parties prenantes. Une direction générale a été mise en place pour fournir des informations sur les différentes catégories de délits relevant de la cybercriminalité, encourager une utilisation responsable des réseaux sociaux et expliquer aux

citoyens comment déposer plainte. Ces mesures ont contribué à limiter la cybercriminalité au Bahreïn et à améliorer la sécurité publique, sans violer les engagements internationaux du pays à protéger les droits de l'homme.

Mme L.I. CERITOGU KURT (Turquie) dit que les cyberactivités malveillantes menées par des terroristes et des criminels constituent une grave menace pour la sécurité nationale et compromettent le développement économique et social. Son pays a subi de nombreuses cybermenaces et pris des mesures pour renforcer la sécurité des systèmes informatiques. Un conseil de cybersécurité a été constitué, une stratégie nationale de cybersécurité a été élaborée, et des plans d'action ont été mis en œuvre. Son pays collabore étroitement avec plusieurs organisations internationales, notamment l'OTAN et l'OSCE, et partage ses connaissances sur les questions de cybersécurité dans des instances régionales. La Turquie est un membre fondateur du Forum mondial sur la cyberexpertise (Global Forum on Cyber Expertise) et parraine le Centre d'excellence pour la cyberdéfense de l'OTAN en coopération. La nature changeante du cyberspace exige une coopération internationale. Dans cette optique, la Turquie poursuivra son action au niveau international en vue de trouver des solutions efficaces pour rendre le cyberspace et la planète plus sûrs.

Mme S. KAMRAN (Pakistan) dit que la cybercriminalité et la cyberguerre sont des dangers croissants, dont les modalités de fonctionnement sont changeantes et qui constituent de graves menaces pour la sécurité mondiale. Parmi les menaces que les TIC posent, le vol d'informations, la fabrication de données, les virus informatiques et le sabotage d'ordinateurs sont des enjeux de sécurité nationale. Le Pakistan a pris plusieurs mesures dans le prolongement de la résolution adoptée par l'UIP en 2015 sur la prévention de la cyberguerre. En 2016, le Parlement a adopté la Loi sur la prévention des crimes électroniques, qui incrimine les délits dans ce domaine – une avancée importante sur la voie de la prévention de la cybercriminalité et de la cyberguerre. Un centre national sur la cybercriminalité a été établi pour lutter contre ce fléau, et un projet de politique numérique est également en cours d'élaboration. Le cyberspace et les TIC évoluent en permanence et se caractérisent par leur convergence. Des lois actualisées et des mesures préventives sont donc essentielles pour assurer le bon fonctionnement de toutes les institutions et des parties concernées à travers le monde. C'est pourquoi le Pakistan a pris des mesures législatives visant à réduire les menaces qui pèsent sur la cybersécurité. Cela dit, étant toujours exposé à ces menaces, le pays est disposé à adopter des mesures de confiance. En tant que parlementaires, ils doivent sensibiliser leur parlement à la gravité de la menace et encourager les efforts de collaboration en vue de prévenir la cybercriminalité et la cyberguerre.

M. O. ALROWAIE (Koweït) dit qu'il convient d'accorder davantage d'importance au renforcement de la sécurité, de la coopération et de la confiance entre les sociétés et les gouvernements. Il est important d'établir la responsabilité juridique et pénale des auteurs de cyberattaques, puisqu'ils représentent un risque pour la sécurité nationale. Au Koweït, des lois visant à lutter contre la cybercriminalité ont été adoptées, mais le phénomène devrait également être réglementé par la gouvernance internationale. Le Koweït a déjà connu des problèmes d'accès à Internet. Aujourd'hui, il peut pénétrer dans le cyberspace plus ou moins librement et, dès lors, se demande quelle est la meilleure façon de se coordonner avec d'autres Etats, surtout lorsque ceux-ci sont eux-mêmes victimes de cyberattaques. Une fois que les responsabilités juridiques de ces attaques sont établies, il convient de prendre des mesures de confiance et de concilier la liberté d'expression et le droit d'accès à Internet avec les droits et obligations de caractère civil énoncés dans les instruments internationaux.

M. A. ABBASI (République islamique d'Iran) dit que les technologies de l'information sont présentes dans chaque aspect de la vie quotidienne moderne, notamment dans les infrastructures économiques et sociales des pays. Ces technologies et le cyberspace offrent beaucoup de possibilités en matière de développement national et de coopération internationale. En revanche, ils pourraient aussi être utilisés de façon malveillante pour compromettre les intérêts nationaux et la stabilité internationale. Le cyberspace est exploité par les terroristes et les extrémistes pour véhiculer des idées destructrices, recruter et former des adeptes, et conduire des cyberattaques. Dans ce contexte, la coopération internationale est essentielle pour faire face aux graves conséquences de ces menaces. Les principes de la Charte des Nations Unies devraient donc s'appliquer au cyberspace.

Tous les pays devraient pouvoir tirer parti des progrès et des possibilités de développement qu'offrent les TIC et le cyberspace, sans discrimination. A cette fin, les Etats et les organisations internationales devraient accorder une importance majeure aux mesures de renforcement des capacités, et les pays développés devraient partager leurs connaissances et leur expertise avec les pays en développement. Les accusations sans fondement ne doivent pas être utilisées pour entraver l'accès des pays aux TIC et aux autres technologies de pointe. Il est nécessaire d'approfondir le dialogue, et l'UIP joue un rôle important pour faciliter le partage de connaissances. Tous les pays devraient coopérer pour assurer la sécurité et la stabilité des TIC et combattre leur utilisation à des fins malveillantes et déstabilisatrices.

M. J.L. MAZORRA ORTIZ (Cuba) dit que le seul moyen de prévenir la cyberguerre est d'établir une coopération entre tous les Etats. La coopération internationale aux niveaux politique, opérationnel et technique devrait être encouragée pour prévenir et atténuer les cyberincidents préjudiciables à la sécurité internationale. Il devrait y avoir une loi pour lutter contre l'utilisation illégale des technologies informatiques dans le but de créer une instabilité politique. Ce phénomène constitue une méthode de guerre non conventionnelle à visée subversive. Des instruments juridiques devraient être adoptés pour empêcher l'utilisation secrète et illicite de systèmes informatiques visant à agresser d'autres Etats, le cyberterrorisme, la militarisation du cyberspace et l'espionnage de gouvernements et de sociétés entières. Son pays déplore vivement que des particuliers, des organisations et des Etats utilisent les systèmes informatiques d'autres pays de façon secrète et illicite pour agresser des pays tiers, compte tenu des capacités de ces systèmes à provoquer des conflits internationaux.

La grande force de son pays réside dans son prestigieux capital humain, notamment les ingénieurs et les techniciens de premier plan dans le domaine des TIC. Le pays accorde la priorité aux politiques globales visant à accroître l'utilisation des TIC dans la société cubaine, à répondre aux besoins croissants du pays en matière d'information et de services, et à accélérer le développement économique et social du pays, tout en améliorant le bien-être de sa population. L'emploi d'un système d'exploitation libre développé à Cuba permet de naviguer sur Internet en toute sécurité et indépendance, tout en gardant une souveraineté technologique. En tant que parlementaires, ils doivent contribuer à l'élaboration de directives internationales sur les communications politiques à l'ère des technologies numériques, la gouvernance d'Internet et la cybersécurité.

M. M. ALMEHRZI (Emirats arabes unis) dit que la discussion a donné des idées aux parlementaires sur la façon d'élaborer des lois nationales pertinentes. Des progrès ont déjà été accomplis dans ce domaine aux Emirats arabes Unis. Une loi a été adoptée en 2012 pour créer une commission nationale sur la cybersécurité et structurer des réseaux de TIC en vue de préserver la sécurité et la confidentialité des données. Une loi sur la cybercriminalité a également été modifiée.

M. C.S. SIPAPELA (Namibie) dit que l'utilisation accrue d'Internet a entraîné une forte hausse des cyberattaques. Les conflits politiques et militaires contemporains comprennent souvent une dimension cybernétique. Le cyberspace a transformé la communauté internationale, stimulé la croissance économique, relié les gens et fourni de nouvelles méthodes de communication et de coopération. Toutefois, la croissance du cyberspace et la confiance accrue qui lui est accordée devraient s'accompagner d'efforts mondiaux pour préserver sa sécurité. Les parlementaires, en tant que représentants du peuple, sont particulièrement bien placés pour influencer sur la forme et le fond de leurs politiques nationales respectives en matière de cybersécurité. Les commissions parlementaires permanentes doivent veiller à ce qu'une législation appropriée sur les TIC et la cybercriminalité soit adoptée, mise en œuvre, examinée et tenue à jour, tout en tenant compte des engagements régionaux et internationaux en la matière et en respectant les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

En Namibie, une commission parlementaire permanente contrôle les travaux du Gouvernement dans le domaine des TIC. Des projets de loi sur la cybersécurité, les transactions en ligne et l'accès à l'information sont en cours de préparation. Des efforts sont déployés pour renforcer les compétences en matière de cybersécurité dans le pays, notamment des cours à l'université, un forum sur la gouvernance d'Internet, et un atelier visant à encourager le partage de connaissances et d'informations entre les parlementaires, les ONG et le secteur privé en Namibie et d'autres pays africains. Une bonne préparation est de mise : aujourd'hui, la cybercriminalité touche l'Europe ; demain, elle touchera l'Afrique.

M. H. ALI NIMIR (Soudan) dit que, la cybersécurité étant un enjeu crucial, les acteurs nationaux, régionaux et locaux doivent déployer des efforts pour affronter les défis du monde moderne. En tant que parlementaires, ils doivent être très réactifs et s'assurer que les lois concernées sont actualisées. Au Soudan, une commission nationale sur les technologies de l'information et de la communication collabore avec le ministère compétent. Une législation incriminant et sanctionnant les infractions relevant de la cybercriminalité a été adoptée. L'échange d'informations entre experts constitue une importante mesure de confiance et de renforcement des capacités dans le domaine du cyberspace. Il ne doit toutefois pas être utilisé pour s'immiscer dans la politique nationale.

M. K. BAKKAR (Jordanie) dit que les groupes extrémistes et terroristes, notamment l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (Daech), utilisent les TIC et les tactiques de cyberguerre pour rallier des jeunes à leur cause, fomenter des attaques et altérer la nature même de l'Islam – une religion de tolérance. Les médias de masse jouent aussi un rôle fondamental. Néanmoins, personne ne saurait nier la place qu'occupent les TIC dans la vie quotidienne des gens. Il se demande donc quelle est la meilleure façon de concilier la liberté d'expression en ligne avec la nécessité de renforcer les réglementations et le contrôle de ceux qui l'utilisent à des fins malveillantes. Il convient de trouver un équilibre entre la protection des droits de l'homme et l'accès à l'information, tout en garantissant la sécurité collective. Les TIC sont devenues une arme dangereuse. Il faut adopter une vision collective pour préserver les droits de l'homme, défendre la sécurité et la souveraineté nationales, prévenir toute ingérence et protéger les nouvelles générations contre les menaces émergentes.

M. R. MACHINGURA (Zimbabwe) dit que la discussion arrive à point nommé. Les intervenants ont comparé les menaces contre la cybersécurité à une guerre chimique et nucléaire. Si tel est le cas, on peut se demander si les énormes risques et dangers que pose le cyberspace ne rendent pas les frontières géographiques inutiles.

Le Zimbabwe fait face à trois grandes catégories de menaces : les pirates, qui exploitent les failles du système pour se distraire ou véhiculer des propos politiques ; les criminels, individuellement ou en bande organisée, motivés par l'appât du gain ; et les attaques commises par des forces armées étrangères, des services de renseignement, des groupes terroristes voire des fonctionnaires mécontents qui publient des informations sensibles. Plusieurs mesures ont été prises : la politique nationale sur la gouvernance des TIC a été harmonisée avec la résolution de Hanoï sur la cyberguerre, et plusieurs lois ont été adoptées pour réglementer les communications numériques, protéger les données et la sphère privée, et constituer des infractions pénales correspondantes. Les mesures de confiance consistent notamment en des projets de loi sur la protection des données, la cybercriminalité et les transactions en ligne.

Mme KIM NGAN NGUYEN THI (Viet Nam) dit que depuis l'adoption de la résolution sur la cyberguerre en 2015, le Viet Nam a adopté une législation pour protéger les informations en ligne et prévenir une cyberguerre. Un projet de loi sur la cybersécurité est également en cours d'élaboration, en vue de prévenir et de combattre les cybermenaces et de déjouer les complots terroristes qui pourraient compromettre la paix et la sécurité nationales. Il importe toutefois de veiller à ce que ce projet de loi intègre une perspective de genre.

Mme G. JOURDA (France) dit que l'extraordinaire expansion d'Internet a fait éclater – voire tomber – les frontières entre Etats, et mis un terme à la notion de vie privée. Face aux menaces terroristes et à l'utilisation malveillante du cyberspace, il est essentiel de prendre des mesures internationales, nationales et collectives pour rétablir la confiance. Dans un monde de guerre et de violence aveugle, la tâche ne sera certes pas aisée, mais pas impossible non plus. La résolution adoptée à Hanoï sert de plan d'action et de coopération pour protéger les Etats et leurs citoyens contre le risque d'une cyberguerre. Au vu de l'évolution rapide des TIC, ils doivent, en tant que parlementaires, prendre des mesures visant à inspirer confiance aux électeurs et à renforcer la sécurité. En France, plusieurs commissions se sont penchées sur la résolution de Hanoï, ont mis en œuvre des plans nationaux et locaux, et collaboré avec des commissions européennes équivalentes afin de protéger et d'assurer le bien-être de leur population. Des progrès doivent toutefois être accomplis à l'échelle mondiale pour réguler l'influence du cyberspace et améliorer la cybersécurité. D'un côté, les systèmes nationaux de défense pourraient être piratés, de l'autre, les enfants sont exposés à un risque de suicide à cause de contenus en ligne.

M. D. STAUFFACHER (Président de la Fondation ICT4Peace), *intervenant*, dit qu'il est impressionné par les efforts que fournissent les participants pour traiter un sujet aussi délicat et soumis à des évolutions rapides. En tant que parlementaires, ils doivent inciter leur gouvernement à prendre les mesures de cybersécurité qui s'imposent. La résolution de Hanoi est un excellent point de départ. Le vrai défi consiste, bien entendu, à trouver le juste équilibre entre respecter les droits de l'homme et la liberté d'expression et lutter contre un usage des TIC à des fins de terrorisme. De nombreuses sociétés de réseaux sociaux ont leur siège aux Etats-Unis, où la liberté d'expression, garantie par le premier amendement de la Constitution, est plus grande. Toutefois, les contenus ouvertement haineux ou incitant clairement à la violence sont voués à être supprimés. Les choses deviennent plus troubles lorsqu'un contenu critique à l'égard d'un gouvernement est qualifié de "terroriste". Les réseaux sociaux publient aujourd'hui des rapports de transparence, qui présentent en détail les demandes de suppression de contenus formulées par les gouvernements.

M. K. GEIER (Directeur du personnel de coordination des cyberpolitiques, Ministère fédéral des affaires étrangères, Allemagne), *intervenant*, dit que de nombreux thèmes ont été abordés concernant l'impact des TIC sur la sécurité et la souveraineté nationales. Il a été reconnu que le droit international et la Charte des Nations Unies sont applicables au cyberspace, mais des efforts supplémentaires s'imposent pour définir les modalités de cette application au niveau mondial. La Charte et les conventions internationales, ainsi que les rapports du Groupe d'experts gouvernementaux, constitueront une base solide pour de futurs travaux et discussions.

La séance est levée à 13 h 05.

SEANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 11 heures, sous la conduite de Mme L. Rojas (Mexique), Présidente de la Commission permanente.

Audition d'experts sur le thème La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable

La PRESIDENTE dit que l'audition d'experts vise à livrer aux Membres de l'UIP des éléments sur le thème abordé. Elle sert également à faire le point à mi-parcours du processus de rédaction de la résolution. Il ne s'agit pas d'amener les parlementaires à discuter du fond de la résolution, ni même des vues qui y sont exprimées ou du processus de rédaction, sinon des concepts qui y sont abordés. Lors de leurs interventions, les délégués doivent fournir des orientations aux co-rapporteurs. La Présidente invite également les délégués à soumettre des contributions écrites au Secrétariat. Elle présente les intervenants.

M. H.-J. BRINKMAN (Chef du Service de planification des politiques du Bureau d'appui à la consolidation de la paix [BACP] des Nations Unies), *intervenant*, dit que l'ONU a mobilisé 71 milliards de dollars E.-U pour faire face aux crises survenues ces deux dernières années. Néanmoins, plusieurs flambées de violence sont apparues ou ont repris avec une forte intensité en plusieurs endroits du monde, par exemple en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Yémen. L'ONU a donc revu ses opérations de consolidation de la paix et a adopté plusieurs résolutions sur le maintien de la paix. Ces résolutions tournent autour de quatre éléments principaux. Premièrement, elles reconnaissent que la consolidation de la paix est nécessaire avant, pendant et après les conflits, contrairement aux approches traditionnelles qui mettent l'accent sur les efforts post-conflit. Deuxièmement, il faut une stratégie cohérente et globale qui porte non seulement sur la paix et la sécurité, mais aussi sur le développement, les droits de l'homme et l'aide humanitaire. Une telle stratégie doit tenir compte de l'évolution de la nature des conflits, notamment de la montée en puissance des groupes armés non étatiques. Troisièmement, les résolutions mettent l'accent sur la participation de l'ensemble des acteurs nationaux en dépassant le cadre strictement gouvernemental pour inclure d'autres parties prenantes comme la société civile, le secteur privé et, notamment, les parlements. L'expérience montre que l'exclusion politique constitue le principal facteur d'échec des accords de paix. Il a été démontré que la précieuse contribution des femmes permet de prolonger les effets des accords de paix. Quatrièmement, les

partenariats sont nécessaires, non seulement avec la société civile et le secteur privé, mais aussi avec les organisations régionales, comme l'Union africaine, et les institutions financières, telles que la Banque mondiale.

Les résolutions de paix s'inscrivent dans le cadre plus large des discussions menées à l'ONU. Par exemple, la question de la paix est présente dans l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La paix et le développement durable sont deux concepts complémentaires qui se renforcent mutuellement. Les conflits violents constituent le principal obstacle au développement durable. Plusieurs facteurs à l'origine des conflits violents, comme les inégalités socio-économiques et la gestion des ressources naturelles, sont également liés au développement durable. Il importe de remédier à ces facteurs le plus tôt possible. La responsabilité principale en incombe aux gouvernements nationaux. Il faut adopter une approche axée sur les personnes.

M. l'Ambassadeur G. BACHLER (Représentant spécial de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe [OSCE] pour le Caucase du Sud), *intervenant*, dit que le monde a pris beaucoup de retard dans la consolidation de la paix et la gestion des conflits. Plusieurs chartes et documents importants sur la paix et le développement ont été adoptés depuis le début des années 1990, mais le problème ne s'est guère amélioré depuis. En fait, on constate une augmentation du nombre de conflits. Parmi les causes de la violence figurent notamment l'action de l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIL) et l'internationalisation des conflits internes.

La médiation des conflits est utile car elle permet de juguler la violence. Néanmoins, des conflits resurgissent souvent dans les cinq années qui suivent la médiation. En outre, plus de la moitié des conflits ne font l'objet d'aucune médiation. Des médiations ont généralement lieu pour les conflits en Europe, mais cela est moins vrai pour l'Afrique et l'Asie.

La consolidation de la paix est une entreprise à long terme et doit débiter le plus tôt possible. Elle doit reposer sur des systèmes de prévention et d'alerte précoce. Néanmoins, ces systèmes ne sont pas développés ni compris correctement par les responsables politiques. Il incombe aux parlements, en collaboration avec les milieux universitaires, de renforcer les systèmes de prévention et d'alerte précoce et de les rendre plus intelligibles pour les dirigeants politiques.

Il existe de nombreux instruments, groupes et fonds mobilisés au plus fort des conflits et pendant la période suivant immédiatement un conflit. Il faut renforcer les interventions pendant les cinq années qui précèdent et suivent un conflit. Les types d'intervention doivent être définis au cas par cas. Ils doivent s'attaquer aux causes profondes du conflit en question. Il est également important de collaborer avec les acteurs locaux plutôt que d'adopter une approche verticale. Par exemple, les unités locales de médiation devraient soutenir les médiateurs en chef de l'ONU et d'autres organisations sur des questions locales comme la gestion de l'eau, la protection de l'environnement et le processus constituant.

Des fonds sont disponibles pour la gestion des situations post-conflit, la consolidation de la paix, le développement et l'aide humanitaire. Parfois, il y a trop de fonds mais pas assez d'expertise. Il est essentiel de veiller à ce que l'argent ne soit pas détourné pour alimenter la corruption ou la criminalité.

M. J. BORN (Directeur adjoint et chef de la Division des politiques et de la recherche au Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, DCAF), *intervenant*, dit que son Organisation est une fondation internationale qui vise à promouvoir la bonne gouvernance du secteur de la sécurité en veillant au respect de l'état de droit, des droits de l'homme et de la démocratie. Le paysage de la sécurité s'est transformé ces quarante dernières années. Les types de menaces ont évolué et comprennent désormais le terrorisme, les cybermenaces et les urgences sanitaires. Les réponses à ces menaces doivent être globales. En conséquence, le secteur de la sécurité se concentre davantage sur la consolidation de la paix et le développement.

Les approches de consolidation de la paix se sont orientées vers la prévention, laquelle vise à s'attaquer aux causes des conflits. Les parlements devraient évaluer dans quelle mesure les acteurs de la sécurité dans leur propre pays parviennent à remédier aux facteurs de conflit tels que l'exclusion, le trafic de drogue et les migrations incontrôlées. Le développement durable joue un rôle important à cet égard. Les Objectifs de développement durable (ODD) les plus pertinents en la matière sont ceux relatifs à l'égalité des sexes (ODD 5), la sécurité urbaine (ODD 11) et la justice (ODD 16).

Bien que de nombreux conflits aient pour causes profondes des questions sociétales plus larges, la sécurité continue de jouer un rôle central. La mauvaise gouvernance du secteur de la sécurité peut engendrer une escalade de la violence. Les services de sécurité tels que la police,

l'armée et les services de renseignement doivent être à la fois efficaces et responsables afin de garantir aux citoyens une protection adéquate. Les parlements doivent veiller à ce que le secteur de la sécurité respecte la démocratie et l'état de droit et traite les menaces sécuritaires de façon efficace, responsable et globale.

Il est important de mettre en pratique ces principes. Pour ce faire, le DCAF et l'UIP sont en train de mettre au point un outil sur la façon dont les parlementaires peuvent contribuer à la sécurité. Cet outil sera fondé sur les cinq fonctions des parlements : législative, budgétaire, de contrôle, élective et représentative. L'outil s'appliquera également à des domaines thématiques spécifiques comme l'état d'urgence, les missions à l'étranger, la sécurité urbaine, le terrorisme, la traite des êtres humains, la criminalité organisée, la sécurité privée, le transfert d'armes légères et de petit calibre et la cybersécurité. L'intervenant demande si les délégués souhaitent ajouter d'autres points à la liste.

Mme S. Taqawi (Bahreïn), membre du Bureau de la Commission permanente, prend la conduite des travaux.

M. B. MERJANEH (République arabe syrienne) demande l'inscription de cinq points dans le projet de résolution. Premièrement, le maintien de la paix est une condition préalable au développement durable. Deuxièmement, les parlements devraient faire pression sur leur gouvernement pour qu'il mette en œuvre la résolution de l'UIP sur le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats. Troisièmement, tous les pays ont le droit d'élaborer leurs propres programmes de développement durable sans la supervision de tiers. Les pays ont également le droit d'entretenir des échanges justes et équitables avec leurs partenaires. Quatrièmement, la communauté internationale doit lutter contre le terrorisme en tarissant ses ressources financières et en combattant son idéologie. Cinquièmement, l'UIP doit condamner l'intervention turque sur le territoire syrien, menée avec l'appui d'organisations terroristes et en violation des accords internationaux.

M. K. ÖRNFJÄDER (Suède) déclare que le développement est une condition essentielle à la paix et inversement. Ni l'un ni l'autre n'est possible tant que les droits de l'homme sont bafoués. Le respect de la démocratie est essentiel pour prévenir les conflits et parvenir à une paix durable. La tournure des événements du printemps arabe montre que la démocratie ne va pas de soi. L'état de droit, des institutions efficaces et responsables et un système judiciaire indépendant sont aussi essentiels que des élections libres et équitables pour bâtir une démocratie solide et crédible. L'inclusion est également vitale dans la mesure où l'exclusion est facteur de conflit. L'égalité des sexes est l'un des aspects de l'inclusion. Aucune question qui concerne les femmes ne devrait être discutée sans elles. L'expérience des femmes contribue à la résolution des conflits.

M. K. BAKKAR (Jordanie) dit que la consolidation de la paix doit être un processus global axé sur la prévention. Le développement durable est tout aussi important, mais il exige des partenariats, une volonté d'unir les efforts et la participation de toutes les parties. Outre les initiatives locales, des efforts internationaux sont nécessaires pour défendre les valeurs mondiales telles que l'égalité et la justice. La communauté internationale a adopté de nombreuses résolutions, mais celles-ci ne sont pas respectées par tous les pays. Par exemple, de nombreuses décisions ont été prises à propos des armes nucléaires, mais certains pays continuent d'en développer. Les interventions étrangères ont aggravé les conflits au Moyen-Orient. En Jordanie, les interventions de développement du Fonds monétaire international (FMI) et d'autres organisations ont également entraîné une dégradation de l'économie.

L'orateur demande quelle est la meilleure voie à suivre pour la Jordanie. Il demande si son pays doit commencer par la sécurité ou le développement durable et si le développement durable est suffisant. La Jordanie est un pays entouré par les conflits. Elle connaît également de nombreux problèmes économiques, notamment la pauvreté et un déficit commercial. Le pays s'efforce de concilier paix et développement durable et cette politique pourrait servir de modèle à d'autres pays.

Mme L. Rojas, Présidente de la Commission permanente, reprend la conduite de la réunion.

M. M. ALJAWDER (Bahreïn) dit que le développement durable doit être l'objectif prioritaire. Il devrait tenir compte de concepts comme les droits de l'homme, la stabilité, la paix, la justice et le commerce. Le lien entre l'économie, l'environnement et la société dans son ensemble est également essentiel au développement. Le développement durable est un concept important car il permet d'assurer le lien entre les générations présentes et futures.

Le développement durable se heurte à des difficultés d'ordre politique, économique, technologique et environnemental, notamment la pauvreté, la pollution et la surexploitation des ressources.

Le développement durable engendre parfois des conflits entre le Nord et le Sud, les pays les plus pauvres étant les plus durement touchés. Néanmoins, la communauté internationale doit travailler de concert pour que chaque pays puisse profiter du développement durable. Par exemple, une meilleure répartition des richesses permettrait de réduire l'écart entre pays développés et pays en développement.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) dit que le développement durable et la paix sont liés. Néanmoins, certains pays ont atteint un développement durable, mais pâtissent des ingérences extérieures. Au Bahreïn, les indicateurs économiques ont chuté suite à l'ingérence des pays voisins. Le même scénario s'est produit en Libye. L'ONU devrait mettre en place un mécanisme qui empêche toute ingérence extérieure.

M. A. WARE (Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement - PNND) dit que la résolution devrait insister sur l'importance du désarmement pour la paix et le développement durable. Il y a plusieurs raisons à cela. Premièrement, les conflits sont plus destructeurs pour le développement lorsque des armes sont utilisées, qu'il s'agisse d'armes légères et de petit calibre ou d'armes plus dévastatrices comme les mines antipersonnel. Les effets des armes se ressentent souvent sur le long terme et peuvent même être se manifester après la résolution des conflits. Deuxièmement, la course aux armements constitue une menace pour la paix. La communauté internationale sanctionne souvent les pays qui se livrent à une course aux armements, mais les sanctions entravent le développement. Troisièmement, les dépenses militaires mondiales s'élèvent à 1 700 milliards de dollars E.-U par an. Ces fonds pourraient être affectés au développement durable. Quatrièmement, la Charte des Nations Unies stipule expressément que les Etats devraient travailler au désarmement afin de dégager des ressources pour répondre aux besoins économiques et sociaux. Le Conseil de sécurité n'a pas donné suite à cette exigence, car la course aux armements profite aux cinq membres permanents. Néanmoins, l'Assemblée générale a été très active sur cette question. L'UIP devrait coopérer avec l'Assemblée générale.

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) dit que son pays soutient l'engagement de renforcer les liens entre la paix, la sécurité et le développement durable. La Thaïlande attache une grande importance aux opérations de maintien de la paix qui visent à assurer le développement durable en s'attaquant aux causes profondes des conflits. La Thaïlande fournit plus de 27 000 soldats aux missions de maintien de la paix de l'ONU. Le pays a été particulièrement impliqué dans les initiatives de renforcement des capacités destinées à renforcer la résilience dans les zones de conflit.

Le plan national de développement de la Thaïlande est fondé sur la philosophie de l'économie de suffisance. Le pays défend un développement durable axé sur les populations et encourage l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les pays. La participation des femmes est également cruciale pour bâtir une société pacifique et inclusive. Le Parlement thaïlandais a récemment adopté deux lois novatrices qui mettent en lumière les liens entre le développement durable et la paix.

M. M. ALMEHRZI (Emirats arabes unis) dit que son pays œuvre au renforcement de la paix et de la sécurité et affiche les meilleurs résultats dans la région en matière de compétitivité et de développement durable. Les conflits constituent l'un des freins au développement. Dans bien des cas, les conflits sont provoqués par l'ingérence extérieure, généralement menée par des puissances étrangères qui ont des intérêts dans un pays donné. L'ingérence a entraîné la destruction de nombreux pays au Moyen-Orient. Puisque le Conseil de sécurité n'applique pas ses résolutions, d'autres solutions doivent être trouvées.

M. H. ALI NIMIR (Soudan) dit que la plupart des conflits se produisent dans les pays en développement et sont source d'instabilité et de sous-développement. Le Soudan a connu de nombreux conflits internes, en lien notamment avec la gestion des ressources, l'ingérence internationale et la religion. Le Soudan a également souffert d'un embargo qui a duré deux décennies. L'ONU doit aider les pays à surmonter leurs problèmes et à construire la paix et le développement.

Mme L.I. CERITOGU KURT (Turquie) dit que la communauté internationale doit aider la Turquie à protéger la vie des femmes et des enfants et à sécuriser ses frontières.

M. S. ALKHATHLAN (Arabie saoudite) dit que l'ingérence étrangère est l'un des principaux freins à la sécurité et au développement. La résolution devrait réaffirmer l'importance de la précédente résolution à propos du rôle du Parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats. Elle devrait également décrire les mécanismes nécessaires à sa mise en œuvre.

M. N. CHEIKHI (Maroc) dit que le développement durable et la paix sont intimement liés. Pour parvenir à la paix, il faut assurer la stabilité. Une fois la stabilité établie, les indicateurs de développement s'améliorent. Après une période difficile suite au printemps arabe, le Maroc traverse aujourd'hui un processus de transformation démocratique.

Le projet de résolution devrait insister sur la nécessité de consolider la démocratie en tant que facteur de paix et de stabilité, qui sont des conditions nécessaires au développement durable. La résolution devrait également souligner la nécessité d'empêcher toute intervention étrangère dans les affaires intérieures des Etats. Au Moyen-Orient, les interventions étrangères ont eu des conséquences désastreuses. L'orateur demande ce que doivent faire les parlementaires pour renforcer les liens entre la paix et le développement durable.

La PRESIDENTE dit que la résolution doit être pensée de telle manière que les parlementaires puissent œuvrer au maintien d'une paix durable compte tenu de leurs attributions. Elle demande aux experts d'expliquer comment cela est envisageable.

M. H.-J. BRINKMAN (Chef du Service de planification des politiques du BACP de l'ONU), *intervenant*, dit que la prévention précoce est un aspect essentiel. Pour prévenir les conflits, il est impératif d'écouter les doléances des citoyens. Les pays doivent notamment résorber les inégalités au sein de la population. Ils doivent également accorder une attention particulière au déploiement de certains services publics comme l'éducation et la santé. La façon dont l'action gouvernementale est perçue par les citoyens conditionne dans une large mesure la confiance dans le Gouvernement et sa légitimité. Plusieurs travaux montrent que ce qui est important ce n'est ni la quantité, ni la qualité des services, ni même l'entité qui les fournit. Ce qui compte, c'est qu'il y ait un mécanisme de dialogue qui permette aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations. Les parlements jouent un rôle important car ils incarnent précisément un tel mécanisme. Grâce aux interactions avec les électeurs, les parlements sont les mieux à même de remédier à d'éventuelles perceptions négatives.

De très fortes pressions sont exercées, notamment dans les pays donateurs, pour s'assurer que les initiatives de consolidation de la paix produisent des résultats. Néanmoins, la consolidation de la paix est un processus qui s'inscrit sur le long terme et dont les résultats apparaissent progressivement au fil du temps. Les parlements doivent veiller à ce que des fonds soient alloués aux questions les plus urgentes, comme la création d'institutions efficaces et responsables et la garantie d'un accès égal à une justice impartiale. C'est une bonne chose que les ODD soient universels, contrairement aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui créaient une division entre le Nord et le Sud.

Il est vrai que l'ingérence extérieure allonge généralement la durée des conflits nationaux. C'est donc une préoccupation importante.

M. l'Ambassadeur G. BÄCHLER (Représentant spécial de l'OSCE pour le Caucase du Sud), *intervenant*, dit que la résolution doit encourager les pays à adhérer aux normes mondiales en matière de consolidation de la paix, tout en proposant des solutions aux problèmes locaux. Si la Charte des Nations Unies interdit toute intervention étrangère, on constate que ce type d'intervention se produit sous forme d'aide ou de protection humanitaire. La protection au nom de la géopolitique et la protection contre la violence et les crimes sont deux choses bien différentes. Toutes les interventions étrangères ne sont pas nécessairement motivées par la protection et la consolidation de la paix.

Les législateurs devraient pouvoir être en mesure d'assurer une cohérence entre le développement durable, la paix durable et les droits de l'homme dans leur pays. Compte tenu de l'ampleur du sujet, il est nécessaire de se concentrer sur l'essentiel. L'accent devrait être mis sur l'intervention précoce et la prévention. Le Parlement peut jouer un rôle important à cet égard, comme c'est le cas en Suisse. Le Gouvernement helvétique a adopté un crédit-cadre sur quatre

ans pour mettre en œuvre la législation relative aux droits de l'homme et à la paix. Grâce à ce cadre, les parlementaires disposent d'une grande latitude pour proposer des stratégies et contrôler l'action gouvernementale.

Contrairement aux OMD, les ODD abordent les domaines du développement, de la sécurité et du maintien de la paix. Il est impératif de travailler sur ces questions à l'échelle mondiale.

M. J. BORN (Directeur adjoint et chef de la Division des politiques et de la recherche au DCAF), *intervenant*, dit que le Parlement constitue l'un des meilleurs outils pour prévenir les conflits, tant que son rôle délibératif est assuré. Les parlements doivent veiller à ce que le budget soit équilibré. Les parlementaires devraient évaluer dans quelle mesure les acteurs de la sécurité dans leur pays parviennent à remédier aux facteurs de conflit, tant au niveau national qu'international. Si les parlementaires doivent œuvrer à la prévention des conflits et promouvoir les mesures d'intervention précoce, il convient de préciser en détail le contenu d'une telle action.

M. A. CARONI (Suisse), *co-rapporteur*, dit qu'il a pris note des contributions des intervenants et des délégués. Puisqu'il y a consensus sur le fait que la paix et le développement durables sont intimement liés, ce point sera l'idée centrale de la résolution. Le texte fera référence à d'autres documents comme la résolution sur le rôle du Parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats. Mais il constituera avant tout un nouvel instrument et ne peut donc se limiter à reprendre des idées exprimées dans des documents antérieurs. Les parlements peuvent prendre plusieurs mesures pour contribuer au maintien de la paix. De manière générale, ils doivent garder à l'esprit que la paix et le développement sont intimement liés et en tenir compte dans leur travail quotidien. Plus concrètement, les parlementaires devraient encourager l'exécutif à intégrer le concept de maintien de la paix dans la politique étrangère. Ils devraient veiller à ce que le gouvernement alloue des fonds suffisants aux initiatives de maintien de la paix, comme c'est le cas en Suisse. Ils sont en position de promouvoir l'état de droit, la bonne gouvernance, les mécanismes de dialogue et l'inclusivité. Enfin, ils jouent un rôle clé dans la prévention de la violence avant et pendant les élections ainsi que dans les processus de réconciliation.

Mme M. VARGAS BARCENA (Mexique), *co-rapporteuse*, dit qu'elle retiendra plusieurs idées qui ont été exprimées pour les inclure dans la résolution, notamment : la nécessité de mettre fin à la surexploitation des ressources ; le fait que certains pays ont atteint un développement durable, mais pâtissent des ingérences extérieures ; l'idée selon laquelle les gouvernements devraient consacrer au développement durable les fonds alloués aux dépenses militaires ; la nécessité de défendre la participation et les droits des femmes ; l'idée selon laquelle il ne saurait y avoir de paix sans développement et inversement ; le fait que les ingérences extérieures conduisent à une rupture de la paix ; l'idée selon laquelle la stabilité est essentielle à l'établissement de la paix ; la responsabilité qu'ont les parlementaires de recueillir l'opinion des citoyens ; et le fait que les ressources dans le domaine de la sécurité doivent être utilisées pour garantir l'accès de tous à la justice.

Elle se félicite du plan quadriennal adopté par le Parlement suisse, qui renforce les moyens d'action des parlementaires ainsi que leur pouvoir de contrôle sur l'exécutif. Le parlement constitue un puissant outil pour prévenir les conflits.

La séance est levée à 12 h 50.

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 35 sous la conduite de M. A. Cissé (Mali), Vice-Président de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour (C-II/137/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP à Dhaka (avril 2017)

Le compte rendu est approuvé.

Elections au Bureau

Le PRESIDENT déclare que deux postes sont à pourvoir. Le Groupe africain a désigné M. M. Djellab (Algérie) et le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes a désigné Mme D. Solíz (Equateur).

Les deux candidatures sont approuvées.

Contribution parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2017

Le PRESIDENT indique que la 23^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 23) se tiendra à Bonn et sera coprésidée par les Gouvernements de l'Allemagne et des Fidji. L'UIP, le Parlement des Fidji et le Bundestag allemand organiseront une réunion parlementaire à cette occasion, de manière à donner aux parlementaires l'occasion de recueillir des informations de première main sur les changements climatiques et de communiquer avec des experts de haut niveau. L'UIP a travaillé avec la London School of Economics et Columbia University à une étude sur la législation relative aux changements climatiques. La première intervenante présentera les points saillants de cette étude.

Mme A. AVERCHENKOVA (chercheuse à la London School of Economics), *intervenante*, explique que la température moyenne mondiale s'accroît tous les ans depuis 1888 et que 2016 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. La nécessité de prendre des mesures d'urgence est donc très claire. Le Grantham Research Institute, la Columbia Law School et l'UIP ont constitué une base de données pour aider les parlements nationaux à répondre à cette urgence. La base de données recense la législation sur les changements climatiques et les actions en justice intentées sur la question dans 177 pays.

En 1997 (année d'adoption du Protocole de Kyoto par la communauté internationale), il existait environ 70 lois et politiques relatives aux changements climatiques dans le monde. Il y en a 1 400 aujourd'hui. Entre 2009 et 2013, l'activité des parlements a enregistré une croissance remarquable puisque quelque 120 lois ont été adoptées chaque année pendant cette période. A partir de 2013, l'activité législative a ralenti et le nombre de lois adoptées chaque année a plafonné entre 60 et 70. Toutefois, il semble que cette baisse traduise surtout un changement d'orientation, l'accent étant mis davantage sur l'exécution que sur la législation. Les pays en développement font preuve d'une activité croissante en matière de législation sur les changements climatiques. Par ailleurs, le nombre des plans de développement national intégrant les changements climatiques est en hausse, en particulier dans les pays en développement.

Deux tiers des pays ont des lois qui portent spécifiquement sur les changements climatiques mais 90 pour cent des lois sur le climat concernent le secteur de l'énergie. De ce fait, les énergies à basse émission de carbone, telles les énergies renouvelables, et l'efficacité énergétique sont au cœur de la législation sur le climat.

On constate également une grande activité du côté des tribunaux. La base de données contient plus de 260 actions en justice en lien avec les changements climatiques, que ceux-ci en soient le motif principal ou l'un des plus importants. Une vingtaine d'actions en justice concernent la législation ou l'élaboration des politiques. Elles ont été engagées par des ONG attaquant le manque d'ambition des gouvernements en la matière.

La base de données est une ressource en ligne en accès libre. Elle contient 1 370 lois. Il est possible d'effectuer une recherche par région, par pays et par type de loi ou par affaire judiciaire. L'oratrice se déclare prête à répondre aux questions des parlementaires sur l'utilisation de la base de données.

Le PRESIDENT indique que deux parlementaires ont préparé un projet de document final qui sera soumis pour adoption aux participants de la réunion parlementaire organisée à Bonn pour la COP 23. Il est important de débattre du document et de proposer des améliorations.

Mme B. HÖHN (Allemagne, co-rapporteuse de la Réunion parlementaire en marge de la COP 23), *intervenante*, confirme la tenue d'une réunion de l'UIP à la COP 23 et encourage les spécialistes de l'énergie et du climat des parlements nationaux à y prendre part. Il incombera aux parlementaires présents à cette Réunion parlementaire de décider à Bonn du document final.

Ces trois dernières années, les températures ont atteint des niveaux sans précédent. Des phénomènes climatiques extrêmes se sont produits : des sécheresses, des inondations et des cyclones. Les pays qui souffrent le plus sont des pays qui ne sont pas responsables des changements climatiques. L'Accord de Paris a représenté une étape essentielle dans la lutte contre les changements climatiques en obligeant les pays à définir des objectifs nationaux et à prendre des engagements juridiquement contraignants. Il est du devoir des parlementaires de tenir ces engagements, notamment de limiter la hausse des températures à deux degrés, voire 1,5 degré Celsius. Même si le Gouvernement fédéral des Etats-Unis peut, sous la houlette du Président Trump, se désengager de l'action climatique, au niveau des Etats, les responsables politiques sont nombreux à vouloir y participer.

La question est à envisager sur trois plans différents. Au niveau politique, il est encourageant que l'Accord de Paris ait été ratifié par 168 pays. Il incombe aux parlementaires d'agir pour que d'autres pays le ratifient encore. Les Etats doivent élaborer des plans d'action nationaux et prendre des mesures d'atténuation concrètes. Une plus grande ambition est nécessaire pour atteindre les objectifs. Au niveau technique, les pays doivent établir des règles et des obligations fortes et créer des occasions concrètes de stimulation des ambitions. Au niveau de l'action, la communauté internationale lancera un certain nombre d'initiatives sur le climat à Bonn, notamment un plan élaboré par les Fidji pour limiter la hausse des températures à 1,5 degré Celsius. Ce plan est d'autant plus important qu'il reflète la perspective d'une petite île. Il est aussi envisagé de lancer un réseau international réunissant les parlementaires intéressés par le développement des énergies renouvelables. Ce type d'énergie est très concurrentiel et constitue une source d'emplois nouveaux. En Allemagne, quelque 370 000 emplois ont été créés dans ce secteur. Il est donc possible de combiner les questions climatiques et les Objectifs de développement durable (ODD) pour combattre la pauvreté, la faim, les problèmes sociaux et les discriminations sexistes. Il est essentiel d'échanger des opinions et des expériences dans le domaine de l'énergie renouvelable.

M. J. USAMATE (Fidji), *intervenant*, déclare que les changements climatiques constituent un problème présent et non à venir : les petits Etats insulaires comme les Fidji en subissent d'ores et déjà les conséquences. Les océans posent un problème particulier car l'élévation du niveau de la mer engloutit des villages, détruit des nécropoles traditionnelles et réduit la disponibilité de la nourriture. L'acidification de l'océan tue les coraux. Des maladies vectorielles, comme la dengue, se répandent. Les arbres fruitiers fleurissent de manière incohérente. Les cyclones de catégorie 5 et les inondations graves n'ont plus rien d'exceptionnel. Un nouveau phénomène climatique majeur suffira à rayer de la carte un petit Etat insulaire comme les Fidji. L'orateur ajoute qu'il est inévitable que les changements climatiques entraînent des déplacements de populations. Le monde doit donc se préparer à leur porter assistance.

A la COP 23, la présidence des Fidji permettra aux petits Etats insulaires de s'exprimer sur les changements climatiques qui constituent pour eux une question de vie et de mort. L'Accord de Paris a marqué une avancée majeure mais les Etats doivent être encore plus ambitieux. Des pays du Pacifique vont disparaître si la température augmente de deux degrés Celsius. Il est donc impératif que les Etats agissent pour que l'augmentation ne dépasse pas 1,5 degré. Il faut également fournir des fonds aux petits Etats insulaires pour financer des mesures d'adaptation.

M. H.B. KAMBHAMPATI (Inde) dit que des efforts collectifs sont nécessaires pour réduire les conséquences catastrophiques des changements climatiques. Il est certes appréciable que de plus en plus de pays en développement en viennent à ratifier l'Accord de Paris. Mais il est également important que soit respecté l'amendement de Doha au protocole de Kyoto. La COP 23 doit réaffirmer que la responsabilité première de la réduction des émissions de gaz à effet de serre incombe aux pays développés, sur la base des principes d'équité et de responsabilité commune mais différenciée, et en fonction des capacités respectives. L'ensemble des programmes de mise en œuvre de l'Accord de Paris doit se conformer à ces principes.

L'Inde a appuyé les décisions prises dans le cadre du Plan d'action de Bali, en particulier celles relatives au soutien à apporter aux pays en développement en matière de transfert de technologie, de financement et de renforcement des capacités. Ce plan prévoit des moyens d'atténuation sans compromettre la croissance économique. Il faut également accroître l'appui financier apporté aux pays en développement pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation. L'ONU doit donner des informations plus claires sur le Fonds vert pour le climat et les types de financement disponibles. L'orateur souhaiterait notamment en savoir davantage sur l'équilibre entre les prêts et les dons ainsi que sur l'équilibre entre le financement des mesures d'adaptation et des mesures d'atténuation. Il est de son point de vue essentiel de conserver des initiatives pilotées par les pays pour lutter contre les changements climatiques, à l'instar des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris.

L'Inde, qui est très engagée dans la lutte contre les changements climatiques, a déjà pris un certain nombre de mesures. Son gouvernement a notamment élaboré une feuille de route concernant les contributions déterminées au niveau national pour la période post-2020 et a mis en place une politique nationale sur l'environnement.

Mme L. GUMEROVA (Fédération de Russie) déclare que le Conseil de la Fédération a porté une grande attention aux changements climatiques et organisé de nombreuses manifestations. Une audition parlementaire a, par exemple, eu lieu en 2015 sur le programme de travail pour l'après-2015. Les participants y ont débattu des mesures concrètes à prendre dans le cadre du Programme 2030, notamment en ce qui concerne les changements climatiques. La Russie a aussi participé au forum international *Les femmes pour l'énergie du futur* en septembre 2017.

Les parlementaires peuvent résoudre le problème des changements climatiques en légiférant et en échangeant des bonnes pratiques. Les travaux de l'Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants pourraient être utiles à l'UIP. Ils recueillent, en effet, les expériences menées dans tous les pays membres de l'Assemblée et en tirent des conclusions. Depuis sa création, l'Assemblée a pris plus de 50 décisions, dont certaines portent sur les changements climatiques. La Fédération de Russie pourrait aussi partager avec les autres Etats un solide cadre législatif sur les changements climatiques.

M. L.V.F. TAMAPUA (Samoa) dit que les parlementaires des Samoa souhaitent modifier deux points du document final de l'UIP. Il faudrait d'abord que le document spécifie une limite de hausse de la température de 1,5 degré Celsius. A ce propos, les parlements doivent stimuler l'action des gouvernements des pays fortement pollueurs. Le document doit aussi mentionner la nécessité de simplifier le processus qui permet aux petits pays vulnérables d'accéder à des fonds pour financer des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Le système actuel est si compliqué et si bureaucratique que nombre de ces pays ont du mal à accéder à ces fonds.

Par ailleurs, il est important d'avoir le soutien des grandes puissances qui étaient présentes dans le Pacifique à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, en particulier l'Allemagne avec laquelle les Samoa ont un lien particulier.

M. K. KEDI (Iles Marshall) se déclare d'accord avec ses collègues des Fidji, des Samoa et des autres petits Etats insulaires du Pacifique. Les changements climatiques représentent une menace imminente et une violation des droits de l'homme. L'existence même des Iles Marshall est

menacée, en raison de la faible élévation du pays qui n'a ni collines ni montagnes. Les petits Etats insulaires ne contribuant que faiblement aux changements climatiques, il est injuste qu'ils soient obligés de les gérer. Il est impératif que tous les pays, petits et grands, prennent immédiatement des initiatives en la matière.

Mme W. BANI MUSTAFA (Jordanie) dit que le document final doit exprimer le regret que les Etats-Unis se retirent de l'Accord de Paris. Se retirer équivaut en effet à rejeter sa part de la responsabilité commune vis-à-vis des autres pays, surtout pour les pays industriels qui sont à l'origine de la plus grande part de la pollution.

En plus des 100 milliards de dollars alloués à des mesures de protection environnementale, il faut constituer un fonds d'appui aux réfugiés climatiques. Il faut aussi trouver le moyen de relier en permanence la production d'énergie renouvelable au réseau électrique. Il faut enfin soutenir et financer les projets d'énergie alternative, par des prêts ou des subventions, de manière à permettre aux pays à faible revenu d'en bénéficier.

Le PRESIDENT déclare que les changements climatiques constituent un crime contre l'humanité et qu'il est regrettable que les Etats-Unis sortent de l'Accord de Paris. Les parlements ne craignent pas les Etats-Unis et peuvent parler plus fort que les gouvernements.

M. D. FORCELLINI (Saint-Marin) dit que les changements climatiques sont imputables à la fois aux activités humaines et à des phénomènes naturels. Les pays doivent analyser le problème d'un point de vue multidisciplinaire, en tenant compte des conséquences socio-économiques et humaines. La réflexion doit être globale mais les mesures sont à mettre en œuvre au niveau local. Le problème de la soutenabilité doit être traité d'urgence et chaque parlement a son rôle à jouer pour lutter contre les changements climatiques. La communication et la diffusion des informations sont aussi essentielles.

M. K. ABDULLAH (Koweït) demande aux intervenants d'expliquer pourquoi les parlements ne s'occupent pas suffisamment des changements climatiques. Il serait intéressant de savoir qui dérègle le climat et dans quelle mesure. Chaque pays pourrait ainsi mesurer sa propre responsabilité. La communauté internationale doit assumer le coût élevé lié aux transferts de technologie et de connaissances. La gestion des changements climatiques n'est pas un devoir individuel incombant aux parlements, c'est un devoir mondial.

M. W. WILLIAM (Seychelles), qui s'exprime à la fois au nom des Seychelles et des Fidji, déclare qu'il transmettra au Secrétariat une déclaration en neuf points des petits Etats insulaires en développement. Il demande qu'elle soit diffusée lors de la COP 23.

M. C. LLORET (Equateur) dit qu'il est important de trouver un juste équilibre entre développement économique et préoccupations environnementales. Les pays qui ont la plus grande part de responsabilité dans les changements climatiques devraient être les premiers à signer les accords. Il ajoute qu'il est urgent de mettre en œuvre l'Accord de Paris et se déclare favorable au document final. En 2008, l'Equateur a modifié sa constitution pour reconnaître les droits de la nature, accomplissant ainsi un pas important pour la protection de l'environnement.

Mme W.A. KHAN (Bangladesh) déclare que les zones côtières du Bangladesh sont presque tous les jours inondées en raison de la montée du niveau de la mer alors que la contribution du pays aux changements climatiques est infime. S'agissant des négociations de Bonn, elle estime qu'il est essentiel de passer des discussions conceptuelles à un travail plus technique. Des études montrent que la température mondiale montera de 2,7 degrés Celsius, même si toutes les contributions déterminées au niveau national sont effectivement mises en œuvre. Chaque pays doit s'assurer que sa propre contribution déterminée au niveau national reflète l'objectif le plus élevé qu'il puisse se fixer en fonction des circonstances intérieures et des recommandations scientifiques. Les pays riches doivent passer progressivement à des économies zéro carbone en supprimant leurs émissions à effet de serre. Un appui financier adéquat doit être fourni d'urgence aux pays en développement pour faciliter leurs initiatives d'adaptation et d'atténuation. La communauté internationale doit progresser vers la concrétisation du fonds de 100 milliards de dollars par an. Les pays en développement ont besoin de recevoir des fonds climatiques en plus de l'aide officielle au développement. En outre, le processus d'allocation des fonds doit être transparent.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) indique que les parlementaires doivent exhorter les Etats-Unis à réétudier leur position et appeler les pays qui n'ont pas encore signé l'Accord de Paris à le faire. La mondialisation n'est pas seulement une affaire d'économie, elle concerne aussi la soutenabilité, les droits de l'homme et la protection de l'environnement.

M. O. HAMAYEL (Palestine) dit que son pays a pris un certain nombre de mesures pour lutter contre les changements climatiques. La Palestine est, par exemple, le premier Etat du Moyen-Orient à avoir signé l'Accord de Paris. Elle a également préparé un plan d'action national en faveur d'une consommation et d'une production soucieuses du développement durable et établi une journée nationale de l'environnement. Ces mesures sont cependant subordonnées à deux conditions : le contrôle de son propre territoire et la disponibilité de ressources et de financements adéquats.

M. N. LAZREK (Maroc) exprime l'avis que tous les parlementaires devraient défendre les recommandations de la 22^{ème} session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22). Le Maroc déplore le retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris. Le pays vise à satisfaire 42 pour cent de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables d'ici à 2020 et 52 pour cent d'ici à 2030. Il rappelle que, en 2016, le Maroc a inauguré la plus grande centrale solaire du monde.

M. H. JULIEN-LAFERRIERE (France) déclare que les succès de la Conférence de Paris sur les changements climatiques sont les échecs de celle de Copenhague. A Copenhague, les pays industrialisés, qui sont ceux qui ont le plus contribué aux changements climatiques, n'ont pas fait preuve de solidarité avec les pays en développement qui en sont les premières victimes. A Paris, en revanche, un sentiment de solidarité s'est fait jour. La législation nationale doit traduire cette solidarité. Il est essentiel d'en faire plus que ce qui a été convenu à Paris, sinon l'objectif de limitation de la hausse des températures à deux degrés ne sera pas atteint. Compte tenu des restrictions financières, l'aide du secteur public doit aller à des initiatives qui ont des co-bénéfices pour le climat et le développement. De fait, le Gouvernement français a récemment augmenté son budget d'aide au développement de six milliards d'euros dont la moitié doit aller à des politiques de ce type. Les pays développés se doivent de soutenir des initiatives similaires.

M. E. HUSSAIN ADAM (Soudan) dit que les pays développés sont les principaux responsables des changements climatiques. Il est donc nécessaire d'apporter un soutien financier aux pays en développement qui n'ont pas causé ces changements mais en sont les premières victimes. Il n'est pas possible d'assurer un développement durable au vu de la détérioration du climat mondial. Les parlementaires doivent voter des lois pour atténuer la gravité des changements climatiques.

Mme A. AVERCHENKOVA (chercheuse à la London School of Economics), *intervenante*, précise que les Etats-Unis ne pourront se retirer officiellement de l'Accord de Paris que quatre années après avoir notifié leur volonté de le faire. Il est donc possible qu'ils ne s'en retirent pas, en fonction des résultats des prochaines élections. Par ailleurs, un grand nombre de maires et de gouverneurs américains – de même qu'un tiers de la population des Etats-Unis – ont signé une déclaration exprimant leur volonté de ne pas quitter l'Accord.

Par ailleurs, l'intervenante marque son désaccord avec l'affirmation selon laquelle les parlements n'agiraient pas contre les changements climatiques. Beaucoup de parlements en ont fait une priorité. Ses travaux de recherche montrent qu'il existe dans le monde quelque 1 400 lois et politiques sur la question dont la moitié a été votée par les parlements. Certes, le rythme d'activité législative annuelle a baissé mais c'est parce que les pays sont passés au stade de l'application. Des données solides sont déjà disponibles quant aux responsables des émissions. On estime que 60 à 70 pour cent de celles-ci proviennent des combustibles fossiles. L'intervenante incite les délégués à consulter une étude récente intitulée *Carbon Majors* qui établit que la majeure partie des émissions est due à 90 établissements dans le monde. Certains sont la propriété d'Etats, d'autres appartiennent à des sociétés privées et d'autres encore sont exploités par des gouvernements.

Travailler sur des modèles de loi et échanger des expériences constituent des moyens très efficaces pour aider les parlements. L'intervenante salue l'idée d'un réseau sur les énergies renouvelables et se déclare disposée à partager son expérience de la loi britannique sur les changements climatiques.

Mme B. HÖHN (Allemagne, co-rapporteuse de la Réunion parlementaire en marge de la COP 23), *intervenante*, dit que les parlementaires sont sur la bonne voie. Les énergies renouvelables deviennent une solution concurrentielle dont le prix est réaliste. L'étape suivante consiste à veiller à la mise en place des modes d'énergie renouvelable. Les parlementaires ont un rôle très important à jouer en tant que lien entre niveau local et niveau national. Il incombe en effet aux parlements de mettre en place des lois nationales ayant un impact local.

M. J. USAMATE (Fidji), *intervenant*, déclare que l'Accord de Paris est une grande réussite qui doit maintenant se concrétiser. Les parlementaires peuvent avoir une influence notable en la matière. Il faut que les engagements de Paris débouchent sur de plus grandes ambitions. Le réchauffement doit être contenu dans les limites de 1,5 degré Celsius, faute de quoi, les petits Etats insulaires pourraient disparaître.

**Débat sur le thème Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD,
notamment dans le domaine des énergies renouvelables**

Le PRESIDENT présente les intervenants et les deux co-rapporteurs chargés de préparer le projet de résolution qui sera soumis pour adoption à la 138^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève.

M. A. GRYFFROY (Belgique), *co-rapporteur*, rappelle que l'ODD 7 vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Plus d'un milliard d'êtres humains n'ont toujours pas accès à un réseau de distribution. Les systèmes d'énergie renouvelable hors réseau pourraient apporter une solution à ce problème, en particulier dans les zones reculées des pays en développement. L'énergie renouvelable hors réseau (solaire par exemple), d'un bon rapport qualité/prix, est une solution durable, fiable, souple et d'un coût abordable. Ce pourrait aussi être le moyen de stimuler le développement économique par des créations d'emploi et une augmentation des revenus. En Afrique du Nord, par exemple, des panneaux solaires sont utilisés pour actionner des pompes à eau et irriguer les cultures dans une région isolée non raccordée au réseau électrique.

La technologie n'arrive pas jusque dans les zones reculées des pays en développement. En effet, le secteur privé privilégie généralement les gros projets aux dépens des projets petits ou moyens. Les petits projets représentent des risques financiers plus élevés car les coûts d'évaluation, de licence et d'acquisition sont souvent comparables à ceux des gros projets, ce qui renchérit le prix du kilowatt. Les petits projets, qui impliquent un engagement aux échelles nationale et locale sont aussi plus risqués sur le plan politique. Il n'existe pas de solution ou de politique unique, chaque région étant différente. Dans certaines régions, le facteur humain est prioritaire, dans d'autres c'est le Gouvernement qui décide et dans d'autres encore les compagnies locales d'électricité ont le dernier mot. Une plateforme spécialisée est donc nécessaire pour partager les bonnes pratiques et les enseignements de l'expérience.

M. Q.A. DUONG (Viet Nam), *co-rapporteur*, dit qu'au Viet Nam la majeure partie de l'énergie provient des combustibles fossiles, du gaz et de l'hydro-électricité. L'alimentation en électricité est cependant peu fiable et le pays est confronté aux problèmes de la pollution de l'air et des changements climatiques. Le pays dispose d'un grand potentiel d'énergies renouvelables mais le budget public est limité. Dans ces conditions, le Viet Nam est obligé de compter sur le secteur privé pour développer les énergies renouvelables et, depuis 2014, de nombreuses mesures ont été prises pour les favoriser. Le public a été informé des liens entre les catastrophes et les changements climatiques ainsi que des possibilités de passage aux énergies renouvelables. Des normes relatives aux technologies renouvelables ont été publiées et des formations ont été organisées.

L'orateur souhaite proposer un cadre incitatif pour encourager le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables. Il faudrait, en particulier, mettre en place un marché concurrentiel de l'électricité et veiller à ce que le prix du courant électrique assure des bénéfices raisonnables au secteur privé. Dans la phase de développement des projets, les gouvernements doivent réduire les taxes sur les articles importés et appuyer la production intérieure. Ces mesures contribueront à limiter les coûts. Les gouvernements doivent aussi créer des conditions favorables aux prêts et aider au déblayage des terrains. Pendant la phase opérationnelle, ils doivent réduire les impôts sur les sociétés, augmenter les taux d'amortissement et prévoir des exemptions pour les mesures de protection environnementale. La possibilité d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable à un prix raisonnable doit être garantie sur le plan privé. Les gouvernements doivent, en outre, fournir des infrastructures terrestres (connexions au réseau électrique par exemple).

L'aide des pays développés est également importante, notamment en matière de transfert de technologies vertes. Les parlements doivent accroître leur coopération dans le domaine du développement des énergies renouvelables, de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

M. A. WHITEMAN (Administrateur de programme à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, IRENA), *intervenant*, explique que l'IRENA a pour principale mission d'appuyer la transition vers les énergies renouvelables. Traditionnellement, la fourniture d'énergie est très centralisée, se fait à grande échelle et repose sur des combustibles fossiles. Les énergies renouvelables sont, au contraire, modulables et leur coût a baissé de manière spectaculaire ces dernières années. Elles représentent en outre une source d'énergie très démocratique puisque chacun peut y avoir accès individuellement sans être raccordé à un réseau. Le secteur énergétique traditionnel considère parfois les énergies renouvelables comme une menace. L'IRENA organise un forum des législateurs sur les énergies renouvelables et l'intervenant invite tous les délégués à y participer.

L'une des cibles de l'ODD porte sur l'augmentation de la part de l'énergie renouvelable dans la consommation. De fait, le secteur énergétique évolue : ces cinq dernières années, les capacités nettes de production ont davantage augmenté du côté de l'énergie renouvelable que de l'énergie non renouvelable. À l'heure actuelle, l'énergie renouvelable représente environ un quart de la production d'électricité. Cette proportion devrait aller croissant.

Une autre cible de l'ODD concerne l'accès à l'énergie. Les systèmes hors réseau constituent le point de convergence entre énergie renouvelable et accès à l'énergie. Des indices concordants indiquent que certains systèmes hors réseau ne sont pas comptabilisés dans les statistiques. Par exemple, une large part de l'Afrique subsaharienne ne compte officiellement aucune production d'énergie solaire alors que des panneaux solaires y sont importés chaque année pour des centaines de millions de dollars. On peut en conclure que près d'un milliard de personnes ont accès à l'énergie solaire sans être reliées à un réseau électrique. Des levées de fonds sont réalisées très rapidement et alimentent pour une large part des sociétés d'énergie solaire sans abonnement. Nombre de ces initiatives ne bénéficient pas d'aide publique. Les gouvernements investissent aussi des montants importants dans l'énergie solaire au titre de tous les secteurs concernés par les ODD, depuis la santé jusqu'à l'éducation en passant par les communications. Il incombe aux parlementaires d'encourager ce type d'utilisation transversale des énergies renouvelables, en particulier parce que c'est la solution la moins chère. La bioénergie est un domaine qui ne connaît pas une très forte croissance. Elle présente pourtant un véritable potentiel de production d'électricité, avec des solutions combinant la gestion des déchets, la production d'aliments et la production d'électricité. Pour le moment les progrès restent lents.

Il n'existe pas de solution ou de politique unique qui réponde à tous les besoins. Les pays sont tous différents. Certains font appel au secteur privé, d'autres préfèrent monter des régies ou des services publics. Les Etats doivent néanmoins prendre conscience du fait que l'énergie renouvelable n'est pas une entreprise caritative mais un secteur hautement concurrentiel. L'orateur précise que les cadres politiques qui fonctionnent bien sont ceux qui sont assortis d'une orientation générale clairement définie, s'accompagnent de mesures d'appui et comprennent des objectifs d'utilisation d'énergies renouvelables, des calendriers et des processus. Les petits détails ont leur importance. Il est, par exemple, impératif de bien définir les modes d'accès au réseau et de savoir qui les finance.

Les parlementaires peuvent intervenir au niveau de la passation des marchés et appuyer le secteur privé. C'est souvent l'extension de l'utilisation des énergies renouvelables qui pose le plus gros problème. S'il y a beaucoup d'investisseurs intéressés, ils s'inquiètent souvent du risque que pose le pays lui-même. Les parlements peuvent contribuer à mobiliser des financements privés en proposant des garanties.

LE PRESIDENT précise que le projet de résolution sera préparé sur la base du débat qui va suivre.

M. P. BUNSUMPUN (Thaïlande) déclare que beaucoup d'entreprises thaïlandaises sont en mesure de contribuer aux ODD. Elles sont 17 à figurer dans l'indice Dow Jones du développement durable. Ces entreprises fixent leurs propres objectifs en relation avec les ODD. La politique du Gouvernement en matière d'énergie renouvelable a conduit à une croissance importante et continue de la consommation de ce type d'énergie, le secteur privé assurant une part importante

des investissements. La Thaïlande prévoit de porter à 30 pour cent la part de la consommation d'énergie renouvelable d'ici à 2036. Depuis plus de dix ans, le pays encourage les collectivités locales à devenir auto-suffisantes en énergie verte.

La délégation thaïlandaise estime que les parlements doivent encourager l'emploi des énergies renouvelables, promouvoir la recherche et veiller à l'efficacité énergétique. Il incombe aussi aux parlements d'encourager les investissements privés, de promouvoir les connaissances et le transfert des technologies aux niveaux national et international, et de voter des lois qui favorisent le développement de l'énergie renouvelable. Les programmes scolaires doivent inclure la protection de l'environnement et la connaissance des ODD.

Mme S.M. DINICĂ (Roumanie) dit que le Parlement roumain a pris différentes mesures dans le domaine énergétique. Il a, par exemple, amendé une loi afin de promouvoir les sources d'énergie renouvelable et a entrepris de rendre la stratégie énergétique de la Roumanie juridiquement contraignante à l'horizon 2030. Le Parlement a aussi voté une loi sur les partenariats public-privé et projette de créer un registre de groupes de pression. Ces mesures vont dans le sens d'une augmentation de la coopération entre l'Etat et le secteur commercial.

La délégation roumaine souhaite faire plusieurs propositions à propos du projet de résolution. Il convient, en premier lieu, que la résolution souligne que les politiques et les processus décisionnels doivent impérativement être transparents, inclusifs et responsables. En particulier, la consultation du public doit être obligatoire dans toutes les procédures menées par les gouvernements et les parlements. Ensuite, la résolution doit préciser qu'il est important d'avoir une stratégie énergétique nationale à moyen et long termes pour atteindre les objectifs de développement durable. Cette stratégie doit s'appuyer sur un consensus politique, un large soutien du public et un solide fondement juridique ainsi que sur des cadres institutionnels et budgétaires adaptés. La résolution doit aussi mettre l'accent sur la nécessité d'améliorer les cadres réglementaires nationaux définissant les règles de collaboration entre les responsables politiques, les entreprises et la société civile. Enfin, elle doit mentionner des mesures visant à garantir une énergie sûre et durable à des prix raisonnables.

Mme A. THEOLOGOU (Chypre) déclare que le secteur privé, qui est le pilier de l'économie d'une nation, doit nécessairement être un acteur de premier plan de la mise en œuvre des ODD. Le secteur privé est à l'origine de nombreuses découvertes technologiques et avancées de la recherche dans le domaine de l'énergie. Il doit être associé à la production et à la distribution mais aussi à la préparation de la stratégie future. Malgré les progrès réalisés, de nombreuses entreprises ont encore du mal à accepter leur responsabilité et la nécessité de contribuer à une énergie propre. Faute de mesures incitatives, les sociétés privées préfèrent dégager des bénéfices financiers plutôt que d'intégrer des objectifs de développement durable dans leur programme de croissance. C'est le cas à Chypre qui sort à peine d'une crise économique. Les parlements nationaux doivent voter des lois pour motiver le secteur privé et inciter le Gouvernement à mener une politique en ce sens. Une bonne collaboration de tous les secteurs de la société est indispensable pour que les pays atteignent les objectifs du Programme 2030.

M. H.B. KAMBHAMPATI (Inde) déclare qu'il incombe aux parlementaires de faciliter une plus large participation des parties prenantes, notamment du secteur privé, tout au long du cycle de production, de transmission et de distribution de l'électricité. L'Inde met actuellement en place un programme solaire qui bénéficie d'une forte participation du secteur privé. Le pays procède, par exemple, à l'installation de nombreux panneaux solaires et encourage les ménages à installer leur propre équipement solaire sur leur toit. L'Inde a aussi lancé avec la France une plateforme mondiale intitulée *Alliance solaire internationale*. Il est important de veiller à ce que les entreprises ne se préoccupent pas seulement des bénéfices économiques mais aussi des conséquences sociales.

Mme L. GUMEROVA (Fédération de Russie) dit que les lois ne servent à rien si le Gouvernement ne met pas en place les programmes et les financements correspondants. La Russie, qui dispose d'importantes ressources en hydrocarbures, souhaite néanmoins développer les énergies renouvelables. Le pays produit, par exemple, de l'énergie solaire dans de nombreuses régions reculées, en Sibérie par exemple. D'autres mesures ont été prises, comme l'adoption d'un décret gouvernemental concernant des incitations à recourir à l'énergie renouvelable et la mise en place d'un programme national d'efficacité énergétique. La Russie prévoit en outre le vote d'une loi soumettant les entreprises et les régions à un contrôle énergétique.

La résolution doit spécifier qu'il est important d'accorder des subventions aux petites et moyennes entreprises et de prévoir la formation du personnel.

M. S.Y. KIM (République de Corée) est d'avis que beaucoup de progrès ont été faits en matière d'énergie renouvelable. Par exemple, les investissements mondiaux dans ces énergies atteignent un niveau record et représentent près d'un tiers de la production mondiale d'électricité. Si la Corée a enregistré une croissance notable des énergies alternatives, la capacité totale de production reste très faible. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a adopté un plan de mise en œuvre des énergies renouvelables qui prévoit que 20 pour cent de l'ensemble de la production électrique proviennent de sources renouvelables d'ici à 2030. Il encourage aussi les partenariats public-privé en rendant obligatoire l'installation d'équipements d'énergie renouvelable dans les institutions publiques. En outre, le Gouvernement a remis en place un tarif de rachat de l'électricité et créé des programmes de subvention à la production pour promouvoir les investissements privés.

M. J. AL HAI (Emirats arabes unis) déclare que les parlements doivent créer des conditions favorables à la participation du secteur privé dans le domaine de l'énergie renouvelable. Il estime qu'il faut organiser des séminaires avec des experts du secteur public et du secteur privé, des organisations locales et régionales et des groupes de défense des droits de l'homme. Il faut également favoriser un dialogue constant entre les gouvernements, le secteur privé, les citoyens et la société civile.

Il ajoute que les Emirats arabes unis attachent une grande importance aux programmes de développement durable, à la protection de l'environnement et à l'amélioration des conditions sociales et économiques. Le Gouvernement a pris des initiatives pour favoriser l'énergie propre. Il existe déjà une centrale d'énergie solaire à Abou Dhabi et les Emirats arabes unis seront le premier pays arabe à disposer de l'énergie nucléaire.

Mme D. DLAKUDE (Afrique du Sud) indique que l'Afrique du Sud a l'un des meilleurs programmes du monde en matière d'énergies renouvelables, le *Programme d'approvisionnement en énergie renouvelable par des producteurs d'électricité indépendants*. Le but de ce programme est d'accroître la participation du secteur privé, de créer des emplois – en particulier pour les groupes défavorisés – et de favoriser la participation au mix énergétique d'entreprises qui étaient jusque-là désavantagées. Ce programme a déjà eu de nombreuses retombées positives. Il a par exemple permis la mobilisation de 200 milliards de rands sud-africains en investissements intérieurs et étrangers, et la production de 6 422 mégawatts d'électricité renouvelable par des producteurs indépendants. Il est aussi à l'origine de la création de 30 000 emplois et du lancement d'initiatives socio-économiques d'une valeur de 15 milliards de rands, visant notamment à autonomiser les jeunes.

M. Y. NI (Chine) explique que la Chine travaille à l'amélioration de son mix énergétique. L'Etat s'est engagé à employer des énergies propres faiblement carbonées et à promouvoir une utilisation efficace des combustibles fossiles. La Chine a pris diverses mesures pour favoriser les énergies renouvelables, notamment en légiférant. Elle a aussi mis en place un système de contrôle et d'évaluation visant à garantir une utilisation efficace des énergies renouvelables, en particulier au niveau local. Ces cinq dernières années, le pays a été le plus gros investisseur du domaine de l'électricité renouvelable. Celle-ci représente 36 pour cent de la production totale d'électricité. La Chine prévoit des mesures incitatives et des recommandations à l'intention des entreprises privées dont une centaine figure parmi les 500 sociétés les plus éco-énergétiques du monde. En 2016, le marché des énergies renouvelables a créé 3,4 millions d'emplois.

Mme W.A. KHAN (Bangladesh) dit que l'énergie est un facteur essentiel de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration des conditions socio-économiques. Le Gouvernement du Bangladesh a pris de nombreuses mesures pour promouvoir les énergies renouvelables. Les parlementaires sont par exemple tenus de consacrer la moitié de leur allocation annuelle à des projets de développement d'énergies renouvelables. Un certain nombre d'incitations fiscales ont été étendues aux investisseurs et aux entrepreneurs qui lancent des projets dans ce domaine. Les financements proviennent d'institutions publiques et de banques privées. Il existe en plus une exemption de droits sur certains produits du secteur comme les panneaux solaires et les luminaires LED.

M. A. ESMAEILI (République islamique d'Iran) précise que, même si les combustibles fossiles constituent la principale source d'énergie de son pays, celui-ci dispose aussi d'un fort potentiel dans le domaine des énergies renouvelables. L'Iran a mis en place une politique de promotion de l'engagement du secteur privé qui prévoit par exemple des exemptions de taxes et garantit l'achat de l'électricité renouvelable produite par le secteur privé. Il ajoute qu'il est important de mettre en lumière les avantages environnementaux et économiques des énergies renouvelables.

M. D. FORCELLINI (Saint-Marin) déclare que les ODD ne pourront être atteints qu'avec le concours de la société tout entière. Les accords public-privé permettront d'impliquer à la fois les parlements et le secteur privé. Il est particulièrement important que les services industriels et le secteur de l'éducation soient associés. Le meilleur moyen de réaliser les ODD consiste à agir localement pour améliorer les conditions à l'échelle mondiale.

Mme J.N. MHLANGA (Zimbabwe) dit que son pays dispose d'un énorme potentiel d'énergie solaire. Il faut que le pays exploite ce potentiel ainsi que d'autres énergies propres pour accélérer sa croissance économique. Le Gouvernement et les acteurs privés doivent travailler ensemble à accroître la part de l'énergie renouvelable dans le pays. Une campagne intitulée *Energie durable pour tous* a déjà été lancée. Il faut encore que le Gouvernement élabore des plans sur l'énergie, prévoie des aides financières et supprime les taxes et les subventions contre-productives. Les entreprises doivent aussi améliorer l'efficacité énergétique de leurs activités et constituer des partenariats public-privé. Les investisseurs peuvent lever de l'argent pour les technologies propres et financer des solutions énergétiques sur et hors réseau. L'industrie, le Gouvernement et l'université peuvent contribuer à l'innovation technologique. Des groupes de la société civile peuvent assurer la formation des entrepreneurs, mener des actions de sensibilisation et exiger des comptes. Enfin, les médias doivent contribuer à la prise de conscience.

Mme V. SARUNDAJANG (Indonésie) indique qu'il incombe aux gouvernements de mettre en place des mécanismes collaboratifs entre les parties impliquées dans la réalisation des ODD. Ces mécanismes doivent être disponibles localement. Les gouvernements doivent aussi veiller à ce que les questions relatives aux ODD soient enseignées dans les écoles, expliciter le rôle du secteur privé dans le développement durable et renforcer les partenariats public-privé. Il convient de mettre en place des règles claires en matière d'incitation et de partenariat technique. Il faut trouver des méthodes innovantes de mobilisation des ressources. Des fonds sont nécessaires pour inciter le secteur privé à inclure le développement durable dans les politiques d'entreprise. Les gouvernements doivent faciliter les transferts de technologies vertes des pays développés vers les pays en développement.

Le Gouvernement indonésien a voté un certain nombre de lois dans ce domaine, notamment une loi sur la protection et la gestion de l'environnement. L'Indonésie dispose d'un formidable potentiel dans les domaines de l'hydro-électricité, de l'énergie solaire et de la bioénergie mais en exploite à peine deux pour cent.

M. S. KAVCIOĞLU (Turquie) indique que son pays, qui a déjà une part substantielle d'énergie renouvelable par comparaison avec les pays de l'UE, compte l'accroître encore d'ici à 2030. La Turquie a un énorme potentiel d'énergies renouvelables d'origine hydraulique, éolienne ou géothermique. L'hydro-électricité représente la part la plus importante mais les énergies éolienne et solaire devraient augmenter. Dans le cadre du projet YEKA, des fermes éoliennes de 1 000 mégawatts ont été construites dans cinq régions différentes, l'accent étant mis sur la production locale.

Mme A. MULDER (Pays-Bas) déclare que les parlementaires doivent tous être les ambassadeurs des ODD. Il incombe aux contribuables de financer la transition vers les énergies renouvelables, comme c'est le cas aux Pays-Bas. Les gouvernements doivent recourir à des fonds renouvelables pour financer la transition de manière durable. La FMO, banque hollandaise de développement, a octroyé des prêts pour des investissements à haut risque (dans des pays présentant un risque élevé, par exemple). C'est une stratégie qui est payante. Les Pays-Bas sont déterminés à concrétiser les engagements de Paris dans le cadre de l'UE ou avec d'autres régions du monde.

M. E. HUSSAIN ADAM (Soudan) déclare que le Soudan a un grand potentiel d'énergie solaire que le pays n'a pas été en mesure d'exploiter en raison de l'embargo dont il a fait l'objet. Le pays s'intéresse maintenant à l'énergie renouvelable. Le Gouvernement prend notamment des mesures d'incitation pour impliquer le secteur privé.

M. N. LAZREK (Maroc) affirme que l'intervention du secteur privé est indispensable, comme le prouve l'expérience de son pays dans la ville de Salé. Dans cette ville, un partenariat public-privé a été mis en place pour l'éclairage public. Ce partenariat vise à réduire les émissions de dioxyde de carbone, à diminuer la consommation d'énergie et à faciliter l'accès à l'éclairage, en particulier dans les quartiers les plus pauvres. Pour le moment, les émissions de dioxyde de carbone n'ont baissé que de 600 tonnes par an mais des réductions plus importantes sont attendues avec l'application du projet à une plus grande échelle. Il est important d'encourager la mise en place de partenariats public-privé similaires dans d'autres lieux.

Il ajoute que les parlements doivent voter des lois pour faciliter la participation des multinationales. Les gouvernements doivent aussi rechercher des financements, notamment sous forme de fonds carbone.

M. Z. HEMSY (Jordanie) dit que la crise des réfugiés a fait peser une pression énorme sur l'économie jordanienne. Le pays a néanmoins adopté une stratégie sur les énergies renouvelables jusqu'en 2020 et des lois ont été votées pour encourager la participation du secteur privé. Le Gouvernement a signé des contrats et s'est engagé à acheter de l'énergie renouvelable aux sociétés privées. Il ajoute qu'il est important de réussir à stocker les énergies renouvelables. La production d'énergie renouvelable varie selon les jours et selon les saisons. Il faut qu'une quantité suffisante soit disponible à un prix abordable dans les pays en développement.

M. K. ABDULLAH (Koweït) indique que l'énergie solaire n'est pas facile à exploiter dans son pays en raison de la pollution par les poussières. Le développement des énergies renouvelables se heurte à d'autres problèmes tels que l'absence de planification, la limitation du marché et le manque de fonds, les banques étant peu disposées à investir dans ce domaine. Pour le moment, le secteur privé n'a pas été suffisamment encouragé. Il précise qu'il y a de son point de vue trois moyens de promouvoir les énergies renouvelables : les imposer à la société, mener des actions de sensibilisation ou prendre des mesures incitatives. Il demande aux intervenants quelle est la meilleure solution pour le Koweït.

M. A. JAFFAR (Bahreïn) dit que tous les pays doivent encourager le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables en lui apportant un soutien et des incitatifs. Les parlementaires doivent voter des lois qui encouragent les citoyens à utiliser les énergies renouvelables. Les Etats du Golfe accroissent leurs investissements dans les énergies renouvelables et se préparent à l'après-pétrole. Le Bahreïn espère porter à 10 pour cent la part de l'énergie renouvelable d'ici à 2035.

M. S. SEKATLE (Lesotho) souligne que créer un environnement favorable aux investissements est un véritable défi pour les pays en développement. C'est un problème qui a attiré peu d'attention parce que les partenaires commerciaux ont tout intérêt à maintenir le statu quo. Alors que les pays en développement ont un formidable potentiel d'énergie solaire, éolienne et hydraulique, la technologie et la finance sont ailleurs. Il faut impérativement résoudre ce paradoxe.

M. A. GRYFFROY (Belgique), *co-rapporteur*, déclare que les pays sont sans aucun doute déterminés à atteindre les ODD. La question est de savoir comment y parvenir. Il n'y a pas de solution miracle. La technologie est en évolution constante. Le Koweït pourrait utiliser des drones pour repérer les problèmes de production d'énergie.

La Belgique a mis en place de nombreuses mesures d'incitation dans le domaine de l'énergie renouvelable. A l'heure actuelle, 10 à 15 pour cent des ménages possèdent un panneau solaire, pas à cause des ODD mais à cause de l'intérêt financier que cela représente. En raison de la demande, les panneaux solaires ont pu être fabriqués en masse, ce qui a entraîné une chute des prix.

Les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion des énergies renouvelables dans les pays en développement. Il leur incombe d'adopter des politiques et de voter des lois. Ils doivent aussi créer des plateformes pour faciliter les partages d'expériences et de bonnes pratiques. Ils doivent favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans les programmes

éducatifs et encourager les efforts de recherche et développement. Les partenariats public-privé représentent une possibilité mais ils ne sont pas toujours faciles à mettre en place. Il est en outre essentiel d'impliquer les populations au niveau local car les politiques descendantes ne sont pas efficaces.

M. Q.A. DUONG (Viet Nam), *co-rapporteur*, marque son accord avec M. Gryffroy. La résolution est de nature complexe. Il s'agit en effet d'encourager le secteur privé à mettre en œuvre les ODD mais aussi à investir dans les énergies renouvelables. Ce dernier secteur est vaste. Il couvre aussi bien le solaire que l'éolien ou l'hydro-électricité et il n'existe pas de solution universelle.

M. A. WHITEMAN (Administrateur de programme, IRENA), *intervenant*, déclare que le représentant du Koweït a parfaitement résumé les trois approches de l'énergie renouvelable qu'un gouvernement peut adopter : sensibiliser, imposer par la réglementation ou financer des mesures d'incitation. Chacune de ces politiques peut être justifiée en fonction des circonstances. En tant que grand pays producteur de pétrole où l'énergie est relativement bon marché, le Koweït devra sans doute recourir à une réglementation contraignante ou à des mesures d'incitation. Il ajoute qu'il est important de changer les habitudes de gaspillage. C'est par exemple du gâchis d'utiliser de l'électricité pour chauffer de l'eau dans les pays très ensoleillés au lieu d'employer des chauffe-eau solaires. Il salue le Bangladesh et l'Inde dont les gouvernements encouragent les solutions hors réseau, à l'inverse de ce qui se passe en Afrique. Les marchés existent, la technologie est disponible et la demande d'énergie est énorme. Des mesures de sensibilisation et de petites incitations peuvent suffire à lancer le mouvement. Le développement économique suivra et la demande d'énergie se fera de plus en plus forte.

La séance est levée à 17 h 55.

SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 16 h 40 sous la conduite de M. A. Cissé (Mali), Vice-Président de la Commission.

Réunion-débat sur le thème *Atteindre les plus hautes normes réalisables en matière de santé au moyen de la science et de la recherche*

Mme F. Bustreo, Sous-Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, prend la conduite de la réunion en qualité de modératrice.

La MODÉRATRICE indique que ce débat s'inscrit dans une collaboration permanente entre l'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dont le but est de faciliter la prise en compte des données scientifiques dans l'ensemble des travaux parlementaires, qu'il s'agisse de politique, de législation, de financement, d'actions de sensibilisation ou de responsabilisation. Elle rappelle que la santé occupe une place essentielle dans le discours politique. L'UIP et l'OMS ont identifié différents défis en matière de santé des femmes, des enfants et des adolescents dont l'importance est apparue dans les débats parlementaires. Ces problèmes sont liés à la vaccination, à la santé sexuelle et reproductive et aux épidémies. Les intervenants présenteront des débats sur la santé qui se sont tenus dans les parlements de leurs pays en montrant pourquoi il est important d'appuyer la réflexion sur des données scientifiques. La Modératrice demande à la première intervenante, Mme N. Luo, de présenter sa conception des relations entre les parlements et la communauté des scientifiques et des chercheurs. L'intervenante expliquera également comment les parlementaires peuvent obtenir les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Mme N. LUO (Zambie), *intervenante*, dit que les parlementaires doivent se tenir informés des découvertes scientifiques. Il n'est toutefois pas suffisant de recueillir des informations indirectes, dans une bibliothèque, par exemple. Ils doivent obtenir des informations de première main, auprès des chercheurs eux-mêmes. C'est le contact direct avec les scientifiques qui a permis à la Zambie de découvrir pourquoi le VIH se répandait parmi des jeunes filles qui n'étaient pas porteuses du virus à la naissance. La cause en était le mariage des enfants. Le Gouvernement a

ainsi pu prendre des mesures appropriées en élaborant un plan stratégique, une campagne et un cadre juridique. Il est important de fonder les mesures sur des faits avérés, de tenir compte de données scientifiques solides sur le mariage des enfants et les taux d'infection, non seulement pour le VIH mais aussi pour la syphilis, la blennorrhagie et le cancer du col de l'utérus. Quand on ne dispose pas de preuves scientifiques, il est plus difficile de convaincre ses interlocuteurs de l'existence du problème. L'intervenante ajoute que les parlementaires doivent se battre pour que davantage d'argent soit consacré à la recherche scientifique.

La MODERATRICE demande à la deuxième intervenante, Mme P. Locatelli, d'exposer l'expérience italienne en matière de vaccins et les hésitations qu'ils suscitent. Elle présentera les mesures prises par l'Italie pour réagir contre la propagation d'idées fausses, de partis pris et de contre-vérités à propos de la vaccination.

Mme P.E. LOCATELLI (Italie), *intervenante*, déclare que la propagation d'idées anti-scientifiques fallacieuses, les campagnes de désinformation et de mystification n'ont rien de nouveau en Italie, et ne se limitent pas au domaine de la santé. Alors que les vaccins ont permis d'éradiquer de nombreuses maladies comme la poliomyélite, une part de la population italienne fait preuve de méfiance à leur égard. Les médias, qui ont un rôle décisif dans l'orientation de l'opinion publique, ont convaincu à tort plus de la moitié des parents que les vaccins pouvaient causer des maladies graves. La santé publique en pâtit. La couverture vaccinale de l'Italie pour la rougeole, par exemple, n'atteint que 85 pour cent alors qu'un taux de 95 pour cent est nécessaire pour assurer une bonne protection contre cette maladie. De ce fait, l'Italie est le pays le plus touché par la rougeole en Europe, le cinquième à l'échelle mondiale. Cette situation a contraint le Gouvernement à agir et à présenter une loi rendant obligatoire l'administration aux enfants de 12 vaccins, nombre qui a ensuite été ramené à 10. A cause de cette loi, des responsables politiques et des scientifiques ont été accusés d'être à la solde de l'industrie pharmaceutique alors que la loi s'appuie sur des données scientifiques démontrant l'action positive des vaccins. L'intervenante précise que, même si cette loi est une bonne initiative, elle a été votée trop tardivement. Les pays doivent assurer une meilleure coordination dans la lutte contre la désinformation et mettre en place des comités scientifiques indépendants. L'action politique doit être guidée par des faits scientifiquement démontrés et les gouvernements doivent entreprendre une éducation précoce de la population.

La MODERATRICE précise que la planification des politiques ne se limite pas à la mise en place d'un processus technique de transposition des données scientifiques et des connaissances dans les décisions politiques, un dialogue permanent entre les spécialistes de la santé et les responsables politiques est nécessaire. Toutefois, ce dialogue est faussé par la diffusion d'informations inexacts. Elle demande à la troisième intervenante, Mme E. Baybarina, d'expliquer comment les parlementaires peuvent combler le déficit de communication. L'intervenante évoquera aussi des moyens pour faire en sorte que la politique de santé s'appuie en permanence sur des conclusions scientifiques solides.

Mme E. BAYBARINA (ministère de la Santé de la Fédération de Russie, membre du comité Politiques et coordination du Programme sur la reproduction humaine de l'OMS), *intervenante*, explique qu'il faut impérativement lutter contre le mouvement anti-vaccination et empêcher la propagation des maladies. Il faut mettre en place des mécanismes pour promouvoir les interactions entre spécialistes et parlementaires. En Russie, le ministère de la Santé, la Douma d'Etat et le Conseil de la Fédération travaillent en étroite collaboration et mènent ensemble de nombreux projets. Le ministère de la Santé assure la direction de nombreux centres de recherche parmi les plus éminents de Russie et fait appel à des conseillers de renom disposant d'une grande autorité scientifique et d'une solide expertise. Les groupes de travail sur la santé maternelle et infantile comptent dans leurs rangs aussi bien des représentants du ministère de la Santé que des experts médicaux, ce qui garantit la fiabilité et l'exactitude des échanges d'informations. La prévention des maladies sexuellement transmissibles a notamment été étudiée. La communication est un facteur essentiel pour réussir à faire évoluer les comportements. Les tests de diagnostic sont aussi importants. Grâce à ces efforts, le Parlement russe est tenu informé des principales découvertes scientifiques.

La MODERATRICE demande au quatrième intervenant, le docteur A. Rios, s'il existe des tensions inhérentes à la relation entre science et politique et dans l'affirmative s'il est possible de les réduire.

Le docteur A. RIOS (Professeur associé à l'Université du Texas), *intervenant*, affirme, comme Emmanuel Kant, que le bien commun doit toujours prévaloir. Il est essentiel de revenir à ce principe lorsque l'on étudie les tensions entre science et politique. Ces tensions s'expliquent en partie par l'idée que chacun des deux camps se fait de l'autre. Les scientifiques pensent que les politiques sont trop éloignés des connaissances pour comprendre et les responsables politiques s'imaginent que les scientifiques sont retranchés dans leur tour d'ivoire. De fait, au cours des derniers siècles, la science a travaillé à une échelle relativement petite. Elle a privilégié l'analyse au détriment de la synthèse. Elle a cherché à comprendre la nature plutôt qu'à prévoir son comportement. Mais le monde change et la science doit se montrer plus audacieuse. Pour évacuer ces tensions, il faut amener les deux camps à ne plus se percevoir comme des entités différentes mais comme deux composantes d'un même ensemble. Les responsables politiques doivent comprendre les méthodes scientifiques et les scientifiques doivent appréhender la façon dont les politiques accomplissent leur travail. Ils sont les uns comme les autres des êtres humains qui œuvrent au bien commun. L'intervenant se réfère à la notion d'altruisme développée par Auguste Comte. Il serait intéressant de créer un code international d'éthique pour les scientifiques, à l'instar du serment d'Hippocrate des médecins. Les scientifiques s'engageraient ainsi à servir le bien commun. Il est important de se détacher de l'obsession qu'a la société pour la croissance.

La MODERATRICE demande au cinquième intervenant, M. P. Kakkattil, d'exposer son expérience de la mise en place de mécanismes de liaison entre responsables politiques, scientifiques et représentants de la société civile à ONUSIDA. Elle lui demande de présenter les principaux enseignements de cette expérience et de formuler des recommandations à l'intention des parlementaires.

M. P. KAKKATTIL (Directeur du département Partenariats de programme, innovation et collecte de fonds d'ONUSIDA), *intervenant*, rappelle que, au début des années 1990, le traitement du sida coûtait 100 000 dollars par personne et par an. En 2017, ce coût a été réduit à 75 dollars par personne et par an. De plus, ce traitement, qui pendant un temps n'existait que dans les pays développés, est maintenant disponible dans le monde entier. Il est important d'analyser les facteurs qui ont mené à cette grande réussite. Les données sont certes essentielles mais elles sont inutiles si elles ne débouchent pas sur des mesures concrètes. L'intervenant souhaite souligner quatre points. Dans un premier temps, il convient de déterminer comment obtenir les informations qui permettront d'agir. Dans le cas des jeunes filles zambiennes malades du sida, les informations relatives au mariage d'enfants proviennent, par exemple, des populations, plus que des scientifiques. Il est ensuite essentiel d'associer à la discussion des responsables de tous les secteurs de la société. En plus de ses conséquences médicales, la réduction du prix des traitements du VIH aura par exemple des implications commerciales, économiques et juridiques. Il faut donc que tous ces secteurs soient correctement informés. Troisièmement, il convient d'établir un dialogue plus fructueux entre responsables politiques et scientifiques sur les moyens d'exploiter les données qui leur sont fournies. Quatrièmement, les responsables politiques doivent disposer rapidement des données et être informés en temps réel des réussites comme des échecs. Enfin, il faut aussi s'intéresser aux facteurs qui freinent l'action. Il est, par exemple, peu probable qu'un pays prenne des mesures pour lutter contre le fort taux de prévalence du VIH juste avant des élections.

La MODERATRICE déclare que l'OMS a eu une expérience similaire avec le vaccin contre la méningite à méningocoque. En rompant le silence, les scientifiques ont réussi à élaborer, en l'espace de trois ans, un vaccin qui est maintenant utilisé en Afrique subsaharienne où cette maladie faisait d'importants ravages. Des progrès sont possibles en matière de santé publique mais pour les réaliser il faut recouper les informations et s'assurer que les responsables politiques disposent des connaissances nécessaires en temps utile.

Il est aussi important de discuter de la façon dont les gouvernements gèrent les épidémies, comme celles provoquées par les virus Zika et Ebola. La gestion des flambées épidémiques est d'autant plus délicate qu'elle requiert des décisions rapides. En outre, il est souvent nécessaire de prendre des mesures qui peuvent sembler peu démocratiques, comme des restrictions de déplacement ou des quarantaines.

Le représentant du BANGLADESH signale que son pays fait usage de la télémédecine et recourt à des systèmes de santé mobile et de traitements fondés sur des faits avérés pour réduire la durée et le coût des séjours en hôpital. La recherche comme la technologie sont nécessaires pour le traitement et pour la prévention. C'est une question qui n'appelle pas le débat mais l'action.

Le représentant de l'AFRIQUE DU SUD précise qu'une écologie globale et durable de la recherche est vitale pour l'Afrique. Elle nécessite l'engagement des responsables politiques et l'injection de fonds considérables dont l'Afrique ne dispose pas. En Afrique, le pillage financier à grande échelle est courant. Il prend la forme de flux financiers illicites, d'érosion de l'assiette fiscale, de délocalisation des bénéficiaires ou d'autres mécanismes d'évasion fiscale. L'intervenant appelle les parlements à s'adresser aux multinationales pour arrêter le pillage financier à grande échelle, en particulier dans le secteur minier africain. En effet, ce pillage prive le continent de ressources indispensables qui pourraient profiter au secteur des soins de santé.

La représentante de la SLOVENIE dit que la nécessité d'assurer des soins de santé appropriés se fait d'autant plus sentir que la population vieillit et que l'espérance de vie s'allonge. La Slovénie est consciente de l'importance d'investir dans la science et la recherche. Elle participe à des initiatives de recherche internationales, telle l'infrastructure de recherche européenne de bio-informatique ELIXIR (European Life Science Infrastructure for Biological Information). En 2016, le pays a lancé plus de 300 programmes de recherche. L'UIP est un moteur important de l'élévation du niveau des soins de santé. Il incombe néanmoins aux parlementaires de veiller à ce que les mesures nécessaires fassent l'objet de lois, soient soumises à des mécanismes de contrôle et de suivi et soient appliquées efficacement.

La représentante de la JORDANIE souligne que les responsables politiques comme les scientifiques ont un rôle à jouer dans les soins de santé. Partout dans le monde, les scientifiques mènent des recherches et les responsables politiques gèrent les réalités locales. En Jordanie, le Bureau central de la statistique et le Haut Conseil de la population fournissent au parlement des informations utiles à la politique de santé.

Les mariages précoces sont en hausse en Jordanie. Le Gouvernement a commandé des études qui ont montré que près de la moitié des mariages précoces concernent des réfugiées syriennes. Le Parlement a voté une réglementation qui encadre le mariage précoce. L'homme ne doit pas être déjà marié. La jeune fille doit avoir au moins 15 ans et elle doit pouvoir continuer à fréquenter l'école.

Récemment, avant de voter une loi sur la santé mentale, le Parlement a constitué une commission mixte au sein de laquelle toutes les parties prenantes étaient représentées : scientifiques, psychiatres et responsables politiques. Grâce à cette commission, toutes les parties prenantes ont été correctement informées et ont pu contribuer à élaborer un texte législatif de grande qualité. L'intervenante souligne que la politique et la science ont partie liée.

La MODERATRICE rappelle que les problèmes sanitaires ne connaissent pas de frontière, comme le montre l'exemple du mariage précoce parmi les réfugiés syriens. Ce type de mariage est souvent considéré comme une forme de protection pour les familles syriennes en Jordanie.

Le représentant des EMIRATS ARABES UNIS déclare que son pays porte une attention particulière à la santé et à la recherche. Les Emirats arabes unis souhaitent passer d'une économie fondée sur le pétrole à une économie fondée sur la connaissance. Le pays a créé des centres de recherche, mis en place une stratégie nationale de l'innovation et établi un fonds pour l'innovation, le fonds Mohamed Bin Rashid, d'un montant de 2 milliards de dirhams des Emirats arabes unis. En outre, une nouvelle direction du ministère de la santé a été chargée de formuler des idées novatrices dans le domaine de la santé.

Il incombe aux parlementaires de voter des lois sur la santé et ils doivent visiter des centres de santé et des centres de recherche pour se tenir informés. Ils doivent aussi conclure des protocoles d'accord avec des centres de santé accrédités, afin de créer des synergies. Il leur revient d'appeler les gouvernements à mettre en place des partenariats avec la société civile et le secteur privé et à prévoir des mesures d'incitation pour encourager ces partenariats. Les parlements doivent s'assurer que le budget des soins de santé est adapté et suffisant. Ils doivent davantage encourager la recherche dans le domaine de la santé tout en veillant à ce que les essais cliniques sur des êtres humains et des animaux soient pratiqués dans le respect du droit.

La MODERATRICE précise que le fonds pour l'innovation représente une avancée significative. Il permettra d'apporter de l'aide à de nombreux pays. En effet, la recherche clinique, qui est essentielle, ne doit pas être guidée par le seul intérêt privé mais aussi par l'intérêt public.

Le représentant du PAKISTAN dit qu'il faut disposer de données scientifiques solides pour voter des lois et décider de politiques de renforcement du système de santé. Toutefois, les restrictions financières freinent souvent l'exploitation des données scientifiques aux fins de contrôle parlementaire ou de législation. Il est nécessaire de résoudre ce problème, par exemple en débloquant des fonds supplémentaires ou en mettant en place des services de recherche parlementaire. L'intervenant explique que le Sénat du Pakistan a mené d'importantes réformes. Les ressources de la bibliothèque centrale ont été doublées. L'accès à des informations fiables, actualisées et politiquement neutres est en effet essentiel au bon déroulement des travaux des assemblées démocratiques.

Le représentant de SAINT-MARIN souligne qu'il incombe aux gouvernements de faire connaître les découvertes scientifiques aux sociétés. Cela peut se faire à différents niveaux, notamment auprès des acteurs industriels et des populations. Cela peut se faire de différentes façons : en appliquant ces découvertes à des domaines spécifiques, en les diffusant ou en les rendant publiques. La recherche scientifique a un rôle fondamental à jouer dans l'amélioration de la qualité de vie et du développement humain. Elle peut, par exemple, aider à trouver des remèdes à des maladies mortelles. Dans le monde entier, les parlements doivent veiller à sensibiliser les citoyens au potentiel de la science et de la recherche.

Le représentant du SOUDAN déclare que la recherche sanitaire est une nécessité de base pour tous les pays. Par le passé, les pays développés ont tiré parti des découvertes médicales et de l'avancée des technologies pour atteindre de meilleurs niveaux de santé et de qualité de vie. Il convient d'aider les pays à faible revenu à créer leurs propres centres de recherche nationaux. Malgré l'embargo, le Soudan a travaillé en collaboration étroite avec l'OMS à l'amélioration de la santé dans le pays. Les efforts pour surmonter des maladies comme la poliomyélite, la méningite et le sida marquent une évolution positive. L'intervenant en appelle à une plus grande coopération entre les pays et les organisations pour vaincre les maladies. Le Soudan a alloué un budget à la recherche médicale.

Le représentant du PANAMA déclare que la prévention est l'élément le plus important des soins de santé. Dans une optique de prévention, il est essentiel d'établir un lien fort entre science et parlements. Pour le moment, les scientifiques n'ont testé que quatre concepts vaccinaux contre le VIH. L'intervenant s'interroge sur la possibilité de concevoir un vaccin inactivé contre le VIH, à l'instar de celui qui existe pour la poliomyélite.

Le représentant de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN dit que son pays est l'un des plus avancés des pays en développement dans le domaine de l'apport de soins de santé à la population. Le pays a mis en place un certain nombre de stratégies, de politiques et de lois nationales sur la santé et les traitements médicaux. Les transferts de connaissances et de technologies sont essentiels à la réalisation dans les pays en développement des objectifs fixés à l'échelle internationale. Les découvertes scientifiques doivent avoir un rôle central dans la formulation des lois et politiques relatives à la santé. Il est important que les parlementaires fassent connaître leurs bonnes pratiques.

La MODERATRICE souligne le rôle des transferts de technologie dans la recherche de l'équité à l'échelle mondiale.

La représentante de l'INDE indique que son pays a activement promu la science et la recherche dans le but d'améliorer l'accès aux soins de santé. Le Gouvernement a adopté une approche multidisciplinaire de la recherche médicale à laquelle il garantit des fonds suffisants. Le Conseil indien de la recherche médicale privilégie la recherche et l'innovation sur les questions de soins de santé, en particulier au bénéfice des populations défavorisées. Il convient en particulier de prêter attention aux populations tribales dont les conditions de vie sont difficiles et qui souffrent de diverses maladies. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a mis en place un Forum de recherche sur la santé des populations tribales pour résoudre les problèmes de santé qui leur sont propres.

Au fil des années, l'Inde a fait progresser ses infrastructures sanitaires de manière remarquable. Outre des services de santé mobiles et en ligne, le pays a développé des techniques de production de médicaments et des services médicaux à des prix abordables. De nombreux programmes de bourses nationales et internationales ont été créés pour aider les diplômés à se former en recherche biomédicale. C'est en mettant en pratique les résultats des recherches que l'on peut atteindre de meilleurs niveaux de santé.

Le représentant du MAROC souligne que les pays ne peuvent nier l'importance de la recherche scientifique dans les prises de décisions politiques. Ils doivent, par ailleurs, tenir compte des risques sanitaires qui proviennent de l'environnement, ceux qui sont liés à la nourriture, par exemple. Les parlements doivent lutter contre la désinformation, en particulier en ce qui concerne les vaccins. Ils doivent en outre s'assurer que l'industrie pharmaceutique n'a pas l'intérêt commercial pour seule motivation. Les remèdes naturels peuvent remplacer certains produits pharmaceutiques, dans le traitement de l'arthrite par exemple. Les pays doivent tous se préoccuper de médecine préventive, dans laquelle la nutrition et le sport jouent un rôle fondamental.

La MODERATRICE rappelle que le Groupe stratégique consultatif d'experts (SAGE) de l'OMS sur la vaccination a formulé des recommandations sur les vaccins utilisables dans certains pays. Ce groupe est totalement indépendant du Secrétariat de l'OMS comme de l'industrie pharmaceutique. Ses débats sont publics.

Le représentant de l'ALGERIE déclare que dans son pays le nombre des médecins a augmenté de manière spectaculaire depuis l'indépendance mais précise que beaucoup d'entre eux ont émigré vers des pays développés. En Algérie, les soins de santé sont gratuits pour les résidents comme pour les non-résidents. Toutefois, l'émergence de certaines maladies transmissibles ou non transmissibles – comme le cancer – est un problème majeur. Le lien entre science et politique n'est pas double mais triple car il concerne tout autant les gouvernements que les parlements. Au niveau gouvernemental, le Président algérien reçoit directement des rapports scientifiques et politiques. Au niveau parlementaire, un groupe de pilotage a été créé pour veiller à ce que le Parlement s'appuie sur des connaissances valides.

Les parlementaires ne doivent pas considérer la science comme un dogme. La science ne peut être considérée isolément car elle est liée à de nombreux aspects de la société, notamment la religion et l'éthique. Certaines catastrophes sanitaires ont, par exemple, une cause sociale.

Le représentant de la REPUBLIQUE DE COREE affirme que les médias doivent promouvoir des politiques fondées sur la science, notamment pour lutter contre l'usage du tabac. La recherche montre que le tabac est mauvais pour la santé et que son usage diminue lorsque les prix montent. Pourtant, de nombreux responsables politiques hésitent à augmenter les prix, notamment parce que, selon les médias, le tabac est populaire parmi les populations à faible revenu et reconforte les personnes stressées. Par conséquent, augmenter le prix du tabac peut être perçu comme une mesure défavorable aux personnes à faible revenu. Les pays doivent envisager la création de plateformes de discussion où les chercheurs, les responsables politiques et les médias pourront se retrouver pour débattre ensemble des politiques à mener au vu des données scientifiques. Une méthode similaire est à appliquer en cas d'épidémie.

La représentante de l'INDONESIE précise que l'économie et la santé sont indissociables, surtout en ce qui concerne les femmes. En effet, les femmes en bonne santé ont un meilleur accès au marché du travail et à de plus hauts salaires, ce qui stimule le développement économique. Le programme national d'assurance santé indonésien prévoit d'atteindre une couverture universelle d'ici à 2019. Les Membres de l'UIP doivent promouvoir le commerce des médicaments en les rendant plus abordables. Il leur incombe en outre de soutenir les efforts de recherche et développement dans le domaine de la santé, et de partager les bonnes pratiques, en particulier concernant les maladies non transmissibles. L'intervenante souligne la nécessité d'étoffer la collaboration multisectorielle en matière d'équité médicale par la mise en place de formations approfondies et l'étude des facteurs sociaux de la santé. L'Indonésie alloue cinq pour cent de son budget à l'amélioration de la santé, plus de la moitié de ces fonds étant consacrés à la prévention et à la promotion de la santé. Le pays soutient les efforts de recherche et développement dans le domaine des vaccins et des médicaments pour lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles qui touchent en premier lieu les pays en développement. En application de la Déclaration de Doha sur les termes des accords relatifs aux aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce et à la santé publique, les pays en développement doivent avoir la possibilité de déroger aux droits de propriété intellectuelle pour faciliter l'accès aux médicaments.

La MODERATRICE déclare que, en matière économique, les savoirs et les faits avérés peuvent avoir une forte influence sur les décisionnaires et les financiers.

Mme N. LUO (Zambie), *intervenante*, affirme que la presse a un rôle extrêmement important car elle peut avoir un effet destructeur ou constructeur. Elle a souvent tendance à privilégier le sensationnel alors que la science exige un traitement factuel. La science et la recherche doivent s'allier la presse ainsi que toutes les autres parties prenantes.

Ces dernières sont nombreuses, en particulier du côté des exécutifs, à apprécier les revenus qui proviennent du tabac au mépris du préjudice qu'il cause à la société. Les parlements doivent favoriser la lutte contre le tabac en recueillant autant d'informations que possible sur les cancers liés au tabac.

L'intervenante insiste sur la nécessité d'associer science, recherche et technologie et de les utiliser efficacement à l'appui des fonctions du législateur.

Mme P.E. LOCATELLI (Italie), *intervenante*, déclare qu'il n'y a pas débat sur cette question et qu'il faut prendre des décisions sur la base des données scientifiques. En Italie, les responsables politiques ont tendance à "suivre" plus qu'à "mener". Ils prennent souvent des décisions qui vont dans le sens de l'opinion générale mais celle-ci n'a pas toujours raison, comme c'est le cas pour les vaccins. Il est juste d'imputer une partie de la responsabilité aux médias mais les parlementaires doivent aussi assumer leurs obligations. Elle ajoute que le mariage des enfants est un réel problème dans les camps de réfugiés de Jordanie. Il est certes positif d'avoir cerné ce problème mais il semble que la Jordanie n'a pas pris les mesures nécessaires pour lutter contre le phénomène.

Le docteur A. RIOS (Professeur associé à l'Université du Texas), *intervenant*, signale que, en matière de propriété intellectuelle, il existe un écart important entre pays développés et pays en développement. Il est essentiel que les pays deviennent autonomes et ils doivent promouvoir la créativité et l'innovation sans hésiter à faire des compromis pour le bien commun.

M. P. KAKKATTIL (Directeur du département Partenariats de programme, innovation et collecte de fonds d'ONUSIDA), *intervenant*, déclare qu'il souhaite souligner trois points. D'abord, la technologie qui change le monde n'a pas l'air de changer les relations entre les responsables politiques et les scientifiques. Il est important de trouver des moyens pour mettre la technologie au service des différents pays. Rien ne justifie que la recherche soit l'apanage d'une partie du monde. Ensuite, il faut investir davantage dans l'innovation qui permet de résoudre des problèmes réels sur le terrain. Enfin, les pays doivent se préoccuper des populations et utiliser leurs ressources pour obtenir des résultats auprès des personnes les plus démunies.

La MODERATRICE rappelle que vivre une vie saine et épanouissante constitue un droit élémentaire qui est fondamental pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les parlements sont particulièrement bien placés pour œuvrer à cette fin. Ils doivent privilégier les mesures fondées sur des faits avérés, assurer des financements et prendre des décisions pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté, et en particulier veiller à la protection des femmes et des enfants.

La séance est levée à 18 h 30.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SEANCE DU DIMANCHE 15 OCTOBRE

(Après-midi)

La réunion est ouverte à 14 h 40, sous l'autorité de M. A. Avsan (Suède), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour (C-IV/137/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP à Dhaka (avril 2017)

Le compte rendu est adopté.

Elections au Bureau

Le PRESIDENT dit que le Bureau a recommandé la nomination de Mme A.D. Dagban-Zonvide (Togo) au poste devenu vacant au Groupe africain.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT dit que le Bureau a recommandé de suspendre Mmes G. Ortiz González (Mexique) et A. Bimendina (Kazakhstan) pour leur absence aux séances.

Il en est ainsi décidé.

Réunion-débat : La dimension parlementaire des Nations Unies : en cours de réalisation depuis 20 ans

Le PRESIDENT dit que le débat portera sur le rôle de l'ONU dans la gouvernance mondiale et ses relations avec l'UIP. Au printemps 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies débatera de la résolution biannuelle de l'ONU sur l'interaction entre cette dernière, les parlements nationaux et l'UIP. Il s'agit d'un moment privilégié pour examiner la vision originale qui sous-tend cette relation et réfléchir à la façon de mettre à profit cette initiative fructueuse. Il présente les orateurs.

Mme A. FILIP (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP), *intervenante*, affirme que les citoyens sont déçus par les organisations internationales, telles que l'ONU, en raison de leurs manquements en matière de transparence et de responsabilité. Il convient de combler le déficit démocratique de ces organisations, par exemple en y incorporant une dimension parlementaire. Les relations internationales ne relèvent plus du seul pouvoir exécutif sinon de l'ensemble des représentants du peuple, aussi bien de la majorité que de l'opposition. Il convient d'instaurer une relation duelle. Les parlements nationaux pourraient soumettre des suggestions à l'ONU, par exemple par le biais de l'UIP. Ils adopteraient alors des conventions, traités, protocoles et autres documents qu'ils seraient ensuite chargés de mettre en œuvre au niveau national en adoptant une législation adéquate, en allouant un budget et en assurant un contrôle.

Depuis des décennies d'aucuns réclament la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies. Cette assemblée serait composée de parlementaires élus au niveau national chargés de superviser les travaux de l'ONU. L'approche de l'UIP est différente. L'UIP s'efforce de favoriser une communication et des liens continus entre l'ONU et les parlementaires sur des questions spécifiques. Elle fait également pression pour que les parlementaires soient inclus dans les délégations nationales qui assistent aux réunions de l'ONU. Il ne suffit pas de reconnaître la valeur d'une composante parlementaire à l'ONU, les parlementaires doivent également participer aux débats. Ils seront alors mieux à même de relayer le contenu des débats au sein de leur parlement.

La relation entre l'UIP et l'ONU est déjà marquée par de nombreux jalons institutionnels, notamment la signature d'accords de coopération, l'octroi du statut d'observateur à l'UIP auprès de l'ONU et la création de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP. De nombreuses autres modalités de travail sont également possibles. L'UIP pourrait rassembler des résolutions, décisions et autres résultats des débats parlementaires et les intégrer dans les délibérations de l'ONU. L'UIP suit régulièrement les travaux de l'ONU, veille à ce que les parlementaires puissent assister aux principales réunions de l'ONU et recense les enceintes au sein desquelles les parlementaires peuvent le mieux faire entendre leur point de vue. L'UIP organise aussi régulièrement des manifestations dans le cadre des réunions de l'ONU, notamment sur les changements climatiques et les migrations. Suite à ces manifestations, l'UIP fait rapport aux parlementaires et les encourage à poursuivre leur action. La coopération UIP-ONU donne de bons résultats. Bien que sa capacité soit limitée, l'UIP n'en demeure pas moins une grande organisation en termes de membres et de portée de son action. L'UIP est de plus en plus sollicitée par les institutions spécialisées de l'ONU.

Malgré les nombreux progrès réalisés au cours des 15 premières années de coopération, les relations ont atteint un palier qu'il convient désormais de dépasser. Il reste au moins cinq grands défis à relever. Premièrement, il existe une asymétrie entre la contribution politique que les parlements et l'UIP peuvent apporter à l'ONU et ce que l'ONU peut apporter en retour. La contribution politique de l'UIP n'est pas toujours prise en compte par l'ONU, qui s'intéresse surtout au rôle joué par les parlements pour amener les gouvernements à respecter leurs engagements. Pour mieux faire entendre leur voix à l'ONU, les parlementaires doivent resserrer leurs liens avec leurs représentants permanents auprès des Nations Unies. Ils devraient par exemple réclamer davantage d'audiences avec l'ambassadeur ou le ministre responsable de la question sur laquelle ils travaillent. Deuxièmement, les ressources sont limitées. Ces dernières années, le volume de travail de l'UIP et de l'ONU s'est considérablement accru. Par conséquent, il n'est pas toujours possible de respecter les engagements, comme cela a été le cas pour le projet de Déclaration d'Istanbul de 2011 intitulé *Renouvellement et renforcement du partenariat mondial en faveur du développement des pays les moins avancés*. La Déclaration aborde largement le rôle des parlements, mais l'UIP ne parvient pas à mobiliser des fonds pour mettre en œuvre le plan d'action. Troisièmement, dans le cadre de ses partenariats, l'ONU fait davantage appel au secteur privé et à la société civile qu'aux parlements. Au mieux, la participation des parlementaires est considérée comme un prolongement de la collaboration avec la société civile. Quatrièmement, les parlementaires ne perçoivent pas toujours la dimension parlementaire dans les travaux de l'ONU. Cela peut être dû au fait que les parlementaires sont trop occupés par les questions locales, à un manque d'information de la part de l'UIP ou encore à la capacité d'appropriation limitée de certains parlements. Cinquièmement, les processus de l'ONU sont longs et fastidieux et les parlementaires n'ont pas toujours le temps ou la volonté de s'y atteler. Des priorités doivent être établies.

Tous les deux ans, le Secrétaire général de l'ONU publie un rapport sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP, suivi par l'adoption d'une résolution à l'Assemblée générale. Le prochain rapport sera publié en 2018 et donnera lieu à une résolution la même année. Davantage d'informations doivent être communiquées sur la façon dont l'ONU collabore avec les parlements nationaux. L'UIP se tient prête à recueillir toute information ou recommandation pour la transmettre à l'ONU, et en informera également ses membres. La résolution vise à rendre compte de la relation tripartite entre l'UIP, les parlements nationaux et l'ensemble du système des Nations Unies, tant au Siège que dans les équipes de pays. Par le passé, les équipes de pays avaient tendance à ne pas considérer les parlements comme des partenaires. Dans les pays en développement, par exemple, les parlements étaient considérés comme des bénéficiaires d'assistance technique. De même, les équipes de pays passaient par le Gouvernement pour s'adresser au Parlement. Mais les choses évoluent et les relations sont désormais plus directes et interactives. Avec l'aide des parlementaires, l'UIP espère faire évoluer ses relations avec l'ONU vers un partenariat stratégique.

M. D. DAWSON (Canada), *intervenant*, dit que les points de vue de l'ONU et de l'UIP ne peuvent que diverger. La plupart des gouvernements à travers le monde sont formés à partir d'une majorité relative, si bien que très peu de pays peuvent se targuer de représenter la totalité de leurs citoyens à l'ONU. Par l'intermédiaire de l'UIP, tous les parlementaires, de la majorité comme de l'opposition, peuvent faire entendre leur voix à l'ONU. Il est rare que les gouvernements dépêchent des parlementaires pour suivre les travaux de l'ONU. L'UIP et sa Commission permanente des Affaires des Nations Unies ont un certain poids à l'ONU et constituent les seules véritables tribunes où les parlementaires de l'opposition peuvent faire entendre leur point de vue. En tant que membre de la Commission permanente, l'intervenant a pu assister à diverses conférences de l'ONU et

exprimer ses vues, qui sont radicalement différentes de celles de son gouvernement. Il est important de maintenir ce mécanisme car l'avis des parlementaires de l'opposition compte. Malheureusement, les parlementaires qui participent aux travaux de l'ONU ne relaient que trop peu le contenu de ces travaux au sein de leur parlement. La communication doit être améliorée à cet égard. La Commission permanente a également permis à l'intervenant de se rendre sur le terrain pour constater le travail effectué par des missions de l'ONU, par exemple en Haïti, où l'ONU travaille avec des écoles, des hôpitaux, des sociétés de sécurité, des organisations non gouvernementales et des municipalités, mais pas avec le parlement. C'est un problème car les élus sont les personnes plus proches de la population et devraient donc participer aux actions de l'ONU sur le terrain. L'UIP doit non seulement s'exprimer, mais aussi agir en insistant sur la dimension parlementaire des travaux de l'ONU, notamment sur le terrain. Au Canada, les sénateurs mettent actuellement sur pied une nouvelle commission chargée d'examiner dans quelle mesure les futures lois contribueront à la réalisation des Objectifs de développement durable. Cette commission veillera à ce que le programme des ODD soit discuté tout au long du processus législatif.

Le PRESIDENT invite les parlementaires à prendre la parole pour réagir aux exposés des intervenants. Les parlementaires devraient expliquer les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'il s'agit de faire entendre leur voix à l'ONU. Ils devraient proposer des solutions pour rendre plus efficace la collaboration entre l'UIP et l'ONU et aussi présenter des propositions concrètes pour la nouvelle résolution.

M. A.K. AZAD (Bangladesh) dit que la transparence et l'obligation de rendre compte constituent effectivement un problème à l'échelle mondiale et nationale. Les migrations et les changements climatiques posent également des défis majeurs. Il demande ce que peut faire l'UIP pour mobiliser des fonds et remédier à son manque de personnel. Il demande également si l'UIP peut signaler à l'Assemblée générale des Nations Unies les mauvaises utilisations des fonds alloués aux missions de l'ONU sur le terrain. Il demande en outre s'il existe des domaines pour lesquels la coopération entre l'UIP et l'ONU est particulièrement nécessaire. L'UIP ne peut se contenter de simples mots, elle doit aussi agir.

M. D. DAWSON (Canada), *intervenant*, dit que l'UIP n'a pas les ressources financières et humaines suffisantes pour consacrer plus de quelques jours à ses missions sur le terrain. Les pays préfèrent consacrer plus d'argent à la défense qu'aux initiatives pacifiques que l'UIP et l'ONU pourraient mener conjointement. Par conséquent, l'UIP ne dispose d'aucun moyen pour signaler les dysfonctionnements des missions de l'ONU sur le terrain. Néanmoins, l'UIP contribue à la diplomatie en fournissant une tribune aux parlementaires.

Mme A. FILIP (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP), *intervenante*, dit que la qualité des relations entre l'ONU et l'UIP dépend des relations entre les gouvernements et les parlements au niveau national. Souvent, les gouvernements ne communiquent pas aux parlementaires leur position sur les grandes questions abordées à l'ONU. Il est important d'encourager et d'aider les parlementaires à revendiquer leurs droits et à réclamer davantage d'informations. Les parlementaires devraient au moins se voir remettre et pouvoir examiner le rapport présenté par leur pays au Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans le cadre de l'Examen périodique universel.

Il n'existe aucune solution immédiate au manque de financement. L'UIP a mobilisé des fonds extrabudgétaires et a lancé des programmes dans de nouveaux domaines tels que la participation des jeunes à la vie politique, les changements climatiques et la lutte contre le terrorisme. Néanmoins, d'autres actions doivent être entreprises. Si l'UIP ne peut accomplir le travail des agents de maintien de la paix de l'ONU, elle peut œuvrer en faveur de la prévention. Par exemple, elle peut réunir les parlements pour tenter de remédier aux causes profondes des conflits, telles que la marginalisation des jeunes et les inégalités hommes-femmes. La qualité de ses relations avec l'ONU s'en verra automatiquement améliorée.

M. F. BURBANO (Equateur) dit que le principal enjeu est de faire en sorte que l'UIP puisse faire entendre la voix des citoyens du monde. La diversité représentée au Parlement doit être reflétée en conséquence dans les délégations nationales à l'UIP. Cela permettra de renforcer sensiblement la position de l'UIP à l'ONU. A mesure que les partis politiques s'éloignent des citoyens, les parlementaires voient leur place dans l'espace politique se réduire au profit de la société civile et des organismes privés. Il est essentiel de légiférer pour répondre aux besoins des

citoyens et de combler le fossé entre ces derniers et le pouvoir. Les parlementaires se doivent également de sensibiliser les citoyens aux enjeux mondiaux. En Equateur, une récente résolution sur le désarmement est passée inaperçue dans la presse nationale. Cela démontre que les citoyens ne sont pas informés sur les problèmes mondiaux.

Mme C.L. CREXEL (Argentine) dit que les parlementaires qui assistent aux réunions de l'ONU doivent restituer le contenu de ces réunions à leur parlement et à leurs administrés. En 2017, l'oratrice et l'une de ses collègues ont assisté au Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Suite à ce forum, le Parlement argentin a décidé de créer un registre pour recenser tous les projets de loi qui contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le registre permettra de garantir que l'ensemble des législateurs – et non le seul pouvoir exécutif – participent au processus. L'oratrice appelle tous les parlements à adopter un tel registre, par exemple dans le cadre des relations UIP-ONU, afin d'homogénéiser l'action dans le domaine des ODD.

Mme A. FILIP (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP), *intervenante*, dit que les partenariats jouent un rôle essentiel dans l'établissement d'un tel registre. Des mécanismes appropriés doivent être mis en place pour permettre une actualisation régulière du registre. Par exemple, l'UIP a créé avec l'aide de Waterlex un registre sur la législation relative à la gestion de l'eau. Elle pourra aussi envisager de créer des registres dans d'autres domaines.

Si l'UIP a déjà adopté de nombreuses résolutions, elle n'est toujours pas en mesure d'y donner suite. Il pourrait être utile d'établir des réseaux thématiques de parlementaires qui s'intéressent à des questions spécifiques pour soutenir les travaux de l'Organisation. Il existe également plusieurs mécanismes institutionnels qui permettent à l'UIP de mener à bien ses travaux. Par exemple, lorsqu'un pays produit un rapport destiné au Comité de l'ONU pour l'élimination à l'égard des femmes, il est tenu d'en informer le Parlement pour qu'il puisse y contribuer. Le Comité communique ensuite ses conclusions au Parlement.

La représentativité constitue en effet l'un des atouts de l'UIP par rapport à l'ONU. Les délégations de l'UIP sont représentatives de l'ensemble des couleurs politiques présentes au parlement. Bien que cela ne se produise pas souvent, l'ONU reconnaît parfois la nécessité de collaborer avec les parlements, y compris avec l'opposition. Par exemple, l'ONU a accepté de financer la participation de deux parlementaires, l'un de l'opposition et l'autre de la majorité, à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés de 2011.

M. D. DAWSON (Canada), *intervenant*, dit que l'UIP a du mal à faire connaître l'excellent travail qu'elle accomplit. Encourager les femmes et les jeunes à participer à la vie politique permet d'améliorer la représentation. Si des progrès ont été enregistrés, beaucoup reste encore à faire. L'intervenant encourage les délégués à participer à la quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP à Ottawa.

M. A. TOUMI (Maroc) rappelle que les gouvernements négocient les accords internationaux et qu'il revient ensuite aux parlements de les adopter ou de les rejeter. Néanmoins, les parlements devraient être impliqués dans l'ensemble du processus, y compris dans les négociations. De la sorte, les accords refléteront davantage le point de vue des citoyens. Les gouvernements disposent de plus de ressources que l'UIP pour participer aux travaux de l'ONU. En raison de ses effectifs restreints, l'UIP a un poids limité sur la scène internationale. L'UIP doit renforcer sa présence à l'ONU et dans d'autres organisations telles que l'Organisation mondiale du commerce. Elle doit faire rapport aux parlements nationaux avant l'adoption des accords afin qu'ils puissent débattre de toutes les questions pertinentes. L'UIP doit également se fixer des priorités pour que ses ressources limitées soient utilisées de façon plus efficace.

M. A.F.I. AL-MANSOUR (Soudan) dit que le Parlement panafricain, qui collabore avec l'Union africaine, est un excellent modèle à imiter. Il a entrepris de nombreux projets conjoints, comme la création d'un centre scientifique à Addis-Abeba. L'ONU pourrait mener des projets analogues dans d'autres régions. Certaines questions comme le terrorisme et la traite des êtres humains se posent au niveau national et sont érigées en infractions pénales dans le droit interne. Si l'ONU doit travailler sur ces questions, le dialogue doit également porter sur les expériences nationales et régionales. L'UIP et l'ONU devraient se tourner vers les organisations de la société civile, comme Transparency International, laquelle collabore déjà avec de nombreux pays membres de l'ONU pour surveiller les dépenses publiques.

M. D. DAWSON (Canada), *intervenant*, dit que l'UIP dispose de ressources plus importantes qu'auparavant et que l'Organisation a beaucoup progressé dans ses relations avec l'ONU. Il y a donc des raisons d'être optimiste. Le Parlement panafricain constitue l'un des meilleurs exemples de coopération entre les pays.

Mme A. FILIP (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP), *intervenante*, dit qu'il est rare que le parlement rejette des décisions déjà adoptées par le gouvernement. Par conséquent, il est très important que les parlementaires soient associés le plus tôt possible au processus d'adoption. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées constitue un bon exemple à cet égard. Elle a été rédigée en y associant un large éventail de parties prenantes, non seulement des parlementaires mais aussi des ONG et des associations. Il y a eu dès le début un sentiment d'appropriation qui a permis une ratification rapide de la part des États parties. Cela signifie également que les parlementaires sont bien placés pour assurer la mise en œuvre et le suivi.

L'intervenante convient que l'UIP doit renforcer sa présence à l'ONU et se fixer des priorités. Néanmoins, il est peu probable que le Parlement panafricain puisse servir de modèle à l'ONU. Le système des Nations Unies est déjà extrêmement complexe et son fonctionnement ne va pas sans problèmes. La réforme du Conseil de sécurité est à l'ordre du jour depuis des décennies. L'Assemblée générale a adopté des centaines de résolutions qui n'ont pas été suivies d'effets. Il n'apparaît pas utile de mettre en place un nouvel organe éloigné des réalités des pays. En outre, le Parlement panafricain est une institution d'intégration qui tend à évoluer progressivement vers un système unique. En revanche, l'ONU est une association d'États membres, où chaque partie a ses propres vues et prérogatives.

M. A. ALBEHBEHANI (Koweït) dit que la coopération entre les principaux acteurs est nécessaire pour apporter des solutions aux crises du moment. Si les parlements nationaux et l'UIP contribuent aux travaux de l'ONU, de nombreux défis demeurent et la collaboration doit être renforcée. Le rôle des parlements nationaux au sein de l'ONU ne devrait pas se limiter à approuver ou à promulguer des conventions. Les parlementaires devraient pouvoir exprimer leurs préoccupations et leurs opinions, contribuer à l'élaboration des politiques et participer aux processus décisionnels. D'aucuns réclament également davantage de responsabilisation et de transparence.

Mme B. SAMPATISIRI (Thaïlande) dit que les parlementaires devraient aider les équipes de pays de l'ONU à comprendre les cultures locales lors de la mise en œuvre des différents programmes en lien avec les ODD. Les équipes de pays de l'ONU devraient également développer une relation plus structurée et intégrée avec les parlementaires. L'UIP et l'ONU pourraient alors coopérer sur des sujets spécifiques. Le Parlement thaïlandais souscrit à la perspective parlementaire exposée dans le rapport du Forum politique de haut niveau sur le développement. La Thaïlande s'appuiera sur le rapport en collaboration avec les institutions locales de l'ONU. L'ambassadeur thaïlandais auprès des Nations Unies coopérera également avec les parlementaires thaïlandais.

Mme A. CHIBAYA (Zimbabwe) dit qu'il incombe aux parlementaires de veiller à ce que leur pays ratifie les instruments mondiaux et les intègre dans la législation nationale. Les parlementaires devraient également veiller à ce que leur gouvernement respecte les engagements mondiaux et y alloue les fonds nécessaires. Il est urgent et impératif que l'ONU collabore avec les parlements, par le biais de l'UIP, sur les questions essentielles relatives aux droits de l'homme et au développement.

M. A.H. FULATA (Nigéria) dit que l'ONU a été créée en premier lieu pour éviter les guerres. Mais elle n'y parvient pas car elle est soumise à la volonté des cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui disposent d'un droit de veto. La communauté internationale doit démocratiser le Conseil de sécurité et l'UIP doit en devenir membre. Tous les Membres de l'UIP doivent également œuvrer pour abolir le droit de veto.

M. S. SOENDERGAARD (Danemark) dit que le Gouvernement danois permet de moins en moins aux parlementaires danois de participer aux assemblées de l'ONU. L'UIP constitue donc une tribune essentielle pour promouvoir la dimension parlementaire dans les travaux de l'ONU. Néanmoins, il est important que les délégués de l'UIP expriment leurs propres opinions plutôt que celles de leur pays. Ce n'est que comme ça que les parlements pourront être véritablement représentés.

M. L. OUATTARA (Burkina Faso) dit que, pour apparaître comme un partenaire crédible, l'UIP doit renforcer son influence et sa visibilité auprès des citoyens partout à travers le monde. L'ONU se rapproche des citoyens par le biais de la société civile et des ONG. Elle mène également des projets spécifiques à but non lucratif en y associant les citoyens. L'UIP devrait en faire de même. Les parlements doivent également examiner les propositions de l'ONU et formuler des observations à leur égard.

Mme S. PUSHPA (Inde) dit que les initiatives prises par l'UIP pour apporter une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU sont très importantes. Les efforts déployés par l'UIP pour associer les parlementaires aux processus décisionnels et favoriser les partenariats dans des domaines prioritaires comme les droits de l'homme et le développement durable porteront leurs fruits.

Les problèmes mondiaux tels que les changements climatiques et la pauvreté exigent une coopération internationale. Pour pouvoir établir une coopération, il faut que les organisations internationales soient ouvertes et responsables. Il est impératif de réformer l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, pour mieux accorder l'Organisation aux réalités actuelles.

L'oratrice demande comment l'ONU pourrait contribuer à accroître l'universalité de l'UIP et comment les parlementaires pourraient aider l'UIP à insuffler une dimension parlementaire à l'ONU.

Mme F. NORDIN (Malaisie) dit que l'UIP devrait se montrer plus déterminée dans ses relations avec l'ONU. Elle pourrait par exemple accorder la priorité à certaines questions et associer tous les Parlements membres de l'UIP aux travaux effectués. Une autre solution consisterait à coopérer avec les gouvernements des Parlements membres. En outre, le processus de nomination du Secrétaire général de l'ONU devrait être transparent et tous les Etats membres devraient y être associés. Le Conseil de sécurité devrait recommander plus d'un candidat à l'Assemblée générale.

Lord MORRIS OF ABERAVON (Royaume-Uni) dit que la Charte des Nations Unies autorise les actions militaires de légitime défense sous la supervision du Conseil de sécurité. Dans le cas du Kosovo, le Conseil de sécurité a adopté une résolution confirmant la crise humanitaire, mais n'a accordé aucun mandat spécifique pour agir. Neuf pays ont tout de même décidé de passer à l'action pour mettre fin à l'effusion de sang. L'exemple kosovar illustre la nécessité, pour l'Assemblée générale, de réviser la Charte lorsqu'elle ne correspond pas aux réalités du moment. Il invite l'UIP à réfléchir à la nécessité de réexaminer la Charte lorsqu'une grave catastrophe humanitaire est avérée.

Mme A. FILIP (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP), *intervenante*, dit que l'ONU n'applique pas un seul et même mode de coopération et que la collaboration varie d'un pays à l'autre. Parfois, l'ONU collabore avec des parlementaires, d'autres fois avec des commissions parlementaires et dans d'autres cas elle fournit une assistance technique. L'UIP s'efforce d'établir des lignes directrices pour aider les équipes de pays de l'ONU à mieux collaborer avec les parlements nationaux. Jusqu'à présent, cette initiative n'a eu que très peu d'effet en raison des nombreuses résistances du système et des gouvernements. L'intervenante encourage les délégués à engager des débats sur cette question dans leur propre parlement, à dialoguer avec les représentants de leur pays auprès des Nations Unies et à communiquer à l'UIP leurs expériences fructueuses.

Il existe quelques exemples de pratiques inclusives à l'ONU. Par exemple, le Gouvernement australien envoie chaque automne à l'ONU deux parlementaires, l'un de l'opposition et l'autre de la majorité. Néanmoins, dans de ce genre de situation, le rôle des parlementaires vis-à-vis de leur gouvernement et de l'ONU est ambivalent.

Ce n'est pas à l'ONU, mais bien à l'UIP qu'il incombe de rendre l'UIP plus universelle. Le Secrétariat fait tout ce qui est en son pouvoir pour encourager le Congrès des Etats-Unis à rejoindre l'Organisation. Les pays devraient également encourager les pays non membres de leur région à s'affilier.

De nombreuses pressions ont été exercées pour rendre plus transparent le processus d'élection du Secrétaire général de l'ONU. Lors de la précédente élection, les candidats ont été invités à se présenter devant l'Assemblée générale et à répondre aux questions des délégués. Le Conseil de sécurité n'a présenté qu'un seul candidat, mais les Membres de l'ONU ont reconnu qu'il était le plus qualifié. Il est néanmoins évident qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

La question du réexamen de la Charte des Nations Unies sera abordée à la prochaine session sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

M. D. DAWSON (Canada), *intervenant*, dit que la révision de la Charte des Nations Unies est un processus long et complexe, mais néanmoins nécessaire. L'UIP espère que quelque 45 jeunes parlementaires du Congrès américain participeront à la conférence d'Ottawa. Sans l'adhésion des Etats-Unis, l'UIP est moins influente. L'intervenant regrette que les parlementaires aient de moins en moins l'occasion de dialoguer avec les délégations gouvernementales auprès des Nations Unies. Il est vrai que l'ONU doit adapter ses projets au contexte local.

Le PRESIDENT dit que l'UIP espère que tous les pays, et pas seulement les Etats-Unis, seront un jour Membres de l'UIP.

Réunion-débat : Le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies dans la gouvernance internationale : la voie à suivre

Le PRESIDENT dit qu'il faut opérer une distinction entre les activités politiques et opérationnelles de l'ONU. L'Assemblée générale constitue l'organe décisionnel suprême dans le domaine politique, puisque c'est l'instance où sont représentés tous les Etats membres. Les délégués devraient évaluer dans quelle mesure l'Assemblée générale relaie efficacement les préoccupations de la communauté internationale. Ils devraient également examiner la pertinence des débats de l'Assemblée générale dans la gestion des affaires mondiales. Le Président présente les orateurs de la réunion-débat.

M. T. CHRISTENSEN (Danemark), ancien Chef de cabinet de deux Présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies, *intervenant*, dit que les relations internationales évoluent rapidement. Le monde devient de plus en plus multipolaire, les gouvernements n'occupent plus le devant de la scène et les acteurs non étatiques sont de plus en plus actifs. Par conséquent, le rôle de l'ONU dans la gouvernance mondiale n'a jamais été aussi déterminant. Etant donné que le Conseil de sécurité n'a pas encore été réformé et qu'il est inefficace aux yeux de nombreux Etats membres, les regards se tournent de plus en plus souvent vers l'Assemblée générale pour trouver des solutions. L'ONU s'emploie à renforcer le rôle de l'Assemblée générale et de son Président. Ce renversement des pouvoirs en faveur de l'Assemblée générale est apparu clairement lors de l'élection du nouveau Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, en 2016. L'élection a été plus inclusive et transparente et le Conseil de sécurité a choisi le candidat que les Etats membres avaient jugé le plus qualifié.

L'année 2015 a été une année de succès pour l'ONU, avec l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris. Ces accords ont été négociés dans le cadre de forums intergouvernementaux, mais avec la participation et la coopération d'autres parties prenantes sans lesquelles rien n'aurait été possible. Parmi ces parties prenantes figuraient la société civile, le secteur privé, des régions, des villes, des législateurs et des parlements. Il s'agit maintenant de conserver ces coalitions et de les associer à la mise en œuvre des accords. En 2017, la plus importante manifestation a été la Conférence des Nations Unies sur les océans. L'audition ONU-UIP qui a précédé la conférence portait également sur les océans, ce qui a permis de lancer des négociations, de mobiliser les parties prenantes et de dresser le cadre des négociations pour les gouvernements. Cette synchronisation des calendriers a donné des résultats fructueux.

L'Assemblée générale est la principale institution délibérante mondiale. Sa composition est universelle et chaque pays dispose d'une voix. Ses activités sont soutenues tout au long de l'année et pas seulement pendant la réunion annuelle des chefs d'Etat et de gouvernement. Il est vrai que l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions qui n'ont pas été suivies d'effets. Elle a néanmoins adopté des décisions historiques sur plusieurs questions urgentes, comme la mise en œuvre des ODD.

Le rôle du Président de l'Assemblée générale est devenu plus concret. Par exemple, lors de l'élection du nouveau Secrétaire général en 2016, le Président a organisé des dialogues informels avec les candidats pour plus de transparence. Les candidats ont fait des déclarations, mené des entrevues, répondu aux questions des journalistes et effectué des déplacements. De même, les présidents ont commencé à organiser des réunions importantes tout au long de l'année, notamment sur les pays les moins avancés, le terrorisme et la réforme du Conseil de sécurité. Il leur est également demandé de présenter des résolutions et de mener des négociations.

António Guterres présentera bientôt un plan de réforme pour la paix et la sécurité, le développement et la gestion interne de l'ONU. Il est primordial que les Etats membres lui apportent le plus large soutien possible. L'intervenant espère que les Etats membres favorables à la réforme du Conseil de sécurité ne bloqueront pas les propositions. Les réformes concernent la création d'une station d'accueil pour la mise en œuvre des ODD qui permettra d'assurer la participation constante de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes. La réforme de la répartition des activités entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods n'est pas à l'ordre du jour. Les réformes visent également à accroître la capacité de l'ONU au niveau des pays ainsi que les investissements et l'utilisation des technologies. Un processus de coopération conjoint entre l'ONU, les gouvernements et les parlements devrait être mis en place. L'intervenant appelle les parlementaires à soutenir le renforcement du rôle du Président. Actuellement, le Bureau du Président ne compte que cinq fonctionnaires permanents, la présidence est exercée selon un roulement annuel sans aucun transfert automatique des connaissances et l'enveloppe budgétaire du Bureau demeure inchangée depuis 15 ans.

Les parlementaires devraient participer aux travaux de l'Assemblée générale par l'intermédiaire de l'UIP et de leurs délégations nationales. Ils devraient poser des questions à leurs gouvernements, agir au niveau national, appuyer les réformes du Secrétaire général et participer aux débats de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT demande à la prochaine intervenante, Mme M. Bartos, de s'exprimer sur la question de savoir si l'Assemblée générale joue un rôle clé dans la gouvernance mondiale. Il lui est également demandé d'indiquer dans quelle mesure les décisions et processus de l'Assemblée générale cadrent avec les attentes de son pays.

Mme M. BARTOS (Hongrie), *intervenante*, déclare que l'ONU et l'UIP doivent œuvrer ensemble au service de l'humanité et du bien commun. L'octroi du statut d'observateur à l'UIP, la création du Bureau de l'Organisation à New York et les résolutions de l'Assemblée générale ont contribué à renforcer la relation entre les deux institutions. Fondée en 1889, l'UIP a ouvert la voie à la création de l'ONU, soulignant l'importance de la diplomatie parlementaire.

Le multilatéralisme n'a pas émergé en un jour. Il a fallu que tous les pays reconnaissent qu'il était dans leur intérêt de dialoguer. L'Assemblée générale est un forum unique qui permet un tel dialogue et où les Etats membres sont souverains et égaux.

La Hongrie est membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. Ce groupe vise à améliorer la communication entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et à accroître la transparence. La Hongrie est favorable au renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale et à l'amélioration des méthodes de travail de ses grandes commissions. Pour atteindre les ODD, il est essentiel de dégager des consensus et d'encourager la coopération avec l'ensemble de la société. L'UIP a un rôle capital à jouer dans ce processus. Elle doit encourager les parlements nationaux à rendre intelligibles les ambitions de l'ONU pour les citoyens. En outre, l'UIP et les parlements nationaux doivent accroître la visibilité de l'action de l'ONU en contribuant à renforcer sa légitimité. Les parlementaires ne sont généralement pas informés des travaux de l'ONU car ceux-ci ne figurent pas la plupart du temps à l'ordre du jour des parlements nationaux. L'UIP devrait servir de passerelle entre l'ONU et les citoyens et contribuer à revitaliser l'Assemblée générale.

M. Y. BETKOLIA (République islamique d'Iran) dit que la Charte des Nations Unies est un outil indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationale. La délégation de la République islamique d'Iran appuie tous les efforts visant à renforcer l'autorité de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, politique et représentatif de l'ONU. La délégation s'oppose à toute tentative de porter atteinte à l'autorité de l'Assemblée.

L'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, n'est pas parvenue à empêcher les atrocités commises en Iraq et en Syrie. Son action s'est avérée limitée concernant les cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Le Conseil de sécurité doit se démocratiser davantage et mieux représenter les pays en développement. L'ONU devrait éviter de recourir aux sanctions car elles infligent des souffrances aux populations des pays visés. Avant d'imposer des sanctions, l'ONU devrait toujours en évaluer les effets à court et long terme.

L'UIP devrait collaborer avec d'autres instances et organes internationaux et adopter des mesures juridiques pour traiter les problèmes susmentionnés.

M. S. DOU (Chine) dit que le système de gouvernance mondiale est en pleine mutation. Bien qu'il incombe à l'ensemble de la communauté internationale d'assurer la gouvernance mondiale, l'Assemblée générale des Nations Unies joue un rôle clé dans ce processus. La résolution de l'Assemblée générale de 2017 intitulée *Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale* vise à renforcer le rôle de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale. L'ONU devrait encourager le débat, favoriser la coopération gagnant-gagnant, apporter des solutions globales aux problèmes, promouvoir les consensus et adopter des mesures communes. Ce n'est qu'alors que nous pourrions bâtir un système juste, efficace, ouvert, transparent et bénéfique pour tous. L'UIP devrait renforcer ses relations avec l'ONU. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour renforcer la gouvernance mondiale et créer ainsi des conditions plus propices à la paix mondiale et au développement durable.

M. T.A. CHRISTENSEN (Danemark), ancien Chef de cabinet de deux Présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies, *intervenant*, dit que la Chine joue assurément un rôle de plus en plus important à l'ONU. La gouvernance économique mondiale et les scénarios gagnant-gagnant doivent contribuer à la mise en œuvre des ODD. Les Etats membres souhaitent effectivement travailler de façon cohérente et dans un esprit de coopération. En particulier, il y a la volonté d'établir une plateforme qui rassemblerait tous les acteurs concernés par la mise en œuvre des ODD.

L'intervenant convient que la pertinence des résolutions de l'Assemblée générale ne devrait pas être remise en question. Un équilibre doit être trouvé entre les intérêts particuliers des Etats membres et le bien commun de l'humanité. Les présidents des 71^{ème} et 72^{ème} sessions de l'Assemblée générale ont tous deux essayé de créer cet équilibre en faisant coïncider le programme des ODD avec celui de l'Assemblée générale. Mais cela exige beaucoup de souplesse de la part des gouvernements. Les pays ne devraient pas considérer le multilatéralisme comme acquis, mais plutôt œuvrer à son développement continu.

Mme M. BARTOS (Hongrie), *intervenante*, dit que la Hongrie est membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence et que son pays joue un rôle actif dans la modernisation du Conseil de sécurité. La Hongrie appuie le projet du nouveau Secrétaire général qui vise à créer une ONU forte, efficace et responsable. Pour assurer sa légitimité, l'ONU doit être transparente et visible.

M. T.N. NGUYEN (Viet Nam) dit que son pays est pleinement favorable à une réforme de l'ONU qui permettrait à l'Organisation de relever plus efficacement les défis mondiaux. Les réformes devraient se concentrer sur trois domaines. Premièrement, les travaux de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social doivent mieux respecter l'esprit de la Charte des Nations Unies. Deuxièmement, toutes les activités de développement devraient contribuer davantage aux objectifs de développement. Troisièmement, il faudrait améliorer les garde-fous, accroître la coordination, réduire la bureaucratie, mieux partager les charges et renforcer les capacités du personnel.

Le Viet Nam a élaboré un plan stratégique pour la période 2017-2031 qui accorde la priorité aux quatre domaines clés des ODD : population, planète, prospérité et paix. Le plan vise à établir un partenariat entre l'ONU et les gouvernements nationaux. Il montre que les initiatives de développement peuvent s'avérer efficaces lorsque l'ONU apporte son soutien aux Etats membres.

M. B. PATIL (Inde) dit que l'Assemblée générale est au centre du système de gouvernance mondiale. Néanmoins, ses travaux sont jugés moins pertinents que ceux du Conseil de sécurité ou d'autres instances moins représentatives tels que le G20. Les mesures prises récemment pour revitaliser l'Assemblée générale sont louables. Par exemple, l'Assemblée générale élit désormais son Président, son Vice-Président et les présidents des grandes commissions au moins trois mois avant l'ouverture de chaque session. Cette réforme a permis de renforcer la coordination des travaux entre les commissions et la plénière. Néanmoins, des efforts plus énergiques doivent être entrepris pour revitaliser l'Assemblée. Aucune réforme de l'ONU n'est complète si elle ne traite pas de questions cruciales comme la modification de la composition du Conseil de sécurité pour mieux refléter la réalité du monde d'aujourd'hui. Pour ce faire, il faut élargir le nombre de membres dans les deux catégories : permanents et non permanents.

M. T.A. CHRISTENSEN (Danemark), ancien Chef de cabinet de deux Présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies, *intervenant*, dit que tous les Etats membres de l'ONU reconnaissent que le Conseil de sécurité a besoin d'être réformé, mais ils n'arrivent pas à

s'entendre sur le type de réforme à entreprendre. En particulier, il n'y a pas de position commune à propos du droit de veto. Le Lichtenstein a présenté une proposition de réforme visant à limiter l'utilisation de ce droit. La proposition a été soutenue par une centaine d'Etats membres. Elle obligera les membres permanents à expliquer pourquoi ils utilisent leur droit de veto et encouragera l'abstention dans les cas de crise humanitaire. Les réformes de M. Guterres seront davantage axées sur la capacité opérationnelle de l'ONU, par exemple sur le terrain. L'intervenant espère que les pays ne subordonneront pas les réformes de M. Guterres à la réforme du Conseil de sécurité, car sinon l'ONU ne progressera pas.

Il salue le plan du Viet Nam sur la mise en œuvre des ODD. Les réformes de M. Guterres peuvent aider les Etats membres à mettre en œuvre des plans nationaux de ce type. Une idée serait que l'ONU facilite le dialogue entre les gouvernements et les autres acteurs concernés, comme les investisseurs et les fournisseurs de technologies. En effet, s'ils présentent un plan national et ne reçoivent pas de réponse ou d'appui en retour, les gouvernements risquent de considérer l'ONU comme inopérante.

L'ONU pâtit d'un manque de visibilité au niveau des pays. L'actuel Président de l'Assemblée générale, Peter Thompson, a consenti des efforts considérables pour mieux faire passer les messages de l'ONU. Par exemple, il a écrit à tous les chefs d'Etat en leur demandant d'inscrire les ODD dans les programmes scolaires.

Mme K. SHUJAT (Pakistan) salue les efforts déployés pour renforcer la coopération et le dialogue entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP. Les engagements pris sur des questions comme les droits de l'homme, les changements climatiques et l'éducation ont donné des résultats fructueux au cours de la dernière décennie. Bien que l'interdépendance des économies ait accru la prospérité, tous les pays n'ont pas tiré leur épingle du jeu. Certaines institutions ont été réformées, mais davantage doit être fait pour refléter l'importance croissante des économies émergentes. Le système de gouvernance mondiale doit être plus inclusif et accorder un plus grand rôle aux acteurs non gouvernementaux. L'oratrice souscrit à l'idée selon laquelle les pays devraient améliorer leur coopération avec la société civile et le secteur privé, mais il est également important de garantir le respect de la souveraineté nationale dans le traitement des dossiers mondiaux. Elle suggère la création, au sein de l'UIP, d'un organe consultatif composé de parlementaires pour contribuer à résoudre les différends. Les membres de cet organe pourraient changer en fonction de la question dont le Conseil de sécurité est saisi. La consultation de parlementaires bien informés avec une solide connaissance des problèmes mondiaux pourrait s'avérer très utile pour trouver des solutions.

Mme E. NURSANTY (Indonésie) dit que le Parlement indonésien apprécie le travail effectué par le Secrétaire général pour réformer l'ONU. Le pays soutient notamment la déclaration en 10 points qui vise à simplifier les procédures, à décentraliser les décisions et à renforcer la transparence, l'efficacité et la responsabilité. Il est essentiel que l'UIP participe davantage à la réforme de l'ONU. Pour ce faire, elle doit rester en contact avec le Groupe de travail spécial des Nations Unies sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

M. A. TOUMI (Maroc) dit que les deux missions de l'ONU – la paix et le développement – sont étroitement liées. Le programme des ODD a été largement plébiscité car il rassemble les pays développés et les pays en développement. De nombreux pays très développés ont souligné l'importance des ODD pour mener de nouvelles actions à l'échelle mondiale. L'ONU dispose de ressources considérables, notamment un effectif de 50 000 fonctionnaires et un budget de 5,4 milliards de dollars E.-U. par exercice biennal. Elle doit mobiliser ces ressources pour contribuer à la réalisation des ODD. Les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), doivent aussi se montrer plus flexibles et prévoir davantage de ressources pour les pays en développement.

M. A. MOTTER (Conseiller principal pour les questions économiques et sociales à l'UIP) dit que le G20 joue un rôle de plus en plus important même s'il échappe dans une large mesure à une quelconque obligation de rendre des comptes puisque ces réunions se déroulent à huis clos. Le contraste est frappant avec l'Assemblée générale qui diffuse chacune de ses sessions sur Internet. Pourtant, le G20 joue un rôle plus important que l'Assemblée générale dans la gouvernance économique mondiale.

Les processus décisionnels de l'ONU ne sont pas toujours équitables pour tous les pays. Le fonctionnement de l'Assemblée générale repose sur le principe "un pays, une voix". Bien que ce principe semble très démocratique, l'orateur se demande si les citoyens peuvent être véritablement

représentés sans tenir compte du poids démographique des pays. Le FMI et la Banque mondiale appliquent un système de pondération des droits de vote basé sur la contribution financière, qui fait que les gros contributeurs ont davantage voix au chapitre. Cela signifie néanmoins que les pays en développement peuvent moins faire entendre leur voix. Il demande si on pourrait envisager un système de pondération des voix à l'Assemblée générale afin d'assurer une représentation plus équitable de la population mondiale.

M. A.F.I. AL-MANSOUR (Soudan) dit que l'établissement d'un dialogue constituera un premier pas en avant. La communauté internationale est d'accord sur un certain nombre de points et partage de nombreux principes moraux. Cela peut permettre des avancées. C'est une bonne chose que la communauté internationale soit déjà consciente des enjeux cruciaux. Il faut renforcer l'esprit de coopération et le sens des valeurs communes entre les parlements. La réforme de l'ONU doit être conforme aux principes moraux des pays et amener la communauté internationale à se rapprocher.

Mme M. BARTOS (Hongrie), *intervenante*, dit que la question de la revitalisation de l'ONU soulève deux points importants. Premièrement, tous les acteurs doivent se faire confiance et, deuxièmement, tous les pays doivent bénéficier de chances égales de participer à la gouvernance. Ce rêve peut être réalisé en travaillant de concert. Elle est d'avis que la communauté internationale est sur la bonne voie. Il est important de mettre en place de nouveaux mécanismes et de poursuivre le dialogue, notamment au sein de l'UIP, pour appuyer les travaux de l'ONU.

M. T. CHRISTENSEN (Danemark), ancien Chef de cabinet de deux Présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies, *intervenant*, dit que le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale constitue l'une des instances privilégiées pour présenter des propositions. C'est cet organe qui a fixé le processus de sélection du Secrétaire général et qui a mené les débats sur la nature du rôle du Président de l'Assemblée générale. Si la réforme du Conseil de sécurité rendra ses décisions plus légitimes et plus efficaces, elle n'aidera pas les Etats membres à atteindre tous leurs objectifs. Par exemple, elle ne contribuera pas à la mise en œuvre des ODD. Les réformes voulues par le Secrétaire général en matière de développement reposent sur une stratégie de "renforcement de la paix", qui porte à la fois sur la paix et le développement durable. Les pays peuvent traiter simultanément la question de la réforme du Conseil de sécurité et celle de la réforme dans le domaine du développement.

La participation de la société civile aux travaux de l'ONU figure parmi les questions les plus épineuses. Nombre de gouvernements estiment que le principe de souveraineté nationale en vigueur à l'ONU empêche la participation de la société civile. Dans le même temps, il est admis que les acteurs non étatiques sont essentiels à la mise en œuvre des ODD. Les critères concernant les acteurs autorisés à participer aux réunions ne sont pas clairs. Le Groupe de travail spécial examine actuellement ces critères, même si les Etats membres préfèrent décider au cas par cas, en fonction des réunions.

Un système de vote pondéré fondé sur le poids démographique ne constituera pas une solution viable. Aucun Etat membre n'acceptera une situation dans laquelle un autre Etat membre pourrait porter atteinte à sa souveraineté. En 1945, les pays ont opté à dessein pour ne pas accorder à l'ONU un rôle dans la gouvernance économique. Ce rôle a été assigné aux institutions de Bretton Woods. Néanmoins, le mandat universel de mise en œuvre des ODD permet désormais à l'ONU d'obtenir des ressources financières et économiques.

Le PRESIDENT dit que les parlements nationaux apporteront leur contribution aux niveaux national et international. La coopération devrait être renforcée dans tous les principaux processus de l'ONU. La résolution de 2016 cite la Commission des Affaires des Nations Unies de l'UIP, laquelle constitue une instance précieuse pour atteindre cet objectif. Il invite les délégués à soumettre des propositions pour la résolution de 2018.

Mme P. TORSNEY (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies) dit que la Commission devrait montrer l'exemple en signant la pétition de l'UIP pour la promotion de sociétés démocratiques.

La séance est levée à 18 h 20.

Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

SEANCE DU DIMANCHE 15 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 10 h 10 sous la conduite de Mme M. Osoru (Ouganda), Présidente du Conseil du Forum.

Adoption de l'ordre du jour (FYP/137/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Election d'un membre du Conseil du Forum

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, dit que le Groupe Eurasie a proposé la candidature de M. B. MAKEN (Kazakhstan).

M. B. MAKEN (Kazakhstan) dit que le Kazakhstan a créé des conditions favorables à l'inclusion et à la représentation des jeunes dans la société. Son pays a notamment introduit des bourses internationales qui ont permis à plus de 12 000 jeunes d'étudier dans les meilleures universités du monde. Il a également mis en place des programmes de formation technique et professionnelle grâce auxquels des jeunes ont pu acquérir des connaissances et compétences spécialisées.

Le Parlement du Kazakhstan travaille en étroite collaboration avec la société. Ses tâches ont récemment gagné en importance d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif. En effet, le nombre de députés parlementaires a augmenté et le Parlement est lui-même devenu plus représentatif, notamment des femmes et des entrepreneurs. Les jeunes ont participé activement aux réformes politiques et ont pris des fonctions au sein de conseils locaux. L'intervenant estime que la communauté internationale doit encourager davantage de telles initiatives. Des interactions durables, le dialogue interculturel, le partage de l'information et une action coordonnée doivent être préconisés pour relever des défis mondiaux tels que la lutte contre le terrorisme et la formulation de politiques en faveur des jeunes.

Le candidat est élu à l'unanimité.

La PRESIDENTE encourage les membres du Forum des jeunes parlementaires à soumettre leur candidature à des postes vacants au sein d'autres comités et commissions de l'UIP, afin que la perspective des jeunes soit mise en avant dans toute l'Organisation.

Rapports des pays sur la participation des jeunes

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, relève que les parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans représentent respectivement 1,9, 14,2 et 26 pour cent des parlementaires dans le monde. L'UIP s'est employée à sensibiliser la communauté internationale sur l'importance de la participation des jeunes. Bien que les jeunes représentent la moitié de la population mondiale, la place qu'on leur accorde dans les parlements n'est pas suffisante. L'UIP a adopté en 2010 une résolution qui encourage les gouvernements, les parlements, les partis politiques et la société civile à promouvoir la participation des jeunes. Les mesures pouvant être prises à cet égard consistent notamment à adopter des quotas et à aligner les âges du vote et de l'éligibilité. Les efforts visant à promouvoir la participation des jeunes femmes à la vie politique sont particulièrement importants dans la mesure où cette catégorie de la population fait souvent l'objet d'une double discrimination fondée sur l'âge et le sexe.

La PRESIDENTE dit que des membres du Forum des régions africaine, arabe et de l'Asie-Pacifique feront rapport sur la participation des jeunes dans leurs pays respectifs. La parole sera ensuite donnée aux délégués.

M. R.N. IGBOKWE (Nigéria) explique que le Nigéria a récemment promulgué la loi *Not too Young to Run* ("Pas trop jeunes pour se présenter") qui abaisse l'âge d'éligibilité à un mandat public de 40 à 25 ans. Par ailleurs, la Conférence régionale des jeunes parlementaires d'Afrique s'est tenue récemment au Nigéria, réunissant des représentants de 21 pays autour des thèmes de l'autonomisation et de l'inclusion politique des jeunes. A cette occasion, les jeunes parlementaires ont décidé de reprendre ce projet de loi dans différents pays. Ils ont également appelé les dirigeants dans le monde à soutenir la mise en place de forums de jeunes créés pour défendre les droits des jeunes et se faire l'écho de leurs préoccupations au gouvernement. L'UIP encourage l'inclusion des jeunes dans la plupart de ses comités et commissions. Le Comité exécutif et le Conseil directeur envisagent également d'accorder des avantages aux délégations qui incluent des jeunes parlementaires. Le Forum des jeunes parlementaires a besoin du soutien des dirigeants mondiaux pour mener à bien ses tâches.

Mme R. AL MANTHARI (Oman) dit que le sultan d'Oman a encouragé la participation des jeunes notamment en récompensant le travail bénévole par un prix. Dans son pays, les jeunes ont mené avec succès de nombreuses initiatives, notamment dans les domaines scientifique, littéraire, sportif et de la photographie. Ils se servent des médias sociaux pour aborder et tenter de résoudre des problèmes sociaux. Les jeunes peuvent participer aux travaux de deux conseils au Parlement d'Oman. En outre, le Conseil de l'éducation contribue également à la prise en compte de la perspective des jeunes en politique. Le Forum des jeunes parlementaires doit trouver des moyens de tirer parti de la richesse que les jeunes peuvent apporter à la vie politique et veiller à ce que leurs contributions soient concrétisées dans des projets.

M. A. RIFAU (Maldives) mentionne le Séminaire régional pour les jeunes parlementaires de la région Asie-Pacifique récemment organisé par l'UIP et le Parlement du Sri Lanka. Ce séminaire était consacré au rôle des jeunes parlementaires dans la promotion de sociétés inclusives et pacifiques et la prévention de l'extrémisme violent. Au total, 39 hommes et 9 femmes de 11 pays y ont participé ; la moyenne d'âge des parlementaires était de 39 ans. Les participants ont mené des débats très constructifs et ont proposé des mesures à prendre. Les documents relatifs à ce séminaire sont disponibles sur Internet.

Mme E. AFANASEVA (Fédération de Russie) déclare que la participation des jeunes est essentielle. Les institutions publiques doivent apprendre aux jeunes comment participer à la vie politique. Les parlements doivent créer les conditions nécessaires pour que la jeune génération y trouve sa place. Les jeunes doivent pouvoir se mobiliser au sein des autorités locales, qui doivent servir de point de départ à leur progression. En Russie, les jeunes peuvent débiter une carrière politique à l'âge de 16 ans. A 18 ans, ils peuvent être élus et accéder à des autorités de haut rang et, dès l'âge de 21 ans, ils sont éligibles à la Douma d'Etat. En outre, des parlements et des gouvernements de jeunes sont en place. Le Gouvernement a également institué la *Russian School of Politics*, et de nombreux forums locaux et internationaux permettent à de jeunes militants de se mobiliser.

M. S. ELO (Finlande) dit que les sections jeunesse des partis politiques ont été utiles pour les jeunes en Finlande, car elles les ont aidés non seulement à participer à la vie politique, mais aussi à obtenir la couverture nationale nécessaire pour pouvoir être élus. Faire de la politique est souvent plus difficile pour les jeunes que pour les personnes plus âgées, qui ont davantage de contacts et d'argent. S'ils ne veulent pas laisser passer les talents et les compétences de la moitié de la population, les parlements doivent prendre des mesures pour autonomiser les femmes. L'intervenant met en avant deux problèmes concernant la participation politique des jeunes, à savoir le haut taux de chômage de cette catégorie de la population (qui s'élève à 50 pour cent dans certains pays européens), et la crise migratoire, laquelle peut contribuer à la radicalisation des jeunes. Il invite d'autres pays à s'exprimer sur ces questions.

M. Y. MPAWENI (Malawi) relève que son pays a créé un comité chargé d'examiner la participation des jeunes. Cet organe a adopté des mesures visant à garantir la participation des jeunes aux trois prochaines élections partielles. Il est important que les jeunes occupent des postes dirigeants.

M. S.M. FARSHADAN (République islamique d'Iran) déclare que les hommes sont égaux, indépendamment de leur race, de la couleur de leur peau ou de toute autre caractéristique. Les relations entre les pays doivent se fonder sur la promotion de la paix et la prévention de l'extrémisme religieux. L'unité religieuse et l'égalité entre les hommes sont des forces puissantes contre la discrimination religieuse et la violence.

Mme S. PUSHPA (Inde) dit qu'en Inde, les jeunes jouissent de plusieurs opportunités de participer au processus politique, du niveau local jusqu'au niveau du parlement. Trente-trois jeunes parlementaires occupent un siège à la chambre basse, 12 à la chambre haute du Parlement indien. En outre, les partis politiques ont des sections jeunesse, lesquelles jouent un rôle important dans le cadre de l'élaboration et de la consolidation des politiques des partis, mais aussi de la transmission de leur message à la population. Le parlement de jeunes est également une initiative très importante en Inde. Les jeunes parlementaires devraient être davantage informés sur les travaux de l'UIP de manière à ce qu'ils puissent se réunir et procéder à des échanges de vues.

Mme R.B. Itamari Choque (Etat plurinational de Bolivie) prend la conduite de la séance.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) estime que tous les pays devraient faire rapport sur leur état d'avancement en matière de participation politique des jeunes. Au Zimbabwe, un ministère et une commission parlementaire se consacrent à cette question. Le Zimbabwe a en outre veillé à inclure des jeunes dans sa délégation à l'UIP. Parmi les enjeux liés à la participation des jeunes, l'intervenant cite des financements insuffisants et le chômage. Les parlements doivent concevoir des politiques encourageant la participation des jeunes. Une campagne de sensibilisation doit être lancée afin d'informer les jeunes sur les opportunités politiques qui s'offrent à eux.

M. O. ALTABTABAE (Koweït) dit que les jeunes sont les dirigeants de demain et les principaux moteurs du développement. La politique en faveur des jeunes n'est plus seulement une question locale ou régionale : il s'agit d'un enjeu international. Les jeunes doivent pouvoir participer aux activités politiques, économiques et culturelles. Même si l'on constate quelques percées positives en matière de participation des jeunes, de nombreux défis persistent. L'ancienne génération s'est notamment accrochée au pouvoir et a empêché les jeunes de jouer un rôle plus actif en politique. Le Gouvernement du Koweït a ainsi mis sur pied le Ministère d'Etat aux affaires de la jeunesse. Il est essentiel de trouver encore d'autres moyens d'encourager la participation des jeunes.

Mme S.A. TUHIN (Bangladesh) explique que le père de la nation du Bangladesh a entamé sa carrière politique alors qu'il était encore très jeune, et qu'il a ainsi été une source d'inspiration pour de nombreux jeunes parlementaires. Le Forum des jeunes parlementaires a été mis sur pied afin de promouvoir la représentation des jeunes dans les parlements et leur participation au processus décisionnel dans le monde. De nombreux jeunes parlementaires ont participé à la 136^{ème} Assemblée de l'UIP à Dhaka. Cependant, seulement 2 pour cent des parlementaires dans le monde n'ont pas encore fêté leur 30^{ème} anniversaire, et seulement 26 pour cent ont moins de 45 ans. Les personnes qui débute tôt en politique ont davantage tendance à participer ensuite activement à la vie politique. Le Gouvernement du Bangladesh a pris de nombreuses mesures pour accroître la participation politique des jeunes, notamment en exploitant le développement des technologies numériques. Les jeunes n'ont souvent pas leur mot à dire sur des problèmes qui les concernent.

M. S. ALREMEITHI (Emirats arabes unis) souligne que son pays a signé de nombreux traités relatifs aux droits de l'homme portant sur la participation des jeunes. Le parlement s'attache à suivre et analyser en permanence les évolutions en la matière. Le Gouvernement a nommé un ministre de la jeunesse âgé de 22 ans. Il a également adopté une stratégie nationale pour la jeunesse et s'est mobilisé sur les médias sociaux afin de communiquer avec les jeunes. L'intervenant mentionne en outre le *Mohamed Bin Zayed Majlis for Future Generations*, un sommet qui offre aux jeunes la possibilité de rencontrer des experts gouvernementaux, et le *Emirati Youth Forum*, qui constitue également une plateforme de dialogue dédiée à la jeune génération.

Mme D. ALZIER (Indonésie) explique que la Chambre des Représentants en Indonésie a promulgué une loi allouant 20 pour cent du budget national à l'éducation. De nombreuses autres lois encouragent la participation des jeunes aux affaires politiques dans le pays. L'âge d'éligibilité

aux fonctions de maire et de gouverneur est respectivement de 25 et 30 ans. Actuellement, 70,9 pour cent des parlementaires indonésiens ont moins de 40 ans. Grâce au développement des TIC et aux médias sociaux, les jeunes s'intéressent de plus en plus à la politique ; ils ne consomment plus seulement des informations, ils en produisent.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) dit que le Bahreïn a pris un certain nombre de mesures dans le cadre de sa stratégie nationale pour les jeunes. Le pays a notamment créé le prix *King Hamad Youth Empowerment*, qui encourage la participation des jeunes dans les domaines du développement durable et du sport. L'intervenante mentionne également l'événement intitulé *Youth City 2030*, le projet *Arab Youth Ambassador* et le prix *Nasser Bin Hamad International Youth Creativity*. Elle ajoute que le Parlement a une commission de la jeunesse. Au Bahreïn, les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés sont notamment le chômage, l'accès à une éducation de qualité et le souci de se tenir au courant des développements technologiques. Elle appelle les parlements à promouvoir la participation des jeunes au processus politique, notamment par l'intermédiaire de la législation, de campagnes de sensibilisation et des parlements de jeunes.

M. J.L. MAZORRA ORTIZ (Cuba) dit que l'âge minimum d'éligibilité à une fonction publique est passé de 20 à 16 ans depuis la révolution de 1959. Aujourd'hui, 8,5 pour cent des représentants occupant un siège au sein des assemblées provinciales et nationales ont moins de 30 ans, et celles-ci comptent 52 jeunes parlementaires en tout. Les jeunes représentent autant le présent que l'avenir. Les pays ont une obligation morale d'œuvrer ensemble afin de promouvoir la participation des jeunes. Il est essentiel de garantir des services de qualité pour tous, sans discrimination aucune, notamment la gratuité des soins de santé et de l'éducation.

Mme B.J. KENEWENDO (Botswana) affirme que si l'on veut accroître la participation des jeunes, il est primordial de veiller à ce que ceux-ci sachent ce qu'est un parlement et comment cette institution peut servir leurs intérêts. Le Botswana a travaillé avec de nombreuses ONG et universités à cet égard. En outre, le pays est à la recherche de nouveaux moyens de nouer le dialogue avec les jeunes. La Présidente de l'Assemblée nationale mène actuellement une campagne d'information sur le parlement national à travers le pays. L'intervenante a elle-même organisé une discussion sur Twitter à l'intention des jeunes filles, portant sur la santé sexuelle et reproductive. Les recommandations formulées à l'issue de cet événement serviront à l'élaboration d'un projet de politique. Il ressort de cette initiative que les médias sociaux contribuent à exploiter les expériences des jeunes au parlement.

M. D. FORCELLINI (Saint-Marin) dit qu'à Saint-Marin, 36 pour cent des parlementaires ont moins de 40 ans. Les deux Présidents en exercice ont eux aussi moins de 40 ans, et le Parlement était présidé précédemment par une femme de moins de 30 ans. L'UNESCO a considéré ces cas de figure comme une preuve exceptionnelle de la démocratie représentative. L'éducation et la formation sont importantes si l'on veut garantir une réelle contribution à la politique et à la société de la part des jeunes.

M. D.G. MITOKPE (Bénin) estime que les pays doivent miser davantage sur les moyens permettant aux jeunes d'accéder au pouvoir. Les jeunes représentants ne doivent pas être choisis pour la seule raison qu'ils sont jeunes. Ils doivent être des candidats forts dotés d'un sens marqué des responsabilités et de la citoyenneté.

M. F. DE MUSSY (Chili) dit qu'au Chili, moins de 10 pour cent des parlementaires ont moins de 25 ans. Les responsables au pouvoir font souvent passer des lois qui servent leurs propres intérêts, tout en empêchant de nouveaux candidats d'obtenir un poste. En effet, de nombreux jeunes se présentent aux élections mais le nombre de jeunes parlementaires est bas au Chili. L'échange d'expériences sur l'inclusion des jeunes est primordial. Les pays doivent nouer le dialogue avec les jeunes, notamment par le biais des réseaux sociaux. Dès lors que les jeunes seront davantage mis à contribution, les gouvernements pourront régler des problèmes touchant plus fortement la jeune génération que le reste de la population, comme les migrations.

M. E.N. RODRÍGUEZ ZAVALA (Pérou) relève que le Pérou a introduit des quotas visant à promouvoir la participation des jeunes. Aussi, les partis politiques ont l'obligation de présenter de jeunes candidats lors des élections. Quelque 5 000 jeunes occupent des postes officiels au Pérou. L'UIP doit encourager de telles mesures. Cela dit, le nombre de jeunes parlementaires au Pérou

est bas, et l'âge minimum requis pour se présenter à des fonctions officielles est élevé (25 ans). Le Gouvernement envisage de voter une loi visant à faire du Ministère de la jeunesse le principal organe chargé de la politique en faveur des jeunes et donc à ne plus laisser chaque ministère élaborer des mesures autonomes, comme c'est le cas actuellement.

Contribution aux travaux de la 137^{ème} Assemblée

La PRESIDENTE dit qu'un point essentiel de cette Assemblée est la résolution intitulée *Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie*. Le Forum des jeunes parlementaires a soumis une contribution écrite à cette résolution.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires*, informe que cette contribution contient cinq propositions ayant été acceptées et prises en compte dans le projet de résolution. La première concerne la nécessité d'accroître la représentation des jeunes dans les parlements et en politique en renouvelant et rénovant le profil des personnes exerçant un mandat politique. La deuxième demande aux pays de veiller à une plus grande participation des jeunes aux travaux du parlement notamment par l'introduction de quotas et par la révision des restrictions relatives à l'âge légal pour briguer un mandat. La troisième proposition souligne l'importance de moderniser les parlements et l'engagement parlementaire, notamment par le biais des médias sociaux. La quatrième appelle les pays à responsabiliser les parlements et à renforcer leur indépendance. Et enfin, la cinquième proposition relève la nécessité de mettre en avant l'honnêteté, la courtoisie et la confiance dans les institutions démocratiques, et de promouvoir des initiatives visant à améliorer les compétences civiques chez les jeunes, y compris dans les écoles et les organisations de jeunes.

La PRESIDENTE dit que le Forum discutera ensuite du débat général sur le thème *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*. Les délégués sont invités à réfléchir sur la manière dont les jeunes parlementaires peuvent faire en sorte que la diversité contribue à la création de sociétés paisibles et dans lesquelles personne n'est laissé de côté.

M. M. OJIL (République arabe syrienne) explique que le Parlement de la République arabe syrienne dispose d'une commission pour la jeunesse et les sports. Les partis politiques et les ONG soutiennent également les jeunes. Les jeunes évoluaient dans de bonnes conditions jusqu'au moment où la guerre a éclaté. Désormais, leur priorité est de lutter contre le terrorisme, sous l'autorité de Bachar Al-Assad. La Syrie est aujourd'hui sur le point de vaincre des groupes terroristes tels que l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et le Front al-Nosra. Les jeunes Syriens se préparent donc à reconstruire le pays. Les jeunes parlementaires ont le devoir de lutter contre le terrorisme, l'extrémisme et les ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains.

Mme Y. ABOUTALEB (Egypte) dit que l'Egypte a été marquée par l'avènement d'une nouvelle ère en matière d'autonomisation des jeunes. L'année 2016 a été dédiée à la jeune génération. Les jeunes Egyptiens peuvent participer à des forums mensuels et annuels lors desquels ils ont l'occasion de proposer des idées et de les examiner avec le président et d'autres hauts responsables.

Mme R. ELWANI (Egypte) ajoute que l'Egypte organise également le premier Forum mondial de la jeunesse, qui vise à nouer le dialogue avec des jeunes issus de tous les secteurs de la société – et donc pas seulement avec des jeunes parlementaires – de manière à élargir le public cible.

M. N. Ó DONNGHAILE (Irlande) déclare être devenu, à l'âge de 25 ans, le plus jeune maire de Belfast, et ce grâce à la confiance que son propre parti, le Sinn Fein, lui avait accordée. Le Parlement irlandais a récemment examiné une mesure législative visant à abaisser l'âge du droit de vote de 18 à 16 ans. Il est essentiel d'enhardir et d'affranchir les jeunes si l'on veut qu'un changement politique puisse avoir lieu.

M. O. HAMAYEL (Palestine) dit que la Palestine est toujours occupée par Israël, une situation qui anéantit les espoirs des jeunes. Les forces d'occupation sont brutales. Elles s'emploient entre autres à confisquer des terres, à saisir des biens et à incarcérer des parlementaires palestiniens. Ce nonobstant, une équipe spécifique se consacre aux jeunes en Palestine, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

Mme E. AFANASEVA (Fédération de Russie) informe que les co-rapporteurs de la résolution y ont incorporé les amendements proposés par le Forum des jeunes parlementaires.

M. C. LLORET (Equateur) dit qu'en Equateur, les jeunes peuvent voter à 16 ans et briguer un mandat électoral à 18 ans. De nombreux parlementaires élus en 2014 ont moins de 29 ans. La résolution doit également refléter les préoccupations des jeunes parlementaires concernant l'importance d'ériger un monde plus égalitaire et plus équitable. Elle doit faire état de la nécessité d'assurer une meilleure répartition des richesses, de réduire les inégalités, de lutter contre le pouvoir du capitalisme sur les êtres humains et de préserver l'environnement.

M. A.S. ALREYASEH (Emirats arabes unis) dit que son pays souhaite soumettre de nouvelles propositions concernant le texte de la résolution. Au paragraphe 7, l'UIP devrait appeler les parlements à promouvoir la participation des jeunes et à mettre sur pied des plans d'action spécifiques. Les parlements doivent utiliser les médias sociaux pour communiquer avec les jeunes et mettre en avant les principes d'honnêteté, de courtoisie, de transparence et de diversité. Tous les membres de la société doivent avoir l'occasion de participer aux processus décisionnels.

Mme S. HASKEL (Israël) déclare qu'Israël s'est amélioré en matière de participation des jeunes à la vie politique. Le Gouvernement a notamment fixé l'âge du droit de vote à 17 ans pour les élections régionales et locales. La Palestine incite ses jeunes au meurtre, à la violence et à la haine. Si la Palestine souhaite vraiment améliorer la situation de ses jeunes, elle doit cesser de financer le terrorisme et investir plutôt dans l'éducation et les infrastructures.

M. O. HAMAYEL (Palestine) dit que le Parlement d'Israël a promulgué de nombreuses lois racistes envers le peuple palestinien. Il a également confisqué de l'argent, de l'eau, des terres et des propriétés appartenant aux Palestiniens. L'occupation est la représentation même du terrorisme. L'intervenant demande aux nations d'aider la Palestine à faire cesser l'occupation pour que ses jeunes puissent avoir accès à toutes les ressources du pays.

Mme S. HASKEL (Israël) signale que la Palestine a une loi raciste stipulant que toute personne qui vend une terre à un Juif sera tuée. Israël est la seule démocratie au Moyen-Orient qui confère des droits égaux à tous ses citoyens, quelle que soit leur religion. Sa société multiculturelle fonctionne. La coexistence serait possible si la Palestine cessait d'inciter à la haine et si elle se montrait prête à négocier de manière pacifique.

Mme E. AFANASEVA (Fédération de Russie) relève que l'Assemblée de l'UIP est un cadre unique pour rechercher des terrains d'entente et pour préserver des relations d'amitié et de paix. Les pertes humaines résultant du terrorisme et d'autres circonstances sont terribles. Toutefois, les délégués ne doivent pas s'accuser entre eux ou chercher à aggraver la situation.

M. O. HAMAYEL (Palestine) ajoute que les deux peuples palestinien et israélien souffrent de l'occupation. La Palestine a toujours demandé la paix. C'est Israël qui plante des colonies, promulgue des lois pénalisant les jeunes et refuse de mettre en œuvre les recommandations internationales.

Audition avec les candidates à la présidence de l'UIP

La PRESIDENTE annonce que les candidates à la présidence de l'UIP se présenteront et répondront aux questions des délégués concernant ce qu'elles envisagent pour les jeunes parlementaires.

Mme G. CUEVAS BARRON (Mexique) dit que, même si plus de la moitié de la population mondiale a moins de 30 ans, moins de 2 pour cent des parlementaires sont dans cette même catégorie d'âge. Qui plus est, les jeunes de moins de 30 ans n'ont pas le droit de se présenter aux élections dans trois quarts des pays du monde. Elle-même a débuté sa carrière politique à un jeune âge. Elle a adhéré à un parti politique à l'âge de 15 ans et a été élue parlementaire pour la

première fois alors qu'elle avait 21 ans. A 27 ans, elle est devenue maire de l'arrondissement de Miguel Hidalgo à Mexico. Aujourd'hui âgée de 38 ans, elle est sénatrice et présidente de la Commission des affaires étrangères dans son pays. Elle a pu briguer un mandat grâce au soutien des jeunes au Mexique. Elle relève toutefois que les jeunes parlementaires n'ont pas la tâche facile car personne ne leur explique ce qu'il faut faire ou comment fonctionne le système.

Après avoir recueilli les propositions des parlementaires du monde entier, elle a établi un plan de travail pour l'UIP. Ce plan prévoit un programme visant à associer davantage de jeunes parlementaires aux travaux de l'Organisation. Tout doit commencer dans les parlements nationaux. Les pays doivent voter des lois encourageant les jeunes à se mobiliser, et ils doivent habiliter les jeunes de moins de 30 ans à se présenter aux élections. L'UIP doit elle-même se rapprocher des parlementaires et des gens, notamment en proposant de nouveaux programmes de formation, en ligne ou sur site, et en travaillant avec des universités pour renforcer les capacités des parlementaires. Elle doit également travailler en lien direct avec d'autres organisations telles que l'ONU, et avec des institutions régionales et financières qui mettent en œuvre des programmes en faveur des jeunes. En outre, l'Organisation doit profiter de son statut d'observateur auprès de l'ONU pour faire entendre les voix de tous les citoyens, notamment celles des femmes et des jeunes. L'année prochaine, la communauté internationale se penchera sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. De nombreux réfugiés et migrants sont des enfants et des jeunes. L'UIP doit réfléchir aux arguments qu'elle mettra en avant pour défendre ces personnes lors des négociations. Les parlementaires ont la lourde responsabilité de transposer les instruments internationaux dans leurs lois et politiques nationales et de veiller à ce que la mise en œuvre de ces actes soit prise en compte dans les budgets nationaux. C'est seulement ainsi que ces instruments pourront servir à améliorer la vie des gens.

Mme E. AFANASEVA (Fédération de Russie) demande à Mme G. Cuevas Barron quel est l'âge optimal pour entrer en politique. Elle aimerait savoir également quelles questions intéressant les jeunes elle mettra à l'ordre du jour des travaux de l'UIP.

M. A. RIFAU (Maldives) demande quel rôle supplémentaire les jeunes parlementaires pourraient jouer au sein de l'UIP.

Mme G. CUEVAS BARRON (Mexique) dit qu'il est important de commencer avec les enfants, et de leur apprendre l'importance de la responsabilité civique, du vote et de la Constitution. Ces notions peuvent toutefois être difficiles à enseigner. La politique doit plutôt être le fruit des gens. Elle doit pouvoir être partagée et utilisée par les citoyens comme un moyen de rapprochement. Elle ne doit pas tourner le dos aux citoyens comme c'est le cas aujourd'hui. La politique doit être l'expression de chaque individu, quel qu'il soit, c'est pourquoi les jeunes doivent y être associés.

L'UIP a parcouru du chemin en matière de participation des jeunes. Elle a réservé un siège de son Comité exécutif aux jeunes et elle a contribué à accroître le nombre de parlementaires de moins de 30 ans. Toutefois, même si nous sommes sur la bonne voie, cela ne suffit pas. L'Organisation doit mettre sur pied un plan d'action concret qui donnera aux jeunes davantage d'occasions d'apprendre et de se faire entendre. On ne peut pas empêcher les jeunes de s'exprimer simplement en raison de leur âge. L'action menée à cet égard doit commencer au sein du Forum des jeunes parlementaires, puis s'étendre à d'autres sections de l'UIP. Les parlementaires doivent unir leurs forces ces trois prochaines années pour faire de l'UIP une institution capable de créer un monde meilleur.

Mme I. PASSADA (Uruguay) dit qu'elle a été membre du Comité exécutif et deux fois Vice-Présidente de l'UIP. Elle connaît donc très bien les travaux de l'Organisation ainsi que tous les parlements. Elle œuvrera avec la plus grande énergie en faveur de la paix et de la démocratie. Une démocratie à part entière n'est possible qu'en présence de jeunes parlementaires, et les pays doivent prendre des mesures ensemble pour mobiliser les jeunes. Les jeunes parlementaires ont certes leur propre Forum au sein de l'UIP, mais ils doivent également participer à l'Assemblée et au Conseil directeur. L'une de ses priorités sera d'abaisser l'âge requis pour se porter candidat. Il est faux de dire que les jeunes ne participent pas à la vie politique. Les responsables politiques ne s'engagent pas assez pour que ce domaine devienne plus attrayant pour les jeunes. Les jeunes de par le monde se dévouent souvent davantage que certains hommes politiques à des causes majeures telles que les droits de l'homme, les libertés fondamentales et le règlement des conflits. Ils ont été au centre d'un grand nombre de mouvements sociaux révolutionnaires. Le changement n'est possible qu'avec le concours des jeunes.

La PRESIDENTE prie Mme I. Passada de répondre aux questions qui ont été posées à Mme G. Cuevas Barron.

Mme I. PASSADA (Uruguay) souligne l'importance d'étudier attentivement les réalités propres à chaque pays. L'abaissement de l'âge requis pour se présenter aux élections est une mesure primordiale. Les âges d'éligibilité aux postes de député et de sénateur doivent être alignés étant donné que les compétences requises pour ces fonctions sont les mêmes. L'UIP abordera cette question sous sa présidence.

Les jeunes doivent participer à la prise de décisions politiques. Ils doivent donc avoir une place au sein des organes décisionnels de l'UIP comme l'Assemblée et le Conseil directeur. Si l'UIP veut changer le monde, elle doit adopter une démarche globale exigeant la participation de tous, y compris des hommes, des femmes et des jeunes.

Créer un lien avec Sochi !

Mme E. AFANASEVA (Fédération de Russie) informe que le 19^{ème} Festival mondial de la jeunesse et des étudiants se tient à Sochi et réunira en tout 20 000 participants de plus de 170 pays. Quelque 5000 personnes âgées de 18 à 65 ans se sont portées volontaires pour participer bénévolement à l'organisation de cet événement. Tous les participants obtiendront un visa gratuit délivré dans le cadre d'une procédure accélérée, jouiront d'un hébergement en pension complète et recevront la tenue officielle du Festival. Un programme régional sera déployé dans 15 régions de la Fédération de Russie, et quelque 15 000 délégués étrangers y participeront. Chaque région organisera une activité spéciale. A Ekaterinbourg par exemple, les participants tricoteront le plus grand châle du monde, qui figurera ainsi dans le Livre Guinness des records. En outre, 30 000 jeunes ont défilé sur 8 km à Moscou dans le cadre d'une parade de gala. La cérémonie d'ouverture a été diffusée sur toutes les chaînes de télévision russes.

Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2017-2018)

La SECRETAIRE DU FORUM rappelle que les membres du Forum ont déjà été informés sur les deux réunions régionales organisées récemment pour les jeunes parlementaires en Afrique et en Asie-Pacifique. Elle mentionne deux importantes activités qui auront lieu prochainement, à savoir la quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui se tiendra à Ottawa, et la publication, en 2018, de la nouvelle édition du rapport de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux. Elle prie les délégués de bien vouloir compléter les questionnaires créés en vue de l'établissement de ce rapport.

Questions-réponses

M. M. HOVE (analyste politique, Développement parlementaire et processus politiques d'inclusion, PNUD) dit que l'UIP et le PNUD ont établi conjointement le Rapport parlementaire mondial 2017 sur *Le contrôle parlementaire : le pouvoir du parlement de demander des comptes au gouvernement*. Ce rapport vise à donner une image globale de la manière dont le contrôle parlementaire est exercé. Il formule également des recommandations pour les parlements et d'autres parties intéressées – notamment les partis politiques, les gouvernements et la société civile – quant aux moyens de renforcer le contrôle parlementaire. L'intervenant espère que ce rapport servira aussi à renouveler l'intérêt, le débat et les mesures en faveur du contrôle parlementaire.

Ce contrôle est important pour de nombreuses raisons. Il peut contribuer à déceler des lacunes dans les législations et les politiques, à optimiser les ressources, à améliorer les procédures parlementaires, à renforcer la transparence dans les parlements et à réduire la corruption. Le simple fait de savoir que l'on peut être amené à devoir rendre des comptes de son action modifie l'état d'esprit au gouvernement. Selon l'enquête *My World* menée par l'ONU, la présence de gouvernements honnêtes et réactifs importe pour de nombreuses personnes dans le monde. Les dirigeants mondiaux ont donc répondu à cette attente en prévoyant dans le Programme 2030 des mesures en faveur de la gouvernance démocratique et de l'inclusion. Le parlement peut jouer un rôle primordial à cet égard en promulguant des lois et en veillant à la bonne mise en œuvre de ces dernières et à la transparence. Le Programme 2030 souligne également l'importance des jeunes. L'ONU a publié récemment une série de principes directeurs visant à soutenir les jeunes dans leur rôle d'acteurs clés du changement dans le cadre du

Programme 2013 (*Guiding Principles for Supporting Young People as Critical Agents of Change in the 2030 Agenda*). Ces principes montrent comment les jeunes peuvent apporter une expertise, un savoir-faire, de l'innovation, des solutions, des réseaux et différentes perspectives dans la mise en œuvre des ODD.

Un système de contrôle efficace exige trois éléments : premièrement, un mandat solide, assorti de prérogatives clairement définies permettant d'amener le gouvernement à rendre compte de son action ; deuxièmement, des participants engagés et résolus ; et troisièmement, des capacités et des ressources suffisantes au sein des parlements pour que leur mandat et leur engagement puissent être menés à bien.

Toutefois, le contrôle parlementaire doit faire face à plusieurs obstacles dont le rapport fait état, notamment des contextes politiques défavorables, des politiques partisans, des ressources limitées, des exigences divergentes, des pouvoirs parlementaires restreints et un manque d'engagement de la part des parlementaires. Ceux-ci citent souvent le manque de ressources et de capacités comme le principal obstacle à l'efficacité du contrôle. Il existe notamment un fossé qui sépare les pouvoirs législatif et exécutif en termes d'information, et un autre fossé qui sépare les parlements bien établis et relativement bien dotés en ressources de leurs homologues émergents et moins favorisés.

Mme K. JABRE (Directrice, Division des Programmes de l'UIP) ajoute que le rapport a identifié plusieurs solutions et stratégies pour renforcer le contrôle parlementaire ainsi que trois grandes pistes de réformes, à savoir la création d'un espace politique adéquat, la promotion de l'engagement personnel des parlementaires et la garantie de la mise à disposition de ressources et de capacités.

Il est important que chacun sache qui est responsable du contrôle parlementaire. Les gouvernements, les parlements et les partis politiques doivent comprendre que tant la majorité que l'opposition sont chargées d'exercer ce contrôle. Cette responsabilité ne doit pas incomber uniquement à l'opposition. Aussi, une bonne coopération entre gouvernements et parlements est nécessaire à cet égard. Une culture du contrôle doit être introduite dans les systèmes du parlement et du gouvernement. En outre, les droits de l'homme des parlementaires doivent être protégés afin que ceux-ci puissent s'acquitter de leur fonction de contrôle comme il se doit.

Par ailleurs, les parlementaires doivent avoir le courage d'exercer ce contrôle, cette tâche n'étant pas simple. Ils se trouvent en effet souvent pris dans un conflit entre les questions se posant au niveau de leurs circonscriptions et les questions de portée nationale, et entre les instructions qu'ils reçoivent de leurs partis et leurs propres objectifs. Le contrôle parlementaire reste néanmoins un devoir essentiel.

Un certain nombre d'incitations et de motivations encouragent les parlementaires à mener à bien le contrôle parlementaire, à savoir la recherche de la probité, de la fidélité, de l'équité, de l'efficacité et de l'efficience au parlement. Il existe toutefois des écarts majeurs en termes de ressources et de capacités. Les pays ne disposent pas tous des mêmes capacités, les gouvernements sont souvent mieux dotés en ressources que les parlements et les parlementaires eux-mêmes ne jouissent pas toujours des mêmes capacités et du même soutien. Il convient de trouver des moyens novateurs de combler ces écarts. Le parlement doit avoir son autonomie. Les structures parlementaires doivent disposer d'un mandat précis pour mener à bien le contrôle notamment dans les commissions. Même si les gouvernements donnent accès à l'information, les parlementaires doivent créer leurs propres réseaux, en particulier avec la société civile, les institutions nationales d'audit et les médiateurs.

Le rapport formule 28 recommandations visant à renforcer le contrôle exercé par le parlement. L'UIP et le PNUD soutiendront les parlementaires dans cet effort. L'intervenante prie les délégués de faire part à l'UIP de ce qu'ils ont trouvé utile et ce qui peut être amélioré dans le rapport.

M. R.N. IGBOKWE (Nigéria) estime que le Forum des jeunes parlementaires a gagné la confiance des jeunes. Cet organe constitue une tribune permettant aux jeunes d'exprimer leurs doléances et de dialoguer avec le gouvernement de manière à ce que le Forum puisse suivre de près les questions relatives aux jeunes. Il a défendu la cause des jeunes au Nigéria à plusieurs reprises. En 2015, le Gouvernement du Nigéria n'a pas pu accueillir tous les diplômés dans sa Brigade nationale des jeunes du fait d'un manque de financement. Le Forum a remis en cause cette décision et a organisé des réunions avec les ministres compétents. Le Président a finalement libéré un fonds spécial qui a permis à tous les étudiants remplissant les conditions requises de participer au programme. Dans un autre cas, le Forum a encouragé la prise de mesures contre le personnel du *Yaba College of Technology* qui avait négligé les besoins d'un étudiant, lequel était

ensuite décédé. Le Forum a également contribué à mettre en lumière une situation d'hostilité entre le Nigéria et la Turquie. Des rapports faisant état de jeunes Nigériens tués en Turquie avaient provoqué une vague de colère et des attaques visant des institutions turques au Nigéria. Toutefois, les médias avaient exagéré dans beaucoup de ces rapports. Grâce à des réunions pour la paix organisées par le Forum, l'ambassade turque a soutenu des représentants de jeunes nigériens afin qu'ils puissent se rendre en Turquie et juger par eux-mêmes de la situation. Des mesures similaires ont été prises après que des exécutions extrajudiciaires ont été commises en Afrique du Sud. L'intervenant a salué l'UIP pour son travail, notamment pour le soutien qu'elle apporte aux associations et forums de jeunes au parlement.

Mme M. Oloru (Ouganda), Présidente du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, prend la conduite de la réunion.

M. H. ALI IDRIS ALI (Soudan) dit que les parlementaires examinent de nombreuses questions politiques et sociales très importantes dans le cadre du Dialogue national soudanais. Ils s'intéressent notamment à la paix, à l'économie, à l'identité et au régime du gouvernement. Des jeunes participent également à ce dialogue. Au Soudan, une centaine de jeunes parlementaires participent activement aux travaux des commissions parlementaires, dans lesquelles ils sont bien représentés. Des discussions sur la paix, le trafic de drogue, l'emploi des jeunes, les migrations et la lutte contre l'extrémisme religieux doivent être menées dans le cadre du contrôle parlementaire. Les parlementaires doivent s'intéresser en particulier aux questions touchant les adolescents.

M. T.T. SIM (Malaisie) estime que les jeunes parlementaires doivent être davantage soutenus dans leur travail étant donné qu'ils ont moins d'expérience. Leur statut politique est moins élevé et ils peuvent être sanctionnés s'ils dénoncent leur parti ou leur gouvernement. Ils doivent avoir le courage d'exprimer leurs points de vue. Il y a deux catégories de jeunes : les jeunes bien formés et compétents et les jeunes marginalisés et dépossédés de tout pouvoir. Il est particulièrement important de soutenir cette deuxième catégorie de jeunes en vue de prévenir des phénomènes tels que le terrorisme.

Mme F. MELES (Ethiopie) dit que les jeunes Ethiopiens jouent un rôle important dans la vie économique, politique et culturelle du pays. Ils ont contribué au développement de l'Ethiopie par le biais de leurs propres initiatives et avec le soutien du gouvernement. Ils rencontrent toutefois plusieurs difficultés. C'est le cas notamment des nombreux jeunes quittant les zones rurales pour rejoindre les villes. Aussi, le gouvernement s'est attaché à leur garantir une transition douce, notamment en créant des emplois. Des groupes œuvrant au développement des jeunes s'emploient également à accroître leur participation à la vie politique.

M. O. ALTABTABAE (Koweït) dit que l'Assemblée nationale du Koweït a pris des mesures concrètes pour mobiliser les jeunes. Deux étudiants l'ont accompagné pour participer à cette séance du Forum, et il espère que ces jeunes occuperont un jour un siège au parlement.

Mme K. JABRE (Directrice, Division des Programmes de l'UIP) relève la multitude de points communs entre les parlementaires, qui sont confrontés aux mêmes difficultés en matière de contrôle, indépendamment de leur âge.

Préparatifs de la 138^{ème} Assemblée (mars 2018)

La SECRETAIRE DU FORUM dit que le Forum a désigné deux membres chargés de rédiger des contributions écrites aux résolutions qui seront adoptées à la 138^{ème} Assemblée de l'UIP, à savoir M. P. Kalobo (Zambie) et Mme S. Haskel (Israël), tous deux membres du Conseil du Forum des jeunes parlementaires. Elle ajoute que M. A. Williamson est l'auteur du *Rapport mondial sur l'e-Parlement*, un document qui se penchera sur la manière dont les parlementaires utilisent les médias sociaux et les nouvelles technologies. M. A. Williamson mènera une enquête et des entretiens à ce propos. Elle demande aux délégués de bien vouloir participer à ces travaux afin que le rapport reflète la perspective des jeunes.

La séance est levée à 13 h 10.

Débat paritaire sur le thème *Tenir les cordons de la bourse : exercer un contrôle dans l'intérêt général*

SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h 15 avec M. N. Schrijver (Pays-Bas), parlementaire, pour Modérateur.

Le MODERATEUR dit que le débat paritaire a pour objet de promouvoir le dialogue entre hommes et femmes sur des questions d'intérêt commun. Le présent débat va porter sur l'une des fonctions du Parlement les plus liées au pouvoir : l'examen du budget et le contrôle des dépenses publiques. Les participants devront discuter des pratiques de contrôle parlementaire, lequel peut s'exercer sur tout le cycle budgétaire, depuis la définition des priorités jusqu'à l'évaluation des répercussions des politiques sur la vie des citoyens, et de ce que l'expérience leur aura appris en la matière. Il sera utile d'évoquer des exemples concrets de stratégies et d'initiatives visant à renforcer le contrôle parlementaire et à le rendre plus sensible aux besoins des populations. Les participants s'interrogeront aussi sur les moyens de contribuer à l'égalité entre hommes et femmes par une budgétisation sensible au genre. Il présente les intervenants. Les deux premiers, M. A. Richardson et M. C. Chauvel, présenteront les conclusions du Rapport parlementaire mondial 2017, établi par l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

M. A. RICHARDSON (Spécialiste de l'information de l'UIP), *intervenant*, dit que le Rapport parlementaire mondial 2017 est consacré au contrôle parlementaire et au pouvoir du Parlement de demander des comptes au Gouvernement. Les pouvoirs de contrôle qui existent en théorie n'existent pas toujours en pratique. Le contrôle est une tâche complexe mais néanmoins importante pour les Objectifs de développement durable (ODD).

Le rapport a tenu compte des informations fournies par des parlements du monde entier. Il définit trois éléments essentiels à un système de contrôle efficace : 1) des pouvoirs, 2) des parlementaires engagés, et 3) des ressources et les moyens d'user des pouvoirs. Les recherches montrent que les pouvoirs des parlements dans le processus budgétaire varient considérablement, de même que leurs moyens et ressources. On a assisté cependant à une hausse sensible du nombre des parlements qui se dotent de services de recherche spécialisés en matière budgétaire pour aider les parlementaires. La recherche a mis aussi en évidence plusieurs obstacles au contrôle tels que le peu d'espace laissé aux parlementaires pour demander des comptes au Gouvernement. Le rapport contient 28 recommandations tendant à renforcer le contrôle parlementaire. Ces recommandations sont valables pour tous les pays, quelle que soit leur situation, car il y a toujours de la place pour des améliorations. Il est important en particulier d'envisager de nouer des partenariats efficaces entre parlements et institutions de contrôle des finances publiques.

M. C. CHAUVEL (Chef d'équipe, Processus de participation politique, Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD), *intervenant*, dit que le Rapport parlementaire mondial 2017 est une somme de connaissances dont le but est d'aider les parlementaires à s'acquitter de leur fonction de contrôle.

Une bonne gouvernance est indispensable à la réalisation des ODD. Or, la prestation de services efficaces, qui répondent aux besoins de la population et dont les responsables rendent des comptes, tient une place importante dans la bonne gouvernance. Le Parlement doit jouer un rôle en déterminant la nature de ces services, en demandant des comptes à ceux qui en sont responsables et en évaluant la qualité et la distribution de ces services. C'est à ces conditions seulement qu'il sera possible de savoir si le Programme 2030 aura été exécuté.

Le rapport est axé sur le contrôle parlementaire, et en particulier sur la budgétisation sensible au genre. Le contrôle parlementaire présente plusieurs aspects essentiels. Premièrement, les parlementaires doivent jouer un rôle central dans l'établissement du budget. Il devrait y avoir place dans le système constitutionnel pour un dialogue entre le Parlement et l'exécutif sur ce que devraient être les priorités du budget. Les parlementaires représentent le peuple et sont donc les mieux placés pour tenir la promesse faite de ne laisser personne de côté. Deuxièmement, ils doivent aussi jouer un rôle dans l'approbation du budget. L'exécutif doit soumettre le budget à

l'examen de l'Assemblée plénière. La plénière doit alors l'adopter, le rejeter ou l'amender avant qu'il ne devienne loi. S'il n'est pas adopté par les parlementaires, le budget n'est pas légal. Troisièmement, les parlementaires doivent en contrôler l'exécution. Toutes les commissions parlementaires devraient convoquer les ministres pour qu'ils répondent en public aux questions relatives à la conformité de leur exécution du budget à la loi. Quatrièmement, le parlement, en liaison avec les organes suprêmes de contrôle des finances publiques et les organisations de la société civile, doit contrôler les dépenses du Gouvernement, mettre en évidence les faiblesses du système et recommander des changements à apporter à la pratique. Il invite les délégué(e)s dont le Parlement n'a pas les pouvoirs indiqués plus haut à s'adresser à l'UIP ou au PNUD. Les deux organisations peuvent tenir des ateliers, par exemple, ou établir des programmes de travail pour aider à changer les choses.

Bien que l'on constate des progrès au niveau national en direction du contrôle parlementaire, il y a encore un long chemin à parcourir. Les parlements qui reçoivent le budget à l'avance ne sont pas nombreux et rares sont ceux qui ont un système leur permettant d'analyser l'impact du budget au regard du genre. La Suède, avec son plan de six ans, fait partie des pays qui donnent un bon exemple de budget sensible au genre mais, à l'échelle mondiale, la situation n'est pas brillante. Seuls 20 pour cent des parlements pratiquent la budgétisation sensible au genre.

Le MODERATEUR demande aux trois intervenantes suivantes de faire part de leur expérience nationale du contrôle du processus budgétaire, en particulier de la budgétisation sensible au genre.

Mme T. MODISE (Présidente du Conseil national des provinces, Afrique du Sud), *intervenante*, dit que la Constitution sud-africaine interdit la discrimination fondée sur la race, le genre, le sexe, la grossesse, l'état civil, l'origine ethnique ou sociale, la couleur de peau, l'âge, le handicap, la culture ou la langue. La Charte de la Liberté et la Charte de la Femme sont les pierres angulaires de la Constitution. Il existe diverses autres institutions telles que la Commission pour l'égalité entre hommes et femmes, le Ministère de la femme et le Conseil sud-africain des langues. En Afrique du Sud, la parité va donc au-delà du nombre égal d'hommes et de femmes. Le budget doit tenir compte de tous les aspects de la société.

Il est vital d'examiner le financement alloué au Parlement lui-même par rapport à celui dont bénéficie l'exécutif. Le Parlement doit avoir les moyens de dispenser une formation et d'aligner ses commissions sur les ministères de l'exécutif. Les parlementaires doivent pouvoir poser des questions sur le budget et veiller à ce que des crédits soient alloués aux femmes et à d'autres groupes lors d'auditions publiques. Le Conseil national des provinces ne peut pas adopter le budget tant que les provinces n'ont pas donné le feu vert à leurs représentants. Le budget doit être adopté par les deux chambres du parlement.

En août 2017, l'Afrique du Sud a accueilli la Conférence internationale des femmes sur *Les femmes dans un monde du travail en évolution*. A la conférence, des pays ont approuvé une déclaration demandant aux parlements d'adopter et d'exécuter des budgets sensibles au genre. En Afrique du Sud, c'est un groupe multipartite rassemblant toutes les femmes parlementaires qui veille à ce que les femmes soient prises en compte dans tous les budgets. Il y a aussi des organes spécialisés à l'Assemblée nationale, au Conseil national des provinces et dans les provinces elles-mêmes, auxquels des femmes participent à tous les niveaux. Non seulement les femmes doivent participer à l'établissement du budget mais elles doivent aussi être présentes dans toutes les activités. Par exemple, le budget de la défense peut être sensible au genre pour autant qu'il y ait des femmes à la fois au Parlement et dans les forces armées elles-mêmes.

Mme G. MOSER (parlementaire, Présidente de la Commission de la Cour des comptes, Autriche), *intervenante*, dit que les parlementaires doivent s'impliquer dans le cycle budgétaire. L'Autriche a introduit des réformes qui orientent davantage le Parlement vers le contrôle. Il est de la responsabilité des parlementaires de traduire le budget en actes et d'obtenir de bons résultats pour les hommes et pour les femmes. La transparence en Autriche est l'un des principes clés de la budgétisation. Le fossé qui existait entre les parlementaires et les experts des ministères est en voie d'être comblé par l'Office parlementaire du budget, organe d'experts indépendant créé en 2012 qui est à la disposition de tous les partis et procède à une analyse annuelle du budget. Le parti des Verts, quant à lui, a suivi une formation pour apprendre à lire le budget. Malgré tous ces efforts, le Gouvernement garde le pouvoir décisionnel et opère généralement ses choix avant de présenter le budget au Parlement, qui n'a guère la possibilité de le modifier.

Mme K.J. BETETA RUBÍN (parlementaire, Présidente de la Commission du budget et des comptes, Pérou) dit que la Constitution péruvienne dispose que le Parlement ne peut ni établir le budget ni l'augmenter. Cette fonction revient exclusivement à l'exécutif qui établit un budget pour toutes les institutions de l'Etat. En conséquence, il n'est pas toujours possible d'obtenir un budget qui réponde aux besoins du pays. L'opération *Lava Jato* a révélé plusieurs scandales de corruption auxquels le Pérou est mêlé et qui viennent de pouvoirs de contrôle budgétaire insuffisants accordés au Parlement par les trois gouvernements précédents. Les gouvernements se sont même servis du parlement pour adopter des lois qui leur permettaient d'augmenter le budget sans frein ni contrôle. Avec les changements majeurs introduits par l'administration actuelle, les dépenses sont aujourd'hui soumises à un contrôle parlementaire plus rigoureux. Le Parlement souhaite en particulier mettre en évidence les inégalités, en particulier entre hommes et femmes, et les supprimer du budget. La fonction de contrôle parlementaire se heurte cependant à des obstacles. Par exemple, le Parlement ne reçoit pas toujours les informations dont il a besoin pour exercer son contrôle. C'est le cas dans l'opération *Lava Jato*, à la suite de laquelle le Procureur général a signé un accord avec Odebrecht mais n'a pas communiqué l'information. Il est aussi difficile d'exercer un contrôle budgétaire en raison des pressions exercées par les forces économiques et les magnats de la presse. Les médias se servent souvent de la liberté de la presse comme d'un écran de fumée pour saper l'autorité du Parlement dans le contrôle du budget. Les ressources, la logistique et les services disponibles pour exercer le contrôle sont souvent insuffisants. Il n'y a pas de procédure d'audit et les organes de l'Etat n'ont pas les moyens de rédiger des rapports complets en temps utile. La bonne stratégie consiste à travailler avec les citoyens. Ceux-ci ont connaissance de délits et les parlementaires peuvent ensuite transmettre l'information pertinente aux autorités compétentes. Dans l'ensemble, la situation est frustrante. Bien qu'il y ait des séances dites "décentralisées" où les autorités régionales peuvent soumettre des propositions à inscrire au projet de budget, l'exécutif leur fixe des limites à l'avance.

Mme J. NIKOLOVA (Ex-République yougoslave de Macédoine) dit que la transparence est importante en matière de dépenses publiques. Dans son pays, le Gouvernement doit soumettre le projet de budget à l'Assemblée vers la mi-novembre. Les parlementaires discutent alors du budget au sein de la Commission des finances et du budget, ainsi que dans d'autres commissions. Par exemple, la Commission pour l'égalité des chances entre hommes et femmes examine le budget sous l'angle du genre. Cette commission, avec le Club des femmes parlementaires, organise aussi des ateliers et des débats sur la budgétisation sensible au genre. N'importe quel parlementaire, groupe ou commission parlementaire peut présenter des amendements au projet de budget. L'Assemblée doit adopter le budget avant la fin du mois de décembre. L'Etat surveille l'exécution du budget par le biais des rapports, des comptes, des procédures financières, des données électroniques, des systèmes informatiques et d'autres documents qu'il examine. L'organisme de contrôle agréé présente un rapport annuel à l'Assemblée qui l'examine et en adopte les conclusions. Le Parlement peut aussi poser des questions aux ministres compétents sur le projet de loi final du budget. En 2008, le Gouvernement a créé le Conseil budgétaire de l'Assemblée afin de renforcer l'autonomie financière de celle-ci.

Mme S. SIRIVEJCHAPUN (Thaïlande) dit que le cycle budgétaire se déroule en cinq étapes en Thaïlande : préparation, établissement, adoption, exécution, et suivi et évaluation. Le Parlement participe au stade de l'adoption. Il examine le projet de loi annuel de finances, qui contient les estimations des dépenses, des recettes et des rentrées, ainsi que les résultats et avantages attendus des dépenses. Les chiffres doivent être en conformité avec la stratégie nationale et les plans de développement. Selon la nouvelle Constitution, le Gouvernement doit être sensible au genre dans l'établissement du projet de loi. Cependant, la budgétisation sensible au genre est un nouveau concept pour la Thaïlande, qui a encore beaucoup à apprendre d'autres Membres de l'UIP. Le Gouvernement charge une commission ad hoc d'examiner et d'amender chacune des propositions. Le projet de loi révisé passe ensuite devant l'Assemblée nationale pour une dernière lecture. Il existe depuis quelque temps en Thaïlande un Office parlementaire du budget, qui transmet les données nécessaires à la commission ad hoc et au Parlement afin de l'inciter à s'impliquer davantage dans le processus budgétaire.

Mme S. PUSHPA (Inde) dit que la Constitution indienne contient trois dispositions fondamentales qui défendent les droits des citoyens par rapport au budget. Premièrement, aucun impôt ne peut être levé ou perçu sans l'autorité de la loi. Deuxièmement, aucune dépense ne peut être engagée si elle n'est pas prévue par la loi. Troisièmement, l'exécutif doit dépenser les fonds publics comme en a décidé le Parlement. En Inde, les deux chambres débattent des propositions

et votent sur elles. Il y a également un débat axé sur le genre. Le Parlement assume ses responsabilités par un réseau de 24 commissions permanentes. L'UIP devrait avoir pour une politique de faire des parlementaires qui travaillent avec le plus d'assiduité dans l'intérêt général des modèles pour les autres. Elle demande à l'UIP d'aider les parlementaires à exercer leur contrôle dans l'intérêt général.

M. M. SENATHIRAJAH (Sri Lanka) dit que le nord-est de Sri Lanka, touché par la guerre, compte plus de 80 000 familles dont le chef est une femme. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a aussi constaté que de nombreux enfants et femmes enceintes souffraient de malnutrition. Pourtant, aucun gouvernement n'a alloué de crédit budgétaire pour leur venir en aide. Il engage l'UIP et le PNUD à faire pression sur le Gouvernement sri lankais pour qu'il alloue des fonds suffisants aux femmes et aux enfants et établisse un plan d'action digne de ce nom.

Mme W.A. KHAN (Bangladesh) dit que des parlementaires, même de l'opposition, président toutes les commissions de contrôle. La budgétisation donne lieu un débat général au Parlement. Il est arrivé à maintes reprises que le Parlement oblige le Ministre des finances à changer des détails du budget. Le contrôle parlementaire est dans l'intérêt du peuple. Au Bangladesh, le Premier Ministre donne aux président(e)s des commissions toute liberté d'agir dans l'intérêt général.

Mme L. GUMEROVA (Fédération de Russie) dit que l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie participe à chaque étape du processus budgétaire, depuis l'établissement au contrôle en passant par l'examen du budget. La chambre haute est particulièrement active. Cette année, elle a proposé 20 amendements au budget et le Gouvernement en a adopté huit. Toutes les finances sont incorporées dans une seule et même loi, ce qui en facilite l'accès et la compréhension. Depuis 1995, la Russie a une Cour des comptes qui est chargée de contrôler toutes les dépenses et qui compte 12 membres, dont six nommés par le Parlement. En cas d'abus, l'information est transmise au Parlement qui ouvre immédiatement une enquête. Elle-même a remarqué un jour qu'il n'y avait pas de crédit alloué à la construction de jardins d'enfants. Après avoir demandé un crédit important dans ce but, le Gouvernement a pu construire ces jardins d'enfants. Il existe une tendance très nette en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. La Russie est prête à faire profiter d'autres de son expérience.

Mme S.F. HOSSEINI (République islamique d'Iran) dit que des femmes doivent être associées à la budgétisation sensible au genre. Malheureusement, en République islamique d'Iran, les femmes parlementaires n'ont pas souvent la possibilité de devenir membres de la Commission du budget. Lorsqu'il présente le projet de loi de budget au Parlement, le Gouvernement a déjà pris les décisions et le Parlement ne peut pas changer grand-chose. Il y a deux solutions à ce problème. Les femmes s'informent sur le budget, l'analysent et exercent un contrôle. Elles réclament aussi une budgétisation sensible au genre aux ministères gouvernementaux compétents. Le but est d'apporter des amendements sensibles au genre avant la présentation du budget au Parlement.

Mme J. BURTON (Irlande) dit que son pays s'est récemment doté d'une commission de contrôle budgétaire. En Irlande, les questions essentielles pour les femmes en termes de budget sont la garde des enfants, les allocations familiales, la formation pour celles qui souhaitent réintégrer le marché du travail et les retraites. S'il est utile de débattre des structures techniques des commissions de contrôle budgétaire, il est important aussi de se soucier des questions dont dépend la vie des femmes.

M. Y. YONAH (Israël) dit que le Gouvernement israélien a adopté une résolution encourageant la budgétisation sensible au genre. La résolution a obligé chaque ministère à fournir avant 2018 une analyse de son budget sous l'angle du genre. Cette analyse va aider le Gouvernement à établir à l'avenir des budgets qui favorisent l'égalité entre hommes et femmes. De son côté, la Commission de la condition féminine et de l'égalité entre hommes et femmes est habilitée à convoquer le directeur général de chaque ministère pour obtenir de plus amples informations sur l'analyse du budget au regard du genre.

M. A. JAFFAR (Bahreïn) dit que son Gouvernement a pris diverses mesures pour encourager un contrôle parlementaire des dépenses publiques. Il a mis en place une commission de contrôle des dépenses publiques, un système de contrôle des comptes centralisé et une direction générale de la comptabilité publique. Au Bahreïn, l'autorité compétente responsable de l'établissement du budget est le Ministère des finances.

M. F. BURBANO (Equateur) dit que le contrôle des dépenses publiques est l'une des tâches les plus importantes du Parlement parce que les finances viennent du peuple que les parlementaires représentent. Le peuple s'attend à ce que l'honnêteté et la transparence président aux dépenses du budget. C'est souvent à l'opposition qu'incombe d'abord le contrôle, surtout si les pouvoirs autres que l'exécutif ne sont pas indépendants. L'UIP devrait aider les parlementaires à mieux exercer leurs fonctions. La société civile et les médias jouent aussi un rôle essentiel de contrôle. Il condamne la mort tragique de la journaliste maltaise qui a publié plusieurs articles dans les Panama Papers. Les parlementaires doivent se trouver des alliés parmi les journalistes d'investigation.

Mme I. ALWAZIR (Palestine) dit que la Palestine, toujours sous occupation, a des déficits budgétaires. Le budget est financé par les impôts, taxes et droits de douane et par les fonds de pays donateurs mais Israël a suspendu le versement des impôts perçus au nom des Palestiniens. A cause du déficit, il est difficile de prendre en compte le rôle des femmes et même les besoins des différents ministères. Elle espère que la paix finira par triompher et que la Palestine deviendra indépendante. L'Etat palestinien pourra alors prendre soin de son peuple.

M. H. ALI IDRIS ALI (Soudan) dit que l'on peut concevoir le budget sous l'aspect administratif, politique ou économique et que, au Soudan, une commission distincte traite de chacun de ces aspects. Les femmes jouent un rôle majeur dans le budget, qui tient toujours compte des besoins des différents ministères. Le processus budgétaire se déroule en trois phases. Premièrement, le Parlement débat des détails du budget et décide de l'adopter ou non. Deuxièmement, il surveille l'exécution du budget. Il contrôle les dépenses de chaque ministère et s'assure qu'elles sont conformes à ce qui était initialement prévu. L'exécutif ne peut rien ajouter au budget sans le consentement du Parlement. Troisièmement, le Commissaire aux comptes évalue les dépenses à la fin de l'exercice.

Le MODERATEUR dit que les intervenants vont résumer ce que les pays ont appris à propos de la sensibilité au genre et parler de leur expérience propre par rapport à ces enseignements, ou indiquer si un dialogue s'est instauré avec les organisations de la société civile dans leur pays et s'il a eu une incidence sur le cycle budgétaire.

Mme T. MODISE (Présidente du Conseil national des provinces, Afrique du Sud), *intervenante*, dit que l'Afrique du Sud a essayé de faire siéger des femmes dans toutes les commissions. Les commissions féminines et le groupe multipartite des femmes parlementaires forment des femmes à l'examen du budget. Pendant longtemps, l'Afrique du Sud n'a pas eu de ministère de la femme. Elle avait un organe indépendant qui contrôlait le travail de tous les ministères et institutions de l'Etat relatif aux questions féminines. Elle a maintenant un ministère qui poursuit le travail de l'organe indépendant. L'Afrique du Sud aspire à avoir un parlement composé pour moitié de femmes. Tant que l'on n'a pas de femmes à des postes stratégiques, il est impossible de poser les questions pertinentes. Elles ont pourtant bon nombre d'alliés parmi les hommes parlementaires. Le Parlement, qui n'a jamais encore amendé le budget, bien qu'il ait le pouvoir de le faire, a cependant refusé de l'adopter lorsqu'il y était opposé. La société civile joue aussi un rôle. Le Parlement ne peut pas adopter le budget tant que le public ne l'a pas examiné.

Mme G. MOSER (parlementaire, Présidente de la Commission de la Cour des comptes, Autriche), *intervenante*, dit qu'en Autriche la budgétisation sensible au genre est régie par un cadre constitutionnel qui est pertinent pour les hommes comme pour les femmes. Le Ministère des finances applique la budgétisation sensible au genre dans son travail et dans la loi de budget. Cependant, cette budgétisation est encore en pleine évolution. Chaque ministère doit définir un maximum de cinq résultats par secteur budgétaire. Par exemple, le budget de la circulation peut porter soit sur l'amélioration du réseau routier soit sur celle des transports publics. Les ministères doivent expliquer à quoi correspond chaque résultat et comment ils vont mesurer les progrès. Les organisations de la société civile ont accès au budget qui est publié en ligne. Elles entament souvent le dialogue avec des parlementaires isolés mais moins souvent avec les ministères.

Mme K. BETETA RUBÍN (parlementaire, Présidente de la Commission du budget et des comptes, Pérou), *intervenante*, dit que les organes de l'Etat doivent recevoir une allocation budgétaire pour le développement humain et le développement des entreprises. Le budget doit veiller à un équilibre entre hommes et femmes, qui doivent avoir également accès aux financements. Il faut un contrôle des dépenses budgétaires si l'on veut s'assurer que les fonds publics bénéficient à ceux qui en ont besoin et éviter les abus. Il est important d'ouvrir des espaces de dialogue, notamment sur la dimension du genre. Le système de l'Assemblée fédérale russe, qui prévoit la participation des parlementaires dès l'établissement initial du budget jusqu'à son adoption, est un exemple à suivre. Tous les parlements devraient prendre part à l'établissement du budget. Au Pérou, ce n'est pas possible parce que le budget est plafonné. Les parlementaires analysent le budget, en débattent et l'approuvent mais leurs propositions ne seront pas acceptées par le Gouvernement si elles conduisent à un dépassement du budget plafonné. Les organisations de la société civile et autres acteurs privés ont peu d'influence en matière de contrôle budgétaire.

Mme M.E. ZABALA MONTENEGRO (Etat plurinational de Bolivie) dit que le Parlement joue un rôle important de contrôle dans l'Etat plurinational de Bolivie et que ses rapports peuvent être verbaux ou écrits. Bien que tous les organes de l'Etat rendent des comptes lors d'auditions publiques, cela ne suffit pas. L'UIP doit réfléchir à la mesure dans laquelle les parlements peuvent réorienter les politiques publiques dans l'intérêt des citoyens. Elle doit aussi évaluer la mesure dans laquelle les femmes parlementaires pèsent sur le budget. En Bolivie, il existe une loi sur la sensibilité au genre mais il arrive souvent que le budget ne prévoit pas de ressources suffisantes pour l'appliquer. L'UIP devrait organiser pour les femmes des activités de formation à l'établissement et au contrôle du budget, ainsi qu'à l'élaboration de politiques sensibles au genre. Les femmes ne doivent pas être les seules à traiter des questions de genre et d'égalité entre hommes et femmes. Tous les parlementaires doivent s'y intéresser, y compris les hommes et les jeunes. Il serait utile de définir des indicateurs permettant de mesurer le niveau de participation des femmes et la qualité de cette participation et d'examiner s'ils se traduisent dans le budget.

M. L. BARRÍA (Panama) dit que l'UIP devrait recommander des budgets sensibles au genre non seulement pour les ministères de la condition féminine mais pour tous les ministères du Gouvernement. Sinon, les objectifs ne seront pas atteints. Il importe aussi que les questions relatives aux jeunes soient prises en compte dans tous les ministères.

Mme J. MBAMBU MUGHOLE (République démocratique du Congo) dit que la Commission des affaires économiques et financières compte peu de femmes en République démocratique du Congo. Celles qui en sont membres ont été recommandées par des hommes influents. Le conflit qui déchire l'est du pays est régulièrement à l'origine de massacres et pourtant le Gouvernement n'a pas prévu de budget pour venir en aide aux victimes ni aux familles d'accueil des enfants que la guerre a rendus orphelins. Elle engage l'UIP et le PNUD à intervenir dans ce sens. Le plus urgent est d'aider les personnes déplacées par la guerre.

Mme M. BABA SY (Mauritanie) dit que le pourcentage de femmes participant au processus budgétaire est insuffisant en Mauritanie. Le Parlement ne compte que 22 pour cent de femmes. Néanmoins, le pays fait de son mieux pour inclure la dimension du genre dans les procédures budgétaires. Avec le soutien de l'UIP, la Mauritanie a organisé une série de "caravanes", soit de déplacements qu'entreprennent des femmes parlementaires à travers le pays pour se rendre compte des problèmes que rencontrent les femmes. Il ne suffit pas d'avoir un budget exclusivement consacré aux femmes. Tous les ministères gouvernementaux devraient prendre en compte les préoccupations des femmes. Le taux élevé de mortalité maternelle est un problème prioritaire pour les femmes en Mauritanie. Pendant leurs déplacements à travers le pays, les femmes parlementaires ont découvert que certaines femmes étaient coupées du reste du monde en hiver et ne pouvaient pas quitter leur foyer. Le budget devrait donc tenir compte de cette situation, par exemple en prévoyant la construction de routes pour pouvoir évacuer les femmes qui vont accoucher ou l'amélioration des structures médicales sur place. Les parlementaires doivent se rendre sur le terrain pour découvrir de quoi les populations ont besoin, plutôt que de prendre des décisions depuis le Parlement.

Le MODERATEUR dit que les intervenants sont priés de tirer les conclusions du débat et de résumer les compétences que doivent avoir les parlementaires pour contrôler le budget.

Mme T. MODISE (Présidente du Conseil national des provinces, Afrique du Sud), *intervenante*, dit que les femmes doivent coordonner leur action, s'entraider et se faire part de leurs expériences d'un parlement à l'autre. Le parlement doit répondre aux besoins de tous les électeurs et représenter la population nationale dans toute sa diversité. En Afrique, les femmes constituent la majorité de l'électorat et pourtant leurs besoins ne sont pas pris en compte dans le budget.

Mme G. MOSER (parlementaire, Présidente de la Commission de la Cour des comptes, Autriche), *intervenante*, dit que l'UIP devrait continuer à être un lieu d'échanges sur les bonnes pratiques. Les parlementaires doivent se former au contact d'experts. Le budget doit tenir compte des besoins du peuple. La transparence est importante, de même que la consultation et la reddition de comptes.

Mme K.J. BETETA RUBÍN (parlementaire, Présidente de la Commission du budget et des comptes, Pérou), *intervenante*, dit que la budgétisation sensible au genre devrait s'appliquer à tous les budgets, quel que soit le ministère. Les parlementaires doivent acquérir de l'expérience, développer leur intuition et comprendre l'économie. Le budget remplira alors son office et il sera plus facile de déceler les irrégularités et les problèmes. Le budget devrait être établi de manière à encourager le développement et à réduire les inégalités.

M. A. RICHARDSON (Spécialiste de l'information de l'UIP), *intervenant*, dit que les interventions des délégués corroborent les messages du Rapport parlementaire mondial, notamment l'utilité pour les parlementaires de confronter leurs expériences. Il y a deux leçons à tirer de cet exercice. Premièrement, le parlement a le pouvoir d'influer sur les conditions dans lesquelles le budget est établi. Certains parlements obligent des ministères à procéder à une analyse de leur budget sous l'angle du genre et à intégrer cette dimension dans l'ensemble de leurs travaux. Deuxièmement, la tendance est actuellement à une participation plus grande du parlement à toutes les étapes du processus budgétaire. Dans certains cas, le rôle du parlement se limite à l'adoption du budget ; dans ce cas, il n'a guère la possibilité de le modifier. De plus en plus, cependant, les parlements sont associés à la préparation du budget et peuvent faire valoir leurs préoccupations avant qu'il ne soit présenté en plénière. L'UIP et le PNUD sont prêts à travailler avec tous les parlements qui souhaiteraient renforcer leur fonction de contrôle, en particulier le contrôle des finances publiques sous l'angle du genre.

M. C. CHAUVEL, (Chef d'équipe, Processus de participation politique, Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, PNUD), *intervenant*, dit qu'il a quatre observations à faire. Premièrement, les délégués de Sri Lanka et de la République démocratique du Congo devraient prendre contact avec le Coordonnateur du système des Nations Unies dans leur pays. Le meilleur moyen pour le PNUD de répondre à des préoccupations concernant un conflit est d'avoir un dialogue direct sur le terrain. Deuxièmement, il fait siennes les recommandations du représentant du Panama et des déléguées de la République démocratique du Congo et de la Mauritanie sur l'importance d'intégrer la dimension du genre dans tout le budget. Cependant, cette intégration ne peut pas se réaliser de manière opportuniste ou accidentelle. Il faut y procéder de manière systématique, sinon, elle ne fonctionnera pas. Troisièmement, la représentante de la République démocratique du Congo a raison quand elle constate qu'il est inhabituel de voir une femme présider une commission des finances. Il serait bon que des femmes occupent ces postes et que la pratique se normalise. Quatrièmement, il souscrit à ce qu'a dit la représentante de l'Etat plurinational de Bolivie sur la nécessité d'un cadre de suivi et d'évaluation dans le domaine de la budgétisation sensible au genre. Le Rapport parlementaire mondial a établi que 20 pour cent des parlements procédaient à ce suivi et à cette évaluation et a pris ce pourcentage comme point de départ. Comme il est bas, le PNUD va réfléchir à des indicateurs susceptibles de le relever.

Le MODERATEUR dit que l'UIP et le PNUD vont tenir compte de toutes ces observations.

La séance est levée à 13 h 05.

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

MARDI 17 OCTOBRE

(Matin)

Réunion-débat : *Quarante ans après l'adoption des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève : dans quelle mesure le droit protège-t-il encore dans un contexte de conflit armé contemporain ?*

La réunion est ouverte à 11 h 05 par M. P. Mahoux, ancien sénateur (Belgique), modérateur du débat.

Le MODERATEUR présente le thème du débat, rappelle que les deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 adoptés en 1977 portent à la fois sur les conflits armés internationaux et non internationaux et mettent l'accent sur la protection des civils. Si les Protocoles restent pertinents quarante ans après leur adoption, il convient de renforcer leur mise en œuvre au vu de la nature fluctuante des conflits actuels qui nuit au respect de certaines de leurs dispositions. Le débat portera donc sur le rôle des parlementaires en la matière et, à cet égard, le modérateur attire l'attention de l'auditoire sur le *Guide à l'usage des parlementaires* intitulé *Droit international humanitaire* qui a été conjointement publié par l'UIP et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Il présente les intervenants qui vont exposer leur connaissance et leur expérience dans ce domaine : M. Benjamin Charlier, conseiller juridique au CICR, M. Juan Manuel Corzo, sénateur (Colombie), Mme Marie Lequin Coutin, responsable de la région Eurasie à l'Appel de Genève et Mme Monica Green, parlementaire (Suède). Il invite ensuite les participants à regarder un film produit par le CICR à l'occasion du quarantième anniversaire des deux protocoles.

Un court-métrage intitulé *Les lois de la guerre en bref* est visionné.

Le MODERATEUR dit que dans les efforts déployés pour renforcer le droit international humanitaire, il ne faut jamais perdre de vue que les civils sont trop souvent les victimes de dommages collatéraux lors d'attaques militaires. Il est en outre essentiel d'appuyer l'interdiction des armes de destruction massives, armes nucléaires comprises, dont l'objectif est clairement d'annihiler les populations et les installations civiles. Il invite M. B. Charlier à présenter le droit international humanitaire, son rôle, sa pertinence et sa mise en œuvre, et à évoquer les difficultés rencontrées et les succès obtenus.

M. B. CHARLIER (conseiller juridique au CICR), *intervenant*, explique que le CICR est mandaté par la communauté internationale pour promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH), notamment en prenant la parole dans des forums comme celui-ci. Avec les Conventions de Genève, les deux Protocoles additionnels (PA) continuent de constituer les fondements du DIH et forment les pierres angulaires de la protection et du respect de la dignité humaine dans les conflits armés. Le quarantième anniversaire des Protocoles additionnels fournit donc une parfaite occasion pour réfléchir à la valeur concrète de ce droit et – point essentiel – aux moyens d'en renforcer le respect et la pertinence générale dans les conflits actuels. Il signale que le CICR défend le point de vue – parfois contesté – que, globalement, plutôt que d'essayer de changer les règles de base du DIH, il est préférable de concentrer les efforts sur la recherche de moyens efficaces pour en renforcer le respect. Ces règles fondamentales fixent en effet des normes de protection qui tout en étant élevées sont réalistes, et donc applicables aux conflits actuels.

Après une rapide mise en perspective historique des Protocoles, il en explique les quatre objectifs principaux. Le premier visait à assurer une prise en compte du DIH par l'ensemble de la communauté internationale nouvellement élargie après les processus de décolonisation des années 1960. Les négociations des protocoles ont réuni 124 Etats, soit plus du double du nombre des Etats associés à celles des Conventions de Genève. Le deuxième objectif portait sur la codification et le développement des règles fondamentales de conduite des hostilités, lesquelles n'avaient pas été révisées depuis 1907. Il a également été atteint puisque les Protocoles

additionnels définissent, entre autres, les notions essentielles de combattants, forces armées et objectifs militaires, et établissent les principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution au moment du déclenchement d'une attaque. Le troisième grand objectif également atteint concernait l'extension du droit de la guerre aux conflits armés non internationaux. Le Protocole additionnel II est en effet le tout premier traité international qui concerne exclusivement ce genre de conflits. Il complète ainsi l'article 3, commun aux Conventions de Genève. Ce protocole constitue d'ailleurs un accomplissement majeur, même s'il comprend un nombre de règles qui peut sembler limité par rapport au nombre de celles qui régissent les conflits armés internationaux. Un quatrième objectif a également été atteint : la prise en compte des nouvelles réalités de la guerre par l'introduction de règles concernant les tactiques de guérilla et les actes de terrorisme.

S'agissant des principaux succès obtenus, l'intervenant précise que les protocoles additionnels figurent parmi les instruments juridiques les plus ratifiés au monde. Tous les Etats ont ratifié les Conventions de Genève, 174 ont ratifié le Protocole additionnel I et 168 le Protocole additionnel II. Cela a en outre contribué à l'établissement d'un droit international humanitaire coutumier qui s'applique à tous les Etats, qu'ils aient ou non ratifié les protocoles. Les protocoles, qui ont apporté des moyens supplémentaires pour lutter contre l'impunité en cas de violation du droit international humanitaire, ont été inclus dans les Statuts des tribunaux pénaux de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, ainsi que dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, compétente à la fois pour les conflits armés internationaux et non internationaux. Néanmoins, la plus grande des réussites concerne leur transposition dans la réalité.

L'intervenant attire à ce propos l'attention de l'auditoire sur la plateforme web récemment lancée par le CICR. Intitulée *IHL in action: Respect for law on the battlefield* (DIH en action : respect du droit sur le champ de bataille), elle est accessible via le lien <https://ihl-in-action.icrc.org> et comprend une base de données qui répertorie les succès obtenus dans le domaine du droit international humanitaire, classés par thème, et donne ainsi des exemples d'application du DIH dans les guerres modernes. Il conseille en outre aux parlementaires d'explorer la section consacrée aux mécanismes de mise en œuvre, où ils trouveront des idées pour promouvoir le DIH et sensibiliser la société civile et l'exécutif de leur pays à la question. Il recommande lui aussi le *Guide à l'usage des parlementaires* sur le DIH publié par l'UIP, qui constitue une autre ressource très utile, susceptible de donner aux parlementaires des idées d'action.

Le MODERATEUR remercie M. B. Charlier pour sa présentation et invite Mme M. Lequin Coutin à parler de son expérience relative aux acteurs non étatiques armés et à la nécessité de leur faire respecter le DIH.

Mme M. LEQUIN COUTIN (Appel de Genève), *intervenante*, illustre sa présentation en projetant des diapositives. Elle précise que l'Appel de Genève est une organisation à but non lucratif qui s'efforce de réduire l'impact négatif des conflits armés sur les civils. Dans ce but, l'organisation travaille à un plus grand respect du droit international humanitaire par les acteurs armés non étatiques (mouvements d'opposition et d'insurrection, autorités de fait, groupes paramilitaires, milices d'auto-défense...). L'Appel de Genève intervient en particulier sur des thèmes comme les mines antipersonnel, la protection des enfants, la violence sexuelle, les déplacements forcés, les missions médicales et l'usage d'armes explosives dans des zones habitées. S'agissant de la base juridique de son travail, l'organisation s'appuie principalement sur l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949, sur le Protocole II additionnel à ces Conventions, sur le droit coutumier et sur les résolutions de l'ONU.

L'Appel de Genève travaille de manière transparente en s'inspirant des valeurs à la base des principes humanitaires (humanité, neutralité, impartialité et indépendance) et recherche le soutien des Etats et la collaboration des organisations internationales, notamment de l'ONU. Ses activités sont fondées sur le constat que des acteurs armés non étatiques sont impliqués dans la plupart des conflits contemporains et qu'il convient donc de les informer et de leur faire prendre conscience du devoir qui leur incombe, en vertu du droit international humanitaire, de protéger les civils dans les conflits armés. Le fait que le système juridique international soit centré sur les Etats complique la régulation de la conduite de ces acteurs alors qu'il arrive que des Etats se refusent à signer des traités tant que les acteurs non étatiques n'ont pas pris des engagements similaires.

L'Appel de Genève adopte une approche directe en s'engageant dans un dialogue constructif et suivi avec les acteurs armés non étatiques. Ce faisant, l'organisation cherche à renforcer les connaissances de ces acteurs ainsi que leurs capacités d'application du DIH, à les encourager à prendre des engagements publics de respect du DIH, à renforcer la mise en œuvre de ce droit et à contrôler son respect. L'organisation recourt aussi à une approche indirecte par le lancement de grandes campagnes médiatiques de sensibilisation visant à inciter les organisations de la société civile à intervenir auprès des acteurs armés non étatiques.

Un court-métrage intitulé *L'Appel de Genève en 3 minutes* est visionné. Il donne un aperçu de l'organisation et de son travail.

Mme M. LEQUIN COUTIN (Appel de Genève), *intervenante*, poursuit sa présentation en expliquant que son organisation demande aux acteurs armés non étatiques de signer des actes d'engagement par lesquels ils promettent de manière unilatérale de respecter des dispositions spécifiques du droit international humanitaire et de rendre compte publiquement des engagements pris. Les actes d'engagement sont normalisés et universels. Ils n'ont aucun effet sur le statut juridique des acteurs armés non étatiques et portent sur trois axes : adhésion à une interdiction totale des mines antipersonnel, interdiction de la violence sexuelle dans les conflits armés et élimination de la discrimination basée sur le genre, et protection des enfants dans les conflits armés. A ce jour, 85 acteurs armés non étatiques ont signé des actes d'engagement par lesquels ils s'obligent à respecter les normes internationales les plus élevées dans ces trois domaines et à mettre en place des mesures d'application et de suivi, sachant que toute violation avérée sera rendue publique par l'Appel de Genève.

L'organisation utilise d'autres outils de type déclarations unilatérales, codes de conduite, accords spéciaux, protocoles d'accord et plans d'action, et recourt aussi à la formation sous la forme de clips vidéo, de brochures et d'une application pour téléphones mobiles qui familiarise les combattants avec les règles des conflits armés. L'intervenante signale également qu'un annuaire des engagements humanitaires pris par des acteurs armés non étatiques est disponible sur Internet à l'adresse www.theirwords.org.

L'intervenante explique que les Etats doivent davantage contribuer à la sensibilisation des acteurs armés non étatiques dans le but de sauver des vies, d'assurer la dignité des populations civiles, de protéger leur existence et les infrastructures. Il s'agit également d'établir une réciprocité avec les Etats en matière de respect du droit international humanitaire, d'accroître le dialogue avec les Etats sur les questions humanitaires, de créer des conditions favorables à des pourparlers de paix et d'améliorer la fluidité de l'acheminement de l'aide. Parmi les problèmes rencontrés, elle cite les difficultés d'accès aux zones d'opération des acteurs armés non étatiques, le rejet du droit international humanitaire par certains acteurs, les problèmes d'exécution des actes d'engagement et les risques de sanctions imposées en vertu de lois ou de politiques de lutte contre le terrorisme. Elle invite les participants à se rendre sur le site web de l'Appel de Genève à l'adresse www.genevacall.org/fr, pour y trouver des informations complémentaires sur les activités de l'organisation et consulter la base de données des actes d'engagement signés par les acteurs armés non étatiques.

Le MODERATEUR souligne l'intéressante corrélation entre l'action de l'Appel de Genève et celle du CICR et invite M. J.M. Corzo, dont le pays a connu de nombreuses années de conflit, à s'exprimer sur le rôle du Parlement colombien dans le règlement du conflit et l'instauration de mesures de suivi, notamment en matière de justice transitionnelle.

M. J.M. CORZO (Colombie), *intervenant*, explique que son pays, la Colombie, a connu plus de soixante-dix années de conflit, en particulier avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Ce conflit s'est arrêté en 2016 avec le succès des négociations tenues à La Havane. Cette issue positive a été obtenue grâce aux dispositions du droit international humanitaire, en particulier des Conventions de Genève de 1949, des Protocoles additionnels de 1977 et du droit coutumier. Le dialogue de paix, y compris la phase de rapprochement initiale, a duré sept ans, au bout desquels les FARC se sont engagées à se conformer au droit international humanitaire et à respecter la vie humaine. De son côté, le Gouvernement colombien s'est engagé à garantir la sécurité des combattants qui se rendraient et de les aider à revenir à la vie civile. Dans le cadre de l'accord, l'ONU a aussi commencé à récupérer les armes rendues par les membres des FARC.

Les Colombiens n'étaient toutefois pas tous favorables à l'accord de paix, qui a été rejeté par référendum. Il a donc fallu réviser l'accord, qui a été réexaminé par la Cour constitutionnelle, signé par le Président colombien et approuvé par le Parlement. L'un des aspects clés de l'accord porte sur une juridiction spéciale pour la paix, système judiciaire créé par amendement constitutionnel instituant un mécanisme de justice transitionnelle pour les ex-combattants. Autre conséquence positive de la paix, le trafic de drogues, dans lequel les FARC étaient fortement impliquées, affiche un repli spectaculaire.

Le Parlement colombien devra prochainement approuver le budget qui financera la création de zones spéciales de paix où les ex-combattants auront accès à des terrains, à des services d'éducation et d'aide psychologique ainsi qu'à d'autres services visant à faciliter leur réintégration dans la société. L'intervenant exprime sa gratitude à tous ceux, notamment à l'ONU et au CICR, qui ont joué un rôle dans l'issue positive des efforts de paix en Colombie, vitale pour le développement et l'avenir de son pays. Alors qu'il a lui-même été victime d'un kidnapping, il considère que cet engagement de paix est essentiel pour le développement socio-économique, le progrès et l'avenir d'un pays qui a beaucoup d'atouts.

Le MODÉRATEUR observe qu'il n'est pas évident de trouver l'équilibre entre justice et impunité et qu'y parvenir constitue en soi une grande réussite. Il invite Mme M. Green à présenter les initiatives du Parlement suédois en matière de droit international humanitaire.

Mme M. GREEN (Suède), *intervenante*, explique que, dans un pays comme la Suède qui n'a connu aucune guerre ni conflit dont les vivants puissent se souvenir, les parlementaires ont néanmoins la possibilité d'agir dans leur société et au-delà pour promouvoir la paix et réduire violence. Il est en effet essentiel que de tels pays, en tant que membres de la communauté internationale, prennent leur part du travail de prévention et de règlement des conflits. Tous les parlementaires sont en mesure d'apporter leur contribution à la promotion du droit international humanitaire.

S'agissant du Parlement suédois, ses délégations travaillent à cette fin au sein d'organisations comme l'UIP et l'ONU. Il organise des séminaires parlementaires sur le sujet. Récemment, il a, par exemple, invité la Directrice exécutive d'ONU Femmes à participer à un débat sur la lutte contre la violence sexuelle en temps de guerre, la violence domestique et la violence faite aux femmes. Il a aussi constitué des réseaux pour faciliter les échanges et organiser des manifestations sur des questions comme la prévention des conflits et la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le Parlement suédois a également l'important rôle de voter le budget de l'Agence suédoise de coopération au développement international (ASDI), qui contribue généreusement au développement et est un important bailleur de l'UIP et d'ONU Femmes. Dans le domaine du droit international humanitaire, l'ASDI donne la priorité aux actions pour la paix et la sécurité, à la mise en place de partenariats visant à lutter contre la pauvreté et à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), et à l'aide humanitaire. Enfin, l'intervenante indique que le Parlement suédois diffuse régulièrement des informations dans un but de sensibilisation aux violences faites aux femmes et aux filles, lesquelles sont beaucoup trop fréquentes dans les conflits armés, et de coordination des efforts visant à éliminer ces violences.

Le MODÉRATEUR remercie Mme M. Green pour cette présentation très instructive et invite l'auditoire à formuler des commentaires.

Mme J. SALMAN (Bahreïn) déclare que, malgré l'existence du droit international humanitaire dont le but est d'assurer une totale protection des civils en temps de guerre, les violations des droits de l'homme sont fréquentes dans les conflits qui se déroulent dans sa région du Moyen-Orient. On constate en effet l'application de deux poids deux mesures, chacun des acteurs appliquant le droit en fonction de ses propres intérêts, ce qui freine non seulement le règlement des conflits mais aussi l'acheminement de l'aide humanitaire vers ceux qui en ont besoin, notamment les femmes, les enfants et les populations marginalisées. Il est donc essentiel que la communauté internationale agisse pour faciliter les efforts des organisations internationales qui tentent d'apporter une assistance et il est tout aussi important de sanctionner ceux qui entravent l'acheminement de l'aide et se rendent coupables d'autres violations du droit international humanitaire.

Un délégué du PARAGUAY souligne l'importance de l'implication du peuple colombien dans le processus de paix par le biais d'un référendum et d'un vaste débat public. Au vu de certaines préoccupations se faisant jour dans son propre pays, il s'interroge sur les mesures prises par le Gouvernement colombien pour prévenir l'accroissement des déséquilibres socio-économiques dans les zones où se sont déroulés les conflits.

M. J.M. CORZO (Colombie), *intervenant*, précise que la volonté du Gouvernement colombien et des FARC de s'asseoir à la table de négociation a été déterminante dans le processus de paix et que les organisations internationales ont contribué à assurer le respect du droit international humanitaire et son application sur le terrain. Le résultat harmonieux et équilibré du processus a pris en compte l'impact sur le développement et la question du respect des combattants comme des civils. A cet égard, le fait de prévoir un budget pour la paix a constitué un élément important. Les mécanismes mis en œuvre pour faire progresser la paix après le rejet de l'accord par référendum reposent sur le système présidentiel et sur une forte tradition démocratique, dans laquelle le parlement a un rôle essentiel. En tout état de fait, les accords de droit international humanitaire ont été déterminants.

Mme M. LEQUIN COUTIN (Appel de Genève), *intervenante*, déclare que, en matière de violation du droit international humanitaire, ceux qui s'en rendent coupables sont conscients des punitions qu'ils encourent et les craignent. Il faut toutefois garder à l'esprit que l'application du droit national peut aussi permettre de punir des actes qui contreviennent au droit international humanitaire.

M. B. CHARLIER (CICR), *intervenant*, dit qu'il est erroné de penser que les violations du droit international humanitaire doivent prioritairement être traitées par un mécanisme de justice internationale. Il incombe en premier lieu aux Etats de combattre l'impunité dans les cas de violation du DIH. Le système de justice internationale repose en effet sur le principe de complémentarité entre les sphères nationale et internationale. Il insiste sur le fait que les systèmes judiciaires nationaux constituent la première étape pour sanctionner ceux qui contreviennent au DIH.

Un délégué de la BELGIQUE demande si l'Appel de Genève a eu des contacts avec Daech et, dans l'affirmative, dans quelles circonstances. Il s'interroge par ailleurs sur le degré de pertinence que conserve le droit international humanitaire dans le contexte des nouvelles formes de violence et de conflit et se demande s'il ne faudrait pas le réviser en conséquence, notamment pour tenir compte du terrorisme et de la lutte antiterroriste.

Un délégué d'ARABIE SAOUDITE s'interroge sur les raisons susceptibles d'inciter les acteurs armés non étatiques à signer des actes d'engagement, parmi lesquelles pourrait figurer le désir d'acquiescer à une certaine légitimité, ce qui représenterait un danger pour les Etats. Il demande si le CICR a aussi des contacts avec des acteurs armés non étatiques.

Mme M. LEQUIN COUTIN (Appel de Genève), *intervenante*, déclare qu'il est préférable de s'intéresser aux multiples groupes qui représentent une menace pour les civils plutôt que d'en distinguer un seul, y compris Daech. Il est essentiel de comprendre ce qui motive ces groupes avant de prendre contact avec eux et, à cet effet, l'Appel de Genève travaille avec les autorités nationales, la société civile, des personnalités religieuses, etc., afin d'établir le lien entre le droit international humanitaire et les contextes et cultures locales. S'agissant des combattants de Daech, ils ont été autorisés à quitter la ville de Raqqa à l'issue de discussions et de négociations que l'on peut considérer comme une étape positive vers un dialogue futur.

Même si certains acteurs armés non étatiques n'ont aucun intérêt à s'engager avec l'Appel de Genève, ils sont nombreux à être disposés à le faire, ou à l'envisager à la fin des hostilités, afin de renforcer la paix, comme ce fut le cas en Colombie. Il faut néanmoins que ces groupes connaissent préalablement le droit international humanitaire. Quant à l'Appel de Genève, c'est une organisation qui a des règles d'engagement spécifiques. L'Appel de Genève veille aussi à ne pas légitimer des acteurs armés non étatiques en leur demandant de reconnaître qu'ils font partie de leurs pays respectifs. Elle n'a jamais obligé un groupe à ouvrir le dialogue avec elle car ce serait contre-productif et pourrait faire courir des risques aux pays concernés et à leurs populations.

M. B. CHARLIER (CICR), *intervenant*, indique qu'en effet, le CICR établit aussi des contacts avec des acteurs armés non étatiques mais précise qu'il travaille également avec les forces armées nationales. Le CICR prend des contacts au niveau opérationnel et au niveau de la

diplomatie humanitaire, sans intention de conférer une quelconque légitimité politique à ses interlocuteurs. Son seul objectif est de régler les problèmes humanitaires et il ne souhaite pas risquer de nuire au succès de cette entreprise en s'interdisant par principe de prendre contact avec certains interlocuteurs. Les craintes de légitimation des acteurs armés non étatiques sont compréhensibles. Néanmoins, l'article 3 commun aux Conventions de Genève stipule explicitement que l'application de leurs dispositions est sans effet sur le statut juridique des parties au conflit. Tout acteur armé non étatique est donc tenu de rendre compte de ses actions dont certaines, même sans violation du DIH, peuvent contrevenir au droit national.

Un délégué de l'OUGANDA observe que les privilèges spéciaux accordés aux ex-combattants en Colombie pourraient inciter des groupes armés nouvellement constitués à poursuivre leur action de rébellion et demande comment les autorités colombiennes ont réussi à trouver un bon équilibre entre recherche de la paix et nécessité de rendre des comptes. Leur succès à cet égard est certainement méritoire.

Un délégué du GUYANA exprime un avis similaire et demande quel est le statut du droit international humanitaire dans des situations telles que celle de la Colombie.

M. J.M. CORZO (Colombie), *intervenant*, répond que les lois spéciales votées après les accords de paix en Colombie sont transitoires et ne resteront donc en application que pendant une période limitée pour permettre à des personnes qui n'ont connu que la guérilla pendant des dizaines d'années de réintégrer progressivement la société. Ces lois spéciales n'ont pas été conçues pour accorder des privilèges mais plutôt pour donner aux ex-combattants la possibilité d'accéder à l'éducation et à d'autres services dans des conditions similaires à celles de la population générale. Elles servent aussi l'intérêt du développement socio-économique du pays. Ces mesures, y compris l'instauration de zones spéciales de paix, reposent sur l'idée que les ex-combattants, ayant vécu si longtemps dans la jungle, en dehors du système, ne pourraient jamais s'adapter immédiatement à la vie civile dans un environnement plus développé.

Mme M. HAJ HASSAN (Soudan), évoquant les conflits dans son pays, explique que le Soudan est le pays du continent africain qui a connu la plus longue guerre. Cette guerre a abouti à la déclaration d'indépendance du Soudan du Sud. Les conflits entre factions belligérantes se sont encore poursuivis mais ont enfin trouvé un terme à l'issue d'un processus de dialogue qui a duré deux ans. Celui-ci a mené, entre autres choses, à des mesures d'amnistie pour les armes, à des amendements à la législation nationale et à l'instauration d'un système de justice transitionnelle. Au vu du succès de ces mesures, les sanctions unilatéralement imposées au Soudan ont récemment été levées. Elle attire l'attention sur un document, diffusé en trois langues par sa délégation, qui détaille l'expérience soudanaise et pourrait aider d'autres pays confrontés à des situations similaires.

Un délégué de la REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE déclare qu'une action coordonnée au niveau mondial est nécessaire pour protéger le droit international humanitaire. Il faut voter des lois pour lutter contre les activités terroristes et empêcher le financement des organisations takfiristes telles que Daech dont l'unique but est de tuer sans distinction tous ceux dont elles jugent qu'ils ne se conforment pas à leur doctrine. La République arabe syrienne et sa population ont énormément souffert de cette forme particulièrement haineuse de terrorisme pratiquée sur son sol par des ressortissants de nombreux autres pays prétendant agir au nom de l'Islam, sans aucune préoccupation humanitaire.

Le MODERATEUR remercie toutes les personnes qui se sont exprimées pour leur contribution et invite les quatre intervenants à formuler des recommandations sur la base de ces commentaires.

Mme M. GREEN (Suède), *intervenante*, déclare qu'il est important de combattre le terrorisme et de punir les responsables en travaillant avec l'Organisation des Nations Unies et son Conseil de sécurité. Elle insiste, en outre, sur le rôle crucial des parlementaires auxquels il incombe de mobiliser l'opinion publique autour du DIH et d'œuvrer en collaboration avec les organisations compétentes. A cet égard, elle souligne la pertinence du *Guide à l'usage des parlementaires* sur le *Droit international humanitaire*.

Mme M. LEQUIN COUTIN (Appel de Genève), *intervenante*, dit que les parlementaires peuvent notamment se rendre utiles en participant régulièrement à des discussions générales sur le DIH dans leur pays et ailleurs et en veillant à ce que toutes les lois votées pour lutter contre le terrorisme prévoient de faciliter le travail des organisations d'aide humanitaire dans les pays où cette aide est nécessaire. Elle estime en outre que, dans les pays où sévit la violence armée, un dialogue régulier entre les décideurs et les intervenants humanitaires permettra de dissiper les incompréhensions et de garantir que l'aide humanitaire bénéficie directement aux populations civiles auxquelles elle est destinée.

M. B. CHARLIER (CICR), *intervenant*, déclare que cette excellente discussion montre que de nombreux aspects de la question peuvent encore être approfondis afin d'explicitier la portée et la nature du droit international humanitaire et d'assurer sa mise en œuvre. La question de la lutte contre le terrorisme est fréquemment évoquée dans ce genre de débats. Certaines idées fausses méritent un examen plus approfondi, en particulier l'idée selon laquelle le droit de la guerre pourrait conférer un statut ou une reconnaissance aux parties impliquées dans un conflit. En fait, toutes ces parties ont les mêmes droits et devoirs au titre des dispositions du droit international humanitaire, négociées par les Etats eux-mêmes. Quant à lui, il recommande surtout aux parlementaires de se familiariser autant que possible avec le droit international humanitaire et, à cette fin, il les incite à consulter le *Guide à l'usage des parlementaires* sur le sujet. Les parlementaires ne doivent pas hésiter à consulter des spécialistes, des travailleurs humanitaires, des universitaires ou d'autres experts pour répondre à toutes les interrogations qu'ils pourraient encore avoir sur le sujet. Le CICR se tient prêt à apporter son appui en la matière.

M. J.M. CORZO (Colombie), *intervenant*, souligne la nécessité de se conformer à l'état de droit et de coopérer dans la lutte contre la criminalité organisée, qui ne connaît pas de frontières, en traduisant en justice ceux qui s'en rendent coupables. Le droit national doit aussi être mis à profit pour protéger la démocratie et assurer l'exécution des accords de paix, en particulier par le biais de mesures spéciales de transition. Il est possible de tirer des leçons de l'expérience de la Colombie où les ex-combattants qui se montrent disposés à rejoindre la société sont traités avec générosité tandis que ceux qui refusent cette voie seront traduits en justice pour rendre compte des crimes qu'ils ont commis.

Le MODERATEUR remercie tous ceux qui ont contribué à cet intéressant débat sur un thème particulièrement important. Il observe qu'il convient d'encourager systématiquement les efforts concertés entre parlementaires pour promouvoir et défendre le droit international humanitaire et dans cette optique recommande le *Guide à l'usage des parlementaires* qui porte sur ce sujet.

La réunion est levée à 13 h 05.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SEANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 18 heures sous la conduite de Mme V. Matvienko (Fédération de Russie), Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique* (A/137/3-DR)

La PRESIDENTE, passant en revue les événements marquants de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP, dit que les débats de fond des derniers jours ont été encore enrichis par les contributions de l'ancienne Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, de Sa Sainteté le patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie et du Directeur général de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO). Le document final qui en est issu, la Déclaration de Saint-Pétersbourg, cherche à rendre les principaux messages du débat et à recenser les domaines spécifiques dans lesquels les parlements peuvent agir pour promouvoir et élargir le dialogue interreligieux et interethnique, bannir l'exclusion sociale et assurer la paix dans le monde.

M. D. MCGUINTY (Canada), rendant hommage au leadership exemplaire de M. Chowdhury, le Président sortant de l'UIP, présente le projet de document final de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP, la Déclaration de Saint-Pétersbourg : *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*. Ce document évoque la nécessité d'accueillir et de célébrer la diversité et servira de feuille de route à l'action collective, qui devra se déployer sur six axes et se traduire par des mesures spécifiques visant à : renforcer les processus normatifs et les cadres juridiques ; faire des parlements des institutions plus représentatives et plus efficaces ; prévenir les violations des droits de l'homme liées à la culture et à la religion ; établir le dialogue social pour favoriser des sociétés multiculturelles inclusives ; mettre l'accent sur l'éducation civique et améliorer les compétences relationnelles ; et promouvoir la coopération internationale pour encourager le dialogue interreligieux et interethnique. Les parlementaires ont les moyens d'avoir un impact et se sont engagés à appliquer les recommandations contenues dans la Déclaration. Avec la puissance que recèlent collectivement les 156 délégations parlementaires présentes, qui représentent des millions de personnes de tous les milieux et horizons, ils sont à la hauteur de la tâche qui les attend. Et il n'y a jamais eu de moment plus important pour le dialogue. Si le débat général leur a appris quelque chose, c'est bien la nécessité de continuer à se parler les uns aux autres. Il engage les délégués et les Parlements membres de l'UIP à s'engager à mettre en œuvre les mesures préconisées dans la Déclaration : ils se le doivent les uns aux autres, ils le doivent aux peuples qu'ils représentent et à l'avenir.

Le document final est approuvé.

Point 4 de l'ordre du jour

Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie (A/137/4-DR)

M. I. UMAKHANOV (Fédération de Russie), *co-Rapporteur, membre de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*, présente le projet de résolution qui a été élaboré, avec un mémoire explicatif, par ses deux collègues co-rapporteurs, Mme S. Dev (Inde) et M. N. Schrijver (Pays-Bas), et lui-même, et qui a donné lieu à un débat constructif au sein de la Commission. Sur les 93 amendements qui ont été examinés au total pendant la rédaction en plénière, plus de 30, soumis par 11 délégations, ont été incorporés au projet final, dont tous ceux qu'avait proposés le Forum des femmes parlementaires. La démocratie, pour reprendre le mot de Winston Churchill, est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres déjà essayés par le passé. En fait, les participants sont tombés d'accord pour penser que la démocratie, avec les droits

de l'homme et la primauté du droit, était un idéal partagé, bien qu'elle ne prenne pas la même forme dans tous les pays. Dans la résolution, qui reconnaît le rôle grandissant des parlements et l'importance de la diplomatie parlementaire, l'ONU est invitée à envisager la possibilité de proclamer le 30 juin Journée internationale du parlementarisme en commémoration de la création de l'UIP, le 30 juin 1889. Il engage la Présidente élue de l'UIP, Mme Cuevas Barron, qui a soutenu cette idée depuis le début, à promouvoir l'initiative à l'Assemblée générale des Nations Unies.

La PRESIDENTE invite l'Assemblée à adopter la résolution.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

M. M. KAVAKEBIAN (République islamique d'Iran), rendant hommage à M. Chowdhury, le Président sortant, pour ses services et félicitant la nouvelle Présidente de l'UIP, exprime la vive opposition de sa délégation à la proposition de la délégation belge de donner pour thème *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI*, à une réunion-débat que doit tenir la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 138^{ème} Assemblée. Les délégués, dont beaucoup sont opposés à ce thème, n'ont pas eu le temps de donner leur avis. La décision d'accepter le thème proposé n'a pas été prise conformément au Règlement de la Commission. Les principes d'égalité et de non-discrimination sont largement acceptés mais la Commission permanente a pour priorité de défendre les principes fondamentaux des droits de l'homme. Les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) ne figurent pas dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le style de vie et le comportement de ces personnes sont contraires à la doctrine religieuse, aux normes sociales et aux valeurs familiales. Les délégués devraient disposer de suffisamment de temps pour étudier la proposition sous tous ses aspects. En attendant, ce thème devrait être supprimé de l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission.

M. J. LACÃO (Portugal) dit que, en qualité de membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, il tient à saluer le travail accompli par les délégués pour rédiger la résolution qui vient d'être approuvée. Elle couvre les principes fondamentaux d'une vraie démocratie.

Le sujet évoqué par le représentant de la République islamique d'Iran n'est que celui d'une réunion-débat qui aura lieu à la prochaine session. Il ne faudrait pas le confondre avec la résolution qui vient d'être adoptée ni avec le thème d'une résolution future, les migrations, qui doit être discuté sous le point 6 de l'ordre du jour.

La PRESIDENTE dit qu'il a été pris acte des commentaires.

Point 5 de l'ordre du jour

Rapports des Commissions permanentes

a) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Mme L. ROJAS (Mexique), *Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*, rendant hommage au Président sortant de l'UIP, M. Chowdhury, dit que la Commission permanente a élu deux nouveaux membres à son Bureau : M. H.B. Kambhampati (Inde) et Mme L.I. Ceritoglu Kurt (Turquie). Le Bureau s'est réuni pour discuter des thèmes relatifs à la paix et à la sécurité qui dominent l'actualité et a décidé d'exécuter son projet de visiter sur le terrain la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Plusieurs développements majeurs sont à relever dans le domaine de la paix et de la sécurité internationale depuis la précédente Assemblée au Bangladesh. D'abord, le Traité d'interdiction des armes nucléaires a été adopté, ce qui ouvre la voie à un monde débarrassé des armes nucléaires. On assiste aussi à un changement de paradigme aux Nations Unies, qui priorisent la prévention des conflits et partent de l'idée que le développement durable est le meilleur moyen de prévenir les crises. Malheureusement, ces derniers mois, de nombreux événements se sont produits qui menacent la paix et la sécurité, notamment des attentats terroristes dans plusieurs pays ; une escalade des conflits internes, notamment au Yémen et au Myanmar ; et la poursuite par la République démocratique populaire de Corée de son programme d'essais nucléaires.

La Commission permanente a discuté pendant deux séances des moyens par lesquels les parlementaires pourraient contribuer à faire du monde un lieu plus sûr et plus pacifique. Elle a tenu deux réunions-débats : la première sur le rôle du parlement dans le suivi de l'action des forces armées nationales participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, en application des résultats du Rapport parlementaire mondial 2017 de l'UIP, intitulé *Le contrôle parlementaire : le pouvoir du parlement de demander des comptes au gouvernement* ; la seconde, sur la mise en œuvre d'une résolution précédente sur la cyber-guerre, qui a permis à la Commission de contrôler pour la première fois les effets d'une de ses résolutions. Il importe de renforcer les mécanismes dont dispose l'UIP pour évaluer la mise en œuvre de ces résolutions. La Commission a aussi organisé une audition d'experts sur le thème *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable*, en vue de l'adoption d'une résolution sur ce sujet à la 138^{ème} Assemblée de l'UIP.

L'Assemblée prend note du rapport.

b) Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

M. A. CISSE (Mali), *Vice-Président de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*, saluant le travail du Président sortant de l'UIP, M. Chowdhury, dit que la Commission permanente a accueilli à son Bureau deux nouveaux membres : M. M. Djellab (Algérie) et Mme D. Solíz (Equateur). Le Bureau s'est aussi inquiété de l'absence de la Présidente de la Commission permanente et a exprimé l'espoir qu'elle pourrait participer à sa prochaine session à Genève en mars 2018.

La Commission permanente a discuté d'un projet de document final qui doit servir de contribution parlementaire à la Conférence de Bonn sur les changements climatiques (COP 23) en novembre 2017. Le document a été présenté par les co-rapporteurs, Mme B. Höhn (Allemagne) et M. J. Usamate (Fidji), qui vont incorporer les observations de la Commission dans le texte avant de le présenter à la réunion parlementaire qui se tiendra sous l'égide de l'UIP et des Gouvernements de l'Allemagne et des Fidji à l'occasion de la COP 23. La Commission permanente a aussi assisté à une présentation de l'étude intitulée *Global trends in climate change legislation and litigation* (Tendances mondiales des législations sur les changements climatiques et des litiges en la matière), projet conjoint de l'UIP, de l'Université de Columbia et du Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment (institut de recherche sur les changements climatiques et l'environnement), rattaché à la London School of Economics and Political Science. Ce rapport est une mine d'informations et contribue de manière importante à la transposition des principes de l'Accord de Paris en mesures nationales de lutte contre les changements climatiques.

La Commission a tenu deux débats pendant la session. Le premier, intitulé *Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables*, portait sur le sujet de la prochaine résolution. Les co-rapporteurs et un expert de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) ont présenté le sujet et, à l'issue du débat qui a été animé, les co-rapporteurs ont expliqué qu'ils allaient insérer les contributions dans le projet de résolution. Le second a été une réunion-débat sur le thème *Atteindre les plus hautes normes réalisables en matière de santé pour tous au moyen de la science et de la recherche*. Des experts de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Université du Texas, ainsi que des représentants de Parlements membres, ont débattu de la manière dont les parlements pouvaient établir des liens avec les chercheurs et scientifiques.

L'Assemblée prend note du rapport.

c) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

M. A. AVSAN (Suède), *Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies*, remerciant le Président Chowdhury de tout ce qu'il a accompli pendant son mandat, dit que la Commission permanente a tenu deux débats pendant la 137^{ème} Assemblée. Le premier a porté sur la "dimension parlementaire" à donner aux travaux de l'ONU et a mis en évidence l'évolution qui s'est produite à cet égard au cours des 20 dernières années. L'association entre l'UIP et l'ONU a commencé vers la fin des années 1990 et a permis aux parlements et parlementaires d'interagir avec l'ONU, de participer à des conférences et finalement de devenir des partenaires essentiels de l'Organisation. Par son travail de sensibilisation, l'UIP a pesé sur les résultats des négociations aux Nations Unies ; elle a influencé visiblement les objectifs de gouvernance et les Objectifs de développement durable (ODD). Il reste encore un long chemin à parcourir ; sur les

45 000 parlementaires que compte le monde, un trop grand nombre ignorent encore les relations entre l'UIP et l'ONU et le potentiel qu'elles représentent. En conséquence, trop de gens ne parviennent toujours pas à faire entendre leur voix. Les parlementaires ont la possibilité de renverser cette tendance : l'Assemblée générale des Nations Unies doit adopter une résolution sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements et l'UIP. Il engage les parlementaires à exiger de rencontrer les ambassadeurs de leur pays auprès des Nations Unies pour leur faire comprendre que leur parlement peut jouer un rôle aux Nations Unies avec l'aide de l'UIP. De plus amples informations sur la coopération avec les Nations Unies sont disponibles sur le site Internet de l'UIP.

La seconde réunion-débat, intitulée *Le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies dans la gouvernance internationale : la voie à suivre*, a été l'occasion de dresser le bilan des réformes de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui visaient à renforcer cet organe face au Conseil de sécurité, beaucoup plus puissant et moins représentatif. L'Assemblée générale prend désormais une part beaucoup plus grande à l'élection du Secrétaire général.

Enfin, la Commission permanente a rejoint la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale pour marquer l'adoption d'un texte novateur, le Traité d'interdiction des armes nucléaires. Comme le risque d'un holocauste nucléaire n'a jamais été aussi grand, l'inaction n'est plus une option. Il est désormais illégal, selon le Traité, de détenir des armes nucléaires et de les transférer dans un autre pays. L'événement a mis en évidence la nécessité d'attirer l'attention du public sur le grave danger que représentent les armes nucléaires. Les parlementaires doivent mettre la politique de côté à cet égard et penser avant tout au devoir moral qui leur incombe de débarrasser la planète de ces armes effroyables.

L'Assemblée prend note du rapport.

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La PRESIDENTE invite Mme B. Tshireletso à présenter un rapport verbal sur les activités de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Mme B. TSHIRELETSO (Botswana), *Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*, dit que la tâche principale de la Commission pendant la session a été de finaliser le projet de résolution sur le thème *Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie*, que l'Assemblée vient d'adopter. La Commission a aussi approuvé le document présenté par le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, intitulé *Examen et suivi de la résolution de 2012 de l'UIP sur la santé sur le thème L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* Le document fournit des informations supplémentaires sur la mise en œuvre de la résolution à la lumière des nouveaux instruments mondiaux tels que les ODD, la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) et la Stratégie de l'UIP 2017-2020.

S'agissant de l'ordre du jour de sa prochaine session, la Commission permanente a fait sienne la proposition de la délégation belge de tenir une réunion-débat à la 138^{ème} Assemblée de l'UIP sur le thème *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI*.

Enfin, la Commission permanente a accepté pour thème de sa prochaine résolution la proposition de la délégation marocaine, ainsi libellée *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*.

L'Assemblée prend note du rapport.

M. A. OMARI (Maroc), appuyé par les représentants de la Jordanie, du Bénin, du Soudan et de la Somalie, dit qu'il souhaite exprimer les réserves du Groupe arabe à la réunion-débat de la Commission permanente sur le thème *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI*. Les droits individuels sont largement acceptés et l'UIP ne devrait pas participer à la promotion de questions qui contreviennent aux textes sacrés musulmans, chrétiens et juifs. Les parlementaires doivent exprimer la volonté et les opinions de leurs peuples. C'est pourquoi ils s'opposent fermement à l'inscription de ce sujet à leur ordre du jour.

Mme N. LABIDI (Algérie) dit que tout ce qui est humain mérite d'être discuté. Cela dit, lorsqu'il s'agit de questions potentiellement épineuses, il vaut mieux les examiner avec le plus grand soin avant de les choisir comme thème de débat, et éviter de les inscrire à la hâte à l'ordre du jour. Un débat plus large s'impose ; la question ne devrait donc pas figurer à l'ordre du jour de la prochaine session.

Mme R. ALITWALA KADAGA (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe africain, dit que les Africains ont de sérieuses réserves sur cette question qui a conduit l'Eglise africaine à se séparer de l'Eglise d'Angleterre. Si elle reste à l'ordre du jour, le Groupe africain n'assistera pas au débat.

M. J. LACÃO (Portugal), renvoyant au point de l'ordre du jour, signale que l'Assemblée est invitée à approuver la migration pour thème d'une résolution future. La question d'une réunion-débat sur la situation des personnes LGBTI a été traitée en séance de la Commission permanente et ne concerne pas l'Assemblée plénière.

Le SECRETAIRE GENERAL rappelle que, sous le point 6 de l'ordre du jour, les délégués sont appelés à approuver le thème d'une prochaine résolution qui sera proposée pour adoption en octobre 2018 et qui porte sur la migration. Personne ne semble d'avoir d'objection à ce thème.

L'autre question qui a été soulevée concerne une réunion-débat de la Commission permanente sur la nécessité de mettre fin aux discriminations à l'égard des personnes LGBTI. Il croit savoir que ce débat n'est pas censé déboucher sur une résolution ni sur un document final. Selon la pratique habituelle, l'Assemblée est invitée à prendre note du rapport de la Commission permanente.

Mme B. TSHIRELETSO (Botswana), *Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*, dit que la proposition a été longuement discutée au Bureau, où tous les groupes géopolitiques sont représentés. Après une discussion franche au cours de laquelle différentes opinions se sont exprimées, le Bureau a décidé de recommander la proposition à la Commission permanente. Lorsque celle-ci s'est réunie, de nombreuses délégations se sont déclarées en faveur de la proposition, et aucune ne s'y est opposée. La Commission permanente a donc approuvé la proposition comme thème de débat, conformément au Règlement des Commissions permanentes.

M. M. KAVAKEBIAN (République islamique d'Iran) conteste la manière dont la décision a été prise. Il n'y a pas eu de vote ; c'est pourquoi des délégations font part de leurs objections à l'Assemblée. Le sujet doit être supprimé de l'ordre du jour de la session à venir ; sinon, de nombreux Membres n'y participeront pas.

La PRESIDENTE note les réserves émises et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Point 6 de l'ordre du jour

Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 139^{ème} Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs (A/137/6-R.1)

La PRESIDENTE appelle l'attention sur le document A/137/6-R.1 et dit que, pour le prochain cycle, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme propose comme thème d'étude un point intitulé *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. Le Parlement du Maroc, qui a soumis la proposition, doit indiquer en temps utile le nom de son rapporteur. La Présidente de l'UIP mènera des consultations en vue de la désignation d'un second rapporteur à la prochaine Assemblée en mars 2018.

L'Assemblée approuve le thème d'étude.

M. A. OMARI (Maroc) dit qu'il tient à remercier les membres de la Commission permanente d'avoir appuyé la proposition. Il explique à nouveau que les réserves exprimées par les Groupes arabe et africain se rapportent à la réunion-débat sur la question des personnes LGBTI.

Mme B. TSHIRELETSO (Botswana), *Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*, répète que la décision a été prise par les membres de la Commission permanente sans que la moindre objection ait été soulevée.

La PRESIDENTE dit que, étant donné les réserves émises sur le thème de la réunion-débat, la question sera renvoyée devant la Commission permanente pour examen complémentaire. En conséquence, la Commission permanente souhaitera peut-être tenir une réunion à la prochaine session pour discuter de manière plus approfondie la proposition de la délégation belge.

Il en est ainsi décidé.

Clôture de l'Assemblée

Le SECRETAIRE GENERAL, rendant hommage à l'extraordinaire travail du Président sortant de l'UIP, M. Saber Chowdhury, dit que M. Chowdhury et lui-même formaient un tandem solide, animé par une vision commune de l'avenir de l'Organisation. La sagesse, le dévouement et l'énergie inépuisable du Président ont inspiré un grand respect vis-à-vis de l'UIP et l'ont rendue plus visible. Si l'UIP est triste aujourd'hui de le voir partir, elle accueillera demain une nouvelle Présidente qui, comme son prédécesseur, recevra le plein appui de son Secrétariat et de ses Parlements membres. M. Chowdhury a participé en qualité de Président à pas moins de 50 missions et a financé de ses deniers beaucoup d'entre elles. Au nom de l'UIP, de ses Parlements membres et du Secrétariat, il confère à M. Chowdhury le titre de Président honoraire de l'UIP en se disant convaincu que M. Chowdhury continuera à prendre une part active aux travaux de l'Organisation. Au fil des années, les paroles de M. Chowdhury ont été une source d'inspiration, à telle enseigne que l'on a essayé de recenser certaines de ses pensées dans une publication intitulée *Citations*. Elle a été distribuée à tous les Membres et fera partie des archives de l'UIP, où elle pourra continuer à inspirer l'Organisation dans son évolution future.

M. S. CHOWDHURY, *Président de l'UIP*, remercie le Secrétaire général et tous les Membres de l'UIP de leurs bons vœux et de leurs témoignages de reconnaissance et dit quel honneur cela a été pour lui d'assumer la présidence de l'organisation mondiale des parlements nationaux. Sans le climat de confiance et de coopération qui a régné entre le Président, le Secrétaire général, le Secrétariat et les Parlements membres de l'UIP, les réalisations des trois dernières années n'auraient pas été possibles. En trois ans, en effet, l'Organisation a fait de vrais progrès, a acquis une plus large notoriété et a aujourd'hui davantage son mot à dire sur les questions et dans les événements d'importance mondiale. Le tandem formé par M. Chungong et lui-même a été historique en ce sens que, pour la première fois, les dirigeants administratif et politique de l'Organisation venaient tous deux du monde en développement. Aujourd'hui, toutes les régions géopolitiques travaillent ensemble pour faire preuve de leadership. C'est cette dimension de l'UIP – la camaraderie, le côté familial et l'esprit d'équipe – qui va lui manquer le plus.

Il est naturel que, dans une organisation mondiale, les passions se déchaînent parfois et que des désaccords se produisent. Ce qui importe, c'est de débattre de tous les sujets pertinents, si sensibles et complexes soient-ils, avec franchise et dans un esprit d'inclusivité et de respect mutuel. Il n'existe pas de solution unique qui convienne à tous. Au contraire, c'est la diversité qui fait leur force. L'Organisation des Nations Unies n'ayant pas de branche parlementaire, il est convaincu que l'UIP peut devenir les Nations Unies des parlements et atteindre à l'universalité. Les parlementaires se distinguent d'autres acteurs nationaux et internationaux par le fait qu'ils ont pour mandat constitutionnel d'agir pour le peuple et en son nom. Ils ne doivent jamais sous-estimer le pouvoir qu'ils ont de changer la vie de ceux qu'ils représentent.

Ces dernières années, l'UIP a mis en pratique ce qu'elle prêchait. Elle a donné l'exemple en matière de changements climatiques et de développement durable en tenant sa première Assemblée verte à Dhaka, Bangladesh ; elle a encouragé la participation des jeunes et a fait entrer de jeunes parlementaires au Comité exécutif ; et elle a opéré une révolution technologique en lançant un nouveau site Internet en quatre langues et en numérisant ses archives, ce qui n'a pas été un mince exploit puisque sa fondation est bien antérieure à celle de la Société des Nations, l'ancêtre de l'Organisation des Nations Unies. L'UIP est maintenant parée pour réaliser les aspirations des peuples. Citant Martin Luther King, il dit que c'est toujours le bon moment quand il s'agit de faire ce qui est juste et que c'est le moment présent. Il a la conviction que les parlementaires continueront à faire avancer l'UIP et à se battre pour l'avenir de ceux qui les ont élus.

La PRESIDENTE invite les représentants des groupes géopolitiques à prendre la parole devant l'Assemblée.

Mme R. ALITWALA KADAGA (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe africain, dit qu'elle tient à remercier le pays hôte des souvenirs qu'elle va garder de la 137^{ème} Assemblée. Elle exprime sa gratitude à M. Chowdhury pour l'exemple qu'il a donné pendant son mandat et se réjouit qu'une femme ait été élue à la présidence de l'UIP, pour la deuxième fois seulement dans l'histoire de l'Organisation. Il a fallu attendre 100 ans pour avoir la première présidente et 18 ans encore pour avoir la deuxième. Elle espère que l'élection de Mme Cuevas Barron à la présidence de l'UIP annonce le début d'une ère nouvelle à cet égard et que désormais les portraits des

présidentes occuperont la place d'honneur aux côtés de ceux de leurs collègues masculins au Siège de l'UIP. Elle invite la nouvelle Présidente de l'UIP à s'intéresser à l'Afrique subsaharienne et lance un appel aux Nations Unies pour qu'elles veillent à garantir les droits du peuple rohingya, notamment ceux qui sont liés à la citoyenneté.

M. A. OMARI (Maroc), s'exprimant au nom du Groupe arabe, rend hommage au peuple russe et à l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie pour son excellente organisation de la 137^{ème} Assemblée. Il exprime sa gratitude au Président sortant de l'UIP, M. Chowdhury, qui a étendu la notoriété de l'UIP pendant son mandat, et félicite Mme Cuevas Barron de son élection à la présidence de l'UIP. Il a bon espoir que, sous sa conduite, l'UIP saura affronter la myriade de problèmes complexes qui se posent à l'heure actuelle et rechercher des solutions qui permettent à tous de vivre dans la dignité. L'UIP doit rester fidèle à ses principes fondateurs en s'attaquant aux menaces qui compromettent actuellement la paix et la sécurité internationales et en défendant les droits de ceux qui souffrent de l'injustice et de l'oppression. Il exprime l'espoir de voir l'Organisation adopter l'arabe comme langue officielle et prie instamment l'UIP de manifester son appui au peuple palestinien et de défendre le droit des Palestiniens de rentrer dans leur patrie et d'y établir un Etat indépendant avec Jérusalem pour capitale.

Mme A. ANGGRAINI (Indonésie), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, exprime sa gratitude au pays hôte, au Conseil de la Fédération, à la Douma d'Etat et aux nombreuses personnes qui, par leurs efforts inlassables, ont contribué au succès de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP. Ils n'auraient pas pu faire un meilleur choix que Saint-Pétersbourg. Elle présente tous ses vœux au Président sortant de l'UIP, M. Chowdhury, et félicite Mme Cuevas Barron de son élection à la présidence de l'UIP.

En dépit des nombreux résultats obtenus durant cette session, les efforts doivent se poursuivre. Les parlementaires doivent penser aux défis qui les attendent. Ils ont tous le même but - un monde en paix et prospère – et chaque Assemblée de l'UIP les rapproche un peu plus de cet idéal auquel ils aspirent.

M. C. LLORET (Equateur), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, dit combien il a apprécié l'accueil du pays hôte et rend hommage au Président sortant de l'UIP. Il est ravi de savoir qu'une Latino-Américaine va assumer les fonctions de Présidente pour la première fois dans l'histoire de l'UIP. Sous sa conduite, les objectifs démocratiques et la représentation des femmes seront renforcés, les plus pauvres de la société seront représentés et l'UIP saura se faire le porte-parole des marginalisés. Les résultats obtenus aux Assemblées de l'UIP ne sont valables que si, de retour chez eux, les parlementaires réfléchissent aux débats et aux résolutions et adoptent des textes de loi sur le développement durable, la distribution des richesses et l'égalité entre hommes et femmes.

M. D. PACHECO (Portugal), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, salue les réalisations du Président Chowdhury, qui a rehaussé le prestige de l'Organisation. Les membres du Groupe des Douze Plus ont pris une part active aux travaux des diverses commissions et aux séances plénières. Il attire l'attention sur le point d'urgence relatif à la situation des Rohingyas, qui a été un sujet de vive inquiétude pour eux tous, et se félicite de l'adoption de la résolution intitulée *Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie*. Enfin, il exprime sa solidarité avec les autorités vénézuéliennes. L'UIP est une assemblée parlementaire et le sort d'un parlement démocratiquement élu ne doit pas la laisser indifférente.

Mme K. ATSEMYAN (Arménie), s'exprimant au nom du Groupe Eurasie, remercie le Président Chowdhury de la conscience et du dévouement avec lesquels il s'est acquitté de sa tâche. Le monde traverse une époque troublée dans laquelle les conflits et les malentendus ne manquent pas. Elle se réjouit de l'élection d'une femme à la présidence de l'UIP ; en jouant un plus grand rôle dans la société, les femmes peuvent aider à changer le monde. Elle félicite le pays hôte et l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie de l'excellente organisation de la 137^{ème} Assemblée. Les délégués partent avec les meilleurs souvenirs non seulement de l'Assemblée mais aussi de la magnifique ville de Saint-Pétersbourg.

M. F. RABBI (Bangladesh) souhaite la bienvenue à la nouvelle Présidente et espère voir se poursuivre pendant de longues années le travail accompli par M. Chowdhury pour faire plus largement connaître l'Organisation. Il annonce que la Fédération de Russie a conféré à M. Chowdhury l'Ordre de l'amitié, qui est la plus haute distinction civile. De toute évidence, M. Chowdhury n'est pas seulement la fierté du Bangladesh mais aussi celle de l'UIP. Enfin, il

exprime sa gratitude aux parlementaires qui se sont déclarés en faveur du point d'urgence sur la situation des Rohingyas, qui se font tuer sans discernement et sont privés des droits liés à la citoyenneté.

M. S. CHOWDHURY, *Président de l'UIP*, exprime sa profonde reconnaissance au Parlement bangladais, dont il est membre et qui a proposé sa candidature à la présidence de l'UIP il y a trois ans. Il dédie l'Ordre de l'amitié qu'il a reçu pour services rendus aux relations interparlementaires, à ses électeurs et à tous les parlementaires qui défendent les droits des peuples à travers le monde.

Le SECRETAIRE GENERAL fait observer que Saint-Pétersbourg a été la capitale de la communauté parlementaire mondiale pendant la semaine qui vient de s'écouler. En gage de reconnaissance pour la sagesse avec laquelle elle a conduit les débats, il souhaite offrir à Mme Matvienko, Présidente de l'Assemblée, un marteau de président de l'UIP. Puisse-t-il faire honneur à son leadership !

La PRESIDENTE dit que les derniers jours ont été l'occasion de participer à des débats stimulants et de se faire de nouveaux amis. Elle remercie toutes les délégations présentes d'avoir fait de Saint-Pétersbourg la capitale mondiale de la concertation interparlementaire. Elle reprend à son compte les louanges adressées à M. Chowdhury. Sous sa direction, l'UIP a gagné en importance et en prestige. Le défi pour la nouvelle Présidente de l'UIP sera de transformer l'Organisation en un foyer plus rayonnant et plus universel encore de la concertation interparlementaire. Les réunions les ont tous aidés à trouver un terrain d'entente. Sur ces mots, elle déclare close la 137^{ème} Assemblée.

La réunion est close à 19 h 55.

Déclaration de Saint-Pétersbourg : *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*

*que la 137^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sienne
(Saint-Pétersbourg, 18 octobre 2017)*

Nous, parlementaires de 158 pays, réunis à Saint-Pétersbourg à la faveur de la 137^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire, reconnaissons que le dialogue interreligieux et interethnique est essentiel à la paix et au pluralisme culturel.

L'UIP a adopté, en octobre 2012, la Déclaration de Québec intitulée *Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation*. Nous avons ainsi reconnu l'importance d'un juste équilibre qui respecte les diversités tout en favorisant l'inclusion et la cohésion sociales. C'est le moyen d'établir la confiance au sein des sociétés et entre elles, et c'est aussi une condition *sine qua non* du progrès, de la prospérité et d'une bonne qualité de vie.

Nous avons souligné que toute personne doit pouvoir exercer pleinement les droits égaux et inaliénables reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux des droits de l'homme et du droit humanitaire, et qu'il ne doit y avoir aucune restriction liée à une discrimination fondée sur la culture, la race, la couleur, la langue, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou l'appartenance politique. Cinq ans plus tard, les principes inscrits dans la Déclaration de Québec sont plus actuels et plus pertinents que jamais.

Comme les dernières décennies l'ont montré, la diversité culturelle et religieuse ne suffit pas à garantir la paix ou l'acceptation générale des différences. Il faut que les autorités nationales et les autres parties prenantes travaillent de concert à l'édification de sociétés inclusives et combattent la diffusion de discours clivants qui risquent de susciter des sentiments d'insécurité au sein de certains groupes et de favoriser la propagation du nationalisme, de l'extrémisme et du terrorisme.

En tant que représentants du peuple, nous devons non seulement montrer la voie par l'exemple mais aussi par le contact avec les citoyens aux niveaux national et régional. La transparence, la reddition de comptes, le respect de l'état de droit et du droit international relatif aux droits de l'homme doivent guider nos relations avec les parties prenantes et les chefs religieux. Il nous incombe de rechercher un modèle global de diversité durable et pacifique pour lutter efficacement contre l'intolérance, la défiance et la violence.

En notre qualité de parlementaires, nous nous engageons à œuvrer en faveur du pluralisme culturel et de la paix par le dialogue interreligieux et interethnique, selon les axes ci-dessous.

Renforcer les processus normatifs et les cadres juridiques :

veiller à ce que la législation nationale se conforme pleinement aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ;

- adopter des mesures législatives pour protéger et promouvoir l'identité des groupes nationaux, culturels, linguistiques, religieux et ethniques ainsi que leur droit au vivre-ensemble ;
- renforcer les processus de médiation aux niveaux national et mondial, en plus d'un dialogue interconfessionnel et interethnique, pour résoudre les conflits ethniques, culturels et religieux, et favoriser la confiance entre les membres des sociétés multiculturelles.

Faire des parlements des institutions plus représentatives et plus efficaces :

- instaurer des politiques visant à rendre les parlementaires plus représentatifs de la société du point de vue de la répartition par sexe, âge, langue, religion et appartenance ethnique, notamment par l'adoption de mesures et de dispositions volontaristes garantissant que les minorités nationales disposent d'au moins un siège au parlement et ont la possibilité de faire partie des organes législatifs ;

- obtenir des gouvernements qu'ils accompagnent d'une évaluation d'impact sur les minorités religieuses et ethniques tout projet de loi ou projet relatif au budget national présenté au parlement, conformément à l'engagement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté ;
- créer suffisamment d'occasions de discussions et de débats parlementaires – par exemple, par la création de commissions parlementaires ou de comités interparlementaires sur le pluralisme culturel et la diversité religieuse – de manière à mieux comprendre les conflits sociaux et à les résoudre par des mesures parlementaires ;
- veiller à ce que les mesures prises pour prévenir l'extrémisme violent soient pleinement conformes au droit international relatif aux droits de l'homme et ne reposent pas sur des stéréotypes et des partis pris ;
- favoriser la création d'espaces de dialogue sécurisés et l'établissement de plateformes inclusives présentant une composition équilibrée du point de vue du sexe, de l'âge, de la culture et de la religion, au sein desquelles les principales parties prenantes puissent débattre des actions à mener aux niveaux local, régional et national en matière de diversité religieuse et de pluralisme culturel ;
- veiller à ce que des parlementaires représentant des minorités religieuses ou ethniques fassent partie des délégations nationales participant à des forums et débats internationaux, en particulier aux Assemblées et manifestations de l'UIP.

Prévenir les violations des droits de l'homme liées à la culture et à la religion :

- allouer des moyens suffisants pour permettre l'organisation d'activités de sensibilisation des forces de l'ordre aux questions culturelles et religieuses, de manière à renforcer leur aptitude à identifier les crimes haineux et à mener l'enquête sur ces crimes, conformément aux normes et protocoles internationaux ;
- renforcer les capacités des travailleurs sociaux et des agents de médiation de manière à créer un climat de paix et de confiance aux niveaux local et régional ;
- garantir la transparence du processus législatif et veiller à ce que les archives parlementaires soient publiées et facilement accessibles, de sorte que les minorités religieuses et ethniques puissent comprendre et suivre l'activité des parlementaires, et leur demander de rendre compte de leurs actions ;
- élaborer des mesures de protection de toutes les minorités religieuses et ethniques sur l'ensemble du territoire national, y compris pour les non-citoyens, les migrants et les groupes minoritaires nouvellement arrivés.

Etablir le dialogue social pour favoriser des sociétés multiculturelles inclusives :

- exercer un contrôle budgétaire efficace de manière à empêcher le financement de projets et d'organisations qui promeuvent la haine et l'intolérance, combattre explicitement les discours de haine dans la parole publique et sur les plateformes virtuelles, et appuyer les projets qui favorisent un meilleur équilibre en matière d'égalité des sexes, de culture et de religion, en particulier aux niveaux local et régional (y compris des projets de zones d'habitat mixte, d'événements collectifs ou de médias multiculturels) ;
- travailler en collaboration avec des scientifiques sur les questions culturelles et religieuses et en partenariat avec les chefs religieux locaux pour évaluer les défis sociaux, notamment en matière de lutte contre le fondamentalisme, et pour veiller à ce que les interprétations religieuses et culturelles respectent les droits de l'homme de tous les individus, en particulier des femmes, des jeunes et des membres des minorités ethniques et religieuses ;
- prendre des mesures concrètes pour éliminer les discriminations structurelles ou systémiques à l'encontre des minorités ethniques et religieuses, notamment en mettant en place des processus de recueil et d'analyse de données ventilées par sexe, âge, langue, appartenance ethnique, religion et autre statut minoritaire.

Mettre l'accent sur l'éducation civique et améliorer les compétences relationnelles :

- promouvoir l'enseignement des compétences relationnelles et l'éducation aux droits de l'homme à tous les niveaux d'enseignement, en soulignant l'importance du pluralisme religieux et de la diversité culturelle ;
- créer des réseaux nationaux pour la diversité comprenant des spécialistes des milieux universitaire et professionnel pour partager les bonnes pratiques et les expériences réussies en matière de diversité et pour assurer un suivi indépendant de la mise en œuvre des politiques publiques ;

- renforcer le rôle de la science, promouvoir des approches globales et des méthodes comparatives pour mieux expliquer les processus de la mondialisation et leurs effets, et favoriser la formation continue des fonctionnaires – dont des représentants des autorités locales et des agents de police – au pluralisme religieux et à la diversité culturelle.

Promouvoir la coopération internationale :

- appuyer les programmes internationaux qui encouragent le dialogue interreligieux et interethnique ainsi que les projets visant à lutter contre la ségrégation et la fragmentation sociale ;
- stimuler la diplomatie parlementaire pour résoudre les conflits interreligieux et interethniques ;
- encourager les initiatives interreligieuses visant à nouer des liens entre les communautés et à faire en sorte que celles-ci se comprennent davantage ;
- envisager de tenir une conférence mondiale sur le dialogue interreligieux et interethnique qui pourrait être organisée conjointement avec l'ONU et à laquelle pourraient participer des chefs d'Etats, des présidents de parlements et des dirigeants de religions mondiales.

Nous sommes pleinement conscients d'avoir les moyens de faire évoluer la situation. Par conséquent, nous nous engageons à mettre en œuvre les recommandations formulées ci-dessus et demandons à l'UIP de contrôler l'application de la présente Déclaration.

Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie

Résolution adoptée à l'unanimité par la 137^{ème} Assemblée de l'UIP (Saint-Pétersbourg, 18 octobre 2017)

La 137^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

reconnaissant l'importance de la Déclaration universelle sur la démocratie de l'UIP de 1997 et *prenant note* de l'utilisation étendue de la Déclaration par les parlementaires du monde entier,

réaffirmant la Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières adoptée par l'UIP en 1994 qui confirme que dans tout Etat l'autorité des pouvoirs publics ne peut être fondée que sur la volonté du peuple exprimée à la faveur d'élections sincères, libres et régulières,

réitérant que la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit constituent des idéaux universels, interdépendants, et qui se renforcent mutuellement,

tenant compte des instruments de l'ONU suivants : Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006), Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (1992) et Déclaration et Programme d'action de Vienne sur les droits de l'homme (1993),

réaffirmant les éléments fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle sur la démocratie, en particulier l'existence d'institutions représentatives à tous les niveaux, et notamment d'un parlement représentatif de toutes les composantes de la société et doté de pouvoirs législatifs et de contrôle effectifs, un partenariat égalitaire entre les hommes et les femmes dans la conduite des affaires publiques, un pouvoir judiciaire indépendant, l'organisation périodique d'élections libres et régulières sur la base du suffrage universel, égal et secret, le droit de constituer des partis politiques, la liberté de réunion et d'expression, y compris à travers les moyens de communication électroniques, une société civile active, et des médias ouverts et libres, et la protection des droits des personnes handicapées, des minorités et des groupes de personnes vulnérables ou marginalisées,

se référant aux résolutions de l'UIP existantes, y compris celles relatives aux droits de l'homme (2004), à la société civile (2005), aux critères démocratiques et électoraux universels (2007), à la liberté d'expression et au droit à l'information (2009), à la participation des jeunes au processus démocratique (2010), à la participation des citoyens à la démocratie (2013), à la démocratie à l'ère numérique (2015), à la participation des femmes aux processus politiques (2016), à la menace posée par le terrorisme à la démocratie et aux droits de l'homme (2016), ainsi qu'au Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre (2012),

notant que la démocratie, qui est à la fois un idéal à poursuivre et un mode de gouvernement tel qu'énoncé dans la Déclaration universelle sur la démocratie, doit être mise en œuvre dans le respect des modalités qui reflètent la diversité des expériences et des spécificités culturelles et politiques, sans déroger aux principes et normes internationalement reconnus,

notant également la relation étroite entre la démocratie et le développement durable, et attirant l'attention sur l'importance de la gouvernance démocratique pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), telle qu'inscrite dans le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 intitulé *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*,

confirmant le rôle central du parlement dans la démocratie et la nécessité d'institutions représentatives, transparentes, accessibles, responsables et efficaces à tous les niveaux,

souhaitant favoriser l'engagement citoyen actif dans le processus démocratique et dans les activités du gouvernement à tous les niveaux, y compris parmi les jeunes, et engagée à atteindre l'égalité des sexes dans la prise de décision politique,

soulignant l'importance vitale d'une société civile forte, pluraliste et librement opérationnelle qui aide à rendre les gouvernements responsables, ainsi que de l'accès à des informations indépendantes, crédibles et fiables, et *réaffirmant* que la liberté d'expression est la clé de voûte de la démocratie et permet la libre circulation des idées,

notant les nouvelles possibilités de participation démocratique offertes par les médias numériques, ainsi que les défis qu'ils peuvent présenter, et *soulignant* la nécessité de sauvegarder et de promouvoir les droits fondamentaux, tels que le droit à la sécurité personnelle et à l'intégrité, le droit à la vie privée et le droit d'une personne de décider de la diffusion et de l'utilisation de ses données personnelles,

notant également que la paix, la sécurité et le développement comptent parmi les facteurs clés de la démocratie et *profondément préoccupée* par l'extrémisme violent et le terrorisme sous toutes ses formes, qui visent à anéantir la démocratie, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et qui constituent une menace pour la paix et la sécurité,

reconnaissant l'importance des principes démocratiques dans les relations internationales et le rôle important des organisations internationales et régionales dans la défense de ces principes,

exprimant son soutien à la résolution 62/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2007 dans son choix du 15 septembre comme Journée internationale de la démocratie,

1. *réaffirme* que la démocratie est une valeur universelle, qui n'appartient à aucun pays ni à aucune région, et qu'en tant que système de gouvernement, elle contribue à la réalisation du potentiel humain, à l'éradication de la pauvreté, au développement de sociétés ouvertes et pacifiques, et à l'amélioration des relations entre les nations ;
2. *réitère* que l'élaboration d'une société démocratique exige le respect du droit international et des principes de l'état de droit, des droits de l'homme, de la diversité et de l'inclusion équitable de tous les citoyens, de l'égalité des sexes et de la protection des personnes handicapées, des travailleurs migrants et des membres de leur famille, des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, et des groupes de personnes vulnérables ou marginalisées ;
3. *réaffirme* le rôle et l'importance de l'opposition en tant qu'élément clé de la démocratie, qui critique et contrôle le gouvernement et la majorité parlementaire, et représente les alternatives politiques et les intérêts des groupes de population appartenant à la minorité politique ;
4. *demande* aux parlements et à toutes les institutions publiques de prendre des mesures et de travailler sans relâche pour concrétiser et pour faire respecter les principes et les valeurs énoncés dans la Déclaration universelle sur la démocratie ;
5. *réaffirme* l'importance de la séparation des pouvoirs entre les branches législative, exécutive et judiciaire de l'Etat, *souligne* l'importance de garantir l'indépendance des parlements et du pouvoir judiciaire par la constitution et la législation, et *exhorte* les parlements à renforcer leur capacité à contrôler les politiques, l'administration et les dépenses de l'exécutif dans le cadre d'un mécanisme de freins et contrepoids ;
6. *invite* les parlements à renforcer l'engagement des citoyens et la participation publique dans le processus démocratique et *encourage* les parlements à continuer d'améliorer leurs méthodes de travail pour faciliter la participation de la société civile et des citoyens ordinaires à leurs délibérations ;
7. *prie instamment* les parlements et les gouvernements d'accélérer leurs efforts pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les processus de prise de décision à tous les niveaux des institutions nationales, régionales et internationales afin d'assurer l'égalité dans tous les domaines de la vie, y compris en introduisant des mesures de discrimination positive dans les politiques, la législation et la budgétisation sensible au genre, de manière à assurer l'égalité des sexes dans la loi et la pratique, ainsi que des processus démocratiques sensibles au genre qui englobent effectivement la participation et les perspectives des femmes ;

8. *invite* les parlements et les partis politiques à adopter des mesures pour renforcer l'engagement actif et la participation des jeunes dans le processus électoral et dans les travaux du parlement, ainsi que leur représentation à tous les niveaux des institutions nationales, régionales et internationales, et au sein du Parlement ;
9. *invite également* les parlements à veiller à ce qu'une législation soit mise en place pour garantir et protéger pleinement la liberté d'expression afin que les politiciens, les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les autres citoyens ordinaires puissent s'exprimer publiquement sur des questions d'intérêt sans crainte de représailles, à dénoncer de telles représailles et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la protection des personnes à risque et la sanction des responsables de tels actes ;
10. *prie instamment* les parlements et les gouvernements de prendre des mesures législatives et institutionnelles pour garantir la réalisation et la consolidation progressives des objectifs démocratiques, notamment par la mise en place d'un mécanisme indépendant et impartial de gestion des élections ;
11. *invite* les parlements à condamner et à rejeter la révocation par des moyens anticonstitutionnels d'un gouvernement élu ;
12. *encourage* les parlements, les gouvernements, les partis politiques, les journalistes et la société civile à dénoncer toutes les formes de discours, y compris en ligne, qui dégradent les autres, promeuvent la haine et encouragent la violence à l'égard d'un groupe ; à promouvoir le respect de la diversité et du pluralisme dans le discours public ; à construire des partenariats avec les sociétés du secteur technologique et à adopter toutes les mesures législatives appropriées en vue de prévenir et d'éliminer les discours de haine ainsi que le harcèlement, l'intimidation et la violence en ligne, en particulier à l'encontre des femmes et des filles ;
13. *lance un appel urgent* aux parlements pour promouvoir un accès égal pour tous à Internet ainsi qu'aux nouvelles technologies, de même que l'inclusion de l'éducation civique dans les programmes scolaires, y compris l'enseignement de la démocratie, des droits de l'homme, de l'inclusion et du respect de la diversité, de l'égalité des sexes, de la liberté de religion et du développement durable ;
14. *invite* les parlements à renforcer leur contribution à la réalisation des ODD et à faire en sorte que les gouvernements rendent compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement, dans l'esprit de ne laisser personne de côté ;
15. *exhorte* au respect des principes démocratiques dans les relations interétatiques ainsi que dans les organisations internationales, et *souligne* sa conviction que les principes de la démocratie doivent s'appliquer à la gestion internationale des sujets de préoccupation pour l'ensemble de l'humanité, en particulier l'environnement humain ;
16. *demande* à l'UIP de continuer de soutenir les efforts des parlements pour renforcer la démocratie et assurer la bonne gouvernance ;
17. *demande également* aux Parlements membres de l'UIP de renouveler leurs efforts pour mettre en œuvre les dispositions de toutes les résolutions de l'UIP relatives à la démocratie, ainsi que le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre, et *prie* l'UIP d'assurer le suivi des progrès réalisés dans le cadre de sa stratégie globale de promotion de la démocratie et d'en faire rapport régulièrement ;
18. *invite* l'ONU à examiner la possibilité de déclarer le 30 juin Journée internationale du parlementarisme en commémoration de la création de l'UIP, le 30 juin 1889.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

*dont la 137^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Saint-Pétersbourg, 18 octobre 2017)*

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances, les 17 et 18 octobre 2017, sous la conduite de sa présidente Mme L. Rojas (Mexique).

Réunion-débat sur *Le rôle du parlement dans le suivi de l'action des forces armées nationales participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU*

Le 17 octobre, lors de la première réunion-débat, la Commission a entendu un expert de premier plan, M. Hans Born, directeur adjoint et chef de la Division des politiques et de la recherche, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, Genève. Sa présentation était axée sur les parlements des pays fournisseurs de contingents. Il a expliqué que les fonctions génériques du parlement pouvaient s'appliquer aux opérations de maintien de la paix et a souligné que, s'il n'existait pas de "meilleur" système, de bonnes pratiques de contrôle parlementaire des opérations de maintien de la paix pouvaient être mises en œuvre, une fois adaptées au contexte local.

Le contrôle parlementaire des opérations de maintien de la paix nécessite des dispositions institutionnelles spécifiques, en particulier au niveau des commissions. Parmi ces dispositions : le vote d'une loi spéciale sur les déploiements à l'étranger (par ex. Suède) ou le contrôle, dès les premiers stades, du processus décisionnel international pour les missions à l'étranger (par ex. Finlande). Les parlements peuvent également donner leur approbation préalable aux déploiements, qu'il s'agisse d'opérations civiles, de police/civiles et/ou militaires.

Au total, 18 intervenants ont pris la parole lors du débat qui a suivi. Plusieurs d'entre eux, venant de pays fournisseurs de contingents, ont expliqué leurs méthodes de contrôle et ont demandé à être pleinement associés aux opérations de maintien de la paix, dès le début et à tous les stades, en particulier si l'ONU prévoyait le déploiement de ressources humaines et financières. L'impunité a également fait l'objet de longs débats et les intervenants ont fait part de leur expérience sur la manière de lutter contre les abus. Les participants ont, pour la plupart, exprimé l'opinion de leur parlement quant aux défis à relever pour assurer la tâche de contrôle des troupes engagées dans les opérations de maintien de la paix et ils ont estimé que les leaders mondiaux devaient maintenant associer, au plus haut niveau, les parlements à la prévention et à la gestion des conflits.

Réunion-débat sur la mise en œuvre d'une résolution précédente sur la cyber-guerre

La Commission a entendu deux intervenants : l'Ambassadeur Daniel Stauffacher, Président de la Fondation ICT4Peace, et M. Karsten Geier, Directeur du personnel de coordination des cyberpolitiques, Ministère fédéral des Affaires étrangères, Allemagne. Ils ont traité des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la résolution de l'UIP de 2015 et ont présenté à la Commission le thème de la cybersécurité afin que les parlementaires puissent comprendre l'ampleur réelle du problème et étudier les menaces actuelles et nouvelles pesant sur la paix et la sécurité internationale. Au début des années 2000, l'ONU a entamé une réflexion sur la manière dont les TIC pouvaient contribuer à la paix. S'étant considérablement développé ces dernières années, Internet dispose maintenant de milliards d'utilisateurs et cette connectivité mondiale a des implications positives et négatives. Grâce à l'élaboration peu coûteuse d'outils et aux nouveaux moyens d'interaction entre les gens et les gouvernements, les TIC sont maintenant utiles à la consolidation et au maintien de la paix. Ceci étant, un cyberspace ouvert, libre et paisible ne va pas forcément de soi. La cybersécurité est non seulement menacée par des criminels, des hackers et des terroristes mais elle est aussi remise en cause pour des motifs stratégiques. Les TIC, notamment les réseaux sociaux, servent à des fins terroristes et la prévention de ces actes doit être au centre des nouvelles politiques. Un programme mondial de sécurité est en cours d'élaboration et doit être mis en œuvre pour éliminer ce problème. Des mesures propres à renforcer la confiance doivent également être appliquées. Créer la confiance implique une collaboration entre les pays afin de répondre à leurs défis communs. En travaillant ensemble à renforcer la confiance, on accroît la sécurité.

Bien que les dégâts potentiels que peuvent provoquer les TIC soient parfois comparés à ceux des armes nucléaires, ces dernières ont été utilisées à deux reprises alors que leurs effets n'étaient pas complètement compris. Les TIC sont déjà souvent utilisées dans les conflits internationaux. Même si l'on ne s'en sert pas pour la cyberguerre à proprement parler, on les intègre maintenant dans les différends ou conflits conventionnels n'atteignant pas le seuil des véritables conflits armés. En d'autres termes, les TIC influent déjà sur la sécurité internationale.

Au total, 17 intervenants ont pris la parole lors du débat qui a suivi. Pour la plupart, ces interventions ont porté sur la bonne gouvernance et le respect de la souveraineté dans le cyberspace. Elles ont également souligné que les cyberactivités malveillantes des terroristes entravent le développement économique et menacent la sécurité, notamment en compromettant les informations, en propageant des virus informatiques, en permettant le sabotage et en disséminant des données erronées. Bien que très peu de parlements aient pris des mesures pour mettre en œuvre la résolution de 2015 sur la cyberguerre, le représentant du Pakistan a expliqué que son Parlement avait voté, en 2016, une loi sur la prévention de la cybercriminalité. L'adoption d'une telle loi représente un pas de plus vers la prévention du cybercrime et de la cyberguerre en général, et elle permet de définir des sanctions en cas de délit.

Audition d'experts sur le thème *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable*

Le 18 octobre, la Commission a organisé une audition d'experts sur le thème qui fera l'objet d'une résolution devant être adoptée par la 138^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève. Cette audition a débuté par les interventions de trois experts : M. Henk-Jan Brinkman, chef du Service de planification des politiques, Bureau d'appui à la consolidation de la paix de l'ONU, M. l'Ambassadeur Günther Bächler, représentant spécial de l'OSCE pour le Caucase du Sud, et M. Hans Born, directeur adjoint, chef de la Division des politiques et de la recherche, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées.

Ces intervenants ont rappelé que, au cours des deux dernières années, bien qu'environ 71 milliards de dollars E.-U. aient été dépensés pour le maintien de la paix dans le monde, de très graves flambées ou reprises de violence ont eu lieu au Soudan du Sud ou au Yémen notamment. Ils ont également expliqué que les approches globales, l'inclusion, l'adhésion de la population et les partenariats représentent des enjeux clés pour le développement, et ont souligné l'importance de la consolidation de la paix avant et après les conflits, et pas seulement dans le cadre de l'effort d'après conflit faisant suite aux opérations de maintien de la paix, comme cela est généralement le cas. Ces approches classiques sont moins pertinentes étant donné la nature évolutive des conflits. Les dispositifs d'alerte rapide, bien que nécessaires de toute urgence, ne sont pas encore bien développés. Les parlementaires doivent rendre les systèmes d'alerte rapide et de prévention plus robustes et plus accessibles pour qu'ils accompagnent les leaders politiques dans leurs processus décisionnels.

Les intervenants ont également attiré l'attention sur plusieurs études, portant sur les changements climatiques et les conflits dans les années 90, qui mettent en évidence un lien entre le manque de ressources, la pollution et les conflits. En outre, le nombre de conflits internes (conflits nationaux, guerres civiles) s'accroît et ceux-ci tendent à s'internationaliser. Dans ces types de conflits, les médiations sont partiellement couronnées de succès et elles doivent être considérées comme des moyens cruciaux de réduction de la violence. Si la communauté internationale ne se préoccupe pas de ce problème, des conflits vont ressurgir.

Après avoir entendu les interventions des experts, 12 intervenants au total, y compris une organisation participant en qualité d'observateur, ont pris la parole. Au cours de ce débat, les participants ont convenu qu'il ne pouvait y avoir de paix sans développement et inversement, et ni paix ni développement sans respect des droits de l'homme. Pour éviter les conflits et créer les conditions d'une paix durable, le dynamisme de la démocratie est un outil vital.

Les intervenants ont également rappelé la résolution adoptée à la 136^{ème} Assemblée sur *Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats*. Selon cette résolution, tous les pays ont le droit de formuler leurs propres programmes de développement durable et de maîtriser leurs propres ressources, sans mesures de surveillance de la part d'autres puissances ou de tiers, et ils doivent bénéficier d'échanges justes et équitables avec leurs partenaires.

Un intervenant a résumé les débats en expliquant que le projet de résolution devait inclure trois points principaux : le renforcement de la démocratie comme voie vers la paix et la stabilité, la prévention des ingérences extérieures dans les affaires des Etats, et l'importance de la nature interdépendante du développement durable et de la paix.

Les deux co-rapporteurs ont pris la parole, après les débats, pour conclure et exprimer leur point de vue préliminaire sur ces sujets. Ils ont également donné des informations sur les temps forts des travaux entre la 137^{ème} et la 138^{ème} Assemblées.

Le rapport sur les travaux de la Commission a été présenté à l'Assemblée, lors de sa dernière séance le 18 octobre, par la Présidente de la Commission, Mme L. Rojas (Mexique).

Le Bureau de la Commission permanente s'est réuni le 17 octobre 2016 en présence de 14 de ses 18 membres.

La Présidente de la Commission a tout d'abord informé les membres du Bureau des débats qui se sont déroulés pendant la réunion conjointe des Présidents de Groupes géopolitiques et de Commissions permanentes, et des résultats de cette réunion.

Le Bureau a défini le programme de travail de la Commission pour la 138^{ème} Assemblée de l'UIP. Il a été décidé que l'intégralité du temps accordé à la Commission serait consacrée au débat sur son projet de résolution. L'organisation d'un événement consacré à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes a également été proposée. Ces propositions ont été ensuite approuvées par la Commission à la fin de sa dernière séance plénière, le 18 octobre.

Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

*dont la 137^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Saint-Pétersbourg, 18 octobre 2017)*

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce s'est réunie les 16 et 17 octobre 2017 sous la conduite de son Vice-Président, M. A. Cissé (Mali).

Contribution parlementaire à la Conférence 2017 des Nations Unies sur les changements climatiques

Au cours de cette réunion, la Commission permanente a abordé le projet de document final de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se déroulera le 12 novembre à Bonn.

Pour commencer, l'étude intitulée *Global trends in climate change legislation and litigation* (Tendances mondiales des législations sur les changements climatiques et des litiges en la matière) a été présentée. Il s'agit d'une nouvelle étape importante dans la coopération entre l'UIP et le Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment (institut de recherche sur les changements climatiques et l'environnement), rattaché à la London School of Economics and Political Science. L'étude et la base de données associée fournissent des informations sur les législations et les politiques nationales en matière de changements climatiques dans 164 pays, ainsi que sur les litiges liés au climat dans 25 pays. Mme Alina Averchenkova, directrice de recherche à l'institut Grantham, a mis en avant le fait que la base de données et l'étude constituaient un outil qui facilitait l'élaboration de lois – une première étape essentielle pour faire en sorte que l'Accord de Paris donne lieu à des initiatives nationales sur les changements climatiques.

Mme Bärbel Höhn, parlementaire allemande et co-rapporteuse à la Réunion parlementaire à Bonn, a présenté le projet de document final à la Commission. Elle a souligné que la réunion de Bonn pourrait être fondamentale pour comprendre comment les politiques et les dispositions figurant dans l'Accord de Paris seraient mises en œuvre au niveau national. Le projet de document accorde une attention particulière à la situation spécifique des petits Etats insulaires en développement (PEID) et au besoin urgent de s'attaquer à l'impact des changements climatiques sur ces derniers.

M. Jone Usamate (Fidji), un intervenant, a appelé l'attention sur le fait que les changements climatiques n'étaient pas un modèle informatique mais une menace imminente pour l'existence de nombreux PEID. Les parlements ont un rôle important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques, et ils doivent tirer parti des possibilités pour agir et sauver des nations entières. Mener des actions dans les PEID aujourd'hui permettrait de sauver des vies dans d'autres pays demain.

Au total, 16 délégués ont pris la parole afin de commenter le projet de document final. Ils ont exprimé leur accord avec les grandes lignes du texte, soulignant que la mise en œuvre de l'Accord de Paris était l'occasion pour tous les pays d'assurer une transition vers des sources d'énergie renouvelables. La vulnérabilité particulière des PEID a été mise en avant, tout comme le coût élevé des transferts de technologies. Les participants ont été invités à soumettre leurs commentaires sur le projet par écrit. Les parlements des PEID ont présenté le document final de la réunion qu'ils ont tenue le 14 octobre et ont demandé qu'il soit mis à la disposition des participants de la Réunion parlementaire à Bonn.

Débat sur le thème Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables

Ce débat a porté sur le thème de la résolution que la Commission doit adopter lors de la 138^{ème} Assemblée à Genève. L'objectif était de donner aux membres de la Commission l'occasion d'un échange de vues sur les enjeux et les possibilités qu'offre le remplacement des combustibles fossiles par des sources d'énergie renouvelables et l'association du secteur privé à ce processus. Il s'agissait en outre de donner aux co-rapporteurs une première idée des approches des Parlements membres de l'UIP sur cette question.

Le sujet a été présenté par les co-rapporteurs, M. A. Gryffroy (Belgique) et M. Duong Quoc Anh (Viet Nam). Ils ont donné le point de vue des pays développés et des pays en développement. Ils ont souligné la nécessité d'associer davantage le secteur privé à la transition vers les énergies renouvelables, notamment en facilitant l'accès aux technologies et en rendant celui-ci moins coûteux.

Les parlements ont beaucoup à faire pour assurer ce rapprochement avec le secteur privé et favoriser un accès accru aux énergies renouvelables. Si les grands projets – dans le domaine de l'énergie solaire, par exemple – bénéficient généralement d'une volonté politique suffisante pour y parvenir, des efforts sont encore nécessaires pour créer le même élan en faveur des projets de plus petite ampleur. Il convient de veiller tout particulièrement à créer des conditions qui rendraient les investissements du secteur privé plus sûrs.

Lorsque les co-rapporteurs ont eu terminé de parler, la parole a été donnée à M. Adrian Whiteman, de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). Il a insisté sur la facilité d'accès aux énergies renouvelables qui, dans la plupart des endroits du monde, peuvent être produites au niveau local. Le défi est d'assurer le transfert de technologies et de poser le bon cadre législatif et politique pour garantir une transition à grande échelle.

M. Whiteman a mis l'accent sur le rôle important des parlements à cet égard, tout en soulignant que bon nombre de parlementaires devaient également affronter des difficultés liées aux intérêts particuliers qui prévalent dans les secteurs traditionnels de l'énergie. Affronter ces difficultés et œuvrer en faveur des intérêts des peuples doit être une préoccupation majeure des parlementaires.

Il a été observé que les habitants de nombreux pays ont décidé de traiter le problème par eux-mêmes en installant des panneaux solaires sur leur habitation. Si la quantité d'électricité produite par ménage n'est pas énorme, il en ressort néanmoins que les énergies renouvelables sont fréquemment utilisées hors réseau sans que cette utilisation soit enregistrée. Les parlements doivent faire en sorte que des cadres législatifs et politiques adaptés soient en place pour réglementer et soutenir ces élans populaires vertueux.

Au total, 25 délégués ont participé à la discussion qui a suivi. La plupart a partagé les bonnes pratiques que leur pays a mises en place pour la transition énergétique, et plusieurs représentants ont donné des exemples précis de lois et de politiques que leur parlement a élaborées en la matière. L'importance de garantir la transparence et d'instaurer un système de responsabilités pour les contrats a également été abordée. Les parlements ont été invités à prendre de toute urgence des mesures pour faire face aux évolutions rapides des technologies.

Pour conclure le débat, les co-rapporteurs ont évoqué les contributions reçues et réfléchi à la manière de les inclure dans le projet de résolution. Ils ont invité les participants à leur envoyer des commentaires par écrit.

Réunion-débat sur le thème *Atteindre les plus hautes normes réalisables en matière de santé pour tous au moyen de la science et de la recherche*

La modératrice de la réunion-débat était Mme Flavia Bustreo, Sous-Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Elle a bénéficié de la contribution des experts suivants : Mme Nkando Luo (Zambie) ; Mme Pia Locatelli (Italie) ; M. Adan Rios, Professeur associé, Université du Texas ; M. Pradeep Kakkattil, Directeur de programme, Partenariats, innovations et collecte de fonds, ONUSIDA ; et Mme Elena Baybarina, Ministre de la santé de la Fédération de Russie.

En guise d'introduction, Mme Bustreo a souligné le rôle clé que les parlementaires peuvent jouer pour rapprocher la science des lois et des politiques.

Mme Luo a expliqué que le Parlement zambien avait demandé conseil à des scientifiques pour faire face à une récente flambée de VIH chez les jeunes adolescents. Les explications de la communauté scientifique sur les causes de l'épidémie s'étaient révélées extrêmement précieuses pour le Parlement et lui avaient permis de prendre des mesures politiques et juridiques efficaces. Il est ressorti que l'augmentation du nombre de cas de VIH était corrélée à l'augmentation du nombre de mariages d'enfants. En conséquence, une stratégie nationale avait été adoptée pour lutter contre cette pratique.

Mme Locatelli a reconnu que le Parlement italien n'était pas préparé à devoir affronter une telle explosion d'informations erronées relatives aux effets des vaccins sur les enfants. Bien que les médias soient en grande partie responsables de la diffusion de ces messages, les parlementaires doivent continuer de collaborer avec eux pour transmettre des informations exactes fondées sur des données scientifiques et encourager les parents à s'y fier.

Mme Elena Baybarina a indiqué que l'une des priorités de son ministère était de s'appuyer sur les données scientifiques en matière de santé sexuelle et reproductive pour élaborer des politiques. A cette fin, une interaction constante entre scientifiques et politiques est indispensable pour combler le fossé entre les raisonnements scientifiques et le travail des législateurs.

M. Adan Rios a également insisté sur l'importance de combler le fossé entre scientifiques et politiques. Il a appelé de ses vœux un accord international sur des principes visant à orienter les interactions entre les deux communautés, afin qu'aucune ne soit lésée. Les principes directeurs doivent être l'altruisme et le bien commun.

M. Pradeep Kakkatil a indiqué que le mouvement de lutte contre le sida fourmillait d'exemples sur la façon dont les avancées scientifiques avaient, à terme, des retombées sur toutes les populations – indépendamment de leur situation économique et sociale – et servaient leurs intérêts. Il a également souligné la nécessité d'intégrer les communautés et leurs représentants dans les programmes de santé à tous les niveaux, afin de collecter des données concrètes et de mieux répondre aux besoins des personnes les plus durement touchées.

Dans la discussion qui a suivi, 15 représentants ont pris la parole. Ils ont insisté sur la nécessité, pour les parlementaires, de travailler en étroite collaboration avec la communauté scientifique pour élaborer des lois éclairées, notamment dans le domaine de la santé mais également à plus grande échelle.

Ils ont également mis en avant le rôle clé des progrès scientifiques dans l'élaboration des économies nationales et des conditions de vie, en attirant l'attention sur les travaux de recherche et les innovations sanitaires qui permettent de produire de nouveaux médicaments, de monter des structures et des services médicaux novateurs et, à terme, de venir en aide à des groupes de population jusqu'alors privés d'accès aux soins. Des données scientifiques récentes doivent être mises à disposition dans les bibliothèques parlementaires. Le rôle des parlements dans l'adoption de projets de loi budgétaires prévoyant des investissements dans la recherche scientifique a également été souligné. Dans certains pays, des données scientifiques ont été utilisées pour durcir la législation sur le mariage des enfants et l'harmoniser avec les normes internationales, notamment dans les situations de crise humanitaire.

Elections au Bureau

La Commission a élu M. Mohamed Djellab (Algérie) du Groupe africain et Mme Doris Soliz (Equateur) du GRULAC pour occuper les postes vacants au Bureau de la Commission.

La Commission a également approuvé la proposition du Bureau visant à consacrer du temps à la préparation de la résolution lors de la 138^{ème} Assemblée de l'UIP.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 137^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Saint-Pétersbourg, 18 octobre 2017)*

M. Anti Avsan (Suède), Président de la Commission, a ouvert les débats.

La désignation de Mme A. D. Dagban-Zonvide (Togo) au bureau de la Commission a été confirmée. La Commission a adopté la recommandation du Bureau de suspendre deux membres (Mme G. Ortiz, Mexique et Mme A. Bimendina, Kazakhstan) en vertu de l'article 10.2.

Le compte rendu de la session précédente a été adopté sans objection.

M. Avsan a ensuite ouvert la discussion en plénière, articulée sur deux séances.

Réunion-débat sur *La dimension parlementaire des Nations Unies : en cours de réalisation depuis 20 ans*

Cette réunion-débat était animée par Mme Anda Filip, Directrice des relations extérieures de l'UIP, intervenante principale, et le Sénateur Dennis Dawson (Canada), intervenant. Quatorze participants ont pris part au débat.

Ce débat a dressé le bilan des relations tissées par l'UIP avec l'ONU au cours de ces vingt dernières années et évalué la mesure dans laquelle la vision initiale de la "dimension parlementaire" à donner aux travaux de l'ONU s'est concrétisée. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'ONU ne peut pas prétendre représenter pleinement "les peuples" de la terre, comme l'affirme sa Charte, car la majeure partie des gouvernements sont élus avec moins de 50 pour cent du vote populaire. Simultanément, nombreux sont ceux qui réclament une meilleure représentation dans les organisations internationales, notamment l'ONU, au nom de la mondialisation.

L'UIP, organisation mondiale représentant les parlements nationaux, est la mieux placée pour servir de courroie de transmission entre les représentants élus par le peuple et l'ONU afin de combler le "déficit démocratique dans les relations internationales". Pour sa part, l'ONU a pris des mesures visant à permettre aux parlements de contribuer à son processus de prise de décision, notamment en accordant à l'UIP le statut d'observateur. Plusieurs résolutions et déclarations de l'ONU ont progressivement attesté du fait qu'elle était disposée à travailler en collaboration étroite avec les parlements et l'UIP dans tous les domaines d'action de la communauté internationale, qu'il s'agisse de la paix et de la sécurité ou des droits de l'homme, du développement durable et de la démocratie. L'Assemblée générale des Nations Unies devrait adopter au printemps 2018 une nouvelle résolution relative à l'interaction entre les parlements nationaux, l'ONU et l'UIP.

La relation entre les deux organisations s'est considérablement étoffée depuis quelques années, mais toutes les difficultés n'ont bien sûr pas encore été aplanies. L'ONU est une organisation beaucoup plus grande que l'UIP et, en tant qu'organisation intergouvernementale, elle tient à préserver son indépendance politique à l'égard du législatif, ce qui rend forcément la relation asymétrique. L'UIP a réussi à faire accepter la perspective parlementaire dans de nombreux processus onusiens, mais l'ONU n'est toutefois pas obligée de tenir compte de tout l'apport politique des parlements ni de l'UIP. Elle a toutefois besoin du soutien de l'UIP pour faciliter la mise en œuvre des accords onusiens par les parlements nationaux.

A l'échelon opérationnel, l'ONU et l'UIP collaborent dans le cadre de deux accords de coopération, ainsi que par le biais de réunions rassemblant régulièrement leurs hautes directions dans le but de gérer le nombre croissant de projets et d'activités organisés à partir de leurs sièges mondiaux. Les relations sont moins solides sur le terrain, où les équipes de pays de l'ONU et les parlements nationaux ne se sont pas encore dotés des structures leur permettant une action conjointe.

La relation entre l'UIP et l'ONU, qui s'est rapidement intensifiée pendant plusieurs années, s'est stabilisée désormais, notamment parce que l'UIP manque de ressources pour suivre tous les processus onusiens et exploiter toutes les possibilités d'interaction, tant sur le plan politique qu'opérationnel. En outre, un grand nombre de parlements ne sont pas en mesure d'intégrer

directement les résultats des processus onusiens ni de demander des comptes à leur gouvernement pour ses prises de position à l'ONU. Les parlementaires qui assistent aux réunions de l'ONU ne transmettent pas suffisamment l'information à leurs collègues. Enfin, pour que la relation entre l'UIP et l'ONU continue à croître en vigueur et impact, il faut que les parlements nationaux eux-mêmes gagnent en force vis-à-vis de leurs gouvernements respectifs.

Pour l'avenir et dans la perspective de la résolution que l'Assemblée générale devrait adopter l'année prochaine, la discussion a fait émerger les recommandations suivantes :

- les parlements doivent exiger de leur gouvernement d'être plus régulièrement tenus au courant des activités se déroulant à l'ONU, y compris en convoquant directement une audition avec les ambassadeurs et les responsables de l'ONU ;
- les parlementaires assistant aux débats de l'ONU en tant que représentants de l'UIP ou membres de délégations nationales doivent transmettre plus systématiquement les informations à leurs collègues, afin d'autonomiser le parlement dans son ensemble et de lui permettre de débattre de questions mondiales ;
- les parlements doivent affecter davantage de ressources financières et humaines aux affaires mondiales ;
- au cours de ses discussions avec l'ONU, l'UIP doit plaider en faveur d'une interaction plus importante entre les équipes de pays de l'ONU et les parlements nationaux ;
- la composition de l'UIP (176 parlements) doit être plus conforme à la composition plus vaste de l'ONU (193 Etats) ;
- l'UIP doit s'associer plus étroitement avec les réseaux parlementaires, les parlements régionaux et les autres organisations parlementaires afin d'être davantage représentative de l'intégralité de la communauté parlementaire mondiale à l'ONU.

Réunion-débat sur *Le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies dans la gouvernance internationale : la voie à suivre*

Cette réunion-débat était animée par M. l'Ambassadeur T. Christensen (Danemark), ancien Chef de cabinet de deux Présidents de l'Assemblée générale, intervenant principal, et Mme M. Bartos (parlementaire hongroise), intervenante. Huit participants ont pris part à la discussion.

Ce débat a principalement porté sur la place revenant à l'Assemblée générale des Nations Unies dans le système actuel de gouvernance internationale. L'Assemblée générale, dont la composition quasi-universelle rassemble 193 Etats souverains, est l'instance de délibération centrale des Nations Unies. Bien que ses résolutions ne soient pas juridiquement contraignantes, elle joue un rôle fondamental en réunissant les Etats membres pour débattre de questions mondiales et recommander des solutions concrètes. Toutefois, face au Conseil de sécurité, plus restreint et moins représentatif, l'Assemblée générale a du mal à asseoir son autorité et à se faire connaître des parlementaires et du grand public.

Pour contribuer à mettre en valeur l'Assemblée générale et à améliorer son mode de fonctionnement, l'ONU a créé voici plusieurs années un Comité spécial chargé d'élaborer des recommandations de réforme. L'une des recommandations de ce Comité consistait à renforcer le rôle joué par le Président de l'Assemblée générale, jusque-là en général de nature purement protocolaire. Le mandat du Président de l'Assemblée générale a donc été étendu, et son cabinet étoffé, pour lui permettre de jouer un rôle plus actif dans l'organisation des réunions, de mener les négociations politiques et de contribuer à fixer des priorités. Désormais, le Président de l'Assemblée générale joue un rôle plus important dans le processus de sélection du Secrétaire général de l'ONU, notamment en convoquant des auditions de l'Assemblée générale avec les candidats à ce poste et en informant les Etats membres à tous les stades de la procédure de sélection.

Toutefois, il est difficile de dire si le rôle plus actif joué par le Président de l'Assemblée générale mettra cette dernière suffisamment en valeur pour lui donner un rôle plus central. L'un des problèmes vient du fait que les capitales du monde entier sont mal informées des activités menées par l'Assemblée générale. Par ailleurs, le processus décisionnel de l'Assemblée générale, fondé sur le consensus, est propice au compromis, ce qui n'est pas compatible avec des prises de position politiques fortes.

Les compétences de l'Assemblée générale ont été érodées par deux biais ces dernières années, à savoir la tendance du Conseil de sécurité à se saisir de questions relevant normalement du domaine de compétences de l'Assemblée générale et l'émergence du G20, ainsi que d'éventuels autres groupes informels, dont la composition et le programme de travail plus restreints éveillent davantage l'intérêt. Les Nations Unies n'ont initialement pas été créées pour prendre part à la gestion de

l'économie mondiale, ce qui a permis au G20 de sauter dans la brèche. Toutefois, elles devront jouer un rôle plus important dans ce domaine si elles souhaitent aider les pays à mettre en œuvre le vaste Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD qui vont de pair.

La discussion a fait émerger les points suivants :

- la réforme de l'Assemblée générale doit s'accompagner d'une réforme du Conseil de sécurité, puisque le renforcement du rôle de l'Assemblée générale dépend des liens entretenus par cette dernière avec le Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité doit notamment être élargi afin d'être plus représentatif de l'ensemble des membres de l'Assemblée générale ;
- l'UIP doit contribuer directement au Comité spécial pour la réforme de l'Assemblée générale ;
- l'UIP doit collaborer étroitement avec l'Assemblée générale et l'ONU pour faire connaître aux parlements du monde entier les résolutions et les conclusions de l'Assemblée générale.

A la fin de la séance, le Président Avsan a incité les participants à débattre du lien existant entre leur parlement et l'ONU, des activités qu'ils aimeraient voir l'UIP mener pour nourrir cette relation et des solutions à la portée de l'UIP et de l'ONU pour renforcer leur collaboration. Les parlements seront ainsi mieux préparés à apporter leur contribution à la résolution de l'Assemblée générale relative à l'interaction entre les parlements nationaux et l'UIP dès que les négociations seront entamées début 2018.

* * * * *

Le processus de l'ONU sur l'interdiction des armes nucléaires : Quel espoir pour le désarmement nucléaire ?

L'après-midi du 16 octobre 2017, une séance interactive était organisée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies et la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, en collaboration avec le réseau des Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND).

Séance conjointe spéciale animée par M. Anti Avsan, Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP, au cours de laquelle les intervenants suivants ont pris la parole : S.E. l'Ambassadrice Elayne Whyte-Gómez, Représentante permanente du Costa Rica auprès des Nations Unies à Genève et Présidente de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète ; M. Bruce Blair, Président et fondateur du mouvement Global Zero ; M. Alyn Ware, Coordonnateur mondial du réseau des Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), et M. Jean-Marie Collin, Chercheur associé au Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) et membre de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN). M. Saber Chowdhury, Président de l'UIP, s'est brièvement exprimé au début de la discussion pour souligner l'importance de cette question et la nécessité d'un engagement de la part des parlementaires.

La discussion a porté sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires, texte novateur adopté le 7 juillet 2017 par les Nations Unies. Une fois en vigueur, ce traité rendra illégales au regard du droit international la possession, l'acquisition ou la vente d'armes nucléaires et de matériel connexe. Toutefois, à l'instar des autres traités de ce type, le traité d'interdiction nucléaire (comme il est couramment appelé) s'appliquera exclusivement à ses signataires. Seuls 122 Etats non-nucléaires (qui représentent toutefois la majorité des Membres de l'ONU) ont voté en faveur de ce texte et 53 d'entre eux uniquement l'ont pour l'instant signé. Il s'agit donc aujourd'hui de voir comment convaincre les neuf Etats nucléaires connus et leurs alliés de s'associer au traité ou de prendre d'autres mesures en faveur du désarmement nucléaire.

Les armes nucléaires, infiniment plus puissantes aujourd'hui que voici 70 ans, constituent à l'heure actuelle un danger réel pour les peuples et l'environnement. Les stocks mondiaux ont considérablement diminué depuis la fin de la Guerre froide, pour atteindre le nombre de 15 000 ogives nucléaires, mais le risque qu'un holocauste nucléaire ne fasse des millions de victimes et ne dévaste des pays entiers, par accident ou erreur de calcul, n'a jamais été aussi élevé.

Le traité d'interdiction nucléaire va dans le même sens que l'emblématique Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), adopté en 1970, dont l'axe de négociation implicite était que les Etats nucléaires renonçaient à leurs armes en échange de la promesse, de la part des Etats non nucléaires, qu'ils ne développeraient ni n'acquerraient jamais de telles armes. Sur le fond, les pays signataires du traité d'interdiction nucléaire valident la vision du TNP, qui est celle d'un monde exempt d'armes

nucléaires. Le traité d'interdiction nucléaire vient compléter d'autres traités interdisant les armes de destruction massive (chimiques et biologiques), traités qui ont donné la preuve de leur efficacité. Pris conjointement, ces traités prouvent que la sécurité de toutes les nations passe par la force du droit international. A l'instar des traités qui l'ont précédé, le traité d'interdiction nucléaire modifie la perception des armes nucléaires, dont la possession et l'acquisition étaient tolérées comme un mal nécessaire dans le cadre de la *realpolitik*, et qui sont désormais stigmatisées sur le principe par réel souci de protéger l'humanité.

Ce traité contient plusieurs dispositions permettant à tous les pays, y compris les Etats nucléaires, d'en devenir parties. Ceci ne pourra toutefois être le cas que si la solution globale prévue par le traité va de pair avec un processus permettant aux Etats nucléaires et à leurs alliés de se rallier progressivement à ce processus. En premier lieu, la communauté internationale doit promouvoir les mesures de renforcement de la confiance indispensables pour ouvrir la voie à de nouvelles négociations en matière de désarmement. Parmi ces mesures figurent : une déclaration par les Etats nucléaires qu'une guerre nucléaire est vouée à l'échec et ne devrait jamais avoir lieu ; un engagement par les Etats nucléaires qu'ils ne lanceront jamais une attaque nucléaire contre les Etats non-nucléaires ; une déclaration par les Etats nucléaires dénonçant le "recours en premier" à l'arme nucléaire et l'adoption, par les Etats nucléaires, de mesures concrètes visant à réduire l'état d'alerte de leur arsenal nucléaire et à le soumettre à un système international de vérification.

Etant donné l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence des Nations Unies sur le désarmement, la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, prévue en mai 2018 à New York, pourrait servir de cadre à la réouverture de négociations visant à apporter une solution globale au problème des armes nucléaires.

Pour la première fois dans l'histoire du droit international, le traité d'interdiction nucléaire fait explicitement appel aux parlementaires, entre autres intervenants, pour qu'ils contribuent à renforcer "la conscience publique" de la nécessité de bannir totalement les armes nucléaires au nom de considérations morales primant sur le reste. Les parlementaires peuvent effectivement adopter un certain nombre de mesures en faveur du désarmement nucléaire, parmi lesquelles :

- prendre contact avec des parlementaires de pays n'ayant pas adhéré au traité (c'est-à-dire ne l'ayant pas signé et ratifié) et entamer la discussion avec eux en soulignant que "l'inaction n'est plus une solution" ;
- œuvrer activement à sensibiliser leurs électeurs et le grand public au danger majeur que constitue l'arme nucléaire, en contribuant à susciter une mobilisation publique de nature à obliger les gouvernements à agir ;
- suivre de près le processus aboutissant à la Conférence de haut niveau de 2018 et prier le gouvernement de les tenir régulièrement informés.

Pour sa part, l'UIP doit continuer à dialoguer avec les parlements pour les sensibiliser à l'existence du traité d'interdiction nucléaire et de toutes les autres initiatives en faveur du désarmement nucléaire.

Mettre un terme à la grave crise humaine, aux actes de persécution et aux attaques violentes contre les Rohingyas, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et garantir le retour sûr et sans condition des Rohingyas sur leurs terres d'origine au Myanmar

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations du Maroc, de l'Indonésie, des Emirats arabes unis, du Bangladesh, du Koweït, de l'Iran (République islamique d'), du Soudan et de la Turquie

Résultats

Voix positives 1 027 Total des voix positives et négatives . 1 062
Voix négatives 35 Majorité des deux tiers 708
Abstentions 205

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		Absent		France	18			Palestine	11		
Afrique du Sud	17			Gabon	11			Panama		Absent	
Albanie		Absent		Ghana	14			Paraguay		Absent	
Algérie	15			Grèce	7		6	Pays-Bas		Absent	
Allemagne	19			Guatemala		Absent		Pérou		Absent	
Andorre	10			Guinée		Absent		Philippines	10		
Angola	14			Guinée-Bissau		Absent		Portugal	13		
Arabie saoudite	14			Guinée équatoriale			11	Qatar	8		
Argentine	16			Guyana	10			Rép. arabe syrienne		Absent	
Arménie	6		5	Haïti		Absent		Rép. centrafricaine		Absent	
Australie	14			Hongrie	13			Rép. de Corée			17
Autriche	12			Inde			23	Rép. de Moldova		Absent	
Azerbaïdjan		Absent		Indonésie	22			Rép. dém. du Congo	17		
Bahreïn	11			Iran (Rép. islam. d')	18			Rép. dém. pop. lao			12
Bangladesh	20			Iraq	10			Rép. dominicaine		Absent	
Bélarus		Absent		Irlande		Absent		Rép. pop. dém. de Corée	12		
Belgique	13			Islande	10			République tchèque	3		10
Bénin	12			Israël			12	République-Unie de Tanzanie	15		
Bhoutan		Absent		Italie	17			Roumanie	14		
Bolivie (Etat plurinational de)	12			Japon			10	Royaume-Uni	18		
Bosnie-Herzégovine		Absent		Jordanie	12			Rwanda		Absent	
Botswana		Absent		Kazakhstan		Absent		Saint-Marin			10
Brsil	22			Kirghizistan		Absent		Samoa		Absent	
Bulgarie		Absent		Koweït	11			Serbie		Absent	
Burkina Faso		Absent		Lesotho		Absent		Seychelles		Absent	
Burundi		Absent		Lettonie	11			Singapour			12
Cabo Verde			10	Liban	11			Slovaquie		Absent	
Cambodge			13	Liechtenstein	10			Slovénie		Absent	
Cameroun		Absent		Luxembourg		Absent		Somalie	11		
Canada	15			Madagascar	10			Soudan	15		
Chili	13			Malaisie	14			Sri Lanka		Absent	
Chine		8	15	Malawi		Absent		Suède	13		
Chypre		Absent		Maldives		Absent		Suisse	10		2
Colombie		10		Mali		Absent		Suriname	10		
Comores	10			Malte		Absent		Swaziland		Absent	
Congo		Absent		Maroc	15			Tadjikistan		Absent	
Costa Rica	10			Maurice	10			Tchad	13		
Côte d'Ivoire	13			Mauritanie	10			Thaïlande		Absent	
Croatie		Absent		Mexique	20			Timor-Leste		Absent	
Cuba	13			Micronésie (Etats fédérés de)			8	Togo		Absent	
Danemark	10			Monaco		Absent		Tunisie	13		
Djibouti	10			Mongolie		Absent		Turkménistan		Absent	
Egypte	19			Mozambique		Absent		Turquie	18		
El Salvador	12			Myanmar			17	Tuvalu		Absent	
Emirats arabes unis	11			Namibie	10			Uruguay	11		
Equateur	13			Nicaragua	8			Venezuela (Rép. bolivarienne du)	15		
Espagne		Absent		Niger		Absent		Viet Nam			19
Ethiopie	10			Nigéria	20			Zambie		Absent	
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine		Absent		Norvège		Absent		Zimbabwe	13		
Fédération de Russie	10		10	Nouvelle-Zélande		Absent					
Fidji		Absent		Oman	11						
Finlande		Absent		Ouganda	15						
				Ouzbékistan		Absent					
				Pakistan	20						

Situation humanitaire dans l'Etat Rakhine

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Myanmar
pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	47	Total des voix positives et négatives .	674
Voix négatives	627	Majorité des deux tiers.....	449
Abstentions	593		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		Absent		France		18		Palestine		11	
Afrique du Sud		17		Gabon			11	Panama	Absent		
Albanie	Absent			Ghana		14		Paraguay	Absent		
Algérie			15	Grèce	7		6	Pays-Bas	Absent		
Allemagne		19		Guatemala	Absent			Pérou	Absent		
Andorre			10	Guinée	Absent			Philippines			10
Angola			14	Guinée-Bissau	Absent			Portugal			13
Arabie saoudite		14		Guinée équatoriale			11	Qatar		8	
Argentine		16		Guyana			10	Rép. arabe syrienne	Absent		
Arménie			11	Haïti	Absent			Rép. centrafricaine	Absent		
Australie		14		Hongrie		13		Rép. de Corée		17	
Autriche		12		Inde			23	Rép. de Moldova	Absent		
Azerbaïdjan	Absent			Indonésie		22		Rép. dém. du Congo			17
Bahreïn		11		Iran (Rép. islam. d')		18		Rép. dém. pop. lao	6		6
Bangladesh		20		Iraq		10		Rép. dominicaine	Absent		
Bélarus	Absent			Irlande	Absent			Rép. pop. dém. de Corée		12	
Belgique			13	Islande		10		République tchèque	3		10
Bénin		12		Israël			12	République-Unie de Tanzanie		15	
Bhoutan	Absent			Italie		17		Roumanie			14
Bolivie (Etat plurinational de)			12	Japon			10	Royaume-Uni		18	
Bosnie-Herzégovine	Absent			Jordanie		12		Rwanda	Absent		
Botswana	Absent			Kazakhstan	Absent			Saint-Marin			10
Brésil			22	Kirghizistan	Absent			Samoa	Absent		
Bulgarie	Absent			Koweït		11		Serbie	Absent		
Burkina Faso	Absent			Lesotho	Absent			Seychelles	Absent		
Burundi	Absent			Lettonie		11		Singapour			12
Cabo Verde			10	Liban		11		Slovaquie	Absent		
Cambodge	6		7	Liechtenstein			10	Slovénie	Absent		
Cameroun	Absent			Luxembourg	Absent			Somalie		11	
Canada		15		Madagascar			10	Soudan		15	
Chili		13		Malaisie		14		Sri Lanka	Absent		
Chine	8		15	Malawi	Absent			Suède		13	
Chypre	Absent			Maldives	Absent			Suisse			12
Colombie		10		Mali	Absent			Suriname			10
Comores			10	Malte	Absent			Swaziland	Absent		
Congo	Absent			Maroc		15		Tadjikistan	Absent		
Costa Rica			10	Maurice			10	Tchad			13
Côte d'Ivoire			13	Mauritanie		10		Thaïlande	Absent		
Croatie	Absent			Mexique		11	9	Timor-Leste	Absent		
Cuba			13	Micronésie (Etats fédérés de)			8	Togo	Absent		
Danemark		10		Monaco	Absent			Tunisie		13	
Djibouti		10		Mongolie	Absent			Turkménistan	Absent		
Egypte		19		Mozambique	Absent			Turquie		18	
El Salvador			12	Myanmar	17			Tuvalu	Absent		
Emirats arabes unis		11		Namibie			10	Uruguay		11	
Equateur			13	Nicaragua			8	Venezuela (Rép. bolivarienne du)		10	5
Espagne	Absent			Niger	Absent			Viet Nam			19
Ethiopie			10	Nigéria			20	Zambie	Absent		
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	Absent			Norvège	Absent			Zimbabwe			13
Fédération de Russie			20	Nouvelle-Zélande	Absent						
Fidji	Absent			Oman			11				
Finlande	Absent			Ouganda		15					
				Ouzbékistan	Absent						
				Pakistan			20				

Mettre un terme à la grave crise humaine, aux actes de persécution et aux attaques violentes contre les Rohingyas, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et garantir le retour sûr et sans condition des Rohingyas sur leurs terres d'origine au Myanmar

**Résolution adoptée par consensus* par la 137^{ème} Assemblée de l'UIP
(Saint-Pétersbourg, 17 octobre 2017)**

La 137^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant la résolution adoptée à l'unanimité par la 117^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 10 octobre 2007), intitulée *La nécessité urgente de mettre fin immédiatement aux violations généralisées des droits de l'homme et de rétablir les droits démocratiques de la population du Myanmar*, et *rappelant également* la résolution adoptée à l'unanimité par la 133^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 21 octobre 2015) sur le thème *Apporter la protection nécessaire et une aide d'urgence à ceux qui sont devenus des réfugiés en raison de la guerre, de conflits internes ou de circonstances sociales, conformément aux principes du droit international humanitaire et des conventions internationales : le rôle de l'Union interparlementaire, des parlements, des parlementaires, et des organisations internationales et régionales*,

réaffirmant les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment les résolutions 70/233, 68/242, 67/233 et 66/230 sur la situation des droits de l'homme au Myanmar,

guidée par la Charte des Nations Unies (1945), la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1963), ainsi que par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) et son premier Protocole facultatif (1966),

rappelant la résolution 64/238 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui reconnaît la minorité ethnique rohingya du nord de l'Etat Rakhine au Myanmar, et la résolution 69/248 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui exhorte le Gouvernement du Myanmar à accorder la citoyenneté et des droits égaux à la minorité ethnique rohingya,

atterrée par la violence permanente, les déplacements forcés et les graves violations des droits de l'homme dont sont victimes les membres de l'ethnie des Rohingyas dans l'Etat Rakhine au Myanmar,

particulièrement choquée par la pratique du nettoyage ethnique, existant dans le nord de l'Etat Rakhine, au Myanmar, dont le but est le déplacement ou l'élimination de groupes ethniques ou religieux,

constatant avec préoccupation l'exode sans précédent des Rohingyas vers le Bangladesh et les conséquences d'ordre humanitaire et potentiellement sécuritaire pour le Bangladesh et la région,

notant les observations et préoccupations du Secrétaire général de l'ONU quant au nettoyage ethnique,

saluant les efforts que le Gouvernement du Bangladesh déploie pour venir en aide aux Rohingyas, forcés de se déplacer, en les accueillant provisoirement, et *se félicitant* du soutien apporté par des agences des Nations Unies, ainsi que d'autres pays et partenaires internationaux,

profondément préoccupée par le placement de mines antipersonnel le long de la frontière, en violation de normes internationales, qui vise à empêcher les Rohingyas de revenir au Myanmar,

* La délégation de la Chine a exprimé une réserve sur certaines parties de la résolution, alors que la délégation du Myanmar a rejeté l'ensemble de la résolution.

se félicitant du rapport final et des recommandations de la Commission consultative sur l'Etat Rakhine dirigée par Kofi Annan,

exprimant sa profonde affliction face aux victimes des atrocités perpétrées par les forces de sécurité du Myanmar et les milices civiles extrémistes de l'ethnie rakhine, et *exprimant également* sa profonde compassion à l'égard des Rohingyas,

1. *condamne fermement* toutes les violations flagrantes des droits de l'homme dans l'Etat Rakhine du Myanmar, notamment la perte de nombreuses vies innocentes, et, en particulier, la pratique abominable du nettoyage ethnique, et *demande* au Gouvernement du Myanmar de cesser ces violations avec effet immédiat et de respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de toutes les personnes, sans distinction de race ou de religion ;
2. *soutient* la décision du Conseil des droits de l'homme de l'ONU d'envoyer sur place une équipe multinationale indépendante et responsable pour enquêter sur les violations présumées des droits de l'homme commises par les forces de sécurité dans l'Etat Rakhine ;
3. *exprime de graves préoccupations* quant aux récentes atrocités perpétrées par les forces de sécurité et leurs complices civils extrémistes contre la minorité rohingya, qui constituent une violation grave et flagrante du droit international ;
4. *demande* aux autorités du Myanmar de prendre des mesures urgentes et immédiates pour mettre fin à tous les actes de violence et aux pratiques qui portent atteinte aux droits de l'homme et enfreignent le droit international et les pactes internationaux ;
5. *demande également* au Conseil de sécurité de l'ONU, au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes d'intervenir immédiatement pour mettre fin à la tragédie humaine que vit la minorité rohingya et résoudre cette crise, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales ;
6. *se félicite* des efforts du Gouvernement du Bangladesh qui fournit notamment un abri, de la nourriture, des installations sanitaires, de l'eau et des soins médicaux à près d'un million de Rohingyas dans la détresse ;
7. *se félicite également* que le Gouvernement de l'Indonésie appuie les processus de réforme militaire et de démocratisation au Myanmar, en respectant les valeurs de la démocratie et en veillant à la protection des minorités ;
8. *se félicite en outre* de la solidarité exprimée par d'autres pays ainsi que des agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales envers les Rohingyas déplacés de force, et du soutien et de l'assistance qu'ils leur apportent ;
9. *invite* tous les Parlements membres de l'UIP à se joindre aux efforts déployés pour garantir les droits fondamentaux des Rohingyas, apporter un soutien humanitaire aux Rohingyas et soutenir l'action du Bangladesh et de la communauté internationale en vue d'un retour durable du peuple rohingya sur leurs terres d'origine au Myanmar, et les *invite également* à contribuer à la restauration de la stabilité et de la sécurité dans l'Etat Rakhine ;
10. *regrette* que le Parlement du Myanmar n'ait pas encore pris de mesures pour mettre fin à la violence et à la situation tragique que vivent les Rohingyas dans l'Etat Rakhine ;
11. *souligne avec force* que le Gouvernement du Myanmar doit éliminer les causes profondes de la crise, y compris le déni de citoyenneté au peuple rohingya, fondé sur la loi de 1982 relative à la citoyenneté, qui a entraîné l'apatridie des intéressés et la privation de leurs droits, ainsi que la persistance de leur dépossession ;
12. *exhorte fermement* les autorités du Myanmar à octroyer au peuple rohingya des droits de citoyenneté ainsi que tous les autres droits, y compris le droit à la liberté de circulation et à l'accès au marché du travail, à l'éducation, à la santé et aux services sociaux ;

13. *demande* au Gouvernement du Myanmar de :
 - a) faire cesser immédiatement, sans condition et pour toujours la violence et la pratique du nettoyage ethnique dans l'Etat Rakhine,
 - b) garantir dans les plus brefs délais le retour durable chez eux, au Myanmar, de tous les Rohingyas déplacés de force qui ont trouvé refuge au Bangladesh,
 - c) mettre en œuvre immédiatement, sans condition et intégralement, les recommandations du rapport de la Commission Kofi Annan ;
14. *exhorte* la communauté internationale, en particulier l'ONU, à envisager sérieusement de prendre de nouvelles mesures pour résoudre la crise qui se joue actuellement au Myanmar, et *demande* au Gouvernement du Myanmar de permettre de toute urgence à la mission d'établissement des faits de l'ONU d'entrer dans le pays pour qu'elle puisse mener une enquête approfondie et indépendante sur toutes les atrocités présumées et les violations flagrantes des droits de l'homme dans l'Etat Rakhine ;
15. *recommande vivement* la création, selon qu'il convient, de zones temporaires de sécurité au Myanmar, sous la supervision de l'ONU, afin de protéger tous les civils, quelle que soit leur religion ou leur appartenance ethnique ;
16. *appelle* à une solution durable pour remédier à la situation des droits de l'homme dans l'Etat Rakhine avec la formulation d'un plan de consolidation de la paix ;
17. *appelle également* à la mise en place de programmes d'intégration inclusifs pour les réfugiés rohingyas dans les pays d'accueil ;
18. *recommande* qu'un accès sans entrave soit fourni aux médias et aux équipes d'aide humanitaire dans le nord de l'Etat Rakhine ;
19. *demande fermement* au Gouvernement du Myanmar de prendre des mesures pour lutter contre la campagne de haine anti-Rohingya au Myanmar, et de mettre un terme à l'activité et à l'extrémisme des milices civiles ;
20. *exhorte* tous les parlements à encourager leurs gouvernements respectifs à intensifier les pressions diplomatiques sur le Myanmar à tous les niveaux afin de mettre fin à la situation tragique dans l'Etat Rakhine, au Myanmar, qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales ;
21. *demande* que l'UIP, par l'intermédiaire de son Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, recense les mesures pratiques et appropriées que la communauté parlementaire mondiale devra prendre pour résoudre la situation du peuple rohingya et proposer une solution pacifique et durable à la crise et, plus particulièrement, invite tous ses Parlements membres à l'informer de toutes les mesures qu'ils ont prises à cet égard afin de pouvoir faire rapport sur l'application de la présente Résolution à sa 138^{ème} Assemblée ;
22. *demande* au Secrétaire général de l'UIP de transmettre la présente résolution aux Parlements membres de l'UIP, au Secrétaire général de l'ONU et aux organisations internationales et régionales compétentes ;
23. *décide* de rester vigilante quant à l'évolution de la situation au Myanmar.

Déclaration du Président sur l'état de la démocratie dans le monde

que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 201^{ème} session (Saint-Pétersbourg, 18 octobre 2017)

On voit se développer à travers le monde un phénomène inquiétant : les parlements, en tant qu'institutions, deviennent la cible d'attaques, tandis que les parlementaires subissent de plus en plus de menaces. En ma qualité de Président de l'UIP, j'ai dénoncé ces actes, que je considère comme des attaques contre la démocratie.

Les causes ou les symptômes de ces agissements sont souvent les mêmes : les attaques contre la liberté d'expression, de sorte qu'il est très difficile pour les parlementaires, la presse et la société civile de dénoncer les violations ; les affaiblissement du rôle du Parlement par les autres pouvoirs de l'Etat, à savoir l'Exécutif et le Judiciaire ; les dysfonctionnements au sein des commissions électorales nationales, considérées comme des instruments au service du gouvernement pour se maintenir au pouvoir ; ou encore la corruption endémique, qui fragilise certains principes fondamentaux comme l'égalité devant la loi, l'obligation de rendre compte ainsi que la bonne gestion des finances publiques.

Dans cette optique, je tiens à dénoncer dans les termes les plus forts l'assassinat de Mme Daphné Cariana Galiza, journaliste et chercheuse maltaise renommée, qui a mené l'enquête sur les "Panama papers". Nous nous devons de prendre la défense du journalisme d'investigation, de ces journalistes courageux, hommes et femmes, qui n'hésitent pas à prendre d'énormes risques pour nous rapporter des faits. Nous exprimons notre sympathie et notre solidarité à la famille de Mme Galiza, qui a payé de sa vie sa lutte contre la corruption.

A un moment où le dialogue apparaît indispensable pour résoudre les crises, nous voyons venir à nos Assemblées des délégations dont les membres sont tous issus d'un même parti, alors qu'elles sont censées constituer des plateformes qui reflètent l'ensemble des vues de l'échiquier politique. Les parlementaires sont la cible de menaces, de représailles et d'autres formes d'intimidation, tandis que l'espace politique se réduit dans de nombreux pays. J'appelle à la libération de M. Kem Sokha et de celle de tous les prisonniers politiques, au retour en toute sécurité de tous les parlementaires cambodgiens en exil, ainsi qu'à l'arrêt des attaques contre la société civile et les médias indépendants. Le rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP rend bien compte de cette tendance inquiétante.

Je suis profondément préoccupé par la situation politique au Cambodge, où des procédures pénales sont apparemment menées pour museler l'opposition et l'empêcher de jouer un rôle significatif dans la préparation des élections de 2018. La situation est tout aussi préoccupante aux Maldives, où la restriction des libertés et le clivage entre le parti au pouvoir et l'opposition prennent des dimensions inquiétantes et entravent le bon fonctionnement du Parlement.

En République bolivarienne du Venezuela, les pouvoirs du Parlement sont usurpés et le principe de séparation des pouvoirs est mis à mal. Plusieurs parlementaires déclarent subir des actes de harcèlement et d'intimidation de la part des autorités pour le simple fait d'avoir exercé leurs fonctions. Des violences ont éclaté en raison de différends apparemment irréconciliables entre le parti au pouvoir et le Parlement dirigé par l'opposition, et l'économie est en chute libre, ce qui entraîne beaucoup de souffrances pour la population du Venezuela. Notre solidarité vis-à-vis de l'institution parlementaire et de l'Assemblée nationale du Venezuela est inconditionnelle. Au Yémen, on assiste désormais à une catastrophe humanitaire dramatique qui a déjà fait des milliers de victimes innocentes. Le clivage entre les factions adverses a semé la division au sein de l'institution parlementaire et a plongé le pays dans une guerre dont le peuple yéménite paie le prix fort. Nous sommes néanmoins encouragés de voir que les parlementaires des deux bords se sont engagés à faciliter l'accès à l'aide humanitaire.

L'UIP rassemble la communauté mondiale des parlements. En tant que membres de cette communauté, nous sommes unis par des valeurs et des principes communs. Nombre d'entre eux sont inscrits dans la Déclaration universelle sur la démocratie (www.ipu.org/cnl-f/161-dem.htm) dont nous avons célébré le vingtième anniversaire le mois dernier. Nous devons défendre les valeurs et les principes fondamentaux énoncés dans cette Déclaration, et nous devons mettre en pratique ce que nous préconisons, en respectant l'esprit et la lettre de la démocratie et de ses idéaux. Nous devons continuer à porter le flambeau de la tolérance, du dialogue politique et des solutions pacifiques. Nous

ne devons jamais oublier qu'avant toute autre chose, nous avons été élus pour servir les intérêts de notre peuple et répondre à leur aspiration à vivre dignement en paix et en sécurité, avec des perspectives d'avenir.

Nous disposons d'un outil qui a fait ses preuves : la diplomatie parlementaire. Nous l'avons utilisé à maintes reprises par le passé : pendant la guerre froide, au cours des années qui ont précédé le processus d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, mais aussi plus tard avec la création de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée. L'UIP utilise aujourd'hui ce mécanisme en lien avec le conflit israélo-palestinien, en promouvant des projets au service de la paix dans la région. Les réunions organisées entre les partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs lors de nos Assemblées sont un autre exemple concret du caractère constructif et préventif de la diplomatie parlementaire et de sa capacité à désamorcer ou à éviter les tensions par des moyens pacifiques.

Parlements et parlementaires du monde entier, je vous invite à porter haut nos valeurs par vos paroles, mais surtout par vos actes. Je vous demande instamment de prendre la parole chaque fois que l'institution que vous représentez et que vos collègues parlementaires sont attaqués d'une manière ou d'une autre. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP s'y emploie depuis des décennies. C'est dans ces moments-là que doit se manifester dans toute son essence la solidarité parlementaire. L'histoire nous jugera sévèrement si nous ne le faisons pas. J'invite donc chacun d'entre vous à signer la pétition de l'UIP qui vise à promouvoir la défense de la démocratie.

Je voudrais exprimer notre profonde sympathie et solidarité avec les îles des Caraïbes qui ont été frappées récemment par de violents ouragans et catastrophes naturelles. Dans un même esprit de solidarité parlementaire, je lance un appel aux parlements pour qu'ils apportent leur aide ou fassent en sorte que ces petits Etats insulaires en développement puissent se relever et se reconstruire.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'engagement profond de l'UIP en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'UIP a été fondée sur le principe fondamental de la résolution des différends par des moyens pacifiques et le dialogue politique. L'Organisation a toujours plaidé en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, mais il y a encore des pays dans le monde qui ne respectent pas les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies interdisant les essais nucléaires. Etant donné que les effets dévastateurs, y compris humanitaires, d'un événement nucléaire, qu'il s'agisse d'un déclenchement accidentel ou volontaire, ne peuvent être limités dans le temps ou dans l'espace, la communauté parlementaire internationale doit rester ferme et les parlementaires doivent œuvrer ensemble à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Résumé du rapport sur l'empreinte carbone de l'Assemblée de l'Union interparlementaire 2017

*Approuvé par le Comité exécutif de l'UIP à sa 276^{ème} session
(Saint-Pétersbourg, 17 octobre 2017)*

Message du Président de l'UIP

L'Union interparlementaire (UIP), dont le Siège se trouve à Genève, en Suisse, a fortement contribué à la promotion du développement durable tout au long des activités qu'elle a menées durant les dernières décennies. Aujourd'hui, elle demeure résolue à exercer une influence déterminante sur la promotion d'un environnement durable et d'activités neutres en carbone. Aussi, la direction de l'Organisation a décidé de faire de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP, qui a eu lieu à Dhaka, au Bangladesh, une "Assemblée verte". En tant qu'organe mondial des législateurs, l'UIP souhaite conjuguer ses efforts à ceux des acteurs internationaux en compensant les émissions de carbone générées pendant l'Assemblée par des activités impliquant une consommation d'énergie et d'autres ressources.

Les conférences ou assemblées vertes sont des rencontres organisées de façon à limiter les effets néfastes sur l'environnement que leurs activités engendrent. Les conférences vertes préconisent des pratiques protectrices de l'environnement dans des domaines très variés, notamment la gestion des déchets, la consommation énergétique et l'utilisation des ressources, les voyages et les transports sur place, le choix des locaux, le site et sa construction, l'approvisionnement en nourriture et l'élimination des déchets, les hôtels et autres logements, et les décisions de gestion et d'achat. Les "rencontres vertes" incluent des initiatives environnementales visant à réduire les incidences négatives sur la planète.

Avec le lancement d'une Assemblée verte, l'UIP souhaite donner l'exemple et faire de son action en faveur de l'environnement un modèle à suivre en matière de durabilité, et ce en prenant des mesures d'atténuation appropriées pour protéger l'environnement, comme les dirigeants mondiaux se sont engagés à le faire, pour assurer un monde meilleur, exempt de pollution et plus agréable à vivre pour les futures générations. La quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) produites, connue sous le nom de "bilan carbone", constitue la première étape de l'évaluation de l'impact que peut avoir une activité sur l'environnement. Il convient ensuite de prendre les mesures nécessaires pour compenser les émissions de carbone et atteindre la neutralité carbone. C'est ainsi que nous garantirons un bon équilibre entre notre consommation et la protection de l'environnement.

L'empreinte carbone évalue quant à elle l'impact des activités humaines sur l'environnement en fonction de la quantité de gaz à effet de serre produite, mesurée en équivalent dioxyde de carbone. Cette évaluation fait souvent partie des stratégies environnementales mises en œuvre par des organisations ou dans le cadre de projets ou d'événements afin de maîtriser et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle permet de déterminer quelles sont les principales sources d'émissions de GES, d'établir des priorités concernant les mesures d'atténuation à prendre et, au final, de compenser ces émissions afin d'atteindre la neutralité carbone.

Les émissions de GES générées par la 136^{ème} Assemblée de l'UIP et par ses réunions connexes seront réduites, et la façon dont elles seront compensées sera déterminée en tenant compte des exigences locales.

Lorsque nous nous intéressons de plus près aux besoins de la plupart des communautés vivant en zone rurale, nous constatons que les ménages manquent de solutions énergétiques propres et abordables, notamment pour la cuisine. Au Bangladesh, plus de 89 pour cent de la population utilisent des combustibles traditionnels tels que le bois, les tiges de jute, les déchets agricoles et le charbon. De nombreux ménages utilisent des réchauds de conception traditionnelle, qui sont inefficaces, entraînent une importante consommation de biomasse, polluent l'air intérieur et sont à l'origine de la dégradation de l'environnement et surtout de la déforestation.

Les femmes qui utilisent ces réchauds vétustes ainsi que les enfants qui passent de nombreuses heures dans la cuisine sont exposés à une concentration de polluants et de toxines particulièrement nocifs pour la santé. Dans ce pays, quelque 78 000 décès prématurés par an sont imputables à la pollution de l'air. Aujourd'hui, près de 30 millions de ménages utilisent toujours ces réchauds polluants pour faire la cuisine et seuls 3 pour cent de la population ont accès à des solutions énergétiques propres pour cuisiner. Par conséquent, le choix de cuisinières plus modernes pour compenser les émissions de carbone produites pendant la 136^{ème} Assemblée à Dhaka semble judicieux et utile.

La distribution de cuisinières plus modernes fait également partie des priorités du Gouvernement du Bangladesh, qui vise la mise en service de 30 millions de cuisinières non polluantes, garantissant un bon rendement énergétique d'ici à 2030. En contribuant à cette initiative, l'UIP peut apporter une aide décisive au pays sur la voie de la réalisation des Objectifs de développement durable.

Au vu des engagements de protection de l'environnement pris par la direction de l'UIP, il ne fait pas de doute que l'Organisation fait partie des pionniers en la matière : elle œuvre en faveur de la conservation des énergies et des ressources, prépare activement le terrain pour l'adoption d'énergies propres, et contribue ainsi à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation des femmes dans le monde, dans le but de créer un environnement plus vert et un air plus propre pour nos enfants, les leaders de demain. L'UIP invite tous les dirigeants du monde à renforcer leur coopération et à suivre ce modèle en l'appliquant au contexte de leurs pays respectifs, mais aussi des pays alentours, afin de faire de la Terre une planète plus verte.

J'adresse ici mes chaleureux remerciements à tous ceux qui se sont associés à cette initiative – tant du côté du Siège de l'UIP à Genève, en Suisse, qu'au niveau du Secrétariat local de l'UIP à Dhaka, au Bangladesh – et qui ont contribué à sa mise en œuvre. Enfin, je souhaite remercier en particulier la société *Future Carbon* qui s'est chargée de mener cette étude environnementale sans précédent afin que la 136^{ème} Assemblée soit neutre en carbone. Nous saluons l'enthousiasme, le dévouement et le professionnalisme dont elle a fait preuve dans la gestion et la mise en œuvre de mécanismes de compensation visant à atténuer les émissions de carbone produites lors de cet événement.

* * * * *

Résumé analytique

Dans le cadre des engagements de responsabilité sociale de l'UIP en matière de développement durable, la direction de l'Organisation a pris la décision de faire de la 136^{ème} Assemblée de Dhaka (Bangladesh) une réunion "verte", c'est-à-dire neutre en carbone. Un bilan carbone a été commandé pour mesurer l'impact environnemental de la manifestation. Il s'agit de la toute première évaluation de ce type entreprise par l'UIP dans le but d'identifier, de contrôler et de quantifier les émissions de carbone générées par l'Assemblée et de repérer des possibilités de réduction ou de compensation de ces émissions.

Le rapport expose les résultats du bilan carbone ainsi que le détail de la consommation totale d'énergie et des émissions nettes de gaz à effet de serre en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (teq CO₂). Le rapport a été préparé selon la norme de comptabilité et de déclaration des entreprises du Protocole sur les gaz à effet de serre, lequel constitue l'outil de comptabilité le plus utilisé dans le monde pour l'appréhension, la quantification et la gestion des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions ont été calculées sur la base des facteurs de conversion établis en 2016 par le ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales, conformément à la norme ISO 14064-1:2006 sur la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre. Le périmètre d'évaluation de l'empreinte carbone a été limité aux activités sur lesquelles l'UIP avait un contrôle opérationnel et trois catégories ont été définies pour les sources d'émission :

- **émissions de catégorie 1** : émissions directes de gaz à effet de serre provenant d'actifs qui sont la propriété de l'UIP ou sont contrôlés par elle ;
- **émissions de catégorie 2** : émissions indirectes de gaz à effet de serre provenant d'électricité, de chaleur, de vapeur ou d'agent réfrigérant achetés ;
- **émission de catégorie 3** : autres émissions de gaz à effet de serre provenant des activités de l'Organisation.

Pour la 136^{ème} Assemblée et ses réunions connexes, le périmètre des émissions de carbone se définit comme suit :

Emissions directes de catégorie 1	Emissions indirectes de catégorie 2	Emissions indirectes de catégorie 3
Combustion de carburants	Electricité achetée	Transport (air) Transport (terre) Transport (logistique) Hébergement Consommation d'eau Elimination des déchets

L'équivalent dioxyde de carbone de ces trois catégories d'émissions se calcule comme suit :

Emissions directes de catégorie 1	teq CO ₂
Combustion de carburants	1,69
Total des émissions de catégorie 1	1,69

Emissions indirectes de catégorie 2	teq CO₂
Electricité achetée	55,48
Total des émissions de catégorie 2	55,48
Total des émissions de catégories 1 et 2	57,17

Emissions indirectes de catégorie 3	teq CO₂
Transport (air)	3 030,01
Transport (terre)	14,43
Transport (logistique)	4,25
Hébergement	267,5
Consommation d'eau	0,07
Elimination des déchets	3,56
Total des émissions (indirectes) de catégorie 3	3 319,82
Total de déclaration d'émissions (nettes)	3 376,99

Le tableau ci-dessous détaille les émissions de gaz à effet de serre en termes de tonnes d'équivalent CO₂ ventilées par catégorie et par délégué :

Catégorie d'émission	teq CO₂	Délégués	Emissions/délégué (teq CO₂)
Total des émissions de cat. 1	1,69	1 280	0,002
Total des émissions de cat. 2	55,48	1 280	0,06
Total des émissions de cat. 1 et 2	57,17	1 280	0,04
Total des émissions de cat. 3	3 319,82	1 280	2,59
Total des émissions	3376,99	1 280	2,63

Le tableau ci-dessous résume les émissions brutes de gaz à effet de serre imputables à la 136^{ème} Assemblée et à ses réunions connexes, par catégorie d'émission et par activité :

Catégorie	Activité	Emission (teq CO₂)	Pourcentage (%)
Catégorie 1	Combustion de carburants	1,69	0,05
Catégorie 2	Electricité achetée	55,48	0,13
Catégorie 3	Transport (air)	3 030,01	89,73
	Transport (terre)	14,43	0,430
	Transport (logistique)	4,25	0,13
	Hébergement	267,5	7,93
	Consommation d'eau	0,07	0,0
	Elimination des déchets	3,56	0,11
Total		3 376,99	100

Comme le montrent les tableaux ci-dessus, la majeure partie des émissions de carbone liées à la 136^{ème} Assemblée sont imputables aux transports en avion, aux hébergements et à la consommation d'énergie. C'est le plus souvent en réduisant la consommation d'énergie que l'on obtient une réduction des émissions de carbone. Les réchauds traditionnels utilisés pour cuisiner au Bangladesh étant très polluants et constituant une source importante d'émissions de gaz à effet de serre dans le pays, la direction de l'UIP a décidé de distribuer de meilleurs réchauds dans le but de réduire la consommation nationale d'énergie et, ce faisant, de compenser les émissions de carbone générées par la 136^{ème} Assemblée. Cette solution s'est avérée extrêmement efficace. En fournissant à la population locale du Bangladesh des réchauds propres et économes en énergie, l'UIP a apporté une aide décisive qui a eu pour effet non seulement d'aider le Bangladesh à progresser de manière tangible vers la réalisation des Objectifs de développement durable mais aussi de faire en sorte que la 136^{ème} Assemblée soit "verte", parfaitement neutre du point de vue des émissions de carbone.

LIST OF PARTICIPANTS *LISTE DES PARTICIPANTS*

Ms./Mme Valentina Matvienko

Chairperson of the Council of the Federation
Federal Assembly of the Russian Federation
*Présidente du Conseil de la Fédération
Assemblée fédérale de la Fédération de Russie*

President of the 137th Assembly of the Inter-Parliamentary Union
Présidente de la 137^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Mr./M. Saber Chowdhury

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS - MEMBRES**AFGHANISTAN**

ARYUBI ZAZAI, Abdul Qader (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of the People Committee on International Affairs <i>Membre de la Chambre du peuple</i> <i>Commission permanente des affaires internationales</i>
KHAN, Latif (Mr./M.)	Member of the House of Elders International Affairs Committee <i>Membre du Conseil des anciens (SL)</i> <i>Commission des affaires internationales</i>
DARZABI, Abdul Satar (Mr./M.)	Member of the House of the People Standing Committee on National Economy <i>Membre de la Chambre du peuple</i> <i>Commission permanente de l'économie nationale</i>
TOKHI ZABULI, Zahra (Ms./Mme)	Member of the House of the People Deputy Chair of the Standing Committee on International Affairs <i>Membre de la Chambre du peuple</i> <i>Vice-Présidente de la Commission des affaires</i> <i>internationales</i>
AFZALI, Amena (Ms./Mme)	Member of the House of Elders Religious Committee <i>Membre du Conseil des anciens (CG)</i> <i>Commission de la religion</i>
NHZTYAR, Abdullatif (Mr./M.)	Member of the House of Elders Religious Committee <i>Membre du Conseil des anciens</i> <i>Commission de la religion</i>
JALIS, Aziza (Ms./Mme)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
MAHDAWI, Hashim (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
SAHAK, Qudratullah (Mr./M.) Adviser <i>Conseiller</i>	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
HASHIMI, S. Hafizullah (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Elders <i>Secrétaire général, Conseil des anciens</i>
NASRAT, Khudai Nazar (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of the People <i>Secrétaire général, Chambre du peuple</i>
HUSSAINI, Samiullah (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, International Relations, House of the People <i>Directeur, Relations internationales, Chambre du</i> <i>peuple</i>
HASHIMI, Najibullah (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Chief of Protocol, House of Elders <i>Chef du protocole, Conseil des anciens</i>
BAKHSHI, Fardeen (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
(SL: Support of Law)	
(CG: Coherence group)	

ALBANIA - ALBANIE

BELLO, Vilma (Ms./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PS)</i>
PALOKA, Edi (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PD)</i>

RAMA, Luan (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (LSI)</i>
ULQINI, Musa (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PS)</i>

(LSI: Socialist Movement for European Integration / Mouvement socialiste pour l'intégration)
(PD: Democratic Party of Albania / Parti démocratique)
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

ALGERIA – ALGERIE

BENSALAH, Abdelkader (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Council of the Nation <i>Président du Conseil de la Nation</i>
BENBADIS, Fwzia (Ms./Mme) Member of the Executive Committee and of the Bureau of Women Parliamentarians <i>Membre du Comité exécutif et du Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation</i>
MANI, Mohamed (Mr./M.)	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation</i>
CHIHEB, Seddik (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
LABIDI, Nadia (Ms./Mme)	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
ZITOUNI, Messaoud (Mr./M.)	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation</i>
DJELLAB, Mohamed (Mr./M.)	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
DADA, Mohamed Driss (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Council of the Nation <i>Secrétaire Général, Conseil de la Nation</i>
SLIMANI, Bachir (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National People's Assembly <i>Secrétaire Général, Assemblée populaire nationale</i>
ACHOUI, Youcef (Mr./M.)	Research Director and Protocol Officer to the Speaker of the Council of the Nation <i>Directeur d'études responsable du Protocole du Président du Conseil de la Nation</i>
BENZIADA, Mounia (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Senior Administrator, Council of the Nation <i>Administrateur principal, Conseil de la Nation</i>
REBAHI, Salim (Mr./M.)	Research Director and Communication Officer, Council of the Nation <i>Directeur d'études chargé de la Communication au Conseil de la Nation</i>
SI BACHIR, Noureddine (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Executive Assistant, National People's Assembly <i>Chargé d'études et de synthèse, Assemblée populaire nationale</i>
ALLAOUA, Smail (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
SI FODIL, Faycal (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

ANDORRA – ANDORRE

BONELL, Mònica (Ms./Mme) Leader of the Delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the General Council <i>Vice-Présidente du Conseil général (DA)</i>
ALÍS, Gerard (Mr./M.)	Member of the General Council Domestic Affairs Committee Social Affairs Committee

GALLARDO, Jordi (Mr./M.)

Membre du Conseil général (PS)
Commission des affaires intérieures
Commission des affaires sociales
Member of the General Council
Vice-President of the Budget and Finance Committee
Health and Environment Committee
Domestic Affairs Committee
Membre du Conseil général (PLA)
Vice-Président de la Commission du budget et des finances

MARTISELLA, Maria (Ms./Mme)

Commission de la santé et de l'environnement
Commission des affaires intérieures
Member of the General Council
Domestic Affairs Committee
Foreign Affairs Committee
Membre du Conseil général (DA)
Commission des affaires intérieures
Commission des affaires étrangères
Protocol, General Council
Protocole, Conseil général

ARASA, Eva (Ms./Mme)

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

(DA: Democrats for Andorra / Démocrates pour Andorre)

(PS: Social Democratic Party / Parti Social-démocrate)

(PLA: Liberal Party / Parti Libéral)

ANGOLA

DANDA, Raul (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UNITA)

ELIAS, Carolina (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)

VALENTE, Idalina (Ms./Mme)

Member of the Executive Committee and of the
Bureau of Women Parliamentarians

Membre du Comité exécutif et du Bureau des femmes parlementaires

BARRICA, Nildeice (Ms./Mme)

Adviser, National Assembly
Conseillère, Assemblée nationale

SITA, Silvia (Ms./Mme)

Adviser, National Assembly
Conseillère, Assemblée nationale

SOARES, Miguel (Mr./M.)

Interpreter

Interprète

MANUEI, Jorge (Mr./M.)

Diplomat

Diplomate

(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)

(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)

(Casa-CE: Convergence Angola Salvation Wide-Electoral Coalition / Convergence ample de sauvetage de l'Angola-Coalition électorale)

ARGENTINA – ARGENTINE

PINEDO, Federico (Mr./M.)

President of the Group, Committee on the Human
Rights of Parliamentarians, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Comité des droits de l'homme des parlementaires, Chef de la délégation

Speaker Pro Tempore of the Senate
Spokesman of the Constitutional Affairs Committee,
External Relations Committee, National Economy
Committee, Committee on Agreements
Président pro tempore du Sénat (RP)
Porte-parole de la Commission des affaires constitutionnelles, Commission des relations extérieures, Commission de l'économie nationale, Commission des approbations

URTUBEY, Rodolfo (Mr./M.)	Member of the Senate Chair of the Committee on the Monitoring and Implementation of the New Penal Code Spokesman of the Constitutional Affairs Spokesman of the Foreign and Religious Affairs <i>Membre du Sénat (FV)</i> <i>Président de la Commission du contrôle et de la mise en œuvre du nouveau Code pénal</i> <i>Porte-parole de la Commission des affaires constitutionnelles</i> <i>Porte-parole de la Commission des relations extérieures et du culte</i>
CREXEL, Carmen Lucila (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i> ROZAS, Angel (Mr./M.)	Member of the Senate Chair of the Legislation Committee <i>Membre du Sénat (MPN)</i> <i>Président de la Commission de la législation</i> Member of the Senate Spokesman of the Constitutional Affairs Committee <i>Membre du Sénat (UCR)</i> <i>Porte-parole de la Commission des affaires constitutionnelles</i>
ROMERO, Juan Carlos (Mr./M.)	Member of the Senate Vice-President, Economy and Investment Committee, Committee on Constitutional Affairs, Foreign Affairs Committee <i>Membre du Sénat (PJ)</i> <i>Vice-Président de la Commission de l'économie et des investissements, Commission des affaires constitutionnelles, Commission des affaires étrangères</i>
SCHMIDT LIERMANN, Cornelia (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Chair of the External Relations Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (UP)</i> <i>Présidente de la Commission des relations extérieures</i>
CARMONA, Guillermo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
ROMA, Carlos (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies National Defence Committee Member of the Economy and Industry Committee <i>Membre de la Chambre des Députés</i> <i>Commission de la défense nationale</i> <i>Commission de l'économie et de l'industrie</i>
TUNESSI, Juan Pedro (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i> BESTANI, Simon (Mr./M.)	Parliamentary Secretary of the Senate <i>Secrétaire parlementaire au Sénat</i> Director General of Parliamentary Diplomacy, Senate <i>Directeur général de la diplomatie parlementaire, Sénat</i>
CINCUNEGUI, Juan De Dios (Mr./M.) Adviser to the Group <i>Conseiller du Groupe</i>	Director General of the International Relations, Chamber of Deputies <i>Directeur général des relations internationales, Chambre des Députés</i>
POGORILES, Carlos (Mr./M.)	Advisor, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>
PERRONE, Damián (Mr./M.)	Advisor, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>
LAGORIO, Ricardo Ernesto (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i> CHERNIAK, Carlos (Mr./M.) Embassy Staff / <i>Secrétariat de l'Ambassade</i>	

(RP: Republican Proposal / Proposition républicaine)
 (UCR: Union Civica Radical)
 (MPN: Neuquino Popular Movement / Mouvement populaire Neuquino)
 (PJ: Justicialist Party / Parti justicialiste)
 (FV: Victory Front / Front pour la victoire)
 (UP: Union Pro)

ARMENIA - ARMENIE

BABLOYAN, Ara (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (HHK)</i>
SHARMAZANOV, Eduard (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (HHK)</i>
ATSHEMYAN, Karine (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, Bureau of Women Parliamentarians <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité, Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the National Assembly Science, Education, Culture, Youth and Sport Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (HHK) Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport</i>
HARUTYUNYAN, Khosrov (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (HHK)</i>
ISAYAN, Shake (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Standing Committee on European Integration <i>Membre de l'Assemblée nationale (PAP) Commission permanente de l'intégration européenne</i>
NAZARYAN, Lena (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Standing Committee on Territorial Administration, Local Self-Government, Agriculture and Environment <i>Membre de l'Assemblée nationale (CC) Commission permanente de l'administration territoriale, de l'autonomie locale, de l'agriculture et de l'environnement</i>
AVAGYAN, Karen (Ms./Mme) Advisory Group on Health <i>Groupe consultatif sur la santé</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
BABAYAN, Arsen (Mr./M.)	Head of the Public Relations Department, National Assembly <i>Chef du Département des relations publiques, Assemblée nationale</i>
BIYAGOV, Victor (Mr./M.)	Head of the Department of Foreign Relations, National Assembly <i>Chef du Département des relations étrangères, Assemblée nationale</i>
GHAZARYAN, Zabela (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Senior Specialist of the Foreign Relations Department, National Assembly <i>Spécialiste principale au Département des relations étrangères, Assemblée nationale</i>
HOVHANNISYAN, Artak (Mr./M.)	Head of the Protocol Department, National Assembly <i>Chef du Département du protocole, Assemblée nationale</i>
SAGHATELYAN, Ara (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Chief of Staff, Secretary General, National Assembly <i>Chef du Secrétariat du Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
KOCHARYAN, Inessa (Ms./Mme)	Chief specialist, National Assembly <i>Spécialiste principale, Assemblée nationale</i>
TOGHANYAN, Vardan (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

KARAPETYAN, Hrayr (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent
CHILINGARYAN, Hayk (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent
TOVMASYAN, Murad (Mr./M.)
Press / *Presse*
GABRIELIAN, Ashot (Mr./M.)
Press / *Presse*

(HHK: Republican Party of Armenia / Parti républicain arménien)
(PAP: Prosperous Armenia Party / Parti arménien de la prospérité)
(CC: Civil Contract / Contrat civil)

AUSTRALIA - AUSTRALIE

MACDONALD, Ian (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (LPA)</i>
KETTER, Chris (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (ALP)</i>
WILSON, Josh (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (ALP)</i>
MATULICK, Toni (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Committee Secretary, Senate <i>Secrétaire de commission, Sénat</i>
TESCH, Peter (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
PURCELL, Siobhan (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomat</i>	

(LPA: Liberal Party of Australia / Parti libéral australien)
(ALP: Australian Labor Party / Parti travailliste australien)

AUSTRIA - AUTRICHE

WENINGER, Hannes (Mr./M.) Head of Delegation, Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation, Chef de la délégation</i>	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (SPÖ)</i>
KARLSBOECK, Andreas F. (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (FPÖ)</i>
MOSER, Gabriela (Ms./Mme)	Member of the National Council Chairperson of the Court of Audit Committee <i>Membre du Conseil national (Grüne)</i> <i>Présidente de la Commission de la Cour des comptes</i>
VAVRIK, Christoph (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (ÖVP)</i>
VELBERG, Sophie (Mr./M.) Secretary of the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	International Relations Department Austrian Parliament <i>Département des relations internationales, Parlement autrichien</i>
KOLLER-LENHARDT, Hartmut (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomat</i>	

(SPÖ: Social Democratic Party of Austria / Parti social démocrate)
(ÖVP: Austrian People's Party / Parti populaire)
(FPÖ: Austrian Freedom Party / Parti de la liberté)
(Grüne: Greens / Les Verts)

AZERBAIJAN – AZERBAIDJAN

ASADOV, Ogtay (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
AGAYEVA, Ulviyya (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MURADOV, Fuad (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
GAFAROVA, Sahiba (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ISMAYILOV, Shahin (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MIRZOYEV, Safa (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
IBRAHIMOV, Rashid (Mr./M.)	Head of the International Relations Department, National Assembly <i>Chef du Département des relations internationales, Assemblée nationale</i>
HAJIYEV, Firudin (Mr./M.)	Head of the General Administration Directorate, National Assembly <i>Chef de la Direction de l'administration générale, Assemblée nationale</i>
MAMMADOV, Ilkin (Mr./M.)	Head of the Protocol Service, National Assembly <i>Chef du Service du protocole, Assemblée nationale</i>
MAMMADOV, Vugar (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
JAFAROV, Aydin (Mr./M.)	Permanent Representative of the Milli Majlis at IPA CIS <i>Représentant permanent de de l'Assemblée nationale auprès de l'AIP de la CEI</i>
HAJIYEV, Tural (Mr./M.)	Adviser, National Assembly <i>Conseiller, Assemblée nationale</i>
ISMAILOV, Firudin (Mr./M.)	Consultant
MAMADOV, Janiz (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	
BAKHTIYAROV, Rashad (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	
NURAHMADOVA, Aynur (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
ALIYEVA, Mehriban (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
BAKHTIYAROV, Rashad (Mr./M.) Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	
MAMMADOV, Elchin (Mr./M.) Vice-Consul / <i>Vice-Consul</i>	
MAMMADOV, Samir (Mr./M.) Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	
GASIMOV, Sultan (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomat</i>	

BAHRAIN – BAHREIN

ALMULLA, Ahmed (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Shura Council <i>Président du Conseil consultatif</i>
FAKHRO, Jamal (Mr./M.)	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil Consultatif</i>

SALMAN, Jameela (Ms./Mme)	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil Consultatif</i>
TAQAWI, Sawsan (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil Consultatif</i>
ALARADI, Ali (Mr./M.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des représentants</i>
ALJAWDER, Mohamed (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des représentants</i>
JAFFAR, Adel (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des représentants</i>
ALSAMMAK, Jameela (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des représentants</i>
ALDOSERI, Abdulla (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of Council of Representatives <i>Secrétaire général du Conseil des représentants</i>
ALJASIM, Nayef (Mr./M.)	Presidency's Affairs Specialist <i>Spécialiste des affaires de la présidence</i>
ALQATTAF, Ameera (Ms./Mme)	Parliamentary Relations Development Supervisor, Council of Representatives <i>Superviseur du développement des relations parlementaires, Conseil des Représentants</i>
MARHOON, Yusuf (Mr./M.)	Director, Relations and Media, Shura Council <i>Directeur des relations et des médias, Conseil consultatif</i>
SHBEB, Weaam (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>
ALSAATI, Ahmed (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
ABDULLAH, Waleed (Mr./M.) Embassy Staff / <i>Secrétariat de l'Ambassade</i>	

BANGLADESH

RABBI, Fazle (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament Chairman of the Library Committee Business Advisory Committee Committee on Petitions <i>Vice-Président du Parlement (AL)</i> <i>Président de la Commission de bibliothèque</i> <i>Comité consultatif sur les affaires</i> <i>Commission des pétitions</i>
FEROZ, A S M (Mr./M.)	Member of Parliament Chairman of the House Committee Business Advisory Committee Standing Committee on Rules of Procedure <i>Membre du Parlement (AL)</i> <i>Président du Comité de la Chambre</i> <i>Comité consultatif sur les affaires</i> <i>Commission permanente des règles de procédure</i>
CHOWDHURY, Noor E Alam (Mr./M.)	Member of Parliament Chairman of the Committee on Estimates House Committee Committee on Private Members' Bills and Resolutions

	<i>Membre du Parlement (AL)</i>
	<i>Président de la Commission des évaluations</i>
	<i>Comité de la Chambre</i>
	<i>Commission des projets de lois et des résolutions</i>
AZAD, Abul Kalam (Mr./M.)	Member of Parliament
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Chairman of the Parliamentary Standing Committee on
<i>Bureau de la Commission permanente des affaires</i>	Ministry of Planning / Library Committee
<i>des Nations Unies</i>	<i>Membre du Parlement (AL)</i>
	<i>Président de la Commission permanente du Ministère de</i>
	<i>la planification / Commission de bibliothèque</i>
CHOWDHURY, A B M Fazle Karim (Mr./M.)	Member of Parliament
Committee on the Human Rights of	Chairman of the Parliamentary Standing Committee on
Parliamentarians	Ministry of Railways
<i>Membre du Comité des droits de l'homme</i>	Parliamentary Standing Committee on Ministry of Public
<i>des parlementaires</i>	Administration
	<i>Membre du Parlement (AL)</i>
	<i>Président de la Commission permanente du Ministère des</i>
	<i>chemins de fer</i>
	<i>Commission permanente du Ministère de l'administration</i>
	<i>publique</i>
RASHID, Kazi Firoz (Mr./M.)	Member of Parliament
	Parliamentary Standing Committee on Ministry of Post,
	Telecommunication and Information Technology
	<i>Membre du Parlement (JP)</i>
	<i>Commission permanente du Ministère des postes, des</i>
	<i>télécommunications et des technologies de l'information</i>
BADSHA, Fazle Hossain (Mr./M.)	Member of Parliament
	House Committee
	Parliamentary Standing Committee on Ministry of Local
	Government, Rural Development and Cooperatives
	<i>Membre du Parlement (WPB)</i>
	<i>Comité de la Chambre</i>
	<i>Commission permanente du Ministère de l'administration</i>
	<i>locale, du développement rural et des coopératives</i>
MILLAT, Md. Habibe (Mr./M.)	Member of Parliament
Advisory Group on Health	Parliamentary Standing Committee on Ministry of Social
<i>Groupe consultatif sur la santé</i>	Welfare
	<i>Membre du Parlement (AL)</i>
	<i>Commission permanente du Ministère de la protection</i>
	<i>sociale</i>
KHAN, Waseqa Ayesha (Ms./Mme)	Member of Parliament
Bureau of Women Parliamentarians	Standing Committee on Public Accounts
<i>Bureau des femmes parlementaires</i>	<i>Membre du Parlement (AL)</i>
	<i>Commission permanente des comptes publics</i>
TUHIN, Sabina Akter (Ms./Mme)	Member of Parliament
	Parliamentary Standing Committee on Ministry of Textiles
	and Jute
	<i>Membre du Parlement (AL)</i>
	<i>Commission permanente du Ministère du textile et du jute</i>
RASHID, Md. Mamunoor (Mr./M.)	Member of Parliament
	Parliamentary Standing Committee on Ministry of
	Education
	<i>Membre du Parlement (JP)</i>
	<i>Commission permanente du Ministère de l'éducation</i>
ATIK, Md. Atiur Rahman (Mr./M.)	Member of Parliament
Adviser / <i>Conseiller</i>	<i>Membre du Parlement</i>
NATH, Pankaj (Mr./M.)	Member of Parliament
Adviser / <i>Conseiller</i>	<i>Membre du Parlement</i>

HOWLADER, Md. Abdur Rob (Mr./M.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP
NURUZZAMAN, Md. (Mr./M.)

Senior Secretary, Parliament
Secrétaire principal, Parlement

CHAKRABORTTY, Kallal Kumar (Mr./M.)

Additional Secretary, Parliament
Secrétaire adjoint, Parlement

ASHRAF, Md. Ali (Mr./M.)

Private Secretary to the Deputy Speaker, Parliament
Secrétaire particulier du Vice-Président, Parlement

KHAN, Naimul Azam (Mr./M.)

Deputy Secretary, Parliament
Secrétaire adjoint, Parlement

BHUYAN, A K M Abdur Rahim (Mr./M.)

Deputy Director, Parliament
Directeur adjoint, Parlement

HOQUE, S. M. Saiful (Mr./M.)

Assistant Secretary, Parliament
Assistant, Parlement

Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

MONSUR, Shah Mohammad Tanvir (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

(AL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)

(WPB: Workers Party of Bangladesh / Parti des travailleurs du Bangladesh)

(JP: Jatiya Party / Parti Jatiya)

BELARUS

MYASNIKOVICH, Mikhail (Mr./M.)

Chairman of the Council of the Republic

Leader of the Delegation

Président du Conseil de la République

Chef de la délégation

PIRSHTUK, Boleslav (Mr./M.)

Deputy Chairman of the House of Representatives

Vice-Président de la Chambre des Représentants

RAKHMANOV, Sergei (Mr./M.)

Member of the Council of the Republic

Chairman of the Standing Committee for Foreign Affairs
and National Security

Membre du Conseil de la République

*Président de la Commission permanente des affaires
étrangères et de la sécurité nationale*

BAZANOV, Vladimir (Mr./M.)

Member of the House of Representatives

Deputy Chairperson of the Standing Commission on
National Security

Membre de la Chambre des Représentants

*Vice-Président de la Commission de la sécurité
nationale*

NAUMCHIK, Alla (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives

Deputy Chairperson of the Standing Commission on
Environment, Natural Resources and Chernobyl
Catastrophe

Membre de la Chambre des Représentants

*Vice-Présidente de la Commission permanente de
l'environnement, des ressources naturelles et de la
catastrophe de Tchernobyl*

KOGUT, Viktor (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Deputy Secretary General of the IPA CIS Council
Membre de l'Assemblée nationale

Secrétaire général adjoint de l'AIP de la CEI

SOROKIN, Denis (Mr./M.)

Principal Counsellor of the International Cooperation

Secretary to the delegation

Department, House of Representatives

Secrétaire de la délégation

*Conseiller principal du Département de la coopération
internationale, Chambre des Représentants*

BELGIUM – BELGIQUE

<p>VAN DEN DRIESSCHE, Pol (Mr./M.) President of the Group, Group of facilitators for Cyprus, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Groupe de facilitateurs concernant Chypre, Chef de la délégation</i></p>	<p>Member of the Senate Chairman of the Committee on Cross-cutting Issues - Community Competences Advisory Committee on European Affairs Parliamentary Committee on the Legislative Follow-up <i>Membre du Sénat (N-VA)</i> <i>Président de la Commission des matières transversales - Compétences communautaires</i> <i>Comité d'avis chargé des questions européennes</i> <i>Comité parlementaire chargé du suivi législatif</i></p>
<p>DESTEXHE, Alain (Mr./M.) Vice-President of the Group, Advisory Group on Health <i>Vice-Président du Groupe, Groupe consultatif sur la santé</i></p>	<p>Member of the Senate Committee on Cross-cutting Issues - Regional Competences Advisory Committee on European Affairs <i>Membre du Sénat (MR)</i> <i>Commission des matières transversales - Compétences régionales</i> <i>Comité d'avis chargé des questions européennes</i></p>
<p>GROUWELS, Brigitte (Ms./Mme)</p>	<p>Member of the Senate Committee on Institutional Affairs Committee on Cross-cutting Issues - Community Competences <i>Membre du Sénat (CD&V)</i> <i>Commission des affaires institutionnelles</i> <i>Matières transversales - Compétences communautaires</i></p>
<p>GRYFFROY, Andries (Mr./M.) Rapporteur of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Rapporteur de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i></p>	<p>Member of the Senate Committee on Cross-cutting Issues - Regional Competences Advisory Committee on European Affairs <i>Membre du Sénat (N-VA)</i> <i>Commission des matières transversales - Compétences régionales</i> <i>Comité d'avis chargé des questions européennes</i></p>
<p>BATTHEU, Sabien (Ms./Mme)</p>	<p>Member of the House of Representatives Deputy Chair of the Committee on Infrastructure, Communications and State Enterprises Committee on the Interior, General Affairs and Civil Service Select Committee on Rules and Reform of Parliamentary Proceedings <i>Membre de la Chambre des Représentants (Open VLD)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de l'infrastructure, des communications et des entreprises publiques</i> <i>Commission de l'intérieur, des affaires générales et de la fonction publique</i> <i>Commission spéciale du règlement et de la réforme du travail parlementaire</i></p>
<p>CRUSNIÈRE, Stéphane (Mr./M.)</p>	<p>Member of the House of Representatives Committee on External Relations Committee on Finance and Budget Special Committee for Follow-up on Missions Abroad <i>Membre de la Chambre des Représentants (PS)</i> <i>Commission des relations extérieures</i> <i>Commission des finances et du budget</i> <i>Commission spéciale chargée du suivi des missions à l'étranger</i></p>

JADIN, Katrin (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives
Chair of the Dieselgate Special Committee
Vice Chair of the Committee on External Relations
Special Committee on Climate and Sustainable
Development
Membre de la Chambre des Représentants (MR)
Présidente de la Commission spéciale Dieselgate
Vice-Présidente de la Commission relations extérieures
Commission spéciale Climat et développement durable
Former Senator
Ancien Sénateur

MAHOUX, Philippe (Mr./M.)

Honorary Member of the delegation
Membre honoraire de la délégation

VAN DER HULST, Marc (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

DE ROUCK, Marc (Mr./M.)

Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation

PELEMAN, Martin (Mr./M.)

Deputy Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire adjoint du Groupe et de la délégation

Secretary General, House of Representatives
Secrétaire général, Chambre des Représentants
Director, Senate
Directeur, Sénat

First Executive Adviser, House of Representatives
Premier Conseiller de direction, Chambre des Représentants

(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande)

(MR: Movement for Reform / Mouvement Réformateur)

(CD&V: Flemish Christian Democrats / Démocrates chrétiens flamands)

(Open VLD: Flemish Liberals / Libéraux flamands)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

BENIN

HOUNGBEDJI, Adrien (Mr./M.)

President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

OKOUNLOLA, Akambi André (Mr./M.)

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (PRD)

BAKO-ARIFARI, Nassirou (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PRD)

HOUDEGBE, Octave Cossi (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (AA)

MITOKPE, Dossou Guy (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (AND)

DAFIA OUASSAGARI, Abiba (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (RE)

HOUETOGNANKOU, G. Jude C. G. (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (FCBE)
Protocol Officer to the Speaker of the National Assembly
Chargé du protocole du Président de l'Assemblée nationale

IDRISSOU, Alassane (Mr./M.)

Assistant, Committee on External Relations,
Development Cooperation, Defence and Security,
National Assembly
*Assistant de la Commission des Relations Extérieures,
de la Coopération au Développement, de la Défense et
de la Sécurité, Assemblée nationale*

KOUNDE, Lerya (Ms./Mme)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

ZANNOU, Senandé Donald (Mr./M.)

Aide de camp to the Speaker
Aide de Camp du Président

Deputy Secretary General, National Assembly
Secrétaire générale adjointe de l'Assemblée Nationale
National Assembly
Assemblée nationale

KOTO SOUNON, René (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

MOUSSE, Smaila Raoufou (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomat*

COLLY, Pierre (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomat*

(PRD: Party for Democratic Renewal / Parti du Renouveau Démocratique)

(AA: AMANA Alliance / Alliance AMANA (Elu sur la liste FCBE))

(AND: National Alliance for Democracy and Development / Alliance nationale pour la démocratie et le développement)

(FCBE: Cauri Forces for an Emerging Benin / Forces Cauris pour un Bénin Émergent)

(RE: Restaurer l'Espoir)

BHUTAN – BHOUTAN

KINGA, Sonam (Mr./M.)

President of the Group, Leader of the Delegation

Président du Groupe, Chef de la délégation

DORJI, Sonam (Mr./M.)

Speaker of the National Council

Président du Conseil national

Member of the National Council

Economic Affairs Committee

*Membre du Conseil national**Commission des affaires économiques*

DORJI, Tempa (Mr./M.)

Member of the National Council

Good Governance Committee

*Membre du Conseil national**Commission de la bonne gouvernance*

KHANDU, Sangay (Mr./M.)

Member of the National Council

Chairperson of the Economic Affairs Committee

Foreign Relations Committee

*Membre du Conseil national**Président de la Commission des affaires économiques**Commission des relations étrangères*

RINZIN, Jigmi (Mr./M.)

Member of the National Council

Chairperson of the Natural Resources and Environment
Committee*Membre du Conseil national**Président de la Commission des ressources naturelles et
de l'environnement*

DORJI, Rinzin (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Chairperson of the Foreign Relations Committee

Economic Development and Private Sector Committee

*Membre de l'Assemblée nationale (PDP)**Président de la Commission des relations étrangères**Commission du développement économique et du**secteur privé*

WANGCHUK, Pelzang (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on

Democracy and Human Rights

*Bureau de la Commission permanente**de la démocratie et des droits de l'homme*

Member of the National Assembly

Chairperson of the Human Rights Committee

Finance Committee

*Membre de l'Assemblée nationale (PDP)**Président du Comité des droits de la personne**Commission des finances*

WANGMO, Kezang (Ms./Mme)

Member of the National Assembly

Social and Cultural Committee

Women, Children and Youth Committee

*Membre de l'Assemblée nationale (PDP)**Commission des affaires sociales et culturelles**Commission de la femme, de l'enfant et de la jeunesse*

DAKPA, Pema (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

Member of the National Council

Membre du Conseil national

DUBA, Sangay (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General, National Assembly

Secrétaire général, Assemblée nationale

TSHERING, Chencho (Mr./M.)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

Secretary General, National Council

Secrétaire général, Conseil national

(PDP: People's Democratic Party / Parti démocratique du peuple)

BOLIVIA – BOLIVIE

MENDOZA FERNANDEZ, Edith (Ms./Mme) President of the Group, Bureau of Women Parliamentarians, Leader of the delegation <i>Présidente du Groupe, Bureau des femmes parlementaires, Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies Standing Committee on Sustainable Development, Funding and Trade <i>Membre de la Chambre des Députés (MAS-IPSP) Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i>
CHOQUE TARQUE, Hebert (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Human Rights Affairs <i>Membre de la Chambre des Députés (MAS-IPSP) Commission des droits de l'homme</i>
ITAMARI CHOQUE, Ruth Betsaida (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (MAS-IPSP)</i>
ZABALA MONTENEGRO, Mery Elina (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (UD)</i>
BRITO SANDOVAL, Sonia (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
SILVA GUZMÁN, Valeria (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>

(MAS-IPSP: Movement for Socialism / Mouvement pour le socialisme)

(UD: Democratic Unity / Unité démocratique)

BOSNIA AND HERZEGOVINA - BOSNIE-HERZEGOVINE

KOŽUL, Predrag (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives Chair of the Committee on Finance and Budget Committee for the Preparation of the Election of the Council of Ministers Joint Committee on Supervision of the Work of Intelligence and Security Agency <i>Membre de la Chambre des Représentants (HDZ) Président de la Commission des finances et du budget Commission pour la préparation des élections du Conseil des ministres Commission mixte du contrôle du travail de l'agence de renseignement et de sécurité</i>
NOVIC, Sredoje (Mr./M.)	Member of the House of Peoples Second Deputy of the Constitutional-Legal Committee Joint Committee on Administrative Affairs Joint Committee on Economic Reforms and Development <i>Membre de la Chambre des Peuples (SNSD) Deuxième Vice Président de la Commission constitutionnelle et juridique Commission mixte des affaires administratives Commission mixte des réformes économiques et du développement</i>
MEHMEDOVSKI, Enida (Ms./Mme)	Protocol, House of Representatives <i>Protocole, Chambre des Représentants</i>
SRDANOVIC, Vlade (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	House of Representatives <i>Chambre des Représentants</i>

(HDZ: Croatian Democratic Union of Bosnia and Herzegovina / Union démocratique croate de Bosnie-Herzégovine)

(SNSD: Alliance of Independent Social Democrats / Parti social-démocrate indépendant)

BOTSWANA

MOLATLHEGI, Kagiso P. (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of the National Assembly
Portfolio Committee on Wildlife, Tourism, Natural
Resources and Climate Change
Portfolio Committee on Governance and Oversight
Chair of the Standing Committee on National Assembly
Staff
Vice-Président de l'Assemblée nationale (BDP)
Comité du portefeuille de la faune, du tourisme, des
ressources naturelles et du changement climatique
Comité du portefeuille de la gouvernance et de la
surveillance

TSHIRELETSO, Botlogile M. (Ms./Mme)
President of the Standing Committee on
Democracy and Human Rights
Présidente de la Commission permanente
de la démocratie et des droits de l'homme

Président de la Commission permanente du Secrétariat
de l'Assemblée nationale
Member of the National Assembly
Chair of the Parliamentary Caucus on Women
Membre de l'Assemblée nationale (BDP)
Présidente du Forum parlementaire des femmes

BOKO, Duma G. (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
Bureau de la Commission permanente des affaires
des Nations Unies

Member of the National Assembly
Portfolio Committee on Labour and Home Affairs
Portfolio Committee on Governance and Oversight
Committee of Selection
Business Advisory Committee
Membre de l'Assemblée nationale (UDC)
Comité du portefeuille du travail et des affaires internes
Comité du portefeuille de la gouvernance et de la
surveillance / Comité de sélection
Comité consultatif sur les affaires

GAOLATHE, Ndaba N. (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Portfolio Committee on Finance, Trade and Economic
Development / Finance and Estimates Committee
Public Accounts Committee
Membre de l'Assemblée nationale (UDC)
Comité du portefeuille de la finance, du commerce et du
développement économique
Commission des finances et des prévisions budgétaires
Commission des comptes publics

KENEWENDO, Bogolo J. (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Portfolio Committee on Health and HIV/AIDS
Chairperson of the Portfolio Committee on Foreign
Affairs, Defence, Justice, Security and Government
Assurances / Parliamentary Caucus on Women
Public Accounts Committee
Membre de l'Assemblée nationale (BDP)
Comité du portefeuille de la santé et du VIH/SIDA
Présidente du Comité du portefeuille des affaires
étrangères, de la défense, de la justice, de la sécurité et
des assurances gouvernementales / Forum
parlementaire des femmes
Commission des comptes publics

DITHAPO, Barbara N. (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Clerk, National Assembly
Secrétaire générale, Assemblée nationale
SAUBI, Babui (Ms./Mme)
Principal Clerk Assistant II, Parliamentary Committees
Secretary of Group
Division, National Assembly
Adjointe au greffier principale II, Commissions
parlementaires, Assemblée nationale

Secrétaire du Groupe

(BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)

(UDC: Umbrella for Democratic Change / Collectif pour le changement démocratique)

BRAZIL – BRESIL

OLIVEIRA, Eunício (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Federal Senate <i>Président du Sénat fédéral (PMDB)</i>
RODRIGUES, Maria Helena (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
CAMELI, Gladson (Mr./M.) Vice-President of the Group <i>Vice-Président du Groupe</i>	Member of the Federal Senate Committee on Science, Technology, Innovation, Communication and Computer Science <i>Membre du Sénat fédéral (PP)</i> <i>Commission des sciences, de la technologie, de</i> <i>l'innovation, de la communication et de l'informatique</i>
GRAZZIOTIN, Vanessa (Ms./Mme)	Member of the Federal Senate Committee on International Affairs Committee on Constitution, Justice and Citizenship <i>Membre du Sénat fédéral (PCdoB)</i> <i>Commission des affaires internationales</i> <i>Commission de la Constitution, de la justice et de la</i> <i>citoyenneté</i>
VIANA, Jorge (Mr./M.)	Member of the Federal Senate <i>Membre du Sénat fédéral</i>
CAJADO, Claudio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (DEM)</i>
LINS, Atila (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Vice-President of the Group <i>Membre du Comité exécutif, Vice-Président</i> <i>du Groupe</i>	Member of the Chamber of Deputies Committee of International Relations <i>Membre de la Chambre des Députés (PSD)</i> <i>Commission des relations internationales</i>
MORAES, Jo (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PCdoB)</i>
PORTELLA, Iracema (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PP)</i>
VASCONCELOS, Jarbas (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PMDB)</i>
PASSARINHO, Joaquim (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
JUNIOR, Jutahy (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
BARRETO, Mauro (Mr./M.) Adviser, Member of the ASGP <i>Conseiller, Membre de l'ASGP</i>	Deputy Director, Chamber of Deputies <i>Directeur adjoint, Chambre des Députés</i>
ARAÚJO, Sílvia (Ms./Mme)	Adviser, Federal Senate / <i>Conseillère, Sénat fédéral</i>
MEIRELLES, Ana Tereza (Ms./Mme)	Protocol, Federal Senate <i>Protocole, Sénat fédéral</i>
LOUREIRO, Marcos (Mr./M.)	Adviser, Chamber of Deputies <i>Conseiller, Chambre des Députés</i>
SALGADO, Antonio (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
RESENDE, Igor (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
KUZMINA, Anna (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
FARANI, Marco (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
FABIAN, Henrique (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
BOTCHAROV, Mikhail (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

(PP: Progressive Party / Parti progressiste)

(PMDB: Brazilian Democratic Movement Party / Parti du mouvement démocratique brésilien)

(PSDB: Brazilian Social Democracy Party / Parti social-démocrate brésilien)

(PCdoB: Communist Party of Brazil / Parti communiste du Brésil)

(DEM: Democrats / Démocrates)

(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

BULGARIA – BULGARIE

KARAYNCHEVA, Tsveta (Ms./Mme)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

Deputy Speaker of the National Assembly

Committee on Regional Policy, Urban Development and
Local Self-Government

Committee on Agriculture and Foods

*Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (GERB)**Commission de la politique régionale, du développement
urbain et de l'autonomie locale**Commission de l'agriculture et de l'alimentation*

DZHAFER, Nigyar (Ms./Mme)

Deputy Speaker of the National Assembly

Healthcare Committee

*Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (DPS)**Commission des soins de santé*

CHUKOLOV, Desislav (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Deputy Chairperson of the Committee on the Internal
Security and Public Order

Committee for Control of the Security Services, the

Application and Use of the Special Intelligence Means and
the Data Access under the Electronic Communications Act*Membre de l'Assemblée nationale (UP)**Vice-Président de la Commission de la sécurité intérieure
et de l'ordre public**Commission du contrôle des services de sécurité, de la
mise en oeuvre des moyens de renseignement spéciaux et
de l'accès aux données selon la loi sur les communications
électroniques*

MIHAYLOV, Georgi (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Foreign Policy Committee

Healthcare Committee

*Membre de l'Assemblée nationale (BSP)**Commission de la politique extérieure**Commission des soins de santé*

KARASLAVOVA, Stefana (Ms./Mme)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

Secretary General of the National Assembly

Secrétaire générale de l'Assemblée nationale

ALEXANDROVA, Stefka (Ms./Mme)

Administrative Secretary to the delegation

Secrétaire administrative de la délégation

State Expert, International Relations and Protocol

Directorate, National Assembly

*Experte d'Etat, Direction des relations internationales et du
protocole, Assemblée nationale*

PANOV, Svetlozar (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative

Ambassadeur/Représentant permanent

(GERB: Citizens for European Development of Bulgaria Party / Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie)

(DPS: Movement for Rights and Freedoms / Mouvement pour les droits et les libertés)

(UP: United patriots / Patriotes Unis)

(BSP: Bulgarian Socialist Party / Parti socialiste bulgare)

BURKINA FASO

SAKANDE, Bala Alassane (Mr./M.)

President of the Group, Leader of the Delegation

Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly

Président de l'Assemblée nationale

BAKYONO, Bienvenue (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPP)</i>
ABGA, Armand (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UPC)</i>
NOMBRE, Alphonse (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CDP)</i>
OUEDRAOGO, Honorine W. Sawadogo (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PAREN)</i>
OUEDRAOGO, Ousmane (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CDP)</i>
TAPSOBA, Tibo Jean Paul (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPP)</i>
OUATTARA, Lassina (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPP)</i>
ZOBILMA, Emma (Ms./Mme)	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire générale, Assemblée nationale</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	
KOUBIZARA, Henri (Mr./M.)	President of the Burkina-Russia Friendship Group, National Assembly <i>Président du groupe d'amitié Burkina-Russie, Assemblée nationale</i>
PARE, Noufou (Mr./M.)	Directeur du protocole, National Assembly <i>Protocol Director, Assemblée nationale</i>
TRAORE, Karamoko Jean Marie (Mr./M.)	Directeur de la diplomatie parlementaire, National Assembly <i>Parliamentary Diplomacy Director, Assemblée nationale</i>
SOMDA, Antoine (Mr./M.)	
Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

(MPP: Mouvement du peuple pour le progrès / People's Movement for Progress)
 (UPC: Union pour le progrès et le changement / Union for Progress and Change)
 (CDP: Congrès pour la démocratie et le progrès / Congress for Democracy and Progress)
 (PAREN: Parti de la renaissance nationale / National Rebirth Party)

BURUNDI

NYABENDA, Pascal (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
NIYONGABO, Anicet (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Second Deputy Speaker of the Senate <i>Deuxième Vice-Président du Sénat</i>
NIYONSENGA, Gloriose (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
NKUNZIMANA, Jean Claude (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
GWABAHUNGU, Marc (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
NIYONZIMA, Renovat (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
HAVYARIMANA, Venuste (Mr./M.)	Assistant, National Assembly <i>Assistant, Assemblée nationale</i>
NDAYIHIMBAZE, Alexis Badian (Mr./M.)	Spokesperson, National Assembly <i>Porte-parole, Assemblée nationale</i>
NICIMPAYE, Jean Nepos (Mr./M.)	Chief of Protocol, National Assembly <i>Chef du protocole, Assemblée nationale</i>
BIZIMANA, Edouard (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

CABO VERDE

TAVARES CORREIA, Austelino (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (MpD)</i>
DIAS DOS SANTOS, Ana Paula (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Education, Culture, Health, Youth, Sports and Social Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PAICV)</i> <i>Commission de l'éducation, de la culture, de la santé, de la jeunesse, des sports et des affaires sociales</i>
ALFAMA PEREIRA, Celita Annie (Ms./Mme)	Member of the National Assembly External Relations Cooperation and Communities Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MpD)</i> <i>Commission de la coopération des relations extérieures et des communautés</i>
CORREIA PEREIRA, Francisco (Mr./M.)	Member of the National Assembly Foreign Affairs, Cooperation and Communities Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PAICV)</i> <i>Commission des affaires étrangères et des communautés</i>
PEREIRA SOARES DA COSTA, Isa Filomena (Ms./Mme)	Member of the National Assembly External Relations Cooperation and Communities Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MpD)</i> <i>Commission de la coopération des relations extérieures et des communautés</i>
GOMES, Joaquim Augusto (Mr./M.)	Parliamentary Technical Adviser <i>Technicien parlementaire</i>

(MpD: Movement for Democracy / Mouvement pour la démocratie)

(PAICV: African Party for the Independence of Cabo Verde / Parti africain pour l'indépendance du Cabo Verde)

CAMBODIA – CAMBODGE

TEP, Ngorn (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Second Vice-President of the Senate <i>Deuxième Vice-Président du Sénat</i>
YANG, Sem (Mr./M.)	Member of the Senate Vice-Chairman of the Commission on Human Rights, Complaint Reception, Investigation. <i>Membre du Sénat</i> <i>Vice-Président de la Commission des droits de l'homme, de l'instruction des plaintes et des enquêtes</i>
PUM, Sichan (Ms./Mme)	Member of the Senate Vice-Chairperson of the Commission on Health, Social Affairs, Youth Rehabilitation and Labour <i>Membre du Sénat</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de la santé, des affaires sociales, de la réinsertion des jeunes et du travail</i>
CHHIT, Kimyeat (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
HUN, Many (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
KHIEU, Muth (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
OUM, Sariith (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
SRUN, Dara (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General, National Assembly <i>Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale</i>

KUCH, Sinith (Mr./M.)	Adviser to the President of the Senate <i>Conseiller du Président du Sénat</i>
DAV, Ansan (Mr./M.)	Assistant to Mr. Hun Many, National Assembly <i>Assistant de M. Hun Many, Assemblée nationale</i>
PO, Sovannareth (Mr./M.)	Chief of Cabinet of the Vice-President of the Senate <i>Chef du Cabinet du Vice-Président du Sénat</i>
CHHIM, Sothkun (Mr./M.)	Director of Protocol, Senate <i>Directeur du protocole, Sénat</i>
HEANG, Thul (Mr./M.)	Director of the International Relations Department, National Assembly <i>Directeur du Département des relations internationales, Assemblée nationale</i>
SOM, Savuth (Mr./M.)	Director of Information Technology Department, Senate <i>Directeur du Service des technologies de l'information, Sénat</i>
KIM, Sochetra (Mr./M.)	Assistant, Senate <i>Assistant, Sénat</i>
TEP, Charya (Mr./M.)	Deputy Director of Protocol and International Relations, Senate <i>Directeur adjoint du protocole et des relations internationales, Sénat</i>
HOK, Bunly (Mr./M.)	Adviser, National Assembly <i>Conseiller, Assemblée nationale</i>
SAY, Pagnvathtey (Ms./Mme)	Deputy Chief, Cabinet of the Vice-President of the Senate <i>Chef adjoint du Cabinet du Vice-Président du Sénat</i>
SOK, Pisey (Mr./M.)	Chief of the Multilateral Office of the National Assembly <i>Chef du Bureau multilatéral de l'Assemblée nationale</i>
Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
YAN, Phoumika (Ms./Mme)	Deputy Chief of the Multilateral Office of the National Assembly <i>Chef adjoint du Bureau multilatéral de l'Assemblée nationale</i>
XICSETH, Ker (Mr./M.)	
Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
LIM, Sophea (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
CHAMRON, Suphat (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
KOSAL, Sovanvirak (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
MEY, Chamroeun (Mr./M.)	
Press / <i>Presse</i>	

CAMEROON - CAMEROUN

CAVAYE YEGUIE, Djibril (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de délégation</i>	
TJOUES, Geneviève (Ms./Mme)	Deputy Speaker of the Senate <i>Vice-Présidente du Sénat (RDPC)</i>
ABDOULAYE, Aboubakary (Mr./M.)	First Vice President of the Senate <i>Premier Vice-Président du Sénat</i>
TSOMELOU, Jean (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (SDF)</i>
TABETANDO, Ndieb Nso (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (RDPC)</i>
EMAH ETOUNDI, Vincent De Paul (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>

AHIDJO, Oumoul Koultchoumi (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UNDP)</i>
KEGNE MAFONG EPSE FOTSO, Joséphine (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>
MONJOWA LIFAKA, Emilia (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
KASSOULOUM, Abba Kabir (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
LUMA ATEMKENG, Eric (Mr./M.)	Adviser, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>
INDJECK, Daniel (Mr./M.)	Adviser, Presidency of the Republic <i>Conseiller, Présidence de la République</i>
MOUGNOL MEKENG, Pauline Mireille (Ms./Mme) Administrative Secretary <i>Secrétaire Administratif</i>	Director, General Administration, National Assembly <i>Directrice de l'Administration générale, Assemblée nationale</i>

(RDPC: Cameroon People's Democratic Movement / Rassemblement Démocratique du Peuple camerounais)
(UNDP: National Union for Democracy and Progress / Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès)

CANADA

MCGUINTY, David (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (LPC)</i>
DAWSON, Dennis (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of the Senate Chair of the Transport and Communications Committee Foreign Affairs and International Trade Committee <i>Membre du Sénat (LPC)</i> <i>Président du Comité des transports et des communications</i> <i>Comité des affaires étrangères et du commerce international</i>
TKACHUK, David (Mr./M.)	Member of the Senate Chair of the Standing Committee on Banking, Trade, and Commerce Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration <i>Membre du Sénat (CPC)</i> <i>Président de la Commission permanente des banques, des échanges et du commerce</i> <i>Commission permanente du règlement, de la procédure et des droits du Parlement</i> <i>Commission permanente de l'économie interne, du budget et de l'administration</i>
DAMOFF, Pam (Ms./Mme)	Member of the House of Commons Vice-Chair of the Standing Committee on the Status of Women Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Public Safety and National Security Member of the Standing Committee on Public Safety and National Security <i>Membre de la Chambre des Communes (LPC)</i> <i>Vice-Présidente du Comité de la condition de la femme</i> <i>Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la sécurité publique et nationale</i> <i>Comité permanent de la sécurité publique et nationale</i>
MILLER, Larry (Mr./M.)	Member of the House of Commons Vice-Chair of the Standing Committee on Public Safety and National Security Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing

	Committee on Public Safety and National Security <i>Membre de la Chambre des Communes (CPC)</i> <i>Vice-Président du Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la sécurité publique et nationale</i> <i>Comité permanent de la sécurité publique et nationale</i>
MULCAIR, Thomas (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (NDP)</i>
REMPEL, Michelle (Ms./Mme)	Member of the House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration <i>Membre de la Chambre des Communes (CPC)</i> <i>Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration</i>
SPENGEMANN, Sven (Mr./M.)	Member of the House of Commons
Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Standing Committee on National Defence Standing Committee on Public Safety and National Security Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Public Safety and National Security <i>Membre de la Chambre des Communes (LPC)</i> <i>Comité permanent de la défense nationale</i> <i>Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la sécurité publique et nationale</i>
ROBERT, Charles (Mr./M.)	Clerk of the House of Commons, House of Commons
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	<i>Secrétaire général de la Chambre des Communes</i>
FORGE, Frédéric (Mr./M.)	Analyst, Library of Parliament, House of Commons
Advisor to the Group / <i>Conseiller du Groupe</i>	<i>Analyste, bibliothèque du Parlement, Chambre des Communes</i>
GRAVEL, Line (Ms./Mme)	International and Inter-Parliamentary Affairs Directorate, Senate
Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	<i>Direction des affaires internationales et interparlementaires, Sénat</i>
RICHARDSON, Jessica (Ms./Mme)	Secretary, Senate <i>Secrétaire au Sénat</i>
KIM, Nicola (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(LPC: Liberal Party of Canada / Parti libéral du Canada)	
(CPC: Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada)	
(NDP: New Democratic Party / Nouveau parti démocratique)	

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

M'BAIKOUA, Timoléon (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	<i>Vice-Président de l'Assemblée nationale</i>

CHAD – TCHAD

GATTA, Gali Ngotte (Mr./M.)	Member of the National Assembly
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Chairman of the Committee on Economy and Planning <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Président de la Commission de l'économie et du plan</i>
AYMADJI, Opportune (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Defence and Security <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPS)</i> <i>Commission de la défense et de la sécurité</i>
KODIA, Hamid Moustapha (Mr./M.)	Member of the National Assembly NTI Communication Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPS)</i> <i>Rapporteur de la Commission Communication NTI</i>

MAÏNA, Tchari Madi (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDP)</i>
NEATOBEL, Bidi Valentin (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PAP-JS)</i>
HAMIDI, Béchir Issa (Mr./M.) Administrative Secretary <i>Secrétaire Administratif</i>	Committee Assistant, National Assembly <i>Assistant de commission, Assemblée nationale</i>

(MPS: Patriotic Salvation Movement / Mouvement patriotique du salut)

(RDP: Rally for Democracy and Progress / Rassemblement pour la démocratie et le progrès)

(PAP-JS: African Party for Peace and Justice / Parti africain pour la paix et la justice)

CHILE – CHILI

JARAMILLO BECKER, Enrique (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies Internal Regime and Administration <i>Membre de la Chambre des Députés (PPD)</i> <i>Commission du gouvernement interne et de l'administration</i>
PASCAL ALLENDE, Denise (Ms./Mme) President of the Committee on Middle East Questions, Leader of the delegation <i>Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies Family and Elderly Committee Agriculture, Forestry and Rural Development Committee Work and Social Security Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (PS)</i> <i>Commission de la famille et des aînés</i> <i>Commission de l'agriculture, des forêts et du développement rural</i> <i>Commission du travail et de la protection sociale</i>
LETELIER, Juan Pablo (Mr./M.)	Member of the Senate Foreign Affairs Committee <i>Membre du Sénat (PS)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
DE MUSSY, Felipe (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Human Rights and Indigenous Peoples Committee Work and Social Security Committee Treasury Commission <i>Membre de la Chambre des Députés (IDU)</i> <i>Commission des droits de l'homme et des peuples indigènes</i> <i>Commission du travail et de la protection sociale</i> <i>Commission de la trésorerie</i>
LEÓN RAMÍREZ, Roberto (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Treasury Committee National Defence Committee <i>Membre de la Chambre des Députés</i> <i>Commission de la trésorerie</i> <i>Commission de la défense nationale</i>
WALKER, Patricio (Mr./M.)	Member of the Senate Constitutional Affairs Committee <i>Membre du Sénat (PDC)</i> <i>Commission des affaires constitutionnelles</i>
LANDEROS PERKIC, Miguel (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Chamber of Deputies <i>Secrétaire général, Chambre des Députés</i>
LABBÉ, Mario (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
OSES, Juan (Mr./M.)	Deputy Director, Foreign Affairs Department <i>Directeur adjoint du Département des affaires étrangères</i>
PEILLARD GARCIA, Jacqueline (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director of International Affairs, Chamber of Deputies <i>Directrice des affaires internationales, Chambre des Députés</i>

FONTECILLA, Mariano (Mr./M.)
Diplomatic Adviser / *Conseiller diplomatique*
MAURAS PÉREZ, Marta (Ms./Mme)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadrice/Représentante permanente

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(IDU: Independent Democratic Union / Union des démocrates indépendants)

(PPD: Party for Democracy / Parti pour la démocratie)

(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

CHINA – CHINE

ZHANG, Ping (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i> DOU, Shuhua (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National People's Congress <i>Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale</i>
WANG, Xiaochu (Mr./M.)	Member of the National People's Congress <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i> Member of the National People's Congress Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
WU, Xiaoling (Ms./Mme)	Member of the National People's Congress Financial and Economic Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i> <i>Commission des affaires financières et économiques</i>
NI, Yingda (Mr./M.)	Member of the National People's Congress Law Committee <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i> <i>Commission des lois</i>
WANG, Wen (Mr./M.)	Deputy Director-General, National People's Congress <i>Directeur général adjoint, Assemblée populaire nationale</i>
ZHANG, Junan (Mr./M.)	Counsellor, Ministry of Foreign Affairs <i>Conseiller, Ministère des affaires étrangères</i>
HUANG, Yiyang (Mr./M.)	Counsellor, Ministry of Foreign Affairs <i>Conseiller, Ministère des affaires étrangères</i>
YU, Wentao (Mr./M.)	Secretary to Mr. Zhang Ping, National People's Congress <i>Secrétaire de M. Zhang Ping, Assemblée populaire nationale</i>
LAN, Mei (Ms./Mme)	Director, National People's Congress <i>Directrice, Assemblée populaire nationale</i>
SHEN, Zheyi (Mr./M.)	Deputy Director, National People's Congress <i>Directeur adjoint, Assemblée populaire nationale</i>
JIN, Bo (Mr./M.)	Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs <i>Directeur adjoint, Ministère des affaires étrangères</i>
WANG, Xiaoyan (Ms./Mme)	Deputy Director, National People's Congress <i>Directeur adjoint, Assemblée populaire nationale</i>
JIN, Linlin (Mr./M.)	Staff, National People's Congress <i>Secrétariat, Assemblée populaire nationale</i>
ZHUANG, Youyi (Mr./M.)	Staff, Ministry of Foreign Affairs <i>Secrétariat, Ministère des affaires étrangères</i>
LOU, Menghan (Ms./Mme)	Staff, Ministry of Foreign Affairs <i>Secrétariat, Ministère des affaires étrangères</i>
ZHANG, Yong (Mr./M.)	Security to Mr. Zhang Ping, National People's Congress <i>Sécurité de M. Zhang Ping, Assemblée populaire nationale</i>
WANG, Yuyu (Ms./Mme)	Staff, National People's Congress <i>Secrétariat, Assemblée populaire nationale</i>
ZHANG, Zhujun (Ms./Mme)	Staff, Ministry of Foreign Affairs <i>Secrétariat, Ministère des affaires étrangères</i>

YANG, Tao (Mr./M.)	Staff, National People's Congress <i>Secrétariat, Assemblée populaire nationale</i>
LUO, Wei (Mr./M.)	Staff, Ministry of Foreign Affairs <i>Secrétariat, Ministère des affaires étrangères</i>
YE, Fangfang (Ms./Mme)	Secretary, Ministry of Foreign Affairs <i>Secrétaire, Ministère des affaires étrangères</i>
LI, Hui (Mr./M.)	
Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
WEI, Xing (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	

COLOMBIA - COLOMBIE

CORZO, Juan Manuel (Mr./M.)	Member of the Senate Vice President of the Economic Commission <i>Membre du Sénat (C)</i> <i>Vice-Président de la Commission économique</i>
GARCÍA, Teresita (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i>
(C: Conservative / Parti conservateur)	

COMOROS - COMORES

CHARIF, Maoulana (Mr./M.)	First Deputy Speaker of the Assembly of the Union Finance Committee <i>Premier Vice-Président de l'Assemblée de l'Union (CRC)</i> <i>Commission des finances</i>
President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	
ZALIHATA, Ali (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Union Finance Committee <i>Membre de l'Assemblée de l'Union (I)</i> <i>Commission des finances</i>
YOUSSOUF, Takiddine (Mr./M.)	Director, Speaker's Office, Assembly of the Union <i>Directeur de Cabinet du Président, Assemblée de l'Union</i>

CRC: Convention for the Renewal of the Comoros / Convention pour le renouveau des comores)
(I: Independant / Indépendant)

CONGO

KIGNOUMBI KIA MBOUNGOU, Joseph (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Président délégué de l'Assemblée nationale</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	
NGOTO, Jeanne Emilie (Ms./Mme)	Second Questor of the Senate <i>Deuxième Questeur du Sénat</i>
SEBA, Sébastien (Mr./M.)	Senator, Legal and Administrative Affairs Committee <i>Sénateur, Commission des affaires juridiques et administratives</i>
GOMA, Léandre (Mr./M.)	Legal Adviser <i>Conseiller juridique</i>
Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	

COSTA RICA

GONZÁLEZ ULLOA, Rolando (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée législative (LN)</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	
(LN: Liberación Nacional)	

COTE D'IVOIRE - COTE D'IVOIRE

SORO, Kigbafori Guillaume (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (RDR)</i>
President of the Group, Leader of the Delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	
LAURETTE ANDREE, Yace De Mel (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDCI/RDA)</i>

SLAKA, Ouattara (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDR)</i>
LATTE, Ahouanzi N'drin Lazare (Mr./M.)	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Director, Legislative Services, National Assembly <i>Directeur des services législatifs, Assemblée nationale</i>
ACAKPO-ADDRA, Alain Bonaventure (Mr./M.)	National Assembly <i>Assemblée nationale</i>
FOFANA, Abdoulaye (Mr./M.)	Special Adviser, National Assembly <i>Conseiller spécial, Assemblée nationale</i>
Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp du Président</i>	
TOURE, Moussa (Mr./M.)	
KABLAN, Niambe Honore (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
AHOUSI, Kouha Severin (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
AHIPO, Legre Guillaume (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(RDR: Rally of Republicans / Rassemblement des Républicains)	
(PDCI/RDA: Democratic Party of Côte d'Ivoire / Parti démocratique de Côte d'Ivoire)	

CROATIA – CROATIE

JOSIC, Zeljka (Ms./Mme)	Member of the Croatian Parliament
Vice-President of the Group, Leader of the Delegation <i>Vice-Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Committee on Family, Youth and Sports Inter-Parliamentary Cooperation Committee Gender Equality Committee <i>Membre du Parlement de Croatie (HDZ)</i> <i>Commission de la famille, de la jeunesse et des sports</i> <i>Commission de la coopération interparlementaire</i> <i>Commission de l'égalité entre les sexes</i>
BABIC, Vedran (Mr./M.)	Member of the Croatian Parliament Deputy Chairman of the Committee on Maritime Affairs, Transportation and Infrastructure Physical Planning and Construction Committee Petitions and Appeals Committee Head of the Croatia-Russia Parliamentary Friendship Group <i>Membre du Parlement de Croatie (SDP)</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires maritimes,</i> <i>des transports et des infrastructures</i> <i>Commission de l'aménagement du territoire et de la</i> <i>construction</i>
CELIC, Ivan (Mr./M.)	Member of the Croatian Parliament Deputy Chairman of the Health and Social Policy Committee European Affairs Committee Foreign Affairs Committee <i>Membre du Parlement de Croatie (HDZ)</i> <i>Vice-Président de la Commission de la santé et de la</i> <i>politique sociale</i> <i>Commission des affaires européennes</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
SADARIC, Hrvoje (Mr./M.)	Adviser, Office for International and European Affairs, Croatian Parliament <i>Conseiller au Bureau des affaires internationales et</i> <i>européennes, Parlement de Croatie</i>

(HDZ: Croatian Democratic Union / Parti démocratique croate)

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

CUBA

MARI MACHADO, Ana María (Ms./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

First Deputy Speaker of the National Assembly of the People's Power
Première Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire (CPC)

BARREDO MEDINA, Lazaro (Mr./M.)

Member of the National Assembly of the People's Power
Foreign Affairs Committee
Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire (CPC)

FERRER GÓMEZ, Maria Yolanda (Ms./Mme)

Commission des affaires étrangères
Member of the National Assembly of the People's Power
President of the Foreign Affairs Committee
Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire (CPC)

MAZORRA ORTIZ, Jorge Luis (Mr./M.)

Présidente de la Commission des affaires étrangères
Member of the National Assembly of the People's Power
Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire (CPC)

ZAYAS BU, Rolando Leon (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

REDONDO RAMOS, Oscar (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

(CPC: Communist Party of Cuba / Parti communiste cubain)

CYPRUS - CHYPRE

SYLLOURIS, Demetris (Mr./M.)

President of the Group, Leader of the Delegation

Président du Groupe, Chef de la délégation

TORNARITIS, Nicos (Mr./M.)

Speaker of the House of Representatives
Président de la Chambre des Représentants (AM)

Member of the House of Representatives
Deputy Chairman of the Standing Committee on Foreign and European Affairs
Membre de la Chambre des Représentants (DISY)
Vice-Président de la Commission des affaires étrangères et européennes

KOUTRA-KOUKOUMA, Skevi (Ms./Mme)

Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights

Bureau de la Commission permanente

de la démocratie et des droits de l'homme

Member of the House of Representatives
Chairperson of the Standing Committee on Refugees, Enclaved, Missing, Adversely Affected Persons
Membre de la Chambre des Représentants (AKEL)
Présidente de la Commission permanente des réfugiés, des personnes enclavées, disparues ou lésées

MOUSHOUTTAS, Marinos (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Deputy Chairman of the Standing Committee on Energy, Trade, Industry and Tourism
Membre de la Chambre des Représentants (DIKO)
Vice-Président de la Commission permanente de l'énergie, du commerce, de l'industrie et du tourisme

THEOLOGOU, Anna (Ms./Mme)

Member of the House of Representatives
Standing Committee on Financial and Budgetary Affairs
Membre de la Chambre des Représentants (CA)
Commission permanente des affaires budgétaires et financières

VARNAVA, George (Mr./M.)

Advisor to the delegation

Conseiller de la délégation

ANASTASSIADOU, Vassiliki (Ms./Mme)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Former Member of the House of Representatives
Ancien Membre de la Chambre des Représentants

Secretary General, House of Representatives
Secrétaire général, Chambre des Représentants

CHRISTOU, Avgousta (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

International Relations Officer A', House of
Representatives
*Chargée des Relations internationales A', Chambre des
Représentants*

PERSIANI, Elena (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

International Relations Officer , House of
Representatives
*Chargée des relations internationales, Chambre des
Représentants*

ASSOS, Demetris (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

(AM: Allilegii (Solidarity) Movement)

(DISY: Democratic Rally / Rassemblement démocratique)

(AKEL: Progressive Party of the Working People / Parti progressiste des masses laborieuses)

(DIKO: Democratic Party / Parti démocratique)

(CA: Citizens' Alliance / Alliance des citoyens)

CZECH REPUBLIC - REPUBLIQUE TCHEQUE

LOBKOWICZ, Jaroslav (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Member of the Chamber of Deputies
Committee on Agriculture
*Membre de la Chambre des Députés (TOP 09)
Commission de l'agriculture*

LÁTKA, Jan (Mr./M.)

Member of the Senate
Committee on Mandate and Immunity
Vice-Chair of the Committee on Development, Local
Government and Environment
*Membre du Sénat (CSSD)
Commission des mandats et des immunités
Vice-Président de la Commission du développement, du
gouvernement local et de l'environnement*

MALÝ, Jaroslav (Mr./M.)

Member of the Senate
Committee on Health and Social Policy
Vice-Chair of the Committee on Mandate and Immunity
*Membre du Sénat (CSSD)
Commission de la santé et de la politique sociale
Vice-Président de la Commission des mandats et des
immunités*

SARAPATKA, Milan (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés (Ind)

UKLEIN, Jiří (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

KOŠAŘÍKOVÁ, Kateřina (Ms./Mme)

Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

TUČKOVÁ, Alena (Ms./Mme)

Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

KUHNL, Karel (Mr./M.)

Ambassador / Permanent Representative

Ambassadeur/Représentant permanent

(CSSD: Czech Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(TOP 09: Tradition Responsibility Prosperity 09 / Tradition, responsabilité, prospérité 09)

(Ind: Independent / Indépendant)

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

AN, Tong Chun (Mr./M.)
Leader of the Delegation / *Chef de la délégation*

Deputy Speaker of the Supreme People's Assembly
Vice-Président de l'Assemblée populaire suprême

JONG, Chun Gun (Mr./M.)

Member of the Supreme People's Assembly
Membre de l'Assemblée populaire suprême

Ho, Jong (Mr./M.)

Member of the Supreme People's Assembly
Membre de l'Assemblée populaire suprême

Jo, In Chol (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
HYON, Jong Ung (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
KIM, Hak Song (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
PAK MYONG GUK (Mr./M.)	Official, Ministry of Foreign Affairs <i>Fonctionnaire, Ministère des affaires étrangères</i>
LEE, Kyu Ho (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
KIM, Chol Min (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomat</i>	
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	
KENGO WA DONDO, Léon (Mr./M.) Co President of the Group, Leader of the delegation <i>Co Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate <i>Président du Sénat (UFC)</i>
MINAKU NDJALANDJOKO, Aubin (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (PPRD)</i>
RAMAZANI BAYA, Raymond (Mr./M.)	Member of the Senate Committee on External Relations Member of the Senate (MLC) <i>Commission des relations extérieures</i>
MOKENI ATANINGAMU, Jean Claude (Mr./M.)	Member of the Senate Chair, Committee on External Relations <i>Membre du Sénat (PPRD)</i> <i>Président de la Commission des relations extérieures</i>
MBUKU LAKA, Boris (Mr./M.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the National Assembly Economy, Finance and Budget Control Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (ARC)</i> <i>Commission économique et financière et contrôle budgétaire</i>
BOKONA WIIPA, Francois (Mr./M.)	Member of the National Assembly Chairman of the Political, Administrative and Legal Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PPRD)</i> <i>Président de la Commission politique, administrative et juridique</i>
MBAMBU MUGHOLE, Juliette (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Political, Administrative and Legal Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MCR)</i> <i>Commission politique, administrative et juridique</i>
KIKUDI NDJIBU, Gilbert (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire Général, Sénat</i>
NGUVULU KHOJI, Jean (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire Général, Assemblée nationale</i>
KALALA MAYI MALE, Jean-Claude (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Director, National Assembly <i>Directeur à l'Assemblée nationale</i>
BIKI KUVUALA, Guy Odon (Mr./M.)	Diplomatic Adviser to the Speaker, National Assembly <i>Conseiller diplomatique du Président, Assemblée nationale</i>
TABIANA NGANSIA, Denis (Mr./M.)	Director, Office of the President of the Senate, Senate <i>Directeur de Cabinet du Président du Sénat, Sénat</i>
LIHAU EBUA, Jean Pierre (Mr./M.)	Director, Office of the Speaker of the National Assembly <i>Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée nationale</i>
KETO DIAKANDA, Emmanuel (Mr./M.)	Adviser, Office of the President of the Senate <i>Conseiller au Cabinet du Président du Sénat</i>
MUTUMBE MBUYA, Crispin (Mr./M.)	Parliamentary Adviser, National Assembly <i>Conseiller parlementaire, Assemblée nationale</i>

IIZIZAN MBO, Solange (Ms./Mme)
Adviser / *Conseillère*
KOPELE, Yanga (Mr./M.) Consultant
Adviser / *Conseiller*
MUBINDO KAGOMBA, Faustin (Mr./M.)
N'KUMAN TAVUN MATUNGUL, Valentin (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent
KASONGO MULAMBA SHAKO, Baudouin (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*
SALAPAMBA, Gilbert (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*
TSHIBASU TSHIMBANGA, Crispin (Mr./M.)
Press / *Presse*

(UFC: Union of Forces of Change / Union des forces du changement)

(PPRD: People's Party for Reconstruction and Democracy / Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie)

(Ind: Independant - Majority / Indépendant - Majorité)

(MLC:: Movement for the Liberation of Congo : / Mouvement de Libération du Congo)

(ARC: Alliance for Congo's Renewal / Alliance pour le renouveau du Congo)

(MCR: Movement for Congo's Renewal / Mouvement Congolais pour le Renouveau)

DENMARK – DANEMARK

HAV, Orla (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Leader of the Delegation <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, Chef de la délégation</i>	Member of the Danish Parliament Chairman of the Cultural Affairs Committee Vice Chairman of the OSCE Parliamentary Assembly <i>Membre du Parlement danois (SDP) Président de la Commission des affaires culturelles Vice-Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE</i>
CALLESEN, Jan Rytikjaer (Mr./M.)	Member of the Danish Parliament / Fiscal Affairs Committee (Climate, Energy and Building Committee Business, Growth and Export Committee <i>Membre du Parlement danois (DPP) Commission des affaires fiscales Commission du climat, de l'énergie et de la construction Commission des affaires, de la croissance et de l'exportation</i>
BRAMSEN, Trine (Ms./Mme)	Member of the Danish Parliament Legal Affairs Committee / Defence Committee <i>Membre du Parlement danois (SDP) Commission des affaires juridiques Commission de la défense</i>
CHRISTIANSEN, Kim (Mr./M.)	Member of the Danish Parliament Vice Chairman of the Transport Committee Fiscal Affairs Committee <i>Membre du Parlement danois (DPP) Vice-Président de la Commission des transports Commission des affaires fiscales</i>
SCHMIDT, Hans Christian (Mr./M.)	Member of the Danish Parliament Foreign Affairs Committee Cultural Affairs Committee Environment and Food Committee <i>Membre du Parlement danois (PL) Commission des affaires étrangères Commission des affaires culturelles Commission de l'environnement et de l'alimentation</i>

SOENDERGAARD, Soeren (Mr./M.)

Member of the Danish Parliament
European Affairs Committee
Cultural Affairs Committee
Membre du Parlement danois (RGA)
Commission des affaires européennes
Commission des affaires culturelles
Secretary General, Danish Parliament
Secrétaire général, Parlement danois
Assistant Secretary, Danish Parliament
Secrétaire adjoint, Parlement danois
Secretary, Danish Parliament
Secrétaire, Parlement danois

LARSEN, Carsten U. (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

LARSON, Claudius (Mr./M.)

VESTERGAARD, Mette (Ms./Mme)

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(DPP: Danish People's Party / Parti populaire danois)

(PL: Liberal Party / Parti libéral)

(RGA: The Red-Green Alliance / Unité-Alliance rouge-verte)

DJIBOUTI

MOHAMED ALI, Houmed (Mr./M.)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

ELMI, Deka Ahmed (Ms./Mme)

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (FRUD)

Member of the National Assembly
Law Committee
Membre de l'Assemblée nationale (RPP)
Commission des lois

MOHAMED DAOUD, Ali (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (FRUD)

SAID GOUMANEH, Hassan (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PSD)

MOHAMED AHMED, Idriss (Mr./M.)

Adviser to the Speaker, National Assembly
Conseiller du Président de l'Assemblée nationale

(FRUD: Front for Restoration of Unity and Democracy / Front pour la restauration de l'unité et la démocratie)

(RPP: People's Rally for Progress / Rassemblement populaire pour le progrès)

(PSD: Djibouti Social-Democratic Party / Parti social-démocrate de Djibouti)

DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE

SUAREZ DIAZ, Victor (Mr./M.)

Advisory Group on Health, Leader of the delegation

Groupe consultatif sur la santé, Chef de la délégation

Deputy Speaker of the Chamber of Deputies
President of the International Affairs Committee
Justice Committee
Modernization and Reform Committee
Vice-Président de la Chambre des Députés (PLD)
Président de la Commission des affaires internationales
Commission de la justice
Commission de la modernisation et des réformes

FERMÍN, Graciela (Ms./Mme)

Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security

Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Member of the Chamber of Deputies
Public Ministry Committee
Justice Committee
Human Rights Committee
Membre de la Chambre des Députés (PRD)
Commission du ministère public
Commission de la justice
Comité des droits de la personne

VICENTE, Juana (Ms./Mme)

Bureau of Women Parliamentarians

Bureau des femmes parlementaires

Member of the Chamber of Deputies
Health Committee / Social Security Committee
Defence Committee
Membre de la Chambre des Députés (PLD)
Commission de la santé / Commission de la protection sociale / Commission de la défense

NUÑEZ GRULLÓN, Alfa Kenia (Ms./Mme) Staff / *Secrétariat*

(PLD: Dominican Liberation Party / Parti de la libération dominicaine)

(PRD: Dominican Revolutionary Party / Parti révolutionnaire dominicain)

ECUADOR – EQUATEUR

SOLÍZ, Doris (Ms./Mme) Member of the National Assembly
Leader of the Delegation *Membre de l'Assemblée nationale (AP)*
Chef de la délégation

CHALA, José (Mr./M.) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (AP-PSE)

BURBANO, Fernando (Mr./M.) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ACS)

LLORET, Cristóbal (Mr./M.) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (AP)

MENDOZA, Daniel (Mr./M.) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (AP-UP)

SINMALEZA, Ángel (Mr./M.) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MS)

VILLALVA, Lira (Ms./Mme) Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (AP)

RIVAS, Libia (Ms./Mme) Secretary General, National Assembly
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP* *Secrétaire générale, Assemblée nationale*

ARMIJOS, Luis (Mr./M.) Senior Advisor, National Assembly
Conseiller principal, Assemblée nationale

ALMEIDA, Elena Del Carmen (Ms./Mme) Senior Advisor, National Assembly
Conseillère principale, Assemblée nationale

CORREA, Sergio (Mr./M.) Senior Advisor, National Assembly
Conseiller principal, Assemblée nationale

VARESE, Luis (Mr./M.) Senior Advisor, National Assembly
Conseiller principal, Assemblée nationale

LARCOS, Jorge (Mr./M.) Security Officer / *Agent de sécurité*

NOVOA RAMOS, Julio (Mr./M.) Security Officer / *Agent de sécurité*

PRADO, Julio (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

MUÑOZ, Patricio (Mr./M.) Diplomat / *Diplomate*

VALENCIA, Luis Felipe (Mr./M.) Diplomat / *Diplomate*

KLIMOVA, Ksenia (Ms./Mme) Embassy Staff / *Secrétariat de l'Ambassade*

FILIMONOV, Nikita (Mr./M.) Embassy Staff
Secrétariat de l'Ambassade

(AP: Alianza País)
(AP-PSE: Alianza País - Partido Socialista Ecuatoriano)
(ACS: Alianza Creo-Suma)
(AP-UP: Alianza País - Unidad Primero)
(MS: Movimiento Suma)

EGYPT - EGYPTE

ABDEL AAL, Aly (Mr./M.) Speaker of the House of Representatives
Member of Executive Committee, Leader of the delegation
Président de la Chambre des Représentants
Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation

DARWISH, Karim (Mr./M.) Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants

AZER, Margret (Ms./Mme) Bureau of Women Parliamentarians <i>Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ABOUTALEB, Yasmini (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ELWANI, Rania (Ms./Mme) Committee on Middle East Questions <i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
RADWAN, Tarek (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
NOSSEIR, Nancy (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
TALAAAT MOSTAFA, Sahar (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Head of the tourism and civil aviation committee <i>Membre de la Chambre des Représentants / Présidente de la Commission du tourisme et de l'aviation civile</i>
SAAD ELDIN, Ahmed (Mr./M.) Secretary General of the Group Member of the ASGP <i>Secrétaire général du Groupe</i> <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des Représentants</i>
ABDEL WAHAB, Mohamed (Mr./M.)	Counsellor, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
HEKAL, Mohamed Khaled (Mr./M.)	Head of the Protocol Department, House of Representatives <i>Chef du Département du protocole, Chambre des Représentants</i>
KAMEL, Mahmoud (Mr./M.)	Protocol Officer, House of Representatives <i>Chargé du protocole, Chambre des Représentants</i>
NAGY, Alaa Eldin (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Chief of Staff Presidency, House of Representatives <i>Directeur du Cabinet de la Présidence, Chambre des Représentants</i>
OMAR, Mohammed (Mr./M.) Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	
ELBADRI, Mohamed (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
RAGAB, Mohamed Rafaat (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
EL SHARKAWY, Shady (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
SOLIMAN, Mohamed (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
LASHIN, Sameh (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
EL NAFADY, Mahmoud (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

EL SALVADOR

GALLEGOS, Guillermo (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Legislative Assembly President of the Political Committee Treasury and Special Budget Committee Legislation and Electoral Reform Committee <i>Président de l'Assemblée législative (GANNA)</i> <i>Président de la Commission politique</i> <i>Commission du trésor et des budgets spéciaux</i> <i>Commission de la législation et des réformes électorales</i>
--	--

FLORES, Santiago (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Legislative Assembly Work and Social Security Committee Political Committee <i>Vice-Président de l'Assemblée législative (FMLN)</i> <i>Commission du travail et de la protection sociale</i> <i>Commission politique</i>
MERINO, Francisco (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Legislative Assembly Treasury and Special Budget Committee Environment and Climate Change Committee Economy Committee <i>Vice-Président de l'Assemblée législative (CN)</i> <i>Commission du trésor et des budgets spéciaux</i> <i>Commission de l'environnement et du changement climatique / Commission de l'économie</i>
SOSA, Karina Ivette (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the Legislative Assembly President of the International Relations, Central American Integration and Salvadorians Abroad Family, Youth, Elderly and People with Disabilities Committee <i>Membre de l'Assemblée législative (FMLN)</i> <i>Présidente de la Commission des relations internationales, de l'intégration de l'Amérique centrale et des Salvadoriens à l'étranger</i> <i>Commission de la famille, de la jeunesse, des aînés et des personnes handicapées</i>
TENORIO, Mario Alberto (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly, President of the Legislation and Electoral Reforms Committee <i>Membre de l'Assemblée législative (GANNA)</i> <i>Président de la Commission de la législation et des réformes électorales</i>
ORELLANA, Noel (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Legislative Operations Manager, Legislative Assembly <i>Directeur des opérations législatives, Assemblée législative</i>
ROSALES, Iván (Mr./M.)	Chief of the International Relations Unit, Legislative Assembly <i>Chef du Service des relations internationales, Assemblée législative</i>
SALMAN, Juan (Mr./M.)	Assistant, Legislative Assembly <i>Assistant, Assemblée législative</i>
GONZALEZ, Blanca (Ms./Mme)	Assistant, Legislative Assembly <i>Assistante, Assemblée législative</i>
RODRIGUEZ, Carlos (Mr./M.)	Assistant, Legislative Assembly <i>Assistant, Assemblée législative</i>
SANTACRUZ, Yuri (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
CHAPLIGUIN, Vladimir (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
DEMIDOVA, Daria (Ms./Mme) Embassy Staff / <i>Secrétariat de l'Ambassade</i>	

(GANNA: Grand Alliance for National Unity / Grande alliance pour l'unité nationale)

(FMLN: Farabundo Martí National Liberation Front / Front de libération nationale Farabundo Martí)

(CN: National Conciliation Party / Parti de conciliation nationale)

EQUATORIAL GUINEA - GUINEE EQUATORIALE

EFUA ASANGONO, Teresa (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate Chair, Finance, Economy, Trade and Public Investment Committee <i>Présidente du Sénat (PDGE)</i> <i>Présidente de la Commission des finances, de l'économie, du commerce et des investissements publics</i>
MOHABA MESSU, Gaudencio (Mr./M.) Co-Leader of the delegation <i>Co-Chef de la délégation</i>	Speaker of the Chamber of Deputies Chair, Finance, Economy, Trade and Public Investment Committee <i>Président de la Chambre des Députés (PDGE)</i> <i>Président de la Commission des finances, de l'économie, du commerce et des investissements publics</i>
NTUGU NSA, Atanasio Ela (Mr./M.)	Member of the Senate Vice-Chair, Communication, Infrastructures and Transportation Committee <i>Membre du Sénat (PDGE)</i> <i>Vice-Président de la Commission des communications, des infrastructures et des transports</i>
NGUEMA NCHAMA, Antonio Javier (Mr./M.)	Member of the Senate Health and Social Welfare Committee <i>Membre du Sénat (PDGE)</i> <i>Commission de la santé et de la protection sociale</i>
OBONO EDJANG, Silvia Paloma (Ms./Mme)	Member of the Senate External Policy Committee <i>Membre du Sénat (PDGE)</i> <i>Commission de la politique extérieure</i>
ONDO NZE MADJA, Juan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PDGE)</i>
EKUA ABE, Bienvenido Esono (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Chamber of Deputies <i>Secrétaire général, Chambre des Députés</i>
OBIANG MAYE, Victorino Nka (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
ELA OÑANA, Jose (Mr./M.)	Protocol General Director, Chamber of Deputies <i>Directeur général de protocole, Chambre des Députés</i>
MESIE BICO, Javier (Mr./M.)	Protocol General Director, Senate <i>Directeur général de protocole, Sénat</i>
MBO NCHAMA, Ambrosio Engonga (Mr./M.)	Press Director General, Senate <i>Directeur général de la presse, Sénat</i>
NVE NFA, Mariano (Mr./M.)	Press Director General, Chamber of Deputies <i>Directeur général de la presse, Chambre des Députés</i>
OWONO EFUA, Perla Divina (Ms./Mme)	Cabinet Director, Senate <i>Directrice de cabinet, Sénat</i>
NVE MBA, Jose Maria (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
NSUE NSUE, Simon (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

(PDGE:Democratic Party of Equatorial Guinea / Parti Démocratique de Guinée Equatoriale)

ETHIOPIA – ETHIOPIE

RETA, Yalew (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of the Federation <i>Président de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
AYENEW, Worku (Mr./M.)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>

MELES, Freweini (Ms./Mme)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération</i>
GONDA, Hailu (Mr./M.)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
DESTA, Emeya (Ms./Mme)	Member of the House of Peoples' Representatives Chairperson of the Standing Committee on Women, Youth and Children's Affairs <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple Présidente de la Commission permanente des questions relatives aux femmes, aux jeunes et aux enfants</i>
FARA, Petros (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
HUSSEN, Shukri (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
ZEGEYE, Asmelash (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
GEBRE, Negus (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Peoples' Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des Représentants du Peuple</i>
GEBREMICHAEL, Kassa (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie)	

FIJI – FIDJI

LUVENI, Jiko (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament Chairperson of the Business Committee Chairperson of the House Committee Chairperson of the Standing Orders Committee <i>Présidente du Parlement (FF) Présidente du Comité directeur Présidente du Comité de la Chambre Présidente de la Commission du règlement</i>
LEAWERE, Mikaele (Mr./M.)	Member of Parliament Justice and Law Committee <i>Membre du Parlement (Sodelpa) Commission de la justice et des lois</i>
RADRODRO, Salote (Ms./Mme)	Member of Parliament Social Affairs Standing Committee <i>Membre du Parlement (Sodelpa) Commission permanente des affaires sociales</i>
USAMATE, Jone (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (FF)</i>
EMBERSON, Jeanette (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General to Parliament <i>Secrétaire général adjoint du Parlement</i>
JONES, Dyfan Rhys (Mr./M.)	Consultant, Parliament / <i>Consultant, Parlement</i>
KATONIVUALIKU, Miriama Lois (Ms./Mme)	Manager Executive Support Unit, Parliament <i>Directrice du soutien administratif, Parlement</i>

(FF: Fiji First / Les Fidji d'abord)

(Sodelpa: Social Democratic Liberal Party / Parti libéral social-démocrate)

FINLAND – FINLANDE

LOHELA, Maria (Ms./Mme) Leader of the Delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament <i>Présidente du Parlement</i>
URPILAINEN, Jutta (Ms./Mme) President of the Group <i>Présidente du Groupe</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (SDP)</i>

ELO, Simon (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (S)</i>
VIROLAINEN, Anne-Mari (Ms./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (KOK)</i>
ADLERCREUTZ, Anders (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (SFP)</i>
PUSKA, Pekka (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (KESK)</i>
PAAVOLA, Maija-Leena (Ms./Mme)	Secretary General of Parliament <i>Secrétaire générale du Parlement</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	
KUUSINEN, Katriina (Ms./Mme)	Head of the International Affairs, Parliament <i>Chef des affaires internationales, Parlement</i>
Adviser to the Speaker <i>Conseillère de la Présidente</i>	
KAMRAS, Laura (Ms./Mme)	Counsellor for International Affairs, Parliament <i>Conseillère aux affaires internationales, Parlement</i>
Special Adviser to the Speaker <i>Conseillère spéciale de la Présidente</i>	
VUOSIO, Teemu (Mr./M.)	Secretary, International Affairs, Parliament <i>Secrétaire, Département des affaires internationales, Parlement</i>
Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
HUTTUNEN, Marja (Ms./Mme)	Assistant, International Affairs, Parliament <i>Assistante, Département des affaires internationales, Parlement</i>
Deputy Secretary to the Group <i>Secrétaire adjointe du Groupe</i>	
LAAKSONEN, Mika (Mr./M.)	Secretary, International Affairs, Parliament <i>Secrétaire, Département des affaires internationales, Parlement</i>
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)	
(S: Blue Reform / Réforme bleue)	
(SFP: Swedish People's Party / Parti populaire suédois)	
(KESK: Centre Party / Parti du Centre)	
(KOK: National Coalition Party / Coalition nationale)	

FRANCE

ERRANTE, Sophie (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Deputy Chair of the Economic Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (REM)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission des affaires économiques</i>
DEROMEDI, Jacky (Ms./Mme)	Member of the Senate / Law Committee <i>Membre du Sénat (R)</i> <i>Commission des lois</i>
JOURDA, Gisèle (Ms./Mme)	Member of the Senate Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces <i>Membre du Sénat (PS)</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées</i>
MARIE, Didier (Mr./M.)	Member of the Senate / Law Committee <i>Membre du Sénat (PS) / Membre de la Commission des lois</i>
DEL PICCHIA, Robert (Mr./M.)	Member of the Senate Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces <i>Membre du Sénat (R)</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées</i>
Member of the Executive Committee, Chairperson of the Sub-Committee on Finance <i>Membre du Comité exécutif, Président du sous-comité des finances</i>	
DUMONT, Laurence (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (PS)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	

JULIEN-LAFERRIERE, Hubert (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale REM</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
LARIVE, Michel (Mr./M.)	Member of the National Assembly Cultural Affairs and Education Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (FI)</i> <i>Commission des affaires culturelles et de l'éducation</i>
PALLEZ, Christophe (Mr./M.)	Secretary general of the Questure, National Assembly
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	<i>Secrétaire général de la Questure, Assemblée nationale</i>
SCHROEDT-GIRARD, Jean-Louis (Mr./M.)	Secretary General of the Presidency, Senate
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	<i>Secrétaire général de la Présidence, Sénat</i>
EIFERMANN, Didier (Mr./M.)	Adviser, National Assembly
Executive Secretary of the Group	<i>Conseiller, Assemblée nationale</i>
<i>Secrétaire exécutif du Groupe</i>	
VANCE, Loïc (Mr./M.)	Adviser, National Assembly
Executive Secretary of the Group	<i>Conseiller, Assemblée nationale</i>
<i>Secrétaire exécutif du Groupe</i>	
FAUCONNIER, Inès (Mr./M.)	Administrator, National Assembly
Secretary of the ASGP / <i>Secrétaire de l'ASGP</i>	<i>Administrateur, Assemblée nationale</i>
VELASCO, Karine (Ms./Mme)	Adviser, National Assembly
Administrative Secretary of the ASGP	<i>Conseillère, Assemblée nationale</i>
<i>Secrétaire administrative de l'ASGP</i>	
PREUVOT, Perrine (Ms./Mme)	Services Administrator, National Assembly
Administrative Secretary of the ASGP	<i>Administratrice des services, Assemblée nationale</i>
<i>Secrétaire administrative de l'ASGP</i>	
DE CHAVAGNAC, Hughes (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(REM: The Republic on the Move / La République en Marche)	
(R: The Republicans / Les Républicains)	
(PS: Socialist / Socialiste)	
(FI: La France insoumise)	

GABON

ONOUVIET, Richard Auguste (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly
President of the Group, Leader of the Delegation	Law and Administrative Affairs Committee
<i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Finance and Budget Committee
	Foreign Affairs Committee
	<i>Président de l'Assemblée nationale (PDG)</i>
	<i>Membre de la Commission des lois et affaires</i>
	<i>administratives</i>
	<i>Commission des finances et du budget</i>
	<i>Commission affaires étrangères</i>
MOULENGUI MOUELE, Sophie (Ms./Mme)	Member of the Senate
	Committee on Finance, Human Rights and Social Affairs
	<i>Membre du Sénat (PDG)</i>
	<i>Commission des finances, des droits de l'homme et des</i>
	<i>affaires sociales</i>
ONDO METHOGO, Emmanuel (Mr./M.)	Member of the Senate / Finance Committee
	<i>Membre du Sénat (PDG) / Commission des finances</i>
BIE EYENE, Paul (Mr./M.)	Member of the National Assembly
	Law and Administrative Affairs Committee
	Finance and Budget Committee
	Foreign Affairs Committee
	<i>Membre de l'Assemblée nationale (PDG)</i>
	<i>Membre de la Commission des lois et affaires</i>
	<i>administratives</i>
	<i>Commission des finances et du budget</i>
	<i>Commission des affaires étrangères</i>

NZE MOUENIDIAMBOU, Josephine (Ms./Mme) Bureau of Women Parliamentarians <i>Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the National Assembly Committee on Finance, Law, Social Affairs and Sustainable Development <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDG)</i> <i>Commission des finances, des lois, des affaires sociales et du développement durable</i>
OSSELE NDONG, Remy (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>	Member of the National Assembly Committee on Finance, Law, Social Affairs and Sustainable Development <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDG)</i> <i>Commission des finances, des lois, des affaires sociales et du développement durable</i>
SOUMOUNA, Edmond (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Deputy Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale</i>
IMBOUMBA, Carmelia (Ms./Mme)	Adviser to the Speaker, National Assembly <i>Conseillère du Président, Assemblée nationale</i>
ROSSANTANGA, Lygie (Ms./Mme)	Director, Inter-Parliamentary Relations, Senate <i>Directrice des relations interparlementaires, Sénat</i>
RAOUMBE, Roger Bertin (Mr./M.) Private GP to the Speaker <i>Médecin personnel du Président</i>	National Assembly <i>Assemblée nationale</i>
PONCY, Thierry Lionel (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp du Président</i>	
(PDG: Gabonese Democratic Party / Parti démocratique gabonais)	

GERMANY – ALLEMAGNE

LAMMERT, Norbert (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the German Bundestag <i>Président, Bundestag allemand (CDU/CSU)</i>
ERNSTBERGER, Petra (Ms./Mme) Bureau of Women Parliamentarians, Deputy Leader of the delegation <i>Bureau des femmes parlementaires, Chef adjointe de la délégation</i>	Member of the German Bundestag <i>Membre, Bundestag allemand (SPD)</i>
ROTH, Claudia (Ms./Mme)	Deputy Speaker of the German Bundestag Spokeswoman of the Subcommittee on Cultural and Education Policy Abroad Committee on Economic Cooperation and Development <i>Vice-Présidente, Bundestag allemand (Bündnis90/Die Grünen)</i> <i>Porte-parole, Sous-Commission de la culture et de l'éducation à l'étranger</i> <i>Commission de la coopération économique et du développement</i>
FABRITIUS, Bernd (Mr./M.) Vice-President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the German Bundestag Chairman of the Subcommittee on Cultural and Education Policy Abroad Committee on Foreign Affairs Committee on Human Rights and Humanitarian Aid <i>Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)</i> <i>Président, Sous-Commission de la culture et de l'éducation à l'étranger</i> <i>Commission des affaires étrangères</i> <i>Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire</i>

UHL, Hans-Peter (Mr./M.)	Member of the German Bundestag Committee on Foreign Affairs Subcommittee on Civilian Crisis Prevention and Integrated Conflict Management Spokesman of the Subcommittee on Disarmament, Arms Control and Non-Proliferation <i>Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i> <i>Sous-Commission de la prévention des crises civiles, et du règlement intégré des conflits</i> <i>Porte-parole, Sous-Commission du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération</i>
FREITAG, Dagmar (Ms./Mme)	Member of the German Bundestag Chairperson of the Sports Committee Committee on Foreign Affairs NATO Parliamentary Assembly <i>Membre, Bundestag allemand (SPD)</i> <i>Présidente de la Commission des sports</i> <i>Commission des affaires étrangères</i> <i>Assemblée parlementaire de l'OTAN</i>
HÖHN, Bärbel (Ms./Mme)	Member of the German Bundestag Chairperson of the Committee on the Environment, Nature Conservation, Building and Nuclear Safety <i>Membre, Bundestag allemand (Bündnis90/Die Grünen)</i> <i>Présidente de la Commission de l'environnement, de la protection de la nature, du bâtiment et de la sûreté nucléaire</i>
RISSE, Horst (Mr./M.)	Secretary General, German Bundestag <i>Secrétaire général, Bundestag allemand</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, German Bundestag <i>Secrétaire général adjoint, Bundestag allemand</i>
SCHÖLER, Ulrich (Mr./M.)	Deputy Secretary General, Federal Council <i>Secrétaire général adjoint, Conseil fédéral</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Head of the Speaker's Office, German Bundestag <i>Chef du Bureau du Président, Bundestag allemand</i>
KLEEMANN, Georg (Mr./M.)	Head of Division of International Parliamentary Assemblies, German Bundestag <i>Chef de la Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Division of International Parliamentary Assemblies, German Bundestag <i>Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand</i>
MÜLLER, Lorenz (Mr./M.)	Division of International Parliamentary Assemblies, German Bundestag <i>Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand</i>
LEUENBERGER, Saskia (Ms./Mme)	Division of International Parliamentary Assemblies, German Bundestag <i>Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand</i>
TEPASSE, Nicole (Ms./Mme)	Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>
BRAMMER, Claudia (Ms./Mme)	Assistant to the delegation <i>Assistante de la délégation</i>
BEATRICE, Gelsomina (Ms./Mme)	Assistant to the delegation <i>Assistante de la délégation</i>
MAHDJOUBI, Ali (Mr./M.)	Office of the Deputy Speaker, German Bundestag <i>Bureau de la Vice-Présidente, Bundestag allemand</i>
WENZEL, Mira (Ms./Mme)	Office of Ms. Höhn, German Bundestag <i>Bureau de Mme Höhn, Bundestag allemand</i>
ADERHOLD, Eltje (Ms./Mme)	Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadrice/Représentante permanente</i>
MÜLLER-BERNER, Kai (Mr./M.)	Diplomat / <i>Diplomate</i>

GIESE, Corinna (Ms./Mme)

Diplomat / *Diplomate*

ZIERPKA, Dirk (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)

(Bündnis90/Die Grünen: Green Party / Les Verts)

(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

GHANA

OQUAYE, Micheal Aaron (Mr./M.)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

Speaker of Parliament

Chairperson of the Standing Order Committee and
Committee on Selection*Président du Parlement (NPP)**Président de la Commission du règlement et du Comité
de sélection*

IBRAHIM, Ahmed (Mr./M.)

Member of Parliament / Business Committee

Special Budget Committee

*Membre du Parlement (NDC) / Comité directeur**Commission des budgets spéciaux*

ADU GYAMFI, Mercy (Ms./Mme)

Member of Parliament

House Committee

Committee on Employment, Social Welfare and State
Enterprises*Membre du Parlement (NPP)**Commission des travaux de la Chambre**Commission de l'emploi, de la protection sociale et des
entreprises d'Etat*

IDDRISU, Haruna (Mr./M.)

Member of Parliament

Minority Leader of the the House Committee

Business Committee / Special Budget Committee

*Membre du Parlement (NDC)**Chef de la minorité de la Commission des travaux de la
Chambre / Comité directeur**Commission des budgets spéciaux*

KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr./M.)

Member of Parliament, Minority Leader

Business Committee

*Membre du Parlement (NPP), Chef de la minorité**Comité directeur*

NYINDAM, Matthew (Mr./M.)

Member of Parliament / Finance Committee

Business Committee

*Membre du Parlement (NPP) / Commission des finances**Comité directeur*

SAFO, Sarah (Ms./Mme)

Member of Parliament / Deputy Majority Leader

Business Committee / Appointment Committee

*Membre du Parlement (NPP) / Chef adjoint de la
majorité / Comité directeur / Commission des nominations*

EYIAH QUANSAH, Naana (Ms./Mme.)

Member of Parliament / *Membre du Parlement*

ANYIMADU, Emmanuel (Mr./M.)

Clerk to Parliament, Parliament

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP**Secrétaire général, Parlement*

GOMBILLA, Ibrahim (Mr./M.)

Deputy Clerk to Parliament (Committees, Parliamentary
Relations and ICT)*Secrétaire général adjoint du Parlement (Commissions,
relations interparlementaires et TIC)*

AMARTEY, Lydia (Ms./Mme)

Diplomat / *Diplomat*

EVONLAH, Moses (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomat*

ANANE-DOMFE, Michael (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomat*

(NPP: New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique)

(NDC: National Democratic Congress / Congrès démocratique national)

GREECE – GRECE

TRIANTAFYLLOU, Maria (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Hellenic Parliament Standing Committee on National Defence and Foreign Affairs Committee on European Affairs <i>Membre du Parlement hellénique (SYRIZA)</i> <i>Commission permanente de la défense nationale et des affaires étrangères</i> <i>Commission des affaires européennes</i>
PANTZAS, Georgios (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament Standing Committee on Cultural and Educational Affairs Standing Committee on National Defence and Foreign Affairs <i>Membre du Parlement hellénique (SYRIZA)</i> <i>Commission permanente des affaires culturelles et de l'éducation</i> <i>Commission permanente de la défense nationale et des affaires étrangères</i>
KEFALOGIANNI, Olga (Ms./Mme)	Member of the Hellenic Parliament Standing Committee on Cultural and Educational Affairs Permanent Committee on Institutions and Transparency <i>Membre du Parlement hellénique (ND)</i> <i>Commission permanente des affaires culturelles et de l'éducation</i> <i>Commission permanente des institutions et de la transparence</i>
KARAOGLOU, Theodoros (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament Standing Committee on Social Affairs <i>Membre du Parlement hellénique (ND)</i> <i>Commission permanente des affaires sociales</i>
KAMMENOS, Dimitrios (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament Standing Committee on National Defence and Foreign Affairs Standing Committee on Production and Trade <i>Membre du Parlement hellénique (AnEi)</i> <i>Commission permanente de la défense nationale et des affaires étrangères</i> <i>Commission permanente de la production et du commerce</i>
ATHANASSIOU, Konstantinos (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Hellenic Parliament <i>Secrétaire général du Parlement hellénique</i>
KARTSAKLI, Aikaterini (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Head of the B' Section of International Organizations, Hellenic Parliament <i>Chef de la Section B' des organisations internationales, Parlement hellénique</i>
TSOUNI, Foteini (Ms./Mme)	Secretary, Hellenic Parliament <i>Secrétaire, Parlement hellénique</i>
(SYRIZA: Coalition of the Radical Left / Coalition de la gauche radicale)	
(ND: New Democracy / Nouvelle démocratie)	
(AnEi: Independent Greeks / Parti des Grecs indépendants)	

GUATEMALA

ESPAÑA, Boris (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of the Congress of the Republic
Vice-Président, Congrès de la République (MF)

LUCERO, Jaime (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Congress of the Republic
Secretary of the Board of Directors
Vice-Président, Congrès de la République (UCN)
Secrétaire du Comité de direction

QUINTO, Maria Cristina (Ms./Mme)

Member of the Congress of the Republic
Membre, Congrès de la République (FCN)

(MF: Movimiento Reformador)
(UCN: Unión del Cambio Nacional)
(FCN: FCN-Nación)

GUINEA – GUINEE

KONDIANO, Claude Kory (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (RPG)

SOW, Mamadou Diouldé (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Committee on Foreign Affairs
Membre de l'Assemblée nationale (UDG)
Commission des affaires étrangères

SAGNO, Jean Edouard (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Cabinet Director
Directeur de cabinet

MOUSSATEMBEDOUNOU, Séraphin (Mr./M.)

Aide de camp
GIRDIN, Sergey (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

(RPG: Rally of the Guinean People - Rainbow / Rassemblement du Peuple de Guinée - Arc en ciel)
(UFDG: Union of Democratic Forces of Guinea / Union des Forces Démocratiques de Guinée)

GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU

CASSAMÁ, Cipriano (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Speaker of the People's National Assembly
Committee on Law and Democracy
Président de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)
Commission du droit et de la démocratie

CASSAMÁ, Almame (Mr./M.)

Member of the People's National Assembly
Committee on Economic Law and Development
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)
Commission du droit économique et du développement

DJALÓ, Mamadu Sello (Mr./M.)

Member of the People's National Assembly
Political Committee
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PRS)
Commission politique

MANÉ, Braima (Mr./M.)

Member of the People's National Assembly
Political Committee
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PRS)
Commission politique

SUCUMA, José António (Mr./M.)

Member of the People's National Assembly
Committee on Economic Affairs
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PRS)
Commission des affaires économiques

INDEQUI, Matilde (Ms./Mme)

Member of the People's National Assembly
Women's Committee
Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGV)
Commission de la femme

SANCA NDOE, Teresa (Ms./Mme)	Member of the People's National Assembly Women's Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale populaire Commission de la femme</i>
RODRIGUES DA FONSECA, José Carlós (Mr./M.)	Secretary General, People's National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale populaire</i>
SANHÁ, Ansumane (Mr./M.) Administrative Secretary <i>Secrétaire administratif</i>	Director, President's Executive Office, People's National Assembly <i>Directeur, Cabinet du Président, Assemblée nationale populaire</i>

(PAIGC: African Party for the Independence of Guinea and Cape Verde / Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert)
(PRS: Party for Social Renovation / Parti de la rénovation sociale)

GUYANA

SCOTLAND, Barton (Mr./M.) President, Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana Chairman of the Parliamentary Management Committee <i>Président du Parlement de la République coopérative du Guyana Président de la Commission de la gestion parlementaire</i>
NAGAMOOTOO, Moses (Mr./M.)	First Vice-President and Prime Minister of the Co-operative Republic of Guyana Parliamentary Management Committee <i>Premier Vice-Président et Premier Ministre de la République coopérative du Guyana (PNU) Commission de la gestion parlementaire</i>
RAMSARRAN, Bheri (Mr./M.)	Member of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana <i>Membre du Parlement de la République coopérative du Guyana (PPP)</i>
ISAACS, Sherlock (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Clerk of the National Assembly, Parliament of the Co-operative Republic of Guyana <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale, Parlement de la République coopérative du Guyana</i>
BACCHUS, Jocette (Ms./Mme) Assistant Secretary	Clerk of Committees, Parliament of the Co-operative Republic of Guyana <i>Greffière des commissions, Parlement de la République coopérative du Guyana</i>
DIAL, Munesh (Mr./M.) Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	

(PNU: A Partnership for National Unity / Partenariat pour l'unité nationale)
(PPP: People's Progressive Party/Civic / Parti progressiste/civique)

HAITI

LAMBERT, Joseph (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
JACINTHE, Sorel (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
CADEAU, Denis (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
CANTAVE, Carl Murat (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
GILLOT, Jean Rony (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
DESIR, Isabelle (Ms./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	

HUNGARY – HONGRIE

KÖVÉR, László (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (FIDESz)</i>
LATORCAI, János (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (KDNP)</i>
BALLA, Mihály (Mr./M.) President of the Group <i>Président du Groupe</i>	Member of the National Assembly Vice-Chair of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
BARTOS, Mónika (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Foreign Affairs Committee Committee for Sustainable Development <i>Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i> <i>Commission du développement durable</i>
JÓZSA, István (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee for European Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (MSZP)</i> <i>Commission des affaires européennes</i>
SCHMUCK, Erzsébet (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Vice-Chair of the Committee on Budget <i>Membre de l'Assemblée nationale (LMP)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission du budget</i>
GYÖNGYÖSI, Márton (Mr./M.)	Member of the National Assembly Vice-Chair of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (Jobbik)</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
CSUTORA, Zsolt (Mr./M.)	Deputy State Secretary, Ministry of Foreign Affairs and Trade <i>Secrétaire d'Etat adjoint, Ministère des affaires étrangères et du commerce</i>
SUCH, György (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
BELLAVICS, István (Mr./M.)	Director, Cultural Affairs, National Assembly <i>Directeur des affaires culturelles, Assemblée nationale</i>
SOMFAINÉ ÁDÁM, Katalin (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head of IPU Office, Directorate for Foreign Relations, National Assembly <i>Chef du Bureau de l'UIP, Direction des relations étrangères, Assemblée nationale</i>
KOHÁRI, Lajos (Mr./M.)	Advisor of the Directorate for Foreign Relations, National Assembly <i>Conseiller, Direction des relations étrangères, Assemblée nationale</i>
TÓTH, László (Mr./M.)	Head of Security, National Assembly <i>Chef de la sécurité, Assemblée nationale</i>
SÁRDI, Péter (Mr./M.)	Director for Foreign Relations, National Assembly <i>Directeur des relations étrangères, Assemblée nationale</i>
SZILÁGYI, Zoltán (Mr./M.)	Head of Press Department, National Assembly <i>Chef du Département de la presse, Assemblée nationale</i>
VERESS, László (Mr./M.)	Chief of Speaker's Cabinet, National Assembly <i>Chef du Cabinet du Président, Assemblée nationale</i>
KÓRÓDI, Erika (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
BALLA, János (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

NAGY GÁBOR, Ferenc (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

MÁRKUS, Ildikó (Ms./Mme)

Diplomat / *Diplomate*

(FIDESz: Hungarian Civic Union / Union civique hongroise)

(KDNP: Christian Democratic People's Party / Parti chrétien-démocrate du peuple)

(MSZP: Hungarian Socialist Party / Parti socialiste hongrois)

(Jobbik: Movement for a Better Hungary / Mouvement pour une meilleure Hongrie)

(LMP: Politics can be different / Faire de la politique autrement)

ICELAND - ISLANDE

JÓNSDÓTTIR, Birgitta (Ms./Mme)

Vice-Chair of the Group, Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the Delegation
Vice-Présidente du Groupe, Comité des droits de l'homme des parlementaires, Chef de la délégation

Member of Parliament

Deputy Chair of the Constitutional and Supervisory Committee
*Membre du Parlement (P)**Vice-Présidente de la Commission constitutionnelle de surveillance*

BERNÓDUSSON, Helgi (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

BANG, Arna Gerður (Ms./Mme)

Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

Secretary General, Parliament

Secrétaire général, Parlement

Advisor, Parliament

Conseillère, Parlement

(P: Pirate Party / Parti pirate)

INDIA – INDE

MAHAJAN, Sumitra (Ms./Mme)

President of the Group, Leader of the Delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the House of the People

Présidente de la Chambre du peuple

PATIL, Basawaraj (Mr./M.)

Member of the Council of States

Membre du Conseil des Etats (BJP)

DESAI, Anil Yeshwant (Mr./M.)

Member of the Council of States

Membre du Conseil des Etats (SS)

PUSHPA, Sasikala (Ms./Mme)

Member of the Council of States

Membre du Conseil des Etats

SINGH, Nagendra (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade
Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Member of the House of the People

Membre de la Chambre du peuple

KAMBHAMPATI, Hari Babu (Mr./M.)

Member of the House of the People

Membre de la Chambre du peuple (BJP)

DEV, Sushmita (Ms./Mme)

Member of the House of the People

Membre de la Chambre du peuple (INC)

KHADSE, Raksha Nikhil (Ms./Mme)

Member of the House of the People

Membre de la Chambre du peuple

MISHRA, Anoop (Mr./M.)

Secretary General of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire général du Groupe, Membre de l'ASGP

Secretary General, House of the People

Secrétaire général, Chambre du peuple

VERMA, Desh Deepak (Mr./M.)

Secretary General of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire général du Groupe, Membre de l'ASGP

Secretary General of the Council of States

Secrétaire général du Conseil des Etats

KAUSHIK, Atul (Mr./M.)

Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Additional Secretary, House of the People

Secrétaire supplémentaire, Chambre du peuple

TATED, Sunil (Mr./M.)

Principal Secretary to the Speaker, House of the People

Secrétaire principal de la Présidente, Chambre du peuple

KANDPAL, Y.M. (Mr./M.)

Director, House of the People

Directeur, Chambre du peuple

MUNSHI, Ajay Kumar (Mr./M.)	Director, House of the People <i>Directeur, Chambre du peuple</i>
JASON, S. (Mr./M.)	Director, Council of States <i>Directeur, Conseil des Etats</i>
KUMAR, Krishendra (Mr./M.)	Deputy Secretary, House of the People <i>Secrétaire adjoint, Chambre du peuple</i>
KUMAR, Amit (Mr./M.)	Deputy Secretary, Council of States <i>Secrétaire adjoint, Conseil des Etats</i>
KASHYAP, Harish (Mr./M.)	Additional Private Secretary to the Speaker, House of the People <i>Secrétaire particulier supplémentaire de la Présidente, Chambre du peuple</i>
ROY, Rashmi (Ms./Mme)	Protocol Officer, House of the People <i>Chargé du protocole, Chambre du peuple</i>
SINGH, Yogendra (Mr./M.)	Protocol Officer, House of the People <i>Chargé du protocole, Chambre du peuple</i>
MISHRA, Vijay (Mr./M.)	Liaison Officer, House of the People <i>Attaché de liaison, Chambre du peuple</i>
KUMAR, Naresh (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
VERMA, Arvind Kumar (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
SHARMA, Arun Kumar (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
RANJAN, Rajeev (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
KUMAR, Manish (Mr./M.)	
Embassy Staff / <i>Secrétariat de l'Ambassade</i>	
(SS: Shiv Sena)	
(BJP: Bharatiya Janata Party / Parti Bharatiya Janata)	
(INC: Indian National Congress / Parti du Congrès national indien)	
(BJD: Biju Janta Dal)	

INDONESIA – INDONESIE

ZON, Fadli (Mr./M.)	Deputy Speaker of the House of Representatives
Leader of the Delegation	Chair of the GOPAC
<i>Chef de la délégation</i>	<i>Vice-Président de la Chambre des Représentants (Gerindra) / Président de GOPAC</i>
ASSEGAF, Nurhayati (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives
Committee to Promote Respect for IHL	Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
<i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	<i>Membre de la Chambre des Représentants (Golkar) Présidente de la Commission de la coopération interparlementaire</i>
ANGGRAINI, Amelia (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives
	Committee for Interparliamentary Cooperation
	<i>Membre de la Chambre des Représentants (NDP) Commission de la coopération interparlementaire</i>
ALZIER, Dwie Aroem Hadiatie (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives
	Committee for Interparliamentary Cooperation
	<i>Membre de la Chambre des Représentants (Golkar) Commission de la coopération interparlementaire</i>
MUNAWAR, Rofi (Mr./M.)	Member of the House of Representatives
Committee on Middle East Questions	Vice chairman of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
<i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	<i>Membre de la Chambre des Représentants (PKS) Vice-président de la Commission de la coopération interparlementaire</i>

SOEHARTO, Siti Hediati (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives / Vice Chairperson of the Committee for Interparliamentary Cooperation <i>Membre de la Chambre des Représentants (Golkar)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de la coopération interparlementaire</i>
SARUNDAJANG, Vanda (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Committee for Interparliamentary Cooperation <i>Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P)</i> <i>Commission de la coopération interparlementaire</i>
NURSANTY, Evita (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of the House of Representatives / Committee for Inter-Parliamentary Cooperation/Committee I <i>Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P)</i> <i>Commission de la coopération interparlementaire/Commission I</i>
JUWAINI, Jazuli (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Committee for Interparliamentary Cooperation <i>Membre de la Chambre des Représentants (PKS)</i> <i>Commission de la coopération interparlementaire</i>
HARRIS, Damayanti (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général adjoint, Chambre des Représentants</i>
ILYAS, Muhammad (Mr./M.)	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
HARDJONO, Sartomo (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Head of Division, House of Representatives <i>Chef de division, Chambre des Représentants</i>
DJAZULI, Mohammad (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Head of Division, House of Representatives <i>Chef de division, Chambre des Représentants</i>
ANDIKA, Muhammad Tri (Mr./M.)	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
WINARKO, Djaka Dwi (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Head of Bureau, House of Representatives <i>Chef de bureau, Chambre des Représentants</i>
MARIANA, Anissa (Ms./Mme)	Adviser, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
WIDIANI, Miranti (Ms./Mme)	Staff, House of Representatives <i>Secrétariat, Chambre des Représentants</i>
RETNOASTUTI, Endah (Ms./Mme) GOPAC Executive Director	Head of Bureau, House of Representatives <i>Chef de bureau, Chambre des Représentants</i>
PUJIYANTI, Adirini (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Researcher, House of Representatives <i>Chercheuse, Chambre des Représentants</i>
MULYONO, Pauline Theresa (Ms./Mme)	Interpreter, House of Representatives <i>Interprète, Chambre des Représentants</i>
PRIMAYUDA, Rachmanda (Mr./M.)	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
ALFIAH, Warsiti (Ms./Mme) Secretary to the ASGP delegation <i>Secrétaire de la délégation de l'ASGP</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
BUSTAMI, Fauzi (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
PONOMARENKO, Vasilievna Lubov (Ms./Mme) Embassy Staff / <i>Secrétariat de l'Ambassade</i>	
MAULANA, Taufiq (Mr./M.) Embassy Staff / <i>Secrétariat de l'Ambassade</i>	
SIMBOLON, Lasro (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomat</i>	

(Gerindra: Great Indonesia Movement Party / Mouvement pour une grande Indonésie)

(Golkar: Party of Functional Groups / Parti des groupes fonctionnels)

(NDP: National Democratic Party / Parti national démocratique)

(PKS: Prosperous Justice Party / Parti de la justice et de la prospérité)

(PDI-P: Indonesian Democratic Party-Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

ARDESHIR LARIJANI, Ali (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Islamic Parliament of Iran <i>Président du Parlement islamique d'Iran</i>
KAVAKEBIAN, Mostafa (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
JALALI, Kazem (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
ABBASI, Asadollah (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
BETKOLIA, Yonathan (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
ESMAEILI, Ali (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
FARSHADAN, Seyed Mehdi (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
HOSSEINI, Seyedeh Fatemeh (Ms./Mme)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
KARAMPOUR, Kourosh (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
AFRASHTEH, Ali (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Islamic Parliament of Iran <i>Secrétaire général, Parlement islamique d'Iran</i>
JAFARI, Mohammad (Mr./M.)	Advisor to the Speaker, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller du Président, Parlement islamique d'Iran</i>
AMIRABDOLLAHIAN, Hossein (Mr./M.)	Special Assistant to the Speaker for International affairs, Islamic Parliament of Iran <i>Assistant particulier du Président pour les affaires internationales, Parlement islamique d'Iran</i>
DASTGHEIB, Ahmadreza (Mr./M.)	Advisor to the Speaker, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller du Président, Parlement islamique d'Iran</i>
YASREBI, Seyed Mohammad (Mr./M.)	Director General of Protocol Department, Islamic Parliament of Iran <i>Directeur général du Département du protocole, Parlement islamique d'Iran</i>
GHASHGHAHI, Mehdi (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
ABOULHASSANI CHIMEH, Jalal (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
AHMADI, Babak (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
AFKHAMI, Emad (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
TORKASHVAND, Zahra (Ms./Mme)	Senior Expert, Islamic Parliament of Iran <i>Experte principale, Parlement islamique d'Iran</i>
Senior Secretary of the Group <i>Secrétaire principale du Groupe</i>	
SAMADI, Reza (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>
NOURI SARI, Hassan (Mr./M.) Doctor / <i>Médecin</i>	
KHOZANI, Hassan (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>
SAHRAEI, Mohammad Reza (Mr./M.)	Advisor, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller, Parlement islamique d'Iran</i>
YOUSEFI, Ali Reza (Mr./M.)	Advisor, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller, Parlement islamique d'Iran</i>
REZAEI ZIARANI, Mohammad Reza (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
ABDULLAHY, Adel (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
OMIDIAN, Alireza (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
ZABOLI, Mohammad (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	

FAR TOUSI, Masoud (Mr./M.)
Interpreter / *Interprète*
SANA EI, Mehdi (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

IRAQ

AL-GBURI, Saleem (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on
Democracy and Human Rights, Leader of the
delegation
*Bureau de la Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme,
Chef de la délégation*

Speaker of the Council of Representatives of Iraq
Président du Conseil des représentants de l'Iraq (IPA)

AL-MUSAWI, Sameerah (Ms./Mme)

Member of the Council of Representatives of Iraq
International Relations Committee
*Membre du Conseil des représentants de l'Iraq (NA)
Commission des relations internationales*

ALASADI, Dhiaa (Mr./M.)

Member of the Council of Representatives of Iraq
International Relations Committee
*Membre du Conseil des représentants de l'Iraq (NA)
Commission des relations internationales*

ALRIKABI, Sadiq (Mr./M.)

Member of the Council of Representatives of Iraq
International Relations Committee
*Membre du Conseil des représentants de l'Iraq (NA)
Commission des relations internationales*

ALGBURI, Mohammed (Mr./M.)

Member of the Council of Representatives of Iraq
International Relations Committee
*Membre du Conseil des représentants de l'Iraq (IPA)
Commission des relations internationales*

KENNA, Yanadam (Mr./M.)

Member of the Council of Representatives of Iraq
Labour and Social Affairs Committee
*Membre du Conseil des représentants de l'Iraq (NA)
Commission des affaires sociales et du travail*

ALZANGANAH, Salahuddin (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*
AKSO, Aiden (Mr./M.)
AL-OGAILI, Salam (Mr./M.)

Secretary General
Secrétaire général
Adviser / *Conseiller*
Director General of Public Relations and Protocol,
Council of Representatives of Iraq
*Directeur général des relations publiques et du
protocole, Conseil des représentants de l'Iraq*

ANBORI, Abbas (Mr./M.)
ALKHATTAB, Mohanad (Mr./M.)
BASHER, Bilal (Mr./M.)
ALJOBORI, Mahdi (Mr./M.)
ALBUMUSTAFA, Waleed (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*
AL-SUMAIDAE, Nadheer (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*
ZAIDAN, Ahmed (Mr./M.)
Press / *Press*
ALJANABI, Noori (Mr./M.)
Press / *Press*

Secretary / *Secrétaire*
Secretary / *Secrétaire*
Speaker's Secretary / *Secrétaire du Président*
Speaker's Secretary / *Secrétaire du Président*

(IPA: Iraqi Powers Alliance / Alliance des pouvoirs irakiens)
(NA: The National Alliance / Alliance nationale)

IRELAND – IRLANDE

Ó FEARGHÁIL, Seán (Mr./M.)
Leader of the Delegation / *Chef de la délégation*

Speaker of the House of Representatives
Président de la Chambre des Représentants (FF)

CONWAY, Martin (Mr./M.)	Member of the Senate Joint Committee on Justice and Equality <i>Membre du Sénat (FG)</i> <i>Comité mixte de la justice et de l'égalité</i>
Ó DONNGHAILE, Niall (Mr./M.)	Member of the Senate Good Friday Agreement <i>Membre du Sénat (SF)</i> <i>Accord du vendredi saint</i>
BURTON, Joan (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Joint Committee on Education and Skills <i>Membre de la Chambre des Représentants (L)</i> <i>Comité mixte de l'éducation et des compétences</i>
HORKAN, Gerald (Mr./M.)	Member of the Senate Vice Chairman of the Committee on Finance, Public Expenditure and Reform and Taoiseach <i>Membre du Sénat (FF)</i> <i>Vice-Président de la Commission des finances, des dépenses publiques, des réformes et du Taoiseach</i>
FINNEGAN, Peter (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General and Clerk of Dáil Éireann, House of Representatives <i>Secrétaire général de la Chambre des Représentants</i>
HAMILTON, John (Mr./M.)	Head of Inter-Parliamentary Relations House of Representatives <i>Chef des relations interparlementaires, Chambre des Représentants</i>
PRUNTY, Brian (Mr./M.)	Private Secretary to Speaker, House of Representatives <i>Secrétaire particulier du Président, Chambre des Représentants</i>
(FF: Fianna Fáil) (FG: Fine Gael) (L: Labour Party / Parti du travail) (: Sinn Féin)	

ISRAEL

SHAI, Nachman (Mr./M.) President of the Group, Committee on Middle East Questions, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Chef de la délégation</i>	Member of Parliament Chair of the Subcommittee for National Planning Foreign Affairs and Defense Committee Committee on the Status of Women and Gender Equality <i>Membre du Parlement (Z)</i> <i>Président de la Sous-Commission de la planification nationale</i> <i>Commission des affaires étrangères et de la défense</i> <i>Commission de la condition de la femme et de l'égalité des sexes</i>
HASKEL, Sharren (Ms./Mme)	Member of Parliament Foreign Affairs and Defence Committee Special Committee on Drug and Alcohol Abuse Special Committee for Public Petitions <i>Membre du Parlement (L)</i> <i>Commission des affaires étrangères et de la défense</i> <i>Commission spéciale sur la toxicomanie et l'alcoolisme</i> <i>Commission spéciale des pétitions publiques</i>
JELIN, Haim (Mr./M.)	Member of Parliament Education, Culture, and Sports Committee Science and Technology Committee <i>Membre du Parlement (YA)</i> <i>Commission de l'éducation, de la culture et du sport</i> <i>Commission de la science et de la technologie</i>

YONAH, Yossi (Mr./M.)

Member of Parliament
Economic Affairs Committee
Education, Culture, and Sports Committee
Special Committee for Distributive Justice and Social Equality
Membre du Parlement (Z)
Commission des affaires économiques
Commission de l'éducation, de la culture et du sport
Commission spéciale de la justice de répartition et de l'égalité sociale

MARGALIT, Liat (Ms./Mme)

International Affairs Coordinator, Parliament
Coordinatrice des affaires internationales, Parlement

Advisor to the delegation / *Conseillère de la délégation*

SLOV, Olga (Ms./Mme)

Diplomat / *Diplomate*

GOLDMAN-SHAYMAN, Alex (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

(Z: Zionist Camp / Union sioniste)

(L: Likud)

(YA: Yesh Atid)

ITALY - ITALIE

LOCATELLI, Pia Elda (Ms./Mme)

Member of the Chamber of Deputies
Foreign Affairs Committee
Membre de la Chambre des Députés (PSI)
Commission des affaires étrangères

Advisory Group on Health, Bureau of Women

Parliamentarians, Leader of the delegation

Groupe consultatif sur la santé, Bureau des femmes parlementaires, Chef de la délégation

FARINA, Gianni (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Foreign Affairs Committee
Membre de la Chambre des Députés (PD)
Commission des affaires étrangères

Committee on Middle East Questions

Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

AMORUSO, Francesco Maria (Mr./M.)

Member of the Senate
Foreign Affairs Committee
Membre du Sénat (AL-A)
Commission des affaires étrangères

TONIATO, Silvio (Mr./M.)

Deputy Secretary General, Senate
Secrétaire général adjoint, Sénat
Protocol Officer, Chamber of Deputies
Chargée du protocole, Chambre des Députés

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

RADONI, Susanna (Ms./Mme)

Secretary of the Group and to the delegation

Secrétaire du Groupe et de la délégation

SORBELLO, Sandro (Mr./M.)

Protocol Officer, Chamber of Deputies
Chargé du protocole, Chambre des Députés
Senior Parliamentary Official, Senate
Fonctionnaire parlementaire principal, Sénat
Adviser to the Secretary General, Chamber of Deputies
Conseillère du Secrétaire général, Chambre des Députés

DI GIAMBATTISTA, Lorella (Ms./Mme)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

FABI, Catia (Ms./Mme)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

LASORSA, Antonella (Ms./Mme)

Chamber of Deputies
Chambre des Députés

Interpreter / *Interprète*

OLMEDA, Claudio (Mr./M.)

Senate

Interpreter / *Interprète*

BENCINI, Leonardo (Mr./M.)

*Sénat*Consul General / *Consul général*

(PSI: Italian Socialist Party / Parti socialiste italien)

(PD: Democratic Party / Parti démocratique)

(AL-A: Alleanza Liberalpopolare-Autonomie)

JAPAN – JAPON

SONODA, Shuko (Mr./M.) Acting Member of Executive Committee, Leader of the delegation <i>Membre du Comité exécutif p.i., Chef de la délégation</i>	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (LDP)</i>
MATSUSHITA, Kazufumi (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, House of Councillors <i>Directeur, Chambre des Conseillers</i>
TOGAWA, Hiroyuki (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Councillors <i>Conseiller, Chambre des Conseillers</i>
KAWASAKI, Masahiro (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Councillors <i>Conseiller, Chambre des Conseillers</i>
MUKOONO, Shinji (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des Représentants</i>
ISHIZUKA, Kimihiko (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
MORIUE, Shota (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
NISHIKOBE, Natsuko (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
HIGUCHI, Mariko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	House of Councillors <i>Chambre des Conseillers</i>
SHINOZAKI, Keiko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	House of Councillors <i>Chambre des Conseillers</i>
SAWADA, Naoko (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	House of Councillors <i>Chambre des Conseillers</i>

(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)

JORDAN - JORDANIE

ALTARAWNEH, Atif (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Representatives <i>Président de la Chambre des Représentants</i>
HEMSY, Ziyad (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
ALSHAWABKEH, Zaid (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
BAKKAR, Khaled (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
BANI MUSTAFA, Wafaa (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ADWAN, Firas (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des Représentants</i>
AL WAKED, Abdelrahim (Mr./M.)	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
ABBADI, Mo'ath (Mr./M.)	Adviser, Senate / <i>Conseiller, Sénat</i>
AL- AJARMEH, Hasan (Mr./M.)	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
RAMADAN AWAD, Khaled (Mr./M.)	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>

NAIMAT, Husam (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head of the Presidency Section, House of Representatives <i>Chef de la Présidence, Chambre des Représentants</i>
ZAYADEEN, Haitham (Mr./M.)	Advisor, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
KAZAKHSTAN	
NIGMATULIN, Nurlan (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Mazhilis <i>Président de la Chambre des représentants (Nur Otan)</i>
GROMOV, Sergey (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Senate <i>Vice-Président du Sénat</i>
SULTANOV, Yerik (Mr./M.)	Member of the Senate Committee on Economic Policy, Innovation Development and Entrepreneurship <i>Membre du Sénat</i> <i>Commission de la politique économique, du développement de l'innovation et de l'entrepreneuriat</i>
YERSHOV, Sergey (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the Senate Committee on Socio-Cultural Development and Science <i>Membre du Sénat</i> <i>Commission du développement socio-culturel et de la science</i>
KONUROV, Aikyn (Mr./M.)	Member of the Mazhilis Committee on Agrarian Issues <i>Membre de la Chambre des représentants (CPP)</i> <i>Commission des affaires agraires</i>
ASHIMBAEV, Maulen (Mr./M.) Bureau of Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>	Member of the Mazhilis Chairman of the Committee on Foreign Affairs, Defence and Security <i>Membre de la Chambre des représentants (Nur Otan)</i> <i>Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité</i>
ZHAILGANOVA, Anar (Ms./Mme)	Member of the Mazhilis Committee on Legislation and Legal Reform <i>Membre de la Chambre des représentants (Nur Otan)</i> <i>Commission de la législation et de la réforme juridique</i>
ZHUMADILDAYEVA, Natalya (Ms./Mme)	Member of the Mazhilis Committee on Social and Cultural Development <i>Membre de la Chambre des représentants</i> <i>Commission du développement social et culturel</i>
PERUASHEV, Azat (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the Mazhilis Committee for Economic Reform and Regional Development <i>Membre de la Chambre des représentants (Ak-Zhol)</i> <i>Commission de la réforme économique et du développement régional</i>
MAKEN, Baktiyar (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the Mazhilis Committee for Economic Reform and Regional Development <i>Membre de la Chambre des représentants (Nur Otan)</i> <i>Commission de la réforme économique et du développement régional</i>
NUSKABAY, Askhat (Mr./M.)	Deputy Secretary General of the IPA CIS Council <i>Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Assemblée de la CEI</i>
TULENGUTOVA, Gulzhan (Ms./Mme)	Chief Expert, Administration of Official Events <i>Experte principale, Gestion d'événements officiels</i>
ZHAMSATOV, Alikhan (Mr./M.)	Deputy Head of Administration and Logistic Support <i>Chef adjoint de l'administration et de la logistique</i>

ZAKHAROV, Vladimir (Mr./M.)	Director, Representative Office of « KTZ » <i>Directeur du Bureau du Représentant du "KTZ"</i>
KASSYMBEKOV, Talgat (Mr./M.) Secretary General of the Group <i>Secrétaire general du Groupe</i>	Head, Department of International Relations and Protocol <i>Chef du Département des relations internationales et du protocole</i>
BOTABAYEVA, Botagoz (Ms./Mme)	Adviser to the Speaker, Mazhilis <i>Conseillère du Président de la Chambre des représentants</i>
BEKENOV, Aray (Mr./M.)	Adviser, Mazhilis <i>Conseiller, Chambre des représentants</i>
ABRAMOVA, Olga (Ms./Mme)	Adviser, Mazhilis <i>Conseillère, Chambre des représentants</i>
KELSEITOV, Yergali (Mr./M.)	Deputy Director, Mazhilis <i>Directeur adjoint, Chambre des représentants</i>
MAKHAYEV, Dastan (Mr./M.)	Deputy Head of the Administration to the Chairman <i>Chef adjoint de l'administration auprès du Président</i>
PODVALOV, Alexandr (Mr./M.)	Adviser, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>
NUKEZHANOV, Yerzhan (Mr./M.)	Deputy Head of the Administration to the Chairman <i>Chef adjoint de l'administration auprès du Président</i>
MEDEUBAY, Darkhan (Mr./M.)	Deputy Head of the Administration to the Chairman <i>Chef adjoint de l'administration auprès du Président</i>
ULTANBAY, Assel (Ms./Mme)	Adviser, Mazhilis <i>Conseillère, Chambre des représentants</i>
SVEC, Svetlana (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
MEYRMAN, Saken (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
BATTAKOV, Kazybek (Mr./M.) Ambassador Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
ALENOVA, Aknur (Ms./Mme) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadrice/Représentante permanente</i>	
(Nur Otan: People's Democratic Party / Parti populaire démocratique) (CPP: Communist People's Party of Kazakhstan / Parti communiste populaire) (Ak-Zhol: Democratic Party of Kazakhstan «Ak Zhol» / Parti démocratique "Ak Zhol")	

KUWAIT – KOWEÏT

ALGHANIM, Marzouq (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
ALFADHALAH, Yousuf (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ABDULLAH, Khalil (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALHASHIM, Safaa (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALROWAIE, Oudah (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALTABTABAE, Omar (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>

ALTABTABAE, Waleed (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALNUSF, Rakan (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALDALAL, Mohammed Hussain (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALKANDARI, Allam (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
ALJAZZAF, Musaad (Mr./M.)	International Affairs, Speaker's Office, National Assembly <i>Affaires internationales, Bureau du Président, Assemblée nationale</i>
ALHARBAN, Talal (Mr./M.)	Head of the Foreign Affairs Department , National Assembly <i>Chef du Département des affaires étrangères, Assemblée nationale</i>
ALKANDARI, Othman (Mr./M.)	Protocol, National Assembly <i>Protocole, Assemblée nationale</i>
ALMOTAWWA, Amal (Mr./M.)	Director of Media Department, National Assembly <i>Directeur du Département des médias, Assemblée nationale</i>
ALMONEEFI, Jamal (Mr./M.)	Protocol, Speaker's Office, National Assembly <i>Protocole, Bureau du Président, Assemblée nationale</i>
ALDOWAIHI, Nasser (Mr./M.)	Head of the Media Section, National Assembly <i>Chef de la Section des médias, Assemblée nationale</i>
ALBEHBEHANI, Ahmad (Mr./M.)	Political Researcher, Inter-Parliamentary Organization Department, National Assembly <i>Chercheur politique, Département de l'organisation interparlementaire, Assemblée nationale</i>
ALFARIS, Sulaiman (Mr./M.)	Media Department, National Assembly <i>Département des médias, Assemblée nationale</i>
ALAJMI, Mobarak (Mr./M.)	Head Section of Protocol, National Assembly <i>Chef de la Section du protocole, Assemblée nationale</i>
ALAWADHI, Abdullah (Mr./M.)	Head Section of International Affairs, Speaker's Office, National Assembly <i>Chef de la Section des affaires internationales, Bureau du Président, Assemblée nationale</i>
ALANEZI, Mishal (Mr./M.)	Director of Inter-Parliamentary Organization Department, National Assembly <i>Directeur du Département de l'organisation interparlementaire, Assemblée nationale</i>
ALSUBAIE, Sara (Ms./Mme)	Political Researcher, Inter-Parliamentary Organization Department, National Assembly <i>Chercheuse politique, Département de l'organisation interparlementaire, Assemblée nationale</i>

KYRGYZSTAN – KIRGHIZISTAN

TURSUNBEKOV, Chynybai (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Leader of the delegation <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Supreme Council <i>Président du Conseil suprême (SDP)</i>
--	---

ASYLBEEK UULU, Damirbek (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of the Supreme Council Deputy Chair of the Committee on Constitutional Legislation, State Device, Judicial and Legal Issues and Regulations <i>Membre du Conseil suprême (K)</i> <i>Vice-Président de la Commission de la législation constitutionnelle, du dispositif étatique, des affaires judiciaires et légales et des réglementations</i>
NIKITENKO, Natalia (Ms./Mme)	Member of the Supreme Council Committee on Social Issues, Education, Science, Culture and Health <i>Membre du Conseil suprême (AM)</i> <i>Commission des affaires sociales, de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé</i>
ZHAPAROV, Akylbek (Mr./M.)	Member of the Supreme Council Committee on Budget and Finance <i>Membre du Conseil suprême (BB)</i> <i>Membre de la Commission du budget et des finances</i>
ARYKBAEVA, Aida (Mr./M.)	Expert of the International Relations and Protocol Department, Supreme Council <i>Expert du Département des relations internationales et du protocole, Conseil suprême</i>
ASANGUL, Bakyt (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Head of the International Relations and Protocol Department, Supreme Council <i>Chef du Département des relations internationales et du protocole, Conseil suprême</i>
DZHAMANBAEV, Musa (Mr./M.)	Head of the Protocol Service, Supreme Council <i>Chef du Service du protocole, Conseil suprême</i>
KOSHELEVA, Natalia (Ms./Mme)	Expert, Global Parliamentarians Forum for Evaluation <i>Experte, Forum mondial des parlementaires de l'évaluation</i>
RYSPEV, Kurmanbek (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Press Service, Supreme Council <i>Service de presse, Conseil suprême</i>
TOKTALIEV, Mirlanbek (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Press Secretary, Supreme Council <i>Secrétaire de presse, Conseil suprême</i>
ZHOLDOSHBEKOV, Manas (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
TOKBAEVA, Ayana (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(SDP: Social-democratic party of the Kyrgyzstan / Parti social-démocrate) (K: "Kyrgyzstan" Party / Parti Kirghizstan) (AM: Ata-Meken) (BB: "Bir Bol" Political Party)	

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

BOUTTANAVONG, Bounpone (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale</i>
THEPACHANH, Viengthavisone (Mr./M.)	Member of the National Assembly Vice Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
BOUPHA, Phonphet (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Vice Chairperson of the Social Cultural Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales et culturelles</i>

ANOTHAY, Khemphone (Mr./M.)

Director General, National Assembly
Directeur général, Assemblée nationale

PHONGSA, Anousak (Mr./M.)

Secretary to Vice Speaker, National Assembly
Secrétaire du Vice-Président, Assemblée nationale

PHETVORASSACK, Siviengphet (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

NANTHALANGSY, Phasouk (Mr./M.)

Embassy Staff / *Secrétariat de l'Ambassade*

SAYYASOUK, Souliyo (Mr./M.)

Embassy Staff / *Secrétariat de l'Ambassade***LATVIA – LETTONIE**

DAUDZE, Gundars (Mr./M.)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

Deputy Speaker of Parliament

Legal Affairs Committee

Parliamentary Inquiry Committee

*Vice-Président du Parlement (ZZS)**Commission des affaires juridiques**Commission d'enquête parlementaire*

ABOLTINA, Solvita (Ms./Mme)

Member of Parliament / Chairperson of the National
Security Committee / Legal Affairs Committee*Membre du Parlement (VIENOTIBA)**Présidente de la Commission de la sécurité nationale**Commission des affaires juridiques*

MIRSKIS, Sergejs (Mr./M.)

Member of Parliament

Foreign Affairs Committee

Secretary of the Citizenship, Migration and Social

Cohesion Committee

*Membre du Parlement (C)**Commission des affaires étrangères**Secrétaire de la Commission de la citoyenneté, de la**migration et de la cohésion sociale*

SICS, Martins (Mr./M.)

Member of Parliament

Social and Employment Matters Committee

Public Expenditure and Audit Committee

*Membre du Parlement (LRA)**Commission des questions sociales et de l'emploi**Commission des dépenses publiques et d'évaluation*

SUDRABA, Inguna (Ms./Mme)

Member of Parliament

Budget and Finance (Taxation) Committee

Public Expenditure and Audit Committee

*Membre du Parlement (LH)**Commission du budget et des finances (taxation)**Commission des dépenses publiques et d'évaluation*

RAFELDE, Lelde (Ms./Mme)

Secretary, Member of the ASGP

Secrétaire, Membre de l'ASGP

PAURA, Sandra (Ms./Mme)

Secretary of the Group

Secrétaire du Groupe

Head of the Interparliamentary Relations Bureau,

Parliament

*Chef du Bureau des relations interparlementaires,**Parlement*

(ZZS: Union of Farmers and Greens / Union des Verts et des paysans)

(VIENOTIBA: Unity / Unité)

(C: Concord parliamentary group / Groupe parlementaire Concorde)

(LRA: Latvian Regional Alliance)

(LH: For Latvia from the Heart)

LEBANON – LIBAN

BAZZI, Ali (Mr./M.)	Member of the National Assembly Member of the Foreign Affairs & Emigrants Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (DLB)</i> <i>Membre de la Commission des affaires étrangères et de l'émigration</i>
SHABB, Bassem (Mr./M.)	Member of the National Assembly Member of the National Defense, Internal Affairs and Municipalities Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (FM)</i> <i>Membre de la Commission de la défense nationale, des affaires intérieures et des municipalités</i>
ZOUEIN, Gilberte (Ms./Mme)	Member of the National Assembly President of the Women & Child Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (FPM)</i> <i>Présidente de la Commission de la mère et de l'enfant</i>
NIHAWI, Samir (Mr./M.)	Director of Financial and Parliamentary Affairs, National Assembly <i>Directeur des affaires financières et parlementaires, Assemblée nationale</i>

(FM: Future Movement / Courant du futur)

(DLB: Development and Liberation bloc / Bloc de développement et libération)

(FPM: Free Patriotic Movement / Mouvement patriotique libre)

LESOTHO

MOTANYANE, Sephiri (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
MONETHI, Ts'epo (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Senate Business Committee Parliamentary Reforms Committee <i>Vice-Président du Sénat (BNP) / Comité directeur</i> <i>Commission des réformes parlementaires</i>
MOHALE, 'Mako Thato (Mr./M.)	Member of the Senate Legislation, Amenities, Standing Orders and Parliamentary Reforms Committee <i>Membre du Sénat</i> <i>Commission de la législation, des infrastructures, du règlement et des réformes parlementaires</i>
HLAGO, Mapulumo (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Business Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (BNP)</i> <i>Comité directeur</i>
KABI, Nkaku (Mr./M.)	Member of the National Assembly Business Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (ABC)</i> <i>Comité directeur</i>
SEKATLE, Semano (Mr./M.)	Member of the National Assembly / Business Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale / Comité directeur</i>
MAEMA, Lebohang (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk to the National Assembly, National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale, Assemblée nationale</i>
MANAMOLELA, Khotso (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk to the Senate, Senate <i>Secrétaire général du Sénat, Sénat</i>
NTENE, Thabo (Mr./M.)	Clerk Assistant, National Assembly <i>Greffier adjoint, Assemblée nationale</i>

(BNP: Basotho National Party / Parti national basotho)

(ABC: All Basotho Convention / Convention des Basotho)

LIECHTENSTEIN

WOHLWEND, Mario (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Diet <i>Membre, Diète (VU)</i>
HASLER, Johannes (Mr./M.)	Member of the Diet / <i>Membre, Diète (FBP)</i>
WACHTER, Gabriele (Ms./Mme) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Secretary, Diet <i>Secrétaire, Diète</i>
(VU: Patriotic Union / Union patriotique)	
(FBP: Progressive Peoples Party / Parti des citoyens progressistes)	

LUXEMBOURG

MOSAR, Laurent (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de délégation</i>	Deputy Speaker of the Chamber of Deputies Member of the Bureau of the Chamber of Deputies Deputy Chair, Committee fr Foreign and European Affairs, Defence, Cooperation and Immigration <i>Vice-Président des la Chambre des Députés (CSV)</i> <i>Membre du Bureau de la Chambre des Députés</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires</i> <i>étrangères et européennes, de la défense, de la</i> <i>coopération et de l'immigration</i>
BODRY, Alex (Mr./M.)	Member of the Bureau of the Chamber of Deputies Chair of the Committee on Institution, Consitutional Revision Deputy Chair of the Committee on Finance and Budget <i>Membre du Bureau de la Chambre des Députés (LSAP)</i> <i>Président de la Commission des institutions et de la</i> <i>révision constitutionnelle</i> <i>Vice-Président de la Commission des finances et du</i> <i>budget</i>
BERGER, Eugène (Mr./M.)	Member of the Bureau of the Chamber of Deputies Chair of the Committee on Finance and Budget <i>Membre du Bureau de la Chambre des Députés (DP)</i> <i>Président de la Commission des finances et du budget</i>
BARRA, Isabelle (Ms./Mme) Secretary to the delegation, Member of the ASGP <i>Secrétaire de la délégation, Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General of the Chamber of Deputies <i>Secrétaire générale adjointe de la Chambre des</i> <i>Députés</i>
(CSV: Parti chrétien social)	
(PD: Democratic Party / Parti Démocratique)	
(LSAP: - Parti ouvrier socialiste luxembourgeois)	

MADAGASCAR

RAKOTOMAMONJY, Jean Max (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (LF)</i>
RAHANTASOA, Lydia Aimée Vololona (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (TM)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
RAKOTOMALALA, Lucien (Mr./M.)	Member of the National Assembly National Defence Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MAPAR)</i> <i>Commission de la défense nationale</i>
RAVELONANOSY, Mamy Tiana Telesphore Gérard (Mr./M.)	Member of the National Assembly Chair, Committee on Country Planning and Land Management <i>Membre de l'Assemblée nationale (TM)</i> <i>Président de la Commission de l'aménagement du</i> <i>territoire et de la gestion foncière</i>

RAJAONARIVELO, Pierrot Jocelyn (Mr./M.)	Member of the Senate Chair, International Relations Committee <i>Membre du Sénat (MDM)</i> <i>Président de la Commission des relations internationales</i>
RANDRIANANTENAINA, Lucien (Mr./M.)	Member of the Senate / Decentralization Committee <i>Membre du Sénat (HVM) / Commission de la décentralisation</i>
RANDRIAMAHAFANJARY, Andriamitarijato Calvin (Mr./M.)	Inspector General, National Assembly <i>Inspecteur général de l'Assemblée nationale</i>
Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	
(LF: Leader Fanilo)	
(TM: Tiako Madagasikara)	
(MAPAR: Miarakana Aminny Presida Andry Rajoelina "Avec le Président Andry Rajoelina)	
(MDM: Movement for Democracy in Madagascar / Mouvement pour la démocratie à Madagascar)	
(HVM: Hery Vaovao ho an'i Madagasikara)	

MALAWI

MSOWOYA, Richard (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (MCP)</i>
Leader of the Delegation / <i>Chef de la délégation</i>	
GWENGWE, Willard (Mr./M.)	Member of the National Assembly Chairperson of the Commerce and Industry Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MCP)</i> <i>Président de la Commission du commerce et de l'industrie</i>
CHUNGA, Macquenda (Mr./M.)	Member of the National Assembly Legal Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PP)</i> <i>Commission des affaires juridiques</i>
KAMWAMBI, James (Mr./M.)	Member of the National Assembly Legal Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (DPP)</i> <i>Commission des affaires juridiques</i>
MLOMBWA, Clement (Mr./M.)	Member of the National Assembly Legal Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MCP)</i> <i>Commission des affaires juridiques</i>
MPAWENI, Yaumi (Mr./M.)	Member of the National Assembly Government Assurance Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (UDF)</i> <i>Commission sur l'assurance du gouvernement</i>
NAVICHA, Mary (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Social and Community Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (DPP)</i> <i>Commission des affaires sociales et communautaires</i>
MHONE, Raphael (Mr./M.)	Member of the National Assembly Government Assurance Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PP)</i> <i>Commission sur l'assurance du gouvernement</i>
KALEMBA, Fiona (Ms./Mme)	Clerk of Parliament, National Assembly <i>Secrétaire générale, Assemblée nationale</i>
MWENYEHELI, Jeffrey (Mr./M.)	Assistant Clerk of Parliament <i>Greffier adjoint du Parlement</i>
Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	

(MCP: Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)
 (PP: People's Party / Parti populaire)
 (DPP: Democratic Progressive Party / Parti démocratique progressiste)
 (UDF: United Democratic Front / Front démocratique unifié)

MALAYSIA – MALAISIE

WEE, Ka Siong (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (MCA)</i>
MD NORDIN, Fahariyah (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (UMNO)</i>
KARPAL SINGH, Ramkarpal Singh (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (DAP)</i>
BELAUN, Joseph Entulu (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (SPA)</i>
M., Saravanan (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (MIC)</i>
SIM, Tza Tzin (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PKR)</i>
MOHD YAZID, Mastura (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (UMNO)</i>
WILFRED, Yong Chen Leong (Mr./M.)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i>
LIM, Ching Hao (Mr./M.)	Secretary, House of Representatives <i>Secrétaire, Chambre des Représentants</i>
KOK AUN, Danny Ng (Mr./M.)	Secretary, House of Representatives <i>Secrétaire, Chambre des Représentants</i>
ARIFIN, Hasan (Mr./M.)	Secretary, House of Representatives <i>Secrétaire, Chambre des Représentants</i>
LOW, Ah Keong (Mr./M.)	Secretary, House of Representatives <i>Secrétaire, Chambre des Représentants</i>
MATHEW MIKE, Babiana (Ms./Mme)	Secretary, House of Representatives <i>Secrétaire, Chambre des Représentants</i>
WONG, Tien Fatt (Mr./M.)	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
SEONG HEN, Chua (Mr./M.)	Secretary, House of Representatives <i>Secrétaire, Chambre des Représentants</i>
SAMSURI, Zamrizam (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Senior Assistant Secretary, House of Representatives <i>Secrétaire principal adjoint, Chambre des Représentants</i>
MOHD JAMEL, Nurul Jiana (Ms./Mme)	Secretary, House of Representatives <i>Secrétaire, Chambre des Représentants</i>
WONG, Lih Yen (Mr./M.) Secretary of the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Secretary, House of Representatives <i>Secrétaire, Chambre des Représentants</i>
VLADIMIROVNA, Zalina Kushkhova (Ms./Mme)	Embassy Staff <i>Secrétariat de l'Ambassade</i>
MANSOR, Ahmad Salman (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

(MCA: Malaysian Chinese Association / Association sino-malaisienne)

(UMNO: United Malays National Organisation / Organisation malaisienne nationale unie)

(DAP: Democratic Action Party / Parti d'action démocratique)

(SPA: Sarawak Peoples' Party / Parti populaire Sarawak)

(MIC: Malaysian Indian Congress / Congrès indien malais)

(PKR: People's Justice Party / Parti de la justice nationale)

MALDIVES

MOHAMED, Abdulla Maseeh (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the People's Majlis <i>Président, Majlis du Peuple (PPM)</i>
HUSSAIN MANIK, Ahmed Nihan (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre, Majlis du Peuple (PPM)</i>

MAUROOF, Ali (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre, Majlis du Peuple (MDA)</i>
RIFAU, Abdulla (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre, Majlis du Peuple (PPM)</i>
RASHEED, Asma (Ms./Mme)	Member of the People's Majlis <i>Membre, Majlis du Peuple (PPM)</i>
ZAKARIYYA, Abdul Hameed (Mr./M.)	Assistant Secretary General, People's Majlis <i>Secrétaire général adjoint, Majlis du Peuple</i>
Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	
SIMAD, Ibrahim (Mr./M.)	
Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	
(PPM: Progressive Party of Maldives / Parti progressiste des Maldives)	
(MDA: Maldives Development Alliance / Alliance des Maldives pour le développement)	

MALI

SIDIBE, Issaka (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly Finance Committee <i>Président de l'Assemblée Nationale (RPM)</i> <i>Commission des finances</i>
President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	
NIANGADOU, Hadi (Mr./M.)	Second Deputy Speaker of the National Assembly Law Committee <i>Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale (CODEM) / Commission des lois</i>
TIMBINE, Moussa (Mr./M.)	First Deputy Speaker of the National Assembly Law Committee <i>Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale (RPM)</i> <i>Commission des Lois</i>
Acting President of the Group <i>Président délégué du Groupe</i>	
CISSE, Amadou (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly Public Works Committee <i>Vice-Président de l'Assemblée Nationale (URD)</i> <i>Commission des travaux publics</i>
Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Bureau de la Commission permanente du</i> <i>développement durable, du financement et du</i> <i>commerce</i>	
DRAME, Maimouna (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Work and Employment Committee <i>Membre de l'Assemblée Nationale (RPM)</i> <i>Commission du travail et de l'emploi</i>
TRAORE, Seydou (Mr./M.)	Member of the National Assembly Public Works Committee <i>Membre de l'Assemblée Nationale (RPM)</i> <i>Commission des travaux publics</i>
SIDIBE, Modibo (Mr./M.)	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée Nationale</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	
TOURE, Ibrahim M (Mr./M.)	Head of the International Relations Service, National Assembly <i>Chef du Service des Relations Internationales,</i> <i>Assemblée Nationale</i>
Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
AG ALHOUDA, Alhassane (Mr./M.)	Protocol, National Assembly <i>Protocole, Assemblée Nationale</i>

(RPM: Rally for Mali / Rassemblement pour le Mali)

(CODEM: Convergence for Mali's Development / Convergence pour le développement du Mali)

(URD: Republic and Democracy Union / Union pour la République et la démocratie)

MALTA – MALTE

FARRUGIA, Angelo (Mr./M.)	Speaker of the House of Representatives <i>Président de la Chambre des Représentants</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	
GALEA, Mario (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PN)</i>

MUSCAT, Alexander (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Chairperson of the Environment and Development Planning Committee <i>Membre de la Chambre des Représentants (PL)</i> <i>Président de la Commission de l'environnement et de la planification du développement</i>
VELLA, Andre (Mr./M.) Secretary of Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Research Analyst, House of Representatives <i>Analyste de recherche, Chambre des Représentants</i>
(PN: Partit Nazzjonalista) (PL: Partit Laburista)	

MAURITANIA - MAURITANIE

BOILIL, Mohamed (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
BABA SY, Marieme (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
TALEBNA, Mohamed (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
AMAR CHEINE Salma (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MAHMOUD BRAHIM, Mohamed (Mr./M.) Assistant to the Speaker <i>Assistant du président</i>	Chargé de Mission, National Assembly <i>Chargé de mission, l'Assemblée nationale</i>
(UPR: Union for the Republic Party / Union Pour la République)	

MAURITIUS – MAURICE

HANOOMANJEE, Santi Bai (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly Chairperson of the Parliamentary Gender Caucus <i>Présidente de l'Assemblée nationale</i> <i>Présidente du Caucus parlementaire du genre</i>
RAMCHURN, Urmeelah Devi (Ms./Mme)	Deputy Clerk, National Assembly <i>Secrétaire générale adjointe, Assemblée nationale</i>

MEXICO – MEXIQUE

CORDERO ARROYO, Ernesto (Mr./M.) Leader of the Delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate <i>Président du Sénat (PAN)</i>
CUEVAS BARRON, Gabriela (Ms./Mme)	Member of the Senate Chairperson of the International Affairs Committee <i>Membre du Sénat (PAN)</i> <i>Présidente de la Commission des affaires internationales</i>
GIL ZUARTH, Roberto (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PAN)</i>
SANTANA ALFARO, Arturo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Vice-President of the Directive Board <i>Membre de la Chambre des Députés</i> <i>Vice-Président du Comité directeur</i>
POZOS LANZ, Raul Aarón (Mr./M.)	Member of the Senate Chairman of the Administration Committee <i>Membre du Sénat (PRI)</i> <i>Président de la Commission de l'administration</i>
ROJAS HERNÁNDEZ, Laura Angélica (Ms./Mme) President of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the Senate Chairperson of the Foreign Affairs, International Organizations Committee <i>Membre du Sénat (PAN)</i> <i>Présidente de la Commission des affaires extérieures et des organisations internationales</i>

GUERRA CASTILLO, Marcela (Ms./Mme)	Member of the Senate Chairperson of the Foreign Affairs, North America Committee <i>Membre du Sénat (PRI)</i> <i>Présidente de la Commission des affaires extérieures,</i> <i>Amérique du Nord</i>
SOTO ESPINO, Armando (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Economic Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (PRD)</i> <i>Commission économique</i>
VARGAS BÁRCENA, Marisol (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
BERMÚDEZ MÉNDEZ, José Erandi (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
REYNOSO SÁNCHEZ, Alejandra (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
Adviser / <i>Conseillère</i>	
FLORES AVALOS, Héctor (Mr./M.)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i>
Adviser / <i>Conseiller</i>	
GONZÁLEZ CARRILLO, Adriana (Ms./Mme)	Advisor, Senate / <i>Conseillère, Sénat</i>
QUIÑONES GARCÍA, María Luisa, (Ms./Mme)	Advisor, Senate / <i>Conseillère, Sénat</i>
PAEZ ORTIZ, Diana Alejandra (Ms./Mme)	Advisor, Senate / <i>Conseillère, Sénat</i>
BIELMA VELAZQUEZ, Omar Alfredo (Mr./M.)	Advisor, Senate / <i>Conseiller, Sénat</i>
PENSADO MORENO, Norma (Ms./Mme)	
Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadrice/Représentante permanente</i>	
ESCANERO FIGUEROA, Mauricio (Mr./M.)	
Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
PRÍA, Melba (Ms./Mme)	
Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
PASTRANA URANGA, Joaquin Gerardo (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
LÓPEZ-PORTILLO ALCOCER, Catalina (Ms./Mme)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
FORTUNY JEREZ, Natalia (Ms./Mme)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale)	
(PRI: Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel)	
(PRD: Democratic Revolution Party / Parti de la révolution démocratique)	
(L: Labour Party / Parti du travail)	

MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)

SIMINA, Wesley W. (Mr./M.)	Speaker of the Congress
President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Committees on Education Committee on Judiciary and Governmental Operations Committee on Transportation and Communication <i>Président, Congrès / Commission de l'éducation</i> <i>Commission des opérations judiciaires et</i> <i>gouvernementales</i> <i>Commission des transports et des communications</i>
MOSES, Esmond B. (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Congress
Vice President of the Group <i>Vice-Président du Groupe</i>	Committee on Education Committee on Judiciary and Governmental Operations Committee on Resources and Development <i>Vice-Président, Congrès / Commission de l'éducation</i> <i>Commission des opérations judiciaires et</i> <i>gouvernementales</i> <i>Commission des ressources et du développement</i>

ALIK, Alik L. (Mr./M.)

Member of the Congress
Chairman, Special Committee on Climate Change
Committee on Education
Vice Chairman of the Resources and Development
Committee
Vice Chairman, Committee on Health and Social Affairs
Committee on Transportation and Communication
Membre, Congrès
*Président de la Commission spéciale du changement
climatique / Commission de l'éducation*
*Vice-Président de la Commission des ressources et du
développement*
*Vice-Président de la Commission de la santé et des
affaires sociales*
Commission des transports et des communications

FIGIR, Isaac V. (Mr./M.)

Member of the Congress
Chairman of the Ways and Means Committee
Committee on Judiciary and Governmental Operations
External Affairs Committee
Resources and Development Committee
Membre, Congrès
Président de la Commission des voies et moyens
*Commission des opérations judiciaires et
gouvernementales*
Commission des affaires extérieures
Commission des ressources et du développement

DANG, T. Lam (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

CHOOR, Andy P. (Mr./M.)

Legislative Counsel, Congress
Conseiller législatif, Congrès
Assistant Public Information, Congress
Assistant d'information, Congrès

MONACO

STEINER, Christophe (Mr./M.)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

FICINI, Alain (Mr./M.)

Speaker of the National Council
Président du Conseil national (NM)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (HM)

PELLEGRIN, Victoria (Ms./Mme)

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

THOMEL, Elodie (Ms./Mme)

International Relations
Relations internationales

Protocol Officer, National Council
Chargée de Mission pour le Protocole, Conseil national

(NM: New Majority / Nouvelle Majorité)

(HM: Monaco Horizon / Horizon Monaco)

MONGOLIA – MONGOLIE

YADAMSUREN, Sanjmyatav (Mr./M.)

President of the Group, Leader of the Delegation

Président du Groupe, Chef de la délégation

Deputy Speaker of the State Great Hural
Standing Committee on Security and Foreign Policy
Standing Committee on Social Policy, Education,
Culture and Science
Standing Committee on Environment, Food and
Agriculture
Vice-Président, Grand Khoural de l'Etat (DP)
*Commission permanente de la sécurité et de la politique
étrangère*
*Commission permanente de la politique sociale, de
l'éducation, de la culture et de la science*
*Commission permanente de l'environnement, de
l'alimentation et de l'agriculture*

DAKYEI, Murat (Mr./M.)	Member of the State Great Hural <i>Membre, Grand Khoural de l'Etat (MPP)</i>
LUVSANVANDAN, Bold (Mr./M.)	Member of the State Great Hural Standing Committee on Security and Foreign Policy Standing Committee on Economic Affairs Standing Committee on Legal Affairs <i>Membre, Grand Khoural de l'Etat (DP)</i> <i>Commission permanente de la sécurité et de la politique étrangère</i> <i>Commission permanente des affaires économiques</i> <i>Commission permanente des affaires juridiques</i>
ZAGDKHUU, Narantuya (Ms./Mme)	Member of the State Great Hural Standing Committee on Budget Standing Committee on Economic Affairs <i>Membre, Grand Khoural de l'Etat (DP)</i> <i>Commission permanente du budget</i> <i>Commission permanente des affaires économiques</i>
GANZORIG, Temuulen (Mr./M.)	Member of the State Great Hural <i>Membre, Grand Khoural de l'Etat (MPP)</i>
BELEGDEMBEREL, Uuganbayar (Mr./M.)	Officer of the Foreign Relations Department, State Great Hural <i>Chargé du Département des relations étrangères, Grand Khoural de l'Etat</i>
JUDAG, Bayarmaa (Ms./Mme)	Advisor, Foreign Relations Department, State Great Hural <i>Conseillère, Département des relations étrangères, Grand Khoural de l'Etat</i>
TSERENJAV, Oyun (Ms./Mme)	Senior Officer, Press and Public Relations Department, State Great Hural <i>Haut responsable, Département de la presse et des relations publiques, Grand Khoural de l'Etat</i>
GANKHUYAG, Shaarav-Arildii (Mr./M.)	Staff, Secretariat of the Parliament <i>Secrétariat du Parlement</i>
TSERENCHIMED, Sainsanaa (Ms./Mme)	Diplomat / <i>Diplomate</i>

(DP: Democratic Party / Parti démocratique)
(MPP: Mongolian People's Party / Parti populaire mongole)

MOROCCO – MAROC

OMARI, Abdelaziz (Mr./M.) Leader of the Delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des représentants (PJD)</i>
TOUMI, Ahmed (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (PI)</i>
EL ABDI, Rachid (Mr./M.)	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des représentants (PAM)</i>
CHEIKHI, Nabil (Mr./M.)	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (PJD)</i>
BENMASSOUD, Mohamed Salem (Mr./M.)	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (PI)</i>
EL HILAA, Rahhou (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (PAM)</i>
LAZREK, Noureddine (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants</i>
TOUIZI, Ahmed (Mr./M.)	Deputy Speaker of the House of Councillors <i>Vice-Président de la Chambre des Conseillers (PAM)</i>
EL KHADI, Najib (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des représentants</i>

AZARKAN, Hassan (Mr./M.)	Adviser, Speaker's Office, House of Councillors <i>Conseiller au Cabinet du Président, Chambre des Conseillers</i>
DRIOUCHE, Abdelwahad (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	General Councillor, Parliamentary Diplomacy, House of Councillors <i>Conseiller général chargé de la diplomatie parlementaire, Chambre des Conseillers</i>
SATRAOUY, Said (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Head, Division of International Relations and Cooperation, House of Representatives <i>Chef de la Division des relations internationales et de la coopération, Chambre des représentants</i>

(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)

(PI: Istiqlal Party / Parti de l'Istiqlal)

(PAM: Authenticity and Modernity Party / Parti Authenticité et Modernité)

MOZAMBIQUE

DHLOVO, Veronica Macamo (Ms./Mme) President of the Group <i>Présidente du Groupe</i>	Speaker of the Assembly of the Republic <i>Présidente de l'Assemblée de la République (FRELIMO)</i>
KATUPHA, Jose Mateus (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO)</i>
MACUIANE, Saimone Muhambi (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (RENAMO)</i>
MALEMA, Lucinda Bela (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO)</i>
SEBASTIÃO, Carlos (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic Chairperson of the Youth Cabinet <i>Président du Cabinet des jeunes (FRELIMO)</i>
CORREIA, Armando Mario (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Assembly of the Republic <i>Secrétaire général, Assemblée de la République</i>
BONIFACIO, Cesar Joao (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Director of Committee's Support Division, Assembly of the Republic <i>Directeur de la Division du soutien à la Commission, Assemblée de la République</i>
LISSENGA, Lucrecia (Ms./Mme)	Secretary to the Speaker, Assembly of the Republic <i>Secrétaire du Président, Assemblée de la République</i>
MACARINGUE, Milagre (Mr./M.)	Diplomatic Advisor to the Speaker, Assembly of the Republic <i>Conseiller diplomatique de la Président, Assemblée de la République</i>
NEVES, Simiao Pedro (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
MIRASSE, Salvador (Mr./M.)	Media Officer, Assembly of the Republic <i>Chargé des médias, Assemblée de la République</i>
NHACALE, Ivonildo (Mr./M.)	Media Officer, Assembly of the Republic <i>Chargé des médias, Assemblée de la République</i>

(FRELIMO: Mozambican Liberation Front / Front de libération du Mozambique)

(RENAMO: Mozambican National Resistance / Résistance nationale du Mozambique)

MYANMAR

T KHUN, Myatt (Mr./M.)	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des représentants</i>
AUNG, Kyi Nyut (Ms./Mme)	Member of the House of Nationalities <i>Membre de la Chambre des nationalités</i>
KYW, Soe (Mr./M.)	Director General, Assembly of the Union <i>Directeur général de l'Assemblée de l'Union</i>
KO KO, Shein (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

OO NYUNT, Maung (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*
SENG, Khun (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

NAMIBIA – NAMIBIE

KATJAVIVI, Peter H (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Chairperson of the Standing Rules, Orders and Internal
Arrangements Committee
Président de l'Assemblée nationale (SWAPO)
Président de la Commission du règlement, de la
procédure et des modalités internes

MENSAH-WILLIAMS, Margaret Natalie (Ms./Mme)
President of the Group, President of the Bureau of
Women Parliamentarians
Présidente du Groupe, Présidente du Bureau des
femmes parlementaires

Chairperson of the National Council
Chairperson of the Standing Rules and Orders
Committee
Présidente du Conseil national (SWAPO)
Présidente de la Commission du règlement et de la
procédure

SIPAPELA, Cletius Sipapela (Mr./M.)

Member of the National Council
Chairperson of the Standing Committee on Habitat
Membre du Conseil national (SWAPO)
Président de Commission permanente de l'habitat

SIBUNGO, Heather (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Human Resources and Community Development
Committee
Vice Chair of the Standing Committee on Economics
and Public Administration
Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)
Commission des ressources humaines et du
développement communautaire
Vice-Présidente de la Commission permanente de
l'économie et de l'administration publique

DIENDA, Elma (Ms./Mme)

Member of Parliament
Standing Committee on Human Resources and
Community Development
Committee on Public Accounts
Standing Committee on Gender Equality and Family
Affairs
Membre du Parlement (DTA)
Commission permanente des ressources humaines et
du développement communautaire
Commission des comptes publics
Commission permanente de l'égalité des sexes et de la
famille

MUPURUA, Juliet Undjee (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*
NAKUTWIMA, Mirjam Nadula (Ms./Mme)

Deputy Secretary, National Council
Secrétaire adjointe, Conseil national
Personal Assistant to the Chairperson of the National
Council
Assistante particulière de la Présidente du Conseil
nationale

DE WEE, Elizabeth (Ms./Mme)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*
SHALI, Auguste T (Ms./Mme)
Co-Secretary of the Group / *Co-Secrétaire du Groupe*

Chief Parliamentary Clerk, National Assembly
Greffier parlementaire principal, Assemblée nationale
Parliamentary Clerk, National Council
Greffière parlementaire, Conseil national

KANDETU, Lydia (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*
SANZILA, George (Mr./M.)

Secretary of the National Assembly
Secrétaire de l'Assemblée nationale
Secretariat, National Assembly
Secrétariat de l'Assemblée nationale

TJITENDERO, Ripuree (Ms./Mme)

Personal Assistant to the Speaker, National Assembly
Assistante particulière du Président, Assemblée
nationale

NETHERLANDS - PAYS-BAS

BROEKERS-KNOL, Ankie (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate <i>Présidente du Sénat (VVD)</i>
GERKENS, Arda (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PS)</i>
MULDER, Agnes (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (CDA)</i>
HAMILTON, Geert Jan (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
SCHRIJVER, Nico (Mr./M.)	Honorary Member of the Senate <i>Membre honoraire du Sénat</i>
VAN LUIJK, Luuk (Mr./M.)	First Secretary General, Senate <i>Premier Secrétaire général, Sénat</i>
WESTERHOFF, Arjen (Mr./M.) Secretary to the delegation, Member of the ASGP <i>Secrétaire de la délégation, Membre de l'ASGP</i>	Head of the Interparliamentary Department, House of Representatives <i>Chef du Département interparlementaire, Chambre des Représentants</i>

(VVD: People's Party for Freedom and Democracy / Parti populaire pour la liberté et la démocratie)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(CDA: Christian Democratic Appeal / Appel chrétien-démocrate)

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE

CARTER, David (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Representatives Chairperson of the Standing Orders Committee Chairperson of the Officers of Parliament Committee Chairperson of the Business Committee <i>Président de la Chambre des Représentants (NP)</i> <i>Président de la Commission du règlement</i> <i>Président de la Commission des fonctionnaires du parlement</i> <i>Président du Comité directeur</i>
DOWIE, Sarah (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Chairperson of the Justice and Electoral Committee Health Committee <i>Membre de la Chambre des Représentants (NP)</i> <i>Présidente de la Commission judiciaire et électorale</i> <i>Commission de la santé</i>
HENARE, Peeni (Mr./M.)	Member of the House of Representatives M'ori Affairs Committee <i>Membre de la Chambre des Représentants (L)</i> <i>Commission des affaires des Maoris</i>
DAWBBER-ASHLEY, Charlotte (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Parliamentary Officer (Inter-Parliamentary Relations), House of Representatives <i>Fonctionnaire parlementaire (relations interparlementaires), Chambre des Représentants</i>
HILL, Ian Alexander (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
BELOGLAZOVA, Irina (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomat</i>	

(NP: National Party / Parti national)

(L: Labour Party / Parti du travail)

NICARAGUA

ESPINALES, Maritza Del Socorro (Ms./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

First Deputy Speaker of the National Assembly
Deputy Chair, Modernization Committee
Committee on Education, Culture, Sport and Social
Communication Media
Première Vice-Présidente de l'Assemblée nationale
Vice-Présidente de la Commission de la
modernisation
Commission de l'éducation, de la culture, du sport et
des moyens de communication sociale

VASQUES ARAYA, Juan Ernesto (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

(FSLN: Frente Sandinista de Liberacion Nacional)

NIGER

SANI, Iro (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

First Deputy Speaker of the National Assembly
Committee on General and Institutional Affairs
Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale
(PNDS/Tarraya)
Commission des Affaires générales et institutionnelles

ANDACHÉ, Habibou (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Defence and Security Committee
Membre de l'Assemblée nationale (PNDS/Tarraya)
Commission de la Défense et de Sécurité

ALKASSOUM, Mahamadou A. (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Defence and Security Committee
Membre de l'Assemblée nationale (MPR/Jamhouria)
Membre de la Commission de la Défense et de Sécurité

DAOUDOU, Nouhou (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Committee on Finance and Budget
Membre de l'Assemblée nationale (GR)
Commission des finances et du budget

HABIBOU, Aminatou (Ms./Mme)
Member of the Executive Committee and ex officio
Member of the Bureau of Women Parliamentarians
Membre du Comité exécutif et Membre ex officio du
Bureau des femmes parlementaires
MAIZOUMBOU, Laoual Amadou (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Committee on Rural Development and Environment
Membre de l'Assemblée nationale (PNDS/Tarraya)
Commission du développement rural et de
l'environnement

SEYNI, Adiza (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Committee on Economic Affairs and Planning
Membre de l'Assemblée nationale (ZZL)
Commission des affaires économiques et du plan

MOUSSA, Mossi (Mr./M.)

Deputy Director, Speaker's Office, National Assembly
Directeur adjoint de cabinet du Président, Assemblée
nationale

MOUSSA, Moutari (Mr./M.)
Adviser to the Group
Conseiller du Groupe

Technical Adviser, Law Committee, National Assembly
Conseiller technique de la Commission des lois,
Assemblée nationale

(PNDS/Tarraya: Niger Party for Democracy and Socialism / Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme)

(MPR/Jamhouria: Patriotic Movement for the Republic / Mouvement patriotique pour la République)

(GR: Groupe les Républicains)

(MNSD/Nassara: National Movement for the Development Society / Mouvement national pour la société de développement)

(ZZL: ZamZam/Lumana)

NIGERIA

SARAKI, Bukola A. (Mr./M.) President of the group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate Chairperson of the Committee on Selection <i>Président du Sénat (APC)</i> <i>Président de la Commission de sélection</i>
YUSSUFF, Sulaimon Lasun (Mr./M.) Vice-President of the Group <i>Vice-Président du Groupe</i>	Deputy Speaker of the House of Representatives Chairperson of the Constitutional Review Committee <i>Vice-Président de la Chambre des représentants (APC)</i> <i>Président de la Commission de la révision constitutionnelle</i>
GAYA, Kabiru (Mr./M.)	Member of the Senate Chairperson of the Committee on Works <i>Membre du Sénat (APC)</i> <i>Président de la Commission des travaux</i>
IBRAHIM, Rafi'u Adebayo (Mr./M.)	Member of the Senate Chairperson of the Banking Committee <i>Membre du Sénat (APC)</i> <i>Président de la Commission des banques</i>
NAFADA, Bayero Usman (Mr./M.) ODUA, Stella (Ms./Mme)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat (APC)</i> Member of the Senate Vice Chairperson of the Women Affairs <i>Membre du Sénat (APC)</i> <i>Vice-Présidente des affaires féminines</i>
TARKIGHIR, Thyohumun Dickson (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants</i>
FULATA, Abubakar Hassan (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Inter Parliamentary Committee <i>Membre de la Chambre des représentants (APC)</i> <i>Commission interparlementaire</i>
IGBOKWE, Raphael Nnanna (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants (PDP)</i>
IKON, Samuel (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Inter Parliamentary Relations Committee <i>Membre de la Chambre des représentants (PDP)</i> <i>Commission des relations interparlementaires</i>
DASUKI, Abdulsamad (Mr./M.) <i>Adviser / Conseiller</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des représentants</i>
FASEYI, Duro (Mr./M.) <i>Adviser / Conseiller</i>	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
SANI-OMOLORI, Muhammed (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk to the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
AYEWOH, Nelson (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk, Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
AUDU, Rabi (Ms./Mme) Secretary of Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretariat of Nigerian Legislators, Senate <i>Secrétariat des législateurs nigériens, Sénat</i>
LASISI, Bukoye (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary Finance and Accounts, House of Representatives <i>Secrétaire, Comptes et finances, Chambre des représentants</i>
OKOH, Bernard Uzeme (Mr./M.)	Clerk, Senate Committee on Inter-Parliamentary Affairs <i>Secrétaire de la Commission du Sénat des affaires interparlementaires</i>
UMAR, Shehu (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Deputy Director, Senate <i>Directeur adjoint, Sénat</i>
YAKUBU, Ibrahim (Mr./M.)	Chief of Protocol / <i>Chef du protocole</i>
ONOJA, Favour O. (Mr./M.)	Assistant Director, National Assembly Secretariat <i>Directeur adjoint, Secrétariat de l'Assemblée nationale</i>

YAHYA, Danzaria (Ms./Mme)	Director, Public Affairs, Office of the Clerk of the National Assembly <i>Directrice des affaires publiques, Bureau du Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
NAVATY, Iliya (Mr./M.)	Director, General Duties, Office of the Clerk of the National Assembly <i>Directeur des fonctions générales, Bureau du Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
IBOK, Paul Asuquo (Mr./M.)	
Aide de camp	
OMISORE, Banmikole (Mr./M.)	Social Media / <i>Médias sociaux</i>
YAHYA, Lai (Mr./M.)	Technical Assistant / <i>Assitant technique</i>
UNEGBU, Godswill (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
HARUNA, Mercy (Ms./Mme)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(APC: All Progressives Congress / Congrès progressiste)	
(PDP: Peoples Democratic Party / Parti démocratique populaire)	

NORWAY – NORVEGE

LIADAL, Hege Haukeland (Ms./Mme)	Member of Parliament Sub-Committee on Family and Cultural Affairs <i>Membre du Parlement (L)</i> <i>Sous-Commission de la famille et des affaires culturelles</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	
FRASER, Thomas (Mr./M.)	Senior Adviser, Parliament <i>Conseiller principal, Parlement</i>
(L: Labour party / Parti du travail)	

OMAN

AL-MAAWALI, Khalid (Mr./M.)	Speaker of the Consultative Council <i>Président du Conseil consultatif</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	
AL KHAROOSI, Naashiah (Ms./Mme)	Member of the State Council <i>Membre du Conseil de l'Etat</i>
Second Vice-President of the Bureau of Women Parliamentarians <i>Deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires</i>	
AL MANTHARI, Rayya (Ms./Mme)	Member of the State Council <i>Membre du Conseil de l'Etat</i>
AL JUNAIBI, Ghanim Said (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
RABIA, Mohammed Musallam (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
AL MAHROUQI, Ali (Mr./M.)	Secretary General, Consultative Council <i>Secrétaire général, Conseil consultatif</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	
AL AMRI, Sumaiya Issa (Ms./Mme)	International Relations Researcher, Consultative Council <i>Chercheuse des relations internationales, Conseil consultatif</i>
AL HOSNI, Ahmed (Mr./M.)	Secretary, Consultative Council <i>Secrétaire, Conseil consultatif</i>
AL UWAIISI, Aiman (Mr./M.)	Secretary, Consultative Council <i>Secrétaire, Conseil consultatif</i>

PAKISTAN

RABBANI, Mian Raza (Mr./M.)	Speaker of the Senate Chairman of the Senate of Pakistan <i>Président du Sénat (PPPP)</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	

KAMRAN, Sehar (Ms./Mme)	Member of the Senate Standing Committee on Human Rights Standing Committee on Defence and Defence Production Standing Committee on Federal Education and Professional Training <i>Membre du Sénat (PPPP)</i> <i>Commission permanente des droits de l'homme</i> <i>Commission permanente de la défense et la production d'armements</i> <i>Commission permanente de l'éducation fédérale et de la formation professionnelle</i>
SHUJAT, Khushbakht (Ms./Mme)	Member of the Senate Standing Committee on Federal Education and Professional Training Stading Committee on Information, Broadcasting and National Heritage <i>Membre du Sénat (MQM)</i> <i>Commission permanente de l'éducation fédérale et de la formation professionnelle</i> <i>Commission permanente de l'information, de la radiodiffusion et du patrimoine national</i>
JAKHRANI, Aijaz Hussain (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PPPP)</i>
HARRAJ, Raza Hayat (Mr./M.) Committee to Promote Respect for IHL <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)</i>
MAHMOOD, Shafqat (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PTI)</i>
QAMAR, Syed Naveed (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PPPP)</i>
KHAN, Amra (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
KHAN, Ghulam Sarwar (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
SAEED, Samina (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i>
TIRMIZI, Sayed-Salahuddin (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Senator / <i>Sénateur</i>
MALIK, Amjed Pervaiz (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
MALIK, Jawad Rafique (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
HASHMI, Syed Shamoon (Mr./M.) Joint Secretary of the Group <i>Secrétaire adjoint du Groupe</i>	Adviser, International Relations, National Assembly <i>Conseiller, Relations internationales, Assemblée nationale</i>
PATHAN, Muhammad Arshad Jan (Mr./M.)	Joint Secretary, Senate <i>Co-Secrétaire, Sénat</i>
JAFFAR, Muhammad (Mr./M.)	Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs <i>Directeur adjoint, Ministère des affaires étrangères</i>
QAZI, M. Khaliullah (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
SHAH, Syed Ansar Hussain (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
RIND, Rauf A. (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomat</i>	
OLEGOVNA, Bakhvalova Olga (Ms./Mme) Embassy Staff / <i>Secrétariat de l'Ambassade</i>	

KHAN, Muhammad Mubashir (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomat*
IZMAYLOVA, Dinara Khasanovna (Ms./Mme)
Embassy Staff / *Secrétariat de l'Ambassade*
GORBACHEVA, Maria (Ms./Mme)
Embassy Staff / *Secrétariat de l'Ambassade*
ENIKEEVA, Marina (Ms./Mme)
Embassy Staff / *Secrétariat de l'Ambassade*

(PPPP: Pakistan Peoples Party Parliamentarians / *Parlementaires du Parti du peuple pakistanais*)

(MQM: Muttahida Quami Movement / *Mouvement Muttahida Quami*)

(PML-N: Pakistan Muslim League (Nawaz) / *Ligue musulmane pakistanaise (Nawaz)*)

(PTI: Pakistan Tehreek-e-Insaf / *Pakistan Tehreek-e-Insaf*)

PALESTINE

ALAHMAD, Azzam (Mr./M.) Committee on Middle East Questions, Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, Leader of the Delegation <i>Comité Moyen-Orient, Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité, Chef de la délégation</i>	Member of the Palestinian National Council Political Committee <i>Membre du Conseil national palestinien (F) Commission politique</i>
ALWAZIR, Intisar (Ms./Mme)	Member of the Palestinian National Council Committee on Social Affairs <i>Membre du Conseil national palestinien (F) Commission des affaires sociales</i>
HAMAYEL, Omar (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council Committee on Economic Affairs <i>Membre du Conseil national palestinien (F) Commission des affaires économiques</i>
KHADER, Qais (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council Political committee <i>Membre du Conseil national palestinien (DFLP) Commission politique</i>
SALHI, Bassam (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council <i>Membre du Conseil national palestinien (PP)</i>
QASIM, Bilal (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council Social Affairs Committee <i>Membre du Conseil national palestinien (PLF) Commission des affaires sociales</i>
SANDUKA, Zuheir (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council Committee on Budget and Finance <i>Membre du Conseil national palestinien (Ind) Commission du budget et des finances</i>
KHRISHI, Ibrahim (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Palestinian National Council <i>Secrétaire général, Conseil national palestinien</i>
SULAIMAN, Bashar (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director General of Inter-Parliamentary Relations, Palestinian National Council <i>Directeur général des relations interparlementaires, Conseil national palestinien</i>

(F: Fatah)

(DFLP: Democratic Front for the Liberation of Palestine / *Front démocratique de libération de la Palestine*)

(PLF: Palestine Liberation Front / *Front de libération de la Palestine*)

(Ind: Independent / *Indépendant*)

PANAMA

BARRÍA, Luis (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Chair, Budget Committee Population, Environment and Development Committee Women, Child, Youth and Family Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PP)</i>
---	--

	<i>Président de la Commission du budget Commission de la population, de l'environnement et du développement Commission de la femme, de l'enfant, de la jeunesse et de la famille</i>
CASTILLO, José Luis (Mr./M.)	Member of the National Assembly Chair, Work, Health and Social Welfare Committee Communication and Transport Committee Fisheries Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PP) Président de la Commission du travail, de la santé et de la protection sociale Commission des transports et des communications Commission de la pêche</i>
VALLARINO, Marylín (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Budget Committee Municipal Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (CD) Commission du budget Commission des affaires municipales</i>
SELLHORN, Agustín (Mr./M.)	Member of the National Assembly Budget Committee Municipal Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (CD) Commission du budget Commission des affaires municipales</i>
ADAMES, Crispiano (Mr./M.)	Member of the National Assembly Trade and Economic Affairs Committee Public Infrastructures and Canal Affairs Work, Health and Social Welfare Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PRD) Commission du commerce et des affaires économiques Commission des infrastructures publiques et des affaires du canal Commission du travail, de la santé et de la protection sociale</i>
GOZAINÉ, Samir (Mr./M.)	Member of the National Assembly Budget Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PRD) Commission du budget</i>
WEVER, Franz (Mr./M.)	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	
RÍOS, Adán (Mr./M.)	Adviser, Work, Health and Social Welfare Committee, National Assembly <i>Conseiller, Commission du travail, de la santé et de la protection sociale, Assemblée nationale</i>

(PP: Panamenista Party - People's Party / Parti panaméiste - Parti populaire)

(CD: Democratic Change / Changement démocratique)

(PRD: Democratic Revolutionary Party / Parti révolutionnaire démocratique)

PARAGUAY

LLANO RAMOS, Blas Antonio (Mr./M.)	Vice-President of the Congress <i>Vice-Président du Congrès</i>
Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	
ECHAGUE, César (Mr./M.)	Director General of Protocol, Senate <i>Directeur général du protocole, Sénat</i>

PERU - PEROU

CHACÓN DE VETTORI, Cecilia Isabel (Ms./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the Congress of the Republic
Economy, Banking, Finance and Financial
Intelligence Committee
Budget and General Account of the Republic
Committee
Foreign Affairs Committee
Membre, Congrès de la République (FP)
Commission de l'économie, des banques, des
finances et des renseignements financiers
Commission du budget et des comptes généraux de
la République
Commission des affaires étrangères

RODRÍGUEZ ZAVALETA, Elias Nicolas (Mr./M.)

Member of the Congress of the Republic
Membre, Congrès de la République

BARTRA BARRIGA, Rosa María (Ms./Mme)
Bureau of the Standing Committee on Democracy
and Human Rights
Bureau de la Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme

Member of the Congress of the Republic
Constitution and Regulation Committee
Budget and General Account of the Republic
Committee
Health and Population Committee
Membre, Congrès de la République (FP)
Commission de la Constitution et de la
réglementation
Commission du budget et des comptes généraux de
la République
Commission de la santé et de la population

BETETA RUBÍN, Karina Juliza (Ms./Mme)
Bureau of Women Parliamentarians
Bureau des femmes parlementaires

Member of the Congress of the Republic
Chairwoman of the Budget and General Account of
the Republic Committee
Energy and Mines Committee
Membre, Congrès de la République (FP)
Présidente de la Commission du budget et des
comptes généraux de la République
Commission de l'énergie et des mines

SANCHEZ PARRA, Jaime Edward (Mr./M.)
Adviser to the delegation
Conseiller de la délégation

Adviser to the Second Vice President, Congress of
the Republic
Conseiller du deuxième Vice-Président, Congrès de
la République

CHIMOY ARTEAGA, Luis Benjamin (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent
(FP: Popular Force / Force populaire)

PHILIPPINES

PIMENTEL III, Aquilino "koko" (Mr./M.)
Leader of the Delegation / *Chef de la délégation*
RECTO, Ralph (Mr./M.)

Speaker of the Senate
Président du Sénat
Deputy Speaker of the Senate
Vice-Président du Sénat

CAYETANO, Pia (Ms./Mme)

Deputy Speaker of the House of Representatives
Vice-Présidente de la Chambre des Représentants

GARIN, Sharon (Ms./Mme)

Deputy Speaker of the House of Representatives
Vice-Présidente de la Chambre des Représentants

HERNANDEZ, Ferdinand (Mr./M.)

Deputy Speaker of the House of Representatives
Vice-Président de la Chambre des Représentants

BINAY, Maria Lourdes Nancy (Ms./Mme)

Member of the Senate
Membre du Sénat

DRILON, Franklin (Mr./M.)

Member of the Senate
Membre du Sénat

GARBIN, Alfredo Jr. (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
PAREJA, Cesar (Mr./M.)	Secretary-General of the House of Representatives <i>Secrétaire général de la Chambre des Représentants</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Legislative Staff Officer, Senate <i>Fonctionnaire législatif, Sénat</i>
LOPEZ, Ma. Clarissa (Ms./Mme)	Supervising Legislative Staff Office, International Relations Service, Office of International Relations and Protocol, Senate <i>Superviseur législatif, Service des relations internationales, Bureau des relations internationales et du protocole, Sénat</i>
BUENDIA JR., Efren (Mr./M.)	Secretary, Senate / <i>Secrétaire, Sénat</i>
BARBO, Lutgardo (Mr./M.)	Executive Director, Legislation, Senate <i>Directeur exécutif, Sénat</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Legislative Staff Officer, Senate <i>Fonctionnaire législative, Sénat</i>
BANTUG JR., Renato (Mr./M.)	Director, Office of Senator Drilon, Senate <i>Directrice du Bureau de M. Drilon, Sénat</i>
Technical Adviser to Mr. Pimentel <i>Conseiller technique de M. Pimentel</i>	Chief-of-Staff of the Senate President <i>Chef du Secrétariat du Président du Sénat</i>
YAP, Carleen Angelica (Ms./Mme)	Supervising Legislative Staff Officer, Senate <i>Superviseur législatif, Bureau des relations internationales et du protocole, Sénat</i>
SERRANO-CALUAG, Czarina (Ms./Mme)	Director General <i>Directeur général</i>
Technical Adviser to Mr. Drilon <i>Conseillère technique de M. Drilon</i>	Protocol Officer <i>Chargé du protocole</i>
SALOMON, Daniel (Mr./M.)	
Technical Adviser to Mr. Pimentel <i>Conseiller technique de M. Pimentel</i>	
PORCALLA, Samuel Ceazar (Mr./M.)	
DE GUZMAN, Antonio (Mr./M.)	
Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
DALEON III, Benjamin Paolo (Mr./M.)	
SORRETA, Carlos (Mr./M.)	
Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
VALDEZ, Jeffrey (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	

PORTUGAL

PACHECO, Duarte (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République PSD</i>
President of the Group, Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité, Chef de la délégation</i>	
LACÃO, Jorge (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Assembly of the Republic <i>Vice-Président de l'Assemblée de la République (PS)</i>
Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights, Deputy Leader of the delegation <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, Chef adjoint de la délégation</i>	
BAPTISTA LEITE, Ricardo (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic Health Committee <i>Membre de l'Assemblée de la République (PSD) Commission de la santé</i>
ALBERNAZ, Rosa (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PS)</i>

MACEDO, Virgílio (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PSD)</i>
MARTINS, Hortense (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PS)</i>
MORAIS, Teresa (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PSD)</i>
MATOS ROSA, José (Mr./M.) Group of facilitators for Cyprus <i>Groupe de facilitateurs concernant Chypre</i>	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PSD)</i>
ARAÚJO, José Manuel (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, Assembly of the Republic <i>Secrétaire général adjoint, Assemblée de la République</i>
COUTO, Ana (Ms./Mme)	Protocol, Assembly of the Republic <i>Protocole, Assemblée de la République</i>
FERREIRA, Rita (Ms./Mme) Adviser Twelve Plus <i>Conseillère des Douze Plus</i>	Directorate International Relations and Protocol, Assembly of the Republic <i>Direction des relations internationales et du protocole, Assemblée de la République</i>
ISIDORO, Ana Margarida (Ms./Mme) Adviser to the delegation and to the Twelve Plus <i>Conseillère de la délégation et des Douze Plus</i>	Adviser, International Relations, Assembly of the Republic <i>Conseillère, Relations internationales, Assemblée de la République</i>
(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate) (PS: Socialist Party / Parti socialiste)	

QATAR

AL-KUWARI, Issa Rabea (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Vice-Chairman of the Advisory Council <i>Vice-Président du Conseil consultatif</i>
AL-SULAITI, Mohammed Abdulla (Mr./M.)	Member of the Advisory Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
AL-KHAYARIN, Hadi Saeed (Mr./M.)	Member of the Advisory Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
AL-JEHANI, Nasser Ahmad (Mr./M.)	Member of the Advisory Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
AL-KHAYARIN, Fahad Mubarak (Mr./M.)	Secretary General of the Advisory Council <i>Secrétaire général du Membre du Conseil consultatif</i>
AL-MAJID, Abdulreda (Mr./M.)	Head of the Editing and Translation Section, Advisory Council <i>Chef de la Section de l'édition et de la traduction, Conseil consultatif</i>
AL-SHAHWANI, Mesfer Hemaïd (Mr./M.)	Deputy Head, Public Relations Section <i>Chef adjoint de la Section des relations publiques</i>
AL-QADI, Abdulrahman Darwish (Mr./M.) AL-SOWAIDI, Rashid Majid (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomat</i>	Legal Expert / <i>Expert juridique</i>

REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE DE COREE

CHUNG, Sye Kyun (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
OH, Jae Sae (Mr./M.)	Member of the National Assembly Health and Welfare Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MP) Commission de la santé et de l'aide sociale</i>
CHIN, Young (Mr./M.)	Member of the National Assembly National Defence Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MP) Commission de la défense nationale</i>

SONG, Young Gil (Mr./M.)	Member of the National Assembly Strategy and Finance Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MP)</i> <i>Commission de la stratégie et des finances</i>
KIM, Se Yeon (Mr./M.)	Member of the National Assembly Education, Culture, Sports and Tourism Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (BP)</i> <i>Commission de l'éducation, de la culture, du sport et du tourisme</i>
OH, Se Jung (Mr./M.)	Member of the National Assembly Science, ICT, Broadcasting and Communications Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PP)</i> <i>Commission de la science, des technologies de l'information, de la radiodiffusion et de la communication</i>
PARK, Kyung Mee (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Education, Culture, Sports and Tourism Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MP)</i> <i>Commission de l'éducation, de la culture, du sport et du tourisme</i>
LEE, Young Deuk (Mr./M.)	Member of the National Assembly Environment and Labour Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MP)</i> <i>Commission de l'environnement et du travail</i>
CHONG, Jong Sup (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly Land Infrastructure and Transport Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Commission de l'infrastructure du territoire et des transports</i>
WOO, Yoon Keun (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
KANG, Man Won (Mr./M.) Secretary to the ASGP delegation <i>Secrétaire de la délégation de l'ASGP</i>	Deputy Director of the Asian and American Affairs Division, National Assembly <i>Directeur adjoint de la Division Asie et Amérique, Assemblée nationale</i>
JANG, Seung Hun (Mr./M.)	Program Officer, National Assembly <i>Chargé de programme, Assemblée nationale</i>
KIM, You Jeong (Ms./Mme)	Protocol Officer, National Assembly <i>Chargé du protocole, Assemblée nationale</i>
KIM, Jeung Su (Mr./M.)	National Assembly / <i>Assemblée nationale</i>
KIM, Young Soo (Mr./M.)	Spokesman of the National Assembly <i>Porte-parole, Assemblée nationale</i>
KIM, Young Geun (Mr./M.) Advisor to the ASGP delegation <i>Conseiller de la délégation de l'ASGP</i>	Chief of Staff, Office of the Secretary General, National Assembly <i>Chef du Secrétariat du Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
IM, So Young (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Protocol Officer, National Assembly <i>Chargé du protocole, Assemblée nationale</i>
HWANG, Jun Yeon (Mr./M.)	Deputy Director of the Protocol Division, National Assembly <i>Directeur adjoint de la Division du protocole, Assemblée nationale</i>
CHOI, Chan Kyoung (Ms./Mme)	Program Officer, National Assembly <i>Chargé de programme, Assemblée nationale</i>
CHO, Seo Yeon (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Protocol Officer, National Assembly <i>Chargé du protocole, Assemblée nationale</i>
CHOI, Sung Hee (Ms./Mme)	Secretary to the Speaker, National Assembly <i>Secrétaire du Président, Assemblée nationale</i>
HONG, Seok Hyeun (Mr./M.)	Secretary to the Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire du Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
KIM, Jin Soo (Mr./M.)	Secretary to the Speaker, National Assembly <i>Secrétaire du Président, Assemblée nationale</i>

KIM, Gyeong Hun (Mr./M.)	Program Officer, National Assembly <i>Chargé de programme, Assemblée nationale</i>
PARK, Jang Ho (Mr./M.)	Director General of Protocol Affairs, National Assembly <i>Directeur général du protocole, Assemblée nationale</i>
MOON, Sung Hwan (Mr./M.)	Director of the Protocol Division, National Assembly <i>Directeur de la Division du protocole, Assemblée nationale</i>
SEO, Kee Young (Ms./Mme)	Director of the Inter-Parliamentary Conferences Division, National Assembly <i>Directrice de la Division des conférences interparlementaires, Assemblée nationale</i>
SHIN, Dae Whan (Mr./M.)	Secretary to the Speaker, National Assembly <i>Secrétaire du Président, Assemblée nationale</i>
WI, Jin Su (Mr./M.)	Program Officer, National Assembly <i>Chargé de programme, Assemblée nationale</i>
LIM, Sung Hyun (Ms./Mme)	Deputy Director of the Inter-Parliamentary Conferences Division, National Assembly <i>Directrice adjointe de la Division des conférences interparlementaires, Assemblée nationale</i>
LIM, Kyu Eun (Ms./Mme)	Program Officer, National Assembly <i>Chargée de programme, Assemblée nationale</i>
LEE, Jin Hee (Ms./Mme)	Secretary to the Speaker, National Assembly <i>Secrétaire du Président, Assemblée nationale</i>
LEE, Jae Kyong (Mr./M.)	Senior Secretary to the Speaker, National Assembly <i>Secrétaire principal du Président, Assemblée nationale</i>
LEE, Baek Soon (Mr./M.)	Diplomatic Advisor the the Speaker, National Assembly <i>Conseiller diplomatique du Président, Assemblée nationale</i>
LEE, Sae Hee (Ms./Mme)	Program Officer, National Assembly <i>Chargée de programme, Assemblée nationale</i>
LEE, Seong Jae (Mr./M.)	National Assembly <i>Assemblée nationale</i>
LEE, Jin Hyun (Mr./M.)	Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur / Représentant permanent</i>
PARK, Ro Byug (Mr./M.)	Consul General/Permanent Representative <i>Consul général/Représentant permanent</i>
(MP: Minjoo Party /)	
(BP: Bareun Party /)	
(PP: People's Party / Parti populaire)	

REPUBLIC OF MOLDOVA - REPUBLIQUE DE MOLDOVA

GRECEANÎI, Zinaida (Ms./Mme)	Member of Parliament Committee on Economy, Budget and Finance <i>Membre du Parlement (PSRM) Commission de l'économie, du budget et des finances</i>
President of the Group, Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Leader of the Delegation <i>Présidente du Groupe, Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, Chef de la délégation</i>	
BATRÎNCEA, Vlad (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PSRM)</i>
ALBU, Adrian (Mr./M.)	Adviser to Ms. Greceanîi <i>Conseiller de Mme Greceanîi</i>

(PSRM: Party of Socialists of the Republic of Moldova / Parti des socialistes)

ROMANIA – ROUMANIE

STAN, Ioan (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Senate Committee for the Investigation of Abuses and Corruption-Fighting and Petitions <i>Membre du Sénat (SDP)</i> <i>Commission des enquêtes sur les abus, de la lutte anti- corruption et des pétitions</i>
DINICĂ, Silvia-Monica (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i>	Member of the Senate Committee on Economy, Industries and Services Committee on Transport and Energy <i>Membre du Sénat (USR)</i> <i>Commission de l'économie, des industries et des services</i> <i>Commission des transports et de l'énergie</i>
OPREA, Mario-Ovidiu (Mr./M.)	Member of the Senate Committee for Education, Science, Youth and Sports Committee for Public Health <i>Membre du Sénat (NLP)</i> <i>Membre de la Commission de l'éducation, de la science, de la jeunesse et des sports</i> <i>Commission de la santé publique</i>
OPREA, Dumitru (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chairman of the Committee for Labour and Social Protection <i>Membre de la Chambre des Députés (NLP)</i> <i>Vice-Président de la Commission du travail et de la protection sociale</i>
PALĂR, Ionel (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Committee for Public Administration and Territorial Planning <i>Membre de la Chambre des Députés (NLP)</i> <i>Commission de l'administration publique et de la planification du territoire</i>
PETRIC, Octavian (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Committee for Industries and Services <i>Membre de la Chambre des Députés (SDP)</i> <i>Commission des industries et des services</i>
ȘTEFĂNESCU, Eliza-Mădălina (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Committee for Human Rights, Cults and National Minorities Issues <i>Membre de la Chambre des Députés (SDP)</i> <i>Commission des droits de l'homme, des cultes et des minorités nationales</i>
IONESCU, Cristina (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser, Legislative Department, Senate <i>Conseillère, Département législatif, Sénat</i>
BĂGNEANU, Ioana (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, General Directorate for Foreign Affairs, Chamber of Deputies <i>Conseillère, Direction générale des affaires étrangères, Chambre des Députés</i>
DUMITRESCU, Cristina (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, External Multilateral Relations Directorate, Senate <i>Directrice, Direction des relations extérieures multilatérales, Sénat</i>

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(NLP: National Liberal Party / Parti libéral national)

(USR: Save Romania Union / Union Sauvez la Roumanie)

RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE

UMAKHANOV, Iliyas (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Council of the Federation Science, Education and Culture Committee <i>Vice-Président du Conseil de la Fédération Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>
FEDEROV, Nikolay (Mr./M.)	First Deputy Speaker of the Council of the Federation Agricultural and Environment Committee <i>Premier Vice-Président du Conseil de la Fédération Commission de l'agriculture et de l'environnement</i>
KARELOVA, Galina (Ms./Mme)	Deputy Speaker of the Council of the Federation Social Policy Committee <i>Vice-Présidente du Conseil de la Fédération Commission de la politique sociale</i>
TOLSTOY, Petr (Mr./M.)	Deputy Speaker of the State Duma <i>Vice-Président, Douma d'Etat (UR)</i>
GUMEROVA, Lilia (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Bureau of Women Parliamentarians <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce; Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the Council of the Federation Deputy Chair of the Science, Education and Culture Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération Vice-Présidente de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>
AFANASEVA, Elena (Ms./Mme)	Member of the Council of the Federation Constitution and State Building Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération Commission de la Constitution et du renforcement de l'Etat</i>
KLIMOV, Andrey (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the Council of the Federation Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
PETRENKO, Valentina (Ms./Mme) Bureau of Women Parliamentarians <i>Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the Council of the Federation Social Politics Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération Commission des politiques sociales</i>
KOSACHEV, Konstantin (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Council of the Federation Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération Président de la Commission des affaires étrangères</i>
GAVRILOV, Sergey (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of the State Duma Chairman of the Committee on Public Associations and Religious Organizations Affairs <i>Membre, Douma d'Etat (CP) Président de la Commission des associations publiques et des organisations religieuses</i>
EMELIANOV, Mikhail (Mr./M.)	Member of the State Duma First Deputy Chairman of the Committee on State Building and Legislature <i>Membre, Douma d'Etat (JR) Premier Vice-Président de la Commission du renforcement de l'Etat et du corps législatif</i>
KALASHNIKOV, Leonid (Mr./M.)	Member of the State Duma Chairman of the Committee on CIS Affairs and Euro- Asian Integration <i>Membre, Douma d'Etat (CP) Président de la Commission des affaires de la CEI et de l'intégration eurasiatique</i>

TIMOFEEVA, Olga (Ms./Mme)	Member of the State Duma Chairperson of the Committee on Ecology and Saving of Nature <i>Membre, Douma d'Etat (UR)</i> <i>Présidente de la Commission de l'écologie et de la préservation de la nature</i>
VTORYGINA, Elena (Ms./Mme)	Member of the State Duma Deputy Chairperson of the Committee on Women, Family and Children Affairs <i>Membre, Douma d'Etat (UR)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission des femmes, de la famille et de l'enfant</i>
SLUTSKY, Leonid (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the State Duma Chairman of the Committee on International Affairs <i>Membre, Douma d'Etat (LDPR)</i> <i>Président de la Commission des affaires internationales</i>
MARTYNOV, Sergey (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Council of the Federation <i>Secrétaire général, Conseil de la Fédération</i>
KOZHEVNIKOV, Kirill (Mr./M.) Personal Assistant / <i>Assistant particulier</i>	Advisor, Council of the Federation <i>Conseiller, Conseil de la Fédération</i>
MARTYNOV, Aleksandr (Mr./M.)	Advisor, Saint Petersburg Government <i>Conseiller, Saint Petersburg Government</i>
MUSHKAREV, Andrey (Mr./M.)	Advisor, Saint Petersburg Government <i>Conseiller, Saint Petersburg Government</i>
GVICHIA, Nana (Ms./Mme)	Advisor, Saint Petersburg Government <i>Conseiller, Saint Petersburg Government</i>
KASSURA, Evgeniy (Mr./M.)	Saint-Petersburg International Relations Department <i>Relations internationales de Saint-Petersbourg</i>
TULAEV, Andrey (Mr./M.)	Advisor to the Deputy Chairperson, Council of the Federation <i>Conseiller du Vice-Président, Conseil de la Fédération</i>
KUKARKIN, Pavel (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	Council of the Federation <i>Conseil de la Fédération</i>
KURNIKOVA, Natalia (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Advisor, International Relations Department, Council of the Federation <i>Conseiller, Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
MERSIYANTSEVA, Miloslava (Ms./Mme)	Counselor, International Relations Department <i>Conseillère, Département des relations internationales</i>
MAKSIMOV, Boris (Mr./M.)	Advisor, Council of the Federation <i>Conseiller, Conseil de la Fédération</i>
LOGUNOV, Aleksey (Mr./M.)	Deputy Head of the Saint-Petersburg International Relations Department <i>Chef adjoint des Relations internationales de Saint-Petersbourg</i>
ILINA, Natalia (Ms./Mme)	Deputy Head of Department, Council of the Federation <i>Chef adjoint de département, Conseil de la Fédération</i>
GRIGORIEV, Evgeny (Mr./M.)	Head of the Saint-Petersburg International Relations Department <i>Chef des relations internationales de Saint-Petersbourg</i>
BYKOV, Aleksey (Mr./M.)	Advisor, Council of the Federation <i>Conseiller, Conseil de la Fédération</i>
BUTAEVA, Angelika (Ms./Mme)	Advisor, Council of the Federation <i>Conseillère, Conseil de la Fédération</i>
BELOUSOVA, Veronica (Ms./Mme) Interpreter, Member of the ASGP <i>Interprète, Membre de l'ASGP</i>	Council of the Federation <i>Conseil de la Fédération</i>

ALEKSANDROVA, Natalia (Ms./Mme)	Head Organizational Department of Saint-Petersburg Government <i>Chef du Département de l'organisation du Gouvernement de Saint-Petersbourg</i>
CHAGUCHIEV, Daniel (Mr./M.)	Adviser, Council of the Federation <i>Conseiller, Conseil de la Fédération</i>
DOBRYSHINA, Liubov (Ms./Mme)	International Relations Department, Council of the Federation <i>Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
GOLOV, Gennadiy (Mr./M.)	Deputy Head of Staff, Council of the Federation <i>Chef adjoint du Secrétariat, Conseil de la Fédération</i>
FOLOMEEVA, Olga (Ms./Mme) Secretary of the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Counselor, International Relations Department, Council of the Federation <i>Conseillère, Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
ESIPENKO, Tatiana (Ms./Mme)	Roscongress Foundation <i>Fondation Roscongress</i>
ERMOSHIN, Pavel (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Senior Counselor, International Relations Department, Council of the Federation <i>Conseiller principal, Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
NIKULINA, Maria (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	International Relations Department, Council of the Federation <i>Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
TKACHENKO, Mikhail (Mr./M.) Secretary to the delegation, Secretary of the Eurasia Group <i>Secrétaire de la délégation, Secrétaire du Groupe Eurasie</i>	Head of the Division, International Relations Department, Council of the Federation <i>Chef adjoint de la Division des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
TANICHEV, Yuri (Mr./M.)	Deputy Head of Saint-Petersburg Legislative Assembly Speaker's Staff <i>Chef adjoint du Secrétariat du Président de l'Assemblée législative de Saint-Petersbourg</i>
SHMACHKOVA, Olga (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	International Relations Department, Council of the Federation <i>Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
TREFILOV, Denis (Mr./M.)	Head of the First Vice-Speaker's Secretariat of the Council of the Federation <i>Chef du Secrétariat du Premier Vice-Président, Conseil de la Fédération</i>
UDALOVA, Natalia (Ms./Mme)	Head of the Chairperson's Secretariat of the Council of the Federation <i>Chef du Secrétariat de la Présidente, Conseil de la Fédération</i>
ZHURKINA, Svetlana (Ms./Mme)	Deputy Head of Saint-Petersburg International Relations, Council of the Federation <i>Chef adjoint des relations internationales de Saint-Petersbourg, Conseil de la Fédération</i>
ZHOLOBOVA, Maria (Ms./Mme) Secretary to the delegation, Secretary of the Eurasia Group <i>Secrétaire de la délégation, Secrétaire du Groupe Eurasie</i>	International Relations Department, Council of the Federation <i>Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
YATSKIN, Andrey (Mr./M.)	Government's Representative at the Council of the Federation <i>Représentant du Gouvernement au Conseil de la Fédération</i>

MAKAROV, Vyacheslav (Mr./M.)	Chairman of the Legislative Assembly of Saint Petersburg <i>Président de l'Assemblée législative de Saint-Petersbourg</i>
KVASNYUK, Aleksandra (Ms./Mme)	Adviser to the Deputy Chairperson of the Council of the Federation <i>Conseillère du Vice-Président du Conseil de la Fédération</i>
VASILIEV, Viktor (Ms./Mme)	Adviser, Council of the Federation <i>Conseillère, Conseil de la Fédération</i>
GAMBASHIDZE, Ilya (Mr./M.) Adviser of the Group / <i>Conseiller du Groupe</i>	Assistant of Mr. Tolstoy, State Duma <i>Assistant de M. Tolstoy, Douma d'Etat</i>
SHESTERIKOV, Yury (Mr./M.)	Governor of Saint Petersburg's Envoy <i>Envoyé du Gouverneur de Saint-Petersbourg</i>
SHEREMETEVA, Tatiana (Ms./Mme)	Roscongress Foundation <i>Fondation Roscongress</i>
PETRENKO, Andrey (Mr./M.)	Head of the Financial Department, Council of the Federation <i>Chef du Département des finances, Conseil de la Fédération</i>
PARUZIN, Nikolay (Mr./M.)	Head of the International Relations Department, Council of the Federation <i>Chef du Département des relations internationales, Conseil de la Fédération</i>
PARFENOVA, Maria (Ms./Mme)	Saint-Petersburg International Relations Department, Council of the Federation <i>Département des relations internationales de Saint-Petersbourg, Conseil de la Fédération</i>
KIFELI, Igor (Mr./M.)	Expert, Council of the Federation <i>Expert, Conseil de la Fédération</i>
ALEXEEV, Alexandr (Mr./M.)	Expert, Council of the Federation <i>Expert, Conseil de la Fédération</i>
ZINCHENKO, Olga (Ms./Mme)	Expert, Council of the Federation <i>Expert, Conseil de la Fédération</i>
OSOKIN, Boris (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	Council of the Federation <i>Conseil de la Fédération</i>
KHODYREV, Oleg (Mr./M.)	Advisor, Committee for Foreign Relations, Council of Federation <i>Conseiller, Commission des relations étrangères, Conseil de la Fédération</i>
AKULOV, Viktor (Mr./M.)	Adviser, Council of the Federation <i>Conseiller, Conseil de la Fédération</i>
POPOV, Valery (Mr./M.)	Head of IT Department of the Council of the Federation <i>Chef du Département de l'informatique, Conseil de la Fédération</i>
RASKLADKA, Artem (Mr./M.)	Roscongress Foundation <i>Fondation Roscongress</i>
SHCHERBAKOV, Stanislav (Mr./M.)	Advisor, Council of the Federation <i>Conseiller, Conseil de la Fédération</i>
SHCHERBAKOV, Lev (Mr./M.)	Deputy Head of the Secretariat, Council of the Federation <i>Chef adjoint du Secrétariat, Conseil de la Fédération</i>
ZOLOTAREVA, Irina (Ms./Mme)	Adviser, Council of the Federation <i>Conseillère, Conseil de la Fédération</i>
BELOVA, Yulia (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	State Duma <i>Douma d'Etat</i>
PASHKOV, Mikhail (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head of the Interparliamentary Cooperation Department, State Duma <i>Chef du Département de la coopération interparlementaire, Douma d'Etat</i>

STAVITSKY, Valery (Mr./M.) Secretary to the State Duma delegation <i>Secrétaire de la délégation de la Douma d'Etat</i>	Senior Consultant of the Interparliamentary Cooperation Department, State Duma <i>Consultant principal du Département de la coopération interparlementaire, Douma d'Etat</i>
USTINOV, Maksim (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head of the Bilateral International Cooperation Division, State Duma <i>Chef de la Division de la coopération internationale bilatérale, Douma d'Etat</i>
YAKOVLEVA, Marina (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Senior Adviser of the Interparliamentary Cooperation Department, State Duma <i>Conseillère principale du Département de la coopération interparlementaire, Douma d'Etat</i>
SHAMAKHOV, Vladimir (Mr./M.)	Expert, Council of the Federation <i>Expert, Conseil de la Fédération</i>
SEMIKIN, Valery (Mr./M.)	Head of the Administration Department of the Council of the Federation <i>Chef du Département de l'administration, Conseil de la Fédération</i>
ROSHIN, Evgeny (Mr./M.)	Expert, Council of the Federation <i>Expert, Conseil de la Fédération</i>
(UR: United Russia / Russie unifiée) (CP: Communist Party / Parti communiste) (JR: Just Russia / Russie juste) (LDPR: Liberal Democratic Party of Russia / Parti libéral démocrate de la Russie)	

RWANDA

GAKUBA, Jeanne D'arc (Ms./Mme) Bureau of Women Parliamentarians, Leader of the delegation <i>Bureau des femmes parlementaires, Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Senate <i>Vice-Présidente du Sénat (FPR Inkotanyi)</i>
CYITATIRE, Sosthene (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk to the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
(FPR Inkotanyi: Rwandan Patriotic Front Inkotanyi / Front patriotique rwandais)	

SAMOA

TAMAPUA, Lenatai Victor Faafoi (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly Associate Minister for Ministry of Justice <i>Membre de l'Assemblée législative (HRPP) Ministre associé du Ministère de la justice</i>
(HRPP: Human Rights Protection Party / Parti pour la protection des droits de l'homme)	

SAN MARINO - SAINT-MARIN

TOMASSONI, Mirco (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Great and General Council <i>Membre, Grand Conseil général (SSD)</i>
AMICI, Margherita (Ms./Mme)	Member of the Great and General Council <i>Membre, Grand Conseil général (RF)</i>
FORCELLINI, Davide (Mr./M.)	Member of the Great and General Council <i>Membre, Grand Conseil général (RETE)</i>
MULARONI, Mariella (Ms./Mme)	Member of the Great and General Council <i>Membre, Grand Conseil général (PDC)</i>
MARFORI, Lucia (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Official, Great and General Council <i>Fonctionnaire, Grand Conseil général</i>
(SSD: Socialist Democratic Left / Gauche socialiste démocratique) (PDC: Christian Democratic Party / Parti chrétien démocratique) (RETE: Movimento Civico RETE) (RF: Repubblica Futura)	

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE

ALALSHEIKH, Abdulah (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Consultative Council <i>Président du Conseil consultatif</i>
ALHELAISSI, Hoda (Ms./Mme) Bureau of Women Parliamentarians <i>Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALBADI, Fahad (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALHAIZAN, Mohammed (Mr./M.)	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALKHATHLAN, Saleh (Mr./M.) Committee to Promote Respect for IHL <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of the Consultative Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
ALMADHI, Amr (Mr./M.)	Protocol Manager, Consultative Council <i>Directeur du protocole, Conseil consultatif</i>
ALBRAHIM, Mohammed (Mr./M.)	Protocol, Consultative Council <i>Protocole, Conseil consultatif</i>
ALMANSOUR, Khalid (Mr./M.)	Adviser, Consultative Council <i>Conseiller, Conseil consultatif</i>
ALMARSHAD, Fahad (Mr./M.)	Protocol, Consultative Council <i>Protocole, Conseil consultatif</i>
ALSAUD, Turki (Mr./M.)	Secretary, Consultative Council <i>Secrétaire, Conseil consultatif</i>
ALRASHED, Waleed (Mr./M.)	Secretary, Consultative Council <i>Secrétaire, Conseil consultatif</i>
ALSAEED, Anas (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
SOSNOVSKY, Boris (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	

SERBIA – SERBIE

GOJKOVIC, Maja (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly Chairperson of the Culture and Information Committee Chairperson of the Committee on the Rights of the Child <i>Présidente de l'Assemblée nationale (SNS)</i> <i>Présidente de la Commission de la culture et de</i> <i>l'information</i> <i>Présidente de la Commission des droits de l'enfant</i>
BOGOSAVLJEVIC BO'KOVIC, Snezana (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Culture and Information Committee Environmental Protection Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (SPS)</i> <i>Commission de la culture et de l'information</i> <i>Commission de la protection de l'environnement</i>
GRUJIC, Mladen (Mr./M.)	Member of the National Assembly European Integration Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Commission de l'intégration européenne</i>
JERKOV, Aleksandra (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Education, Science, Technological Development and the Information Society <i>Membre de l'Assemblée nationale (PD)</i> <i>Commission de l'éducation, de la science, du</i> <i>développement technologique et de la société de</i> <i>l'information</i>

MIJATOVIC, Milorad (Mr./M.)	Member of the National Assembly Foreign Affairs Committee Committee on Finance, State Budget and Control of Public Spending <i>Membre de l'Assemblée nationale (SDPS)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i> <i>Commission des finances, du budget d'Etat et du contrôle des dépenses publiques</i>
MIJATOVIC, Jelena (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Committee on the Economy, Regional Development, Trade, Tourism and Energy Committee on Kosovo-Metohija Committee on the Rights of the Child <i>Membre de l'Assemblée nationale (SNS)</i> <i>Commission de l'économie, du développement régional, du commerce, du tourisme et de l'énergie</i> <i>Commission du Kosovo-Metohija</i> <i>Commission des droits de l'enfant</i>
RASKOVIC IVIC, Sanda (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Foreign Affairs Committee Committee on the Rights of the Child <i>Membre de l'Assemblée nationale (MSS)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i> <i>Commission des droits de l'enfant</i>
BULAJIC, Svetislava (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire générale, Assemblée nationale</i>
DJURASINOVIC RADOJEVIC, Dragana (Ms./Mme)	Advisor to the Speaker, National Assembly <i>Conseillère de la Présidente, Assemblée nationale</i>
FILIPOVIC, Vladimir (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Head of the Foreign Affairs Department, National Assembly <i>Chef du Département des affaires étrangères, Assemblée nationale</i>
STEVANOVIC, Dina (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
DRAKULIC-PRIIIMA, Dragana (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
STOJKOVIC, Dragan (Mr./M.) Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	
TERZIC, Slavenko (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
STAMENKOVIC, Ivanka (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
PAVLOVIC, Snezana (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(SNS: Serbian Progressive Party / Parti progressiste serbe)	
(SPS: Socialist Party of Serbia / Parti socialiste serbe)	
(SDPS: Social Democratic Party of Serbia / Parti social-démocrate serbe)	
(PD: Democratic Party / Parti démocrate)	
(MSS: Movement for Serbia's Salvation / Mouvement pour le salut de la Serbie)	

SEYCHELLES

PILLAY, Patrick (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly Chair of the Truth and Reconciliation Committee <i>Président de l'Assemblée nationale (LDS)</i> <i>Président de la Commission de la vérité et de la réconciliation</i>
--	--

DECOMMARMOND, Charles (Mr./M.)	Member of the National Assembly Finance and Public Accounts Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PP)</i> <i>Commission des finances et des comptes publics</i>
DELETOURDIE, Jany (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Women Parliamentarians Anti-Victimisation Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (LDS)</i> <i>Commission des femmes parlementaires</i> <i>Commission d'anti-victimisation</i>
WILLIAM, Waven (Mr./M.)	Member of the National Assembly International Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PP)</i> <i>Commission des affaires internationales</i>
ISAAC, Tania (Ms./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Deputy Clerk to National Assembly <i>Secrétaire générale adjoint de l'Assemblée nationale</i>
ROMAIN, Terry (Mr./M.) Advisor to the Group / <i>Conseiller du Groupe</i>	Personal Assistant to the Speaker, National Assembly <i>Assistant particulier du Président, Assemblée nationale</i>

(LDS: Seychelles Democratic Alliance / Union démocratique seychelloise)
(PP: People's Party / Parti populaire)

SINGAPORE - SINGAPOUR

TEO, Ser Luck (Mr./M.) Leader of the Delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PAP)</i>
MOHAMAD, Zaqy (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PAP)</i>
YAM, Alex (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PAP)</i>
QUAH, Anne (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Senior Assistant Clerk, Parliament <i>Greffière assistante principale, Parlement</i>

(PAP: People's Action Party / Parti d'action populaire)

SLOVAKIA – SLOVAQUIE

DANKO, Andrej (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Council <i>Président du Conseil national</i>
CIZ, Miroslav (Mr./M.)	Member of the National Council Mandate and Immunity Committee Culture and Media Committee <i>Membre du Conseil national (SMER)</i> <i>Commission des mandats et immunités</i> <i>Commission de la culture et des médias</i>
PCOLINSKA, Adriana (Ms./Mme)	Member of the National Council Incompatibility of Functions Committee Foreign Affairs Committee <i>Membre du Conseil national (SMER)</i> <i>Commission de l'incompatibilité des fonctions</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
GUSPAN, Daniel (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Head of the Chancellery of the National Council <i>Chef de la Chancellerie du Conseil national</i>
LISANSKY, Marek (Mr./M.)	Advisor to the Speaker, National Council <i>Conseiller du Président, Conseil national</i>
PRIPUTEN, Peter (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
TESLIAR, Michal (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

POIKANSOVA NEDBALOVA, Martina (Ms./Mme)

Diplomat / *Diplomate*

PACEK, Maxim (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

CISAR, Augustin (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

VERNICEK, Tomas (Mr./M.)

Press / *Presse*

PAVLIK, Radovan (Mr./M.)

Press / *Presse*

MIHOK, Branislav (Mr./M.)

Press / *Presse*

JURICKOVIC, Peter (Mr./M.)

Press / *Presse*

JANKO, Ivan (Mr./M.)

Press / *Presse*

BUBLINEC, Jaroslav (Mr./M.)

Press / *Presse***SLOVENIA – SLOVENIE**

TAŠNER VATOVEC, Matej (Mr./M.)

Committee on Middle East Questions, Leader

of the Delegation

*Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient,**Chef de la délégation*

Member of the National Assembly

Chair of the Commission for Rules of Procedure

Committee on Foreign Policy

Committee on Justice

*Membre de l'Assemblée nationale (L)**Commission de la politique étrangère**Commission de la justice*

DIMIC, Iva (Ms./Mme)

Member of the National Assembly

Deputy Chair of the Committee on Justice

Committee on Agriculture, Forestry and Food

Committee on Labour, Family, Social Policy and

Disability

*Membre de l'Assemblée nationale (NSi)**Vice-Présidente de la Commission de la justice**Commission de l'agriculture, des forêts et de**l'alimentation**Commission du travail, de la famille, de la politique**sociale et de l'invalidité*

KOTNIK, Irena (Ms./Mme)

Member of the National Assembly

Commission for the National Communities

Committee on Education, Science, Sport and Youth

Committee on Justice

*Membre de l'Assemblée nationale (PMC)**Commission des communautés nationales**Commission de l'éducation, de la science, du sport et de**la jeunesse**Commission de la justice*

PANDEV, Tanja (Ms./Mme)

Secretary of the Group

Secrétaire du Groupe

Head of International Relations Department, National

Assembly

*Chef du Département des relations internationales,**Assemblée nationale*

(L: The Left / La Gauche)

(NSi: New Slovenia-Christian Democrats / Nouvelle Slovénie - Parti chrétien-démocrate)

(PMC: Party of Modern Centre / Parti du centre moderne)

SOMALIA – SOMALIE

MOHAMUD HAID, Said Mohamed (Mr./M.)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

Member of the House of the People

Membre de la Chambre du Peuple

FARAH, Abdo Mah (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>
MOHAMED, Mohamed Ahmed (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD

MODISE, Thandi (Ms./Mme) Leader of the Delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Chairperson of the National Council of Provinces <i>Présidente du Conseil national des provinces (ANC)</i>
BOROTO, Mmatlala (Ms./Mme)	Member of the National Assembly International Relations Committee House Chairperson <i>Membre de l'Assemblée nationale (ANC)</i> <i>Commission des relations internationales</i> <i>Présidente de la Chambre</i>
DLAKUDE, Dorris (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ANC)</i>
MNGUNI, Pumzile (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ANC)</i>
MOKOENA, Lehlohonolo (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (EFF)</i>
WATERS, Michael (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (DA)</i>
MAKUE, Edwin (Mr./M.)	Member of the National Council of Provinces <i>Membre du Conseil national des provinces (ANC)</i>
MONNAKGOTLA, Roseline (Ms./Mme)	Researcher, Parliament <i>Chercheuse, Parlement</i>
GCWABE, Zingisa (Ms./Mme)	Operations Officer, Parliament <i>Responsable des opérations, Parlement</i>
MUNDELL, Ian (Mr./M.)	Protocol Liaison Officer, Parliament <i>Chargé de liaison au Bureau du protocole, Parlement</i>
PAULSE, Cheryl-Anne (Ms./Mme)	Acting Team Leader, Parliament <i>Responsable d'équipe a.i., Parlement</i>
SITHOLE, Dumisani Job (Mr./M.) Advisor of the Group / <i>Conseiller du Groupe</i>	Advisor, Parliament <i>Conseiller, Parlement</i>
TYAWA, Penelope (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Acting Secretary to Parliament, <i>Secrétaire a.i., Parlement</i>
RAMOSANA, Florence (Ms./Mme)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
MALEKANE, Eunice (Ms./Mme)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
MOTHAPO, Moloto (Mr./M.)	Parliamentary Spokesperson <i>Porte-parole parlementaire</i>
SIBANDA-THUSI, Maria Nomasonto (Ms./Mme) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadrice/Représentante permanente</i>	
MKHONZA, Phindile Wilhemina (Ms./Mme) Embassy Staff / <i>Secrétariat de l'Ambassade</i>	
(ANC: African National Congress / Congrès national africain)	
(DA: Democratic Alliance / Gauche démocratique)	
(EFF: Economic Freedom Front / Front économique de la liberté)	

SPAIN – ESPAGNE

ECHANIZ, José Ignacio (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Congress of Deputies <i>Membre, Congrès des Députés (PP)</i>
TORRES MORA, José A. (Mr./M.)	Member of the Senate / <i>Membre du Sénat</i>
MUÑOZ, Ángeles (Ms./Mme)	Member of the Senate Deputy Spokeswoman of the Popular Parliamentary Group <i>Membre du Sénat (PP)</i> <i>Porte-parole adjointe du Groupe parlementaire populaire</i>

GARCÍA-TIZÓN, Arturo (Mr./M.)

Member of the Congress of Deputies
President of the Economy, Industry and Competivity
Committee
Membre, Congrès des Députés (PP)
*Président de la Commission de l'économie, de l'industrie
et de la compétitivité*

GARCÍA, Joaquim María (Mr./M.)

Member of the Congress of Deputies
Membre, Congrès des Députés

ALVAREZ, Ana (Mr./M.)

Deputy Secretary General, Senate
Secrétaire générale adjointe, Sénat

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

BOYRA, Helena (Ms./Mme)

Adviser, Congress of Deputies
Conseillère, Congrès des Députés

Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

Conseillère, Congrès des Députés

GÓMEZ-BERNARDO, Teresa (Ms./Mme)

Congress of Deputies
Congrès des Députés

Secretary of the Group and to the delegation

Secrétaire du Groupe et de la délégation

(PP: People's Party / Parti populaire)

SRI LANKA

JAYASURIYA, Karunaratne (Mr./M.)

Speaker of Parliament
Chairman of the Committee of Selection

President of the Group, Leader of the Delegation

Chairman of the Committee on Standing Orders
Chairman of the Committee on High Posts

Président du Groupe, Chef de la délégation

Président du Parlement (UNP)
Président du Comité de sélection

Président de la Commission du règlement
Président de la Commission des postes de haut niveau

ATUKORALE, Thalatha (Ms./Mme)

Member of Parliament
Chairman of the Select Committee of Parliament to look

into and report on the possibility of enabling Sri Lankans
employed overseas to exercise their franchise in future
elections and matters incidental thereto

Membre du Parlement (UNP)

*Présidente du Comité restreint pour l'examen de la
possibilité pour les Srilankais travaillant à l'étranger
d'exercer leur droit de vote*

SENATHIRAJAH, Mavai (Mr./M.)

Member of Parliament
Chairman of the Sectoral Oversight Committee on

Reconciliation and North & East Reconstruction
Committee on High Posts

Committee on Public Enterprises
Membre du Parlement (ITAK)

*Président de la Commission sectorielle de surveillance
de réconciliation et reconstruction dans le nord et l'est*

Commission des postes de haut niveau
Commission des entreprises publiques

SENEWIRATNE, Lakshman (Mr./M.)

Member of Parliament
Sectoral Oversight Committee on Economic

Development
Sectoral Oversight Committee on Youth, Sports, Arts
and Heritage

Sectoral Oversight Committee on Energy
Membre du Parlement (UPFA)

Commission sectorielle du développement économique
*Commission sectorielle de surveillance des jeunes, des
sports, des arts et du patrimoine*

Commission sectorielle de l'énergie
Secretary General of Parliament, Parliament

Secrétaire général du Parlement

DASANAYAKE, Dhammika (Mr./M.)

Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Secrétaire général du Parlement

KUMARASINGHE, Upali (Mr./M.)	Chief of Protocol, Parliament <i>Chef du protocole, Parlement</i>
DASANAYE, Salini (Ms./Mme)	Secretary to the Secretary General <i>Secrétaire du Secrétaire général</i>
SENEWIRATNE, Isabel (Ms./Mme)	Private Secretary / <i>Secrétaire particulière</i>
ARACH CHILLAGE, Nishanta (Mr./M.)	
Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	
WEERASINGHE, Saman (Mr./M.)	
Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
WARUNA, Dulmith (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	
PRIMAL LASATH ANUPAMA, Fernando (Mr./M.)	
Embassy Staff / <i>Secrétariat de l'Ambassade</i>	

(UNP: United National Party / Parti national unifié)

(UPFA: United People's Freedom Alliance / Alliance populaire unifiée pour la liberté)

(ITAK: Illankai Tamil Arasu Kadchi)

SUDAN – SOUDAN

AHMED OMER, Ibrahim (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (NCP)</i>
President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	
ELAMIN KHALIFA, Mohamed (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Council of States <i>Vice-Président, Conseils des Etats (PC)</i>
ALI IDRIS ALI, Hassan (Mr./M.)	Member of the National Assembly Legal and Justice Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (DPES)</i> <i>Commission de la justice et des questions juridiques</i>
ALI NIMIR, Hassan (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NCP)</i>
HUSSAIN ADAM, Elamin (Mr./M.)	Member of the National Assembly Deputy Chair of the Economic Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (NUP)</i> <i>Vice-Président de la Commission de l'économie</i>
Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Bureau de la Commission permanente du</i> <i>développement durable, du financement et du</i> <i>commerce</i>	
HAJ HASSAN, Mathapa (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Legal and Justice Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (Dem UP)</i> <i>Commission de la justice et des questions juridiques</i>
Committee to Promote Respect for IHL <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	
OSMAN HASSAN RIZIG, Hassan (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RNM)</i>
AL-MANSOUR, Al-Fatih Izzeldin (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NZ)</i>
Deputy Chair of the Standing Committee on UN Affairs <i>Vice-Président de la Commission permanente</i> <i>des affaires des Nations Unies</i>	
ABDALLA, Abdelgadir (Mr./M.)	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	
YAGOUP, Mohamed (Mr./M.)	Secretary General, Council of States <i>Secrétaire général du Conseil des Etats</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	
ALI AHMED, Altiab (Mr./M.)	Executive Director of the Speaker's Office , National Assembly <i>Directeur exécutif du Bureau du Président, Assemblée</i> <i>nationale</i>
ASHALLA, Ayman (Mr./M.)	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire, Assemblée nationale</i>

FADUL ABDELGADIR, Thana (Ms./Mme)
Executive Secretary of the Group, Member
of the ASGP
*Secrétaire exécutive du Groupe, Membre
de l'ASGP*

Executive Director, National Assembly
Directrice exécutive, Assemblée nationale

SAAD ELMAHI, Elmahi (Mr./M.)

Secretary to the Speaker, National Assembly
Secrétaire du Président, Assemblée nationale

YOUSIF ELTAYEB, Nadir (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent
ADAM, Ahmed (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

(NCP: National Congress Party / Parti du Congrès national)

(PC: Popular Congress Party / Congrès populaire)

(DPES: Democratic Party of Eastern Sudan / Parti démocratique du Soudan oriental)

(NUP: UMMA Party for Reform and Development / Parti OUMMA pour les réformes et le développement)

(Dem UP: Democratic Unionist Party – the original / Parti démocratique unioniste)

(RNM: Reform Now Movement)

SURINAME

BOUVA, Melvin (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Democracy
and Human Rights, Leader of the Delegation
*Bureau de la Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme, Chef de la
délégation*

Deputy Speaker of the National Assembly
Chairman of the Ministry of Natural Resources
Committee
*Vice-Président de l'Assemblée nationale (NDP)
Président de la Commission du Ministère des
ressources naturelles*

RAMSAHAL, Rajiv (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Committee of the Ministry of Public Works, Sport and
Youth Affairs
*Membre de l'Assemblée nationale (NDP)
Commission du Ministère des travaux publics, du sport
et de la jeunesse*

VORSWIJK, Dinotha (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Committee of the Ministry of Home Affairs, Trade,
Industry and Tourism
*Membre de l'Assemblée nationale (ABOP)
Commission du Ministère des affaires intérieures, du
commerce, de l'industrie et du tourisme*

RAMDASS, Agatha (Ms./Mme)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Deputy Secretary General, National Assembly
Secrétaire générale adjointe, Assemblée nationale

(NDP: National Democratic Party / Parti national démocratique)

(ABOP)

SWAZILAND

MSIBI, Themba Johan (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Speaker of the House of Assembly
Président de l'Assemblée

KHUMALO, Marwick Thanduk'khanya (Mr./M.)

Member of the House of Assembly
Chair, Finance Committee,
Membre de l'Assemblée

DLAMINI, Ndvuna Siphon (Mr./M.)

Clerk of Parliament, Senate
Secrétaire général, Sénat

SWEDEN – SUEDE

ÖRNFJÄDER, Krister (Mr./M.)
Leader of the Delegation /
Chef de la délégation

Member of Parliament / Foreign Affairs Committee
*Membre du Parlement (SDP)
Commission des affaires étrangères*

AVSAN, Anti (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of Parliament / Committee on Justice <i>Membre du Parlement (M)</i> <i>Commission de la justice</i>
GREEN, Monica (Ms./Mme) Committee to Promote Respect for IHL <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of Parliament / Committee on Finance <i>Membre du Parlement (SDP)</i> <i>Commission des finances</i>
LINDBERG, Teres (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i>	Member of Parliament Committee on Transport and Communications <i>Membre du Parlement (SDP)</i> <i>Commission des transports et des communications</i>
LUNDSTEDT, Helena (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	International Adviser, Parliament <i>Conseillère internationale, Parlement</i>
SONDÉN, Björn (Mr./M.) Deputy Secretary to the delegation <i>Secrétaire adjoint de la délégation</i>	International Adviser, Parliament <i>Conseiller international, Parlement</i>

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(M: Moderate Party / Parti modéré)

SWITZERLAND – SUISSE

KIENER NELLEN, Margret (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the National Council Chair of the Finance Committee <i>Membre du Conseil national (PS)</i> <i>Présidente de la Commission des finances</i>
CARONI, Andrea (Mr./M.) Deputy Leader of the delegation <i>Chef adjoint de la délégation</i>	Member of the Council of States <i>Membre du Conseil des Etats (FDP/PLR)</i>
HÊCHE, Claude (Mr./M.)	Member of the Council of States <i>Membre du Conseil des Etats (PS)</i>
LOMBARDI, Filippo (Mr./M.)	Member of the Council of States Deputy Chair of the Foreign Affairs Committee <i>Membre du Conseil des Etats (CVP/PDC)</i> <i>Vice-Président de la Commission de la politique extérieure</i>
AMAUDRUZ, Céline (Ms./Mme)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (SVP/UDC)</i>
LOHR, Christian (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (CVP/PDC)</i>
MÜRI, Felix (Mr./M.) Committee on Middle East Questions <i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the National Council Chairman of the Committee on Science, Education and Culture <i>Membre du Conseil national (SVP/UDC)</i> <i>Président, Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-NR)</i>
SCHWAB, Philippe (Mr./M.) Vice-President of the ASGP <i>Vice-Président de l'ASGP</i>	Secretary General of the Federal Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée fédérale</i>
ZEHNDER, Daniel (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Deputy Head, International Relations <i>Chef adjoint, relations internationales</i>
WILDI-BALLABIO, Elena (Ms./Mme) Deputy Secretary to the delegation <i>Secrétaire suppléante de la délégation</i>	Secretariat, International Relations <i>Secrétariat, relations internationales</i>
BULLIARD, Valentine (Ms./Mme)	Assistant to Mr. Lohr / <i>Assistante de M. Lohr</i>
RAMILOVA, Alla (Ms./Mme)	Advisor to Mr. Lombardi / <i>Conseillère de M. Lombardi</i>

KULL, Roger (Mr./M.)
 Consul General / *Consul général*
 SCHÜRCH, Frank (Mr./M.)
 Diplomat / *Diplomat*

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)
 (FDP/PLR: The Liberals / Les Libéraux-Radicaux)
 (CVP/PDC: Christian Democratic People's Party / Parti démocrate-chrétien)
 (SVP/UDC: Swiss People's Party / Union démocratique du centre)

SYRIAN ARAB REPUBLIC - REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

SABBAGH, Hammouda (Mr./M.) Leader of the Delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the People's Assembly <i>Président de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i>
BAGDACHE, Ammar (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Chairman of the Financial Laws Committee <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (SCP)</i> <i>Président de la Commission du droit financier</i>
ALZEBAK, Atef (Mr./M.)	Member of the People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i>
AL DAHMOUCH, Abdul Salam (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Chairman of the Committee of Education and Scientific Research <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i>
DIB, Fadia (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the People's Assembly Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
HASAN, Kasim (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Member of the Budget Committee <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i> <i>Membre de la Commission du budget</i>
OJIL, Mohammad (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Deputy chairman of the of Youth and Sport Committee <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i>
MERJANEH, Boutros (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (Ind)</i> <i>Président de la Commission des affaires étrangères</i>
SANKAR, Salam (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	Member of the People's Assembly Chairwoman of the Social Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée du Peuple (BAP)</i> <i>Présidente de la Commission des affaires sociales</i>
DIAB, Abdul Azim (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Public Relations Director, People's Assembly <i>Directeur des relations publiques, Assemblée du Peuple</i>
SHAIKHO, Mhd. Yahya (Mr./M.)	Protocol, People's Assembly <i>Protocole, Assemblée du Peuple</i>
MUSTAFA ALABEAD, Nagy (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

(Ind: Independent / Indépendant)
 (BAP: Baath Arab Party / Parti Baath arabe)
 (SCP: Syrian Communist Party / Parti communiste syrien)

TAJIKISTAN - TADJIKISTAN

UBAIDULLOEV, Mahmadsaid (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (PDPT)</i>
MAHMUDOV, Sohbnazar (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDPT)</i>

RAHMONOVA, Nargis (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Committee to Ensure the Constitutional Foundations, Rights and Freedoms of Man, Citizen and Law <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDPT)</i> <i>Commission pour l'assurance de fondations</i> <i>constitutionnelles, les droits et les libertés de l'homme,</i> <i>du citoyen et des lois</i>
TABAROV, Khabibullo (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDPT)</i>
ZUHURZODA, Khurshed (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
KHOLMUHAMMADZODA, Azizmuhammad (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Chairman of the Committee on Control Regulation and the Organization of Work <i>Membre de la Chambre des représentants (PDPT)</i> <i>Président de la Commission du contrôle des</i> <i>réglementations et de l'organisation du travail</i>

(PDPT: People's Democratic Party of Tajikistan, / Parti démocratique populaire du Tadjikistan)

THAILAND - THAILANDE

LIENGBONLERTCHAI, Surachai (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	First Vice-President of the National Legislative Assembly <i>Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale</i> <i>législative</i>
SAMPATISIRI, Bilaibhan (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires</i> <i>des Nations Unies</i>	Member of the National Legislative Assembly Chairperson of the Standing Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i> <i>Présidente de la Commission permanente des affaires</i> <i>étrangères</i>
WASINONDH, Kitti (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly First Vice-Chairperson of the Standing Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i> <i>Premier Vice-Président de la Commission permanente</i> <i>des affaires étrangères</i>
SIRIVEJCHAPUN, Suwannee (Ms./Mme) Bureau of Women Parliamentarians <i>Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the National Legislative Assembly Second Vice-Chairperson of the Standing Committee on Social, Children, Youth, Women, the Elderly, the Disabled and the Underprivileged Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i> <i>Deuxième Vice-Présidente de la Commission</i> <i>permanente des affaires sociales, de l'enfant, de la</i> <i>jeunesse, de la femme, des aînés, des invalides et des</i> <i>défavorisés</i>
SUWANMONGKOL, Anusart (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix</i> <i>et de la sécurité</i>	Member of the National Legislative Assembly Secretary to the Standing Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i> <i>Secrétaire de la Commission permanente des affaires</i> <i>étrangères</i>
BUNSUMPUN, Prasert (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly First Vice-Chairperson of the Standing Committee on Energy <i>Membre de l'Assemblée nationale législative</i> <i>Premier Vice-Président de la Commission permanente</i> <i>de l'énergie</i>

ARAMWATTNANONT, Poj (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly Second Vice-Chairperson of the Standing Committee on Commerce, Industry and Labour <i>Membre de l'Assemblée nationale législative Deuxième Vice-Président de la Commission permanente du commerce, de l'industrie et du travail</i>
BOONYASATID, Witawad (Mr./M.)	Member of the National Legislative Assembly Third Vice-Chairperson of the Standing Committee on Education and Sports <i>Membre de l'Assemblée nationale législative Troisième Vice-Président de la Commission permanente de l'éducation et des sports</i>
SWANGKARN, Somchai (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the National Legislative Assembly Third Vice-Chair of the Standing Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale législative Troisième Vice-Président de la Commission permanente des affaires étrangères</i>
THONGLEK, Gen. Nipat (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the National Legislative Assembly Standing Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale législative Commission permanente des affaires étrangères</i>
PIENVEJ, Sorasak (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des Représentants</i>
PUTORNJAI, La-or (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, Senate <i>Secrétaire général adjoint, Sénat</i>
PHETCHAREON, Pornpith (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général adjoint, Chambre des Représentants</i>
TESTHOMSAP, Sirawasa (Ms./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director of the Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, House of Representatives <i>Directrice du Bureau des Organisations interparlementaires, Chambre des Représentants</i>
BAMRUNGPON, Tanukom (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	Director of the Inter-Parliamentary Union Division, House of Representatives <i>Directeur de la Division de l'Union interparlementaire, Chambre des Représentants</i>
THONGSAMRIT, Pilanthana (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	Senior Foreign Affairs Officer, House of Representatives <i>Chargé principal des affaires étrangères, Chambre des Représentants</i>
KANKAEW, Supisra (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	Foreign Affairs Officer, House of Representatives <i>Chargé des affaires étrangères, Chambre des Représentants</i>
RAKSAPOLMUANG, Pathomporn (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Foreign Affairs Officer, House of Representatives <i>Chargé des affaires étrangères, Chambre des Représentants</i>
SIRIWONG, Kanjanat (Ms./Mme) Assistant Secretary to the Delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	Foreign Affairs Officer, House of Representatives <i>Chargé des affaires étrangères, Chambre des Représentants</i>
ISSARIYAPRUET, Patrapong (Mr./M.) Assistant Secretary to the Delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	Foreign Affairs Officer, House of Representatives <i>Chargé des affaires étrangères, Chambre des Représentants</i>
KANCHANACHITRA, Nontigorn (Mr./M.)	Parliament Official Committee, Senate <i>Fonctionnaire, Sénat</i>
LEELANOND, Kanteera (Ms./Mme)	Foreign Affairs Officer, House of Representatives <i>Chargé des affaires étrangères, Chambre des Représentants</i>
LICKANAJULE, Somsakul (Ms./Mme)	Foreign Affairs Officer, House of Representatives <i>Chargé des affaires étrangères, Chambre des Représentants</i>

SATARNTRAIPOPE, Pannita (Ms./Mme)

Director of Bureau of Central Administration, Senate
Directeur du Bureau de l'administration centrale, Sénat

HARNPOL, Poj (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative
*Ambassadeur/Représentant permanent***THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA**
EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE

XHAFERI, Talat (Mr./M.)

President of the Group, Member of Governing Council,
Leader of the Delegation
Président de l'Assemblée de la République (DUI)
Chef de la délégation

NIKOLOVA, Juliana (Ms./Mme)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (LDP)

MITRESKI, Jovan (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (SDSM)

ISMAILI, Rexhail (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (DUI)

AMATI, Muarem (Mr./M.)

Security Officer, Assembly of the Republic
Agent de sécurité, Assemblée de la République

DRNDAR, Besa (Ms./Mme)

Interpreter / *Interprète*Interpreter, Assembly of the Republic
Interprète, Assemblée de la République

IVANOVA, Cvetanka (Ms./Mme)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Secretary General, Assembly of the Republic
Secrétaire général, Assemblée de la République

OGNENOVSKA, Biljana (Ms./Mme)

Secretary of the Delegation to the IPU

Head of Division, Assembly of the Republic
Chef de division, Assemblée de la République

SELMANI, Ilir (Mr./M.)

Adviser

*Conseiller*State Adviser, Head of the Cabinet of the President of
the Assembly, Assembly of the Republic
*Conseiller d'Etat, Chef du Cabinet du Président de
l'Assemblée, Assemblée de la République*

KARAJANOV, Goce (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

(DUI: Democratic Union for Integration / Union démocratique pour l'intégration)

(LDP: Liberal Democratic Party / Parti démocratique libéral)

(SDSM: Social Democratic Union of Macedonia / social-démocrate de Macédoine)

TIMOR-LESTE

DA COSTA, Adérito (Mr./M.)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

Member of the National Parliament

Commission on Foreign Affairs, Defence and National
Security*Membre du Parlement national (CNRT)**Commission des affaires étrangères, de la défense et de
la sécurité nationale*

DA SILVA GUSMÃO, Maria Teresa (Ms./Mme)

Member of the National Parliament

Commission of Economy and Development

*Membre du Parlement national (CNRT)**Commission de l'économie et du développement*

BELO, Mateus (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary-General, National Parliament

Secrétaire général, Parlement national

TEIXEIRA DE LENCASTRE, Bruno (Mr./M.)

Principal Adviser to the President, National Parliament

Conseiller principal du Président du Parlement national

BARROS, Danilo Norberto (Mr./M.)

Technical Adviser, National Parliament

Conseiller technique, Parlement national

(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor)

TOGO

DRAMANI, Dama (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
DAGBAN-ZONVIDE, Ayawavi Djigbodi (Ms./Mme)	Third Deputy Speaker of the National Assembly <i>Troisième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (UNIR)</i>
PENN, Laré Batouth (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UNIR)</i>
LAWSON-BANKU, Boévi Patrick (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ANC)</i>
APEVON, Kokou Dodji (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Law Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des lois (Arc-en-Ciel)</i>
WAGUENA, Fademba Madakome (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
AGBOH, Delah (Mr./M.)	Communication Director <i>Directeur de la communication</i>
LABDIEDO, Manlengue (Mr./M.)	Director, International Cooperation <i>Directeur de la Coopération internationale</i>
KPANGBALA, Pabanam (Mr./M.)	Protocol Officer <i>Chargé du protocole</i>
GOMINA, Yassimiou (Mr./M.) Aide de camp	
(UNIR: Union for the Republic / Union pour la République)	
(ANC: National Alliance for Change / Alliance nationale pour le changement)	
(Arc-en-Ciel: Rainbow Coalition / Coalition Arc-en-ciel)	

TUNISIA – TUNISIE

NABLI, Lotfi (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Assembly of People's Representatives Assessor to the Speaker of the Assembly <i>Membre de l'Assemblée des représentants du peuple Assesseur du Président de l'Assemblée</i>
KSAMTINI, Soulef (Ms./Mme) Bureau of Women Parliamentarians <i>Bureau des femmes parlementaires</i>	Member of the Assembly of People's Representatives <i>Membre de l'Assemblée des représentants du peuple (E)</i>
AOUAITI, Najoua (Ms./Mme) Adviser to the delegation <i>Conseillère de la délégation</i>	Parliamentary Adviser, IPU Desk <i>Conseillère parlementaire chargée du dossier de l'UIP à l'Assemblée des représentants du peuple</i>
(E: Ennahdha)	

TURKEY - TURQUIE

KAHRAMAN, Ismail (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Grand National Assembly of Turkey <i>Président, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i>
AYATA, Sencer (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (CHP)</i>
CAKIR, Coskun (Mr./M.) President of the Group <i>Président du Groupe</i>	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i>
GIZLIGIDER, Ebubekir (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i>
KAVCIOĞLU, Sahap (Mr./M.)	Committee on Budget and Planning <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD) Commission du budget et du plan</i>
SERT, Hasan (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i>

CERITOGLU KURT, Lutfiye Ilksen (Mrs./Mme)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i>
ATICI, Aytug (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (CHP)</i>
BAHCEKAPILI, Ayse Nur (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	Deputy Speaker of the Grand National Assembly of Turkey <i>Vice-Présidente de la Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
HAMZACEBI, Mehmet Akif (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Deputy Speaker of the Grand National Assembly of Turkey <i>Vice-Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
KUMBUZOGLU, Mehmet Ali (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Grand National Assembly of Turkey <i>Secrétaire général, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
BAYKAL, Emine Derya (Ms./Mme)	Protocol Officer, Grand National Assembly of Turkey <i>Chargé du protocole, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
ÖZTÜRK, Necati (Mr./M.)	Deputy Director , Grand National Assembly of Turkey <i>Directeur adjoint, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
TUNEY, Cemalettin (Mr./M.)	Head of Department, Grand National Assembly of Turkey <i>Chef de département, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
BAYDAR, Mustafa Fatih (Mr./M.)	Protocol Officer, Grand National Assembly of Turkey <i>Chargé du protocole, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
BAHCIVAN, Fatih (Mr./M.)	Protocol Officer, Grand National Assembly of Turkey <i>Chargé du protocole, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
ARABA, Mustafa (Mr./M.)	Protocol Officer, Grand National Assembly of Turkey <i>Chargé du protocole, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
AKSELI, Saren (Ms./Mme)	Secretary, Grand National Assembly of Turkey <i>Secrétaire, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
ONAL, Elif Esra (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Assistant to the Secretary General, Grand National Assembly of Turkey <i>Assistante du Secrétaire général, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
GÜNER, Mümtaz (Mr./M.)	Secretary, Grand National Assembly of Turkey <i>Secrétaire, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
BENSAN, Kutlay (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
SEZGI, Pinar (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
TAMER, Mehmet (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
KARAMAHMUT, Alican (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
DIRIOZ, Huseyin (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)

(CHP: Republican's People Party / Parti populaire républicain)

TURKMENISTAN

NURBERDIYEVA, Akja (Ms./Mme) Leader of the Delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Chairperson of the Mejlis <i>Présidente de l'Assemblée</i>
MAMMEDOVA, Gulshat (Ms./Mme)	Vice-Chairperson of the Mejlis <i>Vice Présidente de l'Assemblée</i>

BASHIMOV, Atajan (Mr./M.)	Member of the Mejlis / Chairperson of the Committee on International and Inter-Parliamentary Relations <i>Membre de l'Assemblée</i> <i>Président de la Commission des relations internationales et interparlementaires</i>
HALBAYEVA, Joragul (Ms./Mme)	Member of the Mejlis / Committee on Social Issues <i>Membre de l'Assemblée</i> <i>Commission des affaires sociales</i>
HUDAYNAZAROV, Pirnazar (Mr./M.)	Member of the Mejlis Chairperson of the Committee on Protection of Human Rights and Freedoms <i>Membre de l'Assemblée</i> <i>Président de la Commission de la protection des droits de l'homme et des libertés</i>
KOMEKOV, Nury (Mr./M.)	Member of the Mejlis Committee on International and Inter-Parliamentary Relations <i>Membre de l'Assemblée</i> <i>Commission des relations internationales et interparlementaires</i>
TAGANDURDYEVA, Gulshirin (Ms./Mme)	Member of the Mejlis / Committee on Environment Protection, Ecology and Agro-Industrial Complex <i>Membre de l'Assemblée</i> <i>Commission de la protection de l'environnement, de l'écologie et du complexe agro-industriel</i>
TAYLYYEV, Atamyrat (Mr./M.)	Member of the Mejlis / Chairperson of the Committee on Social Issues <i>Membre de l'Assemblée</i> <i>Président de la Commission des affaires sociales</i>

TUVALU

TAUTELEIMALAE TAUSI, Otinielu (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament <i>Président du Parlement</i>
PUGA SEMELI, Andrew (Mr./M.)	Acting Clerk of Parliament / <i>Greffier a.i. du Parlement</i>

UGANDA - OUGANDA

ALITWALA KADAGA, Rebecca (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament Chairperson of the Rules, Privileges and Discipline; Chairperson of the Business Committee Chairperson of the Appointments Committee <i>Présidente du Parlement (NRM)</i> <i>Présidente de la Commission des règles, des privilèges et de la discipline / Présidente du Comité directeur</i> <i>Présidente de la Commission des nominations</i>
KABAGYENYI, Rose (Ms./Mme)	Member of Parliament / Agriculture Committee Statutory Authorities and State Enterprises Committee <i>Membre du Parlement (NRM)</i> <i>Commission de l'agriculture</i> <i>Commission des autorités statutaires et des entreprises d'Etat</i>
MAGYEZI, Raphael (Mr./M.)	Member of Parliament Public Service and Local Government Committee Human Rights Committee <i>Membre du Parlement (NRM)</i> <i>Commission des services public et du gouvernement local</i> <i>Commission des droits de l'homme</i>

MUKODA ZABWE, Julie (Ms./Mme)	Member of Parliament Public Accounts Committee Public Service and Local Government <i>Membre du Parlement (Ind)</i> <i>Commission des comptes publics</i> <i>Commission des services public et du gouvernement local</i>
OSORU, Mourine (Ms./Mme)	Member of Parliament Human Rights Committee Gender, Labour and Social Development Committee <i>Membre du Parlement (NRM)</i> <i>Commission des des droits de l'homme</i> <i>Commission de l'égalité des sexes, du travail et du développement social</i>
MWIJUKYE, Francis (Mr./M.)	Member of Parliament Physical Infrastructure Committee East African Community Affairs Committee <i>Membre du Parlement (FDC)</i> <i>Commission des infrastructures physiques</i> <i>Commission des affaires de la communauté de l'Afrique de l'est</i>
SSEBAGALA, Abdul Latif Sengendo(Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of Parliament Deputy Chairperson of the Government Assurances Committee <i>Membre du Parlement (Ind)</i> <i>Vice-Président de la Commission des assurances du gouvernement</i>
LUBOWA KIBIRIGE, Jane (Ms./Mme) Secretary, Member of the ASGP <i>Secrétaire, Membre de l'ASGP</i>	Clerk to Parliament, Parliament <i>Secrétaire général, Parlement</i>
WABWIRE, Paul (Mr./M.) Secretary, Member of the ASGP <i>Secrétaire, Membre de l'ASGP</i>	Deputy Clerk, Parliament <i>Secrétaire général adjoint, Parlement</i>
KATAMBA, Mohammed (Mr./M.)	Senior Information Officer <i>Chargé principal de l'information</i>
KANGO, Moses (Mr./M.)	ICT Officer <i>Responsable TIC</i>
DEOGRATIOUS, Okwalinga (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp de la Présidente</i>	
BUSIKU, Peter (Mr./M.)	Personal Secretary to the Speaker <i>Secrétariat particulier de la Présidente</i>
KIGGUNDU, Sulaiman (Mr./M.)	Assistant Director, Budget Department <i>Directeur adjoint du département du budget</i>
TUMUKWASIBWE, Robert (Mr./M.)	Assistant Director; Clerks <i>Directeur adjoint des greffiers</i>
KABOGOZA, Phillip (Mr./M.)	Senior Protocol Officer <i>Chargé principal du protocole</i>
OKEMA, Leonard (Mr./M.)	Principal Clerk Assistant, Parliament <i>Greffier principal adjoint, Parlement</i>
AGARA OLWA, Johnson (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
TUSIIME KASAIJA, Violet (Ms./Mme) Embassy Staff / <i>Secrétariat de l'Ambassade</i>	
OKODI, Susan (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomat</i>	

(NRM: National Resistance Movement / Mouvement de la résistance nationale)

(Ind: Independent / Indépendant)

(FDC: Forum for Democratic Change / Forum pour un changement démocratique)

UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS

ALQUBAISI, Amal (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Federal National Council <i>Présidente du Conseil national de la Fédération</i>
ALALI, Ali Jasim (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
ALBASTI, Afraa (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
AL HAI, Jamal (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
ALMEHRZI, Mohammed (Mr./M.) Committee on Middle East Questions <i>Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
ALEGHFLI, Hamad (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
ALREMEITHI, Saeed (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
ALREYAISEH, Alyaa Sulaiman (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
AL-DHAHRI, Ahmed (Mr./M.)	Secretary General, Federal National Council <i>Secrétaire général, Conseil national de la Fédération</i>
ALHADDABI, Amal (Mr./M.)	Advisor, Office of the Speaker <i>Conseiller au Bureau de la Présidente</i>
ALKINDI, Aliya (Ms./Mme)	Executive Secretary, Office of the Speaker <i>Secrétaire exécutive au Bureau du Président</i>
GHAOUI, Patricia (Ms./Mme)	Executive Secretary, Office of the Speaker <i>Secrétaire exécutive au Bureau du Président</i>
ALSHEHHI, Abdulrahman (Mr./M.)	Head of Communication <i>Chef de la communication</i>
AL-AQILI, Ahmad (Mr./M.)	Chief Parliamentary Communication Coordinator, Federal National Council <i>Coordinateur principal des communications, Conseil national de la Fédération</i>
AL MUHAIRI, Juma (Mr./M.)	Head of Protocol Section, Federal National Council <i>Chef du protocole, Conseil national de la Fédération</i>
AL-SHEHHI, Salama (Ms./Mme)	Protocol, Federal National Council <i>Protocole, Conseil national de la Fédération</i>
AL MARRI, Bader (Mr./M.)	Executive Protocol, Federal National Council <i>Protocole exécutif, Conseil national de la Fédération</i>
AL-BLOOSHI, Hamda (Ms./Mme)	Head of Parliamentary Research Section, Federal National Council <i>Chef de la Section de la recherche parlementaire, Conseil national de la Fédération</i>
ALZAABI, Mariam Mohamed (Ms./Mme)	Researcher / <i>Chercheuse</i>
EL-NAEIMY, Yasser (Mr./M.)	Media Speaker's Office, Federal National Council <i>Médias au Bureau de la Présidente, Conseil national de la Fédération</i>
ALMAEENI, Sara Ahmed (Mr./M.)	Media Editor / <i>Rédacteur en chef</i>
HMOUD, Mamdoh Ismail (Mr./M.)	News Editor / <i>Rédacteur aux informations</i>
ALI MANSOUR, Samy (Mr./M.)	Political Adviser <i>Conseiller politique</i>

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

EVANS, Nigel (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
--	--

Rt Hon DHOLAKIA, Navnit (Lord)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems)</i>
MORRIS OF ABERAVON, John (Lord)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (L)</i>
Rt Hon CLWYD, Ann (Ms./Mme)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i>
CAMERON, Lisa (Ms./Mme)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (SNP)</i>
JONES, Graham (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i>
KAWCZYNSKI, Daniel (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
LIDDELL-GRAINGER, Ian (Mr./M.) Vice-President of the Executive Committee <i>Vice-Président du Comité exécutif</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
EVANS, Paul (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk of Committees, House of Commons <i>Greffier de commissions, Chambre des Communes</i>
BURTON, Simon (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Reading Clerk, House of Lords <i>Chambre des Lords</i>
COMMANDER, Emily (Ms./Mme) Joint Secretary of the ASGP <i>Co-Secrétaire de l'ASGP</i>	House of Lords <i>Chambre des Lords</i>
NIMMO, Rick (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, British IPU Group <i>Directeur, Groupe britannique de l'UIP</i>
REES, Dominique (Ms./Mme) Deputy Secretary of the Group <i>Secrétaire adjointe du Groupe</i>	Deputy Director, British IPU Group <i>Directrice adjointe, Groupe britannique de l'UIP</i>
LIBEROTTI-HARRISON, Gabriella (Ms./Mme)	International Project Manager, British IPU Group <i>Chef de projets internationaux, Groupe britannique de l'UIP</i>
RICHTER, Anja (Ms./Mme)	International Project Manager, British IPU Group <i>Chef de projets internationaux, Groupe britannique de l'UIP</i>
MOELLER, Daniel (Mr./M.) Assistant to the ASGP Secretariat <i>Assistant du Secrétariat de l'ASGP</i>	Senior Committee Assistant, House of Commons <i>Assistant principal de commission, Chambre des Communes</i>
BRENTON, Jonathan (Mr./M.) Acting Deputy Ambassador <i>Ambassadeur adjoint a.i.</i>	
WEBB, Elizabeth (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
MYSLOVA, Anna (Ms./Mme) Embassy Staff <i>Secrétariat de l'Ambassade</i>	
(C: Conservative Party / Parti Conservateur)	
(Lib Dems: Liberal Democrats / Démocrates libéraux)	
(L: Labour Party / Parti du travail)	
(SNP: Scottish National Party / Parti national écossais)	

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

NDUGAI, Job (Mr./M.) Leader of delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
KIKWEMBE, Pudenciana (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CCM)</i>
HIJA, Juma (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CCM)</i>
LYIMO, Suzan (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CHADEMA)</i>
MCHENGERWA, Mohamed (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CCM)</i>

SERUKAMBA, Peter (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CCM)

UKHOTYA, Eliufoo (Mr./M.)

IPU Desk Coordinator, National Assembly

Secretary of the Group

*Coordinateur du Desk UIP, Assemblée nationale**Secrétaire du Groupe*

(CCM: Revolutionary Party of Tanzania / Parti révolutionnaire de Tanzanie)

(CHADEMA: Party of Democracy and Development / Parti de la démocratie et du développement)

URUGUAY

PASSADA, Ivonne (Ms./Mme)

Member of the Senate

Leader of the Delegation

Chair of the Public Health Committee

Chef de la délégation

Labour Issues Committee

Education and Culture Committee

*Membre du Sénat (FA)**Présidente de la Commission de la santé publique**Commission du travail**Commission de l'éducation et de la culture*

HEBER, Luis Alberto (Mr./M.)

Member of the Senate

Bureau of the Standing Committee on Sustainable
Development, Finance and Trade

Chair of the Administrative Affairs Committee

Bureau de la Commission permanente du

Constitution and Legislation Committee

développement durable, du financement et du

Public Funds Committee

*commerce**Membre du Sénat (NP)**Président de la Commission des affaires administratives**Commission de la Constitution et de la législation**Commission des fonds publics*

MARTÍNEZ HUELMO, Ruben (Mr./M.)

Member of the Senate

International Affairs Committee

Constitution and Legislation Committee

National Defence Committee

*Membre du Sénat (FA)**Commission des affaires internationales**Commission de la Constitution et de la législation*

CARBALLO, Felipe (Mr./M.)

Member of the House of Representatives

Transport, Communications and Public Works Committee

*Membre de la Chambre des Représentants (FA)**Commission des transports, des communications et des**travaux publics*

MONTERO, José Pedro (Mr./M.)

Secretary General, Senate

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP**Secrétaire général, Sénat*

PIQUINELA, Oscar (Mr./M.)

Head of International Relations

Secretary of the Group and Secretary of the

Chef des relations internationales

GRULAC

Secrétaire du Groupe et du GRULAC

GALVALISI, Carina (Ms./Mme)

Head of Department, International Relations, House of
RepresentativesAssistant of the Secretariat of the Group and
of the GRULAC*Chef de département, Relations internationales, Chambre
des Représentants**Assistante du Secrétariat du Groupe**et du GRULAC*

RODAL, Lucía (Ms./Mme)

Assistant to Ms. Passada, Senate

Conseillère de Mme Passada, Sénat

DELGADO, Enrique (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative

Ambassadeur/Représentant permanent

FLEITAS, César (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

DI CONZA, Stefano (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

DEL-CÓ, Florencia (Ms./Mme)

Embassy Staff / *Secrétariat de l'Ambassade*

(PN: Partido Nacional / Parti national)

(FA: Frente Amplio / Front élargi)

ALISHER, Kadirov (Mr./M.), Director / *Directeur***UZBEKISTAN - OUZBEKISTAN**

SAIDOV, Akmal (Mr./M.)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

Member of the Legislative Chamber

Chairman of the Committee on Democratic Institutions,
NGOs and Civil Self-Government Institutes*Membre de la Chambre législative**Président du Comité des institutions démocratiques, des
ONG et des institutions civiles d'autoadministration*

VASILYEVNA, Shin Agregina (Ms./Mme)

Member of the Senate

Committee on International Relations, Foreign Economic
Relations, Foreign Investments and Tourism*Membre du Sénat**Commission des relations internationales, des relations
économiques étrangères, des investissements étrangers et
du tourisme*

ALISHER, Kadirov (Mr./M.)

Director / *Directeur***VENEZUELA**

SOLÓRZANO, Delsa (Mrs./Mme)

Committee on the Human Rights of
Parliamentarians, Leader of the Delegation*Comité des droits de l'homme des
parlementaires, Chef de la délégation*

Member of the National Assembly

President of the Standing Committee on Domestic Policy

*Membre de l'Assemblée nationale (MUD)
Présidente de la Commission permanente de la politique
intérieure*

FERRER, Germán (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale (BPS)

JABOUR, Yul (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on Peace and
International Security*Bureau de la Commission permanente de la paix
et de la sécurité*

Member of the National Assembly

Standing Committee on Foreign Policy Sovereignty and
Integration, Parliamentary Delegation to Parlasur*Membre de l'Assemblée nationale (PCV)
Commission permanente de la politique étrangère, de la
souveraineté et de l'intégration, Délégation parlementaire
de Parlasur*

TEXEIRA, Manuel (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale (MP)

CASTRO, Lawrence (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale (VP)

MARTINEZ UBIEDA, Alejandro (Mr./M.)

Secretary of Group

Secrétaire du Groupe

Chief of Multilateral Affairs, National Assembly

Chef des affaires multilatérales, Assemblée nationale

MARTÍNEZ, Andrea Valentina (Ms./Mme)

Assistant to Ms. Solórzano

Assistante de Mme Solórzano

(MUD: Democratic Unity Roundtable alliance / La Table de l'unité démocratique)

(BPS: Bloque Parlamentario Socialista)

(PCV: Communist Party of Venezuela / Parti communiste vénézuélien)

(MP: Movimiento Progresista)

(VP: Voluntad Popular)

VIET NAM

NGUYEN THI, Kim Ngan (Ms./Mme)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

President of the National Assembly

Présidente de l'Assemblée nationale

NGUYEN, Van Giau (Mr./M.)

Member of the Executive Committee

Membre du Comité exécutif

Member of the National Assembly

Chairman of the Committee on Foreign Affairs

*Membre de l'Assemblée nationale**Président de la Commission des affaires étrangères*

PHAN, Thanh Binh (Mr./M.)	Member of the National Assembly Chairman of the Committee on Culture, Education, Youth and Children <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Président de la Commission de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et de l'enfant</i>
TRAN, Van Tuy (Mr./M.)	Member of the National Assembly / Chairman of the Deputy's Affairs Board <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Président des affaires de la Présidence</i>
NGUYEN, Thanh Nghi (Mr./M.)	Member of the National Assembly Head of Kien Giang Provincial National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Chef de l'Assemblée nationale de la Province de Kien Giang</i>
VU, Hai Ha (Mr./M.)	Member of the National Assembly Vice-Chair, Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
DUONG, Quoc Anh (Mr./M.)	Member of the National Assembly Vice-Chair, Economy Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires économiques</i>
LE, Thu Ha (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
NGUYEN, Hanh Phuc (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly Chairman of the Office of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i> <i>Président du Bureau de l'Assemblée nationale</i>
LE, Bo Linh (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy General Secretary of the National Assembly <i>Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale</i>
NGUYEN, Tuong Van (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Director General, Department of Foreign Affairs, Office of the National Assembly <i>Directeur général adjoint, Département des affaires étrangères, Bureau de l'Assemblée nationale</i>
TRAN, Kim Chi (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Head of Multilateral Parliamentary Relations Division, Department of Foreign Affairs, Office of the National Assembly <i>Chef des relations multilatérales, Département des affaires étrangères, Bureau de l'Assemblée nationale</i>
NGUYEN, Thuy Linh (Mr./M.)	Foreign Affairs Department, Office of the National Assembly <i>Département des affaires étrangères, Bureau de l'Assemblée nationale</i>
DUONG, Thuy Dung (Mr./M.)	Economic Affairs Department, Office of the National Assembly <i>Département de l'économie, Bureau de l'Assemblée nationale</i>
NGUYEN, Thanh Son (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
LE THI, Thanh Ly (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

ZAMBIA – ZAMBIE

MATIBINI, Patrick (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
---	---

JERE, Getrude Piliila Mwanza (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Legal Affairs, Governance, Human Rights, Gender Matters and Child Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (Ind)</i> <i>Commission des affaires juridiques, de la gouvernance, des droits de l'homme, des questions de genre et de l'enfance</i>
KALOBO, Pavyuma (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Youth and Sport <i>Membre de l'Assemblée nationale (Ind)</i> <i>Commission de la jeunesse et du sport</i>
LUO, Nkandu (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PF)</i>
MWEWA, Rogers (Mr./M.)	Member of the National Assembly Chairperson of the Committee on Information and Broadcasting Services <i>Membre de l'Assemblée nationale (PF)</i> <i>Président de la Commission de l'information et des services de diffusion</i>
KATUTA, Given (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the National Assembly Communications, Transport, Works and Supply Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (FDD)</i> <i>Commission des communications, des transports, des travaux et de l'approvisionnement</i>
MBEWE, Cecilian Nsenduluka (Ms./Mme) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Clerk of the National Assembly <i>Secrétaire générale de l'Assemblée nationale</i>
CHOONGO, Doris T. (Ms./Mme)	Chief Reporter, National Assembly <i>Rapporteur en chef, Assemblée nationale</i>
CHELU, John (Mr./M.)	Official, National Assembly <i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>
KALABA, Bridget M. (Ms./Mme)	Acting Executive Assistant to the Acting Clerk, National Assembly <i>Assistante executive a.i. du Secrétaire général a.i., Assemblée nationale</i>
MUSONDA, Chongo (Mr./M.)	Official, National Assembly <i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>
MONGA, Pauline (Ms./Mme)	Official, National Assembly <i>Fonctionnaire, Assemblée nationale</i>
NYIRENDA, Temwa (Mr./M.)	International Relations Officer, National Assembly <i>Chargée des relations internationales, Assemblée nationale</i>
CHILOMBO, Juliana Shoko (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	
(Ind: Independent / Indépendant)	
PF: Patriotic Front / Front patriotique)	
(FDD: Forum for Democracy and Development / Forum pour la démocratie et le développement)	

ZIMBABWE

MADZONGWE, Edna (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	President of the Senate Standing Rules and Orders Committee <i>Présidente du Sénat</i> <i>Commission du règlement et de la procédure (ZANU/PF)</i>
CHIBAYA, Amos (Mr./M.)	Member of the National Assembly Public Service, Labour and Social Welfare Committee Youth Indigenisation and Economic Empowerment Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MDC-T)</i> <i>Commission du service publique, du travail et de la protection sociale</i> <i>Comité chargé de l'indigénisation et l'autonomisation des jeunes</i>

CHAKONA, Paradzai (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i>
MACHINGURA, Raymore (Mr./M.)	Member of the National Assembly Portfolio Committee on Higher and Tertiary Education Standing Committee on Information and Communications Technology, Postal and Courier Services Portfolio Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i> <i>Comité du portefeuille de l'enseignement supérieur et tertiaire / Commission des technologies de l'information et de la communication, des services postaux et de messagerie / Comité du portefeuille des affaires étrangères</i>
MHLANGA, Jennifer Nomsa (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i>	Member of the National Assembly / Mines and Energy Committee Youth Indigenisation and Economic Empowerment <i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i> <i>Commission des mines et de l'énergie</i> <i>Comité chargé de l'indigénisation et l'autonomisation des jeunes</i>
MUTOMBA, William (Mr./M.)	Member of the National Assembly / Industry and Commerce Committee / Women Affairs, Gender and Community Development Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Commission de l'industrie et du commerce</i> <i>Commission des affaires féminines, de l'égalité entre les sexes et du développement communautaire</i>
WADYAJENA, Mayor Justice (Mr./M.)	Member of the National Assembly / Chairperson of the Youth Indigenisation and Economic Empowerment Justice Legal and Parliamentary Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Président du Comité chargé de l'indigénisation et l'autonomisation des jeunes</i> <i>Commission de la justice et des affaires parlementaires</i>
MAKONI, Roselyn (Mr./M.)	Director in the President's Office, Senate <i>Directeur au Bureau du Président du Sénat</i>
MARIMO, Ndamuka (Mr./M.)	Director in the Clerk's Office, National Assembly <i>Directeur du Bureau du Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
CHISANGO, Rumbidzai (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Principal External Relations Officer, National Assembly <i>Chargée principale des relations extérieures, Assemblée nationale</i>
MAVHURA, Patrick (Mr./M.) Aide to the President <i>Aide de la Présidente</i>	Senate <i>Sénat</i>

(ZANU/PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)
(MDC-T: Movement for Democratic Change (T) / Mouvement pour un changement démocratique)

II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES**ANDEAN PARLIAMENT
PARLEMENT ANDIN**

DUQUE GARCÍA, Luis Fernando (Mr./M.)	Member <i>Membre</i>
--------------------------------------	-------------------------

**ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE**

ALSULAMI, Mishal (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker <i>Président</i>
ALZAYED, Dalal (Ms./Mme)	Member <i>Membre</i>
BEZZAZ, Aziz (Mr./M.)	Member <i>Membre</i>
TALAAT, Hossam (Mr./M.)	Director of Protocol <i>Directeur du protocole</i>

**EUROPEAN PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN**

PAPADIMOULIS, Dimitrios (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker <i>Vice-Président</i>
ALATOPOULOS, Philippos (Mr./M.)	Vice-President's Secretariat <i>Secrétariat du Vice-Président</i>
KOJELIS, Mindaugas (Mr./M.)	Administrator, Committee on Foreign Affairs <i>Administrateur, Commission des affaires étrangères</i>

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF
THE COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES (CIS)
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE
LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS (CEI)**

MATVIENKO, Valentina (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker <i>Présidente</i>
RYBAKOV, Sergey (Mr./M.)	Member of Parliament of the Russian Federation <i>Membre du Parlement de la Fédération de Russie</i>
JAFAROV, Aidyn (Mr./M.)	Member of the Milli Mejlis of Azerbaijan <i>Membre du parlement d'Azerbaïdjan</i>
CHILINGARYAN, Ayk (Mr./M.)	Member of the National Assembly of the Republic of Armenia <i>Membre de l'Assemblée nationale d'Arménie</i>
BAKENOV, Khalel (Mr./M.)	Member of the Parliament of Kazakhstan <i>Membre du Parlement du Kazakhstan</i>
KOGUT, Viktor (Mr./M.)	Member of the National Assembly of Belarus <i>Membre de l'Assemblée nationale du Belarus</i>
LIPCIU, Ion (Mr./M.)	Member of the Parliament of the Republic of Moldova <i>Membre du parlement de la République de Moldova</i>
SATVALDIEV, Nurbek (Mr./M.)	Member of the Jogorku Kenesh of the Kyrgyz Republic <i>Membre du parlement du Kirghizstan</i>
RAKHIMOV, Ibod (Mr./M.)	Member of the Majlisi Oli of Tajikistan <i>Membre du Parlement du Tadjikistan</i>
SOKOLOVA, Irina (Ms./Mme)	Member of the Federal Assembly of the Russian Federation

SERGEEV, Alexey (Mr./M.)
Secretary General
Secrétaire général

*Membre de l'Assemblée fédérale de la Fédération de
Russie*
Head of the IPA CIS Council Secretariat
*Chef du Secrétariat du Conseil de l'Assemblée de la
CEI*

LATIN AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT LATINO-AMÉRICAIN

GONZÁLEZ ULLOA, Rolando (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member, General Secretary
Membre, Secrétaire général

GONZÁLEZ PATRICIO, Rolando (Mr./M.)

Member, Committee Secretary
Membre, Secrétaire de commission

III. OBSERVERS - OBSERVATEURS**UNITED NATIONS OFFICE (UNO)****ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)**

PERESADA, Sergey (Mr./M.), Programme Management Officer / *Chargé de la gestion de programme*

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

SEROVA, Eugenia (Ms./Mme), Director, Liaison Office / *Directrice du Bureau de liaison*

PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)**PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT**

ALCALA DONEGANI, Maria Jose (Ms./Mme)

JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)**PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA**

CARMO FERREIRA, Rita (Ms./Mme), Executive Director UNITE / *Directrice executive UNITE*

KAKKATTIL, Pradeep (Mr./M.), Director, Programme Partnership, Innovations and Fundraising

Directeur du Programme de partenariats, des innovations et des recherches de fonds

SALDANHA, Vinay (Mr./M.), Director, Regional Support Team, Eastern Europe and Central Asia

Directeur, Equipe de soutien regional, Europe de l'est et Asie centrale

TIWARI, Anand (Mr./M.), Senior Adviser, Parliamentary Engagement / *Conseiller principal, Engagement parlementaire*

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

CHAUVEL, Charles (Mr./M.), Team Leader, Inclusive Political Processes, UNDP New York / *Chef d'équipe, Processus de participation politique, Bureau de New York*

HOVE, Mads (Mr./M.), Policy Analyst, Parliamentary Development and Inclusive Political Processes

Analyste politique, Développement parlementaire et processus politiques d'inclusion

JONES, Dyfan (Mr./M.), Effective Governance Team Leader and Parliamentary Development Specialist, Fiji

Chef d'équipe et spécialiste du développement parlementaire, Fidji

KOZOMARA, Milena (Ms./Mme), Istanbul Regional Hub / *Bureau regional d'Istanbul*

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)**FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE**

POWELL, James (Mr./M.), Global U-Report Lead, Office of Innovation / *Chef de Global U-Report, Bureau de l'innovation*

SOTOMAYOR, Maria Luisa (Mrs./Mme), Global U-Report Coordinator / *Coordinatrice de Global U-Report*

BROOKS, Christopher (Mr./M.), Representative / *Représentant*

UNITED NATIONS OFFICE FOR THE COORDINATION OF HUMANITARIAN AFFAIRS (OCHA)**BUREAU DE LA COORDINATION DES AFFAIRES HUMANITAIRES DES NATIONS UNIES**

SOLCHAGA, Juan (Mr./M.), Humanitarian Affairs Officer / *Chargé des affaires humanitaires*

SMITH, Robert (Mr./M.), Chief, Partnerships Coordination Section / *Chef de la Section de la coordination des partenariats*

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC)**OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC)**

MIEDICO, Mauro (Mr./M.), Chief a.i. of Terrorism Prevention Branch / *Chef a.i. du Département de prévention du terrorisme*

UNITED NATIONS ENTITY FOR GENDER EQUALITY AND EMPOWERMENT OF WOMEN (UN WOMEN)**ENTITÉ DES NATIONS UNIES POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES (ONU FEMMES)**

TRABELSI, Meriem (Ms./Mme), iKnow Politics Language Facilitator / *Formateur linguistique de iKnow Politics*

ANDRADE, Samara (Ms./Mme), Project Manager / *Chargée de projet*

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)**

BUSTREO, Flavia (Ms./Mme), Assistant Director-General
 NARASIMHAN, Manjulaa (Ms./Mme), Scientist / *Scientifique*
 SCOLARO, Elisa (Ms./Mme), Technical Officer / *Administratrice technique*
 TOSKIN, Igor (Mr./M.), Scientist / *Scientifique*

COMPREHENSIVE NUCLEAR-TEST-BAN TREATY ORGANIZATION (CTBTO)**ORGANISATION DU TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES (OTICEN)**

ZERBO, Lassina (Mr./M.), Executive Secretary / *Secrétaire exécutif*
 CHEPURINA, Maria (Ms./Mme), External Relations Officer / *Chargée des relations extérieures*

WORLD BANK**BANQUE MONDIALE**

BUNCHUK, Mikhail (Mr./M.), Operations Officer / *Chargé des opérations*

LEAGUE OF ARAB STATES**LEAGUE DES ETATS ARABES**

MOUSLI, Malek (Mr./M.), Head of the Mission in Moscow / *Chef de la Mission à Moscou*

ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY (ACP-EU JPA)**ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE**

BUNDU, Ibrahim Rassin (Mr./M.), Co-President / *Co-Président*
 CHILIMBOYI, Lawrence (Mr./M.), Co-Secretary / *Co-Secrétaire*
 KOROMA, Mohamed (Mr./M.), Assistant to Mr. Bundu / *Assistant de M. Bundu*

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)**UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**

CHEROUATI, Samir (Mr./M.), Director / *Directeur*
 N'ZI, Koffi (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*
 NGAYAP, Pierre Flambeau (Mr./M.), Senator (Cameroon) / *Sénateur (Cameroun)*

ARAB INTERPARLIAMENTARY UNION (AIPU)**UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE**

AL SHAWABKEH, Fayez (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*
 NIHAWI, Samir (Mr./M.), Director, Parliamentary Relations / *Directeur des relations parlementaires*

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE**

AZARIKHAH, Asghar (Mr./M.), Deputy Secretary-General / *Secrétaire général adjoint*
 MAJIDI, Mohammad Reza (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*
 MOSHIRVAZIRI, Bijan (Mr./M.), Deputy Secretary-General / *Secrétaire général adjoint*

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

CHAGNON, Jacques (Mr./M.), President of the Assemblée parlementaire de Francophonie, President of the National Assembly of Quebec / *Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Président de l'Assemblée nationale du Québec*

S. MORIN, Mélissa (Ms./Mme), Adviser, Political Committee / *Conseillère, Commission politique*

FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP- ICGLR)**FORUM DES PARLEMENTS DES LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)**

HIGIRO, Prosper (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*
 MBODI, Jenny (Ms./Mme), Administrative Assistant / *Assistante administrative*

INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY ON ORTHODOXY (IAO)**ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE SUR L'ORTHODOXIE**POPOV, Sergei (Mr./M.), President of the General Assembly / *Président de l'Assemblée générale***PARLAMERICAS**GUERRA, Marcela (Ms./Mme), President / *Présidente***PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NON-PROLIFERATION AND DISARMAMENT (PNND)****PARLEMENTAIRES POUR LA NON PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE ET LE DÉARMEMENT (PNDN)**WARE, Alyn (Mr./M.), Global Coordinator / *Coordinateur global*NURZHAN, Marzhan (Mr./M.), CIS Countries Coordinator / *Coordinateur pour les pays de la CEI***MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL****CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB**MOKADEM, Said (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général***PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION (PABSEC)****ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE**CAN, Ramazan (Mr./M.), Vice-President / *Vice-Président*HAJIYEV, Asaf (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*USTUNDAG, Ali Gürkan (Mr./M.), Administrative Officer / *Fonctionnaire administratif***PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)****ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE**AMORUSO, Francesco Maria (Mr./M.), Honorary President / *Président honoraire*POZZI, Riccardo (Mr./M.), Secretariat / *Secrétariat***PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE PARLIAMENTARY ASSEMBLY (OSCE)****ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE**KANERVA, Ikka (Mr./M.), Member of Parliament, President Emeritus and Special Representative on Mediation
*Membre du Parlement, Président émérite, et Représentant spécial de la médiation*BÄCHLER, Günther (Mr./M.), Ambassador, Special Representative / *Ambassadeur, Représentant spécial*VÄLIVAARA, Maija (Ms./Mme), Special Adviser / *Conseillère spéciale***PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)****ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCQUE**ASANOV, Jandos (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*ALAKBAROV, Fuad (Mr./M.), Deputy Secretary General / *Secrétaire général adjoint*SARIARSLAN, Kursad Melih (Mr./M.), Deputy Secretary General / *Secrétaire général adjoint***PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA****ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE**SLUTSKY, Leonid (Mr./M.), Chairman of the State Duma International Affairs Committee, Head of the delegation
*Président de la Commission des affaires internationales de la Douma d'Etat, Chef de la délégation*STRELCHENKO, Sergey (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*SAMOSEIKO, Mikalai (Mr./M.), First Deputy Secretary General / *Premier Secrétaire général adjoint*LEYKAUSKAS, Audrius (Mr./M.), Deputy Head of Staff / *Chef adjoint du Secrétariat***PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)****UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI (UPCI)**KILIC, Mahmut Erol (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary General / *Secrétaire général adjoint*

GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA

FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

BOULE, Scott (Mr./M.), Senior Specialist, Parliamentary Affairs / *Spécialiste principal, Affaires parlementaires*
IRBE, Sandra (Ms./Mme), Senior Fund Portfolio Manager / *Gérant principal de fonds*

LIBERAL INTERNATIONAL

KIRJAS, Emil (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*
SLABUNOVA, Emilia (Ms./Mme), Leader of Yabloko Party / *Chef du parti Yabloko*
RYBAKOV, Nikolai (Mr./M.), Deputy Head of the Party / *Chef adjoint de parti*
RADAYEVA, Olga (Ms./Mme), Interpreter and Assistant / *Interprète et assistante*

SOCIALIST INTERNATIONAL

AYALA, Luis (Mr./M.), Secretary-General / *Secrétaire général*
PERRY, Latifa (Ms./Mme), Coordinator of the Secretariat / *Coordinatrice du Secrétariat*

GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES (DCAF)

CENTRE POUR LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES

BORN, Johannes (Mr./M.), Assistant Director, Head of Policy and Research / *Directeur adjoint, Chef de la politique et de la recherche*

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

CHARLIER, Benjamin (Mr./M.), Legal Adviser, Advisory Service on IHL / *Conseiller juridique, Services consultatifs des DIH*

INTERNATIONAL IDEA

BRADLEY, Andrew (Mr./M.), Director and Head of the Office of International IDEA to the European Union
Directeur et Chef du Bureau de International IDEA auprès de l'Union européenne
VALLADARES, Jorge (Mr./M.), Senior Programme Manager Political Participation and Representation
Chargé principal du programme de la participation politique et de la représentation

INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES (IFRC)

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (FICR)

ISOMAA, Kari (Mr./M.), Head of Country Cluster Support Team, Russian Federation, Belarus and Republic of Moldova / *Chef de l'Equipe d'appui de groupes de pays, Fédération de Russie, Belarus et République de Moldova*
MARKELOVA, Anna (Ms./Mme), Norwegian Red Cross Program Manager / *Chargée de programme de la Croix rouge norvégienne*

WORLD FEDERATION OF UN ASSOCIATIONS (WFUNA)

JAYARAMULU, Lingutla (Mr./M.), Secretary General, Andhra Pradesh United Nations Association
Secrétaire général, Association des Nations Unies de l'Andhra Pradesh

NEW AFFILIATIONS

(Affiliation becomes effective as of 1 January 2018)

NOUVELLES AFFILIATIONS*(L'affiliation prendra effet le 1^{er} janvier 2018)***MARSHALL ISLANDS**KEDI, Kenneth (Mr./M.), Speaker of Parliament / *Président du Parlement***SAINT LUCIA**THEODORE-JOHN, Leone (Ms./Mme), Speaker of the House of Assembly / *Présidente de l'Assemblée*DANIEL, Andy (Mr./M.), President of the Senate / *Président du Sénat***VANUATU**AMBLUS, Edwin (Mr./M.), First Deputy Speaker of Parliament / *Premier Vice Président du Parlement*TETER, Raulu Leon (Mr./M.), Acting Clerk of Parliament / *Secrétaire général a.i.***ADVISERS TAKING PART IN THE WORK OF THE 137th ASSEMBLY
CONSEILLERS PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 137^{ème} ASSEMBLEE****ESTONIA - ESTONIE**

JAHILO, Peep (Mr./M.)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

LUTTER, Kadri (Ms./Mme)

Adviser to the Group

Conseillère du Groupe

TAMP, Marju (Ms./Mme)

Secretary General, Estonian Parliament

*Secrétaire général, Parlement estonien*Adviser, Foreign Relations Department, Estonian
Parliament*Conseillère, Département des relations étrangères,
Parlement estonien*Adviser, Foreign Relations Department, Estonian
Parliament*Conseillère, Département des relations étrangères,
Parlement estonien***MONTENEGRO**

KOMNENIC, Natasa (Ms./Mme)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

MIJANOVIC, Irena (Ms./Mme)

Deputy Secretary General, Parliament

Secrétaire général adjoint, Parlement

Head of the Secretary General's Office, Parliament

*Chef du Bureau du Secrétaire général, Parlement***EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE**

MADETE, Kenneth (Mr./M.)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

NAHAYO, Anatole (Mr./M.)

NDAYIZEYE, Beatrice (Ms./Mme)

TUGUME, Alfred (Mr./M.)

Adviser

Conseiller

TUHOYE, Emiliana (Ms./Mme)

Clerk

Secrétaire général

Senior Research Officer

Chargé principal de la recherche

Senior Clerk Assistant

Greffier principal adjoint

Senior Clerk Assistant

Greffier principal adjoint

Personal Secretary to the Clerk

Secrétaire particulier du Secrétaire général

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE 137th
ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION**

**INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE LA 137^{ème}
ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

FEDOTOV, Yury (Mr./M.), Director General of the United Nations Office in Vienna

Directeur général du Bureau des Nations Unies à Vienne

IZSÁK-NDIAYE, Rita (Ms./Mme), Member of the UN Committee for the Elimination of Racial Discrimination

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU

WESTERBERG, Sofie (Ms./Mme), Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA)

OTHTMAN ALTWAILJRI, Abdulaziz (Mr./M.), Director General of ISESCO / *Directeur général de ISESCO*

Standing Committee on Peace and International Security

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

BORN, Johannes (Mr./M.), Assistant Director, Head of Policy and Research Division, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF)

Directeur adjoint, Chef de la Division des politiques et de la recherche, Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF)

BRINKMAN, Henk-Jan (Mr./M.), Chief of Policy, Planning and Application, UN Peacebuilding Support Office

Chef du Service de planification des politiques, Bureau d'appui à la consolidation de la paix de l'ONU

GEIER, Karsten (Mr./M.), Head of the Cyber Policy Coordination Staff, Federal Foreign Office, Germany

Directeur du personnel de coordination des cyberpolitiques, Ministère fédéral des Affaires étrangères, Allemagne

STAUFFACHER, Daniel (Mr./M.), President ICT4Peace Foundation / *Président de la Fondation ICT4Peace*

Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

AVERCHENKOVA, Alina (Ms./Mme), Senior Research Fellow, London School of Economics

Chercheuse associée principale, London School of Economics

WHITEMAN, Adrian (Mr./M.), Senior Programme Officer, International Renewable Energy Agency

Administrateur de programme, Agence internationale pour les énergies renouvelables

BAYBARINA, Elena (Ms./Mme), Director, Department of Medical Care for Children and Maternity Service,

Ministry of Health of the Russian Federation / *Directeur, Département des soins médicaux pour les enfants et du Service de maternité*

Standing Committee on United Nations Affairs

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

CHRISTENSEN, Tomas Anker (Mr./M.), Chief of Staff, UNGA President / *Chef de Cabinet, Président de UNGA*

Middle East Committee

Comité Moyen-Orient

BONA, Maurizio (Mr./M.), Expert / *Expert*

Committee to promote respect for International Humanitarian Law

Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

LEQUIN COUTIN, Marie (Ms./Mme), Head of Eurasia Region, Geneva Call / *Chef de la région Eurasie, Appel de Genève*

Interactive session on the UN process for the prohibition of nuclear weapons: What hope for nuclear disarmament?

Séance interactive sur le thème Le processus de l'ONU sur l'interdiction des armes nucléaires : Quel espoir pour le désarmement nucléaire?

WHYTE-GÓMEZ, Elayne (Ms./Mme), Ambassador of Costa Rica / *Ambassadrice du Costa Rica*

BLAIR, Bruce (Mr./M.), President and Founder of Global Zero / *Président et fondateur de Global Zero*

COLLIN, Jean-Marie (Mr./M.), Associate Researcher, Group for Research and Information on Peace and Security (GRIP) / *Chercheur associé au Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)*

Interactive session on Ending AIDS through sexual and reproductive health: the need for urgent parliamentary action

Séance interactive sur le thème Éliminer le VIH/sida grâce à la santé sexuelle et génésique : il est urgent que les parlements agissent

RIOS, Adan (Mr./M.), Associate Professor of Medicine, Panama / *Professeur associé de médecine, Panama*
CHAKHAIA, Tsira (Ms./Mme), Global TB Caucus Representative / *Représentante de Global TB Caucus*

* * *